

DOCUMENT
DE
RÉFÉRENCE

RAPPORT FINANCIER
ANNUEL
2017



IMERYS
TRANSFORM TO PERFORM

Sommaire

1	Présentation du Groupe	3	6	États financiers	159
	1.1 Chiffres clés	4		6.1 États financiers consolidés	160
	1.2 Profil du Groupe	9		6.2 États financiers sociaux	239
	1.3 Organisation générale	11	7	Informations sur la Société et le capital	257
	1.4 Modèle économique	14		7.1 Renseignements concernant Imerys	258
	1.5 Branches d'activité	18		7.2 Renseignements sur le capital social	261
	1.6 Réserves et ressources minérales	33		7.3 Actionnariat	267
				7.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	270
2	Rapports sur l'exercice 2017	37		7.5 Marché des titres Imerys	270
	2.1 Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	38		7.6 Dividendes	272
	2.2 Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise	49		7.7 Relations avec les actionnaires	272
	2.3 Rapports des Commissaires aux comptes	50		7.8 Organisation mère/filiales	273
3	Gouvernement d'Entreprise	63	8	Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 4 mai 2018	275
	3.1 Conseil d'Administration	64		8.1 Présentation des résolutions par le Conseil d'Administration	276
	3.2 Direction Générale	87		8.2 Rapport des Commissaires aux comptes	284
	3.3 Rémunérations	90		8.3 Ordre du jour	285
	3.4 Options de souscription d'actions	97		8.4 Projets de résolution	286
	3.5 Actions de performance	100	9	Informations complémentaires du Document de Référence	291
	3.6 Conditions spécifiques et restrictions applicables aux attributions aux dirigeants mandataires sociaux	103		9.1 Responsable du Document de Référence	292
	3.7 Transactions des mandataires sociaux sur les titres de la Société	104		9.2 Attestation du responsable du Document de Référence	292
	3.8 Application du Code de Gouvernement d'Entreprise	105		9.3 Commissaires aux comptes	293
4	Facteurs de risques et contrôle interne	107		9.4 Informations incluses par référence dans le Document de Référence	293
	4.1 Facteurs de risques	108		9.5 Responsable de l'information financière	293
	4.2 Contrôle interne	114		9.6 Table de concordance	294
5	Responsabilité sociétale de l'entreprise	123		9.7 Table de réconciliation avec le Rapport Financier Annuel	298
	5.1 Vision et ambition	124			
	5.2 Implication des parties prenantes	126			
	5.3 Matérialité RSE	127			
	5.4 Principaux objectifs et performances RSE	128			
	5.5 Responsabilité sociale	129			
	5.6 Responsabilité environnementale	138			
	5.7 Gouvernance, éthique et conformité	147			
	5.8 Méthodologies de reporting	150			
	5.9 Attestation et tableau de correspondance	154			

2017

Document de Référence

incluant le Rapport Financier Annuel

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, Imerys offre des solutions fonctionnelles à haute valeur ajoutée pour un grand nombre de secteurs, depuis les industries de procédés jusqu'aux biens de consommation. Le Groupe mobilise sa connaissance des applications, son expertise technologique et sa maîtrise des sciences des matériaux pour proposer des solutions basées sur la valorisation de ses ressources minérales, des minéraux de synthèse et des formulations. Imerys apporte ainsi des propriétés essentielles aux produits de ses clients et à leurs performances, comme par exemple réfractarité, dureté, conductivité, opacité, durabilité, pureté, légèreté, filtration, adsorption, ou hydrophobie. Imerys respecte des critères ambitieux de développement responsable, que ce soit au plan social, en ce qui concerne l'environnement ou bien la gouvernance du Groupe.



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 mars 2018 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité des signataires. Il contient l'ensemble des informations relatives au Rapport Financier Annuel.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1 CHIFFRES CLÉS	4	1.4 MODÈLE ÉCONOMIQUE	14
1.1.1 Présence mondiale	5	1.4.1 Principaux atouts	14
1.1.2 Rentabilité, cash flow et structure financière	6	1.4.2 Stratégie de développement	15
1.1.3 Données extra-financières	8	1.5 BRANCHES D'ACTIVITÉ	18
1.2 PROFIL DU GROUPE	9	1.5.1 Solutions pour l'Énergie & Spécialités	18
1.2.1 Solutions de spécialités	9	1.5.2 Filtration & Additifs de Performance	23
1.2.2 Applications et marchés servis	9	1.5.3 Matériaux Céramiques	27
1.3 ORGANISATION GÉNÉRALE	11	1.5.4 Minéraux de Haute Résistance	30
1.3.1 Organisation du Groupe	11	1.6 RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES	33
1.3.2 Comité Exécutif	11	1.6.1 Principes de reporting	33
1.3.3 Gouvernance	13	1.6.2 Principaux minéraux	34
1.3.4 Responsabilité sociétale de l'entreprise	14	1.6.3 Réserves et ressources minérales	34

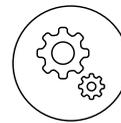
1.1 CHIFFRES CLÉS

4,6 Mds€
CHIFFRE D'AFFAIRES

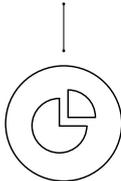


18 300
SALARIÉS

14,1 %
MARGE
OPÉRATIONNELLE



648 M€
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
COURANT

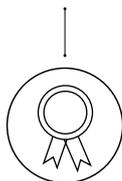


6,2 Mds€
CAPITALISATION
BOURSIÈRE

270
SITES
INDUSTRIELS



#1 ou #2
SUR LA PLUPART
DE NOS MARCHÉS



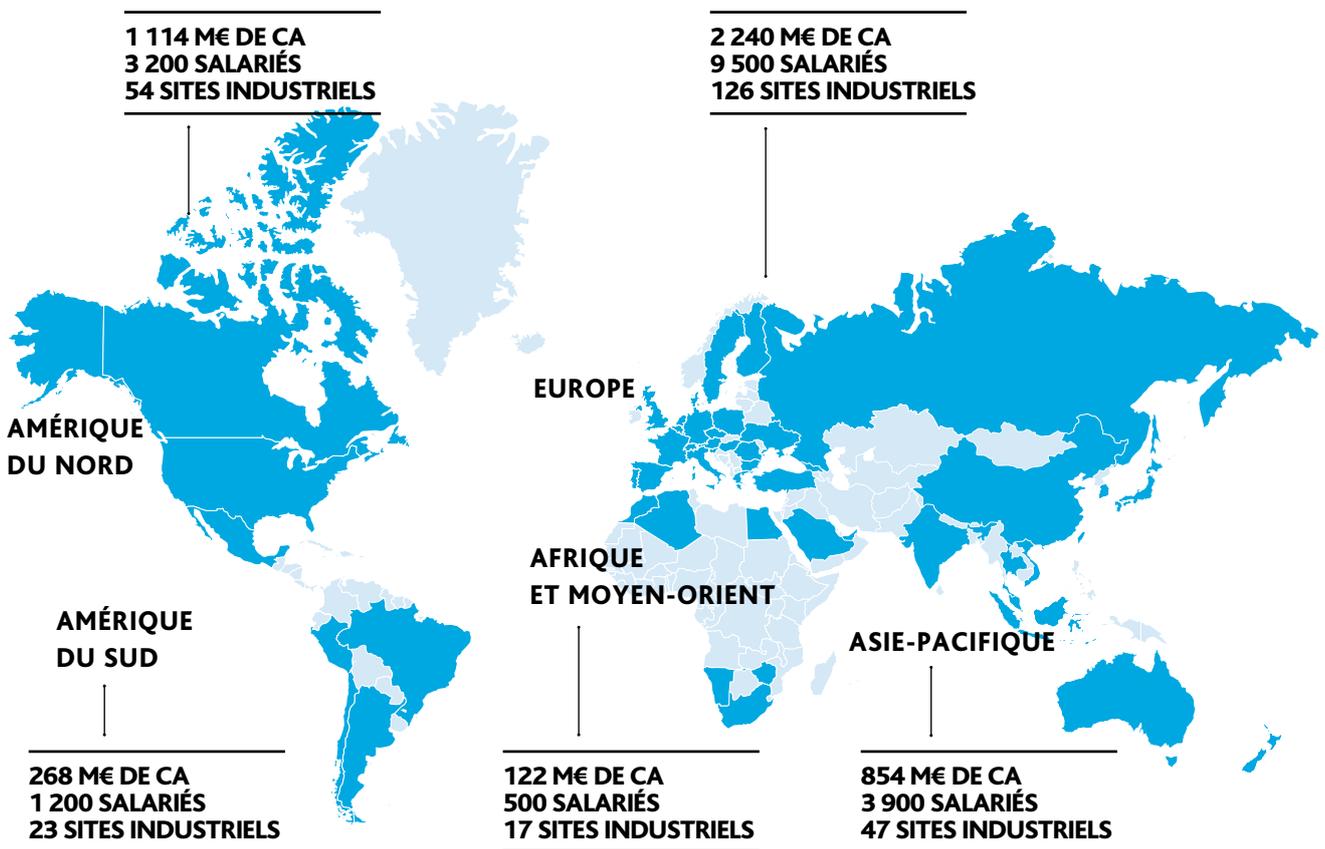
50
PAYS

12,5 %
CHIFFRE D'AFFAIRES
NOUVEAUX PRODUITS

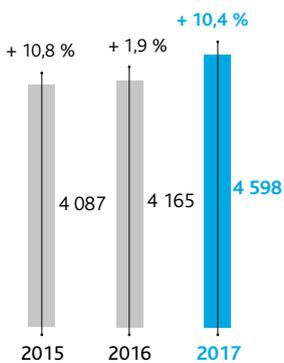


1.1.1 PRÉSENCE MONDIALE

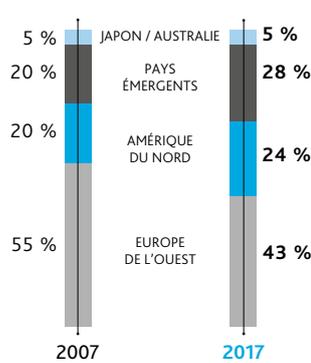
CARTE DES IMPLANTATIONS DU GROUPE (SITES INDUSTRIELS, EFFECTIFS ET CA)



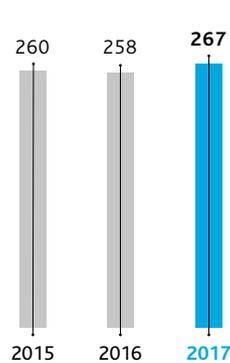
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



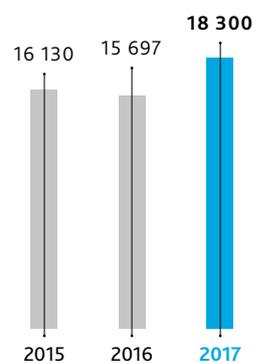
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS

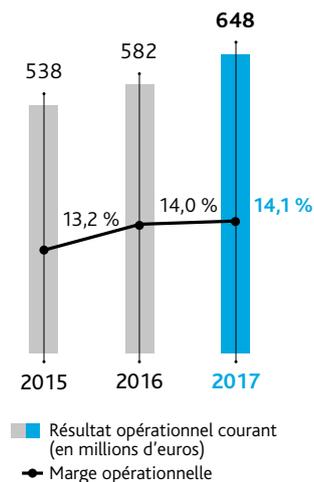


■ Chiffre d'affaires (en millions d'euros)
% Variation courante

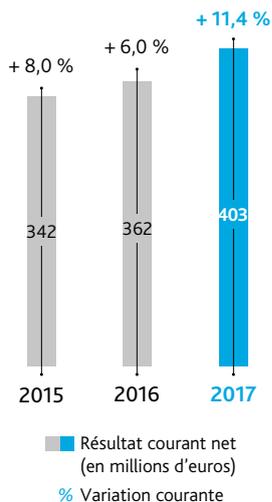
1.1.2 RENTABILITÉ, CASH FLOW ET STRUCTURE FINANCIÈRE

■ RÉSULTATS ET RENTABILITÉ

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT ET MARGE OPÉRATIONNELLE

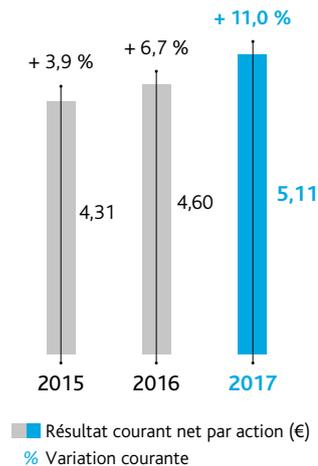


RÉSULTAT COURANT NET



■ DONNÉES PAR ACTION

RÉSULTAT COURANT NET PAR ACTION

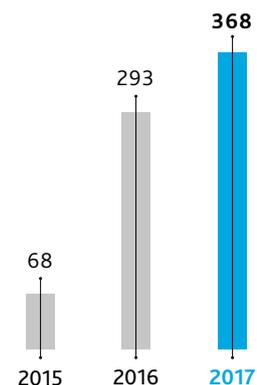


Progression du cours de Bourse sur 3 ans :

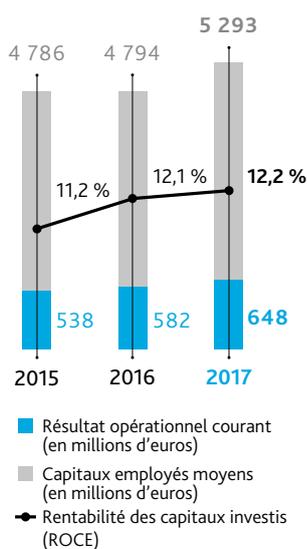
+ 29 %

RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

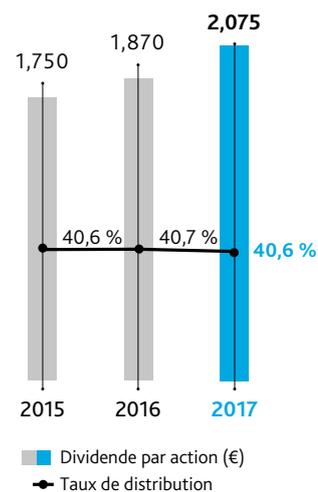
(en millions d'euros)



RENTABILITÉ DES CAPITAUX INVESTIS (ROCE ⁽¹⁾)



DIVIDENDE PAR ACTION ⁽²⁾



Total Shareholder Return sur 3 ans ⁽³⁾ :

+ 11 % par an

(1) ROCE : résultat opérationnel sur 12 mois glissants / moyenne des capitaux investis sur cinq trimestres.

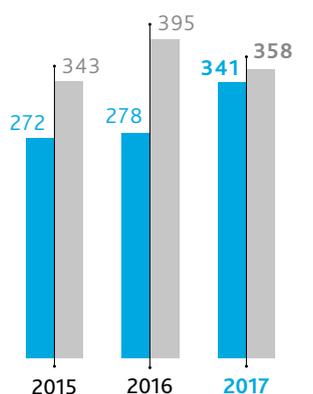
(2) Dividende 2017 proposé à l'Assemblée Générale du 4 mai 2018.

(3) Le Total Shareholder Return (TSR) correspond au taux de rentabilité annuel de l'action Imerys sur une période de trois ans, et intègre les dividendes reçus et la plus-value réalisée.

■ BILAN ET CAPACITÉ DE FINANCEMENT

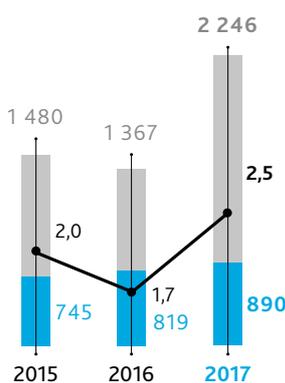
CASH FLOW LIBRE OPÉRATIONNEL COURANT ET INVESTISSEMENTS (1)

(en millions d'euros)



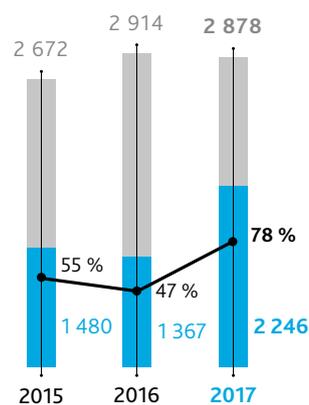
■ Investissements
■ Cash flow libre opérationnel courant

DETTE FINANCIÈRE NETTE ET EBITDA COURANT



■ EBITDA courant (en millions d'euros)
■ Dette financière nette (en millions d'euros)
● Dette financière nette / EBITDA courant

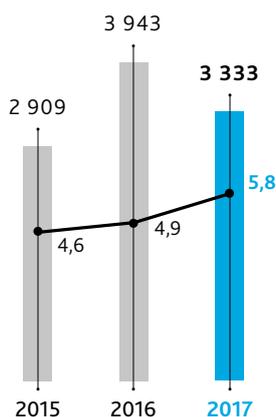
DETTE FINANCIÈRE NETTE ET CAPITAUX PROPRES



■ Dette financière nette (en millions d'euros)
■ Capitaux propres (en millions d'euros)
● Dette financière nette / fonds propres

RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATURITÉ MOYENNE (2)

■ Ressources financières (en millions d'euros)
● Maturité moyenne (années)



MOODY'S
Notation Moody's : Baa2,
perspective stable

S&P Global
Notation S&P : BBB,
perspective stable

✓ Pour plus d'informations sur les comptes consolidés 2017 du Groupe, voir chapitre 6 du Document de Référence.

(1) Investissements payés, nets de cessions et subventions.

(2) Les ressources financières sont composées des lignes de financement bancaires confirmées et des financements de type obligataires contractés par Imerys SA.

1.1.3 DONNÉES EXTRA-FINANCIÈRES

■ OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

52
projets liés aux relations
avec les communautés
locales en 2017

Contribution à
11
objectifs de
développement durable
des Nations Unies

- Santé et bien-être
- Éducation de qualité
- Égalité des sexes
- Accès à l'eau potable
- Accès à une énergie non polluante et abordable
- Croissance économique durable
- Réduction des inégalités
- Production et consommation responsable
- Mesures en faveur du climat
- Préservation de la terre
- Sociétés inclusives, équitables et pacifiques

■ CLIMAT ET ÉMISSIONS

ÉMISSIONS DE CO₂ RAPPORTÉES AU CHIFFRE D'AFFAIRES
(tonnes équivalent CO₂/M€)

691 ——— - 6 % * depuis 2014

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE RAPPORTÉE AU CHIFFRE D'AFFAIRES
(MJoules/M€)

8,03 ——— - 4 % * depuis 2014

■ GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

63 %
de taux de recyclage des
déchets industriels non
dangereux en 2017

43 %
des sites du Groupe
sont certifiés
ISO 14001 en 2017

■ RESSOURCES HUMAINES, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

1,42
accident avec arrêt de
travail par million d'heures
travaillées en 2017

341 927
heures de formation
dispensées aux salariés
du Groupe en 2017

■ BIODIVERSITÉ ET RÉHABILITATION DES SITES

1 173
hectares de surfaces
réhabilitées en Europe
de l'Ouest en 2017

✓ Pour plus d'informations sur les indicateurs extra-financiers du Groupe, voir chapitre 5 du Document de Référence.

* À périmètre constant.

1.2 PROFIL DU GROUPE

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, Imerys offre des solutions fonctionnelles à haute valeur ajoutée pour un grand nombre de secteurs, des industries de procédés jusqu'aux biens de consommation. Le Groupe mobilise sa connaissance des applications, son expertise technologique et sa maîtrise des sciences des matériaux pour proposer des solutions basées sur la valorisation de ses ressources minérales, de minéraux de synthèse et de formulations.

Imerys apporte ainsi des propriétés essentielles aux performances des produits de ses clients : conductivité, dureté, opacité, durabilité, pureté, légèreté, filtration, adsorption, hydrophobie, réfractarité, etc.

Par ailleurs, le Groupe respecte des critères ambitieux de développement responsable, que ce soit au plan social, environnemental, ou encore d'éthique des affaires et de la gouvernance.

1.2.1 SOLUTIONS DE SPÉCIALITÉS

Imerys offre des solutions à valeur ajoutée qui sont formulées pour répondre aux spécifications techniques de chaque client. Leurs prix sont ainsi négociés annuellement de manière bilatérale, sur la base des fonctionnalités et des services apportés aux utilisateurs.

Les solutions d'Imerys contribuent aux performances d'un très grand nombre d'applications. Elles peuvent être classées en quatre catégories :

- **additifs fonctionnels** : incorporés à la formulation des produits des clients pour en améliorer les propriétés, mais représentent une part mineure du coût de fabrication du produit fini (à titre d'exemple, le talc améliore la rigidité des polymères dans l'automobile, le carbonate de calcium rend les films plastiques alimentaires perméables à l'air, les aluminates de calcium permettent l'auto nivellement et le séchage rapide des chapes de sol en ciment) ;

- **composants minéraux** : constituant un élément essentiel dans la formulation du produit du client (à titre d'exemple, la zircone dans les sondes à oxygène pour gérer la combustion des moteurs ou l'alumine fondue dans les abrasifs pour l'industrie) ;
- **agents pour les procédés de fabrication** : utilisés dans les procédés de production des clients, ils ne se retrouvent cependant pas présents dans le produit final (à titre d'exemple, la diatomite permet de filtrer les liquides alimentaires ou d'extraire les protéines du plasma sanguin par fractionnement) ;
- **produits finis** : utilisés tels quels par le consommateur final, ils ne subissent pas de transformation supplémentaire par le client (tuiles en argile ou accessoires de toiture).

1.2.2 APPLICATIONS ET MARCHÉS SERVIS

1.2.2.1 DES MARCHÉS DIVERSIFIÉS

Imerys est au service de nombreuses industries : des matériaux de construction à l'énergie mobile, de la sidérurgie à l'agroalimentaire, ou de l'automobile aux cosmétiques. Les spécialités minérales d'Imerys sont utilisées dans un très grand nombre d'applications, parmi lesquelles :

- additifs pour les peintures et les revêtements, et liants de haute performance pour les chapes de sols dans la construction ;
- composants pour les céramiques techniques (porcelaine électrique) ou traditionnelles (carrelage de sol et de mur, sanitaire, vaisselle) ;

- additifs pour les plastiques et les polymères, notamment dans l'automobile ;
- minéraux et solutions réfractaires pour les procédés industriels de haute température (revêtements et isolations réfractaires pour la protection des fours, chaudières) ;
- graphites de spécialité pour l'énergie mobile et les industries de précision (batteries lithium-ion pour véhicules électriques, plaquettes de frein) ;
- bentonite pour moules de fonderie ;

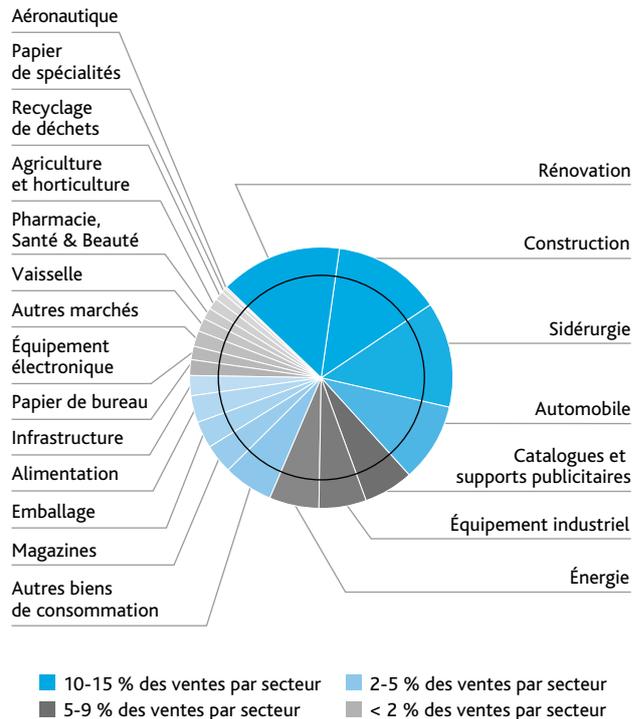
1 PRÉSENTATION DU GROUPE

PROFIL DU GROUPE

- poudres de corindon pour les abrasifs (disques de coupe ou de ponçage pour l'industrie) ;
- tuiles pour la construction et la rénovation des toitures ;
- agents de charge et de couchage pour papier d'impression et d'écriture, ainsi que pour cartons et emballages ;
- agents de filtration pour les liquides alimentaires et le plasma sanguin.

Ces applications sont elles-mêmes destinées à une grande diversité de marchés finaux, y compris des secteurs tels que la pharmacie, hygiène/santé/beauté et l'agriculture, et aucun n'excède 15 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Ces marchés sont illustrés ci-dessous :



Source : estimations Imerys chiffre d'affaires 2017, pro forma Kerneos.

1.2.2.2 DES APPLICATIONS EN PHASE AVEC LES TENDANCES DE MARCHÉ

Imerys offre des solutions pour anticiper les besoins et accompagner des marchés en profonde mutation : nouveaux modes de vie (urbanisation, vieillissement de la population, santé et bien-être, mobilité, recyclage, etc.), nouveaux modèles économiques (économie collaborative, du partage, industrie 4.0, etc.), progrès technologiques (Internet des objets, énergies renouvelables, impression 3D, etc.) et évolution des attentes des parties prenantes (développement durable, transparence et éthique, etc.).

MACRO-TENDANCES



Le Groupe accompagne notamment les grandes tendances suivantes :

- **la réduction de la consommation de carburant**, par l'allègement des pièces de structure, notamment pour les véhicules. Les talcs et micas, par exemple, permettent de renforcer les plastiques tout en réduisant jusqu'à 60 % de la masse totale des composants ;
- **la recherche de l'efficacité énergétique**, avec de nouveaux abrasifs plus performants qui économisent énergie et matière ;

- **l'utilisation croissante d'énergie non fossile et le stockage d'électricité**, avec les produits de graphite pour les batteries lithium-ion ou le quartz de haute pureté, utilisé comme composant des creusets pour le silicium utilisé pour la production de l'énergie solaire, ou ;
- **la recherche du mieux-être**, avec une gamme de produits à base de talc et de perlite pour les industries pharmaceutiques et cosmétiques ;

- la réduction des déchets, avec une gamme de solutions permettant d'augmenter le recyclage des plastiques (polypropylènes et polyéthylènes) en les rendant compatibles ;

- la recherche d'efficacité dans la construction, avec l'adoption de technologies modernes de construction (chapes de sols autolissants et à prise rapide, etc.).

1.3 ORGANISATION GÉNÉRALE

1.3.1 ORGANISATION DU GROUPE

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles agissant sur des marchés spécifiques qui sont regroupées en quatre branches d'activité. Ces branches sont présentées ci-dessous avec leurs principaux agrégats financiers. En 2017, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant d'Imerys se répartissent comme suit :

Branches	Divisions	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	Marge opérationnelle (en %)
Groupe consolidé		4 598	648	14,1
Solutions pour l'Énergie & Spécialités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Carbonates ■ Réfractaires Monolithiques ■ Graphite & Carbone ■ Solutions pour l'Exploitation Pétrolière 	1 327	141	10,6
Filtration & Additifs de Performance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Additifs de Performance ■ Filtration ■ Métallurgie 	1 237	254	20,6
Matériaux Céramiques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Toiture ■ Kaolin ■ Céramiques 	1 183	213	18,0
Minéraux de Haute Résistance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Minéraux Fondus ■ Aluminates 	915	112	12,2

√ Pour plus d'informations sur les résultats 2017, voir les commentaires par branche d'activité en section 2.1.3 du chapitre 2 et l'information sectorielle communiquée dans les états financiers consolidés au chapitre 6 du Document de Référence.

1.3.2 COMITÉ EXÉCUTIF

La Direction Générale du Groupe est assurée par :

- Gilles Michel, Président-Directeur Général, jusqu'au 4 mai 2018, puis
- Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué depuis le 8 mars 2018, appelé à devenir le Directeur Général du Groupe à compter du 4 mai 2018,
- assistés d'un Comité Exécutif qui regroupe les neuf principaux Directeurs opérationnels et fonctionnels du Groupe.

Le Comité Exécutif est un organe informatif et consultatif. Il a pour mission de s'assurer que l'organisation, les ressources et la conduite générale des affaires du Groupe, telles que mises en œuvre par chacun des membres dans leur périmètre de responsabilité individuelle et sous l'autorité du Président-Directeur Général, sont adaptées à la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration et conformes aux politiques et objectifs fixés.

Cette mission porte notamment sur :

- la revue des présentations de la stratégie et des budgets des divisions du Groupe au Comité Stratégique et au Conseil d'Administration, leur mise en œuvre et le suivi de leur exécution et des éventuels ajustements nécessaires à leur respect ;

- la définition des principaux objectifs d'amélioration de la performance globale du Groupe (notamment en matière opérationnelle, financière, sociale, sociétale et environnementale, ainsi que de protection et de sécurité des personnes sur leur lieu de travail), le suivi et, le cas échéant, les éventuelles mesures correctrices nécessaires ;
- la revue de l'adéquation, du développement et de la mobilité des ressources managériales du Groupe conformément à ses besoins actuels et futurs, ainsi que des principales évolutions organisationnelles envisagées ;
- l'adoption, le contrôle du déploiement et le suivi de l'exécution des politiques et actions transversales ou de transformation applicables à l'ensemble du Groupe (Innovation, RSE, Ressources Humaines, Communication, Excellence Opérationnelle, Géologie & Mines, Hygiène & Sécurité, Conformité Légale & Réglementaire, Contrôle Interne & Gestion des Risques, Systèmes d'Information & Efficacité Interne), et plus généralement sur tous projets, opérations ou mesures qui sont soumis à l'examen du Comité Exécutif par le Directeur Général, à son initiative, ou sur proposition des autres membres.

Il se réunit en général une fois par mois et aussi souvent que l'intérêt du Groupe le nécessite. Il s'est réuni 11 fois en 2017.

1 PRÉSENTATION DU GROUPE

ORGANISATION GÉNÉRALE

À la date du présent Document de Référence, le Comité Exécutif est composé des membres suivants :

Nom	Fonction	Nationalité	Année d'entrée dans le Groupe	Année d'entrée au Comité Exécutif
Gilles Michel	Président-Directeur Général ⁽¹⁾	Français	2010	2010
Conrad Keijzer	Directeur Général Délégué ⁽²⁾	Néerlandais	2018	2018
Directeurs opérationnels				
Frédéric Beucher	Directeur Général Opérationnel, Supervision des divisions Toiture, Kaolin, Céramiques et Graphite & Carbone	Français	2003	2013
Alessandro Dazza	Directeur Général Opérationnel, Supervision des divisions Minéraux Fondus, Réfractaires Monolithiques et Aluminates	Italien	2000	2013
Olivier Hautin	Directeur Général Opérationnel, Supervision de la division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière et des départements Fusions & Acquisitions et Développement International	Français	1995	2008
Daniel Moncino	Directeur Général Opérationnel, Supervision des divisions Additifs de Performance, Filtration, Métallurgie et Carbonates	Américain	2002	2008
Directeurs fonctionnels				
Jean-François Claver	Directeur Industriel	Français	2015	2016
Vincent Lecerf	Directeur des Ressources Humaines	Français	2017	2017
Thierry Materne	Directeur de l'Innovation	Belge	2016	2016
Denis Musson	Directeur Juridique & RSE, Secrétaire du Conseil d'Administration	Français	1999	2003
Olivier Pirotte	Directeur Financier	Belge	2015	2015

(1) Jusqu'au 4 mai 2018, date de sa reconduction comme Président du Conseil d'Administration.

(2) À compter du 8 mars 2018 et jusqu'au 4 mai 2018, date de sa nomination comme Directeur Général.

■ ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

La politique de rémunération d'Imerys associe les dirigeants aux performances et à la création de valeur à court et à long terme du Groupe. Les critères de rémunération des membres du Comité Exécutif d'Imerys sont alignés sur les objectifs du Groupe. La rémunération comprend une part fixe et une part variable, dont le montant dépend des critères suivants :

	Éléments de rémunération sous condition de performance	
	Variable court terme	Variable long terme
Conditions de performance	Quantitatif (économique)	Résultat courant net
		Cash flow libre opérationnel
	Qualitatif	Résultat courant net par action
		Retour sur capitaux employés
Sécurité	Quantitatif (économique)	
	Objectifs individuels	
Période d'appréciation de la performance	Taux de fréquence	Retour sur capitaux employés
	Sécurité des accidents du travail *	
Support	Annuel	Trois ans
	Numéraire	Actions de performance

* √ Pour plus d'informations sur le taux de fréquence, voir paragraphe 5.5.1 du chapitre 5 du Document de Référence.

√ Pour plus d'informations sur la Direction Générale du Groupe et la rémunération des mandataires sociaux, voir sections 3.2 et 3.3 du chapitre 3 du Document de Référence.

1.3.3 GOUVERNANCE

Imerys est organisée en Société Anonyme à Conseil d'Administration. Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général demeurent réunies jusqu'au 4 mai 2018. Elles seront séparées après cette date, avec la reconduction de Gilles Michel dans ses fonctions de Président du Conseil et la nomination de Conrad Keijzer en tant que Directeur Général.

Le Conseil d'Administration exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société. Il approuve les orientations stratégiques et autorise les opérations majeures engageant l'avenir du Groupe. Placés sous la responsabilité du Conseil d'Administration, les Comités spécialisés ont un rôle consultatif. Ils font bénéficier le Conseil de leurs avis et recommandations dans la préparation de ses décisions.

Sa composition est conçue pour faire bénéficier le Groupe des sensibilités et expériences professionnelles diversifiées et internationales de ses membres, qui sont associés à la définition de la stratégie du Groupe et à sa mise en œuvre.

À la date du présent Document de Référence, le Conseil d'Administration est composé de 17 membres, dont deux Administrateurs représentant les salariés désignés respectivement par le Comité de Groupe France et le Comité d'Entreprise Européen du Groupe (*voir paragraphe 1.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence*). La proportion de femmes en son sein (6 sur 15, hors Administrateurs représentant les salariés) et celle de membres indépendants (7 sur 15, hors Administrateurs représentant les salariés) sont conformes à la loi et au code AFEP-MEDEF. Le mandat des Administrateurs est d'une durée de trois ans.

Le Conseil s'est réuni cinq fois en 2017 avec un taux moyen de présence effective des membres de 91,7 %.

À compter du 4 mai 2018, sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires et du Conseil d'Administration, le nombre d'Administrateurs sera réduit à 14 membres, Mesdames Giovanna Kampouri Monnas et Katherine Taaffe Richard et Messieurs Xavier Le Clef, Laurent Raets ⁽¹⁾ et Arnaud Vial ayant souhaité ne pas poursuivre leurs mandats d'Administrateurs :

Nom	Âge ⁽¹⁾	Fonction	Date de 1 ^{re} nomination au Conseil	Année de renouvellement du mandat exercé	Membre indépendant
Gilles MICHEL	62 ans	Président du Conseil	03/11/2010	2021	Non
Conrad KEIJZER	49 ans	Administrateur, Directeur Général	04/05/2018	2021	Non
Paul DESMARAIS III	35 ans	Vice-Président	29/04/2014	2020	Non ⁽²⁾
Aldo CARDOSO	62 ans	Administrateur	03/05/2005	2020	Oui
Odile DESFORGES	68 ans	Administrateur	04/05/2016	2019	Oui
Ian GALLIENNE	47 ans	Administrateur	29/04/2010	2019	Non ⁽²⁾
Marion GUILLOU	63 ans	Administrateur	01/09/2012	2020	Oui
Colin HALL	47 ans	Administrateur	15/12/2015	2020	Non ⁽²⁾
Ulysses KYRIACOPOULOS	65 ans	Administrateur	30/04/2015	2021	Non
Martina MERZ	55 ans	Administrateur	03/05/2017	2020	Oui
Marie-Françoise WALBAUM	68 ans	Administrateur	25/04/2013	2021	Oui
Nouvelle administratrice ⁽³⁾			04/05/2018	2021	Oui
Éliane AUGelet-PETIT	60 ans	Administrateur représentant les salariés	06/10/2014	2020	
Enrico d'ORTONA	54 ans	Administrateur représentant les salariés	06/10/2014	2020	

(1) Au 31 décembre 2017.

(2) Administrateur représentant un actionnaire de contrôle de la Société.

(3) Cooptation par le Conseil, lors de sa séance du 4 mai 2018, d'une nouvelle administratrice indépendante. En cours de sélection à la date du présent Document de Référence.

Dans sa nouvelle composition, la proportion des femmes au sein du Conseil d'Administration (5 sur 12, hors Administrateurs représentant les salariés,) sera de 41,7 %. La proportion des membres indépendants y sera supérieure à celle du tiers recommandé par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'Administration a constitué en son sein quatre Comités spécialisés : Audit, Nominations, Rémunérations et Stratégique, avec la composition suivante à la date du présent Document de Référence.

Comités	Président	Nombre de membres	Dont membres indépendants	Nombre de séances en 2017 (taux moyen de présence effective des membres)
Audit	Aldo Cardoso	3	2	5 (100 %)
Nominations	Paul Desmarais III	5	3	3 (87 %)
Rémunérations	Paul Desmarais III	6	3	2 (100 %)
Stratégique	Ian Gallienne	8	3	7 (93 %)

√ Pour plus d'informations sur la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités spécialisés, voir section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence.

(1) Appelé à participer aux travaux du Conseil en qualité de Censeur, avec simple voix consultative.

1.3.4 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

En 2017, l'organisation du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) a évolué afin de fixer et mettre en œuvre de nouvelles ambitions destinées à accompagner la stratégie de croissance d'Imerys, en adéquation avec les nouveaux enjeux et attentes des principales parties prenantes dans ce domaine.

Le département RSE a été placé sous la responsabilité du Directeur Juridique et RSE et un Comité de Pilotage RSE a été créé afin de fixer les ambitions et valider la stratégie RSE du Groupe, piloter et suivre la mise en œuvre des plans d'actions associés.

Ce Comité de Pilotage est présidé par le Directeur Général et regroupe autour de lui quatre membres du Comité Exécutif (le Secrétaire Général, le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur Industriel et un Directeur Général Opérationnel) et trois autres hauts responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe.

Les Comités Stratégique et d'Audit revoient respectivement la stratégie RSE proposée et ses conditions de mise en œuvre qui sont validées par le Conseil d'Administration.

✓ Pour plus d'informations sur la RSE, [voir chapitre 5 du Document de Référence](#).

1.4 MODÈLE ÉCONOMIQUE

1.4.1 PRINCIPAUX ATOUTS

Fort d'actifs miniers et industriels de grande qualité, de positions de leader sur la plupart de ses marchés, d'une organisation réactive et d'une culture de l'excellence opérationnelle, Imerys dispose d'atouts qui assurent une création de valeur dans la durée pour ses principales parties prenantes.

■ DES ACTIFS MINIERES ET INDUSTRIELS DE GRANDE QUALITÉ

- 267 sites industriels
- dont 119 mines avec 20 ans de réserves en moyenne
- plus de 30 minéraux dans son portefeuille

Imerys détient une gamme étendue de ressources minérales lui permettant de sécuriser une grande partie de ses approvisionnements et de ses coûts de production, ainsi que des actifs industriels performants, utilisant une large palette de technologies et de procédés exclusifs de transformation.

Imerys exploite plus d'une centaine de gisements à travers le monde et poursuit le renouvellement et le développement de ses réserves et de ses ressources minérales pour s'assurer de détenir en moyenne 20 ans de réserves. Le Groupe extrait et transforme plus de 30 minéraux différents.

Ces minéraux sont systématiquement transformés ou synthétisés par le Groupe en solutions minérales à travers une large palette de procédés industriels et de technologies exclusifs qui permettent de développer les propriétés recherchées dans les applications finales et répondre ainsi aux spécifications de ses clients industriels.

Le Groupe maîtrise notamment les procédés de transformation suivants :

- les traitements mécaniques : purification, raffinage, micronisation par le biais de broyage et tamisage, séchage, façonnage, cyclonage, élutriation, classification, flottation, malaxage... ;

- les traitements thermiques : calcination à très haute température, fusion, frittage... ;
- et les traitements chimiques : synthèse, cristallisation, précipitation...

Ces procédés confèrent des propriétés physiques telles que la pureté, la structure cristalline, la taille et la distribution des particules, la forme et la surface spécifique. Les solutions sont vendues sous forme de poudres, de grains, de granulés, de mélanges, de pâtes ou de dispersions aqueuses. Selon les produits, le cycle de production dure de quelques jours à plusieurs semaines.

✓ Pour plus d'informations sur les minéraux, [voir section 1.6 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

■ DES POSITIONS DE LEADER

Imerys détient des positions de leader assurées par une large couverture géographique et la diversité des industries servies, permettant également de réduire son exposition aux cycles économiques.

Le Groupe est leader sur la plupart de ses marchés :

- minéraux pour films polymères à porosité contrôlée ;
- réfractaires monolithiques silico-alumineux ;
- graphite pour les piles alcalines ;
- additifs conducteurs pour batteries Li-ion ;
- fondants pour la coulée continue ;
- perlite pour la construction ;
- solutions minérales pour la filtration, le papier, les matières plastiques, les peintures, le papier, les céramiques, l'hygiène, les cosmétiques...

■ UNE ORGANISATION AGILE

- 12 divisions au plus près des marchés
- 18 300 salariés dans 50 pays

Le Groupe s'appuie sur une organisation agile lui permettant d'être au plus proche de ses clients et de s'adapter rapidement aux changements des conditions de marché. À la base de son organisation se trouvent les divisions qui bénéficient d'une grande autonomie dans la gestion quotidienne et prennent les décisions opérationnelles en adéquation avec les réalités de leurs marchés. Chaque division s'appuie sur des modes de fonctionnement communs à l'ensemble de l'organisation du Groupe pour davantage d'efficacité. Elles partagent notamment des ressources internes, des procédés de fabrication, des systèmes d'information et des indicateurs de mesure de la performance. Elles fonctionnent également en réseau pour tirer pleinement profit de l'échelle du Groupe (mobilités internes, partage et dissémination des meilleures pratiques, outils collaboratifs, etc.). Imerys met aussi en place les moyens supplémentaires à leur disposition afin d'optimiser leur performance et soutenir leur croissance : programmes d'excellence, équipes de développement, nouvelles capacités, etc.

Avec une ambition, une culture, des valeurs, des comportements et un engagement partagés, les collaborateurs du Groupe participent pleinement à son progrès continu. Par son organisation et en tirant parti des ressources et opportunités de croissance, Imerys leur permet de conduire des missions responsabilisantes et motivantes, qui contribuent à leur développement personnel et professionnel.

■ UNE CULTURE DE L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

- Déploiement du programme d'amélioration continue "I-Cube" dans 55 % des sites
- 1,42 accident avec arrêt de travail par million d'heures travaillées

À la recherche permanente de l'excellence, pour ses produits, ses moyens de production, ses collaborateurs et leur sécurité, Imerys a développé, depuis 2014, un programme d'amélioration continue de ses procédés industriels et de sa performance, "I-Cube", Imerys Industrial Improvement. La définition de standards et d'indicateurs communs, le développement et le partage de bonnes pratiques visent à optimiser la production industrielle (efficacité énergétique, gestion des ressources et des déchets/rejets, sécurité, etc.) ainsi que la responsabilisation des collaborateurs. En 2017, ce programme a été déployé sur une quarantaine de sites supplémentaires du Groupe, portant leur nombre total à 146.

1.4.2 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

La stratégie d'Imerys vise à assurer une croissance régulière des résultats du Groupe, créatrice de valeur sur le long terme. Elle repose sur l'innovation, des investissements de développement et des acquisitions ciblées.

■ INNOVATION

- > 400 personnes
- 2 300 brevets
- 12,5 % du chiffre d'affaires générés par des nouveaux produits

La stratégie d'innovation d'Imerys repose sur sa capacité à associer minéraux et fonctionnalités pour apporter à ses clients des améliorations significatives des caractéristiques de leurs produits, en termes notamment de performances et d'efficacité énergétique, en limitant les rejets et l'impact sur l'environnement. Cette expertise est un atout pour relever les défis technologiques majeurs auxquels tous les opérateurs industriels sont confrontés pour leur avenir.

Les nouveaux produits proviennent d'innovations de continuité, issues de l'amélioration de la gamme existante, mais aussi des innovations de rupture, fondées sur le développement de concepts inédits. En 2017, le chiffre d'affaires des produits nouveaux a progressé de + 10 % à 575 millions d'euros, ce qui représente 12,5 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En 2017, plus de 100 nouveaux produits ont été lancés ⁽¹⁾. Ces dernières années, Imerys a accéléré ses efforts d'innovation pour répondre aux besoins de ses marchés. Les compétences techniques des équipes et la présence multi-marché du Groupe constituent autant de leviers pour accélérer son développement.

Imerys protège ses innovations grâce à sa politique de propriété industrielle : 2 300 brevets, et plus de 85 modèles industriels et de fonctionnalités recensés à fin 2017. Signe de son engagement envers l'innovation, le Groupe a augmenté ses dépôts de nouveaux brevets de plus de 30 % depuis 2010. Par ailleurs, au 31 décembre 2017, le Groupe compte environ 4 000 marques pour protéger sa gamme étendue de produits, y compris la marque "Imerys" déposée dans 100 pays. À la connaissance d'Imerys, il n'existe aucun brevet, licence, marque, dessin ou modèle, dont le Groupe est titulaire à la date de publication du présent Document de Référence, et dont la perte éventuelle des droits présenterait un risque susceptible d'avoir une incidence significative sur son activité et sa rentabilité globales. De même, à ce jour, Imerys n'a pas connaissance de litige, opposition ou autre réclamation en instance relatifs aux droits de propriété intellectuelle susceptibles d'affecter de façon significative son activité ou sa situation financière.

(1) Imerys mesure la contribution des nouveaux produits au chiffre d'affaires du Groupe sur la base d'un reporting trimestriel. Pour être éligible, le produit doit avoir été développé en interne et faire partie de la gamme d'Imerys depuis moins de cinq ans, apporter une innovation de rupture, ou créer un complément de gamme, une nouvelle forme physique ou une amélioration à un produit existant.

1 PRÉSENTATION DU GROUPE

MODÈLE ÉCONOMIQUE

Quelques exemples de nouveaux produits :

	Marché	Applications	Division	Produits	Services
Nouvelles applications	Véhicule électrique	Performance des batteries lithium ion pour véhicules électriques ■ Réduction des émissions de CO ₂	Graphite & Carbone	√	
	Santé & Beauté	Solution minérale naturelle dans les produits cosmétiques ■ Respect de l'environnement	Additifs de Performance	√	
	Rénovation et construction neuve	Tuiles solaires ■ Efficacité énergétique des bâtiments	Toiture	√	
	Équipement industriel	Alumine ultra-fine pour les abrasifs de haute performance ■ Amélioration de la résistance des abrasifs	Minéraux Fondus	√	
	Recyclage	Compatibilisation des plastiques usagés ■ Recyclage	Additifs de Performance	√	√
	Industrie	Additifs pour isolation cryogénique : stockage de gaz liquéfié ■ Efficacité énergétique	Filtration	√	√
Innovations incrémentales	Automobile	Rigidité des plastiques automobiles ■ Allègement des véhicules	Additifs de Performance	√	
	Réfractaires pour industries de haute température	Andalousite de haute pureté ■ Résistance thermique et mécanique	Aluminates	√	
	Fonderie	Liant à base de bentonite ■ Amélioration de la précision du moulage et du rendement	Métallurgie	√	

■ INVESTISSEMENTS DE DÉVELOPPEMENT

- 341 millions d'euros d'investissements dont 121 millions d'euros de développement en 2017
- Principaux développements dans l'énergie, l'automobile et les biens de consommation

En 2017, le Groupe a poursuivi l'exécution de son programme d'investissements (R&D, capacités industrielles, ressources minières, extension géographique) et a maintenu un niveau élevé d'investissement et de développement (121 millions d'euros).

Les principaux projets de développement réalisés en 2017 sont les suivants :

Marchés	Description du projet	Pays	Division	Extension de capacité	Nouveaux produits / technologies	Expansion géographique
Automobile	Capacité de production de talc pour polymères	États-Unis France	Additifs de Performance	√	√	
Énergie mobile	Capacité de production de noir de carbone	Belgique	Graphite & Carbone	√	√	
	Ouverture d'une mine de production de graphite naturel	Namibie				√
	Nouvelle unité de production de graphite synthétique	Suisse		√	√	
Santé	Capacité de production de diatomite pour le fractionnement du plasma sanguin	États-Unis	Filtration	√	√	
Papier	Nouvelles usines FiberLean® : technologie à base de microfibrille de cellulose	États-Unis Inde	Carbonates		√	
Agroalimentaire et hygiène	Capacité de production de carbonates pour films plastiques	Chine	Carbonates	√		
Cosmétiques	Capacité de production de perlite expansée	Espagne	Filtration		√	

√ Pour plus d'informations, voir section 2.1 du chapitre 2 du Document de Référence.

■ ACQUISITIONS CIBLÉES

- 10 sociétés intégrées en 2017

Les différentes opérations de croissance externe réalisées au cours de ces dernières années ont permis à Imerys de devenir le leader mondial des solutions minérales pour l'industrie. Elles contribuent à élargir le portefeuille d'activités du Groupe et lui donnent accès à de nouvelles plateformes technologiques, zones géographiques, minéraux ou produits.

Acquisition de Kerneos

L'exercice 2017 a été marqué par plusieurs opérations d'acquisitions, et en particulier celle de Kerneos, qui a été clôturée le 18 juillet 2017. Avec cette opération, le Groupe renforce son offre de spécialités dans des marchés porteurs et améliore son profil de croissance. Avec un chiffre d'affaires de 417 millions d'euros en 2016, Kerneos est leader mondial des liants de haute performance à base d'aluminates de calcium qui apportent des propriétés clés (durcissement rapide, autolissant, étanchéité, résistance à la corrosion, à l'abrasion, à la chaleur) aux solutions innovantes de ses clients, pour les secteurs de la construction (mortiers pour chapes de sol et colles à carrelage), du génie civil (réseaux d'assainissement) ou des réfractaires (protection des hauts fourneaux, centrales thermiques). L'innovation est un vecteur de croissance important pour Kerneos lui permettant de développer son offre comme, par exemple, avec Exalt®, un liant de haute performance à l'état liquide spécialement conçu pour les enduits de façade, les peintures minérales et les produits d'étanchéité, et qui se déclenche par un activateur. Kerneos a rejoint la branche Minéraux de Haute Résistance, au sein de la nouvelle division Aluminates, qui comprend également la division Minéraux Réfractaires.

Autres acquisitions de complément

Les principales acquisitions de complément intégrées en 2017 sont rappelées dans le tableau suivant :

Acquisitions de complément	CA année pleine	Activité	Pays	Division	Élargissement du portefeuille	Développement géographique	Date d'entrée dans le périmètre
Damolin	≈ 50 M€	Absorbants pour usages industriels	Danemark	Métallurgie	√		01/01/2017
Alteo	≈ 50 M€	Alumines de spécialités pour abrasifs	France Allemagne	Minéraux Fondus	√		01/01/2017
Regain Polymers	≈ 30 M€	Recyclage des plastiques	Royaume-Uni	Additifs de Performance	√		06/09/2017
Zhejiang Zr-Valley	≈ 30 M€	Dérivés du zirconium pour applications industrielles	Chine	Minéraux Fondus	√	√	01/08/2017
SPAR	≈ 20 M€	Réfractaires monolithiques	États-Unis	Réfractaires Monolithiques		√	01/09/2016
Micron-Ita Vimal Microns	≈ 15 M€	Carbonates de calcium naturel micronisé pour applications polymères	Brésil Inde	Carbonates		√	25/11/2017 31/01/2018
NG Johnson Set Linings Fagersta Eldfasta	≈ 10 M€	Installation de réfractaires monolithiques	Royaume-Uni Allemagne Suède	Réfractaires Monolithiques		√	01/02/2017 31/03/2017 03/10/2016
Nippon Power Graphite	ns	Ligne pilote : technologie de graphite pour les anodes des batteries Li-ion	Japon	Graphite & Carbone	√	√	01/02/2017

Dans le cadre de la gestion active de ses actifs, le Groupe procède régulièrement à de petites cessions de sites industriels.

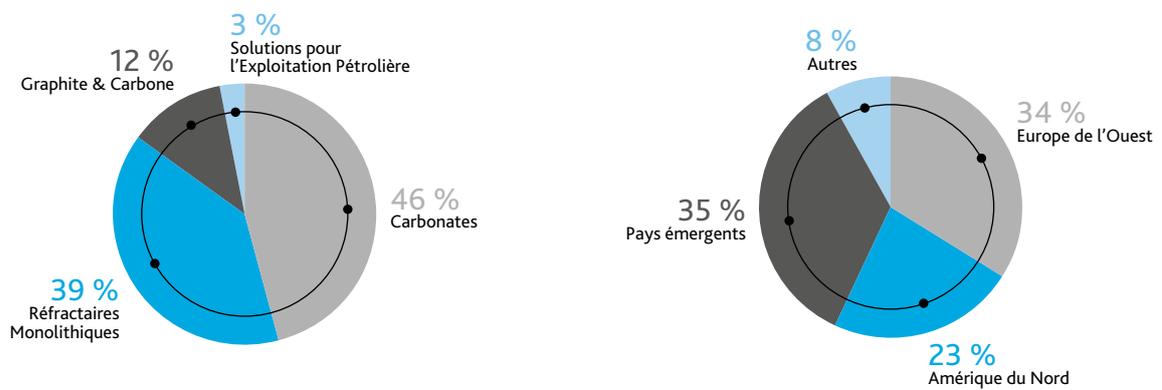
√ Pour plus d'informations sur les faits marquants de 2017, voir [paragraphe 2.1.1 du chapitre 2 du Document de Référence](#). Pour plus d'informations sur l'historique du Groupe, voir [paragraphe 7.1 du chapitre 7 du Document de Référence](#).

1.5 BRANCHES D'ACTIVITÉ

1.5.1 SOLUTIONS POUR L'ÉNERGIE & SPÉCIALITÉS

La branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités regroupe les divisions Carbonates, Réfractaires Monolithiques (Calderys), Graphite & Carbone et Solutions pour l'Exploitation Pétrolière. Elle sert une grande variété de marchés finaux : papier, acier, construction, consommation courante et énergie.

- Chiffre d'affaires de 1 327 millions d'euros, soit 29 % du Groupe ;
- Résultat opérationnel courant de 141 millions d'euros, soit une marge de 10,6 % sur le chiffre d'affaires ;
- 4 990 employés ;
- 73 sites industriels dans 27 pays.



✓ Pour plus d'informations sur les faits marquants 2017 de la branche, voir [section 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

Divisions	Produits	Industries servies	Principales applications	Positions concurrentielles ⁽¹⁾
CARBONATES	Carbonate de calcium naturel (GCC) Carbonate de calcium précipité (PCC) Chaux	Agriculture Alimentation Automobile Carton & Emballage Construction Environnement Équipement industriel Papier Produits de consommation courante Produits d'Hygiène, Santé & Beauté	Produits de charge et de couchage (additifs fonctionnels) et aides aux procédés Additifs fonctionnels pour : Adhésifs Caoutchoucs Hygiène, Santé & Beauté Joints Papier Peintures Plastiques Polymères & Films Revêtements & Matériaux de construction Substrats catalytiques	N° 1 mondial des minéraux pour films polymères à porosité contrôlée N° 2 mondial des carbonates pour papier
RÉFRACTAIRES MONOLITHIQUES (CALDERYS)	Réfractaires monolithiques Bétons coulés / vibrés Bétons coulés QD™ Formes préfabriquées Masses à damer Masses de bouchage Pisés secs Produits de projection Prestation de service complète pour l'industrie réfractaire	Aluminium Ciment Construction et réparation de fours industriels Fonderie Production d'énergie Pétrochimie Sidérurgie Valorisation énergétique des déchets	Réfractaires monolithiques (aides aux procédés) Formes préfabriquées	N° 1 mondial des réfractaires monolithiques silico-alumineux
GRAPHITE & CARBONE	Carbure de silicium Cokes Graphites naturels Graphites synthétiques Noir de carbone	Appareils électroniques et électriques Automobile & Transport Énergie mobile Équipement industriel Pétrole & Gaz Sidérurgie	Additifs fonctionnels pour : Batteries (Li-ion, alcalines, etc.) Câbles haute tension Composés conducteurs Crayons Feuilles isolantes et conductrices Matériaux réfractaires Pinceaux en carbone Plaquettes de frein Poudres pour la métallurgie	N° 1 mondial du graphite pour piles alcalines N° 1 mondial des additifs conducteurs pour batteries Li-ion N° 1 mondial du graphite lamellaire naturel
SOLUTIONS POUR L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE	Proppants céramiques Solutions minérales à base de : Bentonite Carbonate de calcium Diatomite Graphite Métakaolin Mica Perlite	Exploitation de pétrole et de gaz non conventionnels	Stimulation de puits de forage Boues de forage pour gisements pétroliers	

(1) Estimations Imerys.

CARBONATES

La division Carbonates produit du carbonate de calcium naturel (GCC) et précipité (PCC), et de la chaux, pour servir les industries locales du papier et de l'emballage ainsi que les applications de minéraux de performance (polymères, caoutchoucs, produits d'hygiène, de santé et de beauté, et matériaux de construction).

Produits

La division Carbonates propose une large gamme de carbonates de calcium naturels ou précipités, utilisés comme additifs fonctionnels dans les applications de charge et de couchage, ou comme aides aux procédés.

- Le carbonate de calcium naturel (GCC) est obtenu par broyage des carbonates. Une fois transformé, il est utilisé dans les applications de minéraux de performance telles que les peintures et les revêtements de surface, les plastiques et les joints, ainsi que dans des produits liés à la purification de l'air et à l'environnement. Apprécié pour sa blancheur et ses propriétés alcalines, le GCC est largement employé comme produit de charge ou de couchage dans l'industrie papetière.
- Le carbonate de calcium précipité (PCC) est produit par hydratation de la chaux puis précipitation au contact du gaz carbonique. Il est utilisé comme additif fonctionnel dans les industries de l'automobile, de la construction et des biens de consommation. Il entre ainsi dans la composition de produits tels que les peintures, les adhésifs, les enduits ou les plastiques et est également utilisé comme produit de charge ou de couchage dans l'industrie du papier et du carton.
- La chaux est produite à partir de calcaire naturel, par calcination. Elle est principalement utilisée dans la sidérurgie et le traitement des eaux.

Implantations industrielles

La division Carbonates compte 46 sites industriels, dont 23 certifiés ISO 9001, répartis dans 18 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	11	19	16	0

Principaux concurrents

- GCC : Omya (Suisse) et divers concurrents locaux ;
- PCC : Schaefer Kalk (Allemagne) ; Cales de Llerca (Espagne) ; Minerals Technologies (États-Unis) et Omya (Suisse).

RÉFRACTAIRES MONOLITHIQUES

Sous la marque Calders, la division Réfractaires Monolithiques développe et commercialise des réfractaires monolithiques essentiellement en Europe, en Inde, en Asie Pacifique et, depuis peu, en Amérique du Nord. Elle fournit des solutions réfractaires intégrées pour une large gamme d'équipements industriels développées et mises en œuvre par ses équipes d'ingénieurs et de techniciens. Ces solutions et services sont utilisés pour la construction et la réparation de revêtements réfractaires soumis à des températures élevées et des conditions de sollicitation intenses. Les réfractaires monolithiques sont des produits semi-finis, dont la formulation inclut des minéraux réfractaires, des agents liants et des additifs. Les réfractaires monolithiques représentent 45 % du marché total des réfractaires dans les économies développées, en raison de leurs avantages intrinsèques : facilité et rapidité d'installation, pose sans joint, adaptabilité à toutes les formes de fours, même les plus complexes.

Applications

Valorisés et commercialisés dans le monde entier, les carbonates sont intégrés dans les produits intermédiaires ou finis, pour en améliorer les performances ou en faciliter la transformation ; ils permettent de réduire le coût global de la matière première.

Les applications sont principalement les suivantes :

- Caoutchoucs : les carbonates de calcium facilitent leur transformation et apportent perméabilité, résistance aux agressions chimiques, effets barrière ainsi que blancheur et propriétés mécaniques ;
- Hygiène, santé & beauté : les carbonates de calcium sont présents dans une large gamme de produits de soins comme le dentifrice ;
- Joints & adhésifs : les carbonates de calcium améliorent les propriétés rhéologiques et réduisent la teneur en eau ou en composés volatils ;
- Peintures & enduits : les carbonates de calcium servent de charge fonctionnelle pour en améliorer la qualité, notamment l'opacité, la matité, les propriétés anti-fissures et anti corrosion ;
- Plastiques, films et emballages polymères : les carbonates de calcium leur apportent des propriétés toujours plus techniques (opacité, propriétés mécaniques, conductivité thermique) ;
- Papier : les carbonates de calcium sont ajoutés soit en tant que produits de charge à la fibre de cellulose, soit comme produits de couchage, en combinaison avec différents pigments, agents liants et composants chimiques.

Produits et services

Les produits de Calders sont constitués de matières premières minérales, naturelles ou synthétiques, comme les chamottes, l'andalousite, la mullite, la bauxite, l'alumine tabulaire ou fondue (monolithiques silico-alumineux ou "monolithiques acides"), les spinelles, la magnésie, la dolomite ("monolithiques basiques") auxquelles sont incorporés des liants (ciments réfractaires, argiles ou additifs). Les monolithiques sont posés en utilisant différentes techniques, dont le coulage, la projection ou le bouchage. Calders propose aussi des solutions préfabriquées qui s'adaptent aux besoins des clients tout en réduisant la durée de placement. De fait, Calders peut prendre en charge l'ensemble de l'installation d'un projet réfractaire, de la conception à la mise en œuvre sur le terrain.

Applications

Les réfractaires monolithiques de Calderys sont des spécialités utilisées dans toutes les industries nécessitant des hautes températures : la sidérurgie, les fonderies de métaux ferreux et non ferreux (y compris l'aluminium), les centrales électriques, les incinérateurs, les chaudières à biomasse, ainsi que l'industrie du ciment et les usines pétrochimiques.

Calderys est particulièrement bien positionné pour fournir des solutions tout au long des étapes sensibles du processus de production : sur les hauts fourneaux et leurs rigoles dans la sidérurgie, sur les cyclones et les zones de combustion dans les cimenteries ou sur les unités de récupération de soufre dans la pétrochimie, ainsi que sur des marchés en croissance comme celui de la valorisation énergétique des déchets. En complément des réfractaires monolithiques fabriqués par Calderys, la gamme de produits comprend des formes prêtes à l'emploi, des isolants, des systèmes d'ancrage et autres accessoires.

Implantations industrielles

La division Réfractaires Monolithiques compte 19 sites industriels, dont 16 certifiés ISO 9001, répartis dans 16 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	9	1	8	1

Principaux concurrents

RHI Magnesita (Autriche/Brésil), Krosaki Harima (Japon), Vesuvius (Royaume-Uni), Harbison Walker (États-Unis) et divers concurrents régionaux ou locaux.

■ GRAPHITE & CARBONE

La division Graphite & Carbone d'Imerys est le leader mondial des applications techniques du graphite et du noir de carbone de haute performance. Bénéficiant d'une présence géographique mondiale (Amérique du Nord, Europe, Asie et Afrique), la division produit et commercialise une large variété de poudres de graphite synthétique et de noirs de carbone conducteurs. Elle bénéficie de réserves de graphite naturel de grande qualité au Canada et en Namibie, associées à un processus de fabrication à la pointe de la technologie (synthèse, cristallisation). Le développement et la combinaison des propriétés physiques obtenues telles que la pureté, la structure cristalline, la taille des particules, la forme et la surface spécifique permettent d'élargir la gamme des spécialités.

Produits

Les principales familles de produits de la division Graphite & Carbone sont les suivantes :

- le graphite naturel transformé, vendu sous forme d'additifs, de poudres, de mélanges et de dispersions aqueuses ;
- le graphite synthétique, produit en Suisse, issu d'un procédé complexe de cuisson de coke de pétrole à très haute température ;
- le noir de carbone conducteur, vendu sous forme de poudres ou de granulés ;
- les paillettes de graphite naturel sont produites à Lac-des-Îles (Province du Québec, Canada), la plus importante mine de graphite d'Amérique du Nord, ainsi qu'en Namibie ;
- le carbure de silicium, coproduit issu de la production de graphite.

Applications

Les produits de la division Graphite & Carbone sont adaptés aux besoins de chaque client, et se répartissent en quatre domaines d'applications :

- Additifs pour polymères : avec les gammes de produits de noir de carbone hautement conducteurs et de graphites synthétiques, la division s'adresse au marché en forte croissance des polymères conducteurs. Les applications comprennent les revêtements conducteurs, les résines et les plastiques (utilisés dans des boîtiers électroniques, ou pour des applications liées à la sécurité, à l'automobile et à la fourniture d'énergie) ;
- Énergie mobile : grâce à la variété de ses additifs fonctionnels, la division est le leader mondial du marché des carbones et graphites pour l'énergie mobile. Le graphite est utilisé dans les piles alcalines, les piles Zn-C, les batteries rechargeables lithium-ion (pour équipements électroniques mobiles et véhicules électriques et hybrides), les piles à combustibles (systèmes de conversion d'hydrogène en électricité), les super conducteurs ou les revêtements pour boîtiers de piles. Le graphite, tout comme le noir de carbone, est utilisé comme additif conducteur dans les cathodes des piles lithium-ion. Il est également utilisé comme matériau actif dans les anodes ;
- Produits d'ingénierie : en combinant ses graphites naturels et synthétiques, la division propose des produits sur mesure répondant aux spécifications physiques et chimiques de diverses industries. Dans l'industrie automobile, ces produits sont des constituants destinés aux plaquettes de frein, aux revêtements d'embrayage, aux joints d'étanchéité, aux poudres de fer métallurgiques et aux balais de carbone. Les produits s'adressent également à des applications telles que les feuilles de carbone pour écrans plats (échange de chaleur), les céramiques poreuses, la métallurgie des poudres, les mines de crayons, les poudres pour lubrifiants, les catalyseurs et les diamants synthétiques ;
- Réfractaires et produits pour la métallurgie : ils constituent des applications significatives en volume pour la division Graphite & Carbone, notamment les briques, les monolithiques, les additifs carbonés et les revêtements de couverture des métaux.

Implantations industrielles

La division Graphite & Carbone compte six sites industriels, dont cinq certifiés ISO 9001, répartis dans cinq pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	2	2	1	1

Principaux concurrents

Kropfmühl, Orion (Allemagne) ; Cabot (Belgique) ; Nacional de Grafite (Brésil) ; Asbury, Superior Graphite (États-Unis) ; Chuetsu, Denka, KBIC et Nippon Kokuen (Japon) et de nombreux producteurs chinois.

■ SOLUTIONS POUR L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

La division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière sert le marché des proppants et des additifs minéraux de forage principalement, pour l'extraction de pétrole et de gaz de schiste en Amérique du Nord. Ses lignes de production sont situées en Géorgie, aux États-Unis.

Produits

Utilisés pour leur résistance mécanique et chimique ainsi que pour leurs propriétés thermiques, les produits fabriqués par la division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière sont :

- des proppants céramiques (granules sphériques en céramique à partir de kaolin bauxitique) principalement utilisés dans l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels ;
- d'autres solutions minérales à base de carbonates de calcium, de perlite, de terres de diatomée et métakaolins, utilisés dans diverses applications de forage de pétrole et de gaze ou comme additifs dans les applications de ciment.

Applications

Les principales applications de la division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière sont les suivantes :

- Stimulation de puits pour les industries du gaz et du pétrole : les proppants produits par Imerys permettent de maintenir un bon écoulement des hydrocarbures de roche mère, en combinant une grande résistance mécanique et thermique, et une faible densité. Les proppants céramiques bénéficient d'une très forte résistance à la pression et permettent d'accroître la rentabilité des gisements ;
- Boues de forage : la division produit et commercialise toutes les spécialités utilisées dans les boues de forage, les ciments pour puits pétroliers et le traitement des déchets.

Implantations industrielles

Les deux implantations industrielles de la division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière sont situées en Géorgie (États-Unis).

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	-	2	-	-

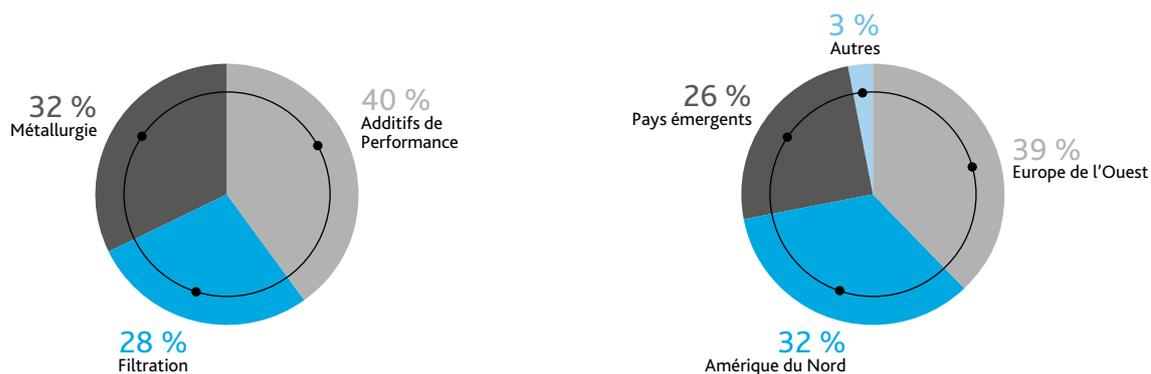
Principaux concurrents

Curimbaba (Brésil) ; Carbo Ceramics et US Silica (États-Unis) ; Saint-Gobain (France) et quelques producteurs chinois.

1.5.2 FILTRATION & ADDITIFS DE PERFORMANCE

La branche Filtration & Additifs de Performance regroupe les divisions Additifs de Performance, Filtration et Métallurgie. Elle sert principalement les marchés finaux de la consommation courante, de l'automobile et de la construction.

- Chiffre d'affaires de 1 237 millions d'euros, soit 27 % du Groupe ;
- Résultat opérationnel courant de 254 millions d'euros, soit une marge de 20,6 % sur le chiffre d'affaires ;
- 4 263 employés ;
- 83 sites industriels dans 24 pays.



✓ Pour plus d'informations sur les faits marquants 2017 de la branche, voir [paragraphe 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

1 PRÉSENTATION DU GROUPE

BRANCHES D'ACTIVITÉ

Divisions	Produits	Industries servies	Principales applications	Positions concurrentielles ⁽¹⁾
ADDITIFS DE PERFORMANCE	Mica	Agriculture	Additifs fonctionnels pour : Agriculture	N° 1 mondial du talc pour plastiques, peintures, papier, céramiques, santé et beauté
	Talc	Alimentation	Céramiques	N° 1 mondial du mica pour les plastiques et revêtements de haute performance
	Wollastonite	Automobile	Enduits & Adhésifs	N° 1 mondial de la wollastonite pour les plastiques transformés, céramiques, peintures et revêtements
	Solutions pour le recyclage des plastiques	Construction	Hygiène & Cosmétiques	
		Emballages	Isolation phonique	
		Équipement industriel	Matériaux de construction	
		Hygiène & Santé	Papier & carton	
		Papier & emballage	Peintures & Revêtements	
		Produits de consommation courante	Polymères & Caoutchoucs	
		Électronique	Réfractaires	
			Revêtements de freins	
			Substrats catalytiques	
FILTRATION			Aides aux procédés pour filtration de : Alimentation	N° 1 mondial des produits à base de diatomite et de perlite pour la filtration
	Diatomite	Agriculture	Boissons	
	Perlite & Perlite expansée	Alimentation	Édulcorants	
	Produits silico-alumineux	Boissons	Films plastiques	
		Construction	Huiles alimentaires	
		Produits pharmaceutiques et chimiques	Hygiène & Cosmétiques	
			Isolation cryogénique	
			Produits chimiques industriels	
			Produits pharmaceutiques	
			Vin	
MÉTALLURGIE			Coulée continue de l'acier	N° 1 mondial Fondants pour la coulée continue
	Bauxite	Agriculture	Isolation des lingotières et poches de coulée	N° 1 mondial de la perlite pour la construction
	Bentonite	Alimentation animale	Liants pour les moules de sable de fonderie	N° 2 mondial de la bentonite pour la fonderie
	Fondants	Construction	Minéraux pour : Absorbants pour hydrocarbures et liquides chimiques	
	Moler	Génie civil	Absorbants pour litière pour animaux domestiques	
	Perlite	Horticulture	Additifs pour la nutrition animale	
	Zéolite	Papier	Additifs pour mortier et plâtre	
		Sidérurgie	Additifs rhéologiques pour le génie civil et le forage	
			Composants isolants pour plafonds	
			Fertilisants pour l'horticulture	
			Granulation de minerai	
			Systèmes de moulage de l'acier	

(1) Estimations Imerys.

■ ADDITIFS DE PERFORMANCE

Les minéraux de la division Additifs de Performance sont indispensables à une gamme étendue d'applications, dont l'agro-alimentaire et un grand nombre d'industries comprenant l'automobile, la construction, ainsi que des biens intermédiaires (peinture, caoutchouc, catalyse, papier, hygiène, santé, beauté).

Produits

La division Additifs de Performance propose de nombreux additifs fonctionnels principalement à base de mica, de talc et de wollastonite. La composition chimique, la forme et la distribution des particules diffèrent d'une solution à l'autre, apportant des propriétés supplémentaires aux produits finaux comme une blancheur exceptionnelle, une forte résistance mécanique ou encore une excellente rhéologie. Ils sont intégrés dans les produits intermédiaires ou finis, pour en améliorer les performances, en faciliter la transformation et réduire le coût total de la fabrication des produits dans lesquels ils sont présents.

Applications

Les principales applications de la division Additifs de Performance sont :

- Caoutchoucs : le talc sert de nombreuses applications destinées à l'industrie du caoutchouc (joints, tuyaux, membranes, câbles, pneus, etc.) en apportant résistance aux agressions chimiques, effets barrière, blancheur et propriétés mécaniques ;
- Céramiques : la division propose également différentes gammes de talcs destinés aux céramiques techniques, comme les supports alvéolaires en cordiérite, un élément essentiel dans la technologie céramique désormais utilisée dans le monde entier comme support de catalyse des pots d'échappement de véhicules, ainsi que des références spécifiques pour la production de carrelage ou de pièces sanitaires ;

Implantations industrielles

La division Additifs de Performance compte 22 sites industriels, dont 18 certifiés ISO 9001, répartis dans 12 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	8	10	3	1

Principaux concurrents

American Talc ; RT Vanderbilt ; GIM et Minerals Technologies (États-Unis) ; Nordkalk (Finlande) ; Wolkem (Inde) ; IMI Fabi (Italie) ; Mondo Minerals (Pays-Bas) et LKAB (Suède).

■ FILTRATION

La division Filtration est le premier fournisseur mondial de diatomite et de produits à base de perlite expansée destinés à la filtration.

Produits

La division fournit également d'autres produits à base de silicate de calcium et de silicate de magnésium, destinés à des applications de spécialité. La diatomite et la perlite sont deux minéraux naturels bénéficiant de propriétés uniques : faible densité, inertie chimique, surface spécifique élevée et grande porosité. Ils sont recherchés dans de nombreuses applications, en particulier comme substrat de filtration ou additifs fonctionnels.

- Hygiène, santé & beauté : ajouté aux poudres corporelles, le talc confère un aspect soyeux au maquillage et augmente la douceur des savons tout en réduisant le coût de leurs formulations ; il sert également d'agent d'enrobage dans les comprimés et intervient dans d'autres applications pharmaceutiques ;
- Papier & emballage : utilisé comme agent de charge et mélangé à de la bentonite, le talc agit comme aide au procédé pour l'absorption d'impuretés organiques dans le papier afin d'en améliorer la qualité et la blancheur. Ce minéral est également une alternative aux solutions chimiques pour une fabrication du papier respectueuse de l'environnement ;
- Peintures, enduits et matériaux de construction : dans ces applications, les micas et le talc sont utilisés comme additifs fonctionnels pour en améliorer la qualité et les propriétés. La wollastonite est utilisée comme additif de performance dans un large éventail de peintures et de matériaux de construction, dont les bétons et les adhésifs ;
- Plastiques, films et emballages : la division offre une gamme étendue de micas, de talcs et de wollastonites de haute qualité qui améliore la rigidité, la résistance aux chocs, la stabilité dimensionnelle des pièces automobiles thermoplastiques et des plastiques utilisés dans les biens de consommation (appareils ménagers, emballages souples et rigides). Les polymères renforcés à base de talc, de mica et de wollastonite sont de plus en plus utilisés par l'industrie automobile, car ils contribuent aussi à la réduction du poids des véhicules ;
- Recyclage des plastiques : la division propose également des solutions qui permettent de faciliter le recyclage des plastiques ;
- Dans d'autres applications de niche, les minéraux proposés améliorent les performances de produits utilisés quotidiennement dans la construction, l'aménagement du paysage, les boues de forage et l'hygiène corporelle.

Applications

Les principales applications de la division Filtration incluent :

- Filtration de produits alimentaires et boissons : la diatomite et la perlite expansée bénéficient d'une taille et d'une forme de particules, d'une structure et d'une densité idéales pour être utilisées comme aide au procédé pour la filtration de la bière, des édulcorants, de l'eau, du vin, du thé et des huiles alimentaires ;
- Matériaux de construction : utilisés comme additifs fonctionnels, les produits à base de perlite et de perlite expansée contribuent à l'efficacité des applications d'isolation thermique et cryogénique, d'insonorisation, ainsi que dans les matériaux de construction, les revêtements de surface et la toiture ;

1 PRÉSENTATION DU GROUPE

BRANCHES D'ACTIVITÉ

- Pharmacie, cosmétique et industrie chimique : dans ces secteurs, la diatomite est à la fois un additif fonctionnel et une aide au procédé ; elle peut être utilisée dans le processus de fractionnement du sang. La perlite sert de charge fonctionnelle et abrasive dans les applications dentaires. La diatomite et la perlite expansée sont aussi utilisées comme substrat de raffinage du biodiesel ;
- Dans d'autres applications de niche, la diatomite intervient comme additif fonctionnel dans les secteurs de la peinture et des films en plastique, de l'agriculture, des vernis et des caoutchoucs. La perlite et la perlite expansée peuvent être utilisées dans des applications telles que l'horticulture et les réfractaires légers. Les produits à base de silicate de calcium et de silicate de magnésium entrent dans la composition de caoutchoucs techniques et dans la formulation de pesticides.

Implantations industrielles

La division Filtration compte 30 sites industriels, dont 18 certifiés ISO 9001, répartis dans 11 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	7	19	3	1

Principaux concurrents

Eagle Picher Minerals et Grefco Mineral Technologies Inc. (États-Unis) ; Chemviron (Europe) et Showa (Japon).

■ MÉTALLURGIE

La division Métallurgie sert la fonderie, la sidérurgie ainsi qu'un grand nombre d'industries intermédiaires dont le bâtiment, le génie civil et le forage pétrolier. La division est également le premier fournisseur de perlite dans le monde, servant de nombreuses applications, comme l'agriculture ou les litières animales.

Produits

La division dispose d'une large gamme de produits :

- des mélanges d'alcalins à base de silice, de graphite ou d'autres sources de carbone utilisés comme additifs fonctionnels pour la coulée continue. Ces produits sont formulés de façon spécifique pour les clients sidérurgistes et modifiés en fonction de l'évolution des caractéristiques attendues de l'acier ;
- la bentonite, argile sédimentaire silico-alumineuse avec des propriétés rhéologiques et absorbantes élevées, est transformée dans les usines du Groupe, puis commercialisée, sous forme d'additifs, pour diverses applications de fonderie, comme les systèmes de moulage en sable. Grâce à ses propriétés d'absorption, la bentonite est également utilisée pour les litières pour animaux de compagnie et les boues de forage ;
- le moler, roche sédimentaire, est un mélange naturel de diatomées et d'argiles. Très léger et doté de fortes propriétés d'absorption, le moler est utilisé comme absorbant d'hydrocarbures et de produits chimiques, pour l'amendement des sols ainsi que dans la nutrition animale ;

- la perlite, minéral de faible densité et offrant une grande surface spécifique, utilisé pour diverses applications dont la construction, l'agriculture et l'horticulture ;
- la bauxite, minéral caractérisé par sa forte teneur en alumine et en oxydes de fer. Elle constitue le principal minerai permettant la production d'aluminium, mais est également utilisée dans la production de ciments alumineux, de fer, de fibres minérales ou d'abrasifs.

Applications

Les principales applications de la division Métallurgie sont les suivantes :

- Fondants pour coulée continue de l'acier qui jouent un rôle essentiel en assurant la fiabilité du processus, la qualité des produits coulés et du produit final en acier ;
- Liants pour les moules de sable utilisés dans la fonderie ;
- Autres applications, telles que la construction, les isolants pour plafonds, la granulation des minerais de fer, les fertilisants pour l'agriculture et l'horticulture et les absorbants pour litières pour animaux domestiques.

Implantations industrielles

La division Métallurgie compte 31 sites industriels, tous certifiés ISO 9001, répartis dans 13 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	19	7	3	2

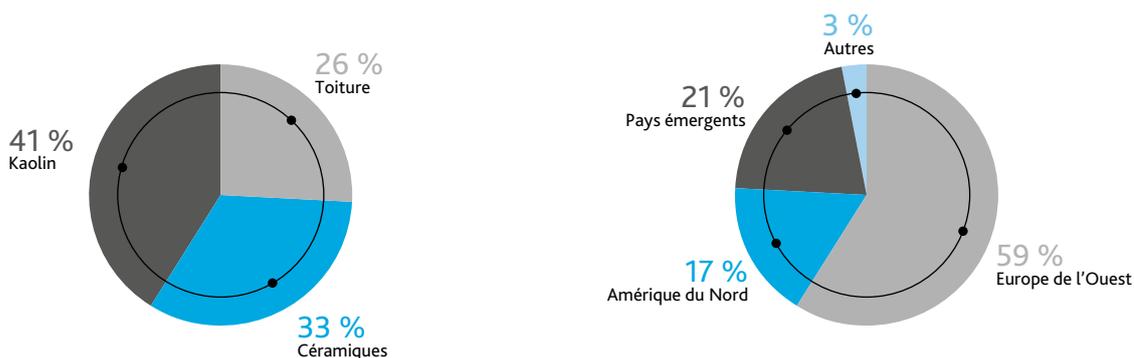
Principaux concurrents

Clariant, Intocast (Allemagne) ; Bentonite Performance Minerals, Grefco Mineral Technologies Inc., Minerals Technologies et Shinagawa Advanced Materials America (États-Unis) ; Ashapura (Inde) ; Prosimet (Italie) ; Showa (Japon) ; Vesuvius (Royaume-Uni) ; Iperlit (Turquie) et divers producteurs (Afrique, Chine et Turquie).

1.5.3 MATÉRIAUX CÉRAMIQUES

La branche Matériaux Céramiques regroupe les divisions Toiture, Kaolin et Céramiques. Elle sert principalement les marchés de la rénovation, de la construction neuve, du papier et de l'industrie de la céramique.

- Chiffre d'affaires de 1 183 millions d'euros, soit 25 % du Groupe ;
- Résultat opérationnel courant de 213 millions d'euros, soit une marge de 18,0 % sur le chiffre d'affaires ;
- 4 285 employés ;
- 72 sites industriels dans 20 pays.



✓ Pour plus d'informations sur les faits marquants 2017 de la branche, voir paragraphe 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence.

Divisions	Produits	Industries servies	Principales applications	Positions concurrentielles ⁽¹⁾
TOITURE	Tuiles en terre cuite et accessoires Profilés métalliques Solutions solaires photovoltaïques et héliothermiques	Construction neuve Rénovation de toitures	Bâtiment Toitures	N° 1 français des tuiles en terre cuite
KAOLIN	Kaolin	Câbles Construction Emballages Papier Revêtements décoratifs et industriels	Additifs fonctionnels et aides aux procédés pour : Câbles & Gaines isolantes Joints & Adhésifs Papier graphique Papier de spécialité Emballage Peinture & Revêtements Plastiques & Caoutchoucs	N° 1 mondial du kaolin pour papier
CÉRAMIQUES	Argile Chamotte Engobes pour tuiles Feldspath Halloysite Kaolin Mica Pâtes céramiques et émaux Pegmatite Quartz Supports de cuisson et éléments constitutifs de fours Talc	Appareils électroniques et électriques Automobile Construction Électrometallurgie Énergie Semi-conducteurs Vaisselle	Composants minéraux pour : Agrégats & Isolation thermique Aménagements paysagers Applications thermiques Barrières d'étanchéité et de confinement Carrelages pour murs et sols Céramiques techniques Ciment Construction de fours Fibre de verre de renforcement Porcelaine électrique Sanitaire Supports catalytiques automobiles Tuiles Vaisselle Verre plat et creux	N° 1 mondial des matières premières et pâtes céramiques pour sanitaire des supports de cuisson pour tuiles N° 2 mondial des kaolins pour fibres de verre N° 2 mondial des supports de cuisson pour vaisselle N° 1 européen des matières premières et pâtes céramiques pour porcelaine de table

(1) Estimations Imerys.

■ TOITURE

La division Toiture fabrique et fournit des tuiles en terre cuite et des accessoires, avec certaines solutions photovoltaïques et héliothermiques complémentaires, essentiellement au secteur français du bâtiment. Ces produits s'adressent notamment au marché de la rénovation de logements individuels et au résidentiel neuf, et dans une moindre mesure, aux petits bâtiments. Les clients sont, pour l'essentiel, des négociants en matériaux de construction.

Produits

Les réserves d'argiles situées en France, à proximité des unités de production de tuiles en terre cuite, constituent une source d'approvisionnement en matières premières de qualité à partir

de laquelle la division propose aux couvreurs, sous la marque Imerys Toiture™, une solution complète comprenant :

- une large gamme de tuiles et d'accessoires en terre cuite, avec un grand nombre de coloris adaptés aux traditions et spécificités régionales ;
- des tuiles thermiques et photovoltaïques, représentant une offre globale et intégrée à la couverture, esthétique et efficace en matière d'économie d'énergie ;
- des accessoires métalliques de couverture et des composants techniques ;
- des écrans de sous-toiture, pare-pluie et pare-vapeur ;
- des profilés métalliques, ainsi que des gouttières et descentes pour l'évacuation des eaux de pluie.

Implantations industrielles

La division Toiture compte 15 sites industriels, dont 11 certifiés ISO 9001, en France.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	15	-	-	-

Principaux concurrents

Wienerberger (Allemagne) ; Terreal (France) ; BMI Group (Royaume-Uni) et divers producteurs espagnols.

■ KAOLIN

La division Kaolin conçoit et commercialise des solutions innovantes pour de nombreuses industries à partir d'un kaolin de haute qualité extrait de ses vastes réserves situées au Brésil, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Produits

Le kaolin extrait est purifié et raffiné pour atteindre les spécifications nécessaires à l'application finale. Les propriétés visées sont en particulier la blancheur, l'opacité, la brillance, la distribution granulométrique et la forme des particules, la viscosité et les propriétés mécaniques ainsi que la qualité de surface et d'impression. Premier producteur mondial de kaolin pour papier, la division exploite ses propres gisements. Chaque site présentant des caractéristiques géologiques uniques, et grâce à des réserves, abondantes et de grande qualité, la division peut concevoir des solutions sur mesure, pour répondre aux besoins de chaque client.

Applications

Le kaolin est un additif fonctionnel entrant dans de nombreuses applications industrielles :

- Caoutchoucs : le kaolin facilite la transformation, améliore la résistance électrique, apporte résistance aux agressions chimiques, effets barrière, blancheur et propriétés mécaniques. Il est utilisé pour les câbles et gaines isolantes, les revêtements de sol, les caoutchoucs pharmaceutiques, les joints et les pneus ;
- Céramiques : le kaolin est un élément essentiel de la formulation céramique, sanitaire et vaisselle en particulier ; pour le carrelage émaillé, le kaolin joue le rôle d'additif fonctionnel. Source d'alumine, le kaolin est également largement utilisé pour la production de fibre de verre ;

- Joints & adhésifs : le kaolin confère des effets de protection et de contrôle rhéologique aux joints et adhésifs. Il est également efficace comme additif fonctionnel ;
- Papier & emballage : le kaolin est utilisé comme additif fonctionnel dans les applications de charge et de couchage. Grâce à sa composition chimique, sa distribution granulométrique, sa blancheur et sa viscosité, il contribue à optimiser les processus de production des fabricants de papier et de carton. Les applications sont le papier graphique (impressions commerciales de qualité comme les brochures de sociétés), le papier de spécialité et les cartons d'emballage ;
- Peintures & revêtements : le kaolin est également utilisé comme charge fonctionnelle pour améliorer la qualité de la peinture et des revêtements, notamment l'opacité, l'aspect mat, la résistance aux fissures et à la corrosion. Les applications incluent les peintures et les apprêts décoratifs à base aqueuse ou de solvant, ainsi que les apprêts et finitions pour métal, bois et revêtements laqués ;
- Plastiques, films et emballages polymères : le développement d'applications plus sophistiquées traduit l'augmentation des exigences attendues en matière d'additifs et de propriétés spécifiques. Le kaolin calciné, qui peut faire l'objet d'un traitement de surface, contribue à l'amélioration des propriétés mécaniques, de l'effet barrière, des propriétés thermiques et électriques (isolation). Il aide aussi parfois au procédé de production des produits plastiques. Les applications intègrent les feuilles, les câbles et les sols de PVC, les tubes, les profilés, les films en polyoléfines et les pièces préfabriquées en polymères thermoplastiques.

Implantations industrielles

La division Kaolin compte 16 sites industriels, tous certifiés ISO 9001, répartis dans six pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	12	4	-	-

Principaux concurrents

AKW et Dorfner (Allemagne) ; BASF, Burgess, KaMin et Thiele (États-Unis) ; Lasselsberger et Sedlecky Kaolin (République tchèque) ; Sibelco (Belgique) et Proscio (Ukraine).

■ CÉRAMIQUES

La division Céramiques est un fournisseur mondial de minéraux et pâtes céramiques pour les marchés des sanitaires, de la vaisselle et des carrelages. La division offre également une large palette de solutions pour les céramiques techniques et pour l'industrie du verre, principalement la fibre de verre, mais aussi pour l'électrometallurgie, l'énergie et certaines applications liées à la construction, ainsi que des supports de cuisson destinés aux marchés céramiques.

Produits

La division Céramiques propose une large gamme de spécialités minérales, pour les industries céramiques dans le monde entier, à base d'argile, de feldspath, de kaolin, d'halloysite, de talc, de mica, de pegmatite ou de quartz. Elle vend également des solutions minérales sous différentes formes adaptées aux besoins de ses clients : granules, barbotines, pâtes destinées à la vaisselle ou aux sanitaires, engobes prémélangés, pâtes de stéatite ou de cordiérite, pâtes d'alumine, alumine micronisée, formulations d'émaux. La division commercialise aussi des supports de cuisson en cordiérite, pâte d'alumine, mullite et carbure de silicium. Cette gamme de solutions sur mesure lui permet de répondre aux spécificités de forme et de conditions d'utilisation requises par les clients.

Applications

La division Céramiques commercialise des matières premières, des pâtes céramiques de qualité supérieure et des supports de cuisson pour de nombreuses applications :

- Céramiques traditionnelles :
 - Carrelage de sol et de mur : gamme étendue de minéraux de première qualité utilisés dans la fabrication de la masse, des frites⁽¹⁾, des émaux et des engobes pour le carrelage de sol et de murs ;

- Sanitaire : leader mondial des minéraux pour la fabrication de sanitaires. La gamme comprend des solutions pour la porcelaine sanitaire traditionnelle (*vitreous china*), mais également pour les produits en grès fin ;
- Vaisselle : minéraux, pâtes céramiques et émaux adaptés à tous types de céramique fine de haute qualité. La division est le leader mondial des matières premières pour vaisselle haut de gamme, notamment grâce à l'halloysite utilisée pour la porcelaine fine, et le leader européen des pâtes prêtes à l'emploi pour porcelaine de table.
- Céramiques techniques :
 - Céramiques avancées : pâtes céramiques, stéatite, cordiérite et alumine ;
 - Industrie automobile : kaolins et talcs pour les marchés mondiaux des supports catalytiques automobiles et filtres de particules diesel en céramique ;
 - Porcelaine électrique : solutions minérales, spécifiquement adaptées aux besoins des fabricants d'isolants en porcelaine électrique, une industrie particulièrement exigeante en termes de technicité ;
 - Supports de cuisson : leader des supports de cuisson destinés à la production de vaisselle, de pièces sanitaires, de céramiques techniques et de tuiles. Fabrication et commercialisation de superstructures et d'éléments de construction, flexibles et allégés, destinés aux wagons de cuisson.

Les autres marchés servis sont l'aménagement paysager, la construction, l'électrometallurgie, le verre et la fibre de verre de renforcement. Imerys fournit également des additifs pour chaudières et centrales thermiques.

Implantations industrielles

La division Céramiques compte 41 sites industriels, dont 14 certifiés ISO 9001, répartis dans 17 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	25	7	7	2

Principaux concurrents

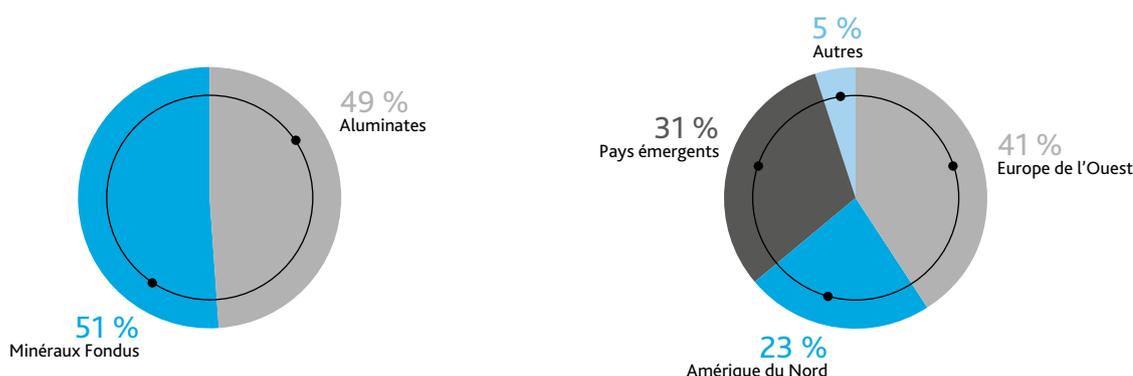
Quarzwerke, Stephan Schmidt et Refratechnik (Allemagne) ; Sibelco (Belgique) ; Beijing Trend (Chine) ; Active Minerals, Old Hickory, Spinks et Unimin (États-Unis) ; Saint-Gobain, Soka (France) ; HK Ceram (Hongrie) ; Icera (Italie) ; Mota (Portugal) ; Lasselsberger et Sedlecky Kaolin (République tchèque).

(1) Frites : fondants généralement à base de verre qui entrent dans la fabrication de certains émaux.

1.5.4 MINÉRAUX DE HAUTE RÉSISTANCE

La branche Minéraux de Haute Résistance regroupe les divisions Minéraux Fondus et Aluminate. Elle sert principalement les marchés de l'acier, de l'équipement industriel, de l'automobile et de la construction.

- Chiffre d'affaires de 915 millions d'euros, soit 19 % du Groupe ;
- Résultat opérationnel courant de 112 millions d'euros, soit une marge de 12,2 % sur le chiffre d'affaires ;
- 4 400 employés ;
- 39 sites industriels dans 12 pays.



✓ Pour plus d'informations sur les faits marquants 2017 de la branche, voir paragraphe 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence.

Divisions	Produits	Industries servies	Principales applications	Positions concurrentielles ⁽¹⁾
MINÉRAUX FONDUS	Alumines fondues	Aéronautique	Composants minéraux pour : Abrasifs	N° 1 mondial des minéraux fondus pour abrasifs N° 1 mondial de la zirconne fondue
	Alumine tabulaire	Appareils électroniques et électriques	Céramiques	
ALUMINATES	Carbure de silicium	Automobile	Céramiques techniques	N° 1 mondial des liants de performance à base d'aluminates de calcium pour la construction N° 1 mondial des liants de performance à base d'aluminates de calcium pour les réfractaires N° 1 mondial des minéraux silico-alumineux pour réfractaires
	Magnésie fondue	Construction	Éléments de chauffage	
	Mullite électro-fondue	Énergie	Fonderie	
	Produits chimiques à base de zirconne	Fonderie	Plaquettes de freins	
	Zirconne électro-fondue	Sidérurgie	Traitement de surface	
			Réfractaires	
			Sablage	
			Liants et additifs pour : Chapes autonivelantes	
			Colles et joints de carrelage	
			Mortiers de préparation de sol techniques	
		Liants hydrauliques spéciaux pour : Bétons réfractaires monolithiques		
		Mortiers de protection et réparation des réseaux d'assainissement		
		Aides aux procédés : Flux à base d'aluminate de calcium		
		Composants minéraux pour : Revêtements (briques et bétons), Isolants et Liants réfractaires		
		Aides au procédé : Fonderie		
		Fonderie de précision		

(1) Estimations Imerys.

■ MINÉRAUX FONDUS

La division Minéraux Fondus est le leader mondial des applications de spécialités destinées aux marchés des abrasifs, des réfractaires, des céramiques techniques, des équipements de chauffage pour la sidérurgie, l'automobile, l'équipement industriel et la construction. La division Minéraux Fondus comprend la production d'alumine fondue, d'alumine tabulaire et de zircon.

Produits

Les minéraux tels que la bauxite, l'alumine, le sable de zircon sont achetés à l'extérieur du Groupe. Ils sont fondus dans des fours à arcs électriques et transformés en différentes familles de produits :

- les grains d'oxyde d'alumine fondue, également appelés corindons, sont produits par fusion de l'alumine ou de bauxite calcinée, et vendus sous forme de macro ou micro grains en tant que minéraux abrasifs ou réfractaires grâce à leur grande dureté, leur résistance mécanique et chimique ainsi que leur stabilité thermique ;
- l'alumine tabulaire est une alumine calcinée frittée. Grâce à sa pureté, sa haute densité, sa faible porosité et sa résistance exceptionnelle au choc thermique, l'alumine tabulaire est utilisée comme matière première réfractaire pour les revêtements de fours et les fours à haute température ;
- la zirconie fondue est vendue sous forme de grains et de poudres calibrés avec précision (inférieurs à 1 µm) et est largement utilisée dans sa forme la plus fine dans l'industrie automobile (plaquettes de freins) ou les céramiques techniques (sondes à oxygène). Elle possède une excellente résistance aux chocs thermiques et est couramment utilisée en tant que minéral réfractaire ;
- les produits chimiques à base de zirconium sont fabriqués uniquement en Chine par un processus chimique complexe. Ils sont utilisés dans différentes industries, tels que le papier, les peintures et les cosmétiques.

Applications

La division Minéraux Fondus offre à ses clients des produits de grande qualité pour des applications variées :

- abrasifs : grâce à leurs capacités de résistance et leurs propriétés thermiques, les oxydes d'alumine fondue sont largement utilisés comme abrasifs, principalement sous forme de roues ou meules (les particules abrasives de grosseur déterminée sont liées entre elles par un agglomérant de différentes natures : argile, céramique, résines, formant ainsi un disque de coupe ou de ponçage, une pierre d'affûtage) ou sous forme de bandes (les produits tels que le papier de verre) ;
- céramiques techniques : dans ces applications industrielles, les particules les plus fines d'alumine fondue et de zirconie sont utilisées en tant que composants céramiques en raison de leur structure cristalline et de leur résistance mécanique. Ces produits s'adressent à des marchés et des applications à haute valeur ajoutée comme les sondes à oxygène et les piles à combustible à oxyde solide ;
- composants de friction : la zirconie en grains d'un micron environ et la magnésie sont utilisées comme additifs pour les plaquettes de freins dans l'industrie automobile, dont elles réduisent l'usure en modifiant les caractéristiques de friction ;
- éléments de chauffage : du fait de ses propriétés électriques et thermiques, la magnésie électro-fondue est communément utilisée pour les appareils électroménagers (cuisinières, lave-vaisselle) ou électriques industriels (équipement de cuisines collectives, chauffage ferroviaire, chaudières industrielles) comme composant essentiel des résistances chauffantes ;
- réfractaires : divers types de produits réfractaires, résistants à des températures extrêmes (> 1 800 °C) sous des conditions physiques et chimiques difficiles, sont fabriqués à partir d'alumine ou de zirconie ayant une forte résistance thermique et une inertie chimique. Ces minéraux de spécialités sont utilisés dans les revêtements de fours dans les industries de l'acier, du verre et de l'aluminium, ainsi que dans la coulée de précision ;
- autres industries : des produits chimiques à base de carbonate de zirconium ont été développés pour être utilisés comme matière première dans différentes applications comme les anti-transpirants, les agents de séchage pour peintures, les enrobages et les catalyseurs.

Implantations industrielles

La division Minéraux Fondus compte 16 sites industriels, tous certifiés ISO 9001, dans 10 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	9	3	3	1

Principaux concurrents

- Oxyde d'alumine fondue (alumine, bauxite et magnésie fondues) : 3M, Washington Mills (États-Unis) ; Motim (Hongrie) ; CUMI (Inde) ; Tateho (Japon) ; Penoles (Mexique) ; Boxitogorsk (Russie) et divers producteurs chinois.
- Zirconie fondue et produits à base de zirconie : Foskor (Afrique du Sud) ; Doral (Australie) ; Asia Zirconium (Chine) ; MEL (États-Unis) ; Saint-Gobain (France) ; Tosoh (Japon) et divers producteurs chinois.

■ ALUMINATES

La division Aluminates, issue du regroupement de la division Minéraux Réfractaires et de Kerneos, est le leader mondial des liants de performance à base d'aluminates de calcium destinés principalement aux industries des réfractaires, de la chimie du bâtiment, du génie civil, des mines, et des réseaux d'assainissement. Cette division bénéficie aussi d'une position unique dans la production de minéraux pour solutions réfractaires silico-alumineuses utilisées dans des environnements acides ou neutres, et de haute température. L'étendue de la gamme permet de proposer des produits dont les différentes propriétés fonctionnelles répondent au besoin d'amélioration continue de la performance des industriels du secteur.

Produits

Experte de la technologie des aluminates de calcium, la division Aluminates propose des liants de haute performance innovants et de grande qualité qui apportent des propriétés clés (fluidité contrôlée, durcissement rapide, auto-nivellement, étanchéité, résistance à l'usure, à l'abrasion, à la chaleur), aux solutions de ses clients :

- liants d'aluminates de calcium à caractéristiques contrôlées (réactivité, chimie, couleur), spécifiquement adaptés aux besoins des formulations complexes pour les applications de la chimie du bâtiment et de la construction ;
- liants d'aluminates de calcium, granulats synthétiques et mortiers pour les applications des bétons techniques ;
- liants d'aluminates de calcium et mortiers anticorrosion et anti-abrasion, spécialement adaptés pour la protection des tuyaux et ouvrages des réseaux d'assainissement ;
- liants et agrégats de haute technologie, spécialement conçus pour les bétons réfractaires ;
- flux à base d'aluminate de calcium destinés à l'industrie de la métallurgie secondaire, utilisés pour améliorer la qualité de l'acier, la productivité et réduire les coûts. Ils contribuent au respect de l'environnement.

Implantations industrielles

La division Aluminates compte 23 sites industriels, dont 18 certifiés ISO 9001, répartis dans 7 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	9	3	3	8

Principaux concurrents

Almatis (États-Unis), Calucem (Croatie), Andalusite Resources (Afrique du Sud), Kaolin AD (Bulgarie), Minco (États-Unis), Andalucita (Pérou), Cluz (République tchèque), divers producteurs chinois et quelques concurrents locaux dans toutes les zones géographiques.

Elle transforme également un certain nombre de minéraux qui sont utilisés pour leur résistance mécanique et chimique, leur résistance à la déformation et à la corrosion, et pour leurs propriétés thermiques par diverses industries d'applications et de procédés de haute température :

- l'andalousite, un minéral silico-alumineux présent dans les roches métamorphiques. Dans les applications réfractaires, l'andalousite apporte la stabilité de volume et une haute résistance aux chocs thermiques et chimiques ;
- les argiles et métakaolins, utilisés comme liants pour la production de briques réfractaires ou comme additifs pour améliorer le comportement rhéologique ;
- la chamotte, une argile calcinée inerte à l'étape de la cuisson, agissant comme une armature, pour prévenir toute déformation lors de la production de pièces sanitaires et réfractaires ;
- la Molochite™, un silicate d'aluminium produit par la calcination de kaolin, opération qui lui confère une excellente résistance aux chocs thermiques ;
- la mullite frittée, produite à partir d'argiles, dont la calcination à très haute température augmente les propriétés réfractaires ; référence sur le marché, elle est commercialisée sous la marque Mulcoa® ;
- la silice électro-fondue, un sable de quartz qui a été fondu pour former du verre. Une faible expansion volumétrique et une grande pureté font de la silice fondue un matériau polyvalent pour les applications réfractaires et la fonderie de précision.

Applications

Les principales applications de la division Aluminates sont les suivantes :

- chimie du bâtiment (mortiers industriels prêts à l'emploi) et génie civil (réseaux d'assainissement, zones à forte sollicitation, mines et travaux souterrains) ;
- revêtements et isolations réfractaires (protection des équipements dans les industries de haute température comme l'acier, l'aluminium, le ciment, le verre, l'incinération et la pétrochimie), utilisés dans les matériaux réfractaires acides et neutres (briques et monolithiques) ;
- fonderie de précision, support de cuisson pour les procédés de haute température et sanitaire (production de pièces de type "fine fire clay" aux formes complexes).

1.6 RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

En application des procédures internes, les réserves et les ressources minérales du Groupe sont auditées régulièrement par des intervenants internes et externes. Les données relatives aux réserves et aux ressources minérales publiées dans le présent Document de Référence ont été préparées en application des standards internationaux de reporting communément utilisés (le code européen PERC en particulier).

1.6.1 PRINCIPES DE REPORTING

■ REPORTING DES ACTIFS MINIERS

Le reporting des réserves et des ressources minérales d'Imerys est réalisé conformément au PERC Reporting Standard (2013)⁽¹⁾. Le code minier PERC Reporting Standard est un système de reporting européen sur les actifs miniers. Il fait partie de la famille des codes CRIRSCO⁽²⁾ qui comprennent les codes similaires tels que le JORC (Australie) et les Directives CIM (Canada).

Les Réserves Minérales sont la partie économiquement exploitable d'un gisement, au regard des conditions économiques existantes ou à venir au moment de l'estimation. Ces réserves sont définies comme "prouvées" ou "probables" afin de refléter la précision de l'estimation géologique ; "prouvées" indiquant le niveau de confiance le plus élevé. Les Ressources Minérales sont des gisements ou des parties de gisements, pour lesquels la rentabilité économique n'est pas prouvée, mais dont les perspectives d'une éventuelle exploitation future sont raisonnables. Ces actifs ne disposent généralement pas des études techniques détaillées (extraction, production, marketing, juridique) pour prouver leur viabilité économique. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources "présümées", "approchées" et "mesurées".

La production d'Imerys consomme des réserves minérales. Imerys conduit en continu des actions visant à compenser la consommation de ces réserves pour les maintenir à un niveau proche de 20 ans de production. Sur les sites existants, cela consiste en l'exploration et la modélisation détaillées de ressources minérales déjà inventoriées permettant de confirmer leur exploitabilité selon leur qualité, leur quantité, les paramètres miniers de leur exploitation et leurs coûts. Lorsque la conclusion de ces travaux exploratoires est positive, l'accession au droit de les exploiter (pleine propriété, bail à long terme, concession, contrat de forage) ainsi que l'obtention des permis et autorisations administratives requises sont recherchés. Lorsque ces conditions sont réunies, les ressources sont converties en réserves. Le renouvellement ou l'augmentation des réserves minérales du Groupe peut aussi se faire par l'acquisition auprès de tiers ou dans le cadre d'opérations de croissance externe du Groupe.

■ AUDIT DES ACTIFS MINIERS

Afin d'assurer la cohérence du reporting au sein des entités du Groupe, et la conformité aux normes, des audits internes et externes sont menés selon un cycle de trois à cinq ans. L'audit interne est assuré par un groupe de huit géologues et ingénieurs miniers expérimentés n'ayant aucun lien de subordination avec les sites visités. Chaque audit est conduit par un tandem s'appuyant sur des matrices d'évaluation et se traduit par la publication d'un rapport qui présente observations et demandes d'améliorations, dont la résolution fait l'objet d'un suivi spécifique. Ainsi l'audit est l'un des vecteurs de partage des meilleures pratiques et d'amélioration continue de la gestion et de l'exploitation des ressources minérales. Les résultats du reporting sur les réserves et ressources minérales sont examinés par le Comité d'Audit.

■ RISQUES ET INCERTITUDES

Les réserves et les ressources minérales sont des estimations de la dimension et de la qualité du gisement, fondées sur des paramètres, notamment techniques, réglementaires et économiques à un instant donné. En raison de changements non prévisibles de ces paramètres et de l'incertitude naturellement associée aux évaluations, l'estimation par le Groupe de ses réserves et ressources minérales telles que présentées dans le tableau ci-après peut être amenée à varier au cours du temps. Tout au long des explorations géologiques et des évaluations, les réserves et les ressources minérales peuvent évoluer sensiblement, d'une manière positive ou négative. Imerys n'a pas connaissance, à ce jour, de facteurs environnementaux, légaux, politiques, ou autres, susceptibles d'avoir un effet négatif significatif sur les estimations présentées dans ces tableaux.

✓ Pour plus d'informations, voir section 4.1.1 du chapitre 4 du Document de Référence.

(1) Le "PERC Reporting Standard" (Pan-European Standard for Reporting Exploration Results, Resources and Reserves) est publié par le Comité paneuropéen pour le reporting des réserves et ressources minérales (Pan-European Reserve and Resources Reporting Committee).

(2) CRIRSCO : Comité pour les standards internationaux de reporting de réserves minérales.

1.6.2 PRINCIPAUX MINÉRAUX

Les argiles sont des minéraux sédimentaires composés de très fines particules et dotés d'une importante plasticité. Après extraction, les argiles sont sélectionnées, traitées et mélangées pour atteindre les propriétés recherchées, comme la stabilité rhéologique, une haute résistance et une forte résistance mécanique.

La bentonite est une argile sédimentaire silico-alumineuse qui développe des propriétés rhéologiques et d'absorption élevées.

Le carbonate de calcium comprend le marbre, le calcaire et la craie. Transformés, les carbonates sont utilisés sous différentes formes. Le carbonate de calcium naturel broyé (GCC) est apprécié pour sa blancheur et ses propriétés alcalines. Le carbonate de calcium précipité (PCC), produit de synthèse obtenu à partir de calcaire naturel, confère au produit fini d'excellentes propriétés optiques.

La diatomite est un minéral sédimentaire composé de squelettes silicieux de diatomées, algues unicellulaires présentes en milieu marin ou lacustre. Ce minéral est caractérisé par sa faible densité, sa grande surface de contact, sa forte porosité et ses propriétés matifiantes.

Les feldspaths sont des minéraux silico-alumineux naturels, disposant de différents teneurs en potassium, sodium, calcium et/ou lithium, réputés pour leurs caractéristiques de fondant à plus ou moins hautes températures.

Le kaolin est principalement composé de kaolinite, une argile silico-alumineuse hydratée blanche, issue de l'altération géologique du granit ou de roches similaires. La calcination transforme les kaolins à haute température (700-1 200 °C) en un minéral plus blanc et plus inerte. Dans la famille des kaolins figure également l'halloysite, prise dans la porcelaine fine pour sa blancheur et sa translucidité.

Le moler est une roche sédimentaire, mélange naturel de diatomées et d'argiles, très légère et dotée de fortes propriétés d'absorption.

La perlite est une roche volcanique très particulière contenant naturellement entre 2 et 5 % d'eau. La perlite est un minéral à faible densité et forte porosité. Transformée et chauffée, la perlite devient alors un matériau multicellulaire de faible densité, offrant une grande surface spécifique, son volume étant multiplié par vingt.

Les minéraux réfractaires sont appréciés pour leurs propriétés de haute résistance aux températures, aux contraintes mécaniques ainsi qu'à la corrosion. Ils comprennent les argiles réfractaires que la calcination transforme en "chamottes", la bauxite et l'andalousite.

Le talc est un silicate de magnésium hydraté, aux propriétés uniques en fonction des gisements dont il est extrait.

Imerys exploite de nombreux autres minéraux, dont la bauxite, le graphite, l'une des formes cristallines du carbone, le mica, la vermiculite, la wollastonite et la zéolite. Imerys produit également des quartz de haute pureté, permettant la production de silicium et de ferro-silicium, des composants essentiels aux alliages sidérurgiques spéciaux. Imerys produit une gamme de graphites et de talcs synthétiques de haute qualité, de la magnésie fondue de la plus haute qualité, du noir de carbone et de la zircone.

Le Groupe achète également certaines matières premières à des fournisseurs externes pour les transformer en spécialités. Il s'agit notamment de la bauxite, de l'alumine et de la zircone qui sont transformées en corindons synthétiques. L'alumine tabulaire est utilisée dans les applications réfractaires.

1.6.3 RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

Pour les besoins du reporting de ses réserves et ses ressources, en liaison avec la section intitulée "Reporting of Industrial Minerals, Dimension Stone and Aggregates" (Reporting des minéraux industriels, pierres de taille et agrégats) du PERC Reporting Standard, Imerys a regroupé les estimations par catégories de minéraux. Cette agrégation a été réalisée afin de protéger la confidentialité d'informations sensibles commercialement.

Les réserves ne sont pas incluses dans les ressources. Les volumes sont exprimés en milliers de tonnes de minéraux commercialisables sous forme sèche. Les estimations au 31 décembre 2016 sont présentées pour permettre la comparaison. Les évolutions d'estimations des réserves et des ressources entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 s'expliquent par l'utilisation des

réserves pour la production, le travail permanent d'exploration et d'évaluation des gisements nouveaux et existants, les études techniques, par les changements dans la détention de certains droits miniers, ainsi que par les acquisitions et cessions liées aux activités en cours.

Les actifs miniers sont valorisés à 592,6 millions d'euros au 31 décembre 2017 (585,4 millions d'euros au 31 décembre 2016, après reclassement des droits d'usage en actifs miniers). Conformément aux règles comptables, les actifs de réserves minières sont comptabilisés au coût historique. Ils sont évalués initialement au coût d'acquisition et ultérieurement au coût historique diminué de l'amortissement et des pertes de valeurs. L'amortissement est estimé sur la base de l'extraction actuelle.

■ ESTIMATION DES RÉSERVES MINÉRALES (AU 31/12/2017 VS 31/12/2016)

Produit	Zone géographique	Prouvées	Probables	Totales	Prouvées	Probables	Totales
		2017 (kt)			2016 (kt)		
Argiles	Europe	10 100	673	10 773	10 110	765	10 875
	Amériques	3 506	671	4 177	3 880	721	4 601
	Asie-Pacifique	610	0	610	662	0	662
	Afrique & Moyen-Orient	270	0	270	337	0	337
	Total	14 486	1 344	15 830	14 989	1 486	16 475
Bentonite	Europe	8 110	237	8 347	7 021	69	7 090
	Amériques	31	232	263	33	197	230
	Afrique & Moyen-Orient	90	0	90	110	0	110
	Total	8 231	469	8 700	7 164	266	7 430
Carbonates	Europe	0	28 030	28 030	0	28 733	28 733
	Amériques	56 082	118 945	175 027	57 405	121 593	178 998
	Asie-Pacifique	0	32 536	32 536	6 709	27 566	34 275
	Afrique & Moyen Orient	0	5 107	5 107	0	5 107	5 107
	Total	56 082	184 618	240 700	64 114	182 999	247 113
Feldspath	Europe	11 237	3 485	14 722	12 397	3 854	16 251
	Amériques	0	0	0	0	0	0
	Asie-Pacifique	0	0	0	0	30	30
	Afrique & Moyen-Orient	2 647	843	3 490	2 697	1 832	4 529
	Total	13 884	4 328	18 212	15 094	5 716	20 810
Kaolin	Europe	1 879	16 093	17 972	1 860	16 953	18 813
	Amériques	34 639	44 987	79 626	38 524	41 197	79 721
	Asie-Pacifique	104	1 233	1 337	287	1 255	1 542
	Total	36 622	62 313	98 935	40 671	59 405	100 076
	Minéraux pour Réfractaires*	Europe	625	2 087	2 712	1 132	1 810
Amériques		3 402	3 141	6 543	3 373	3 140	6 513
Asie-Pacifique		0	0	0	0	432	432
Afrique & Moyen-Orient		424	884	1 308	1 250	164	1 414
Total		4 451	6 112	10 563	5 755	5 546	11 301
Perlite & Diatomite	Europe	4 482	21 223	25 705	5 719	18 871	24 590
	Amériques	29 147	15 017	44 164	29 006	15 193	44 199
	Afrique & Moyen-Orient	0	976	976	0	471	471
	Total	33 629	37 216	70 845	34 725	34 535	69 260
Argiles rouges (pour tuiles)	Europe	37 654	14 714	52 368	36 767	16 817	53 584
	Total	37 654	14 714	52 368	36 767	16 817	53 584
Talc	Europe	6 945	2 402	9 347	7 390	2 549	9 939
	Amériques	14 896	4 384	19 280	14 609	4 119	18 728
	Asie-Pacifique	2 565	456	3 021	2 634	456	3 090
	Total	24 406	7 242	31 648	24 633	7 124	31 757
Autres minéraux	Europe	1 095	300	1 395	983	300	1 283
	Amériques	2 784	1 748	4 532	2 821	1 797	4 618
	Afrique & Moyen-Orient	410	538	948	449	538	987
	Total	4 289	2 586	6 875	4 235	2 635	6 888

* Les estimations des actifs miniers de Kerneos font actuellement l'objet d'un examen pour assurer la conformité à la norme de déclaration du PEFC et ne sont donc pas déclarées en 2017.

En plus des activités normales de production, des changements sont survenus, en Europe, en raison de l'acquisition de sites (Perlite & Diatomite) et de nouvelles autorisations et d'importantes réévaluations (Bentonite et Feldspath).

ESTIMATIONS DES RESSOURCES MINÉRALES (AU 31/12/2017 VS 31/12/2016)

Produit	Zone géographique	Mesurées	Présumées	Approchées	Totales	Mesurées	Présumées	Approchées	Totales
		2017 (kt)				2016 (kt)			
Argiles	Europe	7 332	833	1 438	9 603	8 325	813	1 322	10 460
	Amériques	5 961	9 678	15 061	30 700	5 725	9 874	15 061	30 660
	Asie-Pacifique	61	0	0	61	61	0	0	61
	Afrique & Moyen-Orient	0	594	0	594	0	0	0	0
	Total	13 354	11 105	16 499	40 958	14 111	10 687	16 383	41 181
Bentonite	Europe	49 155	23 396	1 652	74 203	52 127	35 101	1 867	89 095
	Amériques	523	2 045	2 849	5 417	659	2 163	3 016	5 838
	Afrique & Moyen-Orient	6 205	16	279	6 500	6 112	11	293	6 416
	Total	55 883	25 457	4 780	86 120	58 898	37 275	5 176	101 349
Carbonates	Europe	0	3 364	19 115	22 479	0	3 364	19 237	22 601
	Amériques	12 845	156 490	118 945	288 280	12 231	154 651	137 157	304 039
	Asie – Pacifique	0	0	460	460	0	0	507	507
	Total	12 845	159 854	138 520	311 219	12 231	158 015	156 901	327 147
Feldspath	Europe	4 771	2,275	6 167	13 213	4 771	2 787	6 167	13 725
	Amériques	1 849	5 500	12 700	20 049	1 849	5 500	12 700	20 049
	Afrique & Moyen-Orient	928	14 201	11 100	26 229	928	14 201	11 100	26 229
	Total	7 548	21 976	29 967	59 491	7 548	22 488	29 967	60 003
Kaolin	Europe	336	4 002	6 382	10 720	493	4 002	6 382	10 877
	Amériques	23 629	58 744	52 102	134 475	24 979	55 106	49 696	129 781
	Asie-Pacifique	393	5 679	387	6 459	7	5 323	377	5 707
	Total	24 358	68 425	58 871	151 654	25 479	64 431	56 455	146 365
Minéraux pour Réfractaires*	Europe	3 074	3 017	0	6 091	4 381	1 710	147	6 238
	Amériques	4 458	9 708	137	14 303	4 551	9 708	137	14 396
	Asie-Pacifique	0	432	258	690	0	0	258	258
	Afrique & Moyen-Orient	836	739	1 902	3 477	980	689	1 764	3 433
	Total	8 368	13 896	2 297	24 561	9 912	12 107	2 306	24 325
Perlite & Diatomite	Europe	972	23 089	57 564	81 625	978	16 648	57 564	75 190
	Amériques	21 622	30 663	111 913	164 198	21 169	30 576	112 152	163 897
	Asie-Pacifique	79	1	0	80	79	1	0	80
	Afrique & Moyen-Orient	60	1 467	7 684	9 211	158	1 869	7 161	9 188
	Total	22 733	55 220	177 161	255 114	22 384	49 094	176 877	248 355
Argiles rouges (pour tuiles)	Europe	37 574	635	6 804	45 013	34 206	3 349	6 804	44 359
	Total	37 574	635	6 804	45 013	34 206	3 349	6 804	44 359
Talc	Europe	9 079	8 720	4 013	21 812	9 078	8 717	3 995	21 790
	Amériques	0	0	3 471	3 471	0	0	3 457	3 457
	Asie-Pacifique	2 480	1 235	4 168	7 883	2 480	1 235	4 215	7 930
	Total	11 559	9 955	11 652	33 166	11 558	9 952	11 667	33 177
Autres minéraux	Europe	1 687	1 015	90	2 792	1 719	1 015	428	3 162
	Amériques	6 270	25 673	66 478	98 421	6 270	25 717	66 478	98 465
	Afrique & Moyen-Orient	529	240	285	1 054	529	240	285	1,054
	Total	8 486	26 928	66 853	102 267	8 518	26 792	67 191	102 681

* Les estimations des actifs miniers de Kerneos font actuellement l'objet d'un examen pour assurer la conformité à la norme de déclaration du PERC et ne sont donc pas déclarées en 2017.

En plus des activités normales d'exploration, de développement et de transfert des ressources en réserves en 2017, l'année a été marquée par des acquisitions en Europe (Perlite & Diatomite) et des réévaluations des ressources significatives en Amérique du Nord (carbonates et kaolin) et en Europe (Bentonite).

2

RAPPORTS SUR L'EXERCICE 2017

2.1 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	38	2.2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	49
2.1.1 Faits marquants 2017	38		
2.1.2 Commentaires détaillés des résultats du Groupe	39	2.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	50
2.1.3 Commentaires par branche d'activité	42	2.3.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	50
2.1.4 Perspectives 2018	44	2.3.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	55
2.1.5 Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS	44	2.3.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	59
2.1.6 Activité et résultats d'Imerys SA en 2017	45		

2.1 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de sa séance du 14 février 2018, le Conseil d'Administration a arrêté les termes du rapport de gestion qu'il présentera à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Imerys utilise des indicateurs alternatifs de performance dans le cadre de l'analyse de son activité. Ces indicateurs sont définis dans la section 2.1.5 – Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS.

2.1.1 FAITS MARQUANTS 2017

Les résultats du Groupe ont été en net progrès en 2017. Imerys a amélioré sa performance opérationnelle avec une hausse du chiffre d'affaires de + 10,4 %, notamment en raison de l'acquisition de Kerneos en 2017, mais également des acquisitions de complément réalisées depuis fin 2016. À périmètre et changes comparables, le chiffre d'affaires s'améliore de + 3,3 %. Dans ce contexte, le résultat opérationnel courant s'inscrit en hausse de + 11,3 %, avec une marge de 14,1 %. La génération de cash flow libre opérationnel courant est restée solide, à 358 millions d'euros sur l'exercice. Le Groupe a largement dépassé son objectif de croissance du résultat courant net, en hausse de + 11,4 % ; le résultat courant net par action a pour sa part progressé de + 11,0 %.

L'année 2017 a été une année marquante dans le déploiement de la stratégie d'Imerys. Le Groupe a élargi ses métiers avec l'acquisition de Kerneos, leader mondial des spécialités à base d'aluminates de calcium sur le marché de la chimie du bâtiment, en forte croissance. Grâce à sa maîtrise de la technologie des aluminates de calcium, Kerneos développe des liants de haute performance qui apportent des propriétés clés (durcissement rapide, auto-nivellement, étanchéité, résistance à l'usure, à l'abrasion, à la chaleur) aux solutions innovantes de ses clients, pour les secteurs de la construction (mortiers pour chapes de sol et dalles adhésives, etc.), du génie civil (réseaux d'assainissement, etc.) ou des réfractaires (protection des hauts-fourneaux, centrales thermiques, etc.). Cette opération permet au Groupe de renforcer

son innovation avec une plateforme technologique de premier plan (deux centres de R&D en France et en Chine) et sa présence en Chine avec trois nouvelles usines.

Consolidé depuis le 18 juillet 2017, Kerneos contribue d'ores et déjà au développement d'Imerys, permettant ainsi de confirmer la création de valeur attendue avec, notamment des synergies annuelles estimées à 23 millions d'euros à un horizon de trois ans.

Imerys a également procédé en 2017 à plusieurs acquisitions de complément qui ont contribué à hauteur de 133 millions d'euros au chiffre d'affaires de l'exercice et lui ont permis d'élargir son offre de spécialités et de renforcer sa présence géographique dans les pays émergents : Brésil, Inde et Chine en particulier, pays dans lequel le Groupe réalise désormais plus de 7 % de son chiffre d'affaires.

Fort de ces bons résultats, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 4 mai 2018 le versement d'un dividende de 2,075 euro par action, correspondant à une hausse de + 11,0 % par rapport à celui payé en 2017, soit un montant total distribué estimé à 165 millions d'euros représentant 40,6 % du résultat courant net, part du Groupe. Cette proposition traduit la confiance du Conseil dans les fondamentaux et les perspectives de développement du Groupe. La mise en paiement interviendrait à compter du 15 mai 2018.

(en millions d'euros)	2017	2016	% variation courante
Résultats consolidés			
Chiffre d'affaires	4 598,4	4 165,2	+ 10,4 %
EBITDA courant ⁽¹⁾	889,6	818,9	+ 8,6 %
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	648,1	582,1	+ 11,3 %
Marge opérationnelle	14,1 %	14,0 %	+ 0,1 point
Résultat courant net, part du Groupe ⁽¹⁾	403,4	362,1	+ 11,4 %
Résultat net, part du Groupe	368,2	292,8	+ 25,8 %
Financement			
Investissements payés	340,9	278,5	+ 22,4 %
Cash flow libre opérationnel courant ⁽²⁾	358,4	394,6	- 9,2 %
Capitaux propres	2 878,2	2 914,2	- 1,2 %
Dette financière nette	2 246,4	1 366,5	+ 64,4 %
Données par action (en euros)			
Résultat courant net, part du Groupe ^{(1) (3)}	5,11	4,60	+ 11,0 %
Dividende proposé	2,075	1,870	+ 11,0 %

(1) Dans l'ensemble du présent Rapport de Gestion, la mention "courant" signifie "avant autres produits et charges opérationnels" tel que défini dans les notes annexes aux états financiers sur le compte de résultat consolidé.

(2) Cash flow libre opérationnel courant : EBITDA courant sous déduction de l'impôt notional, de la variation de BFR et des investissements payés.

(3) Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation étant de 79 015 367 en 2017 contre 78 714 966 en 2016.

2.1.2 COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES RÉSULTATS DU GROUPE

■ CHIFFRE D'AFFAIRES

Données trimestrielles non auditées (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires 2017	Chiffre d'affaires 2016	Variation du chiffre d'affaires	Dont effet volume	Dont effet Prix/Mix	Variation à PCC ⁽¹⁾
1 ^{er} trimestre	1 113,2	1 038,1	+ 7,2 %	+ 2,4 %	+ 0,0 %	+ 2,4 %
2 ^e trimestre	1 107,1	1 058,6	+ 4,6 %	+ 0,2 %	+ 1,0 %	+ 1,2 %
3 ^e trimestre	1 173,2	1 029,8	+ 13,9 %	+ 2,8 %	+ 0,9 %	+ 3,6 %
4 ^e trimestre	1 204,9	1 038,7	+ 16,0 %	+ 3,2 %	+ 2,9 %	+ 6,1 %
Année	4 598,4	4 165,2	+ 10,4 %	+ 2,2 %	+ 1,1 %	+ 3,3 %

(1) Dans le présent Rapport de Gestion, "PCC" signifie "à périmètre et changes comparables".

Le **chiffre d'affaires** de 2017 s'élève à 4 598,4 millions d'euros, en hausse de + 10,4 % par rapport à la même période de 2016. Cette amélioration s'explique par :

- une croissance à périmètre et changes comparables de + 3,3 % dans un contexte de nette amélioration de l'environnement macroéconomique mondial, en particulier au second semestre. Les produits nouveaux, qui représentent 12,5 % du chiffre d'affaires, continuent à soutenir un prix-mix toujours positif à + 1,1 % ;

- un effet de périmètre significatif de + 329,2 millions d'euros (+ 7,9 %), en raison notamment de la consolidation de Kerneos depuis le 18 juillet 2017 (196,0 millions d'euros) et des opérations de croissance externe réalisées fin 2016 (telles qu'Alteo et SPAR) et en 2017 (dont celles de Damolin, Regain Polymers et Zhejiang Zr-Valley) ;
- un effet de change négatif qui ressort à - 34,7 millions d'euros en 2017 (- 0,8 %), lié à un impact défavorable des devises, en particulier du dollar, de - 68,4 millions d'euros (- 3,3 %) au second semestre 2017.

Chiffre d'affaires par destination géographique

Chiffre d'affaires par destination géographique <i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires 2017	Variation 2017 vs. 2016 (variation courante)	% chiffre d'affaires consolidé 2016	% chiffre d'affaires consolidé 2017
Europe de l'Ouest	1 975,7	+ 10,6 %	43 %	43 %
<i>dont France</i>	500,0	+ 5,5 %	11 %	11 %
États-Unis/Canada	1 114,3	+ 8,0 %	25 %	24 %
Pays émergents	1 291,2	+ 14,6 %	27 %	28 %
Japon/Australie	217,2	- 1,4 %	5 %	5 %
Total	4 598,4	+ 10,4 %	100 %	100 %

■ RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Données trimestrielles non auditées <i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	Variation
1 ^{er} trimestre	147,2	135,4	+ 8,7 %
<i>Marge opérationnelle</i>	13,2 %	13,0 %	+ 0,2 pt
2 ^e trimestre	165,4	157,7	+ 4,9 %
<i>Marge opérationnelle</i>	14,9 %	14,9 %	-
3 ^e trimestre	166,9	148,5	+ 12,4 %
<i>Marge opérationnelle</i>	14,2 %	14,4 %	- 0,2 pt
4 ^e trimestre	168,6	140,6	+ 20,0 %
<i>Marge opérationnelle</i>	14,0 %	13,5 %	+ 0,5 pt
Année	648,1	582,1	+ 11,3 %
<i>Marge opérationnelle</i>	14,1 %	14,0 %	+ 0,1 pt

Le **résultat opérationnel courant** s'établit à 648,1 millions d'euros en 2017, en hausse de + 11,3 % par rapport à 2016. La **marge opérationnelle** du Groupe s'améliore de 10 points de base et atteint 14,1 % ; elle tient compte d'un impact de change négatif au second semestre de - 12,6 millions d'euros, et d'un nombre important d'acquisitions en 2017, dont la contribution au résultat opérationnel courant s'élève à + 26,0 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 329,2 millions d'euros.

En 2017, Imerys a bénéficié de la contribution positive des volumes (+ 53,9 millions d'euros) et du prix-mix (+ 37,5 millions d'euros) totalisant + 91,4 millions d'euros. L'augmentation des coûts variables (coûts externes de production) reste maîtrisée à + 10,0 millions d'euros, grâce aux programmes d'excellence opérationnelle, dans un contexte de remontée des prix de certaines matières premières.

La hausse des coûts fixes et des frais généraux (charges de personnel et coûts internes de production) de + 45,3 millions d'euros est liée à la forte reprise de l'activité et aux investissements dans les capacités de production, l'innovation, les moyens humains et les programmes destinés à renforcer la compétitivité du Groupe et accompagner sa croissance future. Ces programmes portent sur l'excellence industrielle (maîtrise des coûts industriels, renforcement de la qualité, traçabilité et fiabilité des processus, amélioration de la sécurité et optimisation des capacités), l'excellence commerciale (amélioration de l'offre client et optimisation de l'approche commerciale et marketing) et l'efficacité interne (convergence des systèmes, mise en commun des ressources et optimisation des coûts).

Dans ce contexte, la rentabilité des capitaux employés avant impôts s'est améliorée de + 0,1 point, à 12,2 % par rapport à 2016.

■ RÉSULTAT COURANT NET

Le **résultat courant net** augmente de + 11,4 %⁽¹⁾ à 403,4 millions d'euros (362,1 millions d'euros en 2016). Il tient compte :

- d'un résultat financier de - 79,2 millions d'euros (- 63,9 millions d'euros en 2016) qui intègre des effets de changes plus marqués depuis le 3^e trimestre et l'impact financier du rachat partiel de la souche obligataire 2020 en décembre (- 12 millions d'euros). Les charges financières nettes s'élèvent à 46,5 millions d'euros en 2017 (52,7 millions d'euros en 2016), ce qui correspond à un coût moyen de la dette de 1,8 % ;
- d'une charge d'impôts de - 164,6 millions d'euros (- 154,1 millions d'euros en 2016) soit un taux effectif d'imposition en léger retrait à 28,9 % (29,7 % sur 2016) qui reflète notamment les effets de la réforme fiscale américaine.

Le **résultat courant net, part du Groupe, par action**, progresse de + 11,0 % à 5,11 euros.

■ RÉSULTAT NET

Les **autres produits et charges opérationnels nets d'impôts** s'élèvent à - 35,2 millions d'euros en 2017 (- 69,3 millions d'euros en 2016) et comprennent en particulier des frais de transactions. Après prise en compte de ces autres produits et charges, le **résultat net, part du Groupe**, s'établit à 368,2 millions d'euros (292,8 millions d'euros en 2016), en hausse de + 25,8 %.

(1) Pour rappel, le Groupe avait communiqué le 27 juillet un objectif de croissance du résultat courant net 2017 supérieur à + 7 % par rapport à 2016, incluant la croissance externe.

■ CASH FLOW

(en millions d'euros)	2017	2016
EBITDA courant	889,6	818,9
Variation du BFR opérationnel	(11,7)	14,4
Investissements payés	(340,9)	(278,5)
Impôt notionnel courant	(187,5)	(173,1)
Autres	8,9	13,0
Cash flow libre opérationnel courant	358,4	394,6

Imerys a généré un niveau solide de **cash flow libre opérationnel courant** en 2017 à 358,4 millions d'euros (contre 394,6 millions d'euros un an plus tôt). Il résulte essentiellement des éléments suivants :

- une progression de l'**EBITDA** courant à 889,6 millions d'euros ;
- une hausse de 22,4 % des **investissements industriels payés** à 340,9 millions d'euros, qui comprend notamment la poursuite du plan pluriannuel d'investissements destinés à

l'énergie mobile. Ces investissements soutenus représentent 134 % des amortissements ;

- l'évolution du **besoin en fonds de roulement (BFR)** opérationnel de - 11,7 millions d'euros en 2017 contre + 14,4 millions d'euros en 2016, conséquence de la forte activité au quatrième trimestre. Rapporté au chiffre d'affaires, le BFR s'améliore pour s'établir à 22,3 % en 2017 (23,6 % en 2016).

■ STRUCTURE FINANCIÈRE

(en millions d'euros)	2017	2016
Dette nette de fin de période	2 246,4	1 366,5
Dette nette moyenne de l'exercice	1 873,2	1 516,5
Capitaux propres	2 878,2	2 914,2
EBITDA courant	889,6	818,9
Dette nette/capitaux propres	78,1 %	46,9 %
Dette nette/EBITDA courant	2,5 x	1,7 x

La **dette financière nette** s'élève à 2 246,4 millions d'euros au 31 décembre 2017, en hausse de + 879,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Elle tient compte notamment du paiement des acquisitions réalisées en 2017, en particulier Kerneos, du versement de 149,6 millions d'euros de dividendes et des rachats d'actions opérés dans le cadre du programme de rachat d'actions propres du Groupe (27,0 millions d'euros).

Cette structure financière solide est notée "Baa2" par l'agence de notation Moody's et "BBB" par l'agence Standard & Poor's, assortie d'une perspective stable dans les deux cas.

Pour rappel, le 10 janvier 2017, Imerys a conclu une émission obligataire de 600 millions d'euros d'une maturité de 10 ans, assortie d'un coupon annuel de 1,50 %. L'offre, qui a été

globalement sursouscrite trois fois, a permis à Imerys d'anticiper le financement de l'acquisition Kerneos dans des conditions de marché très favorables.

Par ailleurs, le 5 décembre 2017, le Groupe a optimisé le coût de sa dette en effectuant un rachat partiel de la souche obligataire 2020 pour un montant de 176,5 millions d'euros.

Ainsi, au 31 décembre 2017, les financements obligataires d'Imerys s'élèvent à 2,0 milliards d'euros, et ont une maturité moyenne de 7,4 ans. Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit bilatérales pour 1,3 milliard d'euros. Les **ressources financières** totales du Groupe s'élèvent à 3,3 milliards d'euros, et ont une maturité moyenne de 5,8 ans.

2.1.3 COMMENTAIRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

■ SOLUTIONS POUR L'ÉNERGIE & SPÉCIALITÉS

(29 % du chiffre d'affaires consolidé 2017)

Données trimestrielles non auditées (en millions d'euros)	2017	2016	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	321,6	300,8	+ 6,9 %	+ 1,0 %
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre	332,0	316,2	+ 5,0 %	+ 0,7 %
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre	338,7	319,6	+ 6,0 %	+ 5,3 %
Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre	334,3	314,0	+ 6,4 %	+ 9,0 %
Chiffre d'affaires année	1 326,6	1 250,7	+ 6,1 %	+ 4,0 %
Résultat opérationnel courant	141,1	129,9	+ 8,6 %	
Marge opérationnelle	10,6 %	10,4 %	+ 0,2 pt	

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la branche **Solutions pour l'Énergie & Spécialités** s'est élevé à 1 326,6 millions d'euros en 2017, en hausse de + 6,1 % par rapport à l'exercice précédent. Cette variation intègre un effet de périmètre de + 37,5 millions d'euros provenant principalement des acquisitions réalisées dans la division Réfractaires Monolithiques et, dans une moindre mesure, au sein des divisions Carbonates et Graphite & Carbone. Elle comprend aussi un effet de change négatif de - 11,9 millions d'euros sur l'année (- 24,6 millions d'euros au second semestre).

À périmètre et changes comparables, l'évolution du chiffre d'affaires s'élève à + 4,0 % sur l'ensemble de l'exercice, traduisant une amélioration globale de l'activité, particulièrement sensible sur la seconde partie de l'année.

Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel courant** de la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités s'inscrit en hausse de + 8,6 % à 141,1 millions d'euros grâce à la progression des volumes et à un effet positif des prix et du mix.

Commentaire par division

La division **Carbonates** a tiré parti de l'orientation positive de la demande sur ses principaux marchés au quatrième trimestre. Le Groupe a poursuivi son développement dans les pays émergents

tout en élargissant son offre de spécialités, grâce à l'acquisition de Micronita au Brésil (novembre 2017) et Vimal Microns en Inde (février 2018).

La division **Réfractaires Monolithiques**, qui commercialise des solutions réfractaires pour une large gamme d'équipements industriels de haute température, a bénéficié de la croissance des marchés industriels. Le Groupe a mené plusieurs opérations de croissance externe (SPAR, N.G. Johnson, Set Linings et Fagersta Eldfasta) pour se développer en Europe dans les services d'installation et en Amérique du Nord sur les marchés de la pétrochimie, génération d'énergie, ciment et incinération.

Les ventes de la division **Graphite & Carbone** ont été dynamiques sur les marchés de l'énergie mobile (batteries lithium-ion, notamment pour les véhicules électriques) et des polymères conducteurs. Le Groupe a accompagné le développement de ces marchés par des investissements industriels soutenus : nouvelles unités de production de noir de carbone et de graphite synthétique, développement d'une mine et d'une nouvelle usine de traitement du graphite naturel. Par ailleurs, Imerys a acquis Nippon Power Graphite (NPG), une société technologique disposant d'une ligne pilote dans le traitement du graphite.

L'activité de la division **Solutions pour l'Exploitation Pétrolière**, désormais acteur majeur et durable sur le segment des proppants céramiques en Amérique du Nord, est restée à un niveau faible, et sa contribution négative au résultat opérationnel courant du Groupe est inférieure à 20 millions d'euros.

■ FILTRATION & ADDITIFS DE PERFORMANCE

(27 % du chiffre d'affaires consolidé en 2017)

Données trimestrielles non auditées (en millions d'euros)	2017	2016	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	312,4	278,2	+ 12,3 %	+ 6,5 %
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre	317,0	292,1	+ 8,5 %	+ 4,0 %
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre	302,2	282,0	+ 7,1 %	+ 4,8 %
Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre	305,5	292,2	+ 4,5 %	+ 6,1 %
Chiffre d'affaires année	1 237,0	1 144,5	+ 8,1 %	+ 5,3 %
Résultat opérationnel courant	254,2	214,6	+ 18,4 %	
Marge opérationnelle	20,6 %	18,8 %	+ 1,8 pt	

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la **branche Filtration & Additifs de Performance** s'est élevé à 1 237,0 millions d'euros en 2017, en hausse de + 8,1 % par rapport à 2016. Il comprend un effet de périmètre de + 44,1 millions d'euros lié principalement à l'acquisition de Damolin (absorbants pour usages industriels), et, dans une moindre mesure, de Regain Polymers (recyclage des plastiques). L'impact de change est de - 12,4 millions d'euros en 2017 (- 23,0 millions d'euros au second semestre).

La croissance de la branche a été dynamique tout au long de l'année 2017 et s'inscrit en hausse de + 5,3 % à périmètre et changes comparables sur l'exercice. Les ventes ont été notamment portées par le développement des nouveaux produits.

Résultat opérationnel courant

Le **résultat opérationnel courant** de la branche, à 254,2 millions d'euros, en hausse de + 18,4 %, traduit l'augmentation des volumes et un mix favorable lié à la stratégie de développement de produits nouveaux. Il inclut un effet de périmètre de + 6,7 millions d'euros.

■ MATÉRIAUX CÉRAMIQUES

(25 % du chiffre d'affaires consolidé en 2017)

Données trimestrielles non auditées (en millions d'euros)	2017	2016	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	310,9	323,2	- 3,8 %	- 4,7 %
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre	300,9	311,4	- 3,3 %	- 2,9 %
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre	285,9	293,8	- 2,7 %	- 1,8 %
Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre	285,3	293,6	- 2,9 %	- 0,2 %
Chiffre d'affaires année	1 183,0	1 222,0	- 3,2 %	- 2,5 %
Résultat opérationnel courant	212,7	223,4	- 4,8 %	
Marge opérationnelle	18,0 %	18,3 %	- 0,3 pt	

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la **branche Matériaux Céramiques** s'est élevé à 1 183,0 millions d'euros en 2017. La variation de - 3,2 % par rapport à 2016 intègre un effet de change de - 7,2 millions d'euros (- 11,7 millions d'euros au second semestre) et un impact périmètre de - 1,8 million d'euros (cession d'un site).

À périmètre et changes comparables, le chiffre d'affaires de la branche s'est stabilisé au quatrième trimestre, sous l'effet d'une amélioration séquentielle de la tendance dans la division Toiture.

Résultat opérationnel courant

Le **résultat opérationnel courant** s'établit à 212,7 millions d'euros en 2017 et correspond à un taux de marge qui reste élevé grâce à la maîtrise des coûts opérationnels.

Commentaire par division

L'ensemble des segments de marchés de la division **Additifs de Performance** ont été bien orientés. Le Groupe a notamment augmenté sa capacité de production pour les polymères dans le secteur automobile. Il s'est par ailleurs renforcé dans les solutions pour le recyclage des plastiques, avec l'acquisition de la société Regain Polymers au Royaume-Uni.

Les ventes de la division **Filtration** ont profité de la bonne tenue de la consommation courante (bières, vins, huiles alimentaires, édulcorants, etc.). Le Groupe a, par ailleurs, poursuivi ses développements sur de nouveaux segments de marché, en particulier dans les secteurs de la santé (solutions de haute pureté pour le fractionnement du plasma sanguin), de la cosmétique (nouvelle unité de perlite expansée pour les crèmes exfoliantes) et de l'agriculture.

La division **Métallurgie** a tiré parti d'une bonne dynamique commerciale dans un environnement de marché globalement favorable. Elle a élargi son offre de spécialités avec l'intégration de Damolin et a lancé plusieurs nouveaux produits.

Commentaire par division

La division **Kaolin** a poursuivi son développement sur les applications de spécialités (peinture, caoutchoucs, plastiques, encre, etc.), alors que le contexte est resté négatif pour le marché du papier.

Les ventes de la division **Toiture** se sont stabilisées au quatrième trimestre ; sur l'ensemble de l'année, les ventes de tuiles en terre cuite sont restées en baisse de - 1,5 % (source : Fédération française des tuiles et des briques), en raison de la faiblesse du segment de la rénovation (75 % des ventes de tuiles). Par ailleurs, le Groupe a poursuivi le développement de son offre intégrée de couverture (accessoires de toitures, tuiles solaires).

Les ventes de la division **Céramiques** ont été bien orientées, et notamment dans les marchés des céramiques sanitaires, de la vaisselle et des céramiques techniques. Elles ont été tirées par les pays émergents (Asie, Europe de l'Est et Moyen-Orient).

■ MINÉRAUX DE HAUTE RÉSISTANCE

(19 % du chiffre d'affaires consolidé en 2017)

Données trimestrielles non auditées (en millions d'euros)	2017	2016	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	184,2	148,3	+ 24,2 %	+ 14,6 %
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre	171,5	151,5	+ 13,2 %	+ 4,4 %
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre	263,1	146,5	+ 79,5 %	+ 10,7 %
Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre	296,2	151,4	+ 95,7 %	+ 13,2 %
Chiffre d'affaires année	915,0	597,8	+ 53,1 %	+ 10,7 %
Résultat opérationnel courant	111,5	78,0	+ 43,0 %	
Marge opérationnelle	12,2 %	13,0 %	- 0,8 pt	

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la branche **Minéraux de Haute Résistance**, qui sert principalement les industries de haute température (acier, fonderie, verre, aluminium, etc.), les produits abrasifs et la construction (liants de haute performance à base d'aluminates de calcium), s'est élevé à 915,0 millions d'euros en 2017, en progression de + 53,1 % par rapport à 2016. Cette évolution prend en compte un effet de périmètre de + 256,8 millions d'euros, essentiellement lié à l'intégration de Kerneos au second semestre, et dans une moindre mesure, à celle des activités de production d'alumines de spécialités du groupe Alteo, consolidées depuis fin 2016, et des dérivés de zirconium de Zhejiang Zr-Valley en Chine, depuis fin juillet 2017. L'effet de change s'élève à - 3,6 millions d'euros en 2017 (- 9,6 millions d'euros au second semestre).

À périmètre et changes comparables, les ventes de la branche ont progressé de + 10,7 % reflétant une bonne dynamique commerciale et d'innovation dans des marchés porteurs.

Résultat opérationnel courant

Le **résultat opérationnel courant** a augmenté de + 43,0 % à 111,5 millions d'euros en 2017. La progression des volumes et un effet prix-mix positif ont permis de maintenir un niveau de rentabilité élevé alors même que le Groupe a dû faire face à la remontée des prix de certaines matières premières et d'un impact de change particulièrement négatif en fin d'année.

Commentaire par division

Les divisions **Minéraux Réfractaires** et **Kerneos**, qui ont été regroupées sous une nouvelle division **Aluminates**, ont bénéficié de la reprise des marchés réfractaires, accentuée par un effet de rattrapage, et du développement du marché de la chimie du bâtiment pour les secteurs de la construction et du génie civil. Le Groupe confirme le montant des synergies annoncé lors de l'acquisition de Kerneos (23 millions d'euros en année 3).

L'activité de la division **Minéraux Fondus** a été tirée par la reprise de l'activité industrielle qui a directement bénéficié aux marchés des abrasifs. Dans ce contexte, les ventes d'alumine ultrafine pour les abrasifs de haute performance se sont accélérées.

2.1.4 PERSPECTIVES 2018

2018 devrait être une nouvelle année de progression du résultat courant net d'Imerys : le Groupe bénéficiera de la qualité de son modèle d'affaires, de sa rigueur de gestion, de l'apport de ses acquisitions récentes et de ses investissements soutenus dans les capacités de production, l'innovation et les programmes d'excellence et d'efficacité interne.

2.1.5 DÉFINITIONS ET RAPPROCHEMENT DES INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE AVEC LES INDICATEURS IFRS

Le processus de gestion d'Imerys repose sur les indicateurs alternatifs de performance suivants, choisis pour le reporting. La Direction du Groupe estime que ces indicateurs fournissent des renseignements supplémentaires utiles pour les utilisateurs des états financiers. Ces indicateurs alternatifs de performance doivent être considérés comme complémentaires des indicateurs IFRS.

■ CROISSANCE À PÉRIMÈTRE ET CHANGES COMPARABLES

La croissance à périmètre et changes comparables est aussi qualifiée de croissance à "PCC", croissance interne ou croissance organique. Elle est calculée en excluant les impacts des variations des taux de change ainsi que les acquisitions et les cessions (effet de périmètre).

Le retraitement de l'effet change consiste à calculer au taux de change de l'année précédente les agrégats de l'année en cours. L'impact des instruments de change qualifiés d'instruments de couverture est pris en compte dans les données courantes.

Le retraitement de périmètre des entités entrantes consiste :

- pour les entrées de périmètre de l'année en cours, à retrancher la contribution de l'acquisition des agrégats de l'année en cours ;
- pour les entrées de périmètre de l'année précédente, à retrancher la contribution de l'acquisition du 1^{er} janvier de l'année en cours jusqu'au dernier jour du mois de l'année en cours où a été réalisée l'acquisition l'année précédente.

Le retraitement des entités sortantes consiste :

- pour les sorties de périmètre de l'année en cours, à retrancher les contributions de l'entité sortie aux agrégats de l'année précédente à compter du premier jour du mois de cession ;
- pour les sorties de périmètre de l'année précédente, à retrancher les contributions de l'entité sortie aux agrégats de l'année précédente.

La croissance à périmètre et changes comparables est la somme d'un effet volume et d'un effet prix-mix qui sont calculés comme suit :

- **L'effet Volume** correspond à la somme de la variation des volumes de ventes de chaque division entre l'année en cours et l'année précédente, valorisée au prix moyen de vente de l'année précédente.
- **L'effet Prix-Mix** correspond à la somme de la variation des prix moyens par famille de produits de chaque division entre l'année en cours et l'année précédente, appliquée aux volumes de l'année en cours.

■ INDICATEURS "COURANTS"

Les indicateurs suivants sont des indicateurs importants pour mesurer la performance récurrente de l'activité, en excluant les éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à la performance courante du Groupe.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels.

EBITDA courant

L'EBITDA courant est calculé à partir du résultat opérationnel courant en retraitant les amortissements et pertes de valeur d'exploitation, la variation nette des provisions d'exploitation, la quote-part des résultats nets et des dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées.

Résultat courant net

Le résultat courant net correspond au résultat net part du Groupe, avant autres produits et charges opérationnels nets.

Cash flow libre opérationnel courant

Le cash flow libre opérationnel courant correspond à l'EBITDA courant sous déduction de l'impôt notional, de la variation de BFR et des investissements payés y compris subventions, valeurs des actifs cédés et divers.

Cash flow libre courant

Le cash flow libre courant correspond au cash flow libre opérationnel courant sous déduction du résultat financier net d'impôt et des autres éléments de BFR.

2.1.6 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS D'IMERYS SA EN 2017

■ COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat d'exploitation d'Imerys SA, société mère du groupe Imerys, s'élève à - 85,3 millions d'euros (- 66,3 millions d'euros en 2016). Les produits d'exploitation s'élèvent à 55,7 millions d'euros (31,1 millions d'euros en 2016), et les achats et services extérieurs s'élèvent à 79,2 millions d'euros (47,4 millions d'euros en 2016) ; ces augmentations sont attribuables à la hausse des services rendus entre la holding et ses filiales. Les charges de personnel augmentent de 11,0 millions d'euros, notamment en raison des coûts liés aux attributions d'actions à certains salariés du Groupe. La provision pour remise en état des locaux, dotée en 2016, a été reprise pour 1,1 million d'euros. Une provision pour démantèlement du nouveau siège social a été dotée pour 1,5 million d'euros en 2017.

Les produits des participations s'élèvent à 465,2 millions d'euros, soit une augmentation de 278,0 millions d'euros par rapport à 2016, notamment attribuable à la hausse des dividendes perçus en particulier de sa filiale Imerys TC pour un montant de 236,1 millions d'euros. Imerys SA gère le risque de change lié à l'évolution des actifs nets détenus directement et indirectement à l'étranger, ainsi que celui généré par les prêts et avances accordés aux filiales et entreprises liées dans le cadre des conventions de trésorerie, en ajustant les proportions de son endettement libellé en monnaies étrangères. En 2017, Imerys SA a comptabilisé à ce titre un gain de change nette de 36,1 millions d'euros (- 3,6 millions en 2016). Les charges financières nettes incluses dans le poste "Intérêts financiers et charges sur instruments financiers", augmentent de 3,3 millions d'euros, suite au placement en janvier 2017 d'une émission obligataire de 600,0 millions d'euros à échéance 2027

assortie d'un coupon annuel de 1,5 %, au remboursement d'une émission obligataire de 500,0 millions d'euros arrivant à échéance en avril 2017 (coupon annuel de 5,0 %), et au rachat partiel d'une émission obligataire à échéance 2020 pour un montant de 176,5 millions d'euros (coupon annuel de 2,5 %). Les dotations et reprises aux provisions financières sont présentées en [note 20 aux états financiers sociaux](#).

Le résultat exceptionnel s'élève à - 3,8 millions d'euros (3,5 millions d'euros en 2016). Une provision pour risques de gestion de 4,0 millions d'euros et une provision pour risques liés au personnel de 0,1 million d'euros ont été dotées en 2017.

En application des termes des conventions d'intégration fiscale signées par chacune des sociétés françaises du groupe Imerys, la charge ou le produit d'impôt enregistré dans les comptes d'Imerys SA est constitué par la charge d'impôt d'Imerys SA,

calculée comme si elle n'était pas intégrée fiscalement et par le montant net des charges et produits complémentaires résultant de l'intégration. À ce titre, Imerys SA a comptabilisé un produit de 51,3 millions d'euros en 2017 (34,0 millions d'euros en 2016).

Le résultat net s'élève à 373,4 millions d'euros en 2017 (105,6 millions d'euros en 2016).

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 4 mai 2018 le versement d'un dividende de 2,075 euros par action, en hausse de 11,0 % par rapport à 2016. La mise en paiement interviendrait à compter du 15 mai 2018 pour un montant total distribué estimé à 165 millions d'euros, soit 41 % du résultat courant net consolidé, part du Groupe (proposition d'affectation du résultat : [voir note 29 aux états financiers sociaux et paragraphe 8.1.1 du chapitre 8 du Document de Référence](#)).

■ DETTE FINANCIÈRE

(en milliers d'euros)	Montant	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Dettes financières	4 109 513	2 134 165	523 500	1 451 848
Autres dettes	60 235	60 235	-	-
Produits constatés d'avance	0	-	-	-
Écarts de conversion passif	55 176	55 176	-	-
Total	4 224 924	2 249 576	523 500	1 451 848

■ INVENTAIRE DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Filiales et participations au 31 décembre 2017 : [voir note 30 aux états financiers sociaux](#). Valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2017 : [voir note 18 aux états financiers sociaux](#).

■ INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES RÉALISÉES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Capital au 31 décembre 2017 : [voir notes 19 et 25 aux états financiers sociaux, ainsi que le paragraphe 7.3.1 du chapitre 7 du Document de Référence](#).

Politique de distribution de dividendes : [voir section 7.6 du chapitre 7 du Document de Référence](#).

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices :

	2017	2016	2015
	Au titre de l'exercice 2016	Au titre de l'exercice 2015	Au titre de l'exercice 2014
Dividende brut par action	1,87 €	1,75 €	1,65 €
Dividende net par action	1,87 €	1,75 €	1,65 €
Distribution nette totale	148,2 M€	137,5 M€	132,5 M€

■ **CAPITAL, AUTRES TITRES, RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications (en euros)	2017	2016	2015	2014	2013
I - Capital et autres titres à la fin de l'exercice					
Capital social	159 208 570	159 135 748	159 144 982	151 771 182	152 476 528
Nombre d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	79 604 285	79 567 874	79 572 491	75 885 591	76 238 264
Nominal par action	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions ordinaires potentielles par exercice d'options	406 037	865 621	1 459 672	2 484 569	3 090 546
II - Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	51 615 496	30 520 557	30 377 768	37 564 102	25 308 126
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	357 813 578	67 450 733	267 801 548	10 864 457	32 340 859
Impôts sur les bénéfices	51 281 606	33 968 800	46 644 138	44 446 604	34 950 441
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	373 430 724	105 574 030	340 118 961	31 197 197	49 138 878
Résultat distribué (hors précompte)	148 225 995	137 475 762	132 492 560	122 431 557	116 955 803
III - Résultat par action ⁽¹⁾					
Résultat après impôts, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	5,14	1,27	3,95	0,73	0,88
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,69	1,33	4,27	0,41	0,64
Dividende net attribué à chaque action	2,075 ⁽²⁾	1,87	1,75	1,65	1,6
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	199,00	168,00	166,00	157,00	141,00
Montant de la masse salariale de l'exercice	22 332 788	19 057 948	16 867 259	15 926 339	14 822 200
Montant des sommes versées au titre des charges sociales de l'exercice	11 623 061	8 771 366	9 356 639	9 075 639	8 282 608

(1) Sur la base du nombre d'actions au 31 décembre.

(2) Proposition soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 4 mai 2018.

■ **ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

Les états financiers sociaux annuels au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 février 2018.



■ DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau suivant présente le nombre et le montant total hors taxe des factures reçues et émises, échues et non réglées à la date de clôture de l'exercice :

	Article D. 441-4-I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-4-I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	392					90						200
Montant total des factures concernées HT (en milliers d'euros)	235	1 225	125	92	65	1 507	33	275	303	771	1 382	
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice (en %)	0,31	1,63	0,17	0,12	0,09	2,01						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice (en %)							0,06	0,53	0,59	1,49	2,67	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 433-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Selon indication sur facture						Délais contractuels : 30 jours					
	Délais légaux : 30 jours						Délais légaux : 30 jours					

Sont incorporées au présent Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, les informations détaillées dans les autres chapitres du Document de Référence, notamment :

- Informations sociales et environnementales, y inclus les conséquences sur le changement climatique ; engagements sociétaux en faveur du Développement Durable et de l'Économie Circulaire (chapitre 5 – Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) ;
- Recherche & Développement (chapitre 1 – Présentation du Groupe) ;
- Principaux risques et incertitudes, y inclus les risques financiers liés aux effets du changement climatique (chapitre 4 – Facteurs de risques et contrôle interne, chapitre 5 – Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et chapitre 6 – États financiers) ;
- Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (chapitre 4 – Facteurs de risques et contrôle interne et chapitre 6 – États financiers) ;
- Prises de contrôle ou de participation (chapitre 1 – Présentation du Groupe et chapitre 6 – États financiers) ;
- Utilisation des instruments financiers (chapitre 6 – États financiers) ;
- Opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux (chapitre 3 – Gouvernement d'Entreprise) ;
- Renseignements sur le capital social, y inclus la participation des salariés au capital de la Société et les programmes de rachats d'actions (chapitre 7 – Informations sur la Société et le capital) ;
- Liste des principales filiales et participations (chapitre 6 – États financiers et chapitre 7 – Informations sur la Société et le capital).

2.2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a établi, le 8 mars 2018, son rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise comprend les informations visées aux articles L. 225-37-2 et suivants du Code de commerce, détaillées dans les autres chapitres du Document de Référence, notamment :

- la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration, la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux, l'exercice de la Direction Générale (chapitre 3 – Gouvernement d'Entreprise) ;
- les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de l'ensemble des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux, y inclus les projets de résolution y afférents ainsi que la rémunération et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice (chapitre 3 – Gouvernement d'Entreprise et chapitre 8 – Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2018) ;
- le tableau récapitulatif des autorisations et délégations en matière d'augmentation de capital accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration (chapitre 7 – Informations sur la Société et le capital) ;
- les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (chapitre 7 – Informations sur la Société et le capital) ;
- les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée (chapitre 7 – Informations sur la Société et le capital).

2.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.3.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1 723 040
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

■ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Imerys relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

■ FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

■ JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des goodwill – notes 16 et 19

Risque identifié

La valeur comptable des goodwill figurant au bilan s'élève à 2 135,5 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Ces goodwill correspondent à l'écart entre (i) le prix d'acquisition et les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise, comparé à (ii) la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Les goodwill ont été alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui bénéficient des synergies résultant de l'acquisition.

Un test de perte de valeur est réalisé tous les 12 mois en fin d'exercice sur l'ensemble des UGT comprenant une composante goodwill. Outre ce test annuel, la direction s'assure que ces goodwill ne présentent pas de risque de perte de valeur susceptible de déclencher un test à une date autre, dès lors que seraient identifiés des faits indiquant que l'UGT a pu se déprécier. Un test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable des UGT testées incluant le goodwill qui leur est affecté et leur valeur recouvrable, correspondant le plus souvent à la valeur d'utilité, estimée sur la base de flux de trésorerie futurs actualisés. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable.

Nous avons considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- La détermination des paramètres utilisés pour la mise en œuvre des tests de perte de valeur implique des jugements et estimations importants de la part de la direction, tels que les niveaux de croissance organique attendue, les taux de croissance perpétuelle et les taux d'actualisation, qui sont par nature dépendants de l'environnement économique.
- La valeur des goodwill est significative dans les comptes consolidés.

Notre réponse d'audit

Nous nous sommes entretenus avec la direction afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur et avons, le cas échéant, analysé leur conformité avec la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs.

Nous avons analysé la conformité avec la norme IAS 36 de la méthode utilisée par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de chaque UGT.

Nous avons également, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et analysé notamment :

- la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminés pour la valeur d'utilité ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie relatives à chaque UGT par rapport au contexte économique et financier dans lequel elles opèrent ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration dans le cadre des processus budgétaires ;
- la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs ;
- le calcul des taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs.

Nous avons également :

- vérifié les calculs de sensibilité effectués par la direction, particulièrement sur les flux de trésorerie prévisionnels, les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuelle, afin de déterminer la valeur à partir de laquelle une perte de valeur devrait être comptabilisée ;
- vérifié les calculs arithmétiques.

Évaluation des provisions pour réhabilitation des sites miniers – note 23.2

Risque identifié

Imerys est soumis à différentes obligations réglementaires relatives à la réhabilitation, au terme de leur exploitation, des sites miniers que le groupe exploite.

Des provisions ont été comptabilisées au bilan à ce titre, pour un montant de 123,3 millions d'euros au 31 décembre 2017, montant significatif.

Le calcul de ces provisions implique des hypothèses importantes de la part de la direction, dans l'estimation de la durée de vie des sites miniers ainsi que dans la détermination des coûts relatifs à ces obligations et leur calendrier de mise en œuvre au regard des spécificités de chaque site, de l'horizon de temps considéré et des spécificités réglementaires locales. La détermination des taux d'actualisation des coûts prévisionnels constitue également une hypothèse importante.

La direction s'appuie sur des experts internes pour valider les principales hypothèses, en tenant compte des effets attendus, le cas échéant, des évolutions réglementaires.

L'évaluation des provisions pour réhabilitation des sites miniers a donc été considérée comme un point clé de l'audit.

Notre réponse d'audit

Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la direction pour déterminer ces provisions et avons réalisés certains tests spécifiques sur un échantillon d'entités opérationnelles. Dans le cadre de nos tests :

- nous avons examiné la compétence et l'objectivité des experts internes sollicités par le groupe ;
- nous avons apprécié la pertinence de la méthode retenue et analysé le caractère raisonnable des estimations de coûts au regard des obligations légales ou contractuelles applicables ;
- nous avons analysé la méthode de détermination des taux d'actualisation et rapproché les paramètres les composant avec les données de marché.

Pour les autres entités, nous avons analysé les variations de provisions afin d'identifier d'éventuelles incohérences au regard de notre compréhension des programmes de réhabilitation des sites concernés.

Évaluation des provisions liées aux procédures judiciaires – note 23.2

Risque identifié

Le groupe est impliqué dans différents litiges et réclamations, ayant trait à des allégations de préjudices personnels ou financiers mettant en cause la responsabilité civile des sociétés du groupe (livraison de produits défectueux, troubles de santé ou de voisinage liés à leurs activités) et l'éventuelle violation d'obligations contractuelles ou de dispositions réglementaires en matière sociale, immobilière ou environnementale. Les provisions qui ont été constituées afin de faire face à ces risques sont incluses dans les 173,1 millions d'euros de provisions pour risques juridiques, sociaux et réglementaires présentés dans le tableau de la note 23.2.

La décision de comptabiliser une provision dépend des jugements de la direction quant à la probabilité d'une issue défavorable pour le groupe et de la possibilité de réaliser une estimation fiable de l'obligation qui en résultera, le cas échéant. L'évaluation du montant de la provision à constituer nécessite également l'exercice de son jugement par la direction.

Nous avons considéré l'évaluation des provisions liées aux procédures judiciaires comme un point clé de l'audit, notamment aux États-Unis et au Brésil, en raison de l'importance des montants en jeu et de la sensibilité des hypothèses retenues par la direction sur les résultats du groupe.

Notre réponse d'audit

Nous avons apprécié le caractère raisonnable du montant des provisions constatées au regard :

- des rapports sur les litiges établis chaque semestre par les départements juridiques régionaux à l'attention de la direction juridique du groupe ;
- de l'état d'avancement des procédures relatives aux litiges connus et de la liste des litiges potentiels qui nous ont été présentés par le Directeur Juridique Groupe et son adjointe ;
- des extraits des procès-verbaux des différentes réunions du Conseil d'Administration d'Imerys, retranscrivant les échanges relatifs aux principales procédures en cours ou aux risques.

Nous avons par ailleurs obtenu de la part des conseils juridiques externes en charge des litiges significatifs des lettres de confirmation nous permettant de comparer leur appréciation des provisions à constituer avec celle de la direction.

Au vu des informations obtenues dans le cadre de ces travaux, nous avons également apprécié les éléments considérés par la direction pour décider de ne pas constituer de provision sur certains litiges.

Comptabilisation de l'acquisition de Kerneos – note 16

Risque identifié

Le 17 juillet 2017, Imerys a acquis 100 % de Kerneos pour une valeur d'entreprise de 880 millions d'euros.

Cette opération a conduit à la reconnaissance d'une allocation provisoire du prix d'acquisition conduisant à un goodwill de 441 millions d'euros après comptabilisation des actifs acquis et des passifs repris de la cible. L'affectation du prix d'acquisition sera finalisée dans les 12 mois suivant la date de prise de contrôle.

La comptabilisation de l'acquisition de de Kerneos est considérée comme un point clé de l'audit eu égard au caractère significatif de cette acquisition et parce que la direction est amenée à exercer un certain nombre de jugements et estimations ayant conduit à l'identification et à l'évaluation des actifs acquis et passifs repris.

Notre réponse d'audit

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance du processus mis en place par la direction pour comptabiliser cette transaction ;
- analyser les contrats d'acquisition ;
- analyser les travaux effectués par la direction dans le cadre de l'allocation du prix de l'acquisition ;
- apprécier, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, la pertinence des principales hypothèses retenues et conclusions formulées par Imerys en termes d'affectation du prix d'acquisition aux actifs et passifs ;
- prendre connaissance du rapport de due diligence réalisé par un cabinet indépendant mandaté par Imerys, afin d'identifier d'éventuels actifs surévalués ou passifs sous-évalués ou non pris en compte dans l'exercice d'identification et d'évaluation des actifs acquis et passifs repris.

■ VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

■ INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Imerys par l'Assemblée Générale du 5 mai 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés, entité du réseau international de Deloitte, et du 29 avril 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres, membre du réseau EY International.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte était dans la 15^e année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la 8^e année.

Précédemment, le cabinet ERNST & YOUNG Audit, qui est membre du réseau EY International, a exercé les fonctions de Commissaire aux comptes de la société Imerys de 1986 à 2009.

■ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

■ RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Sébastien HUET

DELOITTE & ASSOCIÉS
Frédéric GOURD

2.3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

■ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Imerys relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

■ FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

■ OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et opérations de couverture.

■ JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Évaluation des titres de participation – note 2

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 4 069 milliers d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité. Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques tels que les capitaux propres, ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel. Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées et des provisions pour risques concernées constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nos travaux ont consisté à :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.

En ce qui concerne les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, les procédures mises en œuvre ont été les suivantes :

- obtention des prévisions de flux de trésorerie des entités concernées établies par la direction et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues du budget ;
- analyse de la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- vérification que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- vérifier la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

■ VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, la sincérité et l'exactitude de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, ces informations représentent les rémunérations et avantages versés par le Groupe Imerys et les sociétés le contrôlant aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions exercés, au sein, ou pour le compte du Groupe Imerys. Elles n'incluent donc pas ceux versés au titre des autres mandats, fonctions ou missions.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

■ INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Imerys par l'Assemblée Générale du 5 mai 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés, entité du réseau international de Deloitte, et du 29 avril 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres, membre du réseau EY International.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte était dans la 15^e année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la 8^e année.

Précédemment, le cabinet ERNST & YOUNG Audit, qui est membre du réseau EY International, a exercé les fonctions de Commissaire aux comptes de la société Imerys de 1986 à 2009.

■ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'Administration.

■ RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Sébastien HUET

DELOITTE & ASSOCIÉS
Frédéric GOURD

2.3.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

■ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec la société Blue Crest Holding, actionnaire de votre Société

Personne concernée : Ulysses Kyriacopoulos (Administrateur commun)

Nature, objet et modalités : second amendement au contrat d'acquisition de titres daté du 5 novembre 2014, conclu entre S&B Minerals S.A., S&B Minerals Finance GP S.à r.l., S&B Minerals Holdings S.à r.l., Imerys S.A. et Blue Crest Holding S.A. (le "Contrat d'Acquisition")

Le Contrat d'Acquisition prévoyait un complément de prix au profit de Blue Crest Holding S.A., d'un montant maximum de 21 millions d'euros, déterminé en fonction de l'atteinte d'un certain niveau de performance par les entités acquises. En l'absence d'entente entre les parties sur les modalités pratiques d'application de la formule de calcul de ce complément de prix, votre Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 30 octobre 2017, a autorisé son président, M. Gilles Michel, à négocier les termes d'un accord définitif sur ce sujet avec Blue Crest Holding S.A. Ces discussions ont abouti, après approbation par votre Conseil d'Administration le 13 décembre 2017, à la signature par la Société le 22 décembre d'un amendement au Contrat d'Acquisition révisant certaines modalités pratiques de calcul du complément de prix, concernant notamment le périmètre d'activité retenu ainsi que les taux de change applicables, et en fixant en conséquence le montant définitif de celui-ci à 11,5 millions d'euros.

Motifs justifiant de l'intérêt de l'engagement pour la Société

Votre conseil a motivé l'approbation de cette convention de la façon suivante : cet accord permet à votre Société d'éviter l'incertitude et le coût d'un recours à des tiers experts pour la détermination des détails méthodologiques de calcul à appliquer et d'aboutir rapidement à un accord amiable et équilibré entre les parties.

■ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

Lors de sa séance du 8 mars 2018, votre Conseil d'Administration a, conformément aux dispositions légales, réexaminé l'ensemble des conventions et engagements réglementés, autorisés et conclus par votre Société au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé, pris en faveur de M. Gilles Michel, tels que détaillés ci-après. Compte tenu de l'intention exprimée par M. Gilles Michel de faire valoir ses droits à la retraite suivant la cessation de ses fonctions de Directeur Général à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, votre conseil a constaté que les engagements relatifs à l'indemnité de rupture du mandat social et à la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise deviendront sans objet, M. Gilles Michel demeurant cependant éligible aux régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies et à prestations définies.

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général de votre Société

Régime collectif de retraite à cotisations définies.

Ce régime, dont la gestion est confiée à une compagnie d'assurance externe, prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des bénéficiaires éligibles, plafonnée à huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale française (PASS), alimentée conjointement par le bénéficiaire, à hauteur de 3 %, et par votre Société, à hauteur de 5 % ; les droits acquis viennent, le cas échéant, s'imputer sur les plafonds de retraite garantis au titre du régime collectif de retraite à prestations définies, tel que mentionné ci-après. Les cotisations obligatoires peuvent être complétées par des cotisations libres et facultatives.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre Société au cours de l'exercice 2017 s'élève à 15 691,20 euros pour M. Gilles Michel.

Garantie sociale des chefs d'entreprise

M. Gilles Michel bénéficie, en qualité de mandataire social, de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise souscrite par votre Société, et, ce, comme indiqué en introduction, jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur Général à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 12 727,52 euros.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général de votre Société

Régime collectif de retraite à prestations définies

Ce régime prévoit le versement d'une rente viagère pour les principaux dirigeants du groupe incluant votre Président-Directeur Général, qui remplissent les conditions restrictives et objectives d'éligibilité (huit années minimum d'ancienneté, appréciée au 1^{er} janvier de chaque nouvelle année, dans le groupe dont quatre en tant que membre du Comité Exécutif).

Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versée aux bénéficiaires de ce régime à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculée pour garantir :

- un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires y inclus le régime de retraite à cotisations définies mentionné ci-dessus) de 60 % de leur salaire de référence (moyenne des deux dernières années de rémunération – fixe et variable – du bénéficiaire) ; ce salaire est limité à 30 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale française (PASS) ;
- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25 % dudit salaire de référence.

Ce régime prévoit également la faculté de réversion du montant de la rente au(x) conjoint(s) survivant(s), au prorata du temps d'union.

La gestion de ce régime est assurée par une compagnie d'assurance externe.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 8 mars 2018, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a constaté que M. Gilles Michel remplissait déjà la condition d'ancienneté requise et, qu'en conséquence, le droit au versement de la rente viagère, dont le montant sera déterminé sur la base de son salaire de référence au moment de son départ à la retraite, lui était d'ores et déjà acquis, sous réserve d'achèvement de sa carrière au sein de la société Imerys SA. En conséquence, le Conseil d'Administration a acté qu'il n'y avait pas lieu de fixer les conditions de performance prévues à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.

Le montant global de l'engagement estimé pour M. Gilles Michel s'élève à 6 478 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Indemnité de rupture du mandat social de Monsieur Gilles Michel

Une indemnité de rupture serait due dans le cas où il serait mis fin au mandat social de M. Gilles Michel à l'initiative de votre Société ou en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle, de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci.

Le montant de cette indemnité serait égal au montant de sa rémunération fixe des vingt-quatre derniers mois à laquelle viendra s'ajouter une somme égale au double de sa rémunération variable acquise au titre des deux derniers exercices clos.

Elle est soumise à condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls objectifs économiques et financiers des trois derniers exercices, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun des exercices, comme suit :

- si le pourcentage moyen (calculé sur les trois derniers exercices concernés) d'atteinte de ces objectifs était inférieur à 40 % aucune indemnité ne serait due ;
- si le pourcentage était compris entre 40 % et 80 %, l'indemnité serait calculée de manière linéaire entre deux seuils correspondant à 50 % et 100 % du montant maximum de l'indemnité ;
- si ce pourcentage était supérieur à 80 %, l'indemnité maximale serait due.

Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de M. Gilles Michel ou s'il avait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance, après ses 63 ans.

Comme indiqué en introduction, votre Conseil d'Administration, réuni le 8 mars 2018, a constaté que cet engagement deviendra sans objet, compte tenu de l'intention exprimée par M. Gilles Michel de faire valoir ses droits à la retraite suivant la cessation de ses fonctions de directeur général.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Sébastien HUET

DELOITTE & ASSOCIÉS
Frédéric GOURD

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION	64	3.5 ACTIONS DE PERFORMANCE	100
3.1.1 Pouvoirs	64	3.5.1 Plans d'actions de performance en vigueur	100
3.1.2 Composition	65	3.5.2 Actions de performance attribuées en 2017 par la Société à son Président-Directeur Général	101
3.1.3 Informations et renseignements sur les Administrateurs	69	3.5.3 Historique des attributions d'actions de performance	102
3.1.4 Fonctionnement	78		
3.1.5 Mise en œuvre des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise	79		
3.2 DIRECTION GÉNÉRALE	87	3.6 CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS APPLICABLES AUX ATTRIBUTIONS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	103
3.2.1 Composition	87		
3.2.2 Pouvoirs	87		
3.2.3 Comité Exécutif	88		
3.3 RÉMUNÉRATIONS	90	3.7 TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	104
3.3.1 Conseil d'Administration	90		
3.3.2 Direction Générale	92		
3.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS	97	3.8 APPLICATION DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	105
3.4.1 Plans d'options en vigueur	97		
3.4.2 Options de performance attribuées par la Société à son Président-Directeur Général	98		
3.4.3 Détails des plans d'options en vigueur	99		

La Société est organisée en Société Anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration avait opté le 28 avril 2011 pour la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et avait désigné M. Gilles Michel pour les exercer. Le Conseil s'est également doté depuis avril 2014 d'un Vice-Président, actuellement M. Paul Desmarais III. M. Gilles Michel a exprimé le souhait de ne pas poursuivre, pour des raisons personnelles, ses fonctions exécutives à l'échéance de son mandat de Président-Directeur Général. Suivant les recommandations issues d'un travail approfondi du Comité des Nominations sur le leadership du Groupe et sa gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa séance du 8 mars 2018 de procéder de nouveau à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général à compter du 4 mai 2018.

Lors de cette même réunion, le Conseil a décidé de reconduire M. Gilles Michel dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, sous réserve du renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 4 mai 2018 et de nommer M. Conrad Keijzer, immédiatement, comme Directeur Général Délégué puis, à compter du 4 mai 2018, Directeur Général.

Cette nouvelle structure de gouvernance permettra : d'accroître encore, couplée avec la réduction proposée du nombre d'Administrateurs (voir paragraphe 3.1.2 du présent chapitre), l'efficacité du Conseil et son agilité ; de continuer à bénéficier de

la vision stratégique de M. Gilles Michel et de sa connaissance opérationnelle du Groupe, et à M. Conrad Keijzer de se consacrer pleinement à l'accélération de la croissance du Groupe et à la poursuite de ses programmes d'excellence (voir section 1.4 du chapitre 1 du Document de Référence) ; et enfin d'assurer la poursuite de l'application par la Société des meilleurs principes de Gouvernement d'Entreprise, en tenant compte de la présence d'actionnaires de contrôle au capital de la Société. Cet équilibre des pouvoirs dans la gouvernance de la Société est par ailleurs renforcé par la composition diversifiée du Conseil.

La Société se conforme aux réglementations françaises en matière de Gouvernement d'Entreprise auxquelles elle est soumise. Le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, mis à jour pour la dernière fois en novembre 2016 ("Code AFEP-MEDEF"), est celui auquel se réfère Imerys pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce (ce Code est disponible sur le site Internet de la Société : www.imerys.com, rubrique "Le Groupe/Gouvernance"). La Société respecte l'ensemble des recommandations issues de ce Code à l'exception de celles qui font l'objet des explications fournies à la section 3.8 du présent chapitre.

Les dispositions du présent chapitre font partie intégrante du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1.1 POUVOIRS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration a pour mission générale de :

- veiller au respect de l'intérêt social de la Société et en protéger le patrimoine ;
- déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre ;
- choisir le mode de gouvernance de la Société, désigner ses dirigeants mandataires sociaux et fixer leur rémunération ;
- exercer le contrôle permanent de la gestion de la Société par la Direction Générale ;
- veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

À l'effet de ce contrôle, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts et celles de la Charte Intérieure du Conseil :

- le Conseil d'Administration opère, à toute époque de l'année, les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- la Direction Générale soumet au Conseil d'Administration ses objectifs annuels d'exploitation pour l'année à venir et, périodiquement, ses projets stratégiques à long terme ;
- la Direction Générale présente périodiquement au Conseil un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, établi dans les conditions demandées par le Conseil. Il inclut la présentation des comptes trimestriels et semestriels du Groupe ;

- dans le délai de trois mois après la clôture de l'exercice social, la Direction Générale présente au Conseil, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe, ainsi que son rapport d'activité pour l'exercice clos. Le Conseil arrête ces comptes ainsi que les termes de son Rapport de Gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale annuelle.

En outre, en application des dispositions de la Charte Intérieure du Conseil d'Administration, le Conseil examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre par la Direction Générale dans le cadre des pouvoirs généraux qui lui sont reconnus par la loi :

- les orientations stratégiques de la Société et du Groupe ainsi que toutes opérations susceptibles d'influencer significativement ces orientations. Il procède en outre à l'examen périodique du plan, établi ou révisé par la Direction Générale, de la stratégie à long terme du Groupe (plan pluriannuel) ;
- les opérations susceptibles de modifier significativement l'objet ou le périmètre d'activité de la Société et du Groupe, notamment :
 - les opérations de prise de participation, d'investissement, d'acquisition ou de disposition de valeurs mobilières ou de tout autre élément d'actif immobilisé (ainsi que toute opération économiquement assimilable, notamment l'apport ou l'échange) d'un montant supérieur, par opération, à 75 millions d'euros, ou sa contre-valeur en toute autre devise,
 - les accords commerciaux ou industriels significatifs qui engageraient l'avenir à long terme de la Société ou du Groupe,

- toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe ;
- le cas échéant, la répartition proposée par le Directeur Général des tâches de Direction entre les différents Directeurs Généraux délégués ;
- plus généralement, tout engagement pris par la Société ou le Groupe et constitutif d'une convention réglementée, conformément à la loi.

Enfin, le Conseil d'Administration consent des délégations éventuelles spécifiques de ses pouvoirs à la Direction Générale, dans les limites et conditions fixées par la loi, en vue :

- de l'octroi de garanties personnelles (telles que cautions et avals de tiers) par la Société, ou de sûretés sur ses actifs, dans la limite d'un montant global en principal fixé annuellement ;
- de procéder, en vertu des autorisations conférées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration, au rachat par la Société de ses propres actions ou à certaines opérations d'augmentation de capital ;
- de réaliser des émissions d'obligations ordinaires, en une ou plusieurs fois.

3.1.2 COMPOSITION

Le Conseil d'Administration est, à la date du présent Document de Référence, composé de 17 membres. Leur mandat est d'une durée de trois ans, le renouvellement du Conseil d'Administration intervenant à raison, en principe, d'un tiers tous les ans.

La composition du Conseil d'Administration est conçue pour faire bénéficier le Groupe de l'expérience professionnelle diversifiée et internationale de ses membres et associer à la définition de la stratégie du Groupe, et à sa mise en œuvre, les représentants des actionnaires de contrôle d'Imerys.

Le Conseil compte, depuis le 6 octobre 2014, deux Administrateurs représentant les salariés désignés, respectivement, par le Comité de Groupe France et le Comité d'Entreprise Européen du groupe Imerys. Ces derniers bénéficient d'une formation adaptée à l'exercice de leur mandat, à la charge de la Société, dispensée tant par des organismes extérieurs que par le centre de formation du Groupe, Imerys Learning Center. Conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil a, lors de sa séance du 31 octobre 2017, fixé à 20 heures au minimum et à 35 heures au maximum par an, pour la durée de leur mandat, le temps consacré à leur formation (hors formation linguistique). Le Conseil a par ailleurs fixé à 15 heures le temps accordé sur leur durée légale de travail aux Administrateurs représentant les salariés pour préparer chaque réunion du Conseil d'Administration.

Depuis la désignation d'Administrateurs représentant les salariés, la représentation du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration n'est plus assurée que par une seule personne qui assiste, avec voix consultative, à toutes les séances du Conseil.

■ CHANGEMENTS INTERVENUS EN 2017

Les actionnaires de la Société, réunis en Assemblée Générale Mixte le 3 mai 2017, ont décidé de : renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Marion Guillou et de Messieurs Aldo Cardoso, Paul Desmarais III et Colin Hall pour une nouvelle période de trois ans ; et nommer en qualité de nouvel Administrateur, Madame Martina Merz, pour la même durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2020 à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Le mandat d'Administrateur de Madame Arielle Malard de Rothschild a expiré à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017. Cette dernière n'ayant pas sollicité son renouvellement, le Conseil en a pris acte lors de sa réunion du 15 février 2017 et n'a donc pas proposé son renouvellement.

Enfin, les mandats de Madame Augelet-Petit et de Monsieur Enrico d'Ortona, Administrateurs représentant les salariés, ont été renouvelés respectivement par le Comité de Groupe France et le Comité d'Entreprise Européen du groupe Imerys le 6 octobre 2017.

■ COMPOSITION

À la date du présent Document de Référence, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Nom	Âge	Nationalité	Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Année de renouvellement du mandat exercé	Nombre d'actions détenues	Membre indépendant
Gilles Michel	62 ans	Française	Président-Directeur Général	03/11/2010	2018	98 075	Non ⁽¹⁾
Paul Desmarais III	35 ans	Canadienne	Vice-Président	29/04/2014	2020	600	Non ⁽²⁾
Éliane Augelet-Petit	60 ans	Française	Administrateur représentant les salariés	06/10/2014	2020	n.a.	n.a.
Aldo Cardoso	62 ans	Française	Administrateur	03/05/2005	2020	1 680	Oui
Odile Desforges	68 ans	Française	Administrateur	04/05/2016	2019	600	Oui
Ian Gallienne	47 ans	Française	Administrateur	29/04/2010	2019	600	Non ⁽²⁾
Marion Guillou	63 ans	Française	Administrateur	01/09/2012	2020	600	Oui
Colin Hall	47 ans	Américain	Administrateur	15/12/2015	2020	600	Non ⁽²⁾
Giovanna Kampouri Monnas ⁽³⁾	62 ans	Grecque	Administrateur	30/04/2015	2018	600	Oui
Ulysses Kyriacopoulos	65 ans	Grecque	Administrateur	30/04/2015	2018	600	Non ⁽⁴⁾
Xavier Le Clef ⁽³⁾	41 ans	Belge	Administrateur	26/04/2012	2018	720	Non ⁽²⁾
Martina Merz	55 ans	Allemande	Administrateur	03/05/2017	2020	260	Oui
Enrico d'Ortona	54 ans	Belge	Administrateur représentant les salariés	06/10/2014	2020	n.a.	n.a.
Laurent Raets ⁽³⁾	38 ans	Belge	Administrateur	29/07/2015	2019	600	Non ⁽²⁾
Katherine Taaffe Richard ⁽³⁾	36 ans	Américaine	Administrateur	30/04/2015	2018	600	Oui
Arnaud Vial ⁽³⁾	65 ans	Française	Administrateur	04/05/2016	2019	600	Non ⁽²⁾
Marie-Françoise Walbaum	68 ans	Française	Administrateur	25/04/2013	2018	600	Oui
Total des membres : 17						107 335 ⁽⁵⁾	7

(1) Président-Directeur Général de la Société.

(2) Administrateur représentant un actionnaire majoritaire de la Société.

(3) Administrateur dont le mandat prendra fin le 4 mai 2018 et ne sera pas renouvelé ou poursuivi.

(4) Administrateur ayant des liens d'affaires avec la Société.

(5) Soit 0,13 % du capital et 0,15 % des droits de vote au 31 décembre 2017.

Le nombre minimum d'actions requis pour être membre du Conseil d'Administration est statutairement fixé à 100. La Charte Intérieure du Conseil a porté ce chiffre à 600 actions, à acquérir par chaque Administrateur dans l'année qui suit sa nomination.

En vertu des dispositions statutaires actuelles, les fonctions d'Administrateur prennent fin de plein droit le jour de l'Assemblée Générale suivant la date à laquelle le titulaire a atteint l'âge de 70 ans ; celles de Président et de Vice-Président(s) prennent fin de plein droit à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration suivant le dépassement de l'âge de 70 ans. Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 8 mars 2018, a décidé, suivant la recommandation du Comité des Nominations, de soumettre à l'Assemblée Générale du 4 mai 2018 la suppression de cette limitation statutaire, plus restrictive que celle prévue par la loi, afin de se laisser une plus grande souplesse dans la composition du Conseil (voir paragraphe 8.1.10 du chapitre 8 du Document de Référence).

À la date du présent Document de Référence : la proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration (6 sur 15, hors Administrateurs représentant les salariés) atteint 40 % ; neuf membres ne sont pas de nationalité française et sept sont reconnus comme "indépendants". Cette proportion de membres indépendants dans la composition du Conseil d'Administration (7 sur 15) est supérieure à celle du tiers recommandée par le Code AFEP-MEDEF pour les sociétés pourvues d'actionnaires de contrôle.

La définition d'indépendance retenue par le Conseil d'Administration depuis sa séance du 3 mai 2005, et confirmée depuis lors chaque année, prévoit : "l'absence de relation de l'Administrateur, de quelque nature que ce soit, avec Imerys, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement".

Lors de sa séance du 15 février 2017 et sur la base des recommandations formulées par le Comité des Nominations, le Conseil a revu les critères d'indépendance qu'il avait jusqu'alors retenus afin de tenir compte des dernières précisions apportées par le Code AFEP-MEDEF. À cette occasion, il a rappelé que les critères d'application de la définition d'indépendance ainsi

révisés ⁽¹⁾ n'étaient ni exclusifs de la qualité d'indépendance si l'un d'entre eux n'était pas rempli, ni nécessairement suffisants pour se voir conférer cette qualité. L'indépendance d'un membre doit en effet être appréciée en fonction de sa situation particulière personnelle ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif. Des Administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société peuvent ainsi être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil examine systématiquement, sur rapport du Comité des Nominations, si la qualification d'indépendance peut être retenue en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence éventuelle de conflits d'intérêts potentiels.

■ CHANGEMENTS ENVISAGÉS EN 2018

Après examen et avis rendu par le Comité des Nominations, le Conseil proposera à l'Assemblée Générale du 4 mai 2018 de :

- renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Marie-Françoise Walbaum et de Messieurs Gilles Michel et Ulysses Kyriacopoulos ; et
- de nommer Monsieur Conrad Keijzer en qualité de nouvel Administrateur,

pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2021 à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Sur la recommandation du Comité des Nominations, le Conseil a souhaité poursuivre le mouvement de resserrement dans sa composition afin de renforcer son agilité et l'efficacité de ses travaux. Dans ce contexte, il a pris acte lors de sa séance du 8 mars 2018 des souhaits exprimés par Mesdames Giovanna Kampouri Monnas et Katherine Taaffe Richard ainsi que par Monsieur Xavier Le Clef de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat qui arrive à échéance à la prochaine Assemblée Générale et celui de Monsieur Arnaud Vial de ne pas poursuivre son mandat d'Administrateur au-delà du 4 mai 2018.

Le Conseil entend, lors de sa séance du 4 mai 2018, coopter une nouvelle administratrice indépendante, actuellement en cours de sélection, et inviter Monsieur Laurent Raets, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des modifications proposées des statuts de la Société, à continuer à participer à ses travaux non plus en tant qu'Administrateur mais en qualité de Censeur, avec simple voix consultative.

Compte tenu du souhait exprimé par M. Gilles Michel de démissionner de ses fonctions exécutives, pour raisons personnelles, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 8 mars 2018, suivant les recommandations du Comité des Nominations, a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général à compter du 4 mai 2018.

Lors de cette même réunion, le Conseil a décidé de reconduire M. Gilles Michel dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, sous réserve du renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 4 mai 2018 et de nommer M. Conrad Keijzer, immédiatement, comme Directeur Général Délégué puis, à compter du 4 mai 2018, Directeur Général.

À l'issue de l'Assemblée Générale du 4 mai 2018, et sous réserve de l'adoption des propositions ci-dessus, la proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration (5 sur 12, hors Administrateurs représentant les salariés) serait, à 41,70 %, conforme aux dispositions légales et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Par ailleurs, il est proposé à la même Assemblée de modifier les statuts de la Société afin d'offrir au Conseil la faculté, s'il le jugeait opportun, de désigner au maximum deux personnes en qualité de Censeurs pour assister le Conseil dans l'exécution de ses missions et participer, avec voix consultative, à ses délibérations (*voir paragraphe 8.1.10 du chapitre 8 du Document de Référence*).

Conformément aux principes retenus par la Société et des avis exprimés par le Comité des Nominations, le Conseil a procédé, lors de sa séance du 8 mars 2018, à l'examen individuel de la situation personnelle, incluant les relations d'affaires susceptibles d'exister avec des sociétés du Groupe, et la qualification d'indépendance de chaque Administrateur, en particulier ceux dont le renouvellement ou la nomination sont proposés à l'Assemblée Générale.

(1) Les critères que doivent examiner le Conseil et le Comité des Nominations sont les suivants :

- ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou Administrateur d'une société que la Société consolide,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou Administrateur de la société mère de la Société (Pargesa-GBL) ou d'une société consolidée par cette société mère ;
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être Administrateur de la Société depuis plus de douze ans ;
- ne pas percevoir de rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou de son Groupe.

À l'issue de cet examen, le Conseil a constaté sur la base des informations personnelles transmises par chacun des Administrateurs et à la meilleure connaissance de la Société :

- qu'il n'existait pas d'autres relations d'affaires avec les Administrateurs représentant des actionnaires de contrôle de la Société que le lien en capital unissant ces actionnaires et la Société ;
- qu'un lien en capital existe également entre Monsieur Ulysses Kyriacopoulos et la Société à la suite de l'acquisition du groupe S&B par Imerys. Sa famille détient en effet, par l'intermédiaire de Blue Crest Holding S.A. 5,23 %, du capital social d'Imerys à fin février 2018 et a conclu un pacte d'actionnaires avec le groupe GBL⁽¹⁾. Il subsiste par ailleurs une obligation de règlement du complément de prix restant dû à Blue Crest Holding S.A. par Imerys au titre du contrat d'acquisition du groupe S&B (voir paragraphes 2.2.3 du chapitre 2 et 8.1.2 du chapitre 8 du Document de Référence) et d'autres garanties de passif potentiel résiduelles accordées au bénéfice du Groupe, directement ou indirectement, par Blue Crest Holding S.A. et ses affiliées au titre de la cession du groupe S&B et de ses anciennes activités d'exploitation de bauxite ;
- que les autres Administrateurs n'entretenaient aucun lien d'affaires avec le Groupe susceptible d'affecter leur indépendance ou de créer un conflit d'intérêt.

Sur la base de ces constats et suivant les recommandations du Comité des Nominations, le Conseil :

- a confirmé l'absence de qualité d'indépendant aux Administrateurs représentant les actionnaires de contrôle de la Société, à Messieurs Ulysses Kyriacopoulos, Gilles Michel, Président-Directeur Général de la Société et Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué, appelé aux fonctions de Directeur Général ; et
- a reconnu cette qualité à Madame Marie-Françoise Walbaum et l'a maintenue à tous les autres Administrateurs que ceux représentant les salariés, y compris à Monsieur Aldo Cardoso dont la durée du mandat excède 12 années. Il a notamment considéré, conformément à la recommandation du Comité des Nominations, que la durée de son mandat n'affecte pas son sens critique à l'égard de la Direction Générale et que son expertise est reconnue dans les domaines financiers, de contrôle, de gestion et de Gouvernement d'Entreprise, y compris par les autorités et instances de places (voir section 3.8 du présent chapitre).

Les informations concernant les Administrateurs dont le renouvellement de mandat est proposé à l'Assemblée Générale figurent au paragraphe 3.1.3 du présent chapitre ; celles relatives à Monsieur Conrad Keijzer figurent au paragraphe 8.1.5 du chapitre 8 du Document de Référence.

(1) Sans intention d'agir de concert entre eux (voir paragraphe 7.3.3 du chapitre 7 du Document de Référence).

3.1.3 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS

Les informations et renseignements figurant ci-après ont été communiqués individuellement à la Société par chacun des Administrateurs en fonction au 31 décembre 2017.

■ PRINCIPALE ACTIVITÉ ET AUTRES MANDATS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gilles Michel

Président-Directeur Général

Né le 10 janvier 1956

Adresse professionnelle :

Imerys
43, quai de Grenelle
75015 Paris (France)

Biographie

Ancien élève de l'École polytechnique (1974), de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) et de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, Gilles Michel débute sa carrière à la Banque mondiale à Washington D.C. avant de rejoindre en 1986 le groupe Saint-Gobain où, durant seize années, il a occupé diverses fonctions de direction, notamment aux États-Unis, avant d'être nommé en 2000 Président de la branche Céramiques & Plastiques. Il a ensuite rejoint en 2001 le groupe PSA Peugeot-Citroën, en qualité de Directeur des Plates-Formes, Techniques & Achats, puis de Directeur de la marque Citroën, membre du Directoire de Peugeot S.A. Le 1^{er} décembre 2008, Gilles Michel a pris la direction du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), chargé de prendre des participations dans le capital d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française. Entré dans le groupe Imerys en septembre 2010, Gilles Michel a été nommé à compter du 3 novembre 2010 Administrateur et Directeur Général Délégué. Il est, depuis le 28 avril 2011, Président-Directeur Général d'Imerys.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Activité principale

- Président-Directeur Général d'Imerys*.

Autres mandats

- Administrateur : Solvay* (Belgique) ; Charles Telfair Institute, IBL Ltd* (Île Maurice).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Aucun.

Paul Desmarais III

Vice-Président du Conseil d'Administration

Né le 8 juin 1982

Adresse professionnelle :

Power Corporation du Canada
751, square Victoria
Montréal QC H2Y 2J3 (Canada)

Biographie

Diplômé en sciences économiques de Harvard University et titulaire d'un MBA de l'INSEAD en France, Paul Desmarais III a débuté sa carrière en 2004 chez Goldman Sachs (États-Unis) où il a occupé différentes fonctions jusqu'en 2009. Après avoir travaillé en gestion de projets et stratégie chez Imerys de 2010 à 2012, il rejoint la compagnie d'assurance Great-West Lifeco (Canada) en qualité de Vice-Président adjoint en charge de la gestion des risques. Depuis mai 2014, Paul Desmarais III est Vice-Président des sociétés Power Corporation du Canada et Corporation Financière Power (Canada).

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Activité principale

- Premier Vice-Président : Power Corporation du Canada*, Corporation Financière Power* (holdings financiers – Canada).

Autres mandats

- Administrateur : Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique) ; Canada Life Financial Corporation, Great-West Financial (Canada) Inc.*, Great-West Financial (Nova Scotia) Co., groupe Investors Inc., London Insurance Group Inc., London Life Insurance Company, Mackenzie Inc., Sagard Capital Partners GP, Inc., The Great-West Life Assurance Company, Wealthsimple (Canada) ; Pargesa Holding SA* (Suisse).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur : Great-West Life & Annuity Insurance Company (États-Unis).

* Société cotée.

Éliane Augelet-Petit

Administrateur représentant les salariés

Née le 29 août 1957

Adresse professionnelle :

Imerys
43, quai de Grenelle
75015 Paris (France)

Biographie

Éliane Augelet-Petit débute sa carrière en 1973 chez Peñarroya, société cotée filiale d'Imerys (alors Imetal), en tant qu'Employée administrative. Elle rejoint la Direction Juridique d'Imerys en 1978 en qualité d'Assistante juridique. Elle a exercé dès 1978 un mandat de représentante CFDT élue au Comité d'Entreprise d'Imerys, jusqu'au 6 octobre 2014, date de sa désignation en qualité d'Administrateur représentant les salariés ; à ce titre, elle a assisté aux séances du Conseil d'Administration d'Imerys jusqu'à cette date. Tout au long de son mandat, elle a exercé diverses fonctions, notamment celles de représentante syndicale CFDT du Groupe et Secrétaire au sein du Comité Groupe France et du Comité d'Entreprise Européen.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Activité principale

- Assistante juridique : Direction Juridique Imerys* (France).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Aucun.

Aldo Cardoso

Administrateur

Né le 7 mars 1956

Adresse professionnelle :

Imerys
43, quai de Grenelle
75015 Paris (France)

Biographie

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise de droit, Aldo Cardoso débute sa carrière en 1979 chez Arthur Andersen dont il devient associé en 1989. Directeur Européen de l'Audit et du Conseil Financier en 1996, puis Président d'Andersen France de 1998 à 2002, il est nommé Président du Conseil de Surveillance d'Andersen Worldwide de 2000 à 2002, avant d'en devenir Président du Directoire de 2002 à 2003. À ce titre, Aldo Cardoso a assuré la gestion de l'arrêt des activités d'Andersen dans le monde.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Mandats exercés

- Président du Conseil d'Administration : Bureau Veritas* (France).
- Administrateur : Engie*, Worldline* (France).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur : Mobistar (Belgique) ; Accor*, Gecina*, GE Corporate Finance Bank, PlaNet Finance, Rhodia* (France).
- Censeur : AXA Investment Managers (France).

* Société cotée.

Odile Desforges

Administrateur

Née le 24 janvier 1950

Adresse professionnelle :

3, rue Henri-Reine
75016 Paris (France)

Biographie

Ingénieur de l'École centrale de Paris (1973), Odile Desforges débute sa carrière à l'Institut de recherche des transports en tant que chargée d'études. Elle rejoint le groupe Renault en 1981, comme chargée d'études à la Direction de la Planification Automobile, avant de devenir en 1984 ingénieur produit. Elle entre en 1986 à la Direction des Achats où elle sera nommée, en 1992, Directeur des Achats équipements de carrosserie du GIE Renault VOLVO Car Purchasing puis de Renault en 1994. En mars 1999, elle devient Directeur Général Adjoint du groupe Renault VI-Mack jusqu'en janvier 2001, où elle est nommée Présidente de la Business Unit 3P du groupe AB Volvo. Odile Desforges devient en mars 2003 Directeur des achats de Renault et Président-Directeur Général de Renault Nissan Purchasing Organization (RNPO). À cette date, elle entre au Comité de Direction de Renault. Le 1^{er} mars 2009, elle est nommée membre du Comité Exécutif, Directeur des Ingénieries et de la Qualité du Groupe, fonction qu'elle occupe jusqu'au 1^{er} juillet 2012, date à laquelle elle cesse ses activités professionnelles.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

Mandats exercés

- Administrateur et Présidente du Comité d'Audit et des Risques : Safran*, Faurecia* (France).
- Administrateur et membre du Comité d'Audit : Dassault Systèmes* (France).
- Administrateur et membre du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations : Johnson Matthey plc* (Royaume-Uni).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ

AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur et membre du Comité des Nominations et rémunérations : Sequana* (France).
- Administrateur : Renault España SA (Espagne) ; GIE REGIENOV (France).
- Directeur : Renault Nissan Technical Business Center "RNTBCI" (Inde) ; Renault Nissan BV (Pays-Bas).

Ian Gallienne

Administrateur

Né le 23 janvier 1971

Adresse professionnelle :

Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

Biographie

Titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau, Ian Gallienne débute sa carrière en 1992, en Espagne, en tant que co-fondateur d'une société commerciale. De 1995 à 1997, il est membre de la Direction d'une société de conseil spécialisée dans le redressement de sociétés en difficultés en France. De 1998 à 2005, il est Directeur des fonds de Private Equity Rhône Capital LLC à New York et à Londres. En 2005, il crée les fonds de Private Equity Ergon Capital à Bruxelles dont il est l'Administrateur Délégué jusqu'en 2012. Ian Gallienne est Administrateur Délégué de Groupe Bruxelles Lambert depuis le 1^{er} janvier 2012.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

Activité principale

- Administrateur Délégué : Groupe Bruxelles Lambert* (holding financier – Belgique).

Autres mandats

- Administrateur : Frère Bourgeois (Belgique) ; Pernod Ricard* (France) ; SGS* (Suisse).
- Membre du Conseil de Surveillance : Adidas AG* (Allemagne).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ

AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur Délégué : Ergon Capital Partners SA, Ergon Capital Partners II SA, Ergon Capital Partners III SA (Belgique).
- Administrateur : Erbe SA, Ergon Capital SA, Publihold SA, Steel Partners NV, Umicore* (Belgique) ; Elitech Group SAS, Fonds de Dotation du Palais, Lafarge* (France) ; Gruppo Banca Leonardo SpA (Italie).
- Membre du Conseil de Surveillance : Kartesia Management SA (Luxembourg).
- Gérant : Egerton Sàrl, Ergon Capital II Sàrl (Luxembourg).

* Société cotée.

Marion Guillou

Administrateur

Née le 17 septembre 1954

Adresse professionnelle :

Agreenium
42, rue Scheffer
75116 Paris (France)

Biographie

Ancienne élève de l'École polytechnique de Paris (1973) et de l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, docteur en physicochimie des biotransformations, Marion Guillou débute sa carrière en 1978 et occupe différents postes dans l'Administration, au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Saint-Lô, Paris, Nantes) puis de la Recherche (DRRT Pays de la Loire). Elle rejoint en 1986 un laboratoire mixte Université de Nantes/CNRS en tant que Chargée de Recherche. De 1993 à 1996, elle est Attachée agricole à l'Ambassade de France à Londres. De 1996 à 2000, Marion Guillou assume la Direction Générale de l'Alimentation au ministère de l'Agriculture avant de prendre celle de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) en 2000. Elle a été ensuite, entre juillet 2004 et août 2012, Présidente et Directrice Générale de l'INRA. Elle est aujourd'hui Conseillère d'État en service extraordinaire.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Mandats exercés

- Présidente du Conseil d'Administration : Agreenium (France).
- Membre du Conseil d'Administration : Bioversity International, BNP Paribas*, Care France, Institut des Hautes Études pour la Science et la Technologie (IHEST), Universcience, Veolia Environnement* (France).

Autres activités

- Membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur (France).
- Membre du Conseil de l'Académie des Technologies (France).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Présidente et Directrice Générale de l'INRA (France).
- Présidente du Conseil d'Administration : École Polytechnique (France).
- Membre du Conseil d'Administration : APAVE, Fondation Jacques de Bohan, Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), Fondation de l'Université de Lyon (France), Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR).
- Présidente de l'Initiative européenne de programmation conjointe sur l'agriculture et le changement climatique.

Colin Hall

Administrateur

Né le 18 novembre 1970

Adresse professionnelle :

Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

Biographie

Titulaire d'un MBA de la Stanford University Graduate School of Business (États-Unis), Colin Hall débute sa carrière en 1995 comme analyste financier chez Morgan Stanley à New York. En 1997, il rejoint le groupe Rhône Capital, fonds de Private Equity, où il exerce différentes fonctions dirigeantes durant 10 ans, à Londres puis New York. En 2009, il cofonde un hedge fund, Long Oar Global Investors (New York), qu'il dirige jusqu'en 2011. En 2012, il rejoint en qualité de Directeur Général, Sienna Capital, filiale à 100 % de Groupe Bruxelles Lambert regroupant ses activités dites "alternatives" (Private Equity, fonds de dettes...). En 2016, il est nommé Directeur des Participations de Groupe Bruxelles Lambert.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Activité principale

- Directeur des Participations : Groupe Bruxelles Lambert* (Holding financier – Belgique).
- Directeur Général : Sienna Capital (Société de portefeuille d'investissements – Luxembourg).

Autres mandats

- Membre du Conseil de Surveillance : Kartesia Management SA (Luxembourg).
- Administrateur : Ergon Capital Partners SA, Ergon Capital Partners II SA, Ergon Capital Partners III SA, Umicore* (Belgique) ; Parques Reunidos Servicios Centrales SA* (Espagne).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Aucun.

* Société cotée.

Giovanna Kampouri Monnas

Administrateur

Née le 18 mai 1955

Adresse professionnelle :

Keizersgracht 296B
Amsterdam
1016EW (Pays-Bas)

Biographie

Titulaire d'un *Master of Science, Economic Planning and Administration* de la London School of Economics de l'Université de Londres, Giovanna Kampouri Monnas débute sa carrière en 1981 en tant que Consultante au ministère de l'Économie nationale à Athènes (Grèce). La même année, elle rejoint le groupe Procter & Gamble où elle occupe jusqu'en 1988 différents postes de management, en Grèce puis aux États-Unis. En 1989, elle rejoint le groupe Joh. A. Benckiser GmbH (Allemagne) où elle assume successivement les fonctions de Coordinatrice Marketing de la société, Directeur Général du groupe Lancaster (France) et Vice-Présidente de Mass Cosmetics & Fragrances du groupe ; en 1993, Giovanna Kampouri Monnas est nommée Présidente de Benckiser International. Depuis 1996, elle est consultante indépendante.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Mandats exercés

- Administrateur et membre du Comité des Rémunérations d'Aptar Group (États-Unis).
- Administrateur et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de Puig SL (Espagne).
- Administrateur, Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations et membre du Comité Stratégique de Randstad Holding* (Pays-Bas).
- Présidente de la Fondation Estia Agios Nikolaos (Allemagne, Grèce).
- Administrateur de la Fondation Air France (France).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Aucun.

Ulysses Kyriacopoulos

Administrateur

Né le 25 septembre 1952

Adresse professionnelle :

21, Amerikis Street
10672 Athènes (Grèce)

Biographie

Ingénieur des mines de *Montanuniversität Leoben* (Autriche) ainsi que de l'Université *Newcastle-upon-Tyne* (Royaume-Uni) et titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau, Odysseus (Ulysses) Kyriacopoulos rejoint en 1979 l'entreprise familiale S&B en tant que Directeur Financier de Bauxite Parnasse, dont il devient le Directeur Général en 1986. En 1990, il est nommé Directeur Général du groupe *S&B Industrial Minerals*. Il en a été le Président entre 2001 et février 2015, date à laquelle le groupe S&B a été cédé au groupe Imerys. Il a également été Président du patronat grec (SEV) et Vice-Président de l'UNICE entre 2003 et 2006 ainsi que Président de l'Opéra national grec entre 2006 et 2009, Vice-Président de la Bourse d'Athènes de 2006 à 2010 et membre du Conseil Général de la Banque de Grèce de 2002 à 2011.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Mandats exercés

- Administrateur : ASK Chemicals GmbH (Allemagne) ; Lamda Development SA*, Motodynamiki SA* (Grèce) ; Blue Crest Holding SA (Luxembourg).
- Membre du Conseil des Fiduciaires d'*American College of Greece* (ACG) et de *College Year in Athens* (CYA) (Grèce).
- Membre du Conseil de la Fondation pour la recherche économique et industrielle (Grèce).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Président du Conseil d'Administration : Imerys Industrial Minerals Greece SA (Grèce).
- Président, puis Vice-Président, de la Fondation pour la recherche économique et industrielle (Grèce).

* Société cotée.

Xavier Le Clef

Administrateur

Né le 4 août 1976

Adresse professionnelle :

Compagnie Nationale à Portefeuille
Rue de la Blanche-Borne 12
6280 Loverval (Belgique)

Biographie

Diplômé de la *Solvay Brussels School of Economics and Management* (Belgique) et titulaire d'un MBA de l'École de commerce *Vlerick* (Belgique), Xavier Le Clef débute sa carrière en 2000 en tant qu'Associé au sein du cabinet de conseil en stratégie, *Arthur D. Little*. Entré à la Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP) en 2006 en qualité d'*Investment Manager*, il devient Administrateur de la CNP et CFO du groupe Frère-Bourgeois en 2011. Il est nommé Administrateur Délégué de la CNP en 2015. Il occupe également les fonctions de Président ou d'Administrateur de divers Conseils d'Administration au sein de sociétés cotées, ou non cotées, dont le groupe Frère-Bourgeois est actionnaire.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Activité principale

- Administrateur Délégué : Compagnie Nationale à Portefeuille S.A. (holding financier – Belgique).

Autres mandats

- Administrateur Délégué : Compagnie Immobilière de Roumont, Europart, Fibelpar (Belgique).
- Administrateur : Andes Invest, BSS Investments, Carpar, Distriplus, GB-INNO-BM, GIB Corporate Services, Investor, (Belgique) ; Caffitaly System (Italie) ; Coffeelux, Finer, International Duty Free, Immobilière Rue de Namur, Kermadec, Swilux (Luxembourg) ; Transcor Astra 25 (Pays-Bas) ; AOT Holding, APG/SGA*, Worldwide Energy (Suisse).
- Directeur : Parjointco, Transcor Astra Energy (Pays-Bas).
- Représentant permanent de Compagnie Immobilière de Roumont (Belgique), Administrateur de : International Duty Free Belgium (Belgique).
- Gérant : Hulpe Offices Management (Belgique).
- Représentant permanent de Hulpe Offices Management (Belgique), Gérant de : Hulpe Offices (Belgique).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur : Belgian Icecream Group "BIG", Carsport, Fidentia Real Estate Investments, Goinvest, Groupe Jean Dupuis, Loverval Finance, Nanocyl, Newtrans Trading, Starco Tielien, The Belgian Chocolate House Brussels, Trasys Group (Belgique) ; International Duty Free (Dubai-Émirats Arabes Unis) ; Financière Flo, Groupe Flo*, Tikehau Capital Advisors, Unifem (France) ; Coffeblend (Luxembourg) ; Rottzug (Pays-Bas).
- Membre du Comité d'Investissement : Tikehau Capital Partners (France).
- Directeur : Pargesa Asset Management (Pays-Bas).
- Représentant permanent de Compagnie Immobilière de Roumont (Belgique), Administrateur de : Transcor Astra Group (Belgique).

* Société cotée.

Martina Merz

Administrateur

Né le 1^{er} mars 1963

Adresse :

Robert-Bosch Strasse 21
70192 Stuttgart (Allemagne)

Biographie

Diplômée en génie mécanique de l'Université de Stuttgart, Martina Merz débute sa carrière en 1985 chez Robert Bosch GmbH (Allemagne) où elle exerce différentes responsabilités avant de devenir, en 2001, Directeur Général de Bosch Closure Systems GmbH puis Vice-Présidente de la division *Closure Systems Division* et membre du Conseil Exécutif de Brose Fahrzeugteile GmbH & Co. KG jusqu'en 2005. De 2005 à 2012, elle est Vice-Présidente *Sales and Marketing* de la division Chassis System Brakes au sein de Robert Bosch GmbH. En 2012, elle est nommée Directeur Général du groupe Chassis Brakes International en France. Depuis 2015, elle exerce divers mandats d'Administrateur indépendant au sein de sociétés cotées européennes.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Mandats exercés

- Président du Conseil d'Administration : SAF-Holland SA* (Luxembourg).
- Administrateur : NV Bekaert SA* (Belgique) ; AB Volvo* (Suède).
- Membre du Conseil de Surveillance : Deutsche Lufthansa AG* (Allemagne).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur : Chassis Brakes International NV (Pays-Bas).

Enrico d'Ortona

Administrateur représentant les salariés

Né le 11 avril 1963

Adresse professionnelle :

Imerys Minéraux Belgique
Rue du Canal, 2
4600 Visé-Lixhe (Belgique)

Biographie

Enrico d'Ortona débute sa carrière en 1979 dans un bureau d'études en tant qu'aide géomètre. Il exerce diverses fonctions de lamineur puis de refendeur de tôles notamment chez Tolmatil puis chez UCA (Belgique), dans laquelle il est responsable d'une équipe de 60 personnes. En 2004, il devient opérateur aciérie et pontier chez Arcelor Mittal avant de rejoindre en 2006 Imerys Minéraux Belgique, en qualité d'opérateur de production. Depuis février 2017, il est Coordinateur équipe autonome "I-Cube". Enrico d'Ortona a été délégué syndical et membre du Conseil d'Entreprise de Imerys Minéraux Belgique de 2008 à 2012.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Activité principale

- Coordinateur équipe autonome I-Cube : Imerys Minéraux Belgique (Belgique).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Aucun.

Laurent Raets

Administrateur

Né le 9 septembre 1979

Adresse professionnelle :

Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

Biographie

Diplômé de l'École de commerce Solvay de l'Université libre de Bruxelles, Laurent Raets débute sa carrière en 2002 au sein du cabinet Deloitte Corporate Finance à Bruxelles (Belgique), en qualité de consultant fusions-acquisitions. En 2006, il rejoint le département Participations de Groupe Bruxelles Lambert en tant qu'analyste pour en devenir le Directeur Adjoint en 2016.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Activité principale

- Directeur Adjoint des Participations : Groupe Bruxelles Lambert* (holding financier – Belgique).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Aucun.

* Société cotée.

Katherine Taaffe Richard

Administrateur

Née le 11 mars 1982

Adresse professionnelle :

Warwick Energy Group
900 W Wilshire Boulevard
Oklahoma City OK 73116 (États-Unis)

Biographie

Diplômée en 2004 d'un *B.A. degree* en histoire de *Harvard College*, spécialisée dans la théorie postcoloniale et le développement de l'Afrique, Katherine Taaffe Richard débute sa carrière chez Goldman Sachs (États-Unis), en tant qu'analyste au sein des Départements de Private Equity et de banque d'investissement à New York, Londres, Paris et Dallas. En 2007, elle rejoint Serengeti Asset Management (États-Unis), société d'investissement multi-stratégies, en tant qu'analyste en charge des investissements dans le domaine du pétrole, du gaz, des métaux, de l'exploitation minière et de la dette souveraine. De 2009 à 2012, elle supervise l'activité "investissement international" dans le domaine de l'énergie pour MSD Capital (États-Unis), fonds privé d'investissement. En 2010, Katherine Taaffe Richard fonde Warwick Energy Group (États-Unis) dont elle assume depuis la Direction Générale.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Activité principale

- Présidente et Directrice Générale : Warwick Energy Group (États-Unis).

Autres mandats

- Membre du *Global Agenda Council* du Forum économique mondial sur l'avenir du pétrole et du gaz.

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Conseillère auprès du ministère des Mines de la République islamique d'Afghanistan dans le domaine du développement de l'énergie et de la transparence.
- Administrateur et membre du Comité Consultatif : Microvest Capital Funds (États-Unis).
- Membre du Conseil : Abraxas Petroleum Corporation (États-Unis).

Arnaud Vial

Administrateur

Né le 3 janvier 1953

Adresse professionnelle :

Power Corporation du Canada
751, square Victoria
Montréal QC H2Y 2J3 (Canada)

Biographie

Diplômé de l'École supérieure d'électricité de Paris, Arnaud Vial débute sa carrière en 1977 chez BNP Paribas (France). En 1988, il rejoint le groupe Pargesa en tant que Directeur des services comptables et financiers puis Directeur Général Adjoint de Parfinance (France). En 1993, il est nommé Secrétaire Général de Pargesa Holding SA (Suisse). Depuis 1997, Arnaud Vial occupe les fonctions de Premier Vice-Président de Power Corporation du Canada et de Corporation Financière Power (Canada). Il est également Administrateur (depuis 2010) et Directeur Général de Pargesa Holding SA (depuis 2013).

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Activités principales

- Premier Vice-Président : Corporation Financière Power*, Power Corporation du Canada* (Holdings financiers Canada).
- Directeur Général : Pargesa Holding SA* (Suisse).

Autres mandats

- Président-Directeur Général : PGB SA, Société Française Percier Gestion (France).
- Administrateur et membre du Comité Permanent : Groupe Bruxelles Lambert SA* (Belgique).
- Administrateur et Vice-Président du Conseil : Power Pacific Equities Ltd (Hong Kong).
- Administrateur : Square Victoria Digital Properties Inc. (Canada) ; Power Financial Europe BV (Pays-Bas).
- Membre du Conseil de Surveillance : Pargesa Netherlands BV, Parjointco NV (Pays-Bas).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Au titre de ses fonctions au sein du groupe Power Corporation, Arnaud Vial a exercé au cours des cinq dernières années différents mandats de Vice-Président et/ou d'Administrateur dans des sociétés canadiennes.

* Société cotée.

Marie-Françoise Walbaum

Administrateur

Née le 18 mars 1950

Adresse :

10, rue d'Auteuil
75016 Paris (France)

Biographie

Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et d'un diplôme universitaire de sociologie de l'université Paris-X, Marie-Françoise Walbaum débute sa carrière en 1973 chez BNP (Banque Nationale de Paris) et occupe jusqu'en 1981 différents postes dans la banque de détail et l'analyse de crédit. De 1981 à 1994, elle assume successivement les fonctions de chef de mission à l'Inspection Générale de BNP, puis Directeur Général de SICAV et Directeur Général de la société de bourse Patrick Dubouzet S.A. En 1994, Marie-Françoise Walbaum devient responsable des participations cotées et non cotées ainsi que du portefeuille de fonds de Private Equity de BNP Paribas. Après 39 ans de carrière, Marie-Françoise Walbaum a cessé ses fonctions au sein de BNP Paribas le 30 septembre 2012.

3

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Mandats exercés

- Administrateur : Thales* (France).
- Administrateur, membre du Comité Financier et d'Audit et du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations : FFP* (France).
- Administrateur et Présidente du Comité d'Audit : Esso* (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Isatis Capital (France).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur : Vigeo (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette (France).

* Société cotée.

AUTRES INFORMATIONS

Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration

Parmi les critères retenus pour la sélection des Administrateurs, figurent leur expertise et leur expérience. Les membres du Comité d'Audit sont en outre choisis pour leur compétence particulière en matière financière. Le Comité des Nominations s'attache tout particulièrement, ainsi que le Conseil d'Administration, à l'appréciation de ces critères.

L'activité et les mandats exercés par chacun des Administrateurs (*voir leur notice biographique respective, ci-dessus*) attestent de leur expertise et expérience individuelle dans des domaines différents, tels que la finance, l'industrie, les services, la recherche et l'innovation, la croissance externe ou encore le management, contribuant ainsi à la qualité des travaux du Conseil et à un juste équilibre dans sa composition.

Liens familiaux entre les membres du Conseil d'Administration

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

Conflits d'intérêts potentiels entre les membres du Conseil d'Administration

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel existant entre les devoirs des Administrateurs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs autres que ceux mentionnés au paragraphe 3.1.2 ci-dessus concernant Monsieur Ulysses Kyriacopoulos.

Il est toutefois précisé que les Administrateurs suivants de la Société occupent également des fonctions dirigeantes dans des entités du groupe d'actionnaires de contrôle de la Société : Messieurs Paul Desmarais III, Ian Gallienne, Colin Hall, Xavier Le Clef, Laurent Raets et Arnaud Vial (*voir leur notice biographique respective, ci-dessus*).

3.1.4 FONCTIONNEMENT

Réunions

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins trois fois par an. Sa convocation par son Président, son Secrétaire ou son Vice-Président, est faite par tous moyens, y compris verbalement.

2017

Nombre de séances	5
Taux moyen de présence effective des membres	91,76 %

2018

Nombre prévisionnel de séances	6
--------------------------------	---

Le calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration, et de ses Comités spécialisés, pour l'année à venir est arrêté au plus tard lors de la dernière séance de chaque année. À cette occasion, une première indication des éventuels sujets spécifiques

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un Administrateur de la Société a été sélectionné en dehors du pacte d'actionnaires conclu le 5 novembre 2014 entre Blue Crest Holding, GBL et Belgian Securities (*voir paragraphe 7.3.3 du Chapitre 7 du Document de Référence*).

Contrats de services entre la Société et ses Administrateurs

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun contrat de services conclu entre ses Administrateurs et la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi de quelconques avantages au terme d'un tel contrat.

Absence de condamnation pour fraude

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration au cours des cinq dernières années.

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation de sociétés à laquelle un Administrateur a été associé en qualité de dirigeant au cours des cinq dernières années

À la connaissance de la Société, aucun de ses Administrateurs n'a été associé en qualité de dirigeant à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation de société au cours des cinq dernières années.

Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre un Administrateur par des autorités statutaires ou réglementaires

À la connaissance de la Société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un de ses Administrateurs au cours des cinq dernières années.

déjà programmés pour y être traités est communiquée au Conseil. Le Président du Conseil d'Administration arrête généralement l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil après avoir recueilli, le cas échéant, les propositions du Vice-Président ainsi que l'avis du Secrétaire du Conseil. Il organise son déroulement, en anime les débats et en rend compte conformément à la loi, aux statuts de la Société et aux principes et pratiques de Gouvernement d'Entreprise que le Conseil a lui-même adoptés, tels qu'ils sont exposés au paragraphe suivant.

La convocation aux réunions, adressée à chacun des Administrateurs par le biais d'une plate-forme digitale sécurisée, depuis la fin de l'année 2014, est accompagnée du projet de procès-verbal de la séance précédente préparé par le Secrétaire et approuvé par le Président, ainsi que de l'ensemble des informations et documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour qui sont nécessaires pour assurer une participation efficace des membres aux débats.

Ces informations et documents peuvent ainsi inclure, selon le cas, les comptes (prévisionnels ou définitifs) annuels, semestriels ou trimestriels du Groupe, ainsi que la présentation de la marche des affaires des différentes branches du Groupe ou tous autres sujets spécifiques qui seront abordés.

Les travaux effectués par chacun des Comités spécialisés font également périodiquement l'objet d'un compte rendu au Conseil, de la part de leur Président ou, en leur absence, d'un autre membre du Comité concerné.

Certains documents complémentaires peuvent en outre être remis en séance aux Administrateurs, comme par exemple les projets de communiqués relatifs aux comptes périodiques du Groupe ou encore l'information sur l'évolution du cours de Bourse de l'action de la Société.

De manière à leur permettre d'exercer leur mandat dans des conditions appropriées, le Président et, sur sa demande, les membres du Comité Exécutif, adressent également aux Administrateurs entre deux séances du Conseil d'Administration : toute information importante publiée, y compris critique, concernant le Groupe (notamment sous forme d'articles de presse et de rapports d'analyse financière) et, si l'importance ou l'urgence l'exigent, toute autre information pertinente relative à la situation du Groupe, à ses projets ou à son environnement économique ou concurrentiel.

Le Vice-Président

Le Président est assisté, dans l'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités, d'un Vice-Président. Ce dernier,

choisi traditionnellement parmi les Administrateurs représentant les actionnaires de contrôle de la Société, s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société ; il préside, en cas d'empêchement du Président, les réunions du Conseil. Il coordonne également les relations de la Société avec ses actionnaires de contrôle et leurs représentants et veille à prévenir les situations susceptibles de créer un conflit d'intérêts potentiel pour un Administrateur et, plus généralement, veille à l'application des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise. Le Vice-Président assure la présidence du Comité des Nominations et celui des Rémunérations.

Le Secrétaire

Le Secrétaire du Conseil est le Directeur Juridique & RSE du Groupe. Sa nomination et, le cas échéant, sa révocation, relèvent de la compétence exclusive du Conseil. Tous les membres du Conseil peuvent le consulter et bénéficier de ses services ; il assiste le Président, le Vice-Président, les Présidents des Comités et le Conseil et leur fait toutes recommandations utiles sur les procédures et règles applicables au fonctionnement du Conseil et des Comités, leur mise en œuvre et leur respect. Le Secrétaire est habilité à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations du Conseil.

Le Secrétaire agit également en qualité de Déontologue, chargé de donner un avis préalablement aux transactions envisagées par les Administrateurs et les principaux dirigeants du Groupe sur les titres de la Société, lorsque ces derniers le souhaitent (*voir section 3.7 du présent chapitre*).

3

3.1.5 MISE EN ŒUVRE DES MEILLEURES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Charte Intérieure du Conseil d'Administration

Dans le cadre du respect des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration a adopté une Charte Intérieure qui contient le recueil des principes de conduite de ses membres et de fonctionnement du Conseil et de ses Comités spécialisés. Cette Charte est régulièrement mise à jour en vue d'y intégrer : les évolutions légales et réglementaires applicables à la Société ; les recommandations de l'AMF en matière de Gouvernement d'Entreprise ainsi que celles des associations et instances professionnelles représentatives des sociétés françaises cotées (AFEP, MEDEF, ANSA...) ; et enfin les modifications apportées par le Conseil à l'issue des auto-évaluations de son fonctionnement auxquelles il se livre annuellement en vue de se conformer aux meilleures pratiques. La Charte Intérieure du Conseil d'Administration a ainsi été mise à jour pour la dernière fois le 15 février 2017 ; elle est disponible sur le site Internet de la Société www.imerys.com, rubrique "Le Groupe/Gouvernance".

Il est en outre remis à chacun des Administrateurs de la Société le recueil ("Vade-mecum de l'Administrateur") des principaux textes et dispositions régissant leurs devoirs et obligations, ainsi que leurs droits, tels que : les statuts de la Société, la Charte Intérieure du Conseil d'Administration, la Politique de prévention des délits et manquement d'initiés au sein du Groupe ainsi que divers documents et formulaires utiles permettant aux Administrateurs de se conformer à leurs obligations.

Prévention des conflits d'intérêts

En application des recommandations du Code AFEP-MEDEF, la Charte Intérieure du Conseil prévoit, en particulier, que :

- "l'Administrateur a l'obligation de faire part au Président et au Vice-Président du Conseil de toute situation susceptible de lui créer un conflit d'intérêts, même potentiel. À ce titre, il doit leur communiquer, avant même leur conclusion, toutes opérations du Groupe auxquelles il est directement ou indirectement intéressé et dont il aurait connaissance. Il s'abstient de participer au vote de toute délibération du Conseil où cette situation se présenterait, voire à la discussion précédant ce vote ; le procès-verbal de la réunion mentionne cette abstention. L'Assemblée Générale est informée, le cas échéant, de ces opérations, conformément à la loi ;
- un Administrateur ne peut utiliser son titre et ses fonctions pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire ;
- un Administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires concurrentes, directement ou indirectement, celles du groupe Imerys sans en informer préalablement le Président et le Vice-Président".

Auto-évaluation du Conseil d'Administration

En application du Code AFEP-MEDEF et conformément aux termes de sa Charte Intérieure, le Conseil d'Administration se livre à la revue et à l'évaluation, chaque année, des modalités de son fonctionnement et de son activité au cours de l'exercice précédent. Les principaux résultats de cet examen ont vocation à apparaître dans le Rapport du Conseil sur le Gouvernement d'Entreprise, à inclure dans le Document de Référence du Groupe. En outre, tous les trois ans au moins, suivant une périodicité décidée par son Président, le Conseil procède, ou fait procéder, le cas échéant, par un recours à un consultant extérieur, à l'évaluation formelle de son fonctionnement.

Le Conseil d'Administration a procédé au début de l'année 2018 à l'évaluation formelle de son fonctionnement et celui de ses Comités au cours de l'année 2017. Ainsi, il a été remis à chacun de ses membres un questionnaire individuel portant notamment sur le rôle et la performance du Conseil et de ses Comités, leur composition et fonctionnement, l'organisation et la tenue de leurs réunions ainsi que l'information des Administrateurs. Afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et à celles de l'AMF, ce questionnaire a été complété, pour la première fois cette année, par un questionnaire spécifique portant sur la mesure de la contribution de chaque Administrateur aux travaux du Conseil et, le cas échéant, des Comités. Les Administrateurs pouvaient répondre à ce questionnaire via la plateforme digitale sécurisée dédiée au fonctionnement du Conseil et des Comités, sous un format permettant de préserver l'anonymat de leurs réponses. Il a également été proposé aux Administrateurs qui le souhaitaient, notamment les Administrateurs indépendants, un entretien individuel avec le Secrétaire du Conseil afin de débattre plus librement des points abordés par ces questionnaires. Les résultats de cette évaluation ont été examinés par le Comité des Nominations et ses principales conclusions ont été exposées et débattues lors de la réunion du Conseil du 14 février 2018.

De façon générale, le fonctionnement du Conseil et des Comités est jugé tout à fait satisfaisant par leurs membres, la majorité d'entre eux l'estimant en progrès par rapport à 2016. Les Administrateurs apprécient en particulier la qualité des informations qui leur sont transmises à l'occasion de chacune des réunions, ainsi que la qualité et l'efficacité des débats en leur sein. Les Administrateurs ont pu constater, à leur satisfaction, que les principales recommandations issues de l'auto-évaluation menée par le Conseil d'Administration en février 2017, visant à améliorer son fonctionnement et sa performance ainsi que ceux de ses Comités, ont été mises en application et, en particulier : l'organisation en juin d'une session spécifique du Comité Stratégique consacrée à la stratégie générale du Groupe, ouverte à l'ensemble des Administrateurs, et assortie de la visite du site industriel de la division Graphite & Carbone à Bodio (Suisse) ; le renforcement de la diversité des profils des Administrateurs avec la nomination de Madame Martina Merz.

À l'occasion de cette nouvelle évaluation, le Conseil a confirmé le souhait de voir se poursuivre les actions engagées antérieurement et, en particulier : la visite de sites industriels, la réduction du nombre d'Administrateurs et l'accroissement de la diversité de leurs profils. Il a en outre décidé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2018 : des modifications des statuts de la Société afin d'accroître encore la flexibilité de choix et

la diversité de profils des Administrateurs ou de la qualité de ceux pouvant contribuer à ses travaux (suppression des dispositions relatives à la limite d'âge des Administrateurs, plus restrictives que la loi ; faculté pour le Conseil de nommer des censeurs) ; un accroissement de l'enveloppe maximum autorisée des jetons de présence dans la perspective d'une éventuelle révision de leur barème de répartition actuellement en vigueur (*voir paragraphes 8.1.7 et 8.1.10 du chapitre 8 du Document de Référence*). Le Conseil a également exprimé le souhait d'allonger la durée prévisionnelle de ses séances afin de pouvoir accroître encore :

- l'efficacité de ses travaux ;
- le temps consacré au suivi opérationnel des activités du Groupe, à sa stratégie et à l'examen de celle de ses principaux concurrents ;
- la place laissée aux débats entre Administrateurs (y compris lors des sessions prévues périodiquement sans la présence de la Direction Générale à l'occasion de certaines séances du Conseil).

Enfin, le Conseil a décidé de confier à un cabinet extérieur la conduite de la prochaine évaluation formelle de son fonctionnement en 2020.

■ COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'Administration a constitué en son sein quatre Comités spécialisés : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations (ces deux derniers Comités résultent de la scission du Comité des Nominations et des Rémunérations décidée le 4 mai 2016). Ces Comités exercent leurs activités sous la responsabilité du Conseil qui en fixe les missions, compositions et rémunérations, sur proposition du Comité des Nominations et celle du Comité des Rémunérations.

Les membres des Comités spécialisés sont choisis par le Conseil, sur proposition du Comité des Nominations, parmi les Administrateurs, à l'exception du Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux Délégués, qui ne peuvent en être membre. La durée des fonctions des membres des Comités coïncide avec celle de leur mandat d'Administrateur. Chaque Comité désigne en son sein un Président, après avis du Comité des Nominations.

Les Comités spécialisés n'ont qu'un rôle consultatif et n'ont pas de pouvoir décisionnel.

Chacun des Comités détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Les réunions des Comités font l'objet d'un procès-verbal. Il est communiqué aux membres du Comité concerné, au Président, au Secrétaire du Conseil, au Directeur Général ainsi qu'à tout autre Administrateur sur demande formulée auprès du Président. Le Président du Comité concerné, ou, en son absence, un autre membre de celui-ci désigné à cet effet, rend compte au Conseil d'Administration des travaux de ce Comité.

Chacun des Comités procède en outre, chaque année, à la revue de son activité ainsi qu'à l'évaluation de sa composition et de son fonctionnement au cours de l'exercice précédent. Les résultats de cette revue ont vocation à apparaître dans le Document de Référence du Groupe.

■ COMITÉ STRATÉGIQUE

(créé le 17 juin 1993)

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

“Le Comité Stratégique a notamment pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations dans les domaines suivants :

1. Stratégie

- l'élaboration et l'arrêté des orientations de la stratégie industrielle, commerciale et financière du Groupe et leurs principes de mise en œuvre ;
- le contrôle de la conformité de la stratégie mise en œuvre par la Direction Générale aux orientations arrêtées par le Conseil d'Administration.

À cet effet, il examine en détail et formule, le cas échéant, ses recommandations au Conseil concernant :

- le budget du Groupe préparé par la Direction Générale ;
- les opérations susceptibles de modifier significativement l'objet ou le périmètre d'activité de la Société et du Groupe, notamment :
 - les opérations de prise de participation, d'investissement, d'acquisition ou de disposition de valeurs mobilières ou de tout autre élément d'actif immobilisé (ainsi que toute opération économiquement assimilable, notamment l'apport ou l'échange) d'un montant supérieur, par opération, à vingt millions d'euros (20 000 000 €), ou sa contre-valeur en toute autre devise,

Composition

Le Comité Stratégique, à la date du présent Document de Référence, est composé des huit membres suivants, désignés par le Conseil :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Ian Gallienne, Président	29 avril 2010	Non
Aldo Cardoso	2 mai 2007	Oui
Odile Desforges	4 mai 2016	Oui
Paul Desmarais III	29 avril 2014	Non
Giovanna Kampouri Monnas	15 février 2017	Oui
Ulysses Kyriacopoulos	30 avril 2015	Non
Xavier Le Clef	29 avril 2014	Non
Arnaud Vial	4 mai 2016	Non
Nombre de membres : 8		3

Le Conseil d'Administration, suivant la recommandation du Comité des Nominations, a désigné Madame Giovanna Kampouri Monnas comme nouveau membre du Comité Stratégique à compter du 15 février 2017.

- les accords commerciaux ou industriels significatifs qui engageraient l'avenir à long terme de la Société ou du Groupe,
- toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe ;
- les orientations, la mise en œuvre et le suivi par la Direction Générale de la politique générale en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (notamment Environnement, Hygiène & Sécurité et Développement Durable) et d'Innovation.

Le Comité présente chaque année au Conseil son programme prévisionnel d'étude des questions stratégiques, importantes pour l'avenir du Groupe, qu'il envisage pour l'année en cours.

2. Risques

- les questions relatives à l'identification, la mesure et la surveillance par la Direction Générale des principaux enjeux et risques éventuels pour le Groupe dans les domaines suivants :
 - environnement externe : relations avec les investisseurs, positions concurrentielles du Groupe,
 - politiques internes : gestion des ressources financières, gestion des Ressources Humaines et des compétences, dépendance et continuité de l'exploitation d'activités industrielles ou commerciales clés,
 - informations de gestion : contrôle de gestion et reporting financier, contrôle *a posteriori*, le cas échéant, des opérations d'investissements les plus significatives.”



Fonctionnement

Le Comité délibère en présence de la majorité de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Président du Conseil ou du Directeur Général. Il consacre en principe une réunion par an à la stratégie du Groupe et à son environnement concurrentiel, à laquelle tous les Administrateurs sont éventuellement conviés.

2017

Nombre de séances	7
Taux moyen de présence effective des membres	92,86 %

2018

Nombre prévisionnel de séances	8
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Directeur Général et, le cas échéant, les Directeurs Généraux Délégués, le Directeur Financier et le Directeur Juridique & RSE, le Directeur M&A, Stratégie & Développement International du Groupe, ainsi que, à l'initiative du Directeur Général ou à la demande qui lui en est faite par le Comité, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, tout autre membre du Comité Exécutif et responsables fonctionnels ou opérationnels du Groupe compétents. Le Comité peut, le cas échéant, procéder à des visites de sites industriels et, à cette occasion, à l'audition de responsables opérationnels du Groupe, utiles à la réalisation de sa mission.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur M&A, Stratégie & Développement International du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances du Comité.

Activité en 2017

Le Comité Stratégique s'est attaché, tout au long de l'année, à suivre les décisions majeures de gestion et de développement entreprises par la Direction Générale du Groupe, en s'assurant qu'elles s'inscrivaient dans le cadre de la stratégie d'Imerys, telle que définie par son Conseil d'Administration.

Dans ce cadre, le Comité Stratégique a régulièrement étudié l'évolution de la marche des affaires d'Imerys et des principaux marchés sur lesquels opèrent ses activités.

Le Comité Stratégique a ainsi examiné en détail les comptes trimestriels consolidés d'Imerys, ainsi que la manière dont ils reflétaient le résultat des actions menées par la Direction Générale. Le Comité Stratégique a également revu, lors de sa dernière séance de l'année, les résultats estimés 2017 et le budget 2018 du Groupe. Dans le cadre de cette revue, il a entendu les Directeurs Généraux Opérationnels du Groupe présenter en détail le budget individuel des divisions qu'ils supervisent en présence de tous les autres membres du Comité Exécutif.

Lors de la réunion qui s'est tenue à Lugano en Suisse, à laquelle tous les Administrateurs étaient conviés, ces derniers ont pu visiter l'usine de Bodio spécialisée dans la production de graphite synthétique (division Graphite & Carbone).

Le Comité a également engagé une réflexion sur la stratégie long-terme du Groupe. Elle se poursuivra en 2018 avec des revues *ad hoc* sur les options qui y sont envisagées.

Par ailleurs, le Comité Stratégique a examiné périodiquement, et approuvé, les étapes clés et les principaux aspects des projets de croissance externe ou de cession les plus significatifs. Cet examen a notamment porté en 2017 sur :

- l'acquisition clôturée le 18 juillet 2017 de Kerneos, leader mondial des liants de haute performance à base d'aluminates de calcium ;
- l'acquisition clôturée le 26 juillet 2017 de Zhejiang Zr-Valley Science & Technology Co, un des principaux producteurs d'oxychlorure de zirconium et de zircone de haute pureté en Chine ;
- l'acquisition, le 6 septembre 2017, de Regain Polymers, spécialisé dans le recyclage des plastiques au Royaume-Uni ;
- l'acquisition clôturée le 24 novembre 2017 de Micron-Ita, un des principaux producteurs brésiliens de carbonates de calcium naturel micronisé pour application polymères ;
- la cession effective le 31 octobre 2017 de l'usine de La Bathie en France dans le cadre des remèdes anti-trust requis suite à l'acquisition d'Alteo en 2016.

En outre, l'activité de la division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière a fait l'objet d'un suivi régulier par le Comité Stratégique au cours de l'année.

Enfin, et comme habituellement, le Comité Stratégique s'est attaché à analyser la structure financière du Groupe et à s'assurer de sa robustesse dans la perspective, notamment, de la poursuite de la politique sélective d'investissement et de croissance externe d'Imerys.

■ COMITÉ DES NOMINATIONS

(créé le 3 novembre 1987, issu de la scission du Comité des Nominations et des Rémunérations décidée par le Conseil le 4 mai 2016)

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

"Le Comité des Nominations a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

- les propositions de nomination des dirigeants mandataires sociaux, du Président du Conseil, des Administrateurs ainsi que des Présidents de Comité et de leurs membres. À ce titre, le Comité des Nominations doit prendre en compte l'ensemble des éléments suivants au vu notamment de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société pour parvenir à une composition équilibrée du Conseil : indépendance, représentation entre les femmes et les hommes, nationalité, expérience internationale et expertises (notamment la compétence financière ou comptable requise pour les membres du Comité d'Audit) ;
- la présentation d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux et, à l'initiative du Directeur Général, celui des membres du Comité Exécutif ;
- la qualification d'indépendant de chacun des Administrateurs, au regard de la définition d'"indépendance" adoptée par le Conseil, et sur les éventuelles modifications (ou explicitions de critères) à apporter à cette définition ;
- la partie du Rapport du Conseil sur le Gouvernement d'Entreprise relevant de ses attributions ;

- la revue des propositions de réponse à formuler aux éventuelles demandes des autorités de régulation (AMF, HCGE) ; et plus généralement, le Comité formule au Conseil toute recommandation pour se conformer aux meilleures pratiques de

gouvernance et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ; à ce titre, il procède chaque année à la revue des conclusions de l'auto-évaluation du Conseil et de ses Comités ainsi que des principales recommandations qui peuvent en résulter."

Composition

Le Comité des Nominations, à la date du présent Document de Référence, est composé des cinq membres suivants, désignés par le Conseil, parmi lesquels figure le Vice-Président du Conseil d'Administration qui assure la Présidence du Comité :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Paul Desmarais III, Président	4 mai 2016	Non
Ian Gallienne	26 avril 2012	Non
Marion Guillou	29 avril 2014	Oui
Martina Merz	3 mai 2017	Oui
Marie-Françoise Walbaum	4 mai 2016	Oui
Nombre de membres : 5		3

Ce Comité est composé majoritairement de membres indépendants, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'Administration, suivant la recommandation du Comité des Nominations, a désigné Madame Martina Merz comme nouveau membre du Comité des Nominations à compter du 3 mai 2017, en remplacement de Madame Arielle Malard de Rothschild dont le mandat était arrivé à expiration.

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence d'au moins deux de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Président du Conseil ou du Directeur Général.

2017	
Nombre de séances	3
Taux moyen de présence effective des membres	86,67 %

2018	
Nombre prévisionnel de séances	6

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Président du Conseil, le Directeur Général ainsi que le Directeur des Ressources Humaines du Groupe et le Secrétaire du Conseil ; il prend également, s'il l'estime utile, l'avis d'experts indépendants.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il établit le compte rendu des réunions du Comité.

Activité en 2017

Le Comité des Nominations a tout d'abord été consulté sur la composition du Conseil d'Administration et celle de ses Comités. Il a procédé à l'examen de la situation des Administrateurs, en particulier ceux dont les mandats venaient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, des candidatures proposées, le cas échéant, pour leur remplacement et des nouvelles nominations. Le Comité s'est en particulier penché à cette occasion sur la perspective d'une possible réduction du nombre d'Administrateurs de la Société en vue d'améliorer encore la réactivité du Conseil, l'efficacité et l'intensité des échanges en son sein.

Le Comité a également analysé la situation individuelle des Administrateurs actuels de la Société et des candidats pressentis, au regard de la nécessaire diversité des compétences et expériences à réunir dans la composition du Conseil et de la définition d'indépendance des membres retenue par le Conseil. À cet égard, le Comité a notamment examiné s'il pouvait exister des liens d'affaires éventuels entre ces membres et le Groupe. Il s'est également assuré que les compositions actuelles du Conseil, des Comités d'Audit, des Nominations et celui des Rémunérations, leurs Présidences, le cas échéant, et leurs évolutions, respectaient respectivement les proportions ou qualités de membres indépendants ou de femmes conformément aux dispositions légales ou celles du Code AFEP-MEDEF. S'agissant des pratiques de la Société s'écartant de ce Code, le Comité a formulé ses recommandations au Conseil sur la pertinence et la transparence des explications justifiant ces exceptions dans le tableau relatif à l'application du Code AFEP-MEDEF à établir par la Société.

Le Comité des Nominations a par ailleurs étudié les évolutions de l'organisation et des compétences au sein du Groupe, consécutives à la mise en œuvre de son plan de transformation. Il s'est notamment penché sur les enjeux de la diversité et des plans d'actions associés. Le Comité a aussi étudié le plan d'évolution et de succession pour l'ensemble des membres du Comité Exécutif du Groupe.

Informé du souhait du Président-Directeur Général de pouvoir disposer, pour des raisons personnelles, de plus de temps pour son entourage familial, le Comité a entamé un travail approfondi sur le leadership du Groupe et sur sa gouvernance. Dans ce contexte, le Comité a entamé le processus de sélection et d'évaluation des candidats éventuels aux fonctions de dirigeants mandataires sociaux du Groupe.



■ COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

(créé le 3 novembre 1987, issu de la scission du Comité des Nominations et des Rémunérations décidée par le Conseil, le 4 mai 2016)

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

“Le Comité des Rémunérations a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

- le montant et le mode d'attribution des jetons de présence (parties fixe et variable, cette dernière devant être prépondérante) alloués aux Administrateurs ;
- la politique générale de rémunération des dirigeants mandataires sociaux qui sera soumise par le Conseil au vote de l'Assemblée des actionnaires ;
- la politique générale de rémunération des cadres dirigeants du Groupe ;
- l'ensemble des éléments de rémunération (fixe, variable et exceptionnels), des indemnités liées à la prise ou la cessation des fonctions, des avantages de toute nature dus ou susceptibles

d'être dus à chacun des dirigeants mandataires sociaux et qui seront soumis par le Conseil au vote de l'Assemblée des actionnaires ;

- la politique générale d'attribution, et la détermination des bénéficiaires proposée par le Directeur Général, d'options (souscription ou achat) ou d'actions gratuites de la Société ;
- la détermination des attributions individuelles d'options ou d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les conditions spécifiques et restrictions applicables à ces attributions en application des recommandations issues du Code AFEP-MEDEF (atteinte d'objectifs de performance économique, limitation de leur nombre, obligation de conservation d'actions de la Société...);
- la partie du Rapport du Conseil sur le Gouvernement d'Entreprise relevant de ses attributions ;
- la politique d'actionariat salarié du Groupe et ses conditions de mise en œuvre proposées par le Directeur Général ;
- la revue des propositions de réponse à formuler aux éventuelles demandes des autorités de régulation (AMF, HCGE) ; et

plus généralement, le Comité formule au Conseil toute recommandation pour se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance en matière de rémunération et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF”.

Composition

Le Comité des Rémunérations, à la date du présent Document de Référence, est composé des six membres suivants, désignés par le Conseil, parmi lesquels figure le Vice-Président du Conseil d'Administration qui assure la Présidence du Comité :

Nom	Date de 1 ^{er} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Paul Desmarais III, Président	4 mai 2016	Non*
Éliane Augelet-Petit	1 ^{er} janvier 2017	n.a.
Ian Gallienne	26 avril 2012	Non
Marion Guillou	29 avril 2014	Oui
Martina Merz	3 mai 2017	Oui
Marie-Françoise Walbaum	4 mai 2016	Oui
Nombre de membres : 6		3

* Voir section 3.8 du présent chapitre.

Ce Comité est composé majoritairement de membres indépendants, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'Administration, suivant la recommandation du Comité des Nominations, a désigné comme nouveaux membres du Comité des Rémunérations : Madame Éliane Augelet-Petit, Administrateur représentant les salariés à compter du 1^{er} janvier 2017 ; Madame Martina Merz, à compter du 3 mai 2017, en remplacement de Madame Arielle Malard de Rothschild dont le mandat était arrivé à expiration.

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence d'au moins deux de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Président du Conseil ou du Directeur Général.

2017

Nombre de séances	2
Taux moyen de présence effective des membres	100 %

2018

Nombre prévisionnel de séances	6
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Président du Conseil, le Directeur Général ainsi que les responsables concernés des Ressources Humaines du Groupe ; il prend également, s'il l'estime utile, l'avis d'experts indépendants.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il établit le compte rendu des réunions du Comité.

Activité en 2017

Le Comité des Rémunérations a au cours du premier semestre procédé, comme traditionnellement, à l'évaluation de la performance du Président-Directeur Général pour l'année 2016. Il a mesuré l'atteinte des critères notamment quantitatifs qui avaient été assignés au Président-Directeur Général pour la fixation du montant de la part variable de sa rémunération due au titre de l'exercice 2016, payable en 2017, et de ceux conditionnant le *vesting* d'actions gratuites attribuées dans le cadre de plans antérieurs de rétention à long terme. Le Comité des Rémunérations a ensuite émis ses recommandations sur la fixation des critères quantitatifs et qualitatifs pour la détermination de la part variable de la rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2017 et ceux quantitatifs liés à son programme individuel 2017 de rétention à long terme.

Le Comité a également examiné les principales caractéristiques du programme général de rémunération et de rétention long terme, applicable aux autres principaux responsables clés du Groupe. Il a notamment émis à l'attention du Conseil ses recommandations en matière de dimensionnement du plan de rétention long terme et des critères de performance associés.

Dans ce cadre, le Comité a vérifié que les pratiques suivies et les propositions faites étaient conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

■ COMITÉ D'AUDIT

(créé le 27 mars 1996)

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

“Le Comité d'Audit a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

1. Comptes

- les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, devant être arrêtés par le Conseil d'Administration, ainsi que les comptes consolidés trimestriels ; ces comptes étant accompagnés d'une présentation du Directeur Financier du Groupe ;
- le périmètre des sociétés consolidées ;
- la pertinence et la permanence des méthodes comptables retenues, en vérifiant notamment la fiabilité des procédures internes de collecte et de contrôle des informations, dans le but de s'assurer de la sincérité des comptes et de la fidélité de l'image qu'ils donnent de la situation financière de la Société et du Groupe ;
- la méthode et les estimations retenues dans les tests de perte de valeur pratiqués par le Groupe ;
- la situation de l'endettement du Groupe, incluant la structure ainsi que la politique de couverture de taux ou de change et son résultat ;
- les litiges et engagements hors bilan significatifs et leur impact comptable pour le Groupe ;

- le processus de production et de diffusion de l'information comptable et financière, en s'assurant de sa conformité aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes ;
- la revue des éventuelles remarques formulées par les autorités de régulation (AMF) ainsi que les propositions de réponse à y apporter.

2. Information financière

- la politique et les procédures applicables en matière de communication financière destinées à assurer la conformité par le Groupe à ses obligations réglementaires ;
- les principaux éléments de communication financière relative aux comptes du Groupe et de la Société, notamment :
 - la revue des communiqués de presse,
 - la concordance entre ces comptes et l'état qui en est fait dans la communication financière,
 - la pertinence des éléments retenus dans cette communication ;

3. Contrôle externe

- les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes. Si les circonstances le justifient, le Comité examine et approuve le contenu du cahier des charges, le calendrier et l'organisation de l'appel d'offres en vue de leur nomination et, le cas échéant, de leur renouvellement, et contrôle le bon déroulement de cet appel d'offres ;
- le programme de travail des Commissaires aux comptes et les éventuelles missions complémentaires qui sont confiées à ceux-ci ou à d'autres membres de leur réseau, ainsi que le montant des rémunérations correspondantes ;
- la supervision des règles de recours aux Commissaires aux comptes pour des services autres que la certification légale des comptes (“services non audit autorisés”) et, plus généralement, du respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes et des mesures de sauvegarde prises par ceux-ci pour atténuer ces risques. À ce titre, le Comité d'Audit revoit et approuve préalablement, dans les conditions fixées par le Conseil, les services non audit autorisés. Par exception, les services correspondant à des missions spécifiques dont le montant global annuel n'excède pas les pourcentages ou montants fixés par le Conseil font l'objet d'une simple ratification par le Comité d'Audit au plus tard le 31 décembre de chaque année ;
- les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes ainsi que leurs recommandations et les suites qui y sont données.

4. Audit & Contrôle Interne

- les programmes annuels d'audit interne et d'évaluation des contrôles internes ainsi que les moyens de leur mise en œuvre ;
- le résultat des travaux des auditeurs externes et internes et du Département Contrôle Interne, le suivi de leurs éventuelles recommandations, notamment, en matière d'analyse, d'actions correctives, d'élaboration de la cartographie des principaux risques du Groupe, de leur contrôle et de celui des engagements hors-bilan significatifs, ainsi que l'organisation des équipes d'audit interne ;
- l'établissement et le contenu du Rapport annuel du Conseil sur les facteurs de risques et le contrôle interne du Groupe.

5. Risques

- l'identification, la mesure et la surveillance par la Direction Générale des principaux risques éventuels pour le Groupe dans les domaines suivants :
 - environnement externe : évolutions légales ou réglementaires, gestion de crise ou survenance de catastrophe, cybersécurité,
 - processus internes : suivi juridique des contentieux importants, conformité aux réglementations applicables (notamment Environnement, Hygiène & Sécurité et Développement Durable), conduite des affaires conformément à la réglementation et aux valeurs éthiques fondamentales d'Imerys (déontologie et éthique, anti-corruption, anti-trust...),
 - potentiel de réserves et ressources minérales ;

- les orientations, la mise en œuvre et le suivi par la Direction Générale de la politique générale en matière de Contrôle Interne et de prévention des risques (organisation, politiques et procédures, infrastructures et systèmes informatiques, télécommunication et digitalisation...) et d'assurance du Groupe et leurs évolutions ;
- les programmes et résultats des travaux des experts internes (auditeurs, juristes...) et, le cas échéant, des experts externes, auxquels il serait fait appel, sur l'analyse, le contrôle ou la mesure des risques ou de la performance du Groupe dans les domaines précités ;
- tout autre sujet susceptible d'avoir une incidence financière et comptable significative pour la Société ou le Groupe".

Composition

Le Comité d'Audit, à la date du présent Document de Référence, est composé des trois membres suivants choisis par le Conseil notamment pour leur compétence financière, comme l'atteste leur notice biographique respective présentée au [paragraphe 3.1.3 du présent chapitre](#) :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Aldo Cardoso, Président	3 mai 2005	Oui
Colin Hall	15 décembre 2015	Non
Marie-Françoise Walbaum	25 avril 2013	Oui
Nombre de membres : 3		2

La composition de ce Comité respecte la proportion des deux tiers de membres indépendants recommandée par le Code AFEP-MEDEF ainsi que les recommandations du groupe de travail de l'AMF sur le Comité d'Audit.

Le Conseil d'Administration entend désigner comme nouveau membre du Comité d'Audit la nouvelle Administratrice indépendante, actuellement en cours de sélection, dès sa nomination par cooptation le 4 mai 2018.

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence de la majorité de ses membres. Il se réunit aussi souvent que son Président le juge utile ainsi qu'à tout moment, à la demande de deux de ses membres, du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur Général et, notamment : au moins deux jours (dans la mesure du possible) avant l'arrêté définitif par le Conseil d'Administration des comptes consolidés annuels et semestriels et, depuis 2016, avant la publication des résultats consolidés trimestriels du Groupe.

2017

Nombre de séances	5
Taux moyen de présence effective des membres	100 %

2018

Nombre prévisionnel de séances	5
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'Audit entend le Président du Conseil, le Directeur Général, les Commissaires aux comptes et le Directeur Financier du Groupe. À l'initiative du Directeur Général, du Directeur Financier ou à la demande qui leur en est faite par le Comité, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, celui-ci peut également entendre les autres personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle ainsi qu'à la gestion ou la prévention des risques (Direction Financière, Direction de l'Audit et du Contrôle Interne, Direction Juridique & RSE).

Le Comité bénéficie d'un accès illimité à toutes les informations disponibles au sein du Groupe. Il peut également procéder à des visites de sites industriels ou à l'audition de tous responsables opérationnels ou fonctionnels du Groupe qu'il jugerait utiles ou nécessaires à la bonne exécution de sa mission. Le Comité peut également, en en informant le Président du Conseil et le Directeur Général, demander la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur Financier du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances du Comité qui sont tenus à la disposition des Commissaires aux comptes.

Activité en 2017

Le Comité d'Audit a, comme traditionnellement, procédé à la revue des comptes annuels, sociaux et consolidés, de l'exercice 2016, ainsi que des comptes trimestriels et semestriels consolidés de l'exercice 2017 du Groupe. Dans ce cadre, le Comité a examiné les travaux de clôture et les projets de communiqués de presse qui y étaient associés et a pu recommander au Conseil l'approbation, sans réserve, des comptes définitifs qui lui étaient présentés. Le Comité a également revu les règles comptables appliquées par le Groupe et leur adaptation aux évolutions du référentiel IFRS, ainsi que le suivi des recommandations des autorités de régulation des marchés. Il a aussi examiné, comme pour les précédents exercices, l'évolution du taux effectif global d'imposition du Groupe et ses composantes et revu les résultats des tests de pertes de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie concernées.

En début d'année 2017, le Comité d'Audit a revu le projet de rapport du Président du Conseil sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe pour l'exercice 2016, ainsi que celui sur les paiements faits aux gouvernements par les entités du Groupe exerçant une activité minière.

Lors de sa dernière réunion de l'année, le Comité a examiné les principaux éléments de clôture des comptes consolidés du Groupe

pour l'exercice 2017. Il a notamment porté attention aux Unités Génératrices de Trésorerie susceptibles, suivant les analyses du management, d'être soumises à un test de valeur en raison du décalage entre leur perspectives de performance financière à la fin de l'année et leur budget. Il s'est par ailleurs assuré, après avoir entendu les Commissaires aux comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables retenues par le Groupe. Il a validé les points clés de l'audit des comptes 2017 proposés par les Commissaires aux comptes ; il a examiné les termes du compromis relatif à la fixation du complément de prix d'acquisition de S&B à régler à la société Blue Crest Holding. Il a enfin été informé des échanges de la Société avec l'AMF relatifs à l'établissement par celle-ci de son "Rapport annuel 2017 sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants, le contrôle interne et la gestion des risques". Le Comité a étudié, à la fin de chaque semestre, le rapport d'activité de la Direction de l'Audit et du Contrôle interne. Il incluait le compte rendu : des missions d'audit réalisées, ainsi que les résultats des plans de mesures correctrices menés à la suite de missions d'audits effectuées au cours des années précédentes ; des tests et appréciations des systèmes de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe. Le Comité a également passé en revue le plan d'audit et les actions spécifiques programmés pour 2017. Le Comité a par ailleurs pu constater que tous les principaux risques du Groupe tels qu'ils ressortaient de leur dernière cartographie établie en 2016, sont examinés régulièrement soit par lui-même, soit par le Comité Stratégique, et sont supportés par des niveaux de contrôle

adéquats. Il a validé également la mise à jour des règles d'autorité managériale applicables au sein du Groupe.

Au cours de l'année, le Comité a également examiné les points spécifiques suivants : la comptabilisation des principales opérations d'acquisition (notamment celle, provisoire, de Kerneos) et de restructurations effectuées par le Groupe ; l'inventaire des réserves et ressources minières du Groupe ; la gestion et l'état des principaux risques juridiques, notamment l'évolution des contentieux aux États-Unis, et l'évaluation des provisions correspondantes ; l'appréciation des positions fiscales du Groupe dans ses principaux pays d'implantation et des éventuels risques liés ; l'organisation, la gestion et les systèmes de contrôle de la trésorerie du Groupe et des risques associés. Le Comité a aussi revu la nouvelle stratégie du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) ainsi que l'état actuel de sa performance au regard des principaux indicateurs suivis.

Enfin, sur la base des revues régulières avec les Commissaires aux comptes de la liste des services non audit fournis par ces derniers à la Société et ses filiales, le Comité a formulé périodiquement au Conseil d'Administration ses recommandations sur les mesures provisoires à prendre en vue de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires applicables en France. Il s'est assuré de la bonne application des méthodes de contrôle et de suivi de ces services non-audit conformément à l'autorisation et aux modalités fixées par le Conseil.

3.2 DIRECTION GÉNÉRALE

3.2.1 COMPOSITION

Depuis le 28 avril 2011, la Direction Générale du Groupe était assurée exclusivement par Gilles Michel, ce dernier assumant les fonctions de Président-Directeur Général.

Compte tenu du souhait exprimé par Gilles Michel de ne pas poursuivre ses fonctions exécutives, pour raisons personnelles, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 8 mars 2018, suivant les recommandations du Comité des Nominations, a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général à compter du 4 mai 2018.

3.2.2 POUVOIRS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Président-Directeur Général ou, le cas échéant, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration ; il représente la Société à l'égard des tiers.

En application de l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général ; cette limitation est

Lors de cette même réunion, le Conseil a décidé de reconduire Gilles Michel dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, sous réserve du renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 4 mai 2018 et de nommer Conrad Keijzer, immédiatement, comme Directeur Général Délégué puis, à compter du 4 mai 2018, Directeur Général.

Les informations relatives à Gilles Michel ainsi que les mandats qu'il exerce, ou qu'il a exercés au cours des cinq dernières années, figurent au [paragraphe 3.1.3 du présent chapitre](#), celles concernant Conrad Keijzer figurent au [paragraphe 8.1.5 du chapitre 8 du Document de Référence](#).

néanmoins inopposable aux tiers. Le Conseil peut également, sur proposition du Directeur Général, nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués.

Le [paragraphe 3.1.1 du présent chapitre](#) décrit les modalités internes de fonctionnement du Conseil d'Administration et, notamment, énonce les opérations qui requièrent l'autorisation du Conseil d'Administration préalablement à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

3.2.3 COMITÉ EXÉCUTIF

La Direction Générale est assistée, pour l'exercice de ses missions, d'un Comité Exécutif qui regroupe les principaux Directeurs opérationnels et fonctionnels du Groupe. Le Comité Exécutif est un organe informatif et consultatif.

■ MISSION

Il a pour mission de s'assurer que l'organisation, les ressources et la conduite générale des affaires du Groupe, telles que mises en œuvre par chacun des membres dans leur périmètre de responsabilité individuelle et sous l'autorité du Président-Directeur Général, sont adaptées à la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration et conformes aux politiques et objectifs fixés.

Cette mission porte notamment sur :

- la revue des présentations de la stratégie et des budgets des divisions du Groupe au Comité Stratégique et au Conseil d'administration, leur mise en œuvre et le suivi de leur exécution et des éventuels ajustements nécessaires à leur respect ;

■ COMPOSITION

À la date du présent Document de Référence, le Comité Exécutif est composé de Gilles Michel, Président-Directeur Général, Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué, et des neuf membres suivants dont le parcours professionnel est résumé ci-après :

Nom	Fonction	Nationalité	Année d'entrée dans le Groupe	Date d'entrée au Comité Exécutif
Gilles Michel	Président-Directeur Général ⁽¹⁾	Français	2010	1 ^{er} octobre 2010
Conrad Keijzer	Directeur Général Délégué ⁽²⁾	Néerlandais	2018	8 mars 2018
Directeurs opérationnels				
Frédéric Beucher	Directeur Général Opérationnel, Supervision des divisions Toiture, Kaolin, Céramiques et Graphite & Carbone Entré chez Imerys en 2003, après plusieurs années en banque d'investissements, d'abord à la Société Générale en France et en Espagne puis chez Rothschild & Cie à Paris, il est tout d'abord responsable du Département Stratégie & Développement puis de la division Céramiques. Il supervise également la division Toiture (depuis 2013) et les divisions Kaolin (depuis 2015) et Graphite & Carbone (depuis 2017).	Français	2003	1 ^{er} juillet 2013
Alessandro Dazza	Directeur Général Opérationnel, Supervision des divisions Minéraux Fondus, Minéraux Réfractaires, Réfractaires Monolithiques et Kerneos Entré chez Imerys en 2000 lors de l'acquisition de Treibacher Schleifmittel (Autriche), après avoir débuté sa carrière dans l'industrie chimique en Italie puis en Allemagne, il est successivement en charge d'un département, puis de l'ensemble de la division Minéraux Fondus. Il supervise également la division Réfractaires Monolithiques (depuis 2016) et les divisions Minéraux Réfractaires (depuis 2013) et Kerneos (depuis 2017) désormais intégrées au sein d'une même division, Aluminates.	Italien	2000	1 ^{er} juillet 2013

(1) Jusqu'au 4 mai 2018, date de sa reconduction comme Président du Conseil.

(2) À compter du 8 mars 2018 et jusqu'au 4 mai 2018, date de sa nomination comme Directeur Général.

Nom	Fonction	Nationalité	Année d'entrée dans le Groupe	Date d'entrée au Comité Exécutif
Olivier Hautin	Directeur Général Opérationnel, Supervision de la division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière et des départements Fusions & Acquisitions et Développement International Entré chez Imerys en 1995 après avoir débuté sa carrière dans le conseil en stratégie chez Mars & Co, il est tout d'abord responsable de la Stratégie & Développement pour le Groupe. Après avoir occupé des fonctions de direction de plusieurs départements opérationnels, il est successivement nommé à la tête de différentes branches : Pigments pour Papier & Emballage, Minéraux pour Céramiques/ Réfractaires/ Abrasifs & Fonderie, Solutions pour l'Énergie & Spécialités. En octobre 2016, il prend en charge la Direction de la Stratégie, des Fusions & Acquisitions et du Développement International tout en conservant la supervision de la division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière.	Français	1995	13 février 2008
Daniel Moncino	Directeur Général Opérationnel, Supervision des divisions Additifs de Performance, Filtration, Métallurgie et Carbonates Entré chez Imerys en 2002, après avoir débuté sa carrière en Europe et en Amérique du Nord chez Siemens, et exercé diverses responsabilités chez BASF puis chez Schlumberger, il est successivement Directeur d'un département, d'une division puis de la branche Minéraux de Performance & Filtration. En plus des divisions Additifs de Performance & Filtration, il supervise également la division Métallurgie (depuis 2015) et la division Carbonates (depuis 2017).	Américain	2002	13 février 2008
Directeurs fonctionnels				
Jean-François Claver	Directeur Industriel Entré chez Imerys en 2015 en tant que Directeur des Opérations Minières et Industrielles, il est nommé Directeur Industriel du Groupe en octobre 2016. Il a précédemment exercé des fonctions de management industriel chez Pechiney pendant près de 16 ans, puis dans plusieurs autres groupes industriels internationaux (Alcan, Vallourec, Lafarge, Etex).	Français	2015	17 octobre 2016
Vincent Lecerf	Directeur des Ressources Humaines Entré chez Imerys en tant que Directeur des Ressources Humaines du Groupe en janvier 2017, il a précédemment occupé divers postes de direction des ressources humaines pour les groupes Valeo, Poclain Hydraulics, Rhodia et Norbert Dentressangle ; il était depuis 2008 Directeur des Ressources Humaines et membre du directoire de Tarkett.	Français	2017	2 janvier 2017
Thierry Materne	Directeur de l'Innovation Il a rejoint Imerys en juin 2016 en tant que Directeur de l'Innovation du Groupe. Précédemment, il a passé plus de 11 ans dans des fonctions de recherche et développement chez Goodyear Tire & Rubber en Europe et aux États-Unis, avant d'exercer des responsabilités dans l'Innovation chez Dow Corning puis à la tête de Sabic Innovative Plastics (ex-GE Plastics).	Belge	2016	17 octobre 2016
Denis Musson	Directeur Juridique & RSE Secrétaire du Conseil d'Administration Entré chez Imerys en 1999 comme Directeur Juridique et Secrétaire du Conseil, il a débuté sa carrière chez Pechiney à la Direction des affaires juridiques avant de prendre la responsabilité du Département Corporate de ce groupe. Depuis fin 2016, il anime également la fonction Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.	Français	1999	1 ^{er} janvier 2003
Olivier Pirotte	Directeur Financier Entré en 2015 chez Imerys en qualité de Directeur Financier du Groupe, il a débuté sa carrière au sein du Cabinet Arthur Andersen et y a exercé différentes responsabilités de direction avant de rejoindre Groupe Bruxelles Lambert en 1995 où il y a occupé diverses fonctions, dont Directeur des Investissements puis Directeur Administratif et Financier.	Belge	2015	1 ^{er} juin 2015

■ FONCTIONNEMENT

Le Comité Exécutif se réunit en moyenne une fois par mois, aussi souvent que l'intérêt du Groupe le nécessite ou à la demande du Président-Directeur Général ou, le cas échéant, du Directeur Général.

Le Comité Exécutif s'est réuni 11 fois en 2017.

3.3 RÉMUNÉRATIONS

3.3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les informations présentées ci-après comprennent, en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, les rémunérations versées ou attribuées par la Société en 2017 aux mandataires sociaux (en dehors du Président-Directeur Général) et font partie intégrante du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

■ MONTANT

Le montant brut maximum des jetons de présence pouvant être alloués au titre d'une année aux membres du Conseil d'Administration est fixé par l'Assemblée Générale ; il s'élève, depuis 2014, à 1 000 000 euros. En application de la loi et de l'article 17 des statuts de la Société, il appartient au Conseil d'Administration de répartir les jetons de présence entre ses membres. Le barème de répartition des jetons de présence est ainsi arrêté par le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, puis revu chaque année par le Conseil en vue de s'assurer de son adéquation et de sa compétitivité avec les meilleures pratiques de marché.

Lors de sa réunion du 14 février 2018, le Conseil a décidé à l'occasion de son auto-évaluation, et suivant les recommandations du Comité des Nominations, que le barème de répartition des jetons de présence ferait l'objet d'une revue spécifique lors de sa séance du mois de mai et serait, le cas échéant, amendé. À cet effet et afin de permettre au Conseil de disposer d'une plus grande flexibilité, pour tenir compte notamment de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il est proposé à l'Assemblée Générale du 4 mai 2018 de porter le montant maximum annuel de ces jetons de présence à 1 200 000 euros (*voir paragraphe 8.1.7 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence*).

Ce barème avait déjà été révisé en 2016 en vue, notamment, de rendre sa partie variable prépondérante et ainsi se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Les règlements sont faits semestriellement, à terme échu. En conséquence, le montant brut des jetons de présence effectivement versés durant un exercice considéré comprend (i) le montant des jetons au titre du second semestre de l'exercice précédent et (ii) le montant des jetons au titre du premier semestre dudit exercice.

Le tableau ci-après présente, conformément aux recommandations issues du Code AFEP-MEDEF et des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, le montant brut individuel des jetons de présence versé à chacun des membres du Conseil au titre des deux derniers exercices.

(en euros)	2017		2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
G. Michel, Président-Directeur Général ⁽¹⁾	-	-	-	-
A. de Seze, Vice-Président ⁽²⁾	-	-	64 500	146 000
P. Desmarais III, Vice-Président ⁽³⁾	152 500	158 000	117 250	63 250
E. Augelet-Petit	36 000	40 000	37 333	32 333
A. Cardoso	84 750	93 000	96 833	83 083
O. Desforges ⁽⁴⁾	44 250	44 250	30 417	6 667
I. Gallienne	75 500	81 250	84 750	81 000
M. Guillou	40 500	36 500	39 833	39 833
C. Hall	47 500	53 000	55 333	26 000
G. Kampouri Monnas	42 500	35 750	35 333	32 333
U. Kyriacopoulos	39 750	44 500	49 833	46 083
F. Layt ⁽⁵⁾	-	-	14 667	30 667
X. Le Clef	45 500	43 000	42 583	44 083
A. Malard de Rothschild ⁽⁶⁾	16 333	41 833	47 333	35 833
M. Merz ⁽⁷⁾	21 667	1 667	-	-
E. d'Ortona	30 000	32 000	35 333	32 333
R. Peugeot ⁽⁵⁾	-	-	17 667	37 667
L. Raets	30 000	34 000	37 333	32 333
K. Taaffe Richard	22 000	26 000	31 333	30 333
A. Vial ⁽⁴⁾	35 250	41 750	31 167	6 667
M. F. Walbaum	61 000	70 000	61 833	44 333
Total	825 000	876 500	930 664	850 831

(1) Président-Directeur Général, ne percevant aucun jeton de présence.

(2) Administrateur et Vice-Président jusqu'au 4 mai 2016.

(3) Vice-Président à compter du 4 mai 2016.

(4) Administrateur à compter du 4 mai 2016.

(5) Administrateur jusqu'au 4 mai 2016.

(6) Administrateur jusqu'au 3 mai 2017.

(7) Administrateur à compter du 3 mai 2017.

Il est précisé que :

- les montants figurant dans le tableau ci-dessus représentent la totalité des rémunérations versées en 2017 à chacun des membres du Conseil d'Administration par le groupe Imerys ainsi que par les sociétés qui le contrôlent, au titre des mandats, fonctions ou autres missions qu'ils exercent au sein ou pour le compte du groupe Imerys ;
- à l'exception des rémunérations versées à Gilles Michel, en sa qualité de dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2017 (voir paragraphe 3.3.2 du présent chapitre) et de celles versées en 2017 aux deux Administrateurs représentant les salariés au titre des fonctions salariales qu'ils occupent dans le groupe Imerys.

■ BARÈME DE RÉPARTITION

Le barème de répartition des jetons de présence, en vigueur depuis le 4 mai 2016, s'établit comme suit :

Montants bruts (en euros) avant impôts et contributions sociales		Barème en vigueur à compter du 4 mai 2016
Conseil d'Administration	Vice-Président	100 000 fixe par an 4 000 par séance avec présence
	Autres membres	10 000 fixe par an 4 000 par séance avec présence
Comité Stratégique	Président	20 000 fixe par an
	Tous les membres du Comité	2 500 par séance avec présence
Comité d'Audit	Président	25 000 fixe par an
	Tous les membres du Comité	3 500 par séance avec présence
Comité des Nominations	Président	10 000 fixe par an
	Tous les membres du Comité	3 000 par séance avec présence
Comité des Rémunérations	Président	10 000 fixe par an
	Tous les membres du Comité	3 000 par séance avec présence

Depuis cette même date, le jeton variable est réduit de moitié en cas de participation aux séances du Conseil et de ses Comités par téléphone ou visioconférence.

3.3.2 DIRECTION GÉNÉRALE

Les informations présentées ci-après concernent :

- Gilles Michel, Président-Directeur Général jusqu'au 4 mai 2018, unique dirigeant mandataire social en 2017 ; et
- Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué à compter du 8 mars 2018 et jusqu'au 4 mai 2018, date de sa nomination comme Directeur Général.

Ces informations comprennent, en application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux qui sera soumise à l'approbation ("vote ex-ante") de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se réunir le 4 mai 2018 (voir paragraphe 8.1.3 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence). Cette politique inclut les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à tout dirigeant mandataire social en raison de son mandat.

Ces informations présentent également la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués par la Société à son Président-Directeur Général durant l'exercice 2017 ainsi que les engagements pris par la Société au bénéfice de ce dernier qui, en application des dispositions du nouvel article L. 225-37-3 du Code de commerce, seront soumis pour la première fois à l'approbation ("vote ex-post") de l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2018 (voir paragraphe 8.1.4 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence). Il est rappelé que ces éléments ont été déterminés en application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2017 (sixième résolution).

L'ensemble de ces informations, ainsi que celles relatives aux actions de performance (voir sections 3.5 et 3.6 du présent chapitre), font partie intégrante du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

■ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

(en euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Nom et fonction du dirigeant mandataire social		
Gilles Michel, Président-Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 815 218	1 688 299
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	1 854 786	1 420 792
Total	3 670 004	3 109 091

(1) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement de la charge sur la période d'acquisition.

■ PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations. Cette proposition vise à assurer une compétitivité vis-à-vis du marché externe et le Comité s'appuie, pour formuler ses recommandations, sur des évaluations et des comparaisons effectuées périodiquement par des consultants spécialisés.

Partie fixe

La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction de l'expérience et du niveau de responsabilité de chaque dirigeant mandataire social au jour de son entrée en fonction puis revue chaque année par le Conseil, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, en vue de s'assurer qu'elle est en ligne avec les pratiques du marché des entreprises comparables.

Elle prend notamment en compte l'avantage que représente le bénéfice du régime collectif supplémentaire de retraite bénéficiant aux principaux cadres dirigeants d'Imerys.

Partie variable annuelle

Le calcul de la partie variable est fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. L'atteinte des objectifs est mesurée et constatée annuellement par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations. La partie variable de la rémunération due au titre d'un exercice n'est versée que l'année suivante, lorsque tous les éléments de son calcul sont connus, notamment après l'arrêt des comptes définitifs du Groupe de l'exercice considéré par le Conseil d'Administration et sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ("vote *ex post*").

Le montant résultant de la mesure de l'atteinte des critères quantitatifs est calculé sur une assiette de référence égale à 110 % de la rémunération annuelle fixe et affecté d'un coefficient compris entre 0,8 et 1,2 en fonction de la réalisation de critères qualitatifs. Le Conseil peut, s'il l'estime nécessaire, fixer des objectifs particuliers parmi ces critères qualitatifs, comme c'était le cas lors de la fixation de ceux au titre de l'exercice 2017. Le montant de la partie variable pour 2017 pouvait être augmenté ou diminué de 3 % en fonction de la réalisation d'un objectif additionnel lié à la sécurité au travail, commun à tous les cadres dirigeants du Groupe.

La rémunération variable totale pouvant être ainsi attribuée à tout dirigeant mandataire social est plafonnée depuis 2016 à 132 % de sa rémunération fixe.

Le Conseil d'Administration peut également, sur proposition du Comité des Rémunérations, décider d'attribuer à tout dirigeant mandataire social une rémunération variable pluriannuelle soumise à la réalisation de critères quantitatifs et/ou qualitatifs. Le versement de cette rémunération est conditionnée à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires ("vote *ex post*").

Éléments exceptionnels

Le Conseil d'Administration peut, le cas échéant, décider d'attribuer, sur proposition du Comité des Rémunérations, une rémunération exceptionnelle ainsi qu'une indemnité de prise de fonction, à tout dirigeant mandataire social si les circonstances le justifient. Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires ("vote *ex post*").

Avantages en nature

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration peut également attribuer à tout dirigeant mandataire social, des avantages en nature ; pour Gilles Michel et Conrad Keijzer, ces avantages comprennent l'usage d'une voiture de fonction ainsi que les cotisations pour la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC).

Les cotisations versées par la Société sont réintégrées dans leur rémunération à titre d'avantages en nature. Pour plus de détails concernant Gilles Michel, voir [paragraphe 2.3.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

Indemnité de fin de contrat

Gilles Michel, Président-Directeur Général

Le contrat de mandataire social de Gilles Michel prévoit le versement d'une éventuelle indemnité de rupture due à ce dernier par la Société en cas de départ contraint, lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci. Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de Gilles Michel ou s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite, après ses 63 ans.

Conformément aux recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF et suivant les modalités de calcul prévues ci-dessous, le montant de l'indemnité de rupture de Gilles Michel serait calculé sur la base de deux années maximum de rémunération (fixe + variable). En application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de cette indemnité de rupture serait soumis, et proportionné, à une condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls critères quantitatifs des trois derniers exercices clos, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun de ces exercices. Pour plus de détails, voir [paragraphe 2.3.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#). À titre d'illustration, le montant théorique de l'indemnité de rupture s'éleverait, au 31 décembre 2017, à 3 467 008 euros.

Conrad Keijzer, en qualité de Directeur Général Délégué et futur Directeur Général

Le contrat de mandataire social de Conrad Keijzer prévoit le versement par la Société d'une éventuelle indemnité de rupture due à ce dernier en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci. Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de Conrad Keijzer, s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite ou en cas de faute grave ou lourde de sa part.

Conformément aux recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF et suivant les modalités de calcul prévues ci-dessous, le montant maximum de l'indemnité de départ de Conrad Keijzer serait calculé sur la base de deux années de rémunération (fixe et variable) en cas d'une durée de mandat supérieure à deux années.

En application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de cette indemnité de départ serait soumis, et proportionné, à une condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls critères quantitatifs des trois derniers exercices clos, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun de ces exercices. Si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs (calculé sur les trois derniers exercices concernés en cas de départ à l'échéance du mandat) est inférieur à 40 %, aucune indemnité ne serait due et, s'il est supérieur à 80 %, l'indemnité maximale serait due.

Indemnité de non-concurrence

Le Conseil d'Administration peut également décider d'attribuer, sur proposition du Comité des Rémunérations, une indemnité de non-concurrence à tout dirigeant mandataire social.

Aucune indemnité n'est prévue au bénéfice de Gilles Michel. Concernant Conrad Keijzer, il sera tenu à une obligation de non-concurrence d'une durée de deux ans à compter de la date de cessation de ses fonctions de Directeur Général, sans contrepartie autre que son éventuelle indemnité de départ.

Prime d'impatriation

Sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale du 4 mai 2018 dans le cadre de l'adoption (vote "ex ante") de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (voir paragraphe 8.1.3 du chapitre 8 du Document de Référence), le Conseil d'Administration sur la proposition du Comité des Rémunérations, a décidé d'attribuer à Conrad Keijzer une prime annuelle "d'impatriation", égale à 30 % de sa rémunération fixe et variable versée au titre de chaque exercice considéré. Son versement donnerait lieu à un acompte mensuel et à une régularisation de son montant définitif au moment du règlement de la rémunération variable annuelle considérée.

Engagements de retraite

Gilles Michel, Président-Directeur Général

Imerys a mis en place à compter de 1985 un régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies pour les principaux cadres dirigeants d'Imerys qui remplissent des conditions restrictives et objectives d'éligibilité, notamment d'ancienneté (huit années minimum d'ancienneté dans le Groupe, appréciée au 1^{er} janvier de chaque année, dont quatre en tant que membre du Comité Exécutif). La gestion de ce régime de retraite supplémentaire à prestations définies est assurée par une compagnie d'assurance externe. L'usage de ce régime, après information et consultation du Comité d'Entreprise de la Société, a été dénoncé au 1^{er} janvier 2016 afin d'en permettre à terme l'arrêt, sauf pour les bénéficiaires actuels les plus proches de l'âge de la retraite.

Gilles Michel, Président-Directeur Général depuis le 28 avril 2011, figure parmi les bénéficiaires potentiels du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies actuel de la Société.

Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ce régime à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir :

- un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires, y inclus le régime de retraite à cotisations définies décrit ci-dessous) de 60 % de leur salaire de référence (moyenne des deux dernières années de rémunération – fixe et variable – du bénéficiaire) ; ce salaire est limité à 30 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale française (PASS) ;
- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25 % dudit salaire de référence.

Ce régime prévoit également la faculté de réversion du montant de la rente au(x) conjoint(s) survivant(s), au prorata du temps d'union.

Sur la base des calculs actuariels réalisés au 31 décembre 2017, la valeur actuelle de la part estimée du Président-Directeur Général dans le montant total des engagements du Groupe liés aux services passés de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime supplémentaire de retraite, s'élève à 6 478 000 euros (contre 5 609 000 euros à fin 2016).

Les dispositions de ce régime sont en ligne avec les recommandations issues du Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 8 mars 2018, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a constaté que Gilles Michel remplissait déjà la condition d'ancienneté requise et, qu'en conséquence, le droit au versement de la rente viagère dont le montant sera déterminé sur la base de son salaire de référence au moment de son départ à la retraite, lui était d'ores et déjà acquis, sous réserve d'achèvement de sa carrière au sein de la société Imerys SA. Le Conseil a donc acté qu'il n'y avait pas lieu de fixer les conditions de performance prévues à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.

Gilles Michel et Conrad Keijzer, dirigeants mandataires sociaux

Il a été mis en place, à compter du 1^{er} octobre 2009, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies bénéficiant à certains cadres dirigeants d'Imerys, dont Gilles Michel, Président-Directeur Général et Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué depuis le 8 mars 2018. Ce régime, qui prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des salariés éligibles, plafonnée à huit PASS, est alimenté conjointement par le salarié (à hauteur de 3 %) et par la Société (à hauteur de 5 %). Il prévoit également la possibilité pour les bénéficiaires de compléter les cotisations obligatoires par des cotisations libres et facultatives. La gestion de ce régime a été confiée à une compagnie d'assurance externe.

Absence d'autres engagements

En dehors des dispositions décrites ci-dessus, la Société n'a pas pris d'autres engagements à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions actuelles de Gilles Michel, en qualité de Président-Directeur Général, et de celles de Conrad Keijzer, en qualité de Directeur Général Délégué, puis de Directeur Général à compter de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Lors de sa séance du 8 mars 2018, le Conseil d'Administration a, conformément aux dispositions légales, réexaminé l'ensemble des conventions et engagements réglementés autorisés et conclus par

la Société au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivis en 2017, pris en faveur de Gilles Michel, tels que détaillés dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes reproduit au [paragraphe 2.3.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#). Compte tenu de l'intention exprimée par Gilles Michel de faire valoir ses droits à la retraite suivant la cessation de ses fonctions de Directeur Général, le Conseil a constaté que les engagements relatifs à l'indemnité éventuelle de rupture de son contrat et à la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise deviendront sans objet et que Gilles Michel demeure éligible aux régimes de retraite supplémentaire décrits ci-dessus.

Les engagements pris en faveur de Conrad Keijzer, en particulier, l'octroi de l'indemnité de départ et du bénéfice du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies ont été autorisés par le Conseil conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, seront communiqués aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée en 2019 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

■ CONTRAT DE TRAVAIL

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Gilles Michel, Président-Directeur Général	Non	Oui	Oui	Non
Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué ⁽¹⁾	Non	Oui ⁽²⁾	Oui	Oui ⁽³⁾

(1) À compter du 8 mars 2018 et jusqu'au 4 mai 2018, date de sa nomination comme Directeur Général.

(2) Régime collectif de retraite supplémentaire à cotisations définies uniquement.

(3) Engagement de non-concurrence, sans contrepartie autre que son éventuelle indemnité de départ.

■ MONTANTS

Montants dus et versés en 2016 et 2017

Les montants des rémunérations et avantages en nature dus (parties fixe et variable de l'exercice considéré) et versés (parties fixe de l'exercice considéré et variable de l'exercice précédent, versées au cours de l'exercice considéré) par le Groupe à Gilles Michel au titre des exercices 2016 et 2017, ainsi que leur décomposition, sont les suivants :

(en euros)	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Gilles Michel, Président-Directeur Général				
Rémunération fixe	800 000	800 000	800 000	800 000
Rémunération variable	996 864 ⁽¹⁾	870 144	870 144	882 816
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽²⁾	18 354	18 354	18 155	18 155
Total	1 815 218	1 668 498	1 688 299	1 700 971

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 4 mai 2018.

(2) Ces avantages comprennent la mise à disposition d'une voiture de fonction avec chauffeur ainsi que les cotisations au régime de Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise (GSC).

Les montants ci-dessus comprennent toutes les rémunérations dues ou versées par le Groupe à Gilles Michel au titre des exercices concernés, ainsi que la valeur des avantages en nature dus ou perçus au titre des exercices considérés.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants du Groupe (Comité Exécutif, y compris Gilles Michel), comptabilisés en charges sur les exercices concernés,

est indiqué à la [note 27 aux états financiers consolidés](#) ; les critères de détermination de leur rémunération sont présentés au [paragraphe 1.3.2 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

Le montant des cinq rémunérations les plus élevées versées par la Société au titre de l'exercice 2017 a par ailleurs fait l'objet d'une attestation des Commissaires aux comptes.

■ RÉMUNÉRATION 2017

Le Conseil d'Administration a apprécié, lors de sa réunion du 8 mars 2018, et sur les recommandations du Comité des Rémunérations, l'atteinte par Gilles Michel des critères quantitatifs et qualitatifs qui lui avaient été fixés pour 2017 en vue de déterminer le montant de sa rémunération variable au titre de cet exercice.

Les critères quantitatifs retenus pour 2017 étaient liés à l'atteinte d'un objectif de résultat courant net, de cash flow libre opérationnel et de retour sur capitaux employés du Groupe, à hauteur, respectivement, de 50 %, 30 % et 20 %, identiques à ceux retenus pour 2016.

Les critères qualitatifs étaient liés notamment à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, sa croissance organique et externe, ses programmes de transformation interne ; le caractère confidentiel de ces critères n'en permettait pas la publication intégrale.

Pour 2017, le Conseil avait arrêté un objectif spécifique lié à la sécurité au travail, commun à tous les cadres dirigeants du Groupe, entrant à hauteur de 3 % dans le pourcentage global d'atteinte des critères quantitatifs.

Détermination de la rémunération variable 2017

Le Conseil d'Administration a déterminé, en conséquence, le montant de la rémunération variable de Gilles Michel au titre de l'exercice 2017, qui lui sera versée en 2018 sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 4 mai 2018, soit un montant de 996 864 euros, correspondant à un pourcentage de 124,61 % de sa rémunération fixe au titre de l'exercice 2017. Cette somme résulte de l'atteinte à 96,9 % des critères quantitatifs et à 100 % des critères qualitatifs. Elle reflète la qualité de réalisation des objectifs particuliers qui avaient été fixés à Gilles Michel, compte tenu du retrait de 3 % au titre de l'objectif spécifique en matière de sécurité au travail.

Critères quantitatifs	Poids du critère	Part variable maximum (en % du fixe)	% de réalisation	Montant (en euros)
Résultat Courant Net	50 %	55 %	100,0 %	
Cash Flow Libre Opérationnel	30 %	33 %	100,0 %	
Retour sur Capitaux Employés	20 %	22 %	84,7 %	
Total		110 %	96,9 %	852 720

Critères qualitatifs	Impact sur le pourcentage de réalisation	Application retenue	% de réalisation ajusté	
Mise en œuvre de la stratégie, croissance organique et externe, programmes de transformation	Taux multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2	1,2	116,28 %	170 544
Objectif spécifique lié à la sécurité au travail	Ajustement de +/- 3 points	-3 %	113,28 %	(26 400)

	Part variable maximum (en % du fixe)	% de réalisation final	
Total	132 %	113,28 %	996 864

■ RÉMUNÉRATION 2018

Détermination de la rémunération fixe

Le Conseil a décidé lors de sa réunion du 8 mars 2018, sur la proposition du Comité des Rémunérations, de maintenir pour 2018 la rémunération fixe annuelle de Gilles Michel, en qualité de Président-Directeur Général jusqu'au 4 mai 2018, à 800 000 euros, inchangée depuis sa nomination en novembre 2010 et a fixé celle de Conrad Keijzer, en qualité de Directeur Général Délégué à compter du 8 mars 2018, puis de Directeur Général, à 700 000 euros.

Il est rappelé que les membres de la Direction Générale ne perçoivent aucun jeton de présence au titre de leur mandat d'Administrateur de la Société (voir paragraphe 3.3.1 du présent chapitre).

Détermination de la rémunération variable

Le Conseil, sur proposition du Comité des Rémunérations, a également examiné et arrêté, au cours de sa réunion du 8 mars 2018, les critères et objectifs applicables à la détermination de la rémunération variable au titre de l'exercice 2018 de Gilles Michel, Président-Directeur Général jusqu'au 4 mai 2018, et de Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué depuis le 8 mars 2018. Les critères quantitatifs retenus pour l'année 2018 sont liés à l'atteinte d'objectifs financiers, de même nature que ceux retenus pour 2017, avec une pondération identique (50 % résultat courant net, 30 % cash flow libre opérationnel et 20 % retour sur capitaux employés), affectés par un coefficient compris entre 0,8 et 1,2 en fonction de l'atteinte de critères qualitatifs (notamment liés à l'exécution de la stratégie du Groupe, la poursuite de sa croissance et la mise en œuvre de certains programmes de gestion des talents), et potentiellement majoré ou diminué de 3 % en fonction de la réalisation d'un objectif spécifique lié à la sécurité au travail, commun à tous les cadres dirigeants du Groupe. Le caractère confidentiel de ces critères qualitatifs n'en permet pas la publication intégrale.

Les critères quantitatifs et qualitatifs retenus pour l'année 2018 sont identiques pour Gilles Michel et Conrad Keijzer. Les critères qualitatifs applicables à Conrad Keijzer seront revus par le

Conseil d'Administration sur avis du Comité des Rémunérations le 4 mai 2018, date de sa prise de fonction comme Directeur Général.

Critères quantitatifs	Poids du critère	Part variable maximum <i>(en % du fixe)</i>
Résultat Courant Net	50 %	55 %
Cash Flow Libre Opérationnel	30 %	33 %
Retour sur Capitaux Employés	20 %	22 %
Total		110 %

Critères qualitatifs	Impact sur le pourcentage de réalisation
Mise en oeuvre de la stratégie, poursuite de la croissance, programmes de gestion des talents	Taux multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2
Objectif spécifique lié à la sécurité au travail	Ajustement de +/- 3 points
Plafond	132 %

Le montant des rémunérations variables de Gilles Michel et Conrad Keijzer au titre de l'exercice 2018 sera déterminé par le Conseil d'Administration, sur avis du Comité des Rémunérations, après avoir mesuré le niveau de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs ; leur versement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée en 2019 à statuer

sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (vote "ex post").

L'ensemble de ces décisions ont fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Société, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

3.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

3.4.1 PLANS D'OPTIONS EN VIGUEUR

■ POLITIQUE D'ATTRIBUTION

La politique générale d'attribution d'options sur les actions de la Société est arrêtée, le cas échéant, par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations. De 2008 à 2012, l'attribution d'options de souscription d'actions était combinée, au sein d'un même programme annuel, à celle d'actions gratuites conditionnées à l'atteinte dans un certain délai d'objectifs économiques ou financiers (dites "actions de performance"). Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 25 avril 2013, sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a revu sa politique et décidé de la simplifier en procédant à la seule attribution d'actions de performance (*voir paragraphe 3.5.1 du présent chapitre*). En conséquence, aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée depuis le Plan d'avril 2012.

■ CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES OPTIONS ATTRIBUÉES

Depuis 2011, l'autorisation donnée périodiquement par l'Assemblée Générale annuelle au Conseil de consentir aux salariés et mandataires de la Société et de ses filiales (ou à certaines catégories d'entre eux) des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société exclut expressément toute décote du prix d'exercice des options, confirmant ainsi la pratique observée par la Société depuis 1999.

La durée des options de souscription est de 10 ans ; ces options étaient, en principe, définitivement acquises à leurs bénéficiaires (hormis les cas de licenciement, démission ou départ du Groupe du bénéficiaire) à l'expiration de la troisième année suivant la date de leur attribution ou, si elle était antérieure, à la date de départ à la retraite du bénéficiaire après 63 ans (âge de référence fixé à 60 ans dans les plans antérieurs à 2009), de sa cessation d'activité pour invalidité ou de son décès ("*vesting*"). La seule exception concernait les attributions effectuées dans le cadre des opérations d'actionnariat salarié où les options étaient conditionnées à l'investissement par le salarié en actions Imerys avec un *vesting* immédiat.

L'acquisition définitive des options conditionnelles attribuées à certains dirigeants du Groupe (le Président-Directeur Général et, depuis 2011, les autres membres du Comité Exécutif), ainsi que leur nombre, était soumise à l'atteinte d'objectifs de performance économique.



Conditions d'exercice des options

Les options définitivement acquises par leurs bénéficiaires sont exerçables à tout moment, hormis les cas de décès ou de départ du Groupe du bénéficiaire. Toutefois, le bénéficiaire devra assumer l'intégralité des coûts et charges fiscales supplémentaires supportés par le Groupe au cas où la réglementation locale applicable prévoirait une période d'"indisponibilité fiscale" plus longue que celle prévue par la réglementation française applicable.

L'exercice par un bénéficiaire doit respecter certaines quotités minimales d'options (fixées actuellement pour tous les plans adoptés à compter de 2008 à 500 options, tout multiple entier de ce nombre ou l'intégralité du nombre d'options à exercer s'il est inférieur à 500).

Perte ou maintien des options

Les options non exercées à l'expiration de leur durée sont automatiquement annulées.

Le départ du Groupe du bénéficiaire, quelle qu'en soit la cause (y compris, en principe, la sortie du périmètre du Groupe de la société qui l'emploie et à l'exception des cas de décès, d'invalidité ou de départ à la retraite du bénéficiaire) entraîne :

- si ce départ a lieu avant la date de *vesting* des options, leur annulation immédiate ;
- si ce départ a lieu après la date de *vesting* des options, l'annulation desdites options en l'absence d'exercice par le bénéficiaire à l'expiration du troisième mois suivant son départ du Groupe.

Date de jouissance des actions issues de l'exercice d'options

Toutes les actions Imerys issues de levées d'options de souscription jouissent dès leur création de l'intégralité des droits attachés aux actions existantes auxquelles elles sont immédiatement assimilées.

En conséquence, les actions nouvelles et anciennes sont cotées auprès de NYSE Euronext sur une même ligne, quelle que soit la date d'émission desdites actions. Les actions nouvelles bénéficient des mêmes droits aux dividendes que les actions anciennes, y compris au regard de ceux décidés et versés au cours de leur année de création au titre des résultats de l'année antérieure.

■ VARIATIONS DU NOMBRE D'OPTIONS EN 2017

Il est rappelé qu'aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée en 2017.

Le nombre total d'options de souscription d'actions existantes au 31 décembre 2017 est de 406 037, représentant 0,50 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution ; leur prix moyen pondéré d'exercice est de 47,06 euros.

Au cours de l'exercice 2017, 23 173 options de souscription d'actions ont été annulées ; 436 411 ont été exercées par 88 bénéficiaires à un prix moyen pondéré de 53,37 euros.

3.4.2 OPTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES PAR LA SOCIÉTÉ À SON PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est rappelé qu'aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée par la Société à Gilles Michel en 2017.

■ DÉTENTION ET VARIATION

Au 31 décembre 2017, le nombre total d'options de souscription d'actions détenues par le Président-Directeur Général est de 65 680, représentant 0,08 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution ; ces options sont entièrement et définitivement acquises par Gilles Michel, leur prix moyen pondéré d'exercice est de 48,69 euros.

Le Président-Directeur Général a exercé 82 000 options au cours de l'exercice 2017.

■ CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS

Les conditions spécifiques, ainsi que les restrictions applicables aux attributions d'options de souscription d'actions consenties au bénéfice du Président-Directeur Général au cours d'exercices antérieurs, sont communes à celles des actions de performance. Elles sont exposées à la [section 3.6 du présent chapitre](#).

3.4.3 DÉTAILS DES PLANS D'OPTIONS EN VIGUEUR ⁽¹⁾

Le tableau ci-après donne, dans une présentation synthétique, l'historique, l'état et les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur au cours de l'exercice 2017.

	Avril 2012	Avril 2011	Nov. 2010	Avril 2010	août 2009	Avril 2008	Mai 2007	Total
Attribution initiale								
Autorisation : date de l'Assemblée Générale	28/04/2011	28/04/2011	30/04/2008	30/04/2008	30/04/2008	30/04/2008	03/05/2005	
Date du Conseil d'Administration/ de Surveillance ou du Directoire	26/04/2012	28/04/2011	03/11/2010	29/04/2010	29/07/2009	30/04/2008	02/05/2007	
Date d'ouverture de la période d'exercice des options ⁽¹⁾	26/04/2015	28/04/2014	01/03/2014	29/04/2013	14/08/2012	30/04/2011	03/05/2010	
Date d'expiration des options	25/04/2022	27/04/2021	02/11/2020	28/04/2020	13/08/2019	29/04/2018	01/05/2017	
Prix de souscription des actions	43,62 €	53,05 €	44,19 €	46,06 €	34,54 €	54,19 €	65,61 €	
Nombre total de bénéficiaires initiaux	183	161	1	155	166	183	160	
Nombre total d'options attribuées initialement, dont aux mandataires sociaux :								
■ à G. Michel, Président-Directeur Général	44 000	40 000	82 000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	166 000
■ et aux dix salariés du Groupe auxquels doit être consenti le plus grand nombre d'options	98 669	83 669	-	120 900	206 750	198 150	154 000	862 138
Variation de l'exercice 2017								
Nombre d'options restant à exercer au 01/01/2017	149 045	130 631	82 000	140 250	75 586	101 570	186 539	865 621
Nombre d'actions souscrites en 2017, dont :	38 198	19 338	82 000	29 800	39 323	61 101	166 651	436 411
■ par G. Michel, Président-Directeur Général	-	-	82 000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	82 000
■ par les dix salariés du Groupe ayant exercé le plus grand nombre d'options	1 500	4 334	n.a.	8 300	21 500	25 966	34 395	95 995
Nombre d'options annulées ⁽²⁾ en 2017	(1 284)	(2 001)	-	-	-	-	(19 888)	(23 173)
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2017 ⁽³⁾ , dont :	109 563	109 292	-	110 450	36 263	40 469	-	406 037
■ par G. Michel, Président-Directeur Général	30 360	35 320	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	65 680

(1) Sauf prise en compte d'une éventuelle période "d'indisponibilité fiscale" plus longue, applicable localement.

(2) À la suite du départ du Groupe de bénéficiaires ou compte tenu des conditions de performance.

(3) Après annulation et exercice d'options depuis l'adoption du plan concerné.

(1) Les chiffres présentés dans ce tableau tiennent compte, le cas échéant, des ajustements réalisés à l'issue de l'augmentation du capital de la Société le 2 juin 2009.

3.5 ACTIONS DE PERFORMANCE

3.5.1 PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE EN VIGUEUR

■ POLITIQUE D'ATTRIBUTION

Suivant la recommandation favorable émise par le Comité des Nominations et des Rémunérations (scindé depuis en deux Comités distincts), le Conseil d'Administration a procédé pour la première fois en 2006 à l'attribution gratuite d'actions conditionnelles de la Société. Le Conseil entendait à l'époque réserver cette attribution à des cas exceptionnels, au profit d'un nombre limité de dirigeants du Groupe (qui ne pouvait inclure le Directeur Général), chargés de conduire des plans spécifiques d'actions à moyen terme, jugés prioritaires pour l'avenir du Groupe.

Le Conseil avait décidé en 2008 d'élargir cette politique d'attribution à un plus grand nombre de bénéficiaires, en la combinant à celle existante d'attribution d'options de souscription d'actions, dans une stratégie unique de rétention à long terme par le Groupe de leurs bénéficiaires. Conformément aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil a, lors de sa séance du 25 avril 2013, décidé de simplifier cette politique pour ne plus procéder qu'à l'attribution de seules actions conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique ("actions de performance"), à l'exclusion de toutes options de souscription d'actions avec lesquelles elles étaient jusqu'à présent combinées.

Les principales caractéristiques des attributions effectuées par le Conseil sont les suivantes :

- les attributions ont lieu sous la forme d'actions de performance, en principe, entièrement conditionnées à des objectifs de performance économique ;
- sauf circonstances exceptionnelles, la périodicité des plans est annuelle, l'attribution étant traditionnellement effectuée le jour de l'Assemblée annuelle des actionnaires ;
- les personnes bénéficiaires d'actions de performance, ou susceptibles de le devenir, sont les cadres dirigeants du Groupe (membres du Comité Exécutif, Directeurs de Division et les principaux responsables opérationnels ou fonctionnels leur rapportant) ainsi que les salariés dont le potentiel de développement ou la performance individuelle sont reconnus comme exceptionnels.

■ CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES ACTIONS DE PERFORMANCE

Acquisition des actions

Les actions attribuées gratuitement sont définitivement acquises à l'expiration d'une période qui, conformément aux dispositions légales en vigueur, ne peut être inférieure à un an suivant la date de leur attribution (depuis la loi du 6 août 2016, dite loi Macron) et deux ans pour les attributions antérieures au 8 août 2015, sous réserve, en principe, de l'atteinte de certains objectifs de performance économique et financière ne pouvant s'apprécier sur une année seulement. Le nombre d'actions définitivement acquises est conditionné, et proportionné, à l'atteinte de ces objectifs.

Perte des actions

Le départ du Groupe du bénéficiaire avant l'expiration de la période d'acquisition, quelle qu'en soit la cause (y compris, en principe, la sortie du périmètre du Groupe de la société qui l'emploie), lui fait perdre tout droit à l'acquisition définitive des actions de performance, à l'exception des cas de décès, d'invalidité ou de départ à la retraite du bénéficiaire, dans lesquels ses droits seront préservés selon des conditions spécifiques prévues par le règlement de chaque plan.

Conservation des actions acquises

Conformément à la réglementation applicable aux attributions gratuites d'actions, la durée minimale de conservation de ces actions par leurs bénéficiaires ne peut en principe être inférieure à deux ans à compter de la date de leur acquisition définitive ; celle-ci pouvait toutefois, avant l'entrée en vigueur de la loi Macron, être supprimée dans les cas où la période d'acquisition des actions attribuées avait d'ores et déjà été fixée à quatre ans.

La durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation des actions de performance attribuées, depuis l'entrée en vigueur de la loi Macron, ne peut être inférieure à deux ans.

À l'issue de la période de conservation, si elle existe, les bénéficiaires peuvent disposer librement de ces actions.

■ PLAN D'ACTIONS DE PERFORMANCE ADOPTÉ EN 2017

293 400 actions de performance ont été attribuées en 2017 par le Conseil d'Administration à 200 cadres du Groupe résidant en France ou à l'étranger, dont le Président-Directeur Général (contre 185 en 2016).

L'acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre de ce plan adopté par le Conseil d'Administration le 3 mai 2017, ainsi que leur nombre, sont conditionnés et proportionnés à l'atteinte d'objectifs communs à l'ensemble des bénéficiaires (dont le Président-Directeur Général). Le Conseil d'Administration, après avis du Comité des Rémunérations, a pu vérifier le caractère exigeant de ces objectifs qui repose sur deux critères quantitatifs : la progression annuelle du Résultat courant net par action et du Retour sur Capitaux Employés du Groupe au cours de la période 2017-2019, de poids équivalent (50 %). Leur atteinte sera, après revue par le Comité des Rémunérations, arrêtée par le Conseil d'Administration à l'issue de chaque exercice de la période considérée sur la base des comptes consolidés du Groupe.

Ces actions de performance seront définitivement acquises par leurs bénéficiaires, selon l'atteinte des objectifs auxquels elles sont soumises, à l'expiration d'une période de trois ans suivant leur date d'attribution par le Conseil ; en conséquence et en application des dispositions de l'article L. 225-197-1-I alinéa 7 du Code de commerce, ces actions ne sont soumises à aucune obligation de conservation à l'issue de leur période d'acquisition.

En dehors de celles consenties au Président-Directeur Général, 84 500 actions de performance ont été attribuées aux 10 bénéficiaires du plus grand nombre de ces actions.

■ **VARIATIONS EN 2017 DU NOMBRE D'ACTIONS DE PERFORMANCE**

Au cours de l'exercice 2017, 114 905 actions de performance ont été annulées et 195 763 définitivement acquises et, en conséquence, livrées à leurs bénéficiaires.

Le nombre total d'actions de performance existantes au 31 décembre 2017 est de 1 046 108, représentant 1,29 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution.

3.5.2 ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES EN 2017 PAR LA SOCIÉTÉ À SON PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

	Date du Plan	Nombre d'actions attribuées en 2017	Valorisation des actions ⁽¹⁾ (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Gilles Michel, Président-Directeur Général ⁽²⁾	3 mai 2017	35 000	1 854 786	3 mai 2020	3 mai 2020	Oui

(1) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement de la charge sur la période d'acquisition.

(2) Unique dirigeant mandataire social en 2017.

Le Conseil d'Administration, sur la recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé, lors de sa réunion du 3 mai 2017, d'octroyer des actions de performance au Président-Directeur Général. Il a estimé utile d'assurer un alignement entre le Président-Directeur Général et toute l'équipe dirigeante du Groupe sur des objectifs communs et partagés, après avoir pu en vérifier le caractère exigeant. Le Conseil a en conséquence soumis l'attribution des actions de performance attribuées à Gilles Michel, ainsi que leur nombre, à l'atteinte des mêmes critères quantitatifs que ceux prévus dans le cadre du plan général d'attribution d'actions de performance 2017 destiné aux autres cadres dirigeants du Groupe : progression du Résultat courant net par action (50 %) et du Retour sur Capitaux Employés du Groupe (50 %) au cours de la période 2017-2019.

Ces actions de performance seront définitivement acquises par Gilles Michel, selon l'atteinte des objectifs auxquels elles sont soumises, à l'expiration d'une période de trois ans suivant leur date d'attribution ; elles ne seront pas soumises à une obligation de conservation à l'issue de leur période d'acquisition. Ces conditions sont également identiques à celles prévues dans le cadre du plan général d'actions gratuites conditionnelles 2017 destiné aux autres cadres dirigeants du Groupe.

■ **DÉTENTION ET VARIATION**

Au 31 décembre 2017, parmi les actions de performance attribuées par la Société à Gilles Michel :

- 97 475 actions, représentant 0,12 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution, lui sont définitivement acquises (contre 74 495 au 31 décembre 2016) ;
- 128 045 actions sont conditionnées à l'atteinte des objectifs de performance auxquels elles sont soumises (voir paragraphe 3.5.3 ci-après).

Gilles Michel n'a cédé aucune action de performance au cours de l'exercice 2017.

■ **CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS**

Outre les objectifs de performance mentionnés ci-dessus, les autres conditions spécifiques ainsi que les restrictions applicables aux attributions d'actions de performance effectuées au bénéfice du Président-Directeur Général sont exposées à la section 3.6 ci-après.



3.5.3 HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Le tableau ci-après donne, dans une présentation synthétique, l'état et les principales caractéristiques des plans d'actions de performance en vigueur au 31 décembre 2017.

	Plan mai 2017	Plan mai 2016	Plan avril 2015	Plan avril 2014	Plan avril 2013
Date de l'Assemblée Générale	04/05/2016	04/05/2016	29/04/2014	29/04/2014	28/04/2011
Date du Conseil d'Administration	03/05/2017	04/05/2016	30/04/2015	29/04/2014	25/04/2013
Nombre total d'actions attribuées, dont aux mandataires sociaux :					
■ à G. Michel, Président-Directeur Général	302 500	302 500	309 550	282 475	268 500
Date d'acquisition des actions ⁽¹⁾	35 000	32 500	35 000	32 500	30 000
Date de fin de période de conservation ⁽¹⁾	03/05/2020	04/05/2019	30/04/2019	29/04/2018	25/04/2017
Conditions de performance	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés
Nombre cumulé d'actions acquises au 31 décembre 2017	-	750	626	590	174 347
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques ⁽²⁾	4 000	15 500	31 124	89 227	94 153
Actions de performance restantes au 31 décembre 2017	289 400	286 250	277 800	192 658	-

(1) Pour les actions consenties à l'ensemble des salariés sans distinction du lieu de leur résidence fiscale.

(2) À la suite du départ du Groupe de bénéficiaires ou compte tenu des conditions de performance.

3.6 CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS APPLICABLES AUX ATTRIBUTIONS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'Administration, en application des recommandations du Comité des Rémunérations, et conformément aux dispositions des articles L. 225-185 et L. 225-197-1 du Code de commerce, a réitéré, en tant que de besoin, lors de sa séance du 3 mai 2017 au cours de laquelle il a attribué des actions de performance à son Président-Directeur Général, les règles restrictives de détention et de conservation qu'il avait arrêtées pour la première fois en 2010. Ainsi, le Président-Directeur Général est tenu de conserver au nominatif, jusqu'à la date de cessation de ses fonctions :

- au titre des options de souscription d'actions conditionnelles : un nombre d'actions, issues de chaque levée d'options, correspondant à au moins 25 % de la plus-value nette d'acquisition réalisée à l'occasion de cette levée (nette du montant nécessaire au financement de cette levée, ainsi que des impôts et contributions obligatoires y relatifs) ;
- au titre des actions de performance : un nombre d'actions au moins égal à 25 % du nombre total des actions définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition ("vesting") applicable,

jusqu'à ce que le montant total ⁽¹⁾ des actions qu'il détient ⁽²⁾ atteigne, lors de l'exercice d'options de souscription d'actions et de la disponibilité d'actions de performance, un coefficient égal à 300 % de sa dernière rémunération annuelle fixe à la date considérée.

Le Conseil d'Administration a également rappelé à ces occasions que :

- cette règle de conservation s'applique aux attributions effectuées à Gilles Michel au titre des plans d'options de souscription d'actions conditionnelles et d'actions de performance mis en œuvre par la Société à compter du 3 novembre 2010, date de sa première nomination ;
- le montant total d'investissement en actions de la Société requis de la part de Gilles Michel tiendra compte de toutes les actions qu'il détiendra à la date considérée, sans distinction de leur origine (achat sur le marché, exercice d'options de souscription et actions acquises au titre de plans d'attributions d'actions de performance).

Par ailleurs, l'attribution d'actions de performance consentie le 3 mai 2017 à Gilles Michel par le Conseil d'Administration s'inscrit dans les limites que ce dernier avait fixées en application des recommandations issues du Code AFEP-MEDEF lors de sa séance du 29 juillet 2009 : plafonnement de la valeur (en IFRS 2) des options conditionnelles et des actions de performance attribuées à une année de sa rémunération annuelle brute (part fixe + maximum de la part variable). Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 8 mars 2018, a décidé, sur la recommandation du Comité des Rémunérations, de porter le plafond de la valeur (en IFRS 2) des options conditionnelles et des actions de performance attribuées à tout mandataire dirigeant social à 18 mois de sa rémunération annuelle brute (part fixe + maximum de la part variable).

En application des recommandations issues du Code AFEP-MEDEF, l'ensemble de ces conditions a été publié sur le site Internet de la Société.

En outre, depuis 2016, en application des recommandations issues du Code AFEP-MEDEF, les autorisations conférées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil, en vue de procéder à des attributions d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites de la Société au profit de salariés ou mandataires sociaux, limitent les attributions au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux à 0,5 % du capital de la Société (*voir paragraphe 7.2.3 du chapitre 7 du Document de Référence*).

Le Conseil a décidé lors de sa réunion du 8 mars 2018, sur la recommandation du Comité des Rémunérations, de proposer de conserver le même plafond d'attribution aux dirigeants mandataires sociaux, à l'Assemblée Générale appelée à statuer le 4 mai 2018 sur le renouvellement de l'autorisation d'attribution gratuite d'actions (*voir paragraphe 8.1.9 du chapitre 8 du Document de Référence*).

(1) Estimé sur la base du cours de l'action à la date de chaque levée d'options ou de disponibilité des actions gratuites concernées.

(2) Après cession de celles nécessaires au financement, le cas échéant, de la levée d'options, au règlement des impôts, prélèvements sociaux et frais relatifs à la transaction.

3.7 TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil d'Administration a adopté une Politique de prévention des délits et manquements d'initiés au sein du groupe Imerys. Adoptée dans sa première version en juillet 2002, elle a été régulièrement modifiée depuis, pour tenir compte des dernières évolutions réglementaires et des recommandations de place.

Cette politique définit la qualité d'Initié, permanent ou occasionnel ; énonce l'obligation pour la Société d'établir une liste des Initiés du Groupe et en fixe les modalités ; rappelle également les règles relatives aux transactions réalisées par les mandataires sociaux sur l'action Imerys ou, le cas échéant, toute autre valeur mobilière émise par le Groupe ou instruments financiers (FCPE, MONEP, warrants, obligations échangeables...) qui leur sont liés (les "titres Imerys").

Suivant le principe général applicable aux Initiés, tout mandataire social et les personnes qui leur sont liées doivent s'abstenir en cas de détention d'une information privilégiée de réaliser, directement ou indirectement, avant que le public ait connaissance de cette information, toute transaction, y compris à terme, sur des titres Imerys.

Afin d'en faciliter la mise en œuvre, le Conseil d'Administration a désigné le Directeur Juridique & RSE du Groupe et Secrétaire du Conseil, en qualité de Déontologue chargé de donner, sur simple demande de tout intéressé, un avis préalablement aux transactions envisagées par les Administrateurs et les principaux dirigeants du Groupe sur les titres de la Société. Cette décision s'inscrit parmi les bonnes règles de prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées recommandées par l'AMF. L'avis donné par le Déontologue n'a qu'un caractère consultatif.

L'obligation d'abstention s'étend par ailleurs à toute transaction sur les titres Imerys (y compris en couverture) au cours des périodes précédant l'annonce publique des résultats périodiques du Groupe, dites périodes de "fenêtres négatives". Cette obligation concerne les mandataires sociaux ainsi que les personnes participant à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe et ayant accès de manière régulière ou occasionnelle aux informations comptables ou financières concernant la Société et ses filiales avant leur publication. Les périodes de fenêtres négatives s'entendent du nombre de jours qui précèdent la publication des résultats du Groupe ainsi que le jour de cette annonce. Lors

de sa réunion du 11 février 2016, le Conseil d'Administration a décidé de porter à 30 jours calendaires la durée des fenêtres négatives pour ce qui concerne la publication des comptes annuels et semestriels consolidés du Groupe et de maintenir à 15 jours calendaires celle précédant la publication des résultats trimestriels, pour se conformer strictement aux obligations légales et aux recommandations de l'AMF.

Gilles Michel s'est pour sa part engagé devant le Conseil à respecter ces obligations d'abstention, y compris pour le simple exercice d'options (alors que celui-ci ne peut revêtir un caractère spéculatif puisque, le prix d'exercice est préalablement établi). La transparence de ces opérations est par ailleurs pleinement assurée par l'obligation de déclarer à l'AMF les transactions effectuées sur les titres de la Société, y compris par exercice d'options, en application des dispositions légales et réglementaires.

Le calendrier annuel des annonces de résultats consolidés du Groupe pour l'année à venir, ainsi que celui des fenêtres négatives en découlant, est communiqué aux Administrateurs à la fin de l'année précédente ; il est consultable à tout moment sur le site Internet du Groupe, communiqué périodiquement dans la lettre trimestrielle du Président-Directeur Général aux actionnaires et disponible à première demande auprès du Département Communication Financière du Groupe.

La politique du Groupe interdit également aux dirigeants mandataires sociaux d'effectuer toute transaction à effet de levier sur les titres Imerys ou à caractère spéculatif. Afin de se conformer à la recommandation du Code AFEP-MEDEF, Gilles Michel a réitéré devant le Conseil, lors de sa réunion du 3 mai 2017, son engagement de ne pas recourir à l'utilisation d'instruments de couverture sur l'ensemble des options conditionnelles et des actions de performance qui pourront lui être attribuées pendant toute la durée de son mandat de Président-Directeur Général .

En application des dispositions de l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, le tableau ci-après présente le récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société, au cours de l'exercice 2017, par les mandataires sociaux et, le cas échéant, les personnes qui leur sont liées, et soumises à déclaration auprès de l'AMF en application des dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ; ces déclarations sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Déclarant	Qualité	Instrument financier	Nombre	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant brut ⁽¹⁾ des opérations
Blue Crest Holding SA	Personne liée à Ulysses Kyriacopoulos, Administrateur	Actions	54 831	Transfert ⁽²⁾	1	4 000 004 €
		Actions	60 000	Cession	6	4 602 099 €
		Autres	105 189	Swap ⁽³⁾	8	8 026 288 €
		Autres	44 80	Débouclage de Swap	5	3 445 478 €
Gilles Michel	Président-Directeur Général	Stock-options	82 000	Levée	1	3 623 580 €
		Actions	82 000	Cession	1	6 232 000 €
Colin Hall	Administrateur	Actions	600	Acquisition	1	46 014 €

(1) Avant impôts, frais et charges.

(2) Transfert d'actions par Imerys à Blue Crest Holding SA à titre du second complément du prix d'acquisition du groupe S&B (pour plus de détails, voir paragraphes 7.2.4 et 7.3.3 du chapitre 7 du Document de Référence).

(3) Swap sur rendement total (TRS).

3.8 APPLICATION DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Code AFEP-MEDEF est celui auquel se réfère Imerys, notamment, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce (ce Code est disponible sur le site Internet de la Société : www.imerys.com, rubrique "Le Groupe/Gouvernance").

La Société respecte l'ensemble des recommandations issues de ce Code à l'exception de celles qui font l'objet des explications ci-après.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF	Justification
<p>Paragraphe 8.5.6 Critères d'indépendance <i>"Ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans, la perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans."</i></p>	<p>Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la qualification d'indépendance d'Aldo Cardoso dont la durée de mandat d'Administrateur est supérieure à 12 années. En effet, il a considéré que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la durée de son mandat n'affecte pas son sens critique à l'égard de la Direction Exécutive du Groupe ; ■ son expertise et son autorité sont reconnues dans les domaines financiers, contrôle, gestion et Gouvernement d'Entreprise, y compris par les autorités et instances de place.
<p>Paragraphe 17.1 Présidence du Comité des Rémunérations <i>"Il est recommandé que le président du comité [des rémunérations] soit indépendant et qu'un administrateur salarié en soit membre"</i>.</p>	<p>Le Conseil d'Administration considère qu'il est légitime dans une société contrôlée que le Président de ce Comité représente l'un des actionnaires de contrôle, étant précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ aucun représentant ou personne liée aux actionnaires de contrôle n'exerce de responsabilité exécutive au sein du Groupe ; ■ le Comité des Rémunérations est composé de six membres, dont trois Administrateurs indépendants et un Administrateur représentant les salariés.

L'ensemble des informations du présent chapitre font partie intégrante du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

4

FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

4.1	FACTEURS DE RISQUES	108
4.1.1	Risques liés à l'activité d'Imerys	108
4.1.2	Risques industriels et environnementaux	111
4.1.3	Risques juridiques	112
4.1.4	Risques relatifs aux marchés financiers	113
4.1.5	Risques assurés	113

4.2	CONTRÔLE INTERNE	114
4.2.1	Introduction	114
4.2.2	Une organisation adaptée	115
4.2.3	Une analyse périodique des principaux risques du Groupe	117
4.2.4	Des activités de contrôle adaptées	119

4.1 FACTEURS DE RISQUES

Le groupe Imerys conduit ses activités à travers le monde dans un environnement économique et politique en constante évolution et par nature difficilement prévisible. Ces incertitudes peuvent conduire à des changements majeurs qui pourraient avoir des effets défavorables significatifs sur ses opérations, ses affaires ou la situation financière de ses activités, tout comme sur ses parties prenantes externes du fait des opérations d'Imerys.

Les principaux facteurs de risques auxquels le Groupe est confronté à la date du présent Document de Référence ainsi que leurs méthodes de gestion sont présentés ci-après par ordre

d'impact décroissant dans chacune de leur catégorie. D'autres risques dont le Groupe n'a actuellement pas connaissance ou qui sont considérés actuellement comme non significatifs pourraient néanmoins exister et, s'ils devaient se concrétiser, pourraient éventuellement avoir un impact défavorable important. Des informations complémentaires sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance pour les parties prenantes externes du Groupe du fait des opérations d'Imerys ainsi que les mesures pour limiter ces risques sont décrits au [chapitre 5 du Document de Référence](#).

4.1.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ D'IMERYS

■ RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

Les réserves et ressources minérales constituent l'un des actifs importants du Groupe. Leur correcte évaluation est critique pour la gestion et le développement des activités d'Imerys.

Un réseau interne d'experts est responsable de cette évaluation pour chacune de ses activités opérationnelles. Sous la responsabilité du Directeur de la Géologie et des Mines (qui rend compte directement au Directeur Industriel du Groupe), ces experts procèdent à une évaluation annuelle consolidée selon les principes décrits en [section 1.6 du chapitre 1 du Document de Référence](#) et présentée ensuite chaque année au Comité Exécutif. En raison de changements non prévisibles des paramètres notamment techniques, réglementaires et économiques à un instant donné sur lesquels repose cette estimation et de l'incertitude naturellement associée aux évaluations, aucune garantie absolue ne peut être donnée quant aux résultats de leurs travaux.

Toutefois des processus et des moyens sont mis en œuvre pour fiabiliser cette évaluation et sont examinés annuellement par le Comité d'Audit :

- l'ensemble des sites du Groupe exploitant des gisements de minerais formalisent leurs plans miniers à long terme. Sur la base de prévisions de ventes en volume, ces plans modélisent l'exploitation optimale des gisements dans le but d'assurer un approvisionnement durable des usines de transformation du Groupe. La qualité de ces plans est systématiquement évaluée au regard de quinze critères. Le Directeur Industriel du Groupe a le pouvoir d'intervenir sur les propositions de plans miniers des divisions afin d'assurer leur conformité à la politique de gestion à long terme des actifs miniers du Groupe, à sa politique de santé et sécurité au travail pour ses employés ainsi qu'à sa politique environnementale.
- selon un cycle de trois à cinq ans, des experts internes indépendants audient les estimations de réserves et ressources minérales effectuées par chaque site ;
- une évaluation externe de notre système est réalisée tous les cinq ans. En 2017, un audit externe réalisé par un cabinet de renommée internationale a confirmé que l'approche globale d'évaluation des réserves et ressources mise en œuvre par le

Groupe est en ligne avec les pratiques du monde industriel et que le mode de reporting par le Groupe de ses actifs miniers est conforme au Code minier international, le "PERC Reporting Standard" ;

■ VOLATILITÉ ET ÉROSION DE MARCHÉS SERVIS

Les revenus du Groupe sont sensibles aux conditions macro-économiques des marchés finaux qu'Imerys sert. La volatilité de certains marchés spécifiques, tels que la sidérurgie et l'industrie pétrolière, ainsi que le déclin structurel de certains marchés matures, comme celui du papier pour catalogues et supports publicitaires, peuvent impacter négativement la performance financière individuelle de quelques divisions du Groupe.

Néanmoins l'exposition du Groupe aux cycles économiques et à l'érosion de certains marchés finaux servis est réduite par :

- la grande variété de marchés finaux sur lesquels Imerys est actif (aucun n'excède 15 % du chiffre d'affaires du Groupe) ;
- une gestion rigoureuse des anticipations des évolutions potentielles de marchés au travers de revues périodiques d'activités et d'un processus de planification stratégique, réalisés au niveau des divisions et du Groupe ;
- la responsabilisation et l'agilité des divisions opérationnelles dans la mise en œuvre des actions commerciales et industrielles nécessaires à l'adaptation des évolutions de marché ;
- l'allocation des ressources disponibles du Groupe entre les divisions opérationnelles et la gestion du portefeuille d'actifs et d'activités du Groupe par le Comité Exécutif, sous la direction ou la supervision du Comité Stratégique et du Conseil d'Administration, selon le cas.

■ INNOVATION

Afin de conserver sa compétitivité, maintenir sa croissance organique et augmenter sa rentabilité, le Groupe a placé l'innovation, qu'elle soit organisationnelle, technologique ou commerciale, au cœur de sa stratégie. C'est également pour le Groupe un moyen de répondre aux préoccupations liées au développement durable de ses activités.

Au regard de sa politique d'innovation, le Groupe fait face aux risques suivants et a mis en place les moyens de contrôle correspondants :

- risque d'investissement dans des technologies inadéquates. Un outil de gestion du portefeuille de projets permet de mieux gérer, évaluer et optimiser les investissements du Groupe ou des divisions dans leurs projets respectifs d'innovation ;
- risque de décalage entre les nouveaux produits et les attentes du marché. Des méthodes rigoureuses sont mises en œuvre pour assurer l'adéquation des produits développés par les divisions aux besoins de leurs clients. Elles incluent le développement de relations étroites entre les équipes Science & Technologie, les équipes marketing des divisions concernées et les clients externes pour mieux comprendre leurs métiers et leurs problématiques techniques, et anticiper leurs besoins ;
- risque concernant l'éventuelle perte de talents clés dans les équipes Science & Technologie ainsi que dans les fonctions Business Innovation. Une procédure de mobilité et de plans de succession spécifique à cette communauté est mise en place, sous la responsabilité d'un responsable des Ressources Humaines dédié ;
- risque de retard dans le démarrage des installations industrielles mettant en œuvre des procédés ou lignes de fabrications de produits nouveaux. Le programme d'excellence industrielle du Groupe "I-Cube" (voir section 1.4 du chapitre 1 du Document de Référence) comporte une procédure solide et rigoureuse de gestion des demandes d'investissements des divisions. Leur correcte mise en œuvre fait également l'objet de contrôles.

Le Groupe a également déployé une organisation Innovation avec la création de pôles technologiques dont les directeurs reportent directement au Directeur de l'Innovation du Groupe. Ces derniers sont responsables, avec l'appui des équipes Science & Technologie présentes au niveau des divisions, de la définition et de la mise en œuvre des bonnes pratiques dans leurs pôles respectifs, notamment en ce qui concerne la gestion de projets, la propriété intellectuelle, le développement des ressources humaines, les compétences de base, l'excellence scientifique et les processus.

■ OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

Imerys met en œuvre une stratégie de croissance alliant développement interne et externe (voir paragraphe 1.4.2 du chapitre 1 du Document de Référence). Dans ce cadre, le Groupe procède fréquemment à des acquisitions d'activités ou de sociétés ainsi qu'à la création de joint-ventures. Par nature, ces opérations comportent des risques liés notamment à la bonne appréciation de la valeur des actifs et passifs correspondants aux activités à acquérir, à l'intégration dans le Groupe de ces activités, de leur personnel et de leurs systèmes d'information et de gestion existants ou, dans le cas de joint-ventures, à l'évolution potentielle des relations avec les partenaires concernés.

Imerys a mis en place des procédures internes de contrôle qui impliquent, en fonction des montants en jeu, une approbation préalable par, suivant les opérations, un ou plusieurs membres du Comité Exécutif, le Président-Directeur Général et, en application de la charte intérieure du Conseil, la revue préalable ou l'approbation du Comité Stratégique ou du Conseil d'Administration (voir section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence).

Ces procédures incluent :

- l'analyse d'indicateurs exigeants de rentabilité financière et l'application de critères stricts de rentabilité des investissements, confortés par des due diligence approfondies ;
- la revue et la négociation, par les experts internes et externes et les directeurs opérationnels, des principales conditions contractuelles des opérations concernées (incluant, le cas échéant, des obligations spécifiques d'indemnisation de la part des vendeurs contre d'éventuels passifs attachés aux activités concernées) ;
- la préparation, la mise en œuvre et le suivi continu des plans d'intégration dans le Groupe de ces activités ou sociétés nouvellement acquises.

■ PRIX ET APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

Certaines activités du Groupe sont fortement consommatrices d'énergie, en particulier dans leurs procédés de transformation minérale qui utilisent des technologies thermiques et dans leurs activités d'extraction ayant recours à des équipements lourds. Elles pourraient être affectées par une hausse significative des prix ou des difficultés d'approvisionnement en énergies (principalement en électricité et gaz naturel). La capacité du Groupe à répercuter les augmentations de ces coûts à ses clients dépend, en grande partie, de l'environnement de marché dans lequel ces activités opèrent et des pratiques commerciales habituelles qui y prévalent. L'incapacité des activités concernées du Groupe à répercuter immédiatement et/ou intégralement l'augmentation des coûts de l'énergie dans les prix de vente à leurs clients pourrait avoir un effet défavorable sur leur performance financière.

Pour gérer ce risque, le Groupe a mis en œuvre les mesures suivantes :

- des opérations de couverture de certains achats en énergie par des contrats à terme (voir note 24.5 aux états financiers consolidés) ;
- une démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique, sous la supervision du Directeur Énergie Groupe, complétée par une incitation des divisions à diversifier leur gamme de combustible pour l'approvisionnement des usines, comme par exemple la biomasse (graines d'olives, sciure de bois) et les carburants de substitution (biogaz) (voir paragraphe 5.6.2. du chapitre 5 du Document de Référence).

Par son engagement envers les principes du *Global Compact* et les objectifs de développement durable des Nations Unies et le *French Business Climate Pledge*, le Groupe est déterminé à progresser dans sa contribution à la lutte contre le changement climatique, notamment par une gestion efficace de sa consommation énergétique, des émissions polluantes et des énergies de substitution (voir paragraphes 5.1.2 et 5.6.2. du chapitre 5 du Document de Référence).

■ PAYS

Imerys s'est développé dans de nombreux pays dont certains présentent un environnement politique, social, juridique ou réglementaire instable. Une évolution inattendue de cet environnement dans certains de ces pays pourraient affecter les activités ou les actifs locaux du Groupe, leurs flux de trésorerie, leur rentabilité et leur capacité à y poursuivre leurs opérations et leur développement.

Afin de maîtriser ce risque, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- le Comité Exécutif revoit régulièrement l'exposition des engagements économiques et financiers du Groupe dans les pays dits à risques. Imerys utilise pour l'identification de ces pays la notation par pays dite "Climat des Affaires" de la Coface, la principale compagnie d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation (pour plus d'informations sur ces notations, voir [paragraphe 6.1.2 du chapitre 6 du Document de Référence](#)). D'autres indicateurs internationaux sont également revus régulièrement pour mesurer l'exposition du personnel et des actifs du Groupe aux risques criminels et politiques ;
- le Groupe fait appel à des consultants externes pour fournir, dès que nécessaire, au Comité Exécutif des informations et perspectives actualisées sur l'environnement local, notamment sur les risques économiques et politiques, de certains pays afin de mieux anticiper d'éventuelles évolutions défavorables ;
- Imerys a initié une procédure de suivi périodique de la performance du Groupe dans certains pays (Afrique du Sud, Brésil, Chine et Inde notamment) par le Comité Exécutif et par des Comités de Pilotage locaux. Ces derniers réunissent les principaux responsables opérationnels et fonctionnels des pays ou régions concernés et renforcent l'organisation transversale dans ces pays ou régions en fonction de la taille et de la nature de leurs activités et de leur potentiel de développement ;
- Imerys considère comme essentiel, dans ses pays d'implantation, de maintenir et développer des relations constructives et ouvertes avec les parties prenantes locales, et notamment les autorités et communautés locales (voir [paragraphe 5.5.5 du chapitre 5 du Document de Référence](#)).

Une synthèse de ces études, analyses et actions mises en place est présentée régulièrement au Comité d'Audit.

■ RESSOURCES HUMAINES

La gestion et le développement des activités du Groupe nécessitent l'emploi et le recrutement d'un nombre important de professionnels et de managers hautement qualifiés. Le succès des plans de développement interne et externe du Groupe dépend en partie de sa capacité à recruter et intégrer de nouvelles compétences, y compris dans les zones géographiques les plus reculées, ainsi qu'à former et promouvoir de nouveaux talents.

La politique de Ressources Humaines d'Imerys vise à attirer, conserver et renouveler les expertises, talents et compétences nécessaires à l'exercice de ses activités partout dans le monde ainsi qu'au soutien de sa croissance interne et externe. Cette politique est présentée au [paragraphe 5.5.4 du chapitre 5 du Document de Référence](#).

■ SYSTÈMES D'INFORMATION

La gestion quotidienne des activités du Groupe, notamment la conduite de ses processus commerciaux, industriels et financiers, repose sur la fiabilité de l'ensemble des infrastructures techniques, des systèmes de gestion et de traitement des données de nature informatique et digitale. Le risque de dysfonctionnement ou d'arrêt de ces infrastructures et systèmes, qui peut être d'origine exogène ou endogène (virus et intrusions informatiques, défaillances de prestataires, coupures électriques ou de réseaux, catastrophes naturelles, erreurs humaines...), peut affecter la conduite ou le pilotage des opérations d'une division ou celles du Groupe, la protection de leurs informations confidentielles et de leur savoir-faire ainsi que la production de leur reporting financier et non financier.

Afin de réduire ce risque, le Département des Systèmes d'Information a instauré des règles strictes en matière de gouvernance et de sécurité, tant en matière d'infrastructures que des systèmes informatiques ou digitaux, de sauvegardes de données et de plans de reprise d'activité, déployées tant au niveau des divisions que du Groupe et contrôlées par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne.

En 2017, le Groupe a démarré l'exécution de son programme pluriannuel de transformation et d'efficacité interne, conçu en 2016, avec pour objectif de moderniser ses systèmes d'information et de gestion des données, outils et processus opérationnels à travers le Groupe et de promouvoir l'efficacité interne en s'appuyant sur un meilleur partage des ressources entre les différentes activités opérationnelles. Plusieurs initiatives majeures ont été lancées, notamment une nouvelle architecture globale de réseaux, un système commun de gestion des Ressources Humaines, une plateforme bureautique numérique basée sur des solutions collaboratives ainsi que le déploiement progressif d'un logiciel unique de gestion de la relation clients impliquant toutes les divisions.

De plus, face à l'augmentation de la menace sur la sécurité informatique, un cabinet externe spécialisé a réalisé une évaluation de l'exposition potentielle du Groupe ainsi que de son système actuel de protection. La liste établie des priorités visant à améliorer l'organisation et les outils de cyber sécurité du Groupe conduira à la mise en œuvre d'un plan d'actions Groupe, sous la supervision du Directeur Groupe des Technologies et des Processus de l'Information.

4.1.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

■ DOMMAGES AUX ACTIFS INDUSTRIELS

Comme pour tous les groupes industriels, les sites de production d'Imerys sont exposés à la survenance d'incidents industriels imprévus (de natures ou origines diverses, tels que des accidents, catastrophes naturelles, bris de machine...) pouvant entraîner des arrêts temporaires d'exploitation dont certains sont susceptibles d'affecter significativement l'activité des sites opérationnels concernés.

Le risque d'occurrence de tels événements et leur incidence éventuelle sur l'activité du Groupe dans son ensemble se trouvent limités par l'ensemble des facteurs et mesures suivants :

- un nombre et une dispersion géographique de sites industriels de taille souvent modeste dans chacune des divisions opérationnelles ;
- une politique active de prévention des risques industriels instaurée par le Groupe, intégrant notamment :
 - un groupe de travail interdisciplinaire en charge de l'identification et de la hiérarchisation des principaux risques industriels et de la définition des plans de prévention des risques, supervisé par le département Responsabilité Sociétale d'Entreprise,
 - des investissements consacrés régulièrement par chacune des divisions à la modernisation et à l'entretien de son outil industriel,
 - le développement de plans de continuité d'activité et/ou de plans de gestion de crise pour les sites les plus stratégiques,
 - un programme de revue de la solidité des digues pour les sites concernés.

L'impact financier potentiel pouvant résulter des dommages aux actifs industriels ou d'arrêts temporaires d'exploitation est couvert auprès d'un assureur de réputation et de solidité financière internationalement reconnues dans le cadre d'un programme d'assurance Groupe auquel est associé un vaste programme de prévention des risques (*voir paragraphe 4.1.5 du présent chapitre*).

Une présentation de la politique du Groupe en matière d'assurance, de couverture de ses risques et des programmes de prévention associés est effectuée périodiquement au Comité Exécutif par le Directeur Juridique du Groupe et, une fois par an, au Comité d'Audit.

Enfin, en 2017, Imerys a revu en profondeur sa politique de gestion des projets industriels pour lesquels de nouvelles procédures ont été mises en place afin de réduire davantage ce risque.

■ ENVIRONNEMENT, SANTÉ & SÉCURITÉ

Même si les techniques de traitement des minéraux industriels sont en grande partie physiques (concassage, broyage et tri) et ne nécessitent généralement que très peu de produits chimiques, les activités industrielles d'exploitation minière et de transformation des minéraux peuvent avoir un impact sur l'environnement

(en particulier pour l'état des sols ou de l'eau). À ce titre, le Groupe pourrait devoir engager (au fur et à mesure ou à la fin du cycle d'exploitation) des dépenses de remise en état de sites industriels ou de dépollution de l'environnement. Par ailleurs, un manquement aux réglementations environnementales applicables à l'exercice local de ses opérations pourrait entraîner des sanctions civiles, administratives ou pénales.

De plus, les activités du Groupe génèrent, de par leur nature industrielle, des risques potentiels en matière de santé et de sécurité du personnel sur le lieu de travail. En effet, la conduite d'engins mobiles lourds, l'utilisation d'équipements électriques de haute tension et l'exécution de tâches nécessitant un arrêt du fonctionnement des équipements industriels, l'efficacité des systèmes de protection de certaines machines ou un travail en hauteur créent des situations à risque pour le personnel affecté à ces opérations et leur entourage.

Pour encadrer ces risques, Imerys a mis en place :

- un Système de Management Environnemental (SME) efficace permettant d'identifier, hiérarchiser et mettre en place les contrôles nécessaires afin de maîtriser les impacts environnementaux significatifs potentiels résultant de ses activités industrielles (*voir paragraphe 5.6.1. du chapitre 5 du Document de Référence*) ;
- une approche intégrée, intitulée "Imerys Safety System", organisée autour de trois piliers : audits de conformité (organisation Environnement, Santé et Sécurité – EHS), communication/formation ("Université de la Sécurité") et amélioration continue de la sécurité (Équipe d'Amélioration de la Culture Sécurité, "Take 5"). Les éléments constituant chacun de ces trois piliers aident à réduire le nombre d'accidents et à améliorer la culture de la sécurité au sein du Groupe (*voir paragraphe 5.5.1. du chapitre 5 du Document de Référence*).

Le Comité Exécutif revoit mensuellement l'indicateur de performance Sécurité du Groupe et examine périodiquement tous les indicateurs de performance non financière EHS et les résultats des audits dans les différentes divisions. Le Comité d'Audit revoit les processus et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés annuellement. Le Conseil d'Administration revoit l'indicateur de performance Sécurité du Groupe à chacune de ses réunions ordinaires et tous les autres éléments lui sont présentés au moins une fois par an.

Par ailleurs, le Groupe reconnaît sa responsabilité dans la réduction des impacts environnementaux négatifs liés à ses opérations et dans la fourniture de produits présentant toutes les garanties en matière de conformité. Des détails supplémentaires sur les objectifs, cibles et programmes du Groupe en matière de gestion des risques environnementaux, santé et sécurité sont présentés au *chapitre 5 du Document de Référence*.



4.1.3 RISQUES JURIDIQUES

■ RESPECT ET/OU CHANGEMENT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

Les sociétés du Groupe sont soumises à un nombre important de législations et réglementations nationales et régionales compte tenu de la nature de leurs opérations (notamment exploitation des ressources naturelles) et de leur implantation diversifiée (avec 267 sites industriels, Imerys est présent dans plus de 50 pays à fin 2017). Le Groupe doit ainsi s'assurer qu'il est en mesure de respecter ces réglementations afin d'assurer la continuité d'exploitation de ses opérations et conserver un niveau de rentabilité acceptable.

Deux menaces externes pèsent principalement sur les activités du Groupe :

- dans certains pays (notamment ceux dits émergents avec un taux de croissance élevé de leurs économies), les sociétés étrangères (et plus particulièrement celles exploitant des ressources naturelles locales) peuvent se trouver affectées par l'adoption de nouvelles lois ou réglementations qui les visent spécifiquement ou par l'interprétation discriminatoire susceptible d'en être faite par les autorités locales chargées de leur application ;
- le cadre législatif et réglementaire se renforce d'une façon générale dans les domaines de la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des personnes et la promotion du développement des économies et communautés locales.

Les coûts associés à la mise en conformité des activités du Groupe avec ces lois, règlements ou interprétations, les éventuelles sanctions imposées en cas de manquements et l'atteinte à la réputation du Groupe qui peut en découler, pourraient avoir un impact négatif sur les conditions économiques d'exploitation du Groupe et la compétitivité des activités concernées.

Pour assurer au mieux la conformité de ses opérations avec l'ensemble des législations et réglementations qui leur sont applicables, Imerys dispose d'un réseau de juristes internes rattachés à la Direction Juridique et localisés dans les principales zones géographiques du Groupe, complétés par des experts internes spécialisés dans les domaines environnementaux et de conformité produits et rattachés au département Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Par ailleurs, comme indiqué aux [paragraphes 4.1.1 et 4.1.2 du présent chapitre](#), des audits portant sur la géologie et les pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité permettent de vérifier régulièrement la conformité des activités locales avec les lois et réglementations applicables.

En outre, Imerys développe dans de nombreux pays d'étroites relations avec les instances réglementaires, les associations professionnelles, les autorités et les communautés locales afin de mieux anticiper ou orienter (lorsque cela s'avère possible et dans le respect du droit et des politiques internes applicables) les changements législatifs et réglementaires envisagés qui pourraient avoir un impact sur les activités du Groupe. Imerys essaie d'anticiper et d'intégrer ces évolutions dans ses programmes de Recherche & Développement afin de pouvoir répondre rapidement aux nouvelles réglementations le moment venu tout en limitant ses coûts et/ou afin d'utiliser ces évolutions comme des opportunités commerciales pour le Groupe.

À la connaissance d'Imerys, il n'existe pas de risque de violation et/ou de changement de lois et réglementations ayant un impact financier potentiel significatif sur le Groupe à la date du présent Document de Référence.

■ LITIGES

Le Groupe est exposé à des risques de contentieux et réclamations survenant dans le cours normal de ses activités. Les risques les plus fréquents concernent des allégations de préjudices (personnels ou financiers) mettant en cause la responsabilité des sociétés du Groupe au titre :

- de l'exploitation de leurs activités commerciales ou industrielles, notamment des réclamations de clients concernant la livraison de produits défectueux ou de tiers alléguant de troubles de santé ou de voisinage liés à ces activités ;
- d'une éventuelle violation de certaines obligations contractuelles ;
- du non-respect de certaines dispositions légales ou réglementaires applicables en matière sociale, fiscale, immobilière ou environnementale.

L'intensité la plus élevée de ces risques se situe pour le Groupe :

- aux États-Unis, notamment dans le cadre d'actions intentées par de multiples plaignants devant les juridictions de plusieurs États ou fédérales, et mettant en cause la responsabilité de filiales locales en raison d'éventuels dangers allégués dans l'utilisation de certains produits qu'elles fabriquent ou fabriqués avec ces produits, ou dans le défaut d'avertissements suffisants relatifs à de tels dangers (exemple : produits cosmétiques à base de talc). Ces risques se trouvent accrus, d'un point de vue financier, par le montant des frais de défense à engager et l'imprévisibilité ou la médiatisation de certaines décisions rendues par des jurys populaires devant les juridictions locales de certains états et soumises à des procédures d'appel ; et
- au Brésil, notamment dans le cadre d'actions judiciaires à caractère civil, administratif, fiscal, social ou pénal intentées par les autorités publiques locales ou fédérales au titre du non-respect allégué de la réglementation applicable dans les domaines concernés, et auxquelles peuvent se joindre des tiers dans les cas relevant de la réglementation environnementale.

Les risques liés aux réclamations de tiers sont le plus souvent couverts ainsi que leurs frais de défense (au-delà des éventuelles franchises applicables) par les programmes d'assurance du Groupe en vigueur et par les programmes d'assurance propres aux filiales américaines du Groupe ou leurs prédécesseurs. Par ailleurs, Imerys et ses filiales bénéficient également de certains droits à être indemnisés (ou peuvent aussi, en sens inverse, être tenus à certaines obligations d'indemnisation) au profit de tiers – au titre de garanties de passif ou contractuelles spécifiques qui leur ont été accordées (ou, en sens inverse, qu'ils ont consentis à des tiers) dans le cadre d'opérations d'acquisitions d'actifs ou de sociétés ou de transactions commerciales courantes intervenues dans le passé.

La Direction Juridique gère, avec l'assistance des avocats locaux qu'elle désigne (en accord, le cas échéant, avec les assureurs concernés), l'ensemble des réclamations contentieuses impliquant le Groupe. La synthèse des réclamations les plus significatives est revue avec la Direction Financière et les auditeurs du Groupe à l'issue de chaque semestre afin de s'assurer de leur correcte prise

en compte dans les états financiers d'Imerys. Une présentation résumée de cette synthèse est également faite par le Directeur Juridique au Comité d'Audit dans le cadre de son examen annuel des risques du Groupe ou, en cas d'évolution significative de certains contentieux jugés importants, dans le cadre de points réguliers au Comité d'Audit et, le cas échéant, au Conseil d'Administration.

Bien qu'il soit impossible de prévoir avec certitude l'issue de tous les litiges et réclamations en instance, leur règlement pris individuellement ou dans son ensemble, et en tenant compte des couvertures d'assurance ou garanties contractuelles accessibles et des voies de recours disponibles, ne devrait pas – même s'il était défavorable aux sociétés du Groupe concernées – avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe. Le montant provisionné au titre des risques de garanties produits s'élève à 30,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 (30,7 millions d'euros au 31 décembre 2016) et le montant provisionné au titre des risques juridiques, sociaux et réglementaires s'élève à 173,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 (133,1 millions d'euros au 31 décembre 2016). Ces provisions ont une échéance probable située entre 2018 et 2022.

Plus généralement, à la date du présent Document de Référence, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont le Groupe serait menacé, n'est susceptible d'avoir, à la connaissance d'Imerys, ou n'a eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

✓ Pour plus d'informations *voir note 23.2 aux états financiers consolidés.*

■ CONTRATS IMPORTANTS

À la connaissance d'Imerys, en dehors des contrats conclus (i) dans le cadre de la marche normale des affaires, y compris ceux relatifs aux droits d'exploiter les réserves et ressources minières, (ii) au titre d'opérations d'acquisition ou de cession d'actifs ou de sociétés déjà réalisées ou annoncées, (iii) ou encore au titre des financements mentionnés dans le présent Document de Référence, il n'existe aucun autre contrat important qui ait été signé par les sociétés du Groupe dans les deux années précédant la date du présent Document de Référence, qui soit encore en vigueur à cette date, et qui contiendrait des dispositions conférant une obligation ou un engagement susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière ou les flux de trésorerie du Groupe.

Toutefois, dans le cadre de certains contrats, des engagements et garanties significatifs ont été accordés par Imerys ou ses filiales. Le montant des engagements donnés hors bilan s'élève à 625,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 645 millions d'euros au 31 décembre 2016 (*voir note 28 aux états financiers consolidés*).

4

4.1.4 RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS

Les facteurs de risques suivants et leur méthode de gestion sont décrits dans les notes aux états financiers consolidés correspondantes.

■ RISQUE DE CHANGE

(*Voir notes 21.3 et 24.5 aux états financiers consolidés.*)

■ RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

(*Voir note 24.5 aux états financiers consolidés.*)

■ RISQUE DE LIQUIDITÉ

(*Voir note 24.5 aux états financiers consolidés.*)

4.1.5 RISQUES ASSURÉS

La politique du Groupe en matière de protection de ses actifs et de ses revenus contre les risques identifiables vise à rechercher sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre leur coût et l'étendue des couvertures proposées.

La couverture des risques majeurs, communs à toutes les activités opérationnelles, est intégrée dans des programmes internationaux d'assurance Groupe de type "Tous Risques Sauf", souscrits sur le marché par Imerys auprès d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues. Cette intégration permet d'offrir des garanties étendues avec des limites élevées, tout en optimisant le coût. Dans le cadre de la stratégie de croissance externe du Groupe, les activités acquises sont soit immédiatement incluses dans les programmes d'assurance Groupe existants, soit bénéficient de conditions de couverture au moins équivalentes. Dans ce dernier cas, l'intégration est limitée aux seuls compléments de couverture offerts par les programmes

Groupe par rapport aux polices locales d'assurance applicables aux activités acquises.

Au sein d'Imerys, les sociétés recourent également au marché local pour couvrir, en utilisant le service des courtiers en charge de la gestion des programmes d'assurance Groupe, les risques spécifiques à certaines de leurs activités ou opérations ponctuelles, ou encore lorsque de telles assurances sont obligatoires du fait de la réglementation locale applicable.

Le Groupe estime bénéficier à ce jour de couvertures d'assurance adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés, ou de limites de garanties pour les risques les plus importants liés à ses activités dans le monde.

Les deux principaux programmes d'assurance Groupe couvrent les risques de responsabilité civile ainsi que les dommages matériels et pertes d'exploitation.

■ RESPONSABILITÉ CIVILE

Ce premier programme a pour objet de couvrir l'éventuelle mise en cause de la responsabilité du Groupe à l'occasion des dommages corporels, matériels et immatériels, survenant tant en cours d'exploitation qu'après livraison des produits, ainsi que les dommages résultant de pollutions accidentelles.

La couverture des activités du Groupe est assurée en premier lieu par des polices locales émises dans chaque pays (première ligne), complétées par une police "Master" émise en France et par une police supplémentaire "Excess" en excédent de la limite de garantie de cette police "Master".

Ces polices "Master" et "Excess" interviennent également en complément de limite et de garantie de plusieurs sous-programmes spécifiques, notamment en Amérique du Nord, pour couvrir la Responsabilité Civile Automobile et Employeur, et en complément de la police d'assurance obligatoire Responsabilité Civile Employeur émise au Royaume-Uni.

Le niveau de couverture offert par le Programme du Groupe en Responsabilité Civile s'élève, sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance pour ce type de risques, et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés, à 100 millions d'euros par sinistre et par an.

■ DOMMAGES MATÉRIELS ET PERTES D'EXPLOITATION

Ce deuxième programme a notamment pour objet de couvrir les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ("DDPE").

La couverture des activités du Groupe en DDPE est assurée par une police "Master" émise en France qui s'applique directement dans la plupart des pays européens et en complément des polices locales émises dans les autres pays, lorsque la réglementation le permet.

Imerys retient au sein d'une captive de réassurance, consolidée dans les comptes du Groupe, les risques dits de fréquence, à concurrence d'un montant plafonné à 4 millions d'euros en cumulé annuel.

La police "Master" offre au Groupe, sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance pour ce type de risque et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés, une garantie en DDPE à hauteur de 200 millions d'euros par sinistre.

En confiant son programme DDPE à un assureur réputé pour son expertise en matière d'ingénierie de prévention, Imerys entend poursuivre ses efforts de sensibilisation et de protection des risques dans les unités opérationnelles. La quasi-totalité des sites industriels du Groupe fait ainsi l'objet de visites régulières par des ingénieurs de prévention de la compagnie d'assurance. Les recommandations qui en résultent permettent à Imerys d'améliorer sa gestion des risques industriels. Plus de 100 sites ont ainsi été visités en 2017.

S'ajoute à ce programme de prévention un groupe de travail interdisciplinaire en charge de l'identification et de la hiérarchisation des principaux risques industriels et de la définition des plans de prévention des risques, supervisé par le département Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

■ AUTRES RISQUES TRANSVERSAUX ASSURÉS

Les principaux autres programmes d'assurance Groupe visent à couvrir les risques suivants, communs à toutes les entités juridiques ou à plusieurs activités du Groupe : responsabilité civile des mandataires sociaux ; assurance de la flotte automobile (Europe) et transport (marine cargo et affréteur).

4.2 CONTRÔLE INTERNE

4.2.1 INTRODUCTION

■ LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le Groupe s'appuie sur le cadre de référence et son guide d'application publiés par l'AMF, pour définir son dispositif de contrôle interne et structurer son approche. Ce dispositif intègre notamment les objectifs et les composantes du cadre de référence de l'AMF.

Le dispositif de contrôle interne d'Imerys couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe, y compris les sociétés nouvellement acquises. En assurant la mise en œuvre de ce dispositif dans l'ensemble de ses activités, Imerys vise à se doter des moyens, comportements et procédures nécessaires pour gérer les risques auxquels celles-ci sont soumises et fournir une assurance raisonnable concernant l'atteinte des objectifs suivants :

- la fiabilité de son information financière ;
- la conformité avec les lois et règlements en vigueur ;
- l'efficacité de ses processus opérationnels, industriels, environnementaux, santé et sécurité, marketing et d'autres natures ;
- la protection de ses actifs corporels et incorporels, en particulier la prévention du risque de fraude.

Ce dispositif de contrôle interne contribue ainsi à protéger la valeur de l'entreprise pour ses actionnaires et ses salariés et à atteindre les objectifs stratégiques, financiers, de conformité et opérationnels que le Groupe se fixe.

Toutefois, par essence, un tel dispositif ne peut fournir aucune garantie absolue quant à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe est confronté et à la réalisation de ses objectifs.

■ LES PRINCIPES DU CONTRÔLE INTERNE

En cohérence avec les objectifs fixés ci-dessus, le dispositif de contrôle interne d'Imerys repose sur les principes fondateurs suivants :

- une organisation adaptée, intégrant des professionnels compétents et responsables ;
- une analyse périodique des risques principaux du Groupe ;
- des activités de contrôle adaptées.

4.2.2 UNE ORGANISATION ADAPTÉE

■ LE MODÈLE ORGANISATIONNEL

Le contrôle interne d'Imerys s'appuie sur l'organisation opérationnelle du Groupe ainsi que sur les Directions fonctionnelles dédiées directement ou indirectement à la maîtrise des risques auxquels le Groupe est exposé ou qui peuvent avoir un impact sur ses parties prenantes externes du fait des opérations d'Imerys.

Le dispositif de contrôle mis en place au sein du Groupe repose sur une structure de gouvernance resserrée qui garantit à la fois une circulation efficace de l'information et une transparence et traçabilité des décisions, tout en préservant les principes de subsidiarité et de décentralisation considérés comme essentiels à la gestion optimale de ses activités industrielles et commerciales. Il requiert une implication forte et une responsabilisation de la part de chaque responsable opérationnel ou fonctionnel qui doit s'approprier les politiques et procédures définies au niveau du Groupe et des divisions, contribuer à leur mise en œuvre et à leur respect et compléter leur contenu par des mesures adaptées aux spécificités des activités ou domaines dont il a la charge.

■ LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration et ses Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration exerce un contrôle permanent sur la gestion du Groupe menée par le Président-Directeur Général. Dans ce cadre, il s'assure notamment de la correcte mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe.

Pour l'assister dans sa mission, le Conseil a constitué quatre Comités spécialisés qui exercent leurs activités sous sa responsabilité : le Comité Stratégique, le Comité des Nominations, le Comité des Rémunérations et le Comité d'Audit. Les responsabilités du Comité Stratégique et du Comité d'Audit en matière d'identification et de gestion des risques ainsi qu'en matière de suivi des dispositifs de contrôle interne sont présentées à la [section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence](#). Le Comité d'Audit revoit notamment deux fois par an les processus mis en place et les résultats obtenus en matière d'analyse des risques et d'appréciation des dispositifs de contrôle interne.

La Direction Générale et le Comité Exécutif

Le Président-Directeur Général assume la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle de l'ensemble des activités du Groupe pour mettre en œuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration. En particulier, il est responsable de la mise en œuvre effective des dispositifs de contrôle interne au sein du Groupe.

Le Président-Directeur Général est assisté dans sa mission par un Comité Exécutif dont il désigne les membres. Le Comité Exécutif est un organe consultatif et informatif ayant pour mission d'assurer l'alignement de ses membres sur les principales décisions relevant, dans leur périmètre de responsabilité individuelle et sous l'autorité du Président-Directeur Général, de l'organisation et de la conduite générale des affaires du Groupe ([voir paragraphe 1.3.2 du chapitre 1 du Document de Référence](#)).

Les Directions opérationnelles

Conformément aux principes de décentralisation opérationnelle du Groupe, les directeurs généraux de chaque division ont les pouvoirs nécessaires pour organiser, diriger et contrôler en permanence leurs opérations sous la supervision d'un membre du Comité Exécutif, et en assurer la délégation dans des conditions similaires aux responsables opérationnels qui leur reportent.

Chaque division conçoit et applique l'organisation interne la mieux adaptée à ses marchés en tenant compte de ses caractéristiques commerciales, industrielles ou géographiques propres. Il est de la responsabilité du directeur général de chaque division d'adopter des dispositifs de contrôle interne cohérents d'une part avec son organisation et d'autre part avec les principes et règles du Groupe.

Les Directions fonctionnelles

Les Directions fonctionnelles assurent une double mission :

- organiser et contrôler les opérations du Groupe relevant de leur domaine respectif d'expertise ;
- fournir une assistance technique aux activités opérationnelles dans ces domaines lorsque cela est nécessaire.

Ces Directions permettent non seulement de bénéficier des effets d'échelle liés à la taille du Groupe et d'un meilleur partage des compétences, mais également de s'assurer que toutes les opérations relevant de leurs domaines de compétence se réalisent dans un cadre de processus et de systèmes de gestion et de contrôle homogène et sécurisé. La présence des Directions fonctionnelles, au travers des experts centraux ou des centres de services partagés, contribue significativement aux dispositifs de contrôle interne du Groupe. La plupart des responsables Groupe de ces fonctions disposent au moins d'une autorité fonctionnelle sur tous les responsables qui exercent des missions relevant de leur domaine d'expertise dans les activités opérationnelles.

Directions fonctionnelles	Principales missions de contrôle interne
Direction Financière	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre un contrôle permanent des résultats et de la performance opérationnelle du Groupe ■ Participer à l'élaboration du budget et au suivi trimestriel de son exécution ■ Assurer une supervision de la performance financière à tous les niveaux opérationnels de l'organisation ■ Étudier et valider les demandes d'investissements des divisions et les autres projets d'investissements de même nature ■ Définir la politique de financement, de contrôle des risques de marché et de relations bancaires pour l'ensemble du Groupe
Direction Juridique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier et évaluer les principaux risques juridiques pour le Groupe et chacune de ses divisions ■ Définir et mettre en place les politiques et contrôles pertinents pour la gestion de ces risques juridiques et la conformité avec les lois et règlements applicables ■ Conseiller les fonctions opérationnelles et supports pour (i) sécuriser les droits et intérêts du Groupe et de ses divisions et être conforme aux obligations légales, et (ii) contribuer à l'atteinte des objectifs par des solutions juridiques appropriées
Direction Responsabilité Sociétale d'Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ■ Animer et coordonner les programmes de conformité et de gestion par rapport aux risques industriels, environnementaux et de conformité produits ■ Identifier et évaluer les principaux risques industriels du Groupe au travers d'un exercice régulier de cartographie de ces risques ■ Identifier les besoins, définir, mettre en place et gérer les programmes d'assurance du Groupe pour couvrir ou réduire les éventuelles pertes liées à des incidents ou responsabilités majeurs
Direction Stratégie, Fusions-Acquisitions et Développement International	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier et évaluer les risques stratégiques, marketing et commerciaux globaux auxquels l'ensemble du Groupe est exposé ■ Identifier et évaluer, avec le soutien des experts internes et externes concernés, les principaux risques et responsabilités liées à des projets d'acquisition ou de cession d'actifs ou de sociétés, et les intégrer dans la valeur et les conditions contractuelles des opérations proposées ■ Aider dans les éventuels projets d'expansion géographique, particulièrement en contrôlant les risques lorsque des opportunités sont identifiées dans des pays émergents
Direction Industrielle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Apporter son support et examiner tous les projets industriels significatifs et les contrats d'approvisionnement dans son domaine d'expertise, proposés par les divisions ■ Animer et coordonner la mise en œuvre du programme d'excellence industrielle du Groupe dans toutes les usines opérationnelles ■ Animer et coordonner les normes du Groupe en matière d'hygiène et de sécurité ■ Animer et coordonner les normes du Groupe en matière de gestion des réserves et ressources minières ■ Contrôler l'application des principes du référentiel EHS et Géologie via des audits
Direction Innovation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gérer le dispositif d'évaluation et de suivi du portefeuille de projets de recherche ■ Centraliser la gestion du budget et des ressources humaines dédiés à la Recherche & au Développement
Direction Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> ■ Définir les politiques permettant d'assurer l'adéquation des compétences des employés avec leurs responsabilités ■ Définir les contrôles permettant d'assurer l'intégrité de la fixation des salaires et des processus de paiement, et superviser la mise en place des avantages sociaux ■ Contrôler la conformité avec les lois, règlements et accords liés au droit du travail ■ Définir les politiques en matière de mobilité internationale et de voyages des collaborateurs
Directions Systèmes d'Information et Efficacité Interne	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer les règles et bonnes pratiques du Groupe en matière de systèmes d'information, et notamment de sécurité des réseaux informatiques ■ Gérer les projets IT transverses du Groupe, suivre et contrôler les réseaux et infrastructures d'information (serveurs, télécommunications...) ■ Développer la standardisation, automatisation et efficacité de certains processus de contrôles internes à travers le Groupe

Le Comité des Risques

Le Comité des Risques coordonne les activités d'analyse et de gestion des risques et des contrôles au sein du Groupe. Il est composé des principaux responsables des fonctions industrielles, commerciales et centrales. Il contribue notamment à l'identification et l'évaluation des principaux risques du Groupe au travers d'un exercice de cartographie réalisée tous les deux ans. Il se réunit régulièrement (deux fois en 2017).

La Direction de l’Audit et du Contrôle Interne

La Direction de l’Audit et du Contrôle Interne a pour mission de vérifier régulièrement la qualité et l’efficacité des dispositifs de contrôle interne du Groupe et de les renforcer, si nécessaire, par ses recommandations. Elle alerte le management sur les défaillances éventuelles de contrôle interne relevées et participe à l’élaboration des recommandations proposées afin de les corriger. Ces vérifications sont réalisées habituellement dans les 6 à 18 mois qui suivent l’intégration dans le Groupe des activités nouvellement acquises.

La Direction de l’Audit et du Contrôle Interne est une fonction d’appui au management, indépendante des activités opérationnelles et fonctionnelles qu’elle contrôle. Pour cela, le Directeur de l’Audit et du Contrôle Interne est rattaché hiérarchiquement au Président-Directeur Général et fonctionnellement au Comité d’Audit. Un rapport complet sur les activités de la Direction de l’Audit et du Contrôle Interne est présenté et discuté tous les six mois avec le Comité Exécutif, puis avec le Comité d’Audit lors d’une réunion à laquelle assistent les Commissaires aux comptes.

Fin 2017, la Direction de l’Audit et du Contrôle Interne comptait 18 personnes réparties entre audit interne, contrôle interne et gestion des risques.

Direction de l’Audit et du Contrôle Interne Principales missions	Référentiels et/ou Dispositifs
<p>Audit interne</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ S’assurer du respect par les entités opérationnelles des principes et règles définis par le Groupe ■ Effectuer des audits dédiés aux systèmes d’information ■ Identifier les bonnes pratiques et les partager ■ Enquêter sur des cas de fraude ■ Contrôler la mise en œuvre des plans d’action ■ Contrôler la fiabilité des auto-évaluations 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cycle d’audit de quatre à sept ans ■ Plan d’audit annuel approuvé par le Comité d’Audit ■ 55 rapports d’audit communiqués au Comité Exécutif en 2017 ■ Méthodologie d’audit ■ Bibliothèque de bonnes pratiques ■ Rapports d’investigation de fraude ■ Formation et sensibilisation à la fraude ■ Tableau de bord de suivi trimestriel des plans d’action ■ Audits de Sincérité
<p>Contrôle interne</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir et maintenir les normes du Groupe en matière de contrôle interne ■ Former au contrôle interne ■ Conduire les auto-évaluations annuelles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques et procédures du Groupe ■ Cinq sessions de formation sur le contrôle interne en 2017 ■ Questionnaires d’auto-évaluation pour toutes les entités opérationnelles et plans d’action associés
<p>Gestion des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer la méthodologie de gestion des risques ■ Élaborer et maintenir l’univers des risques du Groupe ■ Réaliser la cartographie des principaux risques du Groupe ■ Suivre la mise en œuvre des plans d’action définis lors de l’exercice de cartographie des risques ■ Pour plus d’informations, voir paragraphe 4.2.3 du présent chapitre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Univers des risques ■ Cartographie des risques

4.2.3 UNE ANALYSE PÉRIODIQUE DES PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE

■ LES OBJECTIFS

L’analyse des risques permet à Imerys d’identifier les événements dont l’éventuelle survenance pourrait représenter une menace majeure pour l’atteinte de ses objectifs stratégiques, financiers et opérationnels et la conformité de ses activités aux lois et réglementations locales applicables, ou qui pourraient avoir un impact défavorable sur ses parties prenantes externes.

Grâce à un processus structuré, destiné à appréhender les principaux risques du Groupe et à les analyser, Imerys est en mesure d’apprécier l’adéquation des dispositifs de contrôle interne existants, de mettre en place des plans d’actions pertinents de façon à en améliorer l’efficacité et, plus généralement, d’accroître la protection de la valeur d’entreprise du Groupe dans le respect de la conformité aux lois et réglementations en vigueur et des attentes des parties prenantes.

■ L’ORGANISATION

Le processus d’analyse des risques est organisé à trois niveaux :

- Chaque responsable fonctionnel et opérationnel se doit d’adopter dans le cadre de ses fonctions une démarche permanente d’identification, d’analyse et de gestion des risques dans ses domaines de responsabilité. L’identification et la gestion de ces risques sont périodiquement examinées et discutées avec le Président-Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe dans le cadre du processus budgétaire, des revues trimestrielles de résultats ainsi que des reportings mensuels de gestion ;
- Par ailleurs, le Groupe s’est engagé dans un processus formalisé et récurrent d’analyse de ses principaux risques à travers la réalisation d’une cartographie qui présente l’impact potentiel des risques identifiés ainsi que leur niveau de maîtrise. Les principaux responsables des Directions et Départements fonctionnels centraux ainsi que les principaux responsables de chacune des activités opérationnelles participent à cette démarche. Les résultats sont revus et approuvés par le Comité

Exécutif et présentés au Comité d'Audit. Au vu des résultats, de nouvelles actions sont définies pour renforcer le niveau de maîtrise de certains des risques identifiés. La nature des principaux risques auxquels le Groupe est exposé ainsi que leurs méthodes de gestion et de contrôles sont décrites à la [section 4.1 du présent chapitre](#). L'analyse des risques potentiels du fait des opérations d'Imerys ou de sa chaîne d'approvisionnement, auxquels sont exposées les parties prenantes internes et externes, sont présentées ci-après ;

- Enfin, un Comité des Risques se réunit entre deux et trois fois par an afin d'examiner et coordonner les activités d'analyse et de gestion des risques et des contrôles au sein du Groupe et proposer d'éventuelles mesures visant à leur amélioration suite à sa revue de chaque mise à jour de la cartographie des risques ([voir paragraphe 4.2.2 du présent chapitre](#)). Le Directeur de l'Audit et du Contrôle Interne rend compte périodiquement de ses travaux au Comité Exécutif et au Comité d'Audit.

■ LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE CORRUPTION ET DE DEVOIR DE VIGILANCE

Méthodologie

Suite à deux nouvelles évolutions législatives majeures en France (les lois dites "Sapin 2" et "Devoir de vigilance" adoptées respectivement en décembre 2016 et mars 2017), le Groupe a engagé une refonte de certains de ses programmes actuels de conformité. Afin d'ajuster correctement ses programmes actuels conformément aux nouvelles obligations applicables, la Direction Juridique et Responsabilité Sociétale d'Entreprise, en collaboration avec la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne et avec l'aide d'un cabinet de conseil de renommée internationale, ont conçu et mène un exercice complet et formel de cartographie des risques.

Cet exercice est réalisé de manière itérative, par zones géographiques et en prenant en compte la variété des activités opérationnelles locales du Groupe. Au cours de cet exercice, les principales parties prenantes internes (Directeurs des fonctions centrales, tels que les Directeurs de la Conformité, de la Santé et Sécurité, de l'Environnement, et des Achats, tout comme les principaux responsables des activités opérationnelles concernées) identifient, évaluent et hiérarchisent les risques potentiels de corruption pour le Groupe d'une part, et les risques d'atteinte aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé, à la sécurité et à l'environnement pour le Groupe lui-même et pour sa chaîne d'approvisionnement d'autre part. Les scénarios de risque énumérés ci-après sont évalués de manière anonyme par chaque partie prenante qui considère à la fois l'impact (direct et indirect) et le niveau de contrôle. Plus spécifiquement, les parties prenantes ont

identifié des scénarios de risques de corruption publics et privés, qu'ils soient actifs ou passifs. Des détails supplémentaires sur les processus mis en place pour atténuer les scénarios de risque et prévenir les infractions graves sont fournis aux [paragraphe 5.2 et 5.7.2 du chapitre 5 du Document de Référence](#).

Les résultats par étapes de cet exercice sont passés en revue et approuvés par le Comité Groupe de Pilotage de la Conformité mis en place en 2017, supervisé par le Secrétaire Général du Groupe et composé de directeurs de fonctions industrielles, commerciales et supports centrales d'Imerys (dont quatre membres du Comité Exécutif). Sur la base de cette revue, les programmes de conformité du Groupe concernés seront modifiés et des plans d'actions spécifiques seront développés à partir de 2018 pour améliorer les contrôles et les systèmes de gestion du Groupe applicables aux risques significatifs identifiés. Un rapport sur l'activité et les décisions du Comité Groupe de Pilotage de la Conformité est régulièrement établi par le Secrétaire Général du Groupe auprès du Comité Exécutif.

Scénarios de risque

Les scénarios de risque évalués en matière de corruption, droits de l'homme et libertés fondamentales, santé et sécurité et environnement sont résumés ci-après :

- Corruption : Accès aux ressources de financement / Accès aux matières premières, énergie, eau et infrastructures / Réclamations & litiges / Relation clients / Protection des données confidentielles / Conseil / Acquisition de clientèle / Autorités douanières et fiscales / Opérations administratives journalières / Opérations quotidiennes de logistique / Joint venture et consortium / Fusions et acquisitions / Permis d'exploitation et licences / Enregistrement de produits / Appel d'offres public / Achat de matières premières, biens et services / Réhabilitation de carrière / Sécurité sur site / Licence sociale ;
- Droits de l'homme et libertés fondamentales : Diversité / Non-discrimination / Égalité des chances / Travail des enfants / Travail forcé / Trafic d'êtres humains / Esclavage / Acteurs locaux (communauté, administration, associations) / Liberté d'association et droit de négociation collective / Soutien aux groupes armés d'État ;
- Santé et sécurité : Santé au travail (poussière, bruit, vibrations, tâches de levage et répétitives, etc.) / Sécurité au travail (chutes, trébuchements, glissades, chutes de hauteur, manipulation de produits chimiques, etc.) / Gestion des produits ;
- Environnement : Biodiversité / Pollution (air, sols et eau, substances dangereuses) / Consommation de ressources naturelles (eau, minéraux, énergie, etc.) / Production de déchets.

4.2.4 DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ADAPTÉES

Les activités de contrôle sont destinées à s'assurer que les risques liés à un processus opérationnel ou fonctionnel donné sont correctement couverts. Elles sont adaptées aux objectifs fixés par le Groupe.

■ LE CADRE DE RÉFÉRENCE

Les règles du Groupe

La politique de contrôle interne d'Imerys est formalisée dans le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires et la politique de Gouvernement d'Entreprise, ainsi que dans un certain nombre de chartes (Charte du Conseil d'Administration, Charte de Développement Durable, Charte Hygiène & Sécurité) applicables à l'ensemble du Groupe. Ceux-ci visent à créer un environnement de contrôle favorable, fondé sur des principes solides et une pratique expérimentée du Gouvernement d'Entreprise, ainsi que sur des comportements respectueux des lois et règlements, intègres, éthiques et conformes aux objectifs stratégiques du Groupe.

Par ailleurs, des politiques Groupe ont été définies par les Directions et Départements fonctionnels qui définissent l'organisation, les responsabilités, les principes de fonctionnement et de reporting propres au domaine respectif d'expertise dont ils sont responsables.

Enfin, le manuel de contrôle interne Groupe définit les principes majeurs de contrôle interne et les principales activités de contrôle qui doivent être réalisées dans le cadre des processus opérationnels et financiers du Groupe.

Les chartes, politiques et manuels du Groupe sont regroupés dans un recueil appelé le "Blue Book" disponible en ligne sur l'intranet et accessible à l'ensemble des salariés. Ce premier corps de règles constitue le cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire les activités opérationnelles du Groupe. Il s'applique à l'ensemble des sociétés contrôlées et activités d'Imerys. Certaines communications spécifiques font l'objet d'un processus de certification électronique par lequel les salariés d'Imerys concernés certifient avoir lu l'information communiquée et s'engagent à faire respecter dans leur domaine de responsabilité les règles qui y sont exposées.

Dans les activités opérationnelles, un second corps de règles définit éventuellement leurs propres principes de fonctionnement et de reporting. Ces modalités sont, dans le respect des politiques du Groupe, adaptées à leur propre mode d'organisation, à la gestion de leurs activités minières, industrielles et commerciales spécifiques et aux risques particuliers associés. Elles tiennent compte des spécificités relatives aux lois et règlements locaux applicables.

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys résume les principes éthiques que le Groupe s'attend à voir respecter par l'ensemble de ses employés, et notamment ses dirigeants, ainsi que par ses sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires avec lesquels sont établies d'étroites relations. Il est conçu de façon à ce que chacun adopte dans son travail quotidien non seulement

une attitude conforme aux législations locales mais également une attitude en adéquation avec les valeurs, principes et règles du Groupe en matière de responsabilité, d'intégrité, de transparence, d'équité et d'ouverture. Afin de s'assurer que le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires est connu et respecté par tous les employés du Groupe, le processus d'intégration de tous les nouveaux managers d'Imerys comprend un cours d'introduction à ce Code. Pour plus d'informations, voir [paragraphe 5.7.2 du chapitre 5 du Document de Référence](#).

■ LES SYSTÈMES D'INFORMATION

L'efficacité des systèmes et outils d'information contribue à la fiabilité et à l'amélioration de la gestion des processus fonctionnels et opérationnels.

La politique du Groupe consiste à intégrer et suivre dans ses outils informatiques de gestion ("ERP") la portion la plus importante possible de la chaîne de valeur (notamment les ventes, la distribution, les achats, les stocks, les immobilisations, la production, la chaîne logistique, la finance). Imerys s'efforce d'utiliser les systèmes de contrôle intégrés aux ERP de manière à assurer un niveau de contrôle optimum tout en satisfaisant aux exigences propres à la meilleure conduite de ses activités opérationnelles.

Imerys est organisé autour de plusieurs ERP, sélectionnés afin de permettre des synergies en matière de support et de maintenance et un degré d'homogénéisation satisfaisant, tout en tenant compte de la taille des opérations et des zones géographiques où ils doivent être déployés.

Pour le reporting et la consolidation de ses informations comptables et financières, le Groupe utilise un logiciel unique déployé dans toutes ses entités.

Par ailleurs, des outils de consolidation et de suivi des données non financières les plus importantes ont été mis en place dans l'ensemble du Groupe. Ils permettent, suivant le cas :

- d'obtenir une meilleure vision de la performance des différentes activités du Groupe, de prévenir ou remédier à d'éventuelles difficultés ainsi que d'encourager et mesurer les progrès (exemple : reporting et consolidation des indicateurs représentatifs en matière de gestion des Ressources Humaines ou de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) ;
- de fiabiliser la gestion de certaines données et contribuer au suivi de la conformité des activités opérationnelles au regard des obligations légales ou réglementaires applicables, des engagements contractuels et des règles du Groupe (exemple : reporting et consolidation des informations juridiques et administratives relatives aux filiales et participations du Groupe et à leurs mandataires sociaux, gestion et suivi de l'approbation et de l'exécution des engagements contractuels).

■ LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le recrutement et le développement

Pour soutenir sa croissance, le Groupe recrute dans tous les pays et toutes les fonctions. Afin d'assurer la cohérence et la pertinence de ces recrutements, la Direction des Ressources Humaines définit des standards et s'assure périodiquement de la qualité des pratiques.

Afin d'aider au développement de ses collaborateurs et répondre aux besoins de ses activités, le Groupe a déployé un certain nombre de processus décrits au [paragraphe 5.5.4 du chapitre 5 du Document de Référence](#), et notamment une évaluation individuelle annuelle (PAD) et l'établissement de plans de succession des principaux responsables (OPR).

Ces processus de recrutement et de développement sont désormais gérés dans un outil commun en cours de déploiement dans le Groupe. Ce projet qui est en cours a deux objectifs : d'une part, simplifier et standardiser les processus de ressources humaines et d'autre part, améliorer la capacité du Groupe à identifier un vivier mondial de talents et à développer des talents en interne.

Les résultats et principales analyses issues de la gestion des ressources humaines et des compétences font l'objet d'une présentation périodique au Comité Exécutif, puis à l'un des Comités du Conseil d'Administration.

La formation

En complément des formations organisées par les activités opérationnelles, des sessions de formation Groupe sont organisées par l'Imerys Learning Center ([voir section 5.5 du chapitre 5 du Document de Référence](#)). Celles-ci permettent aux salariés d'approfondir certaines expertises métiers (finance, géologie, marketing, gestion de projet...) et favorisent les échanges des meilleures pratiques.

Les rémunérations et avantages sociaux

La revue des rémunérations est effectuée annuellement et porte notamment sur le salaire de base et les bonus annuels.

Parallèlement, les grands dispositifs de couverture sociale, notamment en matière d'assurance santé et de prévoyance (assurances incapacité-invalidité-décès), font en permanence l'objet d'évaluations et d'améliorations, en cohérence avec les pratiques de marché locales ou régionales.

Des informations détaillées sur ces deux principes sont apportées en [section 5.5 du chapitre 5 du Document de Référence](#).

■ LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE RELATIVES À LA FIABILITÉ DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le dispositif de contrôle et les procédures de production de l'information comptable et financière sont uniformes à l'intérieur du Groupe. Ce dispositif est constitué d'une organisation comptable transversale au Groupe, de normes comptables homogènes, d'un système de reporting consolidé unique et d'un contrôle central de la qualité de l'information financière et comptable produite.

L'organisation de la fonction comptable et financière

Les opérations comptables et financières sont pilotées par la Direction Financière du Groupe. Son organisation centrale comporte :

- une fonction comptabilité et consolidation, qui assure la préparation et la présentation des états financiers de la Société et des états consolidés du Groupe ;
- une fonction contrôle de gestion et contrôle budgétaire, qui prépare et consolide les données du budget et des reportings mensuels de gestion du Groupe et qui analyse les performances des opérations par rapport aux objectifs budgétaires et aux périodes comparables de l'année antérieure ;
- une fonction trésorerie et financement, qui a notamment la responsabilité d'assurer la préparation et la consolidation des données relatives à la dette financière et au résultat financier du Groupe. Ses principales missions concernent la gestion centralisée et l'optimisation des dettes et ressources financières du Groupe ainsi que la gestion des risques de liquidité, de taux d'intérêt, de taux de change et de volatilité des prix d'approvisionnement en énergie locale, notamment par des instruments de couverture ;
- une fonction fiscalité, qui est notamment en charge du suivi des consolidations fiscales locales effectuées au sein du Groupe, de l'estimation du montant des impôts qui en résultent et du contrôle de leur cohérence d'ensemble.

En raison de l'organisation décentralisée des fonctions comptables et financières, le contrôleur financier de chaque activité opérationnelle exerce un rôle clé. Il est notamment chargé de veiller sur le terrain, dans son domaine de responsabilité, à la bonne application du référentiel comptable du Groupe et de l'ensemble des procédures de contrôle interne comptable et financier. Chaque contrôleur est rattaché au responsable de l'entité opérationnelle concernée, mais reporte également fonctionnellement à la Direction Financière du Groupe.

Le référentiel comptable

Les règles comptables sont décrites dans le recueil des normes du Groupe appelé le “Blue Book” qui est disponible en ligne sur l'intranet du Groupe. Elles sont applicables à toutes les entités opérationnelles et juridiques d'Imerys. En conformité avec les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, elles incluent les éléments suivants :

- un rappel des principes et prescriptions comptables générales à respecter ;
- un plan de comptes détaillé et unique, qui est adapté aux transactions et à l'importance relative du Groupe ;
- une définition des méthodes comptables du Groupe applicables pour les postes et/ou les opérations les plus significatives.

Ces documents sont mis à jour régulièrement, à chaque modification ou application de nouvelles normes comptables, sous la responsabilité de la fonction Comptabilité et Consolidation, après revue du Comité d'Audit et sous le contrôle des Commissaires aux comptes. Cette fonction a également un rôle de conseil au sein du Groupe et assure la formation périodique des contrôleurs financiers locaux.

Le plan stratégique pluriannuel

Les orientations à long terme de chaque division et les prévisions financières qui en résultent sont formalisées et suivies dans le cadre d'un plan stratégique pluriannuel pour le Groupe et de revues stratégiques périodiques pour chacune des activités. Leur élaboration est supervisée et contrôlée par le Président-Directeur Général. Leurs conclusions sont revues par le Comité Exécutif avant d'être présentées au Comité Stratégique puis, pour approbation, au Conseil d'Administration.

Le budget annuel et le suivi de son exécution

Imerys met en œuvre un processus budgétaire annuel et un reporting mensuel pour toutes les entités du Groupe afin de disposer d'un outil de pilotage et d'informations de gestion fiables et homogènes. La concordance entre les informations de gestion issues du reporting et les données comptables constitue le principe clé de contrôle visant à fiabiliser l'information comptable et financière.

La procédure de préparation du budget d'Imerys repose sur l'implication d'équipes pluridisciplinaires dans chaque activité et sur le contrôle de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des méthodes effectué par la fonction Comptabilité et Consolidation.

Le système de reporting permet de suivre avec précision les résultats mensuels (compte de résultat et tableau des flux de trésorerie) et les éléments financiers des activités opérationnelles

et de les comparer avec le budget et les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent. Les indicateurs de gestion sont commentés par les responsables opérationnels locaux et les principales variations sont analysées par le Département Comptabilité et Consolidation.

Le processus de consolidation

Un système de consolidation comptable unique traite l'ensemble des informations en provenance de chacune des entités opérationnelles et juridiques du Groupe.

Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Imerys s'est doté d'un système de reporting et de consolidation unifié “SAP Business Object Financial Consolidation” permettant à la fois la remontée des informations budgétaires, des informations de gestion et la production des états financiers consolidés. Ce système est déployé dans toutes les entités du Groupe. Il est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, en puisant les données nécessaires dans les modules financiers des ERP dont ces entités disposent, soit par saisie manuelle. Il permet le contrôle automatique de certaines données reportées et/ou consolidées.

Un planning détaillé est élaboré pour les clôtures comptables annuelles et intermédiaires (trimestrielles et semestrielles) par le Département Comptabilité et Consolidation.

La revue des résultats

Chaque division examine mensuellement son reporting de gestion, et analyse les variations importantes par rapport à l'année précédente ou au budget ; les divisions arrêtent et suivent la mise en œuvre d'actions correctrices lorsqu'elles le jugent nécessaire. Le Comité Exécutif revoit et contrôle les performances de chaque division ainsi que les commentaires fournis par leurs contrôleurs financiers pour expliquer les principales évolutions.

Par ailleurs, une revue des résultats est effectuée à l'occasion de réunions trimestrielles au cours desquelles les responsables des divisions présentent leurs résultats au Président-Directeur Général ainsi qu'au Directeur Financier du Groupe. La synthèse de chacune de ces revues est également présentée, au Comité Stratégique et, le cas échéant, au Conseil d'Administration.

Enfin, une revue systématique des états financiers consolidés, des procédures comptables et des opérations financières complexes est effectuée par le Comité Exécutif. Les états financiers consolidés semestriels et annuels sont ensuite approuvés par le Conseil d'Administration après examen du Comité d'Audit et ce dernier revoit également les comptes consolidés trimestriels avant leur publication.

5

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

5.1 VISION ET AMBITION 124

- 5.1.1 Stratégie et gouvernance 124
- 5.1.2 *Global Compact* et Objectifs de développement durable des Nations Unies 125

5.2 IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES 126

5.3 MATÉRIALITÉ RSE 127

5.4 PRINCIPAUX OBJECTIFS ET PERFORMANCES RSE 128

5.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE 129

- 5.5.1 Sécurité et santé 129
- 5.5.2 Gestion des risques industriels et prévention des sinistres 131
- 5.5.3 Gestion responsable des produits 132
- 5.5.4 Ressources humaines 132
- 5.5.5 Relations avec les communautés locales 137

5.6 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE 138

- 5.6.1 Gestion responsable de l'environnement 138
- 5.6.2 Efficacité énergétique et réduction des émissions 139
- 5.6.3 Gestion responsable des ressources 143
- 5.6.4 Biodiversité et réhabilitation 146

5.7 GOUVERNANCE, ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ 147

- 5.7.1 Gouvernance d'entreprise 147
- 5.7.2 Conformité et éthique des affaires 147
- 5.7.3 Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement 149

5.8 MÉTHODOLOGIES DE REPORTING 150

- 5.8.1 Méthodes et protocoles 150
- 5.8.2 Récapitulatif des indicateurs clés de performance 150

5.9 ATTESTATION ET TABLEAU DE CORRESPONDANCE 154

- 5.9.1 Attestation d'exhaustivité et rapport d'assurance modérée de l'un des Commissaires aux comptes 154
- 5.9.2 Tableau de correspondance avec les éléments "Grenelle II" 157

5.1 VISION ET AMBITION

5.1.1 STRATÉGIE ET GOUVERNANCE

Imerys respecte le monde dans lequel il exerce ses activités. En s'engageant à jouer un rôle dans la société, à répondre à ses obligations envers les pays et les communautés où il est implanté, et à adopter une gestion responsable de l'environnement, le Groupe entend contribuer au développement durable.

Pour concrétiser ces ambitions, le Groupe a choisi d'aligner sa stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) ⁽¹⁾ sur les grands cadres d'action internationaux : le *Global Compact* et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

En 2017, Imerys s'est doté d'un nouveau comité de pilotage RSE. Cette instance, qui se réunit chaque trimestre, a pour responsabilité de définir les ambitions et la stratégie du Groupe en matière de RSE, d'en orienter la mise en œuvre et de suivre la progression des objectifs. L'organisation fonctionnelle de la RSE au sein du Groupe a également changé en 2017, avec la création d'un nouveau département sous la responsabilité du Directeur Juridique et Secrétaire Général. Ce département est en charge de l'élaboration et du suivi de la stratégie RSE, et a également pour mandat d'apporter une expertise et de proposer une orientation sur des sujets spécifiques, notamment l'environnement, la gestion responsable des produits, la gestion des risques industriels et la prévention des sinistres, l'assurance, les affaires gouvernementales et la coordination des activités RSE.

Les objectifs RSE 2017 du Groupe trouvent leur origine dans le plan triennal 2015-2017 de développement durable publié en 2014. Ce plan a été élaboré à partir des publications et apports de nombreuses parties prenantes internes et externes incluant

sans s'y limiter le Comité des Risques du Groupe, des comités d'experts, des associations professionnelles, des instituts de recherche sectoriels, des forums locaux, mais aussi en tenant compte des signaux provenant des clients et du marché et des grandes tendances mondiales. Des objectifs annuels contribuent à une amélioration des performances, articulée autour de trois axes : social, environnemental et de gouvernance. Les engagements de haut niveau, mentionnés dans la Charte Développement Durable du Groupe, sont les suivants :

- Sociaux : assurer le respect des collaborateurs et des communautés locales ;
- Environnementaux : minimiser les impacts négatifs des activités du Groupe sur l'environnement ;
- Gouvernance : établir une ambition RSE à l'échelle du Groupe et assurer que ses activités respectent l'éthique.

En 2017, le Groupe a décidé de développer un nouveau plan stratégique RSE qui sera lancé de manière itérative à partir du début 2018. L'objectif à moyen terme de ce plan est d'intégrer encore davantage la RSE dans la stratégie du Groupe et de favoriser une amélioration systématique de la dimension responsable des opérations, continuant ainsi à réduire les risques, dégager des opportunités et construire les conditions d'une création de valeur à long terme.

Les objectifs complets et les premiers résultats de performance de ce nouveau programme RSE seront rapportés dans le Document de Référence 2018.

✓ Pour plus d'informations sur la gouvernance RSE du Groupe, voir le [paragraphe 1.3.4 du chapitre 1 du Document de Référence 2017](#).

✓ Pour plus d'informations sur le Comité des Risques, voir le [paragraphe 4.2.2 du chapitre 4 du Document de Référence 2017](#).

(1) En 2017, la politique "Développement Durable" du Groupe et ses objectifs associés (environnement, social, gouvernance) a été renommée "Responsabilité Sociétale de l'Entreprise".

5.1.2 GLOBAL COMPACT ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

En 2016, Imerys est devenu membre signataire du *Global Compact* des Nations Unies et s'est ainsi engagé à fonder sa démarche d'entreprise sur les 10 principes suivants :

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL



Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principe 1 : promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ■ Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme
Normes internationales du travail	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principe 3 : respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective ■ Principe 4 : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ■ Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ■ Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principe 7 : appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ■ Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ■ Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
Lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principe 10 : agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

5

En septembre 2015, 193 États membres des Nations Unies ont adopté 17 objectifs de développement durable avec pour but de mettre fin à la pauvreté extrême, de protéger la planète et d'assurer la prospérité pour tous, dans le cadre d'un nouvel ordre du jour mondial. Imerys soutient les ambitions de ce programme et évalue dûment les politiques et les pratiques qui, dans ses activités, contribuent directement à ces objectifs de développement durable.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En accord avec les principes du *Global Compact* des Nations Unies, le Groupe soumettra sa première "Communication sur le Progrès" (COP) en 2018. Le présent Document de Référence, en détaillant les engagements, objectifs et résultats 2017 en matière de RSE, se veut une première étape de communication de ces progrès.

Afin d'élaborer la stratégie RSE du Groupe pour 2018 et au-delà, des groupes de réflexion et de travail internes ont été mis en place pour identifier les programmes à développer ou à renforcer.

5.2 IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Pour mener ses activités dans le respect des pays, des communautés et des territoires où il est implanté, Imerys s'appuie sur les solides relations à long terme qu'il entretient avec ses parties prenantes clés. À cet égard, le Groupe est conscient de la nécessité de rendre compte à ces parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes. Leur identification et la compréhension de leurs besoins et de leurs attentes est une étape cruciale pour des relations durables et de qualité.

Dans ses activités à travers le monde, Imerys est ainsi amené à dialoguer et travailler avec :

- ses actionnaires et investisseurs ;
- des associations professionnelles ;
- les autorités gouvernementales ;
- des banques et courtiers ;
- ses clients ;
- ses concurrents et pairs ;
- des entreprises partenaires ;
- ses fournisseurs et sous-traitants ;
- les médias ;
- les membres des communautés locales ;
- des organisations non gouvernementales ;
- ses salariés.

Dans le cadre de la définition de sa nouvelle stratégie RSE, Imerys a lancé en 2017 un processus d'**évaluation de la matérialité** visant à mieux intégrer les attentes des parties prenantes, vis-à-vis des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels il est confronté. Ce processus peut être résumé en trois phases : **cadrage, engagement, analyse et validation**.

La **première phase**, le cadrage, consistait à identifier les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance potentiellement pertinents pour Imerys. Cette étape a nécessité l'analyse de nombreux éléments, parmi lesquels les grandes tendances pouvant affecter les activités du Groupe à l'avenir, la Feuille de Route 2050 de l'*Industrial Minerals Association* (IMA) Europe ⁽¹⁾, et une sélection des stratégies RSE d'entreprises internationales. Ont été également étudiés les niveaux de maturité et les grandes thématiques RSE, ainsi qu'un certain nombre de stratégies sur le changement climatique, la biodiversité, la chaîne d'approvisionnement, la diversité et l'économie circulaire. Cette recherche a été enrichie d'une évaluation des indices d'agences de notation externes, d'un retour sur les performances RSE d'Imerys en 2016 et d'une revue des remontées du séminaire 2017 de direction du Groupe, pour identifier les points forts et les domaines à améliorer. À l'issue de cette première phase, une liste préliminaire d'enjeux significatifs a été établie et validée par des experts opérationnels et fonctionnels internes.

La **seconde phase**, l'engagement auprès des parties prenantes, s'est renforcé en 2017 grâce à deux enquêtes conduites auprès des collaborateurs et des parties prenantes externes. L'enquête globale sur l'engagement du personnel a été lancée début 2017, avec l'objectif de recueillir les perceptions et d'obtenir des retours confidentiels et anonymes de l'ensemble des entités du Groupe. L'enquête externe a été conduite auprès d'un panel de parties prenantes, se voulant représentatif en termes de types d'organisation (investisseurs, banques, communautés locales et associations) et de zones géographiques.

La **troisième phase** était celle de l'analyse et de la validation. Plusieurs entretiens ont été conduits avec les membres du Comité Exécutif et les Directeurs Généraux des divisions pour structurer les résultats préliminaires. L'évaluation et les résultats finaux ont ensuite été présentés et validés par le comité de pilotage RSE et le Comité Exécutif, aboutissant à la définition des thèmes RSE à traiter et des mesures à prendre en priorité.

Le tableau ci-dessous regroupe les évaluations des agences de notation relatives aux performances environnementales, sociales et de gouvernance du Groupe, qui ont été incluses dans la définition des priorités matérielles RSE comme décrit plus haut.

Indices/Évaluation	Notation 2017
CDP Changement climatique ⁽¹⁾	B
FTSE4Good Index ⁽²⁾	Score absolu (0-5) = 3,3 Score relatif grands secteurs (1-100) = 58
Index MSCI des Leaders ESG ⁽³⁾	AAA

(1) Les détails sur le périmètre de l'évaluation du CDP et le système de notation sont disponibles sur : <https://www.cdp.net/en>.

(2) Les détails sur le périmètre des séries de l'index FTSE4Good et le système de notation sont disponibles sur : <http://www.ftse.com/products/indices/FTSE4Good>.

(3) Les détails sur le périmètre des Index MSCI des Leaders ESG et le système de notation sont disponibles sur : <https://www.msci.com/esg-indices>.

(1) IMA Europe a publié sa "Feuille de Route 2050" pour le secteur de l'industrie des minéraux en septembre 2014 : <http://www.imaginethefuture.eu/sites/default/files/imaginethefuture/IMA-Roadmap-2050-bleed-22092014-Web.pdf>. Cette feuille de route identifie les grandes tendances, les risques et les opportunités dans l'industrie des minéraux d'aujourd'hui à l'horizon 2050.

Les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance d'Imerys sont également évaluées par : Ethibel Sustainability Index Excellence Europe, Vigeo Europe 120, STOXX® Global ESG Leaders Index, Oekom, Ecovadis et Sedex Advance.

✓ Pour plus d'informations sur l'enquête auprès des collaborateurs du Groupe, voir [paragraphe 5.5.4.3 du présent chapitre](#).

✓ Pour plus d'informations sur les méthodologies de reporting RSE du Groupe, voir [paragraphe 5.8 du présent chapitre](#).

5.3 MATÉRIALITÉ RSE

Pour Imerys, une évaluation solide des enjeux clés est la première étape essentielle pour définir une stratégie RSE cohérente avec sa stratégie d'affaires à long terme, autant qu'avec les attentes de ses parties prenantes. La "matérialité", dans ce contexte, consiste à identifier les enjeux, menaces et opportunités qui pourraient avoir un impact négatif ou la capacité de créer de la valeur pour Imerys et ses parties prenantes.

Les défis et opportunités RSE d'Imerys sont regroupés en six piliers : conduite des affaires, gestion des produits, capital humain, sécurité et santé, changement climatique et gestion des ressources naturelles. Les enjeux présentés ici sont cohérents avec l'approche du risque et du contrôle interne présentée dans le [chapitre 4 du Document de Référence 2017](#).

Assurer la **sécurité et la santé** des employés du Groupe, ainsi que de ses sous-traitants, est la priorité numéro un d'Imerys. Offrir un lieu de travail sûr est une pierre angulaire de sa démarche durable.

Favoriser une **conduite éthique des affaires** dans un environnement économique mondial en rapide évolution nécessite une solide gouvernance d'entreprise, qui est la fondation sur laquelle est bâti le Groupe. Cependant, l'évolution des réglementations, centrée sur des pratiques équitables et une chaîne d'approvisionnement responsable, exige une adaptation permanente des systèmes et processus du Groupe. Imerys doit également identifier et gérer les défis et opportunités en matière sociale dans un grand nombre d'économies régionales, nationales et internationales. En tant qu'employeur local, il génère des bénéfices socio-économiques concrets pour ses employés, sous-traitants et fournisseurs, aidant ainsi à combattre la pauvreté et contribuant au développement durable.

La **gestion responsable des produits** contribue au développement d'opportunités commerciales durables pour Imerys. Son expertise technologique le place en excellente position pour améliorer constamment l'efficacité des procédés et les méthodes de production de ses exploitations. Parallèlement, la capacité

d'innovation d'Imerys, ainsi que sa connaissance des grandes tendances mondiales, lui permettront d'exploiter les opportunités de développement des minéraux, en tenant pleinement compte de l'empreinte environnementale et de la durabilité de ses produits.

Le **capital humain** d'Imerys est son actif le plus important. Ainsi, garantir le respect des droits de l'Homme et des pratiques de travail équitables, développer des outils de gestion des talents et des compétences, maintenir un dialogue social constructif et assurer un environnement divers et inclusif avec des opportunités égales pour tous sont déterminants dans la stratégie à long terme du Groupe.

Imerys veut contribuer à réduire les conséquences du **changement climatique** et est conscient de la tendance mondiale visant une économie à empreinte carbone faible ou nulle. Dans la transformation de minéraux industriels, cela exige une meilleure efficacité énergétique, passant par de nouvelles technologies, de nouveaux procédés et l'intégration de sources d'énergie renouvelable.

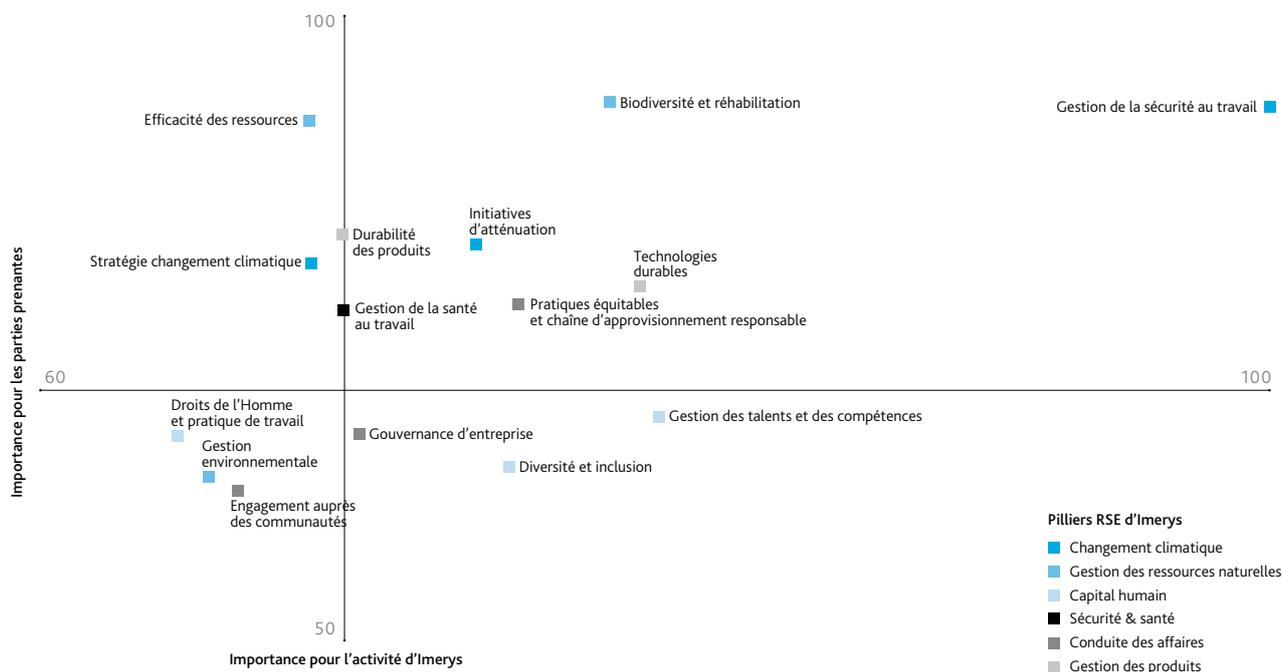
Les techniques employées pour traiter les minéraux industriels sont principalement physiques (concassage, broyage et tri) mais incluent également des procédés thermiques tels que la calcination et la fusion. C'est par une **gestion responsable des ressources naturelles** qu'Imerys s'efforce d'optimiser l'utilisation des ressources minérales et le traitement des minéraux solides, de limiter la consommation de ressources comme l'eau, de gérer les rejets de déchets industriels et des effluents gazeux et liquides, et de préserver la biodiversité ⁽¹⁾.

En croisant les données provenant de différentes sources, Imerys est donc parvenu à une meilleure vision de ses enjeux "matériels". Ce qui lui permet d'orienter sa stratégie RSE à moyen et long terme de façon optimale pour le Groupe et ses parties prenantes.

Les principales problématiques matérielles pour Imerys sont présentées dans le graphique ci-dessous, les **thèmes RSE prioritaires 2018** étant indiqués en gras.

(1) D'autres aspects environnementaux, tels que le bruit et les vibrations, la poussière et la fuite de substances dangereuses, peuvent être significatifs au niveau local, et, à cet égard, sont gérés conformément au système de management environnemental du site. Ils ne sont pas considérés comme matériels au niveau global.

Enjeux matériels et priorités 2018 pour Imerys



5.4 PRINCIPAUX OBJECTIFS ET PERFORMANCES RSE

Dans les paragraphes suivants sont présentés plus en détail les engagements, objectifs et performances RSE du Groupe en 2017 – associés au plan triennal de développement durable – ainsi que leur alignement sur les principes du *Global Compact* et les ODD des Nations Unies, auxquels ils contribuent. Les objectifs du Groupe pour 2018, fondés sur la nouvelle stratégie RSE et liés aux enjeux matériels et aux attentes des parties prenantes, sont également présentés. Un récapitulatif complet des indicateurs clés de performance (KPI) non financiers du Groupe se trouve au [paragraphe 5.8.2 du présent chapitre](#). Tout changement dans les objectifs RSE intervenu en cours d'année est dûment noté. L'un des objectifs 2017 du Groupe, relatif à l'intégration du développement durable comme moteur de la stratégie commerciale d'Imerys, n'est pas rapporté dans ce chapitre car l'avancée vers cet objectif est liée aux nouvelles instances de gouvernance et stratégie RSE du Groupe, décrites aux [paragraphes 5.1 et 5.2 du présent chapitre](#).

En 2017, le Groupe a réalisé une série d'acquisitions, décrites dans le [paragraphe 1.4.2 du chapitre 1 du Document de Référence 2017](#). L'acquisition de Kerneos, en particulier, est susceptible d'affecter les performances RSE du Groupe, notamment en matière d'empreinte environnementale, en raison de la taille et de la nature des activités de l'entreprise. En tant que nouvelle division, Kerneos apporte une solide culture de responsabilité, ayant déployé depuis 2014 un programme RSE spécifique dans

sa propre organisation. En mettant à profit les synergies existantes entre la vision, les politiques et les programmes, l'intégration de Kerneos permettra de compléter et renforcer le déploiement de la démarche RSE du Groupe. Les impacts RSE potentiels de toutes les acquisitions d'Imerys en 2017 sont décrits chaque fois que nécessaire dans ce chapitre.

Au-delà des performances RSE dont Imerys fixe les objectifs au niveau du Groupe, un concours interne a été organisé au cours des 13 dernières années afin de développer et partager toutes les meilleures pratiques, innovations et solutions technologiques contribuant aux engagements RSE du Groupe et soutenant le progrès vers les ODD des Nations Unies. Au total, 847 projets ont été soumis dans le cadre de ce "Challenge DD" depuis sa création. L'édition 2017 a atteint un niveau record de participation, avec 130 propositions représentant toutes les zones géographiques et divisions du Groupe ⁽¹⁾. Pour être sélectionné, un projet doit aider à atteindre les objectifs du plan de développement durable 2015-2017 et viser des résultats à long terme. Imerys est déterminé à ce que le Challenge DD favorise durablement la sensibilisation et la compréhension des enjeux RSE, et serve de plateforme pour concrétiser la vision et les ambitions du Groupe en matière de développement durable.

✓ Pour plus d'informations sur les projets du Challenge DD, voir www.imerys.com.

(1) Kerneos, acquis par Imerys en juillet 2017, n'a pas participé au Challenge DD 2017 en tant que division, celui-ci ayant été lancé avant que l'acquisition ne soit finalisée.

5.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE

5.5.1 SÉCURITÉ ET SANTÉ

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du <i>Global Compact</i>	ODD des Nations Unies
Développer une culture active de sécurité et de santé, en mettant en œuvre les trois axes du système de sécurité Imerys : conformité, amélioration continue et communication	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux d'AAT ≤ 1,05 pour les employés et les sous-traitants ⁽¹⁾ ■ Mettre en œuvre le plan d'action pour la collaboration entre cadres seniors et employés au niveau des sites ■ Organiser des événements SCIT (<i>Safety Culture Improvement Team</i>) sur 30 sites ■ S'assurer que toutes les divisions déploient des séances de formation à la sécurité pour les nouveaux responsables de production et responsables industriels ■ Lancer une nouvelle initiative sur la gestion de la sécurité chez les sous-traitants ■ Lancer une initiative sur l'ergonomie ⁽²⁾ 	Principe 1	ODD 3
	<p>Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sécurité au travail <ul style="list-style-type: none"> ● Taux d'AAT ≤ 1,31 pour les employés et les sous-traitants ⁽³⁾ ● Évaluer la maturité de la sécurité au travail dans toutes les activités du Groupe et développer des plans d'actions spécifiques au niveau des sites ■ Santé au travail <ul style="list-style-type: none"> ● Développer une matrice de maturité pour la santé au travail intégrée dans "I-Cube" ■ Gestion responsable des produits <ul style="list-style-type: none"> ● Développer une nouvelle politique Groupe concernant la gestion responsable des produits ainsi que les protocoles correspondants 		

(1) Le taux d'AAT (accidents avec arrêts de travail) combiné du Groupe pour les employés et les sous-traitants était de 1,42 à fin 2017 (voir chapitre 5.5.1.1 ci-dessous pour les détails complémentaires).

(2) Un potentiel programme sur l'ergonomie, étudié en 2017, sera réexaminé en 2018, la progression vers cet objectif n'est donc pas rapportée dans le Document de Référence 2017.

(3) L'objectif de taux d'AAT combiné du Groupe pour les employés et les sous-traitants a été fixé à ≤ 1,31 pour 2018 afin de prendre en considération les modifications du périmètre de reporting du Groupe, qui inclut des acquisitions récentes.

La sécurité et la santé sont des valeurs fondamentales pour toutes les exploitations Imerys dans le monde. Le Groupe s'engage à développer une culture active de sécurité et de santé, au moyen de partenariats entre le management, les employés, les sous-traitants, les fournisseurs, les visiteurs et les communautés dans lesquelles il est implanté. De même, le Groupe s'engage à une amélioration continue des performances santé et sécurité, en fixant des objectifs et en assurant le suivi, reporting, audit et contrôle des actions. Ce cadre de sécurité et santé est fondamental pour la réussite du Groupe et contribue à l'ODD 3 [Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, à tout âge].

■ 5.5.1.1 SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Imerys exige de chaque exploitation qu'elle ait un système efficace de gestion de la sécurité. Les programmes sont construits dans le cadre du système de sécurité Imerys, sur un principe d'amélioration continue. Une matrice de maturité de la culture de sécurité intègre tous ces programmes et aide les entités à conduire des analyses de lacunes et à mener à bien leurs plans d'amélioration, en partenariat avec l'équipe industrielle et les professionnels de la sécurité, dans le cadre du programme d'excellence opérationnelle "I-Cube".

✓ Pour plus d'informations sur le programme "I-Cube", voir [paragraphe 1.4 du chapitre 1 du Document de Référence 2017](#).

La formation et la sensibilisation au système de santé et sécurité du Groupe s'effectuent par divers outils de communication et de formation, comprenant les "sommets sécurité", les universités sécurité Imerys (ISU), des séminaires par Internet, un parcours de formation en ligne appelé IM-Pulse, des réunions "boîte à outils sécurité" et les séminaires d'intégration pour les nouveaux managers. Les formations sur les thèmes santé et sécurité représentent 54 % du total des formations en 2017 (voir paragraphe 5.8.2 du présent chapitre).

Étant donné l'importance des comportements comme élément central d'une culture de la sécurité efficace (*Behavior-Based Safety*, BBS), les exploitations Imerys mettent en œuvre des programmes spécialisés "BBS" ou intègrent les facteurs comportementaux dans les inspections régulières de sécurité. L'amélioration des comportements est également évoquée dans un paragraphe spécifique de la matrice de maturité du Groupe.

Le Groupe reconnaît le rôle majeur que doit jouer l'encadrement supérieur dans la culture de la sécurité. Sa capacité à s'engager concrètement sur ce sujet avec tous les employés, au niveau des sites, est fondamentale pour améliorer continuellement les performances. Les sommets sécurité visent à renforcer le "leadership ressenti visible" (*Visible Felt Leadership*, VFL) parmi les cadres seniors, tandis que l'ISU adopte une approche personnalisée



pour coacher les directeurs de sites, en vue de l'appropriation du concept de VFL jusqu'aux équipes de responsables. À la fin 2017, trois sommets sécurité, 119 visites de sécurité VFL par des membres du Comité Exécutif et neuf séances spéciales d'ISU ont été organisées, rassemblant près de 300 participants.

Des événements SCIT (*Safety Culture Improvement Team*) sont organisés par des professionnels Santé et Sécurité seniors pour améliorer la culture de la sécurité. Au total, 30 événements SCIT ont eu lieu en 2017, au niveau de l'objectif fixé pour cette année. Pour répondre aux attentes du Groupe en matière de culture de la sécurité, chaque nouveau directeur recruté depuis le début 2017 au niveau des divisions ou des régions a bénéficié d'une préparation spécifique à la sécurité avec un directeur régional Santé et Sécurité, et a participé à un événement SCIT. À la fin de l'année, ces directeurs assistent à un débriefing de sécurité en tête-à-tête avec un Vice-Président Exécutif du Groupe.

Une nouvelle initiative de sensibilisation a été lancée en 2017 : la première Journée de sécurité Imerys (*Safety Connect Day*), consacrée aux interactions entre engins et piétons. Elle a été marquée par le lancement exclusif d'un film aux images fortes, *Hidden Dangers* ("Dangers cachés"), commenté par le Président-Directeur Général du Groupe. La Direction et l'encadrement supérieur d'Imerys a démontré son engagement en participant aux activités et aux ateliers organisés ce jour-là dans tous les sites. L'événement deviendra un rendez-vous annuel sur le calendrier du Groupe.

✓ Pour plus d'informations sur le film *Hidden Dangers*, voir la chaîne "Imerys Replay" sur YouTube www.youtube.com/user/ImerysReplay.

Le Groupe dispose d'un processus de reporting interne des incidents de sécurité et de santé, avec une base de données associée. En cas d'incident, des enquêtes sont menées et des mesures correctives sont mises en œuvre au niveau du site, avec un suivi au niveau de la division. Des alertes de sécurité

sont émises chaque fois qu'un accident avec arrêt de travail se produit, afin de partager les causes fondamentales et les leçons à en tirer. Le cas échéant, les mesures correctives identifiées lors de l'enquête sur un incident sont directement intégrées dans la mise à jour suivante des protocoles de sécurité du Groupe, afin de réduire les risques de récurrence. En 2017, près de 59 alertes de sécurité ont été émises par le Groupe.

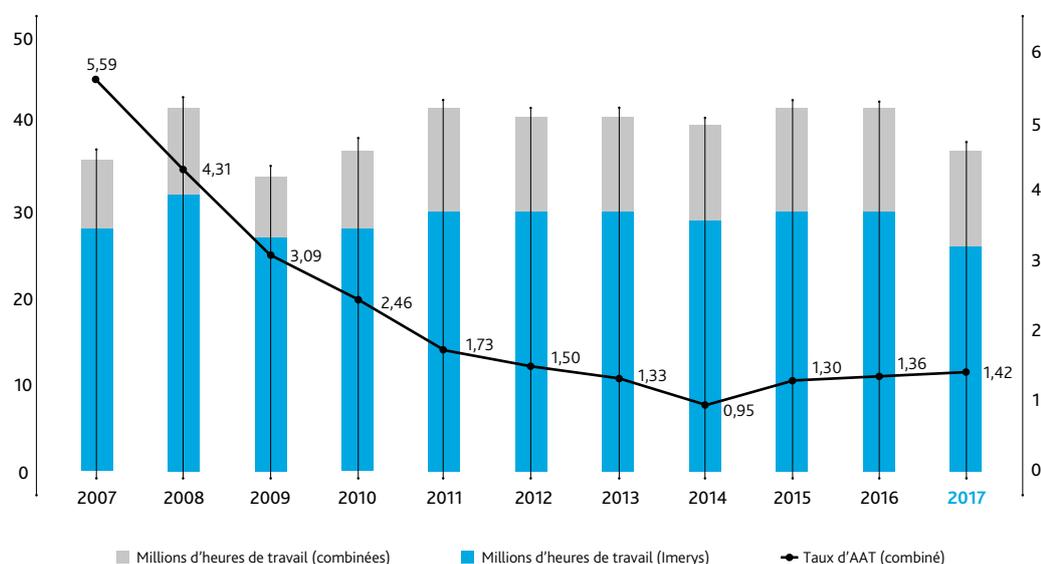
Les exigences de conformité en matière de sécurité, pour chaque exploitation Imerys, intègrent non seulement la législation et la réglementation locales, mais aussi les politiques, protocoles et procédures santé et sécurité (EHS) du Groupe. En 2017, l'équipe d'audit EHS du Groupe a mené près de 30 audits de conformité approfondis sur site. Les mesures correctives sont suivies par l'équipe centrale EHS jusqu'à leur pleine exécution, via un logiciel en ligne.

L'alignement des sous-traitants sur le système de sécurité d'Imerys et sur ses attentes en matière de culture de la sécurité est fondamental pour atteindre les objectifs du Groupe. Dans cette perspective, une nouvelle initiative de gestion de la sécurité chez les sous-traitants a été lancée en 2017 : elle décrit une approche commune et systématique pour la sélection, le suivi et l'amélioration continue des performances de santé et sécurité chez les fournisseurs d'Imerys et leurs sous-traitants.

Les performances de sécurité d'Imerys font l'objet d'un suivi et d'une analyse mensuels, en utilisant comme indicateurs le nombre de décès, d'accidents avec arrêt de travail, d'accidents invalidants et d'accidents sans arrêt de travail. Tous les niveaux du Groupe ont enregistré des indicateurs de performance sécurité chaque mois. La progression des programmes et objectifs clés mentionnés plus haut est examinée chaque trimestre.

✓ Pour plus d'informations sur les méthodologies et le chiffrage du reporting sécurité, voir paragraphe 5.8 du présent chapitre.

Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (AAT)



À fin décembre 2017, le taux de fréquence combiné des accidents avec arrêt de travail (AAT) dans le Groupe était de 1,42 et le taux de fréquence des accidents enregistrables (TRIR) ⁽¹⁾ était de 5,17. Malgré les améliorations significatives observées globalement au cours des 10 dernières années, les résultats de cette année ne répondent pas aux ambitions du Groupe. Imerys s'engage à opérer les changements nécessaires afin d'éradiquer les accidents invalidants et les décès, et doit continuer à se concentrer sur l'amélioration continue des performances en matière de sécurité. Malheureusement, en 2017, un sous-traitant Imerys a été victime d'un accident mortel à Ipoh (Malaisie), suite à l'éclatement du pneu avant d'un camion-benne articulé.

■ 5.5.1.2 SANTÉ AU TRAVAIL

Imerys considère la santé au travail comme une priorité, tant pour ses employés que pour ses sous-traitants. L'exploitation minière et la transformation de minéraux comportent des risques spécifiques, liés notamment à la poussière, au bruit et aux vibrations. De faibles quantités de produits chimiques sont utilisées pour certains procédés industriels et dans les laboratoires pour l'assurance qualité et la R&D. Certaines activités impliquent le déplacement de lourdes charges ou l'accomplissement de tâches répétitives

pouvant éventuellement poser des problèmes ergonomiques. Pour contrôler et atténuer ces risques, Imerys s'appuie sur un ensemble de protocoles de santé au travail, met en place des formations et vérifie systématiquement la conformité des procédures du Groupe ainsi que les réglementations applicables au travers du programme d'audit EHS.

Des mesures de réduction des poussières sont mises en œuvre et suivies via le programme "I-Cube" du Groupe. Au niveau des divisions, les programmes de santé se traduisent par des initiatives de bien-être au travail et sont soutenus par des campagnes de mobilisation et de communication. Il est prévu que le programme de santé au travail du Groupe soit évalué et renforcé dans un cycle d'amélioration continue en tant que **priorité RSE 2018**.

La plupart des sites européens du Groupe appliquent l'accord autonome de dialogue social européen sur la "protection de la santé des travailleurs par l'observation de bonnes pratiques dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent", négocié au sein du "Noyau européen pour la silice" (NEPSI) ⁽²⁾. Les campagnes de reporting du NEPSI ont lieu tous les deux ans, et le cinquième rapport NEPSI a été publié en avril 2016. 100 % des sites Imerys concernés en Europe ont participé à la campagne de 2016.

Maladies professionnelles

	2017	2016	2015
Maladies professionnelles avec arrêt de travail	2	2	7
Maladies professionnelles sans arrêt de travail	6	7	6
Total	8	9	13

En 2017, huit maladies professionnelles ont été rapportées par quatre sites différents du Groupe. Sept de ces cas étaient liés à des actions répétitives et un à une exposition prolongée au bruit.

Des traitements médicaux appropriés et des postes aménagés ont été mis en œuvre dans chaque cas, accompagnés de mesures correctives, comme la modification du poste de travail.

5.5.2 GESTION DES RISQUES INDUSTRIELS ET PRÉVENTION DES SINISTRES

En raison de la nature des procédés industriels ou des infrastructures, certains sites d'Imerys sont exposés au risque d'incidents industriels, susceptibles de menacer l'environnement ou d'interrompre la continuité des activités du Groupe. À cet égard, la gestion des risques industriels et la prévention des sinistres sont des aspects essentiels de la sécurité du personnel et des actifs du Groupe.

En 2017, la gestion des risques industriels a été intégrée parmi les thèmes traités par le département RSE. Pour minimiser l'exposition, un groupe de travail pluridisciplinaire a identifié et hiérarchisé les principaux risques industriels susceptibles d'avoir un impact

important pour le Groupe, et défini des plans de prévention des risques revus par des tiers – ingénieurs spécialisés en gestion des risques et assureurs. Un réseau d'experts internes et externes, forts de compétences spécifiques dans le domaine des risques industriels et la prévention des sinistres, a été créé. Enfin, pour les quelques sites industriels où cela s'avère nécessaire, un système de management de la sécurité des procédés est en cours d'élaboration.

✓ Pour plus d'informations sur les facteurs de risque et le contrôle interne, voir chapitre 4 du Document de Référence 2017.

(1) Imerys a une définition du TRIR différente de celle des autres Groupes. De nombreux Groupes considèrent qu'un accident est "à enregistrer" quand son traitement requiert plus que les premiers secours. Imerys, pour sa part, considère comme enregistrable tout accident sans arrêt de travail dès lors qu'un professionnel de santé intervient dans le traitement, même si celui-ci se limite aux premiers secours.
 (2) NEPSI : ce réseau européen pour la silice est composé d'employés et d'associations d'entreprises européennes qui ont signé l'accord multisectoriel de dialogue social.



5.5.3 GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS

Imerys s'engage à fournir des produits de grande qualité à ses clients et, indirectement, aux utilisateurs finaux. Chaque division est responsable de la conformité réglementaire de ses produits et veille à prévenir les risques potentiels en matière de santé et de sécurité. Pour les produits fabriqués (ou importés) en Europe, le Groupe applique la directive européenne REACH (*Regulation, Evaluation and Authorization of Chemicals*). Les substances commercialisées par Imerys font souvent l'objet d'études de risques afin de déterminer leurs propriétés (par exemple, conformément à la réglementation GHS/CLP ⁽¹⁾ en Europe). Imerys suit de près ces études et étiquette ses produits de manière à en refléter convenablement les résultats.

Pour certains minéraux, le Groupe applique le programme *Mine to Market Mineral Management (M4)*, qui s'articule autour de quatre axes : (1) caractérisation du minerai/gisement à tous les stades du cycle minéral ; (2) suivi de la qualité du produit ; (3) hygiène industrielle et (4) revue de gestion. La caractérisation du minerai

commence dès la planification du projet minier et suit le minerai à tous les stades, jusqu'à traitement du produit. La qualité du produit est vérifiée en utilisant les meilleures techniques actuelles, et le minerai est rejeté s'il ne répond pas à de strictes normes de contrôle qualité.

En 2017, la gestion responsable des produits a également été intégrée parmi les thèmes traités par le département RSE, et le Groupe a renforcé cette expertise en créant un comité scientifique consultatif externe. Un groupe de réflexion régional a aussi été mis en place en Amérique du Nord pour discuter des évolutions de la réglementation et partager les meilleures pratiques, un concept qui sera reproduit dans d'autres régions.

À la fin 2017, près de 70 % des sites Imerys étaient certifiés ISO 9001 – systèmes de management de la qualité.

✓ Pour plus d'informations sur les certifications ISO 9001 du Groupe, voir chapitre 1 du Document de Référence 2017.

5.5.4 RESSOURCES HUMAINES

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
<p>Développer les capacités personnelles et professionnelles de nos employés, leur offrir des prestations appropriées, promouvoir la diversité sur le lieu de travail et entretenir un bon climat social en favorisant un environnement de respect mutuel</p> <p>Respecter les droits fondamentaux énoncés par les grandes conventions internationales et la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et prendre des mesures particulières pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé</p>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer de superviser la mise en œuvre de nouveaux plans de prestations sociales dans une série de pays (Japon, Italie, Nouvelle-Zélande, Belgique, etc.) Lancer une communication interne sur le programme Éducation (alphabétisation et calcul) Donner plus de portée au Challenge DD pour soutenir le programme Éducation dans des pays ciblés Mettre en place un rapport mensuel pour mesurer l'avancement du programme Éducation Créer des outils pertinents pour les représentants des RH et des employés, afin de contribuer à l'appropriation et à la diffusion du programme Éducation Disposer de chartes pour la diversité, l'alphabétisation et la protection sociale agréées par le comité d'entreprise européen ⁽¹⁾ 		
	<p>Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> Droits de l'Homme et pratiques de travail <ul style="list-style-type: none"> Définir et mettre en œuvre les plans d'action prioritaires au niveau du Groupe suite à l'enquête sur l'engagement des employés Gestion des talents et des compétences <ul style="list-style-type: none"> Assurer une intégration complète du modèle de management <i>Imerys Leadership Behaviours</i> dans les programmes, processus et outils RH Concevoir et mettre en œuvre une politique et un processus de recrutement global Concevoir et déployer un programme d'accueil pour les nouveaux collaborateurs du Groupe Dialogue social <ul style="list-style-type: none"> Définir et mettre en œuvre les plans d'action au niveau local suite à l'enquête sur l'engagement des employés Diversité et inclusion <ul style="list-style-type: none"> Adapter les politiques et pratiques de recrutement et de mobilité d'Imerys pour renforcer la diversité des équipes Élaborer et déployer des programmes de formation et de communication sur les préjugés inconscients Développer une matrice de maturité "diversité et inclusion" pour piloter les programmes de diversité et inclusion du Groupe 	<p>Principe 1</p> <p>Principe 2</p> <p>Principe 3</p> <p>Principe 4</p> <p>Principe 5</p> <p>Principe 6</p>	<p>ODD 4</p> <p>ODD 5</p> <p>ODD 8</p> <p>ODD 10</p>

(1) En 2017, cet objectif a été réajusté pour couvrir une charte sur l'alphabétisation approuvée par le comité d'entreprise européen, qui est rapportée en tant que telle dans le Document de Référence 2017.

(1) GHS/CLP : Système général harmonisé/Classification, étiquetage et emballage des produits chimiques.

Le capital humain est au cœur des activités d'Imerys. Le Groupe veut créer des conditions de travail qui favorisent l'épanouissement de ses collaborateurs, facteur clé de croissance et de transformation. À cet égard, les politiques et pratiques de la Direction des Ressources Humaines du Groupe sont fondées sur l'équité, l'ouverture et le respect mutuel. Les objectifs à long terme du Groupe sont d'identifier, attirer, sélectionner et retenir les talents ; de développer et de fournir les compétences essentielles ; de partager les idées, les projets et les bonnes pratiques dans toute l'organisation ; et d'assurer la transparence et la conformité aux exigences légales et aux politiques et règlements d'Imerys.

Le Groupe s'engage à respecter et promouvoir la Charte internationale des droits de l'Homme et les conventions fondamentales de l'OIT, ainsi que les réglementations en vigueur dans les pays où il est implanté, en particulier en matière de non-discrimination, de respect de la vie privée, de non-travail des enfants, de rémunération et de temps de travail. Pour améliorer ses procédures, le Groupe met à jour régulièrement ses politiques Ressources Humaines. Par son engagement constant sur ces thèmes, il contribue à divers ODD.

Emploi ⁽¹⁾

	2017	2016	Évolution 2016/2017
Effectif total déclaré	18 359	15 697	+ 17 %
dont effectif permanent (contrat à durée indéterminée)	17 381	15 003	+ 16 %
dont effectif temporaire (contrat à durée déterminée, d'apprentissage et de professionnalisation)	978	694	+ 41 %

(1) En 2016, le Groupe a rendu compte de ses contrats intérimaires et de sous-traitance. Du fait des difficultés de collecte des données de personnels extérieurs répondant aux définitions de reporting du Groupe, ces dernières ne figurent pas dans le présent Document de Référence ; elles seront affinées et réintroduites dans les prochains exercices de reporting.

5.5.4.1 DROITS DE L'HOMME ET DROIT DU TRAVAIL

Imerys s'efforce de promouvoir le respect mutuel et la diversité dans toutes ses pratiques, dans les échanges avec ses employés, ses prestataires, ses fournisseurs, ses clients et ses distributeurs, et dans les communautés locales où il est implanté. Imerys juge que la gestion des relations avec ses collaborateurs est cruciale pour la création d'un environnement dans lequel tous les employés peuvent exceller. Par ses pratiques d'emploi, Imerys veut avoir un impact positif sur le bien-être de ses collaborateurs et sur les communautés locales, et contribuer ainsi à l'ODD 8 [Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous].

Imerys reconnaît le droit de liberté d'association et le droit de négociation collective, qui sont clairement énoncés dans le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires et la politique d'engagement des employés du Groupe. Fin 2017, environ 68 % des employés étaient couverts par une convention collective. Ces conventions portent sur des sujets tels que la santé et la sécurité, l'organisation du travail et les heures de travail, la formation, la rémunération et les avantages, et l'égalité des chances.

Imerys est déterminé à prendre des mesures efficaces pour éliminer la discrimination et pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé. Dans l'évaluation préalable de tout nouveau projet, comme dans l'audit interne des activités existantes, la conformité aux protocoles du Groupe sur les droits de l'Homme et le droit du travail, comprenant la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé est incluse dans le devoir de vigilance. Ces protocoles sont en place depuis 2009, et ont été révisés et mis à jour en 2017.

✓ Pour plus d'informations sur le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, voir [paragraphe 5.7.2 du présent chapitre](#).

Le Groupe a poursuivi ses actions pour octroyer des avantages sociaux à tous ses employés dans le monde. Une assurance décès et invalidité est désormais effective pour tous les employés en Turquie et en Chine et, parallèlement, des évaluations détaillées ont été réalisées en Allemagne et en Belgique, où des couvertures harmonisées seront mises en place à partir de janvier 2018. Imerys continuera de déployer et de renforcer les avantages sociaux pour les employés locaux dans divers pays (Japon, Italie, Nouvelle-Zélande). De plus, le Comité des Retraites du Groupe a entrepris, en particulier au Royaume-Uni et aux États-Unis, d'optimiser la gestion financière des actifs pour financer les plans de retraite.

5.5.4.2 GESTION DES TALENTS ET DES COMPÉTENCES

La gestion des talents et des compétences est essentielle pour préserver l'innovation, l'implication et la motivation au sein des équipes, et assurer au Groupe une forte croissance à long terme. Le projet "Feuille de route des talents" (*Talent Road Map*) d'Imerys vise à améliorer les processus RH, qu'il s'agisse de recrutement, de marque employeur, de mobilité interne, de formation professionnelle ou de développement des talents et compétences. Tous ces processus contribuent au développement du capital humain chez Imerys et participent ainsi à l'ODD 4 [Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie].



Mouvements du personnel

	2017	2016
Variation nette de l'effectif permanent (hors effet de périmètre)	0	(416)
Recrutements externes	1 717	1 290
Licenciements (économiques et non économiques)	(523)	(707)
Retraites	(258)	(211)
Départs volontaires et autres motifs	(936)	(788)
Taux de rotation du personnel ⁽¹⁾	5,8 %	5,1 %
Variation nette de l'effectif temporaire (hors effet de périmètre)	186	(9)
Fusions/Acquisitions – Cessions	2 476	(8)
Variation de l'effectif déclaré	2 662	(433)

(1) Le taux de rotation correspond au nombre annuel de départs volontaires et cessations d'emploi pour autres motifs, rapporté à l'effectif moyen de l'année (salariés permanents). Cet indicateur incluait précédemment les chiffres de départs en retraite, qui sont désormais rapportés séparément.

Le besoin d'améliorer l'efficacité des activités du Groupe peut conduire à des restructurations internes et à des suppressions de postes. Dans ces situations, la politique du Groupe est de trouver prioritairement des solutions de reclassement interne et de mettre en place des programmes de requalification et de soutien, pour aider les employés concernés à trouver un travail ou à réaliser un projet personnel. La variation de l'effectif en 2017 est principalement due aux acquisitions réalisées par le Groupe au cours de cette année.

Favoriser l'évolution interne et les progressions de carrière est une priorité pour Imerys. En 2017, sur les 77 postes de cadres dirigeants, ouverts dans des responsabilités opérationnelles ou fonctionnelles, 60 (soit 78 %) ont été pourvus par des candidatures internes, issues des 263 collaborateurs qui constituent les équipes d'encadrement supérieur du Groupe. Imerys s'engage à contribuer au développement de ses employés, et des Comités spécialisés se réunissent régulièrement pour discuter de la mobilité interne et des promotions.

Imerys continue d'attirer de nouveaux managers hautement expérimentés, tout en poursuivant sa politique de développement de carrière pour les futurs managers du Groupe. En 2017, Imerys a accueilli 24 diplômés de huit nationalités différentes dans son Graduate Program, structuré en deux cycles successifs de 12 mois, qui permettent au nouvel embauché de découvrir deux environnements d'entreprise différents au sein du Groupe.

Le référentiel managérial du Groupe déployé en 2016, *Imerys Leadership Behaviours*, est devenu partie intégrante de tout le cycle de gestion des talents : recrutement, évaluation des performances et du potentiel des collaborateurs, plans de développement et de relève. Suivant les principes de ce référentiel, les évaluations annuelles se basent désormais sur une co-évaluation des salariés et de leurs responsables hiérarchiques.

Les politiques et systèmes de rémunération et d'avantages du Groupe visent à assurer autant la compétitivité commerciale que la cohérence interne, tout en étant axés sur un objectif clair de rémunération au rendement. Les rémunérations fixes font l'objet chaque année d'un réexamen, coordonné par le département Ressources Humaines, s'appuyant sur des enquêtes locales et/ou sectorielles régulières, et conduit dans une grande rigueur financière. Les régimes de rémunération variable à court terme incluent des objectifs individuels et collectifs, afin de récompenser les performances personnelles comme les performances financières globales. Les programmes de rémunération à long terme, fondés sur l'attribution d'actions de performance, sont alignés sur les

objectifs financiers à long terme du Groupe. Imerys œuvre pour l'alignement de ses pratiques de rémunération sur les meilleurs standards internationaux.

✓ Pour plus d'informations sur la rémunération des dirigeants, voir paragraphes 3.2 et 3.3 du chapitre 3 du Document de Référence 2017.

Le Groupe s'engage à diversifier et renforcer constamment son programme de formation, par une approche d'apprentissage mixte permettant aux collaborateurs de gérer activement leur propre évolution et expérience. La plateforme d'apprentissage en ligne IM-Pulse, qui abrite l'ensemble de l'offre de formation d'Imerys, était ouverte à 4 000 salariés en 2017. En 2017, le nombre de parcours de formation proposés sur la plateforme IM-Pulse a fortement augmenté, passant de 33 à 100. À titre d'illustration, le programme de formation industrielle *Operations & Me* a intégré IM-Pulse, donnant à la fonction industrielle des outils renforcés pour améliorer ses performances, grâce à de nouvelles ressources pédagogiques accessibles dans tout le Groupe, à tout moment. Au total, 3 200 collaborateurs ont effectué 7 730 heures de formation en ligne en 2017.

Imerys est pleinement engagé dans l'éducation et en particulier dans la lutte contre l'illettrisme dans l'éducation des femmes et des jeunes filles et le soutien aux jeunes adultes pour favoriser leur employabilité. En 2017, Imerys s'est fixé comme objectif de créer un programme dédié à l'éducation, participant à la réalisation de l'ODD 4 [Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie]. Le Groupe a lancé une communication interne, au moyen de divers supports, pour partager avec ses salariés les objectifs du programme en matière d'alphabétisation et d'apprentissage du calcul. Parmi ces objectifs figure une Charte de Lutte contre l'Illettrisme à l'usage des représentants des salariés et des professionnels des ressources humaines, qui a été agréée par le comité d'entreprise européen (*European Works Council*) (voir paragraphe 5.5.4.3 du présent chapitre). Le Challenge DD du Groupe a été un vecteur efficace pour concentrer les efforts sur l'éducation : quatre des 10 projets gagnants en 2017 étaient liés à l'éducation. À titre d'exemple, le site indonésien de la division Réfractaires Monolithiques a lancé un programme pour soutenir le développement des savoirs de base (lecture et écriture) chez ses employés. En partenariat avec une ONG locale agréée par le gouvernement, les collaborateurs obtiennent des certificats de formation officiels, ouvrant de nouvelles possibilités d'évolution professionnelle.

Formation

	2017	2016	Évolution 2016/2017
Nombre de salariés formés	13 166	12 428	+ 6 %
Nombre d'heures de formation par an	341 927	293 191	+ 17 %
Nombre d'heures par catégorie de formation			
Environnement, santé et sécurité	185 002	156 083	+ 19 %
Compétences techniques	126 533	109 787	+ 15 %
Management	30 393	27 322	+ 11 %

En 2017, 77 % des salariés du Groupe ont bénéficié d'au moins un programme de formation dans l'année.

■ 5.5.4.3 DIALOGUE SOCIAL ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

Imerys s'efforce d'engager un dialogue ouvert et constructif avec ses salariés et leurs représentants, en conformité avec la réglementation locale, et cherche à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gestion du personnel. En établissant et en entretenant ce dialogue ouvert, le Groupe contribue à l'ODD 10 [Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre].

Le comité d'entreprise européen couvre tous les salariés d'Imerys dans 21 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse. Le comité est informé et consulté sur les décisions stratégiques du Groupe, comme les acquisitions. La délégation des salariés se compose de 17 membres, représentant 17 nationalités différentes. Outre la séance plénière annuelle, les cinq dirigeants du comité se réunissent au moins deux fois par an et assurent le lien entre les représentants du personnel et la Direction d'Imerys. En 2017, 12 828 heures ont été perdues pour faits de grève (contre 35 167 en 2016), dont 9 906 en France et 2 754 en Afrique du Sud.

Des campagnes de communication internes donnent aux employés toutes les informations qui peuvent les aider à mieux comprendre la stratégie, l'environnement et les activités du Groupe. Elles permettent aussi de développer le sentiment d'appartenance et de mettre en lumière les valeurs du Groupe, contribuant ainsi à renforcer son identité. Une communication transparente est diffusée sous divers formats, notamment via l'intranet qui contient des informations sur les Chartes du Groupe, ses politiques, ses protocoles et procédures, les dernières actualités, les programmes transversaux, les offres d'emploi et de mobilité, les nouvelles nominations, les acquisitions, les outils pratiques et l'accès à d'autres sites dédiés. Pour mettre en valeur les employés, projets, initiatives et succès dans tout le Groupe, une lettre d'information numérique, intitulée *Headlines*, est publiée régulièrement et diffusée à tout le personnel. Une édition spéciale de cette lettre est systématiquement consacrée aux vainqueurs du Challenge

DD annuel, pour partager les meilleures pratiques en matière de RSE. Des séminaires d'intégration (*Welcome Sessions*), destinés à fournir aux nouveaux managers des informations sur le Groupe et ses ambitions, et à faciliter leur processus d'intégration, sont régulièrement organisés en Europe, aux États-Unis, en Chine, en Inde, au Brésil, en Afrique du Sud et en Asie du Sud-Est. En 2017, le Groupe a organisé sept *Welcome Sessions*. Le réseau social d'entreprise *Chatter* est une plateforme supplémentaire pour partager des informations et nourrir la discussion sur des thèmes spécifiques, au travers de communautés spécialisées.

En avril 2017, Imerys a lancé sa première enquête mondiale sur l'engagement des collaborateurs, intitulée *Your Voice*. Cette enquête a été conduite de manière confidentielle et anonyme, offrant aux salariés l'opportunité d'exprimer leur opinion sur un large éventail de sujets. Le questionnaire, composé de 53 questions dont une question ouverte et disponible en 17 langues, a été envoyé à tous les employés dotés d'une messagerie électronique, dans toutes les divisions d'Imerys et tous les pays. Avec un taux global de participation de 75 %, le Groupe a été en mesure de dégager une lecture claire du niveau d'engagement du personnel, des forces du Groupe et des domaines améliorables. Les résultats de l'enquête ont révélé un haut niveau d'engagement dans le Groupe, motivé par une solide loyauté envers Imerys. Comparativement à la pratique générale dans l'industrie (données collectées auprès de 2,4 millions de salariés dans 90 organisations du secteur industriel), la perception de l'engagement et des performances d'Imerys en matière de sécurité et d'environnement place ces sujets parmi ses forces (17 % et 9 % au-delà de la moyenne constatée dans l'industrie pour la sécurité et l'environnement, respectivement). Les résultats de cette enquête ont été présentés dans tout le Groupe, en insistant dans chaque pays sur les résultats locaux. Des groupes de travail ont ensuite été mis en place, avec pour mission d'élaborer des plans d'actions locaux sur les points d'améliorations possibles, et ils se poursuivront en 2018. Comme décrit dans le [paragraphe 5.2 du présent chapitre](#), les résultats de cette enquête ont été intégrés dans l'analyse de matérialité, afin de contribuer à l'identification des enjeux et des priorités RSE du Groupe.



5.5.4.4 DIVERSITÉ ET INCLUSION

La Charte Diversité d'Imerys formalise l'engagement du Groupe à renforcer la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances au sein de ses équipes. Considéré comme une priorité majeure, ce sujet fait l'objet d'efforts continus à tous les niveaux de l'organisation. Imerys ne tolère aucune discrimination et/ou harcèlement de ses employés, clients ou distributeurs, que ce soit pour des raisons de sexe, d'âge, de nationalité, de citoyenneté, d'origine ethnique,

de religion, de culture, d'orientation sexuelle, de handicap, de statut marital et parental, ou d'appartenance politique. Le Groupe est conscient du fait que la diversité est un engagement de long terme et, bien qu'il n'ait pas encore atteint tous ses objectifs, s'engage à accélérer ses efforts et à contribuer ainsi à l'ODD 5 [Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles] et à l'ODD 10 [Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre].

Diversité hommes/femmes

	2017	2016	Évolution 2016/2017
Pourcentage de femmes dans le Groupe	17,5 %	17,1 %	+ 2 %
Pourcentage de femmes aux postes de direction	14,4 %	16,5 %	- 12 %

Handicap

	2017	2016	Évolution 2016/2017
Nombre de collaborateurs en situation de handicap	242	213	+ 14 %
Pourcentage du personnel en situation de handicap	1,3 %	1,4 %	- 3 %

Âge et ancienneté

	2017	2016
Répartition de l'effectif permanent par tranche d'âge		
Moins de 30 ans	11 %	11 %
De 30 à 39 ans	25 %	25 %
De 40 à 49 ans	30 %	29 %
De 50 à 54 ans	16 %	16 %
Plus de 55 ans	19 %	19 %
Répartition de l'effectif permanent par ancienneté		
Moins de 10 ans	50 %	49 %
Plus de 10 ans	50 %	51 %
dont plus de 20 ans	24 %	26 %

La proportion de cadres dirigeants (hommes et femmes) rapportée au nombre total des employés a baissé en 2017, du fait de la nature des acquisitions du Groupe. De la même manière, la proportion de femmes parmi les cadres dirigeants a légèrement baissé en 2017, tandis que la proportion globale de femmes dans le Groupe est restée relativement stable au cours des trois dernières années.

En 2017, neuf ateliers ont été organisés pour sensibiliser les collaborateurs aux effets des biais implicites et/ou inconscients, et pour les aider à élaborer des stratégies pour que ces préjugés n'aillent pas à l'encontre des efforts réalisés par le Groupe pour assurer à tous un lieu de travail hétérogène et épanouissant. En outre, une session spécifique sur la diversité et l'inclusion a été intégrée dans la plateforme de formation en ligne IM-Pulse.

Dans le cadre du Challenge DD 2017, une mention spéciale a été décernée par le jury à la division Réfractaires Monolithiques en Inde, pour son programme lié à la Charte Diversité Imerys. Le but premier de ce programme est d'accroître les opportunités

pour les femmes dans le management, en particulier dans les fonctions opérationnelles. Avec l'objectif d'augmenter le nombre de collaboratrices et de continuer à améliorer la culture de travail des bureaux et des usines, le programme a été conçu pour autonomiser et instruire des responsables des deux sexes, par une formation au leadership, à la communication et au travail d'équipe, ainsi qu'un coaching des responsables. En 2017, quelque 50 employés ont pris part au programme, qui se poursuivra pendant toute l'année 2018 et servira de pilote à reproduire dans d'autres sites.

Conformément à l'approche adoptée pour les **thèmes RSE prioritaires en 2018** (décrits au paragraphe 5.3 du présent chapitre), le Groupe a créé en 2017 un groupe de travail "Diversité et inclusion", composé de représentants de différentes activités et fonctions. L'objet de ce groupe de travail, dont le mandat sera reconduit en 2018, est de mener des recherches et des analyses sur la diversité et l'inclusion au sein d'Imerys, d'identifier les principaux défis et opportunités, et de proposer des mesures concrètes, y compris de suivi et de contrôle, pour accélérer les progrès.

5.5.5 RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du <i>Global Compact</i>	ODD des Nations Unies
Construire une relation positive avec les communautés autour de nos sites et contribuer au développement social et économique local	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conduire des revues à distance sur le potentiel d'amélioration des relations avec les communautés locales dans 10 % des mines du Groupe ■ Mettre en place 10 projets supplémentaires visant au développement économique et/ou social local ■ Poursuivre la mise en œuvre des initiatives d'incubation de micro-entreprises ■ Mettre en place une enquête pilote sur les relations avec les communautés locales sur deux sites miniers en Europe 		ODD 3 ODD 4 ODD 5 ODD 6 ODD 7 ODD 8 ODD 10 ODD 12 ODD 13 ODD 15
	Objectifs 2018		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Engagement auprès des communautés <ul style="list-style-type: none"> ● Développer une matrice de maturité des relations avec les parties prenantes et de l'engagement local, et évaluer la maturité d'une division 	Principe 1 Principe 6 Principe 8 Principe 9	

Du fait de leur implantation dans le monde entier, les sites et les collaborateurs d'Imerys deviennent inévitablement parties intégrantes des communautés locales et sont perçus comme représentant l'entreprise dans son ensemble. À cet égard, le Groupe encourage les contributions au développement socio-économique local, non seulement par l'identification et la compréhension des besoins et des attentes des parties prenantes, mais aussi par le partage des compétences et le soutien d'initiatives susceptibles de créer de la valeur partagée. En travaillant de manière constructive et collaborative avec les partenaires locaux, communautés, associations et autres parties prenantes, le Groupe contribue à de nombreux ODD.

Imerys dispose d'un protocole "Relations avec les communautés", disponible en sept langues, destiné à cartographier les parties prenantes et les relations au niveau local. Les sites Imerys peuvent s'aider d'une "boîte à outils" pour appliquer ce protocole, créer et mettre en œuvre leurs propres programmes locaux. Cette boîte à outils décrit la démarche pour identifier les parties prenantes et les enjeux, et esquisse le contenu d'un plan d'action.

En 2017, le Groupe a poursuivi l'examen de ses relations locales, en s'appuyant sur une étude documentaire réalisée dans 10 % des mines du Groupe. L'analyse a été conduite avec les directeurs de 14 sites, en insistant sur la conformité aux protocoles Imerys ainsi que sur le dynamisme, le planning, le suivi et le contrôle des interactions. Cette revue a mis en évidence des axes d'amélioration pour chaque site et a permis de partager les meilleures pratiques. Un suivi des recommandations sera conduit à l'occasion de la campagne annuelle de contrôle interne (ICSA) décrite au [paragraphe 5.7.2 du présent chapitre](#).

Le Challenge DD Imerys contribue également au développement des interactions avec les communautés locales, et au partage des meilleures pratiques en la matière. Sur les 102 initiatives en compétition en 2017, plus de 60 % des projets étaient liés aux relations avec les communautés. 52 d'entre eux contribuent à l'économie locale ou au développement social, à l'instar du programme "Micro-Crédit Crescendo", créé en 2016 au Brésil. D'autres initiatives d'incubation de micro-entreprises ont été lancées en 2017 : "Imerys Saksham", élaborée par la division Réfractaires Monolithiques en Inde, vise à développer les compétences en formant des femmes aux bases de la couture et de l'esthétique,

avec le soutien d'une ONG locale. La division Minéraux Réfractaires à Clérac (France) contribue également au micro-entrepreneuriat local. Une commission a été établie, en lien avec un cabinet de conseil local, pour sélectionner les meilleurs projets d'entreprise, qui recevront des conseils pour leur gestion, leur recrutement et le plan d'investissements. Cette initiative devrait se poursuivre sur les deux prochaines années.

✓ Pour plus d'informations sur les films documentaires du Groupe, voir la chaîne "Imerys Replay" sur YouTube www.youtube.com/user/ImerysReplay.

Plus de 20 sites Imerys dans le monde ont participé en 2017 à la "Journée Minéraux", une initiative à l'échelle du secteur visant à démontrer au public l'importance de ces matériaux, et une opportunité d'interagir avec les parties prenantes locales et régionales. À Milos en Grèce, les visiteurs des sites Bentonite et Perlite (division Métallurgie) ont participé à plusieurs événements visant à sensibiliser les enfants aux enjeux de sécurité, par le biais du théâtre et du jeu de rôles. Plus de 250 visiteurs ont participé en France à la journée portes ouvertes organisée par le site Quartz de Dordogne (division Céramiques). Sur le site de Talc de Luzenac (division Additifs de Performance) plus de 300 invités, dont les autorités locales et des riverains, ont eu l'opportunité de visiter la carrière et de s'informer sur la géologie, la biodiversité, le développement durable et régional, ainsi que les usages du talc. En 2017, dans le cadre de ces portes ouvertes, le Groupe a lancé une enquête auprès des parties prenantes locales afin d'intégrer leur opinion dans l'évaluation de matérialité décrite au [paragraphe 5.2 du présent chapitre](#). Cette enquête a apporté un éclairage précieux sur la perception locale des impacts du Groupe et sur sa capacité à créer de la valeur économique, sociétale, culturelle et environnementale par ses activités.

Outre l'engagement auprès des communautés locales décrit ci-dessus, Imerys entend promouvoir l'accès à la culture et à la diversité par des actions de mécénat autour de deux axes prioritaires : l'éducation et la photographie. En 2016, le Groupe a mis en place un partenariat avec le RMN-Grand Palais à Paris pour parrainer ses expositions photographiques pendant trois ans ; le partenariat avec le festival musical Les Arts Florissants, initié en 2003, a également été renouvelé jusqu'à la fin de 2017.



Imerys est également partenaire technologique et sponsor principal depuis 2016 du projet *Energy Challenge* du skipper Phil Sharp, qui partage les valeurs d'innovation et d'excellence du Groupe. Au travers de ce projet dédié à l'efficacité énergétique, le navigateur veut faire la démonstration des performances apportées par les technologies vertes, en participant à des courses transocéaniques

sans émission de CO₂. Le *Imerys Clean Energy* a participé à la Transat Jacques Vabre en novembre 2017 et est arrivé en tête du Championnat Class40 2017, étant le seul bateau à zéro CO₂ du circuit.

✓ Pour plus d'informations, voir <http://philsharpracing.com/energy-challenge>.

5.6 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

5.6.1 GESTION RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
Évaluer les risques environnementaux significatifs et améliorer continuellement les mesures de contrôle pour réduire les impacts nocifs sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conduire des audits approfondis du système de management environnemental (SME) dans 15 exploitations (10 audits documentaires et 5 sur place) ■ Soutenir les programmes de gestion des poussières dans les 10 sites prioritaires identifiés ⁽¹⁾ 	Principe 7 Principe 8 Principe 9	ODD 6 ODD 7
	<p>Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> ● Développer une matrice de maturité de la gestion de l'environnement et évaluer la maturité des sites pilotes 		ODD 12 ODD 13 ODD 15

(1) Pendant l'année 2017, cet objectif a été réévalué et ajourné ; de ce fait, la progression vers cet objectif n'est pas rapportée dans le Document de Référence 2017.

Imerys vise à minimiser les impacts environnementaux négatifs liés à ses exploitations. La gestion responsable de l'environnement repose sur la mise en œuvre d'un système de management environnemental (SME) robuste, cadre fondamental pour contribuer à de nombreux ODD, en particulier l'ODD 12 [Établir des modes de consommation et de production durables]. Imerys exige que chacun de ses sites dispose d'un SME performant, lui permettant d'identifier les risques significatifs pour l'environnement et de les maîtriser. Les standards exigés pour l'ensemble du Groupe en matière de SME font l'objet d'un protocole environnemental spécifique organisé autour de huit piliers, en phase avec les normes internationales : politique, impacts, exigences légales et réglementaires, objectifs et cibles, rôles et responsabilités, formation, intervention d'urgence, et audits.

Outre les exigences relatives au SME, le Groupe encourage la certification de ses sites : fin 2017, 114 sites sur 267 (soit 43 %) étaient certifiés ISO 14001 ou EMAS (système de management environnemental et d'audit) par des organismes indépendants.

La conformité réglementaire doit être évaluée tous les ans et chaque site doit effectuer des audits annuels de son SME. Les sites Imerys sont audités à intervalles réguliers selon le protocole environnement, santé et sécurité (EHS) du Groupe. En 2017, 30 audits EHS ont été menés, ce qui a permis d'atteindre pleinement l'objectif fixé pour l'année.

Outre ces audits EHS, 20 audits documentaires de conformité environnementale ont été lancés en 2017 par un cabinet indépendant. Ce dernier a pu spécifiquement vérifier la conformité des permis, licences ou autorisations d'exploitation, les contrôles opérationnels, ainsi que les plans d'urgence et de prévention environnementaux. Les sites audités représentaient toutes les zones géographiques du Groupe, ainsi que la plupart de ses divisions.

Le Groupe a également structuré une procédure de reporting interne et une base de données permettant d'enregistrer cinq types d'incidents environnementaux, à savoir : dégradation significative d'une digue, libération d'eau à la coloration anormale, libération de poussière, inspection non routinière, enquête ou notification de non-conformité provenant d'un organisme de réglementation environnementale, ou toute plainte crédible concernant un problème environnemental lié aux exploitations. En 2017, 11 incidents environnementaux ont été rapportés. Ces incidents ont fait l'objet d'enquêtes et toutes les mesures correctives ont été prises et les rapports d'incident clos, selon le protocole du Groupe. Les poursuites et pénalités liées aux questions environnementales font également l'objet d'un suivi dans le système de reporting.

Incidents environnementaux, poursuites et amendes

	2017	2016	2015
Nombre d'incidents environnementaux	11	7	17
Nombre de poursuites	6	12	13
Montant des amendes (en euros)	148 868	346 402	67 568

Les poursuites engagées en 2017 étaient liées aux obligations de permis relatives à l'eau ou aux émissions de particules et aux limites d'émissions atmosphériques. Les sites concernés étaient situés en Afrique du Sud, au Canada, aux États-Unis, en Italie et au Royaume-Uni. Des mesures correctives ont été rapidement mises en œuvre sur les sites concernés pour traiter ces problèmes de non-conformité environnementale.

La probabilité et le montant des amendes qui pourraient être imposées dans le cadre de telles poursuites ont été estimés par le Groupe, avec l'aide de cabinets juridiques externes et de consultants pour les plaintes ou les litiges les plus importants. L'impact financier estimé a été consolidé dans les provisions pour "obligations environnementales et de démantèlement", voir note 23.2 aux états financiers consolidés.

5.6.2 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
Mettre en œuvre des technologies de pointe et promouvoir l'excellence opérationnelle pour assurer un usage durable des matières premières et autres ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer de 6 % l'efficacité énergétique du Groupe à fin 2017 (par rapport à 2014) ■ Améliorer de 6 % l'efficacité carbone du Groupe à fin 2017 (par rapport à 2014) 		
	<p>Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Stratégie face au changement climatique <ul style="list-style-type: none"> ● Définir les objectifs de réduction des émissions de CO₂ à l'horizon 2030 et 2050, conformément à la trajectoire 2 °C de la COP 21 ■ Initiatives d'atténuation <ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'efficacité énergétique du Groupe de 2 % à fin 2018 (par rapport à 2017) ■ Gestion responsable des produits <ul style="list-style-type: none"> ● Développer un cadre et une méthodologie pour le Groupe, afin d'évaluer la durabilité des produits 	Principe 7 Principe 8 Principe 9	ODD 7 ODD 13

Imerys reconnaît que le changement climatique est un défi majeur pour la planète. Par son engagement envers les principes du *Global Compact* et les ODD, le Groupe est déterminé à progresser dans ce domaine, notamment par une gestion efficace de l'énergie et des émissions polluantes.

■ 5.6.2.1 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les besoins en énergie d'Imerys sont concentrés en particulier dans ses procédés de transformation des minéraux qui utilisent des technologies thermiques, et dans ses activités d'extraction qui nécessitent des équipements lourds. Les initiatives en matière d'énergie sont pilotées de manière concertée à tous les niveaux du Groupe et dans les différentes fonctions : exploitation, direction industrielle, environnement, achats, géologie et mines. La Direction Énergie du Groupe définit les standards de reporting et d'analyse et dispense les formations nécessaires pour assurer la cohérence et la fiabilité des résultats rapportés.

En améliorant son efficacité énergétique, Imerys utilise moins d'énergie pour atteindre les mêmes niveaux de productivité, contribuant ainsi à l'ODD 7 [Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable]. Une analyse détaillée de l'efficacité énergétique, ainsi que des plans d'amélioration, sont communiqués dans un rapport trimestriel, examiné par les cadres dirigeants. Une partie du régime d'intéressement variable du Groupe, pour les managers concernés (responsables de l'énergie, des installations, des processus opérationnels, etc.) a également été liée aux performances réalisées au regard des indicateurs d'efficacité énergétique.



Consommation totale d'énergie et répartition par source d'énergie

	2017	2016 ⁽²⁾	2015 ⁽²⁾
Consommation totale d'énergie ⁽¹⁾ (en térajoules, TJ)	36 932	33 041	33 154
Électricité (nette), vapeur, eau chaude	30,2 %	30,6 %	29,8 %
Gaz naturel	45,8 %	47,7 %	45,5 %
Autres combustibles fossiles	21,7 %	18,6 %	22,0 %
Biomasse	2,3 %	3,1 %	2,7 %
Consommation d'énergie/chiffre d'affaires (en MJ/euro)	8,03	7,93	8,11

(1) Plusieurs sites Imerys utilisent des installations de production combinée de chaleur et d'électricité (PCCCE). Le surplus d'électricité produit par ces installations est parfois vendu au réseau national. La consommation totale d'énergie n'inclut pas cette électricité revendue.

(2) Des corrections mineures ont été apportées aux valeurs de consommations d'énergie déclarées dans le Document de Référence 2015 et 2016.

Entre 2016 et 2017, la consommation totale d'énergie a augmenté de 2,8 % à périmètre constant et de 11,8 % en incluant les nouvelles acquisitions. La consommation des sites Kerneos a représenté 72 % de la consommation totale des nouvelles acquisitions. L'augmentation globale est principalement liée à la consommation d'électricité et au mix de combustibles fossiles que consomment les installations récemment acquises – principalement huile recyclée, lignite et essence.

À périmètre constant, l'efficacité énergétique totale a été améliorée de 0,5 % par rapport à 2016, et de 4,3 % par rapport à l'année de référence, 2014, ce qui est inférieur à l'objectif de 6 %. Sur treize divisions, huit ont amélioré leur efficacité énergétique et cinq ont atteint l'objectif de - 2 % pour l'année 2017.

Imerys calcule annuellement son intensité énergétique en rapportant sa consommation en mégajoules à un euro de son chiffre d'affaires : elle s'élevait à 8,03 en 2017, soit une hausse de 1,3 % par rapport à 2016.

Depuis 2016, le Groupe s'est concentré en particulier sur la performance énergétique de 12 de ses sites industriels, qui représentent près de 30 % de sa consommation totale d'énergie. Des projets d'amélioration spécifiques ont été menés dans ces sites, dont les effets sont observés et mesurés au moyen d'indicateurs, dans le cadre du programme d'excellence opérationnelle "I-Cube". Les améliorations mises en place dans ces 12 sites clés ont généré 74 % des économies d'énergie réalisées par le Groupe en 2017.

✓ Pour plus d'informations sur le programme "I-Cube", voir [paragraphe 1.4 du chapitre 1 du Document de Référence 2017](#).

En 2017, une communauté dédiée aux questions énergétiques a été créée sur le réseau social d'entreprise *Chatter* pour partager les connaissances et les bonnes pratiques ; des webinaires et des séminaires régionaux sont également à disposition pour promouvoir la performance énergétique.

Deux défis ont été lancés en 2017 pour inciter les sites à développer les bonnes pratiques et les impliquer dans l'efficacité énergétique : le premier consacré à la mesure de l'énergie, le second à l'optimisation des combustions. Le vainqueur du premier challenge est un site de la division Carbonates à Ipoh (Malaisie), qui a proposé des outils pour mieux cartographier la consommation électrique et suivre les tendances énergétiques. Pour le second challenge, un site de la division des Minéraux Réfractaires, à Andersonville (États-Unis), a proposé un système de récupération de la chaleur provenant de la calcination pour la réutiliser dans un procédé de broyage, permettant une exploitation plus efficace pour un impact financier positif.

Le Groupe continue d'encourager la transition vers les énergies renouvelables et de favoriser les technologies à combustible fossile plus performantes et plus propres. Certains sites Imerys ont recours à une alimentation électrique en partie issue d'énergies renouvelables (solaire, hydraulique, éolien). Et à ce jour, 17 installations fournissent au Groupe de l'énergie renouvelable directe : 10 au Royaume-Uni, quatre en France, une en Australie, une en Autriche et une en Inde, pour une consommation totale de 52 MW (huit unités solaires, quatre éoliennes, quatre systèmes hydrauliques et un chauffage urbain).

■ 5.6.2.2 ÉMISSIONS CARBONE

La majorité des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe sont générées par la production d'énergie thermique à partir de gaz naturel, de combustibles fossiles, de biomasse et de vapeur. Les émissions indirectes issues de la consommation d'électricité sont la seconde source d'émissions. Certains procédés utilisés dans les exploitations Imerys aboutissent à l'émission directe de CO₂ (par exemple, décarbonatation de matières premières). Les mesures visant à surveiller et réduire les émissions de GES sont l'un des principaux moyens par lesquels le Groupe contribue à l'ODD 13 [Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions].

Émissions de carbone par le Groupe

<i>(en milliers de tonnes, kt)</i>	2017	2016	2015
Émissions de CO ₂ – scope 1 ⁽¹⁾	2 018	1 738	1 725
Émissions de CO ₂ – scope 2 ⁽¹⁾	1 161	1 056	1 056
Émissions totales de CO₂ (scopes 1 et 2)	3 179	2 794	2 781
Énergie	86,0 %	87,1 %	89,1 %
Procédés	14,0 %	12,9 %	10,9 %
Émissions de CO₂/chiffre d'affaires <i>(en tonnes éq. CO₂/million d'euros)</i>	691,3	670,9	680,4

(1) Les émissions du scope 1 sont les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. Les émissions du scope 2 sont les émissions indirectes provenant de la production d'énergie achetée.

Entre 2016 et 2017, les émissions annuelles totales (scope 1 et scope 2) de CO₂ ont augmenté de 385 kt. Les émissions provenant d'installations récemment acquises par le Groupe ont représenté 9,8 % des émissions totales (dont 85 % issues des sites Kerneos).

À périmètre constant, l'efficacité carbone globale a été améliorée de 0,9 % par rapport à 2016, ce qui correspond à une réduction des émissions de CO₂ de 25 kt. Ceci équivaut à une amélioration de 6 % par rapport à l'année de référence 2014, en ligne avec l'objectif fixé. L'intensité carbone du Groupe s'élève à 691,3 tonnes éq. CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires.

Une première identification des risques climatiques auxquels le Groupe est exposé a été réalisée en 2017 dans le cadre de l'évaluation de ses risques industriels. Pour les sites hautement prioritaires, des plans de continuité d'activité (PCA) sont en cours de développement afin de prendre en compte et d'atténuer l'exposition à ces risques. Les autres risques liés au changement climatique seront évalués dans le cadre de l'exercice de cartographie des risques du Groupe en 2018.

En 2017, à l'occasion du *One Planet Summit*, Imerys a signé le *French Business Climate Pledge*, affirmant ainsi publiquement son engagement à contribuer aux efforts collectifs de lutte contre le changement climatique. De plus, un groupe de travail transverse a été mis en place, composé de responsables des fonctions Environnement, Énergie, Industrie, Développement commercial

et Finance, pour se saisir du changement climatique en tant que **thématique RSE prioritaire pour 2018**. Ce groupe de travail a pour mission de mener un benchmark approfondi sur le changement climatique, d'identifier des opportunités concrètes de réduire encore les émissions carbone, et de développer la stratégie à long terme du Groupe face au changement climatique, qui sera déployée à partir de 2018.

✓ Pour plus d'information concernant *the French Business Climate Pledge*, voir <http://www.medef.com/fr/dossiers/french-climate-business-pledge>.

Au cours des 11 dernières années, Imerys a participé au projet lié au "changement climatique" du *Carbon Disclosure Project* (CDP). Fin 2017, le score de performance CDP du Groupe est de niveau B, c'est-à-dire que "le changement climatique est reconnu comme une priorité stratégique, mais toutes les initiatives ne sont pas encore établies".

Afin de quantifier progressivement les impacts environnementaux et sociaux de l'ensemble de sa chaîne de valeur, le Groupe porte également une attention croissante aux émissions de scope 3 et à l'impact du cycle de vie de ses produits et services.

En amont, l'achat de matières premières, de consommables et de services de transport par le Groupe a un coût équivalent à près de 40 % de son chiffre d'affaires.

Chaîne de valeur du Groupe

Catégories d'achats	Pourcentage des achats clés ⁽¹⁾	Fournisseurs en amont
Matières premières ⁽²⁾	27 %	Principalement bauxite, sable de zircon, carbonate de soude, sable de silice
Fournitures minières et industrielles	17 %	Sous-traitants minières, fournisseurs de services pour la maintenance et la réparation
Transports	25 %	Fret par train, camion et bateau, et voyages d'affaires
Énergie	17 %	Voir le mix énergétique plus haut, comptabilisé dans les émissions de scopes 1 et 2
Produits chimiques et autres consommables	14 %	Principalement produits chimiques et matériaux de conditionnement

(1) L'analyse est fondée sur les données 2016 ; le montant total des achats mentionnés s'élevait à environ 1 962 millions d'euros.

(2) Imerys s'auto-provisionne d'environ deux-tiers de matières premières et achète le dernier tiers.



Estimation des émissions de scope 3

Poste	Sources des émissions de scope 3 ⁽¹⁾	Tonnes équivalent CO ₂	Méthode de calcul des émissions	Commentaires
Fournitures minières et industrielles	Activités minières sous-traitées (non incluses dans le scope 1 ou 2)	131 428	Ces émissions sont liées à l'utilisation de diesel par les véhicules dans les activités minières sous-traitées. Elles sont estimées à partir de la propre utilisation de diesel dans les sites Imerys. Les calculs ont été effectués selon le protocole GHG ⁽²⁾ .	Il s'agit là de la principale source d'usage de carburant dans les activités sous-traitées par Imerys.
Transports	Voyages d'affaires de plusieurs sièges régionaux	7 754	Les émissions sont calculées d'après la distance parcourue. Les données proviennent des principales agences de voyage en train, en avion ou de location de voiture. Les calculs ont été effectués selon le protocole GHG ⁽²⁾ .	Les données ont été fournies par des agences de voyage telles qu'Egencia (France et Royaume-Uni), Concur (États-Unis) et Europcar (Europe).
Transports	Biens livrés par camion	180 495	Les émissions sont calculées d'après la distance parcourue, le volume transporté et le type de transport. Les calculs ont été effectués selon le protocole GHG ⁽²⁾ .	La donnée rapportée provient de l'extrapolation faite à partir de celles d'une division d'Imerys, représentant 29 % des volumes totaux transportés en 2016. Les données de novembre et décembre 2017 ont été estimées à partir des mois précédents.

(1) Les émissions du scope 3 sont toutes les émissions indirectes (non incluses dans le scope 2) qui sont liées à la chaîne de valeur de l'entreprise, y compris les émissions "amont et aval".

(2) Greenhouse Gas Protocol : *protocole de mesure et de reporting élaboré en 2001 par le WBCSD (World Business Council for Sustainable Development) et le WRI (World Resources Institute).*

On ne dispose pas de données fiables sur les émissions provenant des fournisseurs de minéraux achetés par Imerys ; à cet égard, l'estimation du scope 3 ci-dessus ne comprend pas les émissions potentiellement liées aux matériaux achetés et aux biens d'équipement. Les services de transport assurés par les fournisseurs sont plutôt mesurés par volume et coût, que par distance parcourue. De même, il est difficile de calculer les émissions de scope 3 pour le transport des produits finis. Les émissions de scope 3 liées aux biens et services d'Imerys sont considérées comme limitées ; cependant, elles ne font encore l'objet d'aucune évaluation quantitative.

Concernant les émissions en aval, Imerys a entamé l'analyse de l'impact de ses produits pendant leur cycle de vie, et continuera de développer ses outils et compétences sur ce sujet comme un **thème prioritaire en 2018**. Dans ce but, le Groupe a mis en place un groupe de travail pluridisciplinaire composé d'experts en environnement, innovation, stratégie, marketing et gestion des

produits, pour définir une méthodologie robuste d'évaluation de la durabilité des produits Imerys, incluant la définition d'indicateurs et d'objectifs pertinents.

5.6.2.3 ÉMISSIONS DE NO_x ET DE SO₂

Plusieurs procédés de transformation des minéraux du Groupe font appel à la calcination, qui émet de l'oxyde d'azote (NO_x) et du dioxyde de soufre (SO₂).

La méthode d'estimation de ces émissions est décrite dans un protocole spécifique de reporting sur l'énergie, les émissions et la production. Les émissions de NO_x sont calculées en appliquant des facteurs de conversion spécifiques à chaque source de carburant consommée. En 2017, le Groupe a mis à jour, affiné et fiabilisé sa méthode d'estimation des rejets de SO₂.

✓ Pour plus d'informations sur les méthodologies de reporting RSE, voir [paragraphe 5.8 du présent chapitre](#).

Émissions de SO₂ et de NO_x

(en tonnes)	2017	2016 ⁽¹⁾	2015 ⁽¹⁾
Dioxyde de soufre (SO ₂)	5 494	4 088 ⁽²⁾	4 767
Oxyde d'azote (NO _x)	6 505	5 828	6 068

(1) Les coefficients d'émissions SO₂ et NO_x ayant été mis à jour en 2017, les données 2016 et 2015 ont été recalculées sur la base des coefficients les plus récents.

(2) Le total d'émissions de SO₂ indiqué dans le Document de Référence 2016 était erroné. Cette erreur est corrigée ci-dessus, le chiffre de 4 088 tonnes de SO₂ émises en 2016 remplaçant celui de 5 009 rapporté précédemment.

Bien que l'acquisition de Kerneos ait induit une augmentation des émissions de NO_x et de SO₂ entre 2016 et 2017, le Groupe poursuit ses efforts pour réduire celles-ci, en modernisant ses technologies et en réalisant des investissements. Dans la division Kerneos, un nouveau projet de traitement des gaz de combustion a été lancé sur le site de Tianjing, en Chine. Le site devient ainsi le premier dans l'industrie chinoise du ciment à répondre aux très hauts standards imposés par la nouvelle législation nationale sur

les émissions dans l'atmosphère, attirant les éloges des autorités locales. Ces installations ont permis à l'usine de Tianjing de réduire de 78 % ses émissions de NO_x depuis 2016.

Certains sites émetteurs de SO₂ du Groupe ont, de même, lancé des projets d'investissement pour moderniser les systèmes antipollution, qui, une fois en place, devraient réduire considérablement les rejets dans l'atmosphère.

5.6.3 GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
Mettre en œuvre des technologies de pointe et promouvoir l'excellence opérationnelle pour assurer un usage durable des matières premières et autres ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Adoption du programme d'excellence opérationnelle "I-Cube" sur plus de 55 % des sites ⁽¹⁾ 		
	<p style="text-align: center;">Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Efficacité des ressources <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'adoption du programme "I-Cube" sur 195 sites dans le Groupe 	Principe 7 Principe 8 Principe 9	ODD 6 ODD 12

(1) Au cours de l'année 2017, l'indicateur correspondant au déploiement du programme "I-Cube" a été modifié ; il n'est plus calculé au regard du nombre de sites mais du pourcentage de marge brute du Groupe.

Le savoir-faire technologique d'Imerys, combiné à la force de son réseau commercial et à ses capacités d'innovation, placent le Groupe en position d'améliorer le rendement des matériaux utilisés dans ses exploitations, et d'optimiser la valeur de ses productions tout en minimisant les rejets de déchets, contribuant ainsi aux ODD relatifs à la gestion des ressources.

■ 5.6.3.1 GESTION DES RESSOURCES MINÉRALES

Établir et maintenir une gestion efficace des ressources minérales est une priorité pour le Groupe. Cette gestion est encadrée par une série de politiques, procédures et protocoles de planification géologique et minière. Chaque site minier doit disposer d'un plan de vie de la mine (*Life of Mine*, LOM) et créer un plan minier détaillé de cinq ans. Cette approche permet aux sites d'optimiser l'utilisation des ressources minérales, allant ainsi dans le sens des objectifs de l'ODD 12 [Établir des modes de consommation et de production durables].

Depuis 2016, deux matrices de maturité, *Geology & Mine Planning* et *Mining Operations*, ont permis de progresser dans le management industriel des carrières, en plus des précédents plans LOM. Ces matrices sont pleinement intégrées dans le programme "I-Cube". En décembre 2017, 143 sites, représentant 54 % du nombre total de sites Imerys et 78 % ⁽¹⁾ de la marge brute du Groupe, avaient déployé le programme "I-Cube".

✓ Pour plus d'informations sur le programme "I-Cube", voir [paragraphe 1.4 du chapitre 1 du Document de Référence 2017](#).

L'industrie des minéraux industriels travaille, en partenariat avec les industries en aval, sur des procédés pour accroître la recyclabilité. L'association professionnelle IMA-Europe a étudié les données publiquement disponibles sur le recyclage du verre, du plastique, du ciment et du papier, et en a conclu qu'au total, 40 % à 50 % des minéraux consommés en Europe sont recyclés. Bien que ces taux de recyclage soient relativement élevés, Imerys poursuit ses recherches sur le recyclage et l'économie circulaire. Au sein de la division Kaolin au Royaume-Uni, un accord a été conclu avec une société locale pour utiliser le surplus de déchets de la carrière de Lee Moor, les traiter et les vendre comme agrégats secondaires. La vente de ces produits à base de sable, de pierre et de ciment, dérivés de déchets, est exemplaire d'une stratégie durable : elle crée des emplois dans la région, est source de revenu pour Imerys et, à long terme, apportera des améliorations significatives pour l'environnement local en réaménageant le déblai et en améliorant l'aspect visuel de toute la zone.

Une autre initiative, lancée en 2017 dans la division Carbonates à Beverley (Royaume-Uni), contribue à améliorer la gestion des ressources. L'investissement dans un matériel moderne et efficace de traitement des solutions crayeuses permet de réduire de plus de 90 % les pertes de craie sur les grilles, de minimiser les déchets, de réduire le temps et le coût d'entretien du fait de l'augmentation de la durée de vie des grilles, et d'augmenter ainsi l'efficacité opérationnelle.

Grâce à des améliorations technologiques et de nouvelles applications, Imerys rend possible la transformation des matériaux de faible qualité, des résidus et des déchets, en ressources commercialisables. ImerPlast™, la solution minérale d'Imerys pour rendre compatibles les mélanges polyéthylène/polypropylène, représente un marché potentiel de 650 000 tonnes par an de

(1) Ce pourcentage correspond aux sites couverts par le programme "I-Cube" rapportés à la marge brute totale du Groupe, à l'exclusion de la division Kerneos.



polyoléfines recyclées. Les produits ReMined™ de la division Carbonates, issus du marbre blanc calcique, sont 100 % certifiés "matériaux recyclés pré-consommation" et éligibles aux diverses certifications pour bâtiments écologiques aux États-Unis (p. ex. programme LEED®, *National Green Building Standard*, NSF/ANSI 140).

5.6.3.2 GESTION DES DÉCHETS

Imerys traite les minéraux en utilisant principalement des méthodes mécaniques et physiques. En conséquence, les activités du Groupe génèrent des quantités relativement faibles de déchets

domestiques et industriels. Le Groupe s'engage néanmoins à réduire la production de déchets par une politique de prévention, de réduction, de recyclage et de réutilisation, pour mieux contribuer à l'ODD 12 [Établir des modes de consommation et de production durables].

Les matériaux de découverture et les minéraux solides inutilisés (par exemple stériles, matériaux non conformes, etc.) sont en général stockés dans ou à proximité des zones de production des carrières, dans l'attente d'une utilisation future. Ils sont également utilisés, dans de nombreux cas, lors des travaux de réhabilitation en fin d'exploitation.

Production de déchets et recyclage

	2017	2016	2015
Déchets industriels totaux (en tonnes) dont :	252 022	213 421	203 607
Déchets industriels dangereux non recyclés	1 907	1 734	1 480
Déchets industriels dangereux recyclés	1 764	1 641	1 910
Déchets industriels non dangereux non recyclés	92 704	78 538	81 612
Déchets industriels non dangereux recyclés	155 647	131 508	118 606
Génération de déchets industriels/chiffre d'affaires (en kg/euro)	0,05	0,05	0,05

Les activités du Groupe ont généré 252 kt de déchets industriels en 2017, dont 98,5 % de déchets non dangereux. Le taux de déchets industriels rapporté au chiffre d'affaires était de 0,05 kg/euro en 2017, un ratio resté relativement faible depuis plusieurs années.

De nouvelles actions pour réduire les déchets et augmenter le recyclage sont continuellement identifiées lors de la mise en œuvre du programme "I-Cube" et via d'autres initiatives, dont le Challenge DD du Groupe. Pour la seule année 2017, plusieurs sites ont contribué à une meilleure gestion des déchets en lançant divers projets tels que le retraitement de produits finis périmés, le recyclage accru du papier, l'amélioration de la commercialisation de certains résidus spécifiques et de la classification et du tri des déchets.

L'objectif d'un taux de récupération des déchets inertes et non dangereux (mesurés en masse) de 55 % en 2020, fixé par la loi française relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), a été atteint par Imerys en 2017 (63 %) et le Groupe espère atteindre l'objectif requis de 65 % en 2025.

Imerys est peu visé par les aspects de la loi TECV relatifs à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la réduction des déchets organiques. En France, Imerys emploie environ 3 183 personnes, sur 55 sites. Bien que la plupart de ces sites offrent des espaces

pour les pauses et le déjeuner, ils ne disposent pas de cantines proposant des repas aux employés. Seuls quelques sites importants offrent des services de restauration, assurés par des prestataires externes. Les déchets générés par ces services de cantine ne sont pas suivis actuellement.

5.6.3.3 GESTION DE L'EAU

Imerys s'efforce de minimiser l'impact de ses activités sur les ressources en eau, en portant ses efforts sur trois axes :

- optimiser la consommation d'eau en limitant les prélèvements dans le milieu naturel ;
- développer les possibilités de recyclage des eaux de traitement ;
- améliorer la qualité des effluents.

Ces engagements s'inscrivent dans la poursuite de l'ODD 6 [Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau].

Imerys classe ses prélèvements d'eau en fonction de leurs sources, qui comprennent les eaux souterraines, les eaux de surface et l'eau fournie par des tiers. L'eau déplacée d'une zone à une autre sans être altérée (par exemple l'eau pompée pour l'exploitation des carrières) n'est pas comptabilisée, puisque la qualité de cette eau n'est pas dégradée.

Consommation d'eau

	2017	2016	2015
Prélèvements d'eau totaux ⁽¹⁾ (en millions de litres)	45 441	38 910	40 046
Eau prélevée/chiffre d'affaires (en litres/euro)	9,9	9,3	9,8

(1) Les indicateurs de performance relatifs à la consommation d'eau sont inclus dans le tableau récapitulatif, au paragraphe 5.8.2 du présent chapitre.

Les 10 exploitations les plus consommatrices d'eau au sein du Groupe représentent plus de 56 % des prélèvements annuels totaux d'eau. Huit de ces sites ont élaboré un plan spécifique de gestion de l'eau. Ces plans intègrent la description de l'utilisation actuelle de l'eau, l'analyse du bilan hydrique, la comptabilité de l'eau, l'évaluation des risques liés à l'eau, ainsi qu'un plan d'action pertinent pour gérer les enjeux de haute priorité.

En s'appuyant sur le *Global Water Tool* (GWT) ⁽¹⁾ du WBCSD, le Groupe a identifié 19 sites situés dans des zones arides. La plupart de ces sites utilisent uniquement des procédés secs pour la production, et limitent leur utilisation d'eau pour les autres activités. L'eau prélevée par l'ensemble ces sites représentait 4,3 % du prélèvement total du Groupe en 2017. À la fin de l'année, ces 19 sites avaient établi un plan de gestion de l'eau et des mesures de réduction, comprenant une sensibilisation à l'empreinte hydrique et des actions au bénéfice des communautés locales.

Consciente de l'importance d'une consommation responsable de l'eau dans les zones arides, la division Métallurgie de Milos (Grèce) a associé un objectif de consommation d'eau à son objectif cible d'émission carbone pour 2017. Le site a installé un nouveau système conçu pour récupérer la chaleur issue des séchoirs. L'énergie récupérée est utilisée pour préchauffer l'air dans le même séchoir, afin de réduire la consommation de carburant et de récupérer de l'eau à des fins industrielles. La consommation d'eau de l'usine, tout comme ses émissions carbone, s'en trouvent réduites.

Imerys mesure également la quantité d'eau recyclée par ses sites, le recyclage permettant au Groupe de réduire la quantité d'eau prélevée sur les habitats naturels, et donc son empreinte hydrique.

Recyclage de l'eau

	2017	2016	2015
Volume total d'eau recyclée ⁽¹⁾ (en millions de litres)	44 392	43 293	40 483
Nombre de sites ayant déclaré des données de recyclage d'eau	62	61	68
Taux d'eau recyclée ⁽²⁾	0,51	0,52	0,50

(1) Le protocole de reporting environnemental du Groupe inclut une définition de l'eau recyclée. En 2014, Imerys a précisé que les eaux de refroidissement fournies par les installations d'une tierce partie (p. ex. l'usine de pâte à papier d'un client) et réutilisées en circuit fermé ne devaient pas être comptabilisées comme des eaux recyclées par les sites d'Imerys.

(2) Taux d'eau recyclée : eau totale recyclée / (prélèvement d'eau total + eau totale recyclée).

Le recyclage de l'eau présente de multiples avantages pour les sites. En 2017, la division Graphite et Carbone de Lac des Îles (Canada) a élaboré un projet pour réduire les prélèvements et les rejets dans la rivière locale, en développant un circuit de recyclage des eaux de surface et de l'effluent final accumulé dans l'un des puits de l'usine. Cette évolution a non seulement réduit les prélèvements d'eau et les rejets, mais aussi réduit la consommation d'énergie et les besoins de maintenance, contribuant ainsi à l'efficacité opérationnelle du site.

Le rejet des eaux usées est géré par les SME de chaque site, en conformité avec les limites réglementaires correspondantes. Toute libération d'eau susceptible de créer une nuisance doit être rapportée dans la base de données d'incidents environnementaux du Groupe. En 2017, six des 11 incidents environnementaux rapportés étaient liés à des rejets d'eau. Ces incidents ont donné lieu à des mesures correctives appropriées au niveau du site, en conformité avec les exigences du protocole de reporting des incidents du Groupe.

En parallèle, le Groupe continue de rechercher des solutions technologiques pour améliorer la qualité des eaux rejetées. À titre d'exemple, un projet a été élaboré au sein de la division Minéraux Réfractaires à Clérac (France) pour identifier et évaluer de nouveaux procédés de réduction des solides en suspension dans les effluents rejetés vers un courant classé Natura 2000. Après six mois d'étude, le site a mis en test un procédé innovant, dans lequel l'eau chargée de sédiments est pompée de la mine et envoyée vers une nouvelle installation. Dans cette installation, la boue est traitée par adjonction de polymères/agents de floculation, en fonction des mesures de turbidité. La boue traitée est ensuite introduite dans des sacs géotextiles, où les agents de floculation débarrassent le mélange de son eau et retiennent le maximum de matières solides.

(1) Cet outil élaboré par le WBCSD permet aux entreprises d'évaluer les risques liés à la qualité et à la quantité de leur approvisionnement en eau.

5.6.4 BIODIVERSITÉ ET RÉHABILITATION

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
Préserver et favoriser la biodiversité en intensifiant la réhabilitation des mines pendant leur durée de vie, dans un but d'harmonisation avec les écosystèmes locaux	<ul style="list-style-type: none"> Plans de gestion de la biodiversité dans 100 % des carrières adjacentes aux zones riches en biodiversité 		
	<p>Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> Biodiversité et réhabilitation des sols <ul style="list-style-type: none"> Établir un partenariat officiel avec un référent externe leader en gestion de la biodiversité pour soutenir le déploiement du programme biodiversité du Groupe Définir la feuille de route biodiversité du Groupe Développer des projets biodiversité avec des plans d'actions associés sur trois sites pilotes 	Principe 7 Principe 8 Principe 9	ODD 15

Les activités extractives d'Imerys sont susceptibles de modifier les environnements où elles sont implantées. Une carrière peut modifier un habitat originel, mais aussi générer la création spontanée de nouveaux habitats naturels. Outre leur impact paysager et écologique, l'autre particularité des carrières réside dans leur existence certes temporaire, mais souvent longue dans le temps. De nombreuses études démontrent que les carrières peuvent être favorables au développement de la biodiversité, aussi bien durant leur phase d'activité qu'après la réhabilitation du site.

La question des impacts sur le monde vivant se pose pendant tout le cycle de vie d'une carrière, du choix du site jusqu'à sa réhabilitation. Conscient de cette responsabilité, Imerys a pris de nombreuses mesures pour protéger la flore et la faune sur ses sites et aux alentours. Le Groupe s'engage à renforcer son expertise et la qualité de ses pratiques pour contribuer à l'ODD 15 [Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité].

La réhabilitation est pleinement intégrée dans le plan de vie de la mine, jusqu'à sa fermeture. Le Groupe dispose d'un protocole spécifique décrivant les exigences liées à la réhabilitation. Cette dernière est prise en compte dès la phase de proposition de site et d'évaluation environnementale, qui inclut des contrôles de sensibilité de la biodiversité locale. Comme la plupart des pays définissent un cadre strict d'exigences pour l'obtention des permis d'exploitation, les plans de réhabilitation sont souvent divulgués et discutés avec la société civile et les autorités locales avant approbation.

Outre ses évaluations d'impact environnemental sur site, Imerys utilise les référentiels de l'Union internationale pour la conservation de la nature ⁽¹⁾ pour identifier les zones riches en biodiversité susceptibles d'être affectées par ses opérations minières. Fin 2017, 31 des 119 exploitations minières du Groupe (actives et inactives) se situaient sur ou à proximité de ce type de zones ⁽²⁾.

S'appuyant sur le travail déjà accompli pour élaborer des plans de management de la biodiversité, l'objectif du Groupe pour 2017 était que 100 % des sites situés à l'intérieur ou à proximité de zones riches en biodiversité soient dotés de tels plans. Alors que 12 sites sur 13 ont finalisé leur plan à fin 2017, soit seulement un de moins que l'objectif fixé, le Groupe a par ailleurs jugé nécessaire d'améliorer la qualité de ces plans. En conséquence, le département Environnement a créé en 2017 un groupe de travail composé de managers spécialisés en environnement, géologie et mines, et de managers opérationnels, pour se saisir de la biodiversité comme **enjeu RSE prioritaire en 2018**. L'objet de ce groupe de travail pluridisciplinaire est d'identifier et d'évaluer les opportunités pour améliorer la gestion de la biodiversité à l'échelle du Groupe, et de développer les plans d'actions correspondants, qui seront déployés en 2018.

Parallèlement aux travaux menés par le groupe de travail, les sites Imerys ont continué de développer des initiatives pour soutenir la biodiversité et promouvoir des projets de réhabilitation innovants, pendant et après les activités minières. Le site de Ploemeur (France) de la division Céramiques s'est engagée dans plusieurs actions pour préserver la biodiversité le long des côtes, par exemple éradiquer les espèces végétales invasives en faisant paître des chèvres. Le projet d'Imerys *Tomorrow's Heathland Heritage* en Cornouailles a gagné en 2017 un prix des *Natural England Awards* pour son action en faveur de la restauration du paysage, dans la catégorie Biodiversité. La division Céramiques a poursuivi la promotion et l'expansion du programme CeraBees, qui soutient la préservation des abeilles, et qui compte désormais plus de 70 ruches installées sur des sites Imerys dans le monde entier. En 2017, la division a signé un accord de partenariat de trois ans avec l'Union nationale de l'apiculture française pour développer encore le projet.

Le Groupe contrôle deux indicateurs d'utilisation des sols dans ses 48 carrières en Europe de l'Ouest, quantifiant les surfaces affectées par ses activités minières et les surfaces de sols réhabilités : en 2017, ces surfaces étaient respectivement de 2 078 hectares et 1 173 hectares.

✓ Pour plus d'informations sur le programme CeraBees, [voir la chaîne "Imerys Replay" sur YouTube www.youtube.com/user/ImerysReplay](https://www.youtube.com/user/ImerysReplay).

(1) L'UICN est la principale autorité mondiale en matière de conservation des espèces.

(2) Sont considérées riches en biodiversité les zones situées dans un périmètre de 500 m des territoires répondant aux standards 2008 de l'UICN (Guidelines for Applying Protected Area Management Categories), aux directives régionales sur les habitats, la faune, etc. ainsi que les réserves du programme Man and the Biosphere (MAB) de l'Unesco.

5.7 GOUVERNANCE, ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

5.7.1 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
Mettre en œuvre des bonnes pratiques de gouvernance de l'entreprise, conformément au Code AFEP-MEDEF	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amendement de la Charte Interne du Comité de Direction pour se conformer aux bonnes pratiques et au Code AFEP-MEDEF révisé ■ Nomination d'un représentant des salariés au sein du Comité des Rémunérations 		
	<p>Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernance d'entreprise <ul style="list-style-type: none"> ● Compléter la cartographie des risques du Groupe afin d'y inclure en 2018 des risques industriels supplémentaires, la sécurité des procédés, ainsi que les risques liés au changement climatique ● Mettre à jour le dispositif de gestion de crise du Groupe ● Créer un "panel de parties prenantes" voué à évaluer la stratégie RSE du Groupe en 2019 	Principe 1	ODD 16

En s'engageant à mettre en œuvre une gouvernance exemplaire, Imerys cherche à améliorer continuellement le fonctionnement et le management du Groupe, dans une atmosphère de transparence, en respectant les attentes des investisseurs et des autres parties prenantes. Imerys suit les recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF applicable aux entreprises françaises cotées. En février 2017, la Charte Interne du Comité de Direction a été mise à jour en tenant compte du Code actualisé en 2016.

Le Comité des Rémunérations étudie les propositions de nomination des directeurs et des membres de la direction exécutive, leur rémunération ainsi que la rémunération générale et la politique de rétention des hauts dirigeants. En janvier 2017, un représentant des salariés a été nommé comme nouveau membre du Comité des Rémunérations.

✓ Pour plus d'informations sur la gouvernance d'Imerys, voir [chapitre 3 du Document de Référence 2017](#).



5.7.2 CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du Global Compact	ODD des Nations Unies
Respecter les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et autres normes et conventions internationales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer le système de reporting interne pour mieux signaler les problèmes de non-conformité au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys ■ Rénover le programme de lutte contre la fraude et la corruption du Groupe, en particulier selon les termes de la loi "Sapin II" ■ Rénover et renforcer le programme antitrust du Groupe ■ Mettre en œuvre un nouveau programme de protection des données personnelles, en particulier suite à l'adoption des nouvelles réglementations de l'UE 	Principe 10	ODD 8 ODD 10 ODD 16
	<p>Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Des pratiques d'exploitation équitables <ul style="list-style-type: none"> ● Achever la mise à jour et le déploiement du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires et de la démarche RSE du Groupe, y compris le nouveau système d'alerte interne et les programmes de formation des employés. 		

Imerys s'engage à respecter les dispositions de la Charte internationale des droits de l'Homme et des conventions fondamentales de l'OIT : respecter les droits de l'Homme, éviter toute complicité de violation de ces droits, et donner accès à des voies de recours. Ces engagements, ainsi que les politiques et programmes qui favorisent leur mise en œuvre, contribuent à l'ODD 8 [Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le

plein emploi productif et un travail décent pour tous], à l'ODD 10 [Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre] et à l'ODD 16 [Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous].

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys (plus loin mentionné comme "le Code") résume les principes de conduite que tous ses employés, sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires sont tenus de respecter. Les principes généraux énoncés dans le Code sont étayés par une série de politiques et de protocoles, s'appliquant à la fois à la conduite de l'entreprise et au comportement individuel de chaque employé. Les sujets couverts par le Code intègrent : la conformité avec les lois et les réglementations, la protection de l'environnement et les droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales et les syndicats, la sécurité et la santé au travail, la diversité et l'égalité, la confidentialité, la prévention des fraudes et de la corruption, la prévention des délits d'initié et des conflits d'intérêts, la protection des actifs du Groupe, une concurrence loyale, la transparence et l'intégrité.

Le Code, ainsi que les politiques et protocoles associés, sont régulièrement examinés et actualisés, pour tenir compte des changements et des évolutions de la réglementation internationale. Dans ce contexte, Imerys a mis en place en 2017 un vaste groupe de travail transverse sur la conformité, supervisé par les membres du Comité Exécutif. Les objectifs de ce groupe étaient doubles : (1) renforcer le programme de conformité du Groupe pour lutter contre la corruption dans tous les pays où il est implanté (en ligne avec la loi "Sapin II" ⁽¹⁾ promulguée fin 2016) ; (2) mettre en place des mesures préventives pour protéger les droits de l'Homme, la santé, la sécurité et l'environnement, au niveau de l'ensemble du Groupe comme de ses chaînes d'approvisionnement (conformément à la nouvelle législation française sur le devoir de vigilance ⁽²⁾). La cartographie des risques du Groupe, comprenant l'identification, l'analyse et les processus de classification de ces risques, est présentée dans le [paragraphe 4.2 du chapitre 4 du Document de Référence 2017](#).

Suite au programme de conformité 2017, le Code et ses politiques et protocoles d'accompagnement ont été revus pour mieux s'aligner sur les principes directeurs de l'OCDE, et intégrer toutes les nouvelles obligations de transparence et de lutte anticorruption. Un nouveau système d'alerte interne a été conçu, opéré par un tiers qualifié et indépendant, et ouvert à tous les employés et à certaines parties prenantes externes. Ce système, qui doit être

finalisé et déployé en 2018, permettra de signaler toute violation du Code. Des consultations, communications et formations sur la mise à jour du Code se poursuivront, en tant qu'**enjeu RSE prioritaire pour 2018** et pour assurer une conformité totale, à la fois avec la loi Sapin II et la loi sur le devoir de vigilance.

Le département d'audit interne vérifie la conformité avec le Code et les autres politiques et protocoles du Groupe, au moyen d'audits réguliers. En 2017, quatre cas de fraude interne ont été signalés et fait l'objet d'enquêtes, mais sans impacts financiers. Des mesures correctives ont été mises en place. Aucune violation potentielle des droits de l'Homme n'a été signalée ou identifiée dans le Groupe en 2017.

La campagne de contrôle interne par auto-évaluation (ICSA), menée chaque année, s'est concentrée en 2017 sur le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires. Cette campagne se poursuivra tout au long de l'année 2018, afin d'identifier d'éventuelles failles dans les points de contrôle et de définir des plans d'actions pour y remédier, tel que décrit dans le [paragraphe 4.2 du chapitre 4 du Document de Référence 2017](#).

En 2017, le Groupe a également renforcé son programme de conformité à la législation antitrust, en révisant sa politique et en initiant des sessions de formation, dont le déploiement devrait se poursuivre en 2018.

En conformité avec la nouvelle réglementation générale de l'Union européenne sur la protection des données (RGPD), qui entrera en vigueur en mai 2018, le Groupe a lancé un programme de conformité dans ce domaine, pour passer en revue et cartographier les flux de données Imerys, en s'assurant que les contrôles, notifications et autorisations nécessaires sont mis en place.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-3 du Code de commerce, le rapport sur les paiements supérieurs ou égaux à 100 000 euros, effectués au profit d'autorités gouvernementales, par les entités du Groupe ayant des activités d'exploration, de prospection, de découverte, de développement ou d'extraction de minéraux fera l'objet d'un dépôt au Registre du commerce et sera consultable sur le site internet de l'entreprise (www.imerys.com), dans les délais et conditions prévus par la loi.

(1) Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

(2) Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

5.7.3 GESTION RESPONSABLE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

L'engagement Imerys	Objectifs 2017	Principes du <i>Global Compact</i>	ODD des Nations Unies
Exiger des standards de haut niveau en matière sociale, environnementale et de gouvernance, de la part des partenaires et des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appliquer les standards Imerys en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans les contrats fournisseurs supérieurs à 2 millions d'euros de dépenses par division 	Principe 1 Principe 2 Principe 3 Principe 4 Principe 5 Principe 6 Principe 7 Principe 8 Principe 9 Principe 10	ODD 3 ODD 6 ODD 7 ODD 8
	<p>Objectifs 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à une nouvelle cartographie des risques liés à la chaîne d'approvisionnement, sur la base des évaluations des risques pilotes réalisées en 2017 • Développer et déployer une formation sur les risques ESG à un groupe ciblé de professionnels 		

Imerys considère qu'un haut niveau d'exigence en matière de développement durable est essentiel dans toutes ses opérations. Le Groupe attend de ses partenaires commerciaux et de ses fournisseurs qu'ils adhèrent aux mêmes principes que ceux détaillés dans son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires.

En 2016, Imerys a élaboré et mis en place des standards ESG pour ses fournisseurs. Ces standards s'appuient sur les principes du *Global Compact*, la Charte internationale des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'OIT, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption. En commençant par les fournisseurs représentant plus de 2 millions d'euros d'achats à l'échelle d'une division, le Groupe a exigé une confirmation formelle de conformité à ces standards. À la fin de l'année 2017, ces standards avaient été communiqués à plus de 150 fournisseurs : 70 % ont officiellement accusé réception et confirmé leur conformité, 25 % ont fourni des codes de conduite comparables avec celui d'Imerys, et il a été évalué en interne que les fournisseurs restants ne présentaient que peu de risque de non-conformité avec le Code du Groupe. Imerys considère que la gestion responsable de sa chaîne d'approvisionnement est une priorité majeure, et continuera donc à déployer progressivement ces contrôles de conformité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, afin de contribuer à plusieurs ODD.

Dans le cadre du groupe de travail sur la conformité décrit dans le [paragraphe 5.7.2 du présent chapitre](#), le Groupe a évalué les risques ESG au sein de sa chaîne d'approvisionnement en se basant sur deux zones géographiques pilotes. L'exercice de cartographie des risques ESG est décrit au [paragraphe 4.2.3 du chapitre 4 du Document de Référence 2017](#).

Le résultat de cette cartographie détermine le processus interne qui doit être suivi, et qui peut être résumé comme suit :

- (1) Sélection de critères de qualification des fournisseurs tenant compte des éléments ESG ;
- (2) Transmissions des obligations ESG aux fournisseurs (signature du standard ESG fournisseur et/ou clauses spécifiques dans les nouveaux contrats si nécessaire) ;
- (3) Suivi du programme pour en vérifier la conformité, se concentrant en priorité sur les fournisseurs à haut risque ;
- (4) Critères d'engagement/désengagement avec les fournisseurs non conformes ;
- (5) Formation et sensibilisation aux obligations ESG, risques et processus pour les fonctions clés en interne.

En 2017, le Groupe a actualisé ses conditions générales d'achat afin de s'assurer que tous les fournisseurs et leurs sous-traitants se conforment à son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires.

Pour garantir la validité des revendications faites contre l'un des fournisseurs de la division Additifs de Performance, Imerys a fait appel à une organisation internationale indépendante pour conduire une évaluation sur site de la chaîne logistique de son fournisseur pakistanais de talc en Afghanistan. Les résultats de l'évaluation ont montré que, en raison de changements dans les conditions d'approvisionnement, la conformité de ce fournisseur avec les exigences du Groupe ne pouvait plus être garantie. En conséquence, le Groupe a mis fin aux achats en question, qui représentent moins de 1 % de ses ventes de talc, et une autre source d'approvisionnement a été trouvée.

Imerys a également mené en 2017 une série de sessions d'information et d'ateliers sur les achats. Dans le contexte de la transformation de la fonction Achats du Groupe, elles ont été l'occasion de sensibiliser les professionnels des achats aux risques et obligations spécifiques dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement globale du Groupe.



5.8 MÉTHODOLOGIES DE REPORTING

5.8.1 MÉTHODES ET PROTOCOLES

La politique de reporting d'Imerys se conforme à la loi française dite "Grenelle II" et autres obligations applicables en France. La stratégie RSE du Groupe et son approche du reporting s'appuient sur plusieurs cadres de référence : les directives de la *Global Reporting Initiative* (GRI) (options de base), le *Global Compact*, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE, la norme ISO 26000 et les conventions fondamentales de l'OIT.

Le reporting RSE du Groupe couvre toutes les activités sur lesquelles il exerce un contrôle opérationnel. Le Groupe a élaboré des protocoles et directives pour réglementer, dans tous ses sites, la collecte des informations sur les ressources humaines, la santé et la sécurité, l'environnement et l'énergie.

Le Groupe a également structuré les procédures de consolidation et de contrôle qualité des données, afin d'assurer la fiabilité et

le caractère vérifiable du reporting, incluant plusieurs séries de pointages internes. Aux termes des obligations réglementaires issues de la loi "Grenelle II", le Groupe fait appel à une tierce partie pour vérifier son reporting RSE et son état de conformité. Le cabinet Deloitte a assuré ces services pour le reporting 2017 et a publié ses conclusions dans un rapport présenté dans le [paragraphe 5.9.1 du présent chapitre](#).

Le tableau de correspondance pour chacun des 42 éléments de "Grenelle II" est présenté au [paragraphe 5.9.2 du présent chapitre](#).

✓ Pour des informations détaillées sur les sujets, la fréquence, la portée et les systèmes de collecte du reporting du Groupe, voir les principes de reporting 2017 sur "[Group CSR Reporting Methodologies 2017](#)" www.imerys.com.

5.8.2 RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Les indicateurs clés de performance (KPI) de la démarche RSE d'Imerys ont été définis et progressivement ajustés pour prendre en compte les standards internationaux et les réglementations mentionnés plus haut. Le tableau ci-dessous regroupe les données des trois dernières années (2015-2017). Sauf mention contraire, le périmètre de chaque catégorie est celui du Groupe.

Catégorie	KPIs	Unité	2017	2016	2015	GRI
Responsabilité sociale						
Santé et sécurité						
Décès	Décès – Salariés Imerys	#	0	1	1	403-2
	Décès – Autres employés ⁽¹⁾	#	1	0	0	403-2
Accidents invalidants ⁽²⁾	Accidents invalidants – Salariés Imerys	#	3	2	2	403-2
	Accidents invalidants – Autres employés	#	0	0	2	403-2
Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail ⁽³⁾	Salariés Imerys	/	1,52	1,35	1,27	403-2
	Autres employés	/	1,17	1,40	1,38	403-2
	Taux combiné (salariés et autres employés)	/	1,42	1,36	1,30	403-2
Total des incidents à enregistrer ⁽⁴⁾	Salariés Imerys	/	5,23	5,00	5,80	403-2
	Autres employés	/	5,05	4,42	4,30	403-2
	Taux combiné (salariés et autres employés)	/	5,17	4,82	5,36	403-2
Taux de gravité ⁽⁵⁾	Salariés Imerys	/	0,09	0,09	0,11	403-2
	Autres employés	/	0,05	0,06	0,06	403-2
	Taux combiné (salariés et autres employés)	/	0,08	0,08	0,10	403-2
Maladies professionnelles	Maladies professionnelles avec arrêt de travail	#	2	2	7	403-2
	Maladies professionnelles sans arrêt de travail	#	6	7	6	403-2
Systèmes de gestion de la qualité	Pourcentage de sites certifiés ISO 9001 ou ayant un système de gestion de la qualité	%	70	70	84	103-2

Catégorie	KPIs	Unité	2017	2016	2015	GRI	
Ressources humaines							
Main-d'œuvre	Effectif total en fin d'année	#	18 359	15 697	16 130		
	Effectifs permanents	#	17 381	15 003	15 356	102-8	
	Contrats à durée déterminée	#	978	694	774	102-8	
	Employés par zone géographique – Europe	#	9 421	8 006	8 174	102-8	
	dont France	#	3 183	2 641	2 664	102-8	
	Employés par zone géographique – Amériques	#	4 419	4 234	4 261	102-8	
	Employés par zone géographique – Asie-Pacifique	#	3 801	2 875	3 076	102-8	
	Employés par zone géographique – Afrique & Moyen-Orient	#	718	582	619	102-8	
	Employés par fonction – Opérations/Production/ Fabrication	#	12 214	10 316	10 558		
	Employés par fonction – Logistique/Achats	#	827	700	729		
	Employés par fonction – R&D/Géologie	#	792	673	709		
	Employés par fonction – Ventes et Marketing	#	1 647	1 472	1 533		
	Employés par fonction – Support et Administration	#	2 880	2 537	2 571		
	Employés par secteur d'activité – Énergie et Spécialités	#	4 990	4 798	4 870		
	Employés par secteur d'activité – Filtration et Additifs de Performance	#	4 263	3 665	3 925		
	Employés par secteur d'activité – Céramiques	#	4 285	4 298	4 278		
	Employés par secteur d'activité – Minéraux haute résistance	#	4 400	2 588	2 728		
	Holding	#	421	353	329		
	Embauche et relations de travail	Nouvelles embauches	#	1 717	1 290	1 109	401-1
		Taux de rotation du personnel ⁽⁶⁾	%	5,8	5,2	4,1	401-1
Évolution nette de l'effectif permanent (hors effet de périmètre)		#	0	(416)			
Évolution nette des contrats à durée déterminée (hors effet de périmètre)		#	186	(9)			
Fusions/Acquisitions – Cessions		#	2 476	(8)			
Évolution de l'effectif déclaré		#	2 662	(433)			
Heures de travail perdues pour fait de grève		Heures	12 828	35 167	352		
Taux d'absentéisme		%	2,78	2,81	2,78	403-2	
Nombre de projets éducatifs pour aider les salariés, leur famille ou les membres de la communauté en cas de maladie grave		/	NA	12	18		
Nombre d'employés ayant bénéficié d'une formation au moins une fois dans l'année		#	13 166	12 428	12 332		
Heures de formation		Heures	341 927	293 191	260 941	404-1	
Diversité	Pourcentage de femmes salariées	%	17,5	17,1	17	405-1	
	Pourcentage de femmes aux postes de direction	%	14,4	16,5	17,0	405-1	
	Nombre d'employés en situation de handicap	#	242	213	220	405-1	
	Pourcentage de l'effectif déclaré en situation de handicap	%	1,32	1,36	1,36	405-1	
Communautés							
	Pourcentage de sites disposant d'un plan d'action formel pour évaluer l'impact de leurs opérations sur les communautés locales	%	88	83	73	413-1	

5

Catégorie	KPIs	Unité	2017	2016	2015	GRI
Droits de l'Homme						
Droits de l'Homme	Nombre total de cas de discrimination avérés	#	0	0	0	406-1
	Pourcentage d'employés relevant d'un accord de négociation collective	%	68	69 ⁽⁷⁾	69	
	Nombre de violations des droits de l'Homme signalées	#	0	0	0	412-1
Gestion de l'environnement						
Gestion responsable de l'environnement						
Systèmes de management environnemental	Pourcentage de sites disposant d'un SME ⁽⁸⁾	%	100	100	100	103
	Sites certifiés ISO 14001 ou EMAS ⁽⁹⁾	#	114	105	106	103
	Sites s'appuyant sur les 8 piliers du SME Imerys	#	156	145	147	103
Incidents environnementaux et inspections réglementaires	Nombre d'incidents environnementaux	#	11	7	17	
	Nombre de poursuites	#	6	12	13	
	Montant des amendes	Euros	148 868	346 402	67 568	
Énergie et émissions						
Énergie	Consommation totale d'énergie	Tj	36 932	33 041	33 154	302-1
	Gaz naturel	%	45,8	47,7	45,5	
	Autres combustibles fossiles	%	21,7	18,6	22,0	
	Biomasse	%	2,3	3,1	2,7	
	Électricité (nette), vapeur, eau chaude	%	30,2	30,6	29,8	
	Efficacité énergétique (base 100 en 2014)	%	- 4,3	- 3,8	- 1,3	
Émissions de carbone	Émissions de CO ₂ de Scope 1	Kt éq. Co ₂	2 018	1 738	1 725	305-1
	Émissions de CO ₂ de Scope 2	Kt éq. Co ₂	1 161	1 056	1 056	305-2
	Émissions totales de CO ₂	Kt éq. Co ₂	3 179	2 769	2 726	
	Émissions de CO ₂ dues à l'énergie (hors biomasse)	%	83,0	83,2	87,5	
	Émissions de CO ₂ dues aux procédés	%	14,0	12,9	10,9	
	Émissions de CO ₂ dues à la biomasse	%	3,0	3,9	3,4	
	Efficacité carbone (base 100 en 2014)	%	- 6	- 5,1	- 1,5	305-5
Autres émissions	Dioxyde de soufre (SO ₂)	Tonnes	5 494	4 088	4 767	305-7
	Oxyde d'azote (NO _x)	Tonnes	6 503	5 828	6 068	305-7
Gestion des ressources						
Déchets	Quantité totale de déchets industriels produits	Tonnes	250 014	213 421	203 607	306-1
	Déchets industriels dangereux non recyclés	Tonnes	1 907	1 734	1 480	306-2
	Déchets industriels dangereux recyclés	Tonnes	1 764	1 641	1 910	306-2
	Déchets industriels non dangereux non recyclés	Tonnes	92 704	78 538	81 612	306-2
	Déchets industriels non dangereux recyclés	Tonnes	155 647	131 508	118 606	306-2
Gestion de l'eau						
	Quantité totale de prélèvements en eau	M de litres	45 441	38 910	40 046	303-1
	Eau provenant de fournisseurs d'eau	%	11,4	11,0	10,4	303-1
	Eau prélevée dans les eaux souterraines	%	54,0	57,1	53,5	303-1
	Eau prélevée dans les eaux de surface	%	28,8	25,3	28,8	303-1
	Eau provenant d'autres sources ⁽¹⁰⁾	%	5,8	6,7	7,3	303-1
	Nombre de sites situés dans des zones arides	#	19	19	19	303-2
	Quantité totale d'eau recyclée	M de litres	44 392	43 293	40 483	303-3
	Sites utilisant de l'eau recyclée	#	62	61	68	303-3

Catégorie	KPIs	Unité	2017	2016	2015	GRI
Biodiversité et réhabilitation des mines et des sols						
	Surfaces affectées par les activités minières du Groupe ⁽¹¹⁾	Hectares	2 078	2 166	2 187	
	Surfaces réhabilitées ⁽¹¹⁾	Hectares	1 173	1 216	1 197	304-3
	Nombre de sites à l'intérieur ou à proximité d'une zone riche en biodiversité	#	31	31	35	304-1
	Nombre de sites à l'intérieur ou à proximité d'une zone riche en biodiversité disposant d'un plan de gestion de la biodiversité	#	30	18	10	103-1
Gouvernance, éthique et conformité						
Gouvernance d'entreprise et éthique des affaires	Pourcentage de membres indépendants au Conseil d'Administration	%	46,7	46,7	44,4	405-1
	Pourcentage de femmes au Conseil d'Administration	%	40	40	38,9	405-1

(1) Salariés d'une entreprise sous contrat avec Imerys, chargés d'une opération particulière sur site ou fournissant un service.

(2) Un "accident invalidant" se réfère à un accident grave ayant des conséquences permanentes pour la victime, par exemple entraînant une amputation ou un handicap.

(3) Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (AAT) = (nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées.

(4) Taux total d'incidents enregistrables (TRIR) = (nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées.

(5) Taux de gravité = (nombre de jours perdus x 1 000)/nombre d'heures travaillées

(6) Le taux de rotation correspond au nombre annuel de départs volontaires et cessations d'emploi pour autres motifs, rapporté à l'effectif moyen de l'année (salariés permanents).

(7) L'enquête sur la couverture de la négociation collective est conduite tous les deux ans. Le résultat se réfère à l'enquête de 2015.

(8) Système de management environnemental. Sont exclus les sites cédés ou fermés ainsi que les sites acquis ou construits durant la période de reporting.

(9) Système de management environnemental et d'audit (norme européenne).

(10) Eau provenant de sources autres que les fournisseurs d'eau, les eaux souterraines ou les eaux de surface (p. ex. collecte d'eau de pluie ou eau provenant de clients).

(11) Les deux indicateurs relatifs à l'utilisation des sols s'appliquent uniquement aux exploitations minières à ciel ouvert en Europe occidentale.

5.9 ATTESTATION ET TABLEAU DE CORRESPONDANCE

5.9.1 ATTESTATION D'EXHAUSTIVITÉ ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes d'Imerys SA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables, le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre octobre 2017 et février 2018 pour une durée d'environ sept semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe '5.8 Méthodologies de reporting' du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de Développement Durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽³⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés ⁽⁴⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 15 % des effectifs et entre 24 % et 31 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2018

L'un des Commissaires aux comptes,

DELOITTE & ASSOCIÉS

Frédéric GOURD

Associé

Olivier JAN

Associé Développement Durable

(3) Informations quantitatives sociales vérifiées : Effectif total au 31 décembre, Recrutements externes, Licenciements (économiques et non économiques), Départs volontaires, retraites et autres causes de départs, Taux de turnover, % des salariés d'Imerys entrant dans le champ d'un accord collectif de travail sur des thèmes relevant notamment de l'organisation et de la durée du travail ou des rémunérations et avantages sociaux, Nombre de décès (salariés Imerys & autres employés), Taux de fréquence (salariés Imerys & autres employés), Taux de gravité (salariés Imerys & autres employés), Nombre de maladies professionnelles.

Informations quantitatives environnementales vérifiées : Nombre de sites d'Imerys disposant d'un SME, Émissions dans l'air d'oxyde de soufre (SO₂), Émissions dans l'air d'oxyde d'azote (NO_x), Production de déchets industriels (dangereux et non dangereux), Part des déchets recyclés, Prélèvement total d'eau, Consommation totale d'énergie, Émissions totales de CO₂ (Scopes 1, 2 et 3).

Informations qualitatives sociales, environnementales et sociétales : Politique Ressources Humaines et Domaines clés d'intervention, Politique générale de santé-sécurité, Politique de liberté syndicale et droit aux négociations collectives, Respect des conventions fondamentales de l'OIT relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, Mesures prises pour se prévenir des risques de travail forcé, Mesures prises pour se prévenir des risques de travail des enfants, Politique de prévention des risques environnementaux, Politique de gestion de l'eau dans les zones de stress hydrique, Biodiversité et Réhabilitation, Relations avec le voisinage des sites, Engagements auprès des parties prenantes, Politique anti-fraude et corruption, Engagement auprès des fournisseurs en faveur des droits de l'homme.

(4) Sites concernés par des tests de détails : Belgique (Carbonates EMEA – Lixhe PAP), Chine (Imerys Fused Minerals Yingkou Co., Ltd.), États-Unis (Imerys Carbonates Sylacauga, Imerys Oilfield Solution - Wrens Facility, IRM Andersonville, Sandersville Deepstep Road plant), France (Imerys TC Saint Germer, Imerys TC Sainte-Foy-l'Argentière), Grèce (Milos GR Total), Indonésie (Calderys Indonesia - PT Indoporlen), Royaume-Uni (IML – UKKP).

5.9.2 TABLEAU DE CORRESPONDANCE AVEC LES ÉLÉMENTS "GRENELLE II"

1) Informations sociales		Pages
Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique	133
	Embauches et licenciements	134
	Rémunérations et leur évolution	134
Organisation du travail	Organisation du temps de travail	133
	Absentéisme	151
Relations sociales	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et la négociation avec celui-ci	135
	Bilan des accords collectifs et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise et sur les conditions de travail des salariés	133
Santé et sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail	129
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	133
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	129-131
Formation	Politiques mises en œuvre en matière de formation	134
	Nombre total d'heures de formation	135
Égalité de traitement	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	132 ; 136
	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap	132 ; 136
	Politique de lutte contre les discriminations	132 ; 136
Promotion et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT relatives à...	la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective	133
	l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	133 ; 136
	l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire	132 ; 133
	l'abolition effective du travail des enfants	132 ; 133
2) Informations environnementales		
Politique générale en matière d'environnement	Organisation de l'entreprise pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	138
	Actions de formation et d'information des salariés sur la protection de l'environnement	135
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	138
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à l'entreprise dans un litige en cours	212 ; 236
Pollution	Mesures de prévention, de réduction ou de compensation de rejets dans l'air, l'eau ou le sol affectant gravement l'environnement	138-143
	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	127 ; 138
Économie circulaire – Mesures de prévention et recyclage des déchets	Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation ou toute autre mesure de valorisation et d'élimination des déchets	143-144
	Actions contre le gaspillage alimentaire	144
Économie circulaire – Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	144-145
	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	143
	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	139-140
	Utilisation des sols	146
Changement climatique	Quantités significatives d'émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité de l'entreprise, notamment au travers de l'utilisation des biens et services qu'elle produit	140-143
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	127 ; 141
Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	146



3) Informations sociétales		Pages
Impact territorial, économique et social de l'activité de l'entreprise	En matière d'emploi local et de développement régional	126 ;137
	Sur les communautés riveraines et locales	126 ;137
Relations avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	126
	Actions de partenariat ou de mécénat	137
Sous-traitance et fournisseurs	Intégration des critères sociaux et environnementaux dans la politique d'achat	130 ; 148-149
	Importance de la sous-traitance et prise en compte, dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	130 ; 148-149
Pratiques équitables	Actions menées pour prévenir la corruption	147-149
	Mesures mises en œuvre pour promouvoir la santé et la sécurité des consommateurs	132
Autres actions en faveur des droits de l'Homme		133

6

ÉTATS FINANCIERS

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

160

6.1.1 États financiers

160

6.1.2. Notes aux états financiers
consolidés

167

6.2 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

239

6.2.1 États financiers

239

6.2.2 Notes aux états financiers
sociaux

241

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6.1.1 ÉTATS FINANCIERS

■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	2017	2016
Produits des activités ordinaires	5	4 598,4	4 165,2
Produits et charges courants		(3 950,3)	(3 583,1)
Matières premières et achats consommés	6	(1 429,8)	(1 303,2)
Charges externes	7	(1 251,6)	(1 115,7)
Charges de personnel	8	(987,5)	(898,6)
Impôts et taxes		(51,0)	(49,1)
Amortissements et pertes de valeur		(265,6)	(225,8)
Autres produits et charges courants	9	35,2	9,3
Résultat opérationnel courant		648,1	582,1
Autres produits et charges opérationnels	10	(53,6)	(88,8)
Résultat des prises ou pertes de contrôle		(11,0)	(14,5)
Autres éléments non récurrents		(42,6)	(74,3)
Résultat opérationnel		594,5	493,3
Charge d'endettement financier net		(46,5)	(52,7)
Résultat des placements	11	10,2	12,3
Charge d'endettement financier brut	11	(56,7)	(65,0)
Autres produits et charges financiers		(32,7)	(3,7)
Autres produits financiers		212,1	236,5
Autres charges financières		(244,8)	(240,2)
Résultat financier	12	(79,2)	(56,4)
Impôts sur le résultat	13	(146,2)	(142,2)
Résultat net		369,1	294,7
Résultat net, part du Groupe ⁽¹⁾	14	368,2	292,8
Résultat net, part des intérêts sans contrôle		0,9	1,9
(1) <i>Résultat net par action</i>			
<i>Résultat net de base par action (en euros)</i>	15	4,66	3,72
<i>Résultat net dilué par action (en euros)</i>	15	4,59	3,66

■ **ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017	2016
Résultat net		369,1	294,7
Éléments non reclassables ultérieurement en résultat			
Avantages du personnel postérieurs à l'emploi		(19,6)	12,8
Gains et (pertes) actuariels, excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat	23.1	(19,6)	12,8
Impôts sur le résultat des éléments non reclassables	13	4,9	(3,3)
Éléments reclassables ultérieurement en résultat			
Couvertures de flux de trésorerie		(5,7)	25,8
Comptabilisation en capitaux propres	24.4	11,2	19,1
Reclassement en résultat	24.4	(16,9)	6,7
Réserve de conversion		(238,7)	68,9
Comptabilisation en capitaux propres	26	(238,4)	67,9
Reclassement en résultat	26	(0,3)	1,0
Impôts sur le résultat des éléments reclassables	13	(11,3)	(3,2)
Autres éléments du résultat global		(270,4)	101,0
Résultat global total		98,7	395,7
Résultat global total, part du Groupe		100,5	390,5
Résultat global total, part des intérêts sans contrôle		(1,8)	5,2

■ ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017	2016
Actif non courant		5 251,5	4 343,3
Goodwill	16	2 135,5	1 674,7
Immobilisations incorporelles	17	305,5	81,6
Actifs miniers	18	592,6	585,4
Immobilisations corporelles	18	1 896,0	1 686,5
Coentreprises et entreprises associées	9	115,5	122,5
Autres actifs financiers	21.1	52,1	40,0
Autres créances	21.1	46,3	40,5
Instruments dérivés actif	24.4	22,5	17,8
Impôts différés actif	13	85,5	94,3
Actif courant		2 216,4	2 389,1
Stocks	20	840,2	712,5
Créances clients	21.1	676,1	608,1
Autres créances	21.1	302,4	234,4
Instruments dérivés actif	24.4	7,0	14,9
Autres actifs financiers ⁽¹⁾	24.2	8,8	9,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	24.2	381,9	809,6
Actif consolidé		7 468,0	6 732,4
Capitaux propres, part du Groupe		2 827,6	2 861,5
Capital		159,2	159,2
Primes		529,1	529,7
Réserves		1 771,0	1 879,8
Résultat net, part du Groupe		368,3	292,8
Capitaux propres, part des intérêts sans contrôle		50,6	52,7
Capitaux propres	22	2 878,2	2 914,2
Passif non courant		2 859,8	2 356,7
Provisions pour avantages du personnel	23.1	321,3	295,4
Autres provisions	23.2	394,6	343,8
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	24.2	1 986,3	1 601,7
Autres dettes	24.3	20,2	38,5
Instruments dérivés passif	24.4	2,7	4,6
Impôts différés passif	13	134,7	72,7
Passif courant		1 729,9	1 461,5
Autres provisions	23.2	27,1	22,6
Dettes fournisseurs	24.1	510,9	422,7
Impôts exigibles sur le résultat		100,9	79,1
Autres dettes	24.3	417,2	336,5
Instruments dérivés passif	24.4	6,0	5,2
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	24.2	664,9	584,0
Concours bancaires ⁽¹⁾	24.2	2,9	11,4
Capitaux propres et passif consolidé		7 468,0	6 732,4
<i>(1) Postes inclus dans le calcul de la dette financière nette</i>	24.2	2 246,4	1 366,5

■ **ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres, part du Groupe								Capitaux propres, part des intérêts sans contrôle		Total
	Réserves					Résultat net, part du Groupe					
	Capital	Primes	Actions propres	Couvertures de flux de trésorerie	Réserve de conversion				Autres réserves	Sous- total	
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2016	159,2	530,2	(14,3)	(11,2)	(231,4)	2 143,2	1 886,3	68,4	2 644,1	27,8	2 671,9
Résultat global total	-	-	-	17,0	71,2	9,5	97,7	292,8	390,5	5,2	395,7
Transactions avec les actionnaires	0,0	(0,5)	(42,4)	0,0	0,0	(61,8)	(104,2)	(68,4)	(173,1)	19,7	(153,4)
Affectation du résultat net 2015	-	-	-	-	-	68,4	68,4	(68,4)	0,0	-	0,0
Dividende (1,75 € par action)	-	-	-	-	-	(137,5)	(137,5)	-	(137,5)	(1,9)	(139,4)
Augmentations de capital	0,6	15,6	-	-	-	-	0,0	-	16,2	-	16,2
Réductions de capital	(0,6)	(16,1)	-	-	-	-	0,0	-	(16,7)	-	(16,7)
Transactions sur actions propres	-	-	(42,4)	-	-	(3,0)	(45,4)	-	(45,4)	-	(45,4)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	10,5	10,5	-	10,5	-	10,5
Transactions avec les intérêts sans contrôle	-	-	-	-	-	(0,1)	(0,1)	-	(0,1)	21,5	21,4
Reclassement	-	-	-	-	-	(0,1)	(0,1)	-	(0,1)	0,1	0,0
Capitaux propres au 31 décembre 2016	159,2	529,7	(56,7)	5,8	(160,2)	2 090,9	1 879,8	292,8	2 861,5	52,7	2 914,2
Résultat global total	-	-	-	(3,7)	(249,2)	(14,8)	(267,7)	368,3	100,6	(1,8)	98,8
Transactions avec les actionnaires	0,0	(0,6)	12,3	0,0	0,0	146,6	158,9	(292,8)	(134,5)	(0,3)	(134,8)
Affectation du résultat net 2016	-	-	-	-	-	292,8	292,8	(292,8)	0,0	-	0,0
Dividende (1,87 € par action)	-	-	-	-	-	(148,2)	(148,2)	-	(148,2)	(1,5)	(149,7)
Augmentations de capital	0,8	22,4	-	-	-	-	0,0	-	23,2	2,7	25,9
Réductions de capital	(0,8)	(23,0)	-	-	-	-	0,0	-	(23,8)	-	(23,8)
Transactions sur actions propres	-	-	12,3	-	-	(10,9)	1,4	-	1,4	-	1,4
Paiements en actions	-	-	-	-	-	13,4	13,4	-	13,4	-	13,4
Transactions avec les intérêts sans contrôle	-	-	-	-	-	(0,5)	(0,5)	-	(0,5)	(1,5)	(2,0)
Capitaux propres au 31 décembre 2017 ⁽¹⁾	159,2	529,1	(44,4)	2,1	(409,4)	2 222,7	1 771,0	368,3	2 827,6	50,6	2 878,2
<i>(1) Dividende proposé (2,075 € par action)</i>	-	-	-	-	-	(165,2)	(165,2)	-	(165,2)	-	(165,2)
<i>Capitaux propres après dividende proposé</i>	159,2	529,1	(44,4)	2,1	(409,4)	2 057,5	1 605,8	368,3	2 662,4	50,6	2 713,0

■ ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	2017	2016
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		621,5	633,6
Flux de trésorerie générés par les opérations courantes	Annexe 1	836,1	834,8
Intérêts payés		(76,8)	(57,1)
Impôts sur le résultat payés sur résultat opérationnel courant et résultat financier		(132,9)	(102,0)
Dividendes reçus des actifs financiers disponibles à la vente		(0,8)	(0,2)
Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels	Annexe 2	(4,1)	(41,9)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(639,6)	(279,2)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	Annexe 3	(340,7)	(278,4)
Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie acquise	16	(311,9)	(44,5)
Coûts de transaction		(19,3)	(13,5)
Acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente		(3,2)	(6,1)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	Annexe 3	19,7	27,4
Cessions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie cédée		5,1	27,6
Variation nette des immobilisations financières		0,1	(4,2)
Intérêts encaissés		10,6	12,5
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(380,1)	6,2
Augmentations et réductions de capital en trésorerie		2,1	(0,5)
Cessions (acquisitions) d'actions propres		(2,6)	(49,4)
Dividendes versés aux actionnaires		(148,2)	(137,5)
Dividendes versés aux intérêts sans contrôle		(1,4)	(1,9)
Acquisitions de titres d'entités consolidées auprès des intérêts sans contrôle	16	(0,2)	(0,1)
Émissions d'emprunts	24.2	604,2	604,0
Remboursements d'emprunts	24.2	(1 136,9)	(4,1)
Variation nette des autres dettes	24.2	302,9	(404,3)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(398,2)	360,6

(en millions d'euros)	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	798,1	411,6
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(398,1)	360,6
Incidence de la variation des taux de change	(21,0)	25,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	379,0	798,1
Trésorerie	289,7	568,8
Équivalents de trésorerie	92,2	240,8
Concours bancaires	(2,9)	(11,5)

(1) Au 31 décembre 2017, le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture" est constitué d'un solde de 1,9 million d'euros (2,5 millions d'euros au 31 décembre 2016) non disponible pour Imerys SA et ses filiales, dont 1,3 million d'euros (1,1 million d'euros au 31 décembre 2016) au titre de législations sur le contrôle des changes et 0,6 million d'euros (1,4 million d'euros au 31 décembre 2016) au titre de dispositions statutaires.

Annexe 1 : flux de trésorerie générés par les opérations courantes

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017	2016
Résultat net		369,1	294,7
Ajustements		499,9	514,8
Impôts sur le résultat	13	146,2	142,2
Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées	9	(6,0)	(1,7)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		5,8	5,6
Pertes de valeur du goodwill	10 & 16	-	0,5
Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente		0,1	0,1
Autres produits et charges opérationnels hors pertes de valeur du goodwill		53,5	88,2
Dotations nettes opérationnelles aux amortissements	Annexe 3	265,5	225,6
Dotations nettes opérationnelles aux pertes de valeur sur éléments de l'actif		(7,2)	7,4
Dotations nettes opérationnelles aux provisions		(16,7)	(1,8)
Produits et charges d'intérêts nets		48,1	53,7
Charge de paiements en actions	8	13,4	10,5
Variation de juste valeur des instruments de couverture		2,6	(2,1)
Résultat des cessions courantes des immobilisations incorporelles et corporelles	9	(5,4)	(13,4)
Variation du besoin en fonds de roulement		(32,9)	25,3
Stocks		(52,9)	58,5
Clients, avances et acomptes reçus		(18,9)	(25,5)
Fournisseurs, avances et acomptes versés		60,1	(18,6)
Autres créances et dettes		(21,2)	10,9
Flux de trésorerie générés par les opérations courantes		836,1	834,8

Annexe 2 : flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017	2016
Autres produits et charges opérationnels	10	(53,6)	(88,8)
Ajustements		49,5	46,9
Coûts de transaction		19,3	13,5
Résultat des cessions des titres consolidés et des actifs financiers disponibles à la vente	10	1,3	1,0
Pertes de valeur du goodwill	10 & 16	-	0,5
Résultat des cessions non récurrentes d'immobilisations incorporelles et corporelles	10	1,0	(1,0)
Autres dotations nettes opérationnelles aux amortissements	Annexe 3	13,9	22,4
Autres dotations nettes opérationnelles aux provisions	10	0,4	1,0
Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente		0,1	0,1
Impôts sur le résultat payés sur autres produits et charges opérationnels		13,5	9,4
Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels		(4,1)	(41,9)

Annexe 3 : table des renvois indirects vers les notes

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017	2016
État des flux de trésorerie consolidés			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(340,7)	(278,4)
Immobilisations incorporelles	17	(22,8)	(9,5)
Immobilisations corporelles	18	(334,3)	(279,0)
Neutralisation des acquisitions en location financement		0,2	0,1
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		16,2	10,0
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		19,7	27,4
Immobilisations incorporelles	17	0,5	13,6
Immobilisations corporelles	18	14,9	(0,5)
Résultat des cessions d'actifs	9	5,4	13,4
Résultat des cessions non récurrentes d'actifs	10	(1,0)	1,0
Variation des créances sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(0,1)	(0,1)
Annexe 1			
Dotations nettes opérationnelles aux amortissements		265,5	225,6
Dotations aux amortissements – immobilisations incorporelles	17	13,7	9,5
Dotations aux amortissements – immobilisations corporelles	18	252,7	223,5
Amortissement des charges constatées d'avance		(0,1)	-
Reprises d'amortissements – immobilisations incorporelles et corporelles		(0,7)	(7,2)
Neutralisation des amortissements des locations financement		(0,1)	(0,2)
Annexe 2			
Autres dotations nettes opérationnelles aux amortissements		13,9	22,4
Pertes de valeur – immobilisations incorporelles	17	-	0,7
Pertes de valeur – immobilisations corporelles	18	16,8	25,2
Reprises de pertes de valeur – immobilisations corporelles	18	(2,9)	(3,5)

6.1.2. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BASE DE PRÉPARATION	168	NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	190
Note 1 Référentiel	168	Note 16 Goodwill	190
Note 2 Changements de méthodes comptables et erreurs	168	Note 17 Immobilisations incorporelles	193
Note 3 Normes et interprétations en vigueur après la date de clôture	169	Note 18 Immobilisations corporelles	195
Note 4 Estimations	170	Note 19 Tests de perte de valeur	197
INFORMATION PAR SECTEURS	170	Note 20 Stocks	199
NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	174	Note 21 Actifs financiers	200
Note 5 Produits des activités ordinaires	175	Note 22 Capitaux propres	203
Note 6 Matières premières et achats consommés	176	Note 23 Provisions	204
Note 7 Charges externes	176	Note 24 Passifs financiers	214
Note 8 Charges de personnel	176	AUTRES INFORMATIONS	231
Note 9 Autres produits et charges courants	178	Note 25 Principales entités consolidées	231
Note 10 Autres produits et charges opérationnels	180	Note 26 Conversion des monnaies étrangères	234
Note 11 Instruments financiers	181	Note 27 Parties liées	235
Note 12 Résultat financier	184	Note 28 Engagements	236
Note 13 Impôts sur le résultat	185	Note 29 Événements postérieurs à la date de clôture	237
Note 14 Résultat courant net et résultat net, part du Groupe	189	Note 30 Honoraires d'audit	237
Note 15 Résultat par action	189		

■ ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS 2017

Ce paragraphe a pour objectif de permettre au lecteur d'identifier facilement les principales notes dans lesquelles sont traités les événements significatifs de l'exercice.

- Acquisition du groupe Kerneos : *Notes 16 & 25*.
- Remboursement d'émission obligataire : *Note 24.2*.
- Imerys et le Brexit : *Information par secteurs – Information par localisation géographique – Exposition au risque pays*.

■ BASE DE PRÉPARATION

NOTE 1 RÉFÉRENTIEL

1.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, Imerys, groupe du secteur des minéraux industriels, ayant son siège social à Paris, 43 quai de Grenelle et dont l'action est admise à la négociation sur le compartiment A de NYSE Euronext Paris, a établi ses états financiers consolidés au 31 décembre 2017 en conformité avec les IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptés dans l'Union européenne à la date de clôture (ci-après "le Référentiel"). Les états financiers consolidés ont été arrêtés le 14 février 2018 par le Conseil d'Administration d'Imerys SA, société mère du Groupe, selon le principe de continuité d'exploitation, en millions d'euros avec un chiffre après la virgule, arrondi à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

1.2 DIFFÉRENCES ENTRE LE RÉFÉRENTIEL ET LES IFRS

Le processus d'adoption dans l'Union européenne peut créer des décalages temporaires à la date de clôture entre le Référentiel et les IFRS. Toutefois au 31 décembre 2017, aucun décalage n'existe entre le Référentiel et les IFRS.

1.3 DISPOSITIONS OPTIONNELLES

Première adoption. Lors de la première adoption du Référentiel, Imerys a publié des états financiers au 1^{er} janvier 2004 intégrant une application rétrospective limitée par certaines dérogations facultatives prévues par la norme IFRS 1 sur la première adoption

des IFRS et exercées par le Groupe. Les acquisitions d'activités antérieures à la première adoption n'ont pas été retraitées. La valeur comptable des immobilisations corporelles n'a pas été retraitée à l'exception des réserves et ressources minières qui ont été évaluées à la juste valeur. Les écarts actuariels des avantages du personnel postérieurs à l'emploi non comptabilisés à la date de première adoption ont été inclus dans l'évaluation des actifs et provisions des régimes en contrepartie des réserves. Enfin, les écarts de conversion des activités à l'étranger ont été reclassés en réserves.

Autres dispositions optionnelles. Certaines normes du Référentiel présentent des options de comptabilisation et d'évaluation. Le coût historique amorti constitue la base d'évaluation des immobilisations incorporelles (*note 17*), des actifs miniers (*note 18*) et des immobilisations corporelles (*note 18*). Les stocks sont évalués en fonction de leurs caractéristiques selon la méthode du "Premier entré – Premier sorti" (FIFO : First-In, First-Out) ou du coût unitaire moyen pondéré (*note 20*). Les règles de la comptabilité de couverture sont appliquées à la comptabilisation des dérivés de couverture des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique (*note 24.4*).

1.4 TRAITEMENTS NON PRÉCISÉS

En l'absence de norme ou interprétation applicable ou de précision suffisante des normes et interprétations existantes, la Direction Générale a défini des méthodes de comptabilisation et d'évaluation sur trois sujets : quotas d'émission de gaz à effet de serre (*note 17*), actifs miniers (*note 18*) et engagement de rachat d'intérêts sans contrôle d'une entité contrôlée par le Groupe (*note 25*).

NOTE 2 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET ERREURS

Méthode comptable

Les méthodes comptables sont identiques d'un exercice sur l'autre et sont modifiées soit sur une base obligatoire pour appliquer une nouvelle norme ou interprétation (*note 2.1*), soit sur une base volontaire pour améliorer la fiabilité ou la pertinence de l'information (*note 2.2*). Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Les états financiers sont modifiés pour tous les exercices présentés, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée. Les erreurs (*note 2.3*) sont corrigées de manière rétrospective.

2.1 CHANGEMENTS OBLIGATOIRES

Application anticipée

Imerys n'a appliqué par anticipation aucune norme ou interprétation en 2016 et 2017.

Application en date d'entrée en vigueur

Amendements à IAS 7 : Informations à fournir. L'objectif de cet amendement est d'améliorer les informations à fournir sur la variation en trésorerie et hors trésorerie des passifs issus des activités de financement (*Note 24.2 – Variation des dettes liées aux activités de financement*).

Par ailleurs, les amendements à IAS 12, Impôts sur le résultat : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ne sont pas applicables à Imerys.

2.2 CHANGEMENTS VOLONTAIRES

Imerys n'a procédé à aucun changement volontaire de méthode comptable en 2016 et 2017.

2.3 ERREURS

Toute erreur significative de l'exercice en cours identifiée avant l'autorisation de publication des états financiers est corrigée. Toute erreur significative d'un exercice antérieur est corrigée dans l'information comparative.

NOTE 3 NORMES ET INTERPRÉTATIONS EN VIGUEUR APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Selon le dernier calendrier prévisionnel d'adoption des IFRS dans l'Union européenne daté du 8 février 2018 publié par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), Imerys appliquera les normes et interprétations suivantes après le 31 décembre 2017.

3.1 APPLICATION EN 2018

Amendements à IFRS 2, Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Cet amendement apporte des clarifications sur les paiements fondés sur des actions, lorsqu'ils sont réglés en instruments de capitaux propres. Il spécifie qu'une telle transaction est intégralement traitée comme un règlement en instruments de capitaux propres, même si elle donne incidemment lieu à un règlement en trésorerie au titre d'une obligation fiscale. Par ailleurs, l'amendement apporte des clarifications sur un type de transaction non pratiqué par Imerys : les paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Au 31 décembre 2017, le processus d'adoption de ces amendements est en cours dans l'Union européenne.

IFRS 9, Instruments financiers. IFRS 9 est destinée à remplacer l'actuelle norme IAS 39 sur les instruments financiers. Les améliorations introduites par IFRS 9 comprennent un modèle de classement et d'évaluation des instruments financiers, un modèle de perte de valeur fondé sur l'anticipation des pertes et non plus sur des événements de crédit passés, ainsi qu'une nouvelle approche de la comptabilité de couverture. Le modèle de classement et d'évaluation des instruments financiers introduit par IFRS 9, plus simple que celui de l'actuelle norme IAS 39, permettra d'améliorer la lisibilité des informations fournies dans les *notes 11, 12, 21.1 et 24.1*. Par ailleurs, le passage d'un modèle fondé sur les pertes avérées à un modèle fondé sur les pertes anticipées devrait avoir un impact peu matériel compte tenu de l'exposition limitée d'Imerys au risque de crédit. En matière de comptabilité de couverture, Imerys pourrait considérer la possibilité d'étendre le périmètre des éléments couverts au-delà de ce qu'il est aujourd'hui. En effet, IFRS 9 offre des possibilités plus étendues qu'IAS 39 en termes de désignation des éléments éligibles à la comptabilité de couverture. Enfin, du fait des instruments dérivés utilisés dans le cadre de sa politique de couverture, le Groupe sera concerné par les nouvelles dispositions applicables à la comptabilisation de la variation de la valeur temps des options et des points de terme des contrats à terme en capitaux propres et non plus en résultat comme c'est le cas aujourd'hui. Des amendements à IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, précisent les informations permettant de comprendre le passage, à la date d'adoption de la norme IFRS 9, entre les anciennes et nouvelles catégories d'instruments financiers et les anciennes et nouvelles règles d'évaluation des instruments financiers détenus à cette date. Les amendements à IFRS 9, Instruments financiers prévoient que

les entités qui adopteront IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 n'auront pas à retraiter d'exercice comparatif. À cette date, le passage entre les anciennes et nouvelles catégories d'instruments financiers sera expliqué, au titre des amendements à IFRS 7, par des informations fournies en annexe et l'écart, entre les anciennes et nouvelles évaluations des instruments financiers détenus à cette date, sera comptabilisé en ajustement des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2018. Le montant de la valeur temps des options et des points de terme des contrats à terme crédité au résultat 2017 (0,7 million d'euros) sera ainsi reclassé au 1^{er} janvier 2018 dans la réserve des couvertures de flux de trésorerie.

IFRS 15, Produits provenant de contrats avec les clients. Cette nouvelle norme dont l'objectif est de remplacer l'actuelle norme sur les produits des activités ordinaires, repose sur deux principes : comptabilisation de la vente lorsque le client prend le contrôle du bien ou du service et évaluation pour le montant du paiement attendu. Pour les ventes de biens, l'analyse réalisée en particulier sur les transactions combinant une vente de bien et une prestation de transport sur vente a conduit à une révision des procédures d'analyse du cut-off sans toutefois identifier d'impact significatif. Pour les contrats de service, l'analyse réalisée a spécifiquement examiné comment la notion de contrôle pouvait influencer sur le rythme de comptabilisation des produits, selon que la prise de contrôle du service par le client s'effectuait de manière ponctuelle ou continue. L'analyse des différents types de contrats de l'activité Réfractaires Monolithiques, principale activité concernée par ce sujet, a permis de conclure à une incidence non significative des dispositions de la nouvelle norme.

IFRIC 22, Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée. Face à l'absence d'indications de la norme IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères, sur le cours de change à appliquer aux paiements et encaissements anticipés relatifs aux transactions en monnaies étrangères qui résultent en la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non-monnaire, l'interprétation IFRIC 22 précise que chaque paiement et encaissement doit être évalué au taux de change à la date du mouvement de trésorerie. Déjà confronté à l'absence d'indications de la norme IAS 21 sur ce sujet, Imerys avait intégré cette précision dans ses politiques comptables dès 2014, en s'appuyant sur les indications fournies par la documentation technique d'un cabinet comptable de premier rang. Le Groupe n'anticipe donc aucun impact lié à l'entrée en vigueur de cette interprétation. Au 31 décembre 2017, le processus d'adoption de cette interprétation est en cours dans l'Union européenne.

Par ailleurs, les amendements à IAS 40, Transferts des immeubles de placement et à IFRS 4, Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ne sont pas applicables à Imerys.

3.2 APPLICATION EN 2019

Amendements à IAS 19, Amendement de régime, réduction et liquidation. Cette amendement requiert une mise à jour des hypothèses actuarielles utilisées pour calculer le coût des services rendus, la désactualisation et le rendement normatif des actifs du régime et droits à remboursement, après un amendement de régime, une réduction ou une liquidation. Au 31 décembre 2017, le processus d'adoption de ces amendements est en cours dans l'Union européenne.

IFRS 16, Contrats de location. Cette norme abolit pour le preneur d'un contrat de location, l'actuelle distinction entre locations simples, comptabilisées en charges (*note 7*) et locations financement, comptabilisées en immobilisations corporelles (*note 18*) en contrepartie d'une dette financière (*note 24.1*) pour requérir, pour l'ensemble des contrats de location, la comptabilisation d'un droit d'usage en contrepartie d'une dette financière. Cette norme, dont l'application affectera notamment le niveau des capitaux investis (*Information par secteurs*), la charge d'amortissement comptabilisée en résultat opérationnel courant, la charge d'intérêt comptabilisée en résultat financier (*note 12*), les tests de perte de valeur (*note 19*), les ratios financiers que le Groupe est tenu de respecter pour une partie de ses financements (*note 24.5 – Risque de liquidité de l'emprunteur*) et le niveau des engagements donnés au titre des actuels contrats de locations simples (*note 28*), fait l'objet d'un suivi par le Groupe depuis la sortie du premier exposé sondage en août 2010. Les travaux réalisés depuis 2014 en vue de circonscrire progressivement les contrats entrant dans le champ d'application de la

norme, ont été étendus au second semestre 2016 à la recherche de solutions informatiques permettant de gérer le volume des contrats identifiés. La solution informatique retenue au premier semestre 2017 a permis de réaliser la reprise des historiques des contrats au second semestre. Cette base de données fait actuellement l'objet de travaux de vérification, notamment en termes d'exhaustivité et de conformité aux dispositions de la norme.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux. Cette interprétation précise comment traiter les incertitudes relatives à la comptabilisation et l'évaluation des impôts sur le résultat. L'entité doit présumer que l'administration fiscale dispose de toute l'information nécessaire pour réaliser ses contrôles. L'interprétation indique les critères à examiner pour déterminer si plusieurs incertitudes doivent être traitées de manière globale ou séparée. Elle impose à l'entité d'apprécier s'il est probable que l'administration fiscale accepte un traitement fiscal incertain et d'en tirer les conséquences. Enfin, l'interprétation requiert de réexaminer les jugements et estimations en cas de changement dans les faits et circonstances.

Par ailleurs, les amendements à IFRS 9, Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative et à IAS 28, intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise, ne sont pas applicables à Imerys.

3.3 APPLICATION EN 2021

La norme IFRS 17, Contrats d'assurance n'est pas applicable à Imerys.

NOTE 4 ESTIMATIONS

Les estimations sont destinées à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles sur un élément incertain. Elles sont révisées pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets d'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective. Les estimations significatives de la Direction Générale sont développées séparément dans les notes :

- affectation de certaines transactions par niveaux dans le compte de résultat (*notes sur le compte de résultat consolidé*) ;
- estimation des valeurs des actifs et passifs d'une activité acquise (*note 16*) ;
- méthodes d'amortissement des immobilisations incorporelles (*note 17*) ;

- méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles et en particulier des réserves minières, des actifs de découverte ainsi que de certains actifs industriels d'utilisation discontinuée (*note 18*) ;
- définition, dans le cadre des tests de perte de valeur des actifs non financiers, des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), des indices de perte de valeur, de la durée et du montant des flux de trésorerie futurs ainsi que des taux d'actualisation intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT (*note 19*) ;
- hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies (*note 23.1*) ; et
- appréciation, dans le cadre de la comptabilisation et de l'estimation des provisions, de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs et des taux d'actualisation (*note 23.2*).

■ INFORMATION PAR SECTEURS

Méthode comptable

Imerys offre des solutions fonctionnelles à haute valeur ajoutée pour un grand nombre de secteurs, depuis les industries de procédés jusqu'aux biens de consommation. Dans chacune de ses quatre branches, le Groupe mobilise sa connaissance des applications, son expertise technologique et sa maîtrise des sciences des matériaux pour proposer des solutions basées sur la valorisation de ses ressources minérales, des minéraux de synthèse et des formulations. Celles-ci apportent des propriétés

essentielles aux produits de ses clients et à leurs performances, comme par exemple réfractarité, dureté, conductivité, opacité, durabilité, pureté, légèreté, filtration, absorption, ou hydrophobie :

- Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS) : additifs fonctionnels utilisés dans la construction (plastiques, peintures, etc.) et dans la production du papier, produits réfractaires monolithiques pour la protection des équipements industriels de haute température

(sidérurgie, fonderie, industries pétrochimiques, du verre, du ciment, etc.) et spécialités minérales pour les marchés de l'énergie mobile, de l'électronique et de l'exploration pétrolière non conventionnelle ;

- Filtration & Additifs de Performance (F&PA) : aides aux procédés et additifs fonctionnels pour la filtration de liquides alimentaires, les plastiques, peintures, polymères ainsi que la fonderie et la sidérurgie, destinés aux secteurs de la construction, des biens de consommation courante (boissons, alimentation, magazines, emballages, produits pharmaceutiques, hygiène et beauté, etc.) et durable (notamment l'automobile) ;
- Matériaux Céramiques (CM) : tuiles en terre cuite et solutions minérales pour carrelages, sanitaires, vaisselle, céramiques techniques, peintures, plastiques et papier ;
- Minéraux de Haute Résistance (HRM) : minéraux fondus pour les industries abrasives (outils de découpe, de broyage et de polissage), liants de haute performance pour les secteurs de

la construction (mortiers pour chapes de sol), des réfractaires (minéraux réfractaires utilisés dans les industries de haute température : sidérurgie, fonderie, génération d'énergie, etc.) et du génie civil (réseaux d'assainissement, etc.).

Chacun des secteurs à présenter est ainsi engagé dans la production et la fourniture de produits et services présentant des synergies géologiques, industrielles et commerciales et résulte de l'agrégation des Unités Génératrices de Trésorerie suivies chaque mois par la Direction Générale dans son reporting de gestion (*note 19*). La Direction Générale considère que les structures holding qui assurent le financement centralisé du Groupe ne constituent pas un secteur. Leurs agrégats sont donc présentés dans une colonne de rapprochement avec les éliminations inter-secteurs (IS&H). L'information financière par secteur est évaluée conformément aux principes du Référentiel (*note 1*). Les transactions entre secteurs sont évaluées aux prix dont deux parties indépendantes seraient convenues dans des conditions économiques équivalentes à celles des transactions concernées.

Compte de résultat consolidé

Les produits des activités ordinaires résultant des transactions d'Imerys avec chacun de ses clients externes ne franchissent jamais un seuil de 10,0 % des produits des activités ordinaires du Groupe.

Au 31 décembre 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	ESS	F&PA	CM	HRM	IS&H	Total
Produits externes	1 319,9	1 230,3	1 154,3	878,0	15,9	4 598,4
Ventes de biens	1 098,1	1 125,4	1 026,6	865,6	14,8	4 130,5
Prestations de services	221,8	104,9	127,7	12,4	1,1	467,9
Produits inter-secteurs	6,7	6,8	28,7	36,9	(79,1)	0,0
Produits des activités ordinaires	1 326,6	1 237,1	1 183,0	914,9	(63,2)	4 598,4
Résultat opérationnel courant	141,1	254,2	212,7	111,5	(71,4)	648,1
dont amortissements et pertes de valeur	(58,6)	(52,7)	(79,8)	(55,8)	0,1	(246,8)
Autres produits et charges opérationnels	(4,3)	8,5	(24,1)	(40,8)	7,2	(53,5)
Résultat opérationnel	136,8	262,7	188,6	70,7	(64,2)	594,6
Résultat financier	(11,5)	(12,0)	(7,7)	(20,8)	(27,2)	(79,2)
Produits d'intérêt	1,8	0,2	4,5	0,7	3,5	10,7
Charges d'intérêt	(0,9)	(0,5)	(0,1)	(2,6)	(54,8)	(58,9)
Impôts sur le résultat	(50,7)	(66,9)	(55,6)	(36,3)	63,2	(146,3)
Résultat net	74,6	183,8	125,3	13,6	(28,2)	369,1

Au 31 décembre 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	ESS	F&PA	CM	HRM	IS&H	Total
Produits externes	1 251,5	1 137,7	1 197,4	576,3	2,3	4 165,2
Ventes de biens	1 045,1	1 030,0	1 040,4	563,1	1,0	3 679,6
Prestations de services	206,4	107,7	157,0	13,2	1,3	485,6
Produits inter-secteurs	(0,8)	6,8	24,6	21,5	(52,1)	0,0
Produits des activités ordinaires	1 250,7	1 144,5	1 222,0	597,8	(49,8)	4 165,2
Résultat opérationnel courant	129,9	214,6	223,4	78,0	(63,8)	582,1
dont amortissements et pertes de valeur	(58,2)	(57,1)	(81,7)	(28,7)	(10,5)	(236,2)
Autres produits et charges opérationnels	(24,5)	0,5	(14,3)	(50,7)	0,2	(88,8)
Résultat opérationnel	105,4	215,1	209,1	27,3	(63,6)	493,3
Résultat financier	(5,1)	(7,6)	6,1	(1,5)	(48,3)	(56,4)
Produits d'intérêt	0,1	0,1	11,3	0,7	0,4	12,6
Charges d'intérêt	(1,0)	(0,2)	0,4	(2,6)	(62,8)	(66,2)
Impôts sur le résultat	(43,8)	(58,0)	(60,6)	(11,7)	31,9	(142,2)
Résultat net	56,5	149,5	154,6	14,1	(80,0)	294,7

État de la situation financière consolidée

Au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)	ESS	F&PA	CM	HRM	IS&H	Total
Capitaux investis – Actif	1 605,5	1 885,7	1 321,2	1 966,7	131,1	6 910,2
Goodwill ⁽¹⁾	318,5	839,2	262,6	714,5	0,8	2 135,6
Immobilisations incorporelles et corporelles ⁽²⁾	788,1	590,0	623,1	742,4	50,5	2 794,1
Stocks	179,0	166,3	191,8	304,4	(1,3)	840,2
Créances clients	222,3	189,3	130,2	144,1	(9,8)	676,1
Autres créances – non courant et courant	72,4	66,5	83,1	61,2	65,4	348,6
Coentreprises et entreprises associées	25,2	34,4	30,4	0,1	25,5	115,6
Actifs non alloués						557,8
Total actif						7 468,0
Capitaux investis – Passif	290,2	229,7	230,4	260,4	38,3	1 049,0
Dettes fournisseurs	170,3	109,1	120,1	117,0	(5,7)	510,8
Autres dettes – non courant et courant	97,8	95,4	105,5	132,4	6,3	437,4
Dettes impôts sur le résultat	22,1	25,2	4,8	11,0	37,7	100,8
Provisions	134,0	198,1	160,8	143,4	106,7	743,0
Passifs non alloués						2 797,7
Total passif non courant et courant						4 589,7
Total capitaux investis	1 315,3	1 656,0	1 090,8	1 706,3	92,8	5 861,2
(1) Augmentations du goodwill	20,7	58,7	4,3	434,6	-	518,3
(2) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	115,6	62,0	87,2	61,3	14,6	340,7

Au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	ESS	F&PA	CM	HRM	IS&H	Total
Capitaux investis – Actif	1 578,5	1 843,2	1 385,2	897,2	42,1	5 746,2
Goodwill ⁽¹⁾	313,1	794,4	274,9	291,5	0,8	1 674,7
Immobilisations incorporelles et corporelles ⁽²⁾	790,9	612,2	673,7	269,7	7,0	2 353,5
Stocks	165,6	159,5	193,4	194,7	(0,7)	712,5
Créances clients	211,5	181,3	135,1	87,4	(7,2)	608,1
Autres créances – non courant et courant	67,8	61,3	76,8	53,8	15,2	274,9
Coentreprises et entreprises associées	29,6	34,5	31,3	0,1	27,0	122,5
Actifs non alloués						986,2
Total actif						6 732,4
Capitaux investis – Passif	275,0	226,0	215,2	134,2	26,4	876,8
Dettes fournisseurs	153,9	102,3	116,6	61,7	(11,8)	422,7
Autres dettes – non courant et courant	99,3	97,9	95,7	64,9	17,2	375,0
Dettes impôts sur le résultat	21,8	25,8	2,9	7,6	21,0	79,1
Provisions	134,4	199,6	181,2	86,4	60,2	661,8
Passifs non alloués						2 279,6
Total passif non courant et courant						3 818,2
Total capitaux investis	1 303,5	1 617,2	1 170,0	763,0	15,7	4 869,4
(1) Augmentations du goodwill	29,7	-	2,4	13,6	-	45,7
(2) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	96,4	61,4	79,2	39,2	2,2	278,4

Information par localisation géographique

Notion de risque pays. Du fait de leur activité minière et de la variété de leurs marchés financiers, les entités d'Imerys sont présentes dans de nombreux pays. Le Groupe peut donc être exposé à certains risques propres à ces pays pouvant avoir dans le futur une certaine incidence sur ses états financiers. Le risque pays comporte deux composantes : d'une part, le risque de transfert et de convertibilité, c'est-à-dire le risque qu'un État impose un contrôle des changes ou des capitaux destiné à empêcher une entité de transférer des fonds à des tiers situés à l'extérieur du pays et/ou de convertir la monnaie locale dans une monnaie étrangère ; et d'autre part, l'environnement économique général, notamment dans ses dimensions liées à la qualité de la gouvernance publique et privée, ainsi qu'aux risques de conflits, d'expropriation ou d'instabilité civile et politique.

Exposition au risque pays. La composante transfert et convertibilité du risque pays se traduit par l'indisponibilité de soldes de trésorerie pour un montant de 1,3 million d'euros au 31 décembre 2017 (1,1 million d'euros au 31 décembre 2016) (*État des flux de trésorerie consolidés*). Par ailleurs, le risque pays est pris en compte dans la prime de risque pays-marché du taux d'actualisation utilisé pour les tests de perte de valeur (*note 19*). Toutefois, la localisation majoritaire des sources d'approvisionnement et des marchés financiers d'Imerys dans les pays développés limite l'exposition du Groupe

au risque pays. Pour l'identification des pays à risques, Imerys utilise dans un premier temps la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface, la principale compagnie d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation, mesurant si un intérêt économique et financier d'une entité est influencé par les perspectives économiques, financières et politiques des pays concernés. Le classement de la Coface comprend huit catégories de A1 à E en fonction de l'importance croissante des risques évalués. Les catégories C à E, correspondant aux risques les plus élevés, incluent l'Algérie, l'Égypte, la Russie et l'Ukraine (catégorie C) et le Venezuela et le Zimbabwe (catégorie E) où le Groupe est présent. Dans un second temps, Imerys peut être conduit à réaliser des études sur des situations particulières. Ainsi, le suivi réalisé depuis 2016 sur les conséquences de la décision britannique de quitter l'Union Européenne (Brexit) a permis de conclure à des risques potentiels peu significatifs : 5,27 % des produits des activités ordinaires par localisation géographique des activités du Groupe en 2017 (5,49 % en 2016), 3,11 % des produits des activités ordinaires par localisation géographique des clients en 2017 (2,71 % en 2016) et 4,65 % de l'état de la situation financière, après élimination des transactions intragroupe, au 31 décembre 2017 (5,22 % au 31 décembre 2016).

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires par localisation géographique des activités du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
France	949,9	689,3
Autres pays d'Europe	1 656,2	1 568,2
Amérique du Nord	1 225,6	1 179,1
Asie – Océanie	574,7	567,0
Autres pays	192,0	161,6
Produits des activités ordinaires par localisation géographique des activités du Groupe	4 598,4	4 165,2

Les produits des activités ordinaires générés dans les pays classés C à E par la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface représentent en 2017 0,91 % des produits des activités ordinaires du Groupe (1,05 % en 2016) et 1,07 % du résultat opérationnel courant (0,96 % en 2016).

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires par localisation géographique des clients :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
France	500,0	473,9
Autres pays d'Europe	1 739,6	1 541,0
Amérique du Nord	1 187,6	1 100,9
Asie – Océanie	854,2	773,5
Autres pays	317,0	275,9
Produits des activités ordinaires par localisation géographique des clients	4 598,4	4 165,2

Le tableau suivant présente la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles et corporelles par zone géographique :

(en millions d'euros)	2017			2016		
	Goodwill	Immobilisations incorporelles et corporelles	Total	Goodwill	Immobilisations incorporelles et corporelles	Total
France	1 178,3	792,8	1 971,1	743,5	283,9	1 027,4
Autres pays d'Europe	383,3	691,6	1 074,9	333,7	635,6	969,3
Amérique du Nord	303,7	744,0	1 047,7	329,8	853,7	1 183,5
Asie – Océanie	195,1	207,3	402,4	205,2	199,7	404,9
Autres pays	75,2	358,4	433,6	62,5	380,6	443,1
Total	2 135,6	2 794,1	4 929,7	1 674,7	2 353,5	4 028,2

Le total de l'état de la situation financière localisé dans les pays classés C à E par la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface représente 0,28 % de l'état de la situation financière (0,23 % au 31 décembre 2016) et - 0,96 % des capitaux propres consolidés, part du Groupe (- 1,09 % au 31 décembre 2016).

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Méthode comptable

Les produits et charges comptabilisés dans le compte de résultat consolidé sont regroupés par natures selon le principe d'importance relative et ne sont compensés qu'en application d'une norme ou interprétation. Une information comparative est fournie au titre de l'exercice N-1, l'information comparative au titre de l'exercice N-2 étant incorporée par référence ([section 9.4 du chapitre 9 du Document de Référence](#)). Le compte de résultat est structuré

en deux niveaux principaux : le résultat opérationnel et le résultat financier. Si dans la plupart des cas, l'affectation des transactions par niveau de résultat ne nécessite pas de commentaire particulier, les options de certaines normes et l'absence de précisions d'autres normes ont conduit la Direction Générale à définir certains choix de présentation. Les trois tableaux suivants présentent ces choix et permettent le lien avec la note correspondante.

Résultat opérationnel. Le résultat opérationnel est constitué du résultat opérationnel courant et des autres produits et charges opérationnels. Le résultat opérationnel courant ([notes 5 à 9](#)) intègre la performance des activités ordinaires d'Imerys ainsi que les éléments suivants :

	Notes
Charge de paiements en actions	8
Variations hors restructurations des avantages du personnel	
■ réductions, liquidations et amendements de régime	8
■ cotisations aux fonds et paiements directs aux bénéficiaires	8
■ reprises de provisions sur cotisations et paiements directs	8
■ frais administratifs des régimes ouverts	8
Comptabilité de couverture	
■ part inefficace des instruments de couverture opérationnels	11
■ amortissement de la part efficace des instruments de couverture opérationnels déqualifiés	11
Cessions d'actifs hors restructurations	9
Résultat des entreprises associées de l'activité récurrente	9

Autres produits et charges opérationnels. Les autres produits et charges opérationnels ([note 10](#)) correspondent, conformément à la recommandation ANC 2013-03 de l'autorité française de normalisation comptable sur le format des états financiers IFRS, à des produits et charges résultant d'événements peu nombreux, bien identifiés, non récurrents et significatifs, tels que les effets résultat de la prise ou perte de contrôle d'une activité, d'une restructuration, y compris les cessions d'actifs afférentes, d'une perte de valeur du goodwill ou d'un litige significatif. En particulier, dans la mesure où les textes en vigueur ne définissent pas la notion de restructuration par rapport à un critère de survenance peu fréquente ou inhabituelle, la Direction Générale a mis en place des critères permettant de valider que seules les décisions de gestion satisfaisant à la fois la définition d'une restructuration et le caractère non récurrent, soient comptabilisées en autres produits et charges opérationnels.

	Notes
Résultat des prises ou pertes de contrôle	10
Perte de valeur du goodwill	10
Restructuration	10
Cession d'actif liée à une restructuration	10
Variations liées à une restructuration des avantages du personnel	
▪ réductions, liquidations et amendements de régime	10
▪ cotisations et paiements directs aux bénéficiaires	10
▪ reprises de provisions sur cotisations et paiements directs	10
Litige significatif	10
Résultat des entreprises associées hors de l'activité récurrente	10

Résultat financier. Le résultat financier comprend principalement le coût de l'endettement, les différences de change, les composantes financières des régimes à prestations définies, la désactualisation des provisions et les pertes de valeur sur actifs financiers (note 12), ainsi que les éléments spécifiques suivants :

	Notes
Comptabilité de couverture	
▪ part inefficace des instruments de couverture de financement	11
▪ amortissement de la part efficace des instruments de couverture de financement déqualifiés	11
Change latent et réalisé des transactions opérationnelles et financières	12
Variations financières des avantages du personnel	
▪ désactualisation	12
▪ rendement normatif des actifs	12
▪ cotisations aux régimes fermés déficitaires à financement obligatoire	12
▪ frais administratifs des régimes fermés à financement obligatoire	12
▪ reprises de provisions des régimes fermés à financement obligatoire	12

NOTE 5 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Méthode comptable

Les ventes de biens forment l'essentiel des produits des activités ordinaires. Elles sont comptabilisées lors du transfert des risques, des avantages et du contrôle. Leurs incoterms sont multiples en raison des spécificités de conditionnement (vrac, poudre, pâte, solution, etc.) et de transport (maritime, ferroviaire, routier, etc.) et constituent l'indicateur clé de comptabilisation des ventes de biens. La refacturation du coût de transport du produit constitue l'essentiel des prestations de services et sa comptabilisation découle

généralement de la vente du produit transporté. Par ailleurs, tant pour les biens que pour les prestations de services, une vente n'est comptabilisée que si la créance correspondante est recouvrable et que le montant de la transaction et celui des coûts nécessaires à son achèvement peuvent être évalués de manière fiable. Les ventes de biens et prestations de services sont évaluées à la juste valeur de la transaction, diminuée des rabais commerciaux et quantitatifs, ainsi que des escomptes pour règlement anticipé.

Activité de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Ventes de biens	4 130,5	3 679,7
Prestations de services	467,9	485,5
Total	4 598,4	4 165,2

Les produits des activités ordinaires s'élèvent à 4 598,4 millions d'euros en 2017 (4 165,2 millions d'euros en 2016), soit une hausse de + 10,4 % (+ 1,9 % en 2016), comprenant un effet négatif des variations des monnaies étrangères de - 34,7 millions d'euros (- 4,4 millions d'euros en 2016) et un impact périmètre positif de + 329,2 millions d'euros (+ 140,2 millions d'euros en 2016). À périmètre et change comparables, les produits des activités ordinaires augmentent de + 3,3 % (diminuent de - 1,4 % en 2016).

NOTE 6 MATIÈRES PREMIÈRES ET ACHATS CONSOMMÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Matières premières	(771,3)	(538,6)
Énergie	(344,0)	(324,1)
Produits chimiques	(63,4)	(68,8)
Autres achats consommés	(231,9)	(199,3)
Marchandises	(84,7)	(126,8)
Variation de stocks	53,5	(58,5)
Production immobilisée	12,0	12,9
Total	(1 429,8)	(1 303,2)

NOTE 7 CHARGES EXTERNES

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Transports	(558,5)	(497,5)
Locations simples	(86,6)	(79,7)
Sous-traitance	(146,3)	(125,9)
Maintenance et réparation	(124,8)	(110,5)
Honoraires	(111,3)	(97,5)
Autres charges externes	(224,1)	(204,6)
Total	(1 251,6)	(1 115,7)

NOTE 8 CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Salaires et traitements	(747,6)	(691,1)
Charges sociales	(150,4)	(133,4)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	5,1	3,5
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(18,7)	(15,0)
Cotisations aux régimes à cotisations définies	(28,1)	(22,9)
Intéressement et participation	(32,3)	(28,6)
Autres avantages du personnel	(15,5)	(11,1)
Total	(987,5)	(898,6)

Principes de gestion des paiements en actions

La politique de rétention à long terme du Groupe comporte depuis 2008 l'attribution d'actions gratuites conditionnelles acquises sur le marché. La charge correspondante est incluse en "Autres avantages du personnel" pour 13,4 millions d'euros en 2017 (10,5 millions d'euros en 2016). Les principes de gestion de ces paiements en actions sont arrêtés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. En dehors des attributions effectuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié du Groupe, les actions attribuées gratuitement sont en principe conditionnées et proportionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique et/ou financière fixés par le Conseil d'Administration. La périodicité des plans est annuelle et le nombre total de droits attribués chaque année est modulé en fonction de la performance globale du Groupe ou d'événements particuliers. L'attribution est traditionnellement effectuée le jour de l'Assemblée Générale des actionnaires. Les personnes bénéficiaires, ou susceptibles de le devenir, sont les cadres dirigeants du Groupe (Président-Directeur Général, membres du Comité Exécutif, des comités de direction des branches et activités opérationnelles, principaux responsables fonctionnels du Groupe) et les titulaires de postes clés qui leur reportent ainsi que les cadres à très haut potentiel et les salariés qui contribuent de façon remarquable aux performances du Groupe.

Méthode comptable

La juste valeur des services rendus en contrepartie de l'octroi d'actions gratuites Imerys est évaluée selon le modèle de valorisation de Black & Scholes par référence à la juste valeur des instruments à la date d'octroi. Cette évaluation tient compte de la durée de vie des instruments, du cours de l'action sous-jacente, ainsi que du taux de rotation des bénéficiaires. Dans la majorité des cas, l'acquisition des droits est subordonnée à une condition de durée de service et la juste valeur des services rendus est amortie en résultat sur les exercices d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Le traitement comptable est identique lorsqu'en plus de la condition de durée de service, l'acquisition des droits est subordonnée à la réalisation de performances économiques prédéfinies. La volatilité et les paramètres liés à la probabilité d'acquisition des droits sont révisés à chaque date de clôture. Les taux de rotation des bénéficiaires sont ajustés définitivement à mesure des clôtures des périodes d'acquisition des droits.

Charge de paiements en actions

	Nombre d'actions gratuites	Maturité	Taux de rotation	Taux de dividende moyen	Conditions de performance	Juste valeur (€)	Coût total par plan (M€)	Coût 2017 des plans (M€)	Coût 2016 des plans (M€)
2013	233 500	4,0 ans	15,7 %	2,9 %	76,6 %	45,15	(6,5)	(0,3)	(1,7)
2013	30 000	4,0 ans	0,0 %	2,9 %	76,6 %	45,15	(1,0)	(0,1)	(0,3)
2014	276 975	4,0 ans	8,9 %	2,9 %	75,0 %	55,37	(10,5)	(2,7)	(2,6)
2015	20 700	2,0 ans	0,0 %	2,9 %	-	63,01	(0,5)	(0,1)	(0,1)
2015	309 550	4,0 ans	8,7 %	2,9 %	75,0 %	61,17	(13,0)	(3,2)	(3,2)
2016	32 500	3,0 ans	0,0 %	2,9 %	75,0 %	58,29	(1,4)	(0,4)	(0,3)
2016	270 000	3,0 ans	10,0 %	2,9 %	75,0 %	57,43	(10,5)	(3,5)	(2,3)
2017	35 000	3,0 ans	0,0 %	3,0 %	75,0 %	70,66	(1,9)	(0,4)	(0,3)
2017	258 400	3,0 ans	10,0 %	3,0 %	75,0 %	70,66	(12,3)	(2,7)	(2,3)
Coût des plans comptabilisé en charges de personnel								(13,4)	(10,5)
Prix d'exercice moyen pondéré (€)								53,4	54,8

NOTE 9 AUTRES PRODUITS ET CHARGES COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Autres produits et charges	(0,1)	(0,3)
Résultat des cessions d'actifs	5,4	13,4
Subventions reçues	5,1	5,0
Variation nette des provisions et dépréciations d'exploitation	18,8	(10,5)
Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées	6,0	1,7
Total	35,2	9,3

Imerys détient des participations dans des activités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. Le résultat net généré par ces participations est présenté en "Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées" pour 6,0 millions d'euros en 2017 (1,7 million d'euros en 2016).

Méthode comptable

Imerys évalue selon la méthode de la mise en équivalence les participations sous contrôle conjoint (coentreprises), c'est-à-dire celles dont les politiques financières et opérationnelles sont soumises à un vote unanime d'Imerys et d'un partenaire tiers et les participations sous influence notable (entreprises associées), c'est-à-dire celles dont les politiques financières et opérationnelles sont dirigées par le partenaire tiers, Imerys n'exerçant qu'une participation à ces politiques, sans les contrôler. Les quotes-parts détenues dans les actifs nets et les résultats de ces entités sont présentées dans des postes distincts dans le résultat opérationnel et à l'actif.

Principales coentreprises et entreprises associées

Les principales participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence sont les coentreprises The Quartz Corporation, Stollberg & Samil et l'entreprise associée MST Mineralien Schiffahrt. Les informations financières résumées de ces participations sont présentées ci-après sous forme de montants à 100,00 %. Les montants débiteurs sont présentés en négatif et les montants créditeurs en positif. Ces données sont arrêtées au 31 décembre à l'exception de celles de MST Mineralien Schiffahrt, qui sont issues des états financiers les plus récents auxquels le Groupe a accès, c'est-à-dire ceux de la clôture annuelle au 30 septembre.

<i>(en millions d'euros)</i>	Coentreprises				Entreprises associées	
	The Quartz Corporation		Stollberg & Samil		MST Mineralien Schiffahrt	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Compte de résultat consolidé						
Produits des activités ordinaires	83,1	67,2	31,7	35,2	90,6	75,8
Résultat net	3,6	3,0	1,9	1,3	8,5	(3,1)
État de la situation financière consolidée						
Actif non courant	(72,6)	(76,8)	(15,6)	(18,2)	(207,8)	(208,9)
Actif courant	(36,5)	(38,0)	(25,5)	(20,6)	(41,8)	(43,4)
Capitaux propres	50,3	51,9	26,0	25,4	84,9	81,8
Passif non courant	41,1	50,0	9,8	4,6	124,1	126,9
Passif courant	17,7	12,9	5,3	8,8	40,6	43,6

The Quartz Corporation (coentreprise) est un intérêt de 50,00 % (50,00 % au 31 décembre 2016) de la branche Matériaux Céramiques dans un groupe de sociétés spécialisées dans l'extraction et la valorisation, aux États-Unis et en Norvège, de quartz de haute pureté. Stollberg & Samil (coentreprise) est un intérêt de 50,00 % (50,00 % au 31 décembre 2016) de la branche Filtration & Additifs de Performance dans une société de production et de distribution de produits destinés à l'industrie de la fonderie en Corée du Sud. Enfin, MST Mineralien Schiffahrt (entreprise associée) est un intérêt

de 27,34 % (50,00 % au 31 décembre 2016) dans une société allemande de transport maritime de minéraux. Le montant de l'engagement donné par le Groupe à cette société dans le cadre d'un contrat d'affrètement est indiqué en *note 28*. Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les capitaux propres des coentreprises et entreprises associées, tels qu'ils figurent à 100,00 % dans le tableau précédent et telle que leur quote-part est comptabilisée à l'actif d'Imerys selon la méthode de la mise en équivalence.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017				2016			
	Capitaux propres	Intérêts des autres actionnaires	Goodwill	Intérêt d'Imerys	Capitaux propres	Intérêts des autres actionnaires	Goodwill	Intérêt d'Imerys
The Quartz Corporation	50,3	(25,2)	2,3	27,5	51,9	(26,0)	2,5	28,5
Stollberg & Samil	26,0	(13,0)	-	13,0	25,4	(12,7)	-	12,7
MST Mineralien Schiffahrt	84,9	(61,7)	-	23,2	81,8	(57,2)	-	24,6
Autres participations	118,0	(68,4)	2,2	51,8	128,2	(73,7)	2,2	56,7
Total	279,2	(168,2)	4,5	115,5	287,3	(169,5)	4,7	122,5

Le tableau ci-dessous analyse la variation de l'intérêt comptabilisé à l'actif d'Imerys selon la méthode de la mise en équivalence.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Valeur comptable à l'ouverture	122,5	126,2
Cessions	-	(4,4)
Résultats	6,0	1,6
Dividendes distribués par les coentreprises et entreprises associées	(5,8)	(5,6)
Autres	(7,2)	4,7
Valeur comptable à la clôture	115,5	122,5

NOTE 10 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Résultat des prises ou pertes de contrôle	(11,0)	(14,5)
Coûts de transaction	(19,3)	(13,5)
Changements d'estimation de la rémunération conditionnelle du vendeur	9,5	-
Résultat de cession des activités consolidées	(1,2)	(1,0)
Autres éléments non récurrents	(42,6)	(74,3)
Pertes de valeur du goodwill	-	(0,5)
Pertes de valeur d'actifs liées aux restructurations	(13,9)	(22,4)
Résultat des cessions non récurrentes d'actifs	(1,0)	1,0
Charges de restructuration décaissées	(27,2)	(51,3)
Variation des provisions	(0,4)	(1,0)
Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente	(0,1)	(0,1)
Autres produits et charges opérationnels	(53,6)	(88,8)
Impôts sur le résultat	18,4	13,2
Autres produits et charges opérationnels nets d'impôts sur le résultat, part du Groupe	(35,2)	(75,6)

Autres produits et charges opérationnels 2017

Les "Autres produits et charges opérationnels" bruts s'élèvent à - 53,6 millions d'euros, dont - 4,3 millions d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités ; + 8,4 millions d'euros dans la branche Filtration & Additifs de Performance ; - 24,0 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques ; - 40,8 millions d'euros dans la branche Minéraux de Haute Résistance ; et + 7,1 million d'euros dans les holdings. Les produits et charges d'impôts sur le résultat des "Autres produits et charges opérationnels" s'élèvent à + 18,4 millions d'euros. Les "Autres produits et charges opérationnels nets d'impôts sur le résultat, part du Groupe" ressortent ainsi à - 35,2 millions d'euros, dont - 24,8 millions d'euros sans incidence en trésorerie et - 10,4 millions d'euros en trésorerie.

Autres produits et charges opérationnels 2016

Les "Autres produits et charges opérationnels" bruts s'élèvent à - 88,8 millions d'euros : - 19,0 millions d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités ; - 17,2 millions d'euros dans la branche Filtration & Additifs de Performance ; - 11,9 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques ; - 26,3 millions d'euros dans la branche Minéraux de Haute Résistance ; et - 14,4 millions d'euros dans les holdings. Les produits et charges d'impôts sur le résultat des "Autres produits et charges opérationnels" s'élèvent à + 13,2 millions d'euros. Les "Autres produits et charges opérationnels nets d'impôts sur le résultat, part du Groupe" 2016 ressortent ainsi à - 75,6 millions d'euros, dont - 50,1 millions d'euros sans incidence en trésorerie et - 25,5 millions d'euros en trésorerie.

NOTE 11 INSTRUMENTS FINANCIERS

Méthode comptable

Les instruments financiers résultent des contrats dont l'exécution crée de manière symétrique un actif financier chez l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres chez l'autre partie. Les instruments financiers sont rattachés aux catégories ci-après qui représentent leurs bases d'évaluation.

Actifs financiers disponibles à la vente. Imerys détient des participations dans des entités non cotées sur lesquelles le Groupe n'a ni contrôle, ni contrôle conjoint, ni influence notable, ni intention de cession à court terme. Ces participations sont comptabilisées à l'actif à la date d'acquisition et sont maintenues à une valeur comptable représentative de la juste valeur. Les variations de celle-ci sont comptabilisées en capitaux propres à l'exception des variations négatives constituant des preuves objectives de perte de valeur qui sont comptabilisées en résultat.

Juste valeur par le résultat. Imerys détient des actifs financiers non dérivés dans l'intention de réaliser un résultat de cession à court terme. Ces participations figurent à l'actif entre les dates d'achat et de vente et les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers (*note 12*) selon les prix de marché publiés à la date de clôture. Cette catégorie inclut également les variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture (*note 24.4*).

Prêts et créances. L'essentiel de la catégorie des prêts et créances correspond aux créances clients résultant des produits des activités ordinaires, ainsi qu'à la trésorerie, c'est-à-dire aux caisses et dépôts à vue et aux équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable. Dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent également le poste "Concours bancaires" présenté au passif.

Passifs financiers au coût amorti. Les emprunts (*note 24.2 – Réconciliation de la dette financière nette*) sont initialement évalués à la juste valeur du montant reçu, diminuée des coûts de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Groupe réalise des achats de matières premières et d'énergie pour ses propres besoins et non pour des opérations de négoce. En conséquence, ces contrats d'achat sont comptabilisés comme des dettes fournisseurs et non comme des dérivés. Les dettes fournisseurs et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Dérivés de couverture. Les dérivés de couverture (*note 24.4*) sont présentés séparément car le caractère dérogatoire de la comptabilité de couverture exclut tout rattachement à l'une des catégories ci-dessus.

Analyse des instruments financiers par catégories

Les *notes 11, 12, 21.1 et 24.1* présentent les produits, charges, actifs et passifs relatifs aux instruments financiers par catégories. La logique de classement des instruments financiers à l'actif (*note 21.1*) et au passif (*note 24.1*) s'applique de manière transversale à leurs variations en résultat (*notes 11 et 12*). Par exemple, les "Produits des activités ordinaires" sont rattachés au "Coût amorti" car leurs contreparties en "Créances clients" ou "Trésorerie et équivalents de trésorerie" relèvent de cette catégorie à l'actif. Par ailleurs, afin de permettre le rapprochement entre l'information présentée et les états financiers, ces notes comportent une colonne "Hors IAS 39" qui contient les éléments suivants :

- Actifs et passifs financiers hors IAS 39 : actifs et passifs d'avantages du personnel à court-terme (IAS 19), paiements en actions (IFRS 2), passifs de location financement (IAS 17) ;
- Actifs et passifs non financiers : immobilisations incorporelles (IAS 38), immobilisations corporelles (IAS 16), actifs miniers (IFRS 6), stocks (IAS 2), actifs et passifs d'impôts sur le résultat (IAS 12), charges constatées d'avance (IAS 38), provisions (IAS 37), actifs et passifs d'avantages du personnel à prestations définies (IAS 19), subventions (IAS 20).

Les tableaux ci-après présentent les produits et charges avant impôts sur le résultat comptabilisés en résultat et en capitaux propres par catégories d'instruments financiers. Les soldes des "Autres produits et charges financiers" sont analysés dans la [note 12](#).

Au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)

	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie		
Résultat opérationnel									
Produits des activités ordinaires	-	-	-	4 583,6	-	-	14,8	-	4 598,4
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(1 512,8)	-	2,1	80,9	(1 429,8)
Charges externes	-	-	-	-	(1 251,6)	-	-	-	(1 251,6)
Autres produits et charges courants	-	-	-	37,0	(35,1)	-	(2,1)	35,4	35,2
Résultat financier									
Résultat des placements	-	10,2	-	-	-	-	-	-	10,2
Charge d'endettement financier brut	-	-	(0,4)	-	(56,3)	-	-	-	(56,7)
Autres produits et charges financiers	0,6	-	(0,1)	5,8	(26,9)	-	-	(12,1)	(32,7)
Capitaux propres									
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	11,2	-	11,2
Reclassement en résultat	-	-	-	-	-	-	(16,9)	-	(16,9)
Total instruments financiers	0,6	10,2	(0,5)	4 626,4	(2 882,7)	0,0	9,1	-	-
dont pertes de valeur en résultat	-	-	-	(5,1)	-	-	-	(12,1)	-
dont reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	13,2	-	-	-	12,3	-

Les colonnes "Dérivés de couverture / Juste valeur" et "Dérivés de couverture / Flux de trésorerie" du tableau ci-dessus s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)

	Juste valeur			Total	Flux de trésorerie		Total
	Variation de juste valeur des éléments couverts	Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures		Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures	
Résultat opérationnel							
Produits des activités ordinaires	-	-	-	-	14,8	-	14,8
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	2,1	-	2,1
Autres produits et charges courants	-	-	-	-	-	(2,1)	(2,1)
Résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	16,9	(2,1)	14,8
Capitaux propres							
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	11,2	-	11,2
Reclassement en résultat	-	-	-	-	(16,9)	-	(16,9)
Total instruments financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	11,2	(2,1)	9,1

Au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)

	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie		
Résultat opérationnel									
Produits des activités ordinaires	-	-	-	4 164,0	-	-	1,2	-	4 165,2
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(1 264,5)	-	(7,7)	(31,0)	(1 303,2)
Charges externes	-	-	-	-	(1 115,7)	-	-	-	(1 115,7)
Autres produits et charges courants	-	-	-	37,5	(39,1)	-	1,3	9,6	9,3
Résultat financier									
Résultat des placements	-	12,3	-	-	-	-	-	-	12,3
Charge d'endettement financier brut	-	-	(1,0)	-	(64,0)	-	-	-	(65,0)
Autres produits et charges financiers	(1,6)	-	0,5	(2,3)	4,6	-	-	(4,9)	(3,7)
Capitaux propres									
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	19,1	-	19,1
Reclassement en résultat	-	-	-	-	-	-	6,7	-	6,7
Total instruments financiers	(1,6)	12,3	(0,5)	4 199,2	(2 478,7)	0,0	20,6	-	-
dont pertes de valeur en résultat	(1,5)	-	-	(11,6)	-	-	-	(11,8)	-
dont reprises de pertes de valeur en résultat	0,3	-	-	7,2	-	-	-	11,1	-

Les colonnes "Dérivés de couverture / Juste valeur" et "Dérivés de couverture / Flux de trésorerie" du tableau ci-dessus s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)

	Juste valeur				Flux de trésorerie		
	Variation de juste valeur des éléments couverts	Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures	Total	Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures	Total
Résultat opérationnel							
Produits des activités ordinaires	-	-	-	-	1,2	-	1,2
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(7,7)	-	(7,7)
Autres produits et charges courants	-	-	-	-	(0,2)	1,5	1,3
Résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	(6,7)	1,5	(5,2)
Capitaux propres							
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	19,1	-	19,1
Reclassement en résultat	-	-	-	-	6,7	-	6,7
Total instruments financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	19,1	1,5	20,6

NOTE 12 RÉSULTAT FINANCIER

Le tableau ci-après analyse le résultat financier par catégories d'instruments financiers. Une description des catégories d'instruments financiers figure à la [note 11](#).

Au 31 décembre 2017

	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total	
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie			
<i>(en millions d'euros)</i>										
Charge d'endettement financier net	0,0	10,2	(0,4)	0,0	(56,3)	0,0	0,0	0,0	(46,5)	
Résultat des placements	-	10,2	-	-	-	-	-	-	10,2	
Charge d'endettement financier brut	-	-	(0,4)	-	(56,3)	-	-	-	(56,7)	
Autres produits et charges financiers	0,6	0,0	(0,1)	5,8	(26,9)	0,0	0,0	(12,1)	(32,7)	
Différences nettes de change	-	-	(0,1)	-	(10,8)	-	0,9	0,5	(9,5)	
Charges et produits sur instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	(0,9)	-	(0,9)	
Produits et charges financiers des régimes d'avantages du personnel à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	(8,2)	(8,2)	
Désactualisation des autres provisions	-	-	-	-	-	-	-	(3,9)	(3,9)	
Autres produits et charges financiers	0,6	-	-	5,8	(16,1)	-	-	(0,5)	(10,2)	
Résultat financier	0,6	10,2	(0,5)	5,8	(83,2)	0,0	0,0	(12,1)	(79,2)	

Au 31 décembre 2016

	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total	
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie			
<i>(en millions d'euros)</i>										
Charge d'endettement financier net	0,0	12,3	(1,0)	0,0	(64,0)	0,0	0,0	0,0	(52,7)	
Résultat des placements	-	12,3	-	-	-	-	-	-	12,3	
Charge d'endettement financier brut	-	-	(1,0)	-	(64,0)	-	-	-	(65,0)	
Autres produits et charges financiers	(1,6)	0,0	0,5	(2,3)	4,6	0,0	0,0	(4,9)	(3,7)	
Différences nettes de change	-	-	0,5	-	6,0	-	1,0	(1,2)	6,3	
Charges et produits sur instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	(1,0)	-	(1,0)	
Produits et charges financiers des régimes d'avantages du personnel à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	0,6	0,6	
Désactualisation des autres provisions	-	-	-	-	-	-	-	(3,7)	(3,7)	
Autres produits et charges financiers	(1,6)	-	-	(2,3)	(1,4)	-	-	(0,6)	(5,9)	
Résultat financier	(1,6)	12,3	(0,5)	(2,3)	(59,4)	0,0	0,0	(4,9)	(56,4)	

NOTE 13 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Méthode comptable

Les impôts sur le résultat sont constitués de deux composantes : les impôts français et étrangers calculés sur les bénéfices imposables, y compris les cotisations similaires calculées sur la base de différences entre des produits et des charges, telle que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) française ; et les retenues à la source payées par les entités sous le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable d'Imerys, sur les dividendes qu'elles distribuent au Groupe. Les impôts sur le résultat se décomposent en impôt exigible et impôt différé. L'impôt exigible donne lieu à la comptabilisation d'un passif tant qu'il n'est pas payé et d'un actif quand l'impôt payé excède l'impôt exigible ou quand une perte fiscale peut être reportée en arrière. Des impôts différés actif et passif sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs, à l'exception principalement de celles relatives à la première comptabilisation du goodwill et, dans le cas des différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation, lorsque le Groupe est en mesure de contrôler la date de reversement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Un impôt différé actif n'est comptabilisé au titre de différences temporelles déductibles, de pertes fiscales et de crédits d'impôts que s'il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra d'imputer ces éléments, ou s'il existe dans la même entité fiscale des différences temporelles imposables arrivant à échéance sur l'exercice où ces éléments restent récupérables. Les taux et règles fiscales utilisés sont les taux et règles adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et qui seront applicables sur l'exercice de renversement de la différence temporelle. Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation financière. Les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par entité juridique ou groupe d'intégration fiscale. L'impôt exigible et/ou différé est comptabilisé dans le même niveau de résultat que celui de la base à laquelle il se rattache. Ce principe de rattachement de l'impôt à sa base s'applique également aux transactions directement comptabilisées en capitaux propres.

Périmètres d'intégration fiscale

Dans plusieurs pays, Imerys a mis en place des régimes d'intégration fiscale permettant notamment de compenser les profits et les pertes fiscales éventuelles au sein du Groupe intégré. En 2017, des intégrations fiscales existent notamment en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne et en Italie.

Impôts sur le résultat payés

Le montant des impôts sur le résultat payés en 2017 en trésorerie et au moyen de crédits d'impôts, s'élève à 119,4 millions d'euros (92,6 millions d'euros en 2016).

Pertes fiscales reportables

Des impôts différés actif sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable et sur un horizon attendu de recouvrement n'excédant pas cinq ans. L'évaluation des impôts différés actif comptabilisés à ce titre tient compte des législations nationales limitant l'utilisation des reports déficitaires. Au 31 décembre 2017, ces impôts différés actif s'élèvent à 16,5 millions d'euros (22,3 millions d'euros au 31 décembre 2016). À l'inverse, les pertes fiscales et crédits d'impôts n'ayant pas donné lieu à prise en compte d'un impôt différé actif, car leur récupération est jugée incertaine, s'élèvent au 31 décembre 2017 à respectivement 216,8 millions d'euros (224,0 millions d'euros au 31 décembre 2016) et 13,8 millions d'euros (27,2 millions d'euros au 31 décembre 2016) dont respectivement 161,8 millions d'euros et 13,8 millions d'euros expirent après 2022 ou sont reportables sans limite de temps. Les impôts différés sont calculés en utilisant les taux applicables sur les exercices considérés selon la législation fiscale en vigueur dans chaque pays concerné.

Différences temporelles contrôlées par le Groupe

Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé sur les différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation lorsque Imerys est en mesure de contrôler la date de reversement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Le Groupe estime que l'impôt différé passif non comptabilisé à ce titre au 31 décembre 2017 s'élève à 16,0 millions d'euros (18,6 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Impôts exigibles et différés		
Impôts exigibles	(125,2)	(119,6)
Impôts exigibles de l'exercice	(120,8)	(120,9)
Ajustements d'impôts sur exercices antérieurs	(4,4)	1,3
Impôts différés	(21,0)	(22,6)
Impôts différés liés aux variations des différences temporelles	(24,7)	(26,5)
Impôts différés liés aux variations de taux d'imposition	3,7	3,9
Total	(146,2)	(142,2)
Impôts par niveau de résultat		
Impôts sur résultat opérationnel courant et financier	(164,6)	(155,4)
Impôts exigibles sur résultat opérationnel courant et financier	(138,1)	(131,8)
Impôts différés sur résultat opérationnel courant et financier	(26,5)	(23,6)
Impôts sur autres produits et charges opérationnels	18,4	13,2
Impôts exigibles sur autres produits et charges opérationnels	12,9	12,2
Impôts différés sur autres produits et charges opérationnels	5,5	1,0
Total	(146,2)	(142,2)

Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Gains et (pertes) actuariels, excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat	4,9	(3,3)
Impôts sur le résultat des éléments non reclassables	4,9	(3,3)
Couvertures de flux de trésorerie	2,0	(8,8)
Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres	(3,8)	(6,5)
Impôts sur le résultat reclassés en résultat	5,8	(2,3)
Réserve de conversion	(13,3)	5,6
Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres	(13,3)	5,6
Impôts sur le résultat reclassés en résultat	-	-
Impôts sur le résultat des éléments reclassables	(11,3)	(3,2)
Total	(6,4)	(6,5)

Preuve d'impôt hors éléments non récurrents

	2017	2016
Taux d'impôt légal en France	34,4 %	34,4 %
Différences de taux liées aux pays d'implantation	(7,8) %	(7,1) %
Europe	(4,1) %	(3,7) %
Amérique du Nord	(3,1) %	(2,8) %
Asie – Océanie	(1,0) %	(1,1) %
Autres pays	0,4 %	0,5 %
Différences permanentes	1,2 %	1,0 %
Contribution de 3,0 % sur le dividende d'Imerys SA	-	0,8 %
Effet des pertes fiscales	(0,8) %	0,2 %
Impôts sur le résultat à taux et bases différents ⁽¹⁾	1,9 %	1,3 %
Effet des participations mises en équivalence	(0,4) %	(0,1) %
Autres (crédits d'impôts, redressements et provisions fiscales, ajustements en bases et en taux des impôts différés, etc.) ⁽²⁾	0,4 %	(0,9) %
Taux effectif d'impôts sur résultat opérationnel courant et financier ⁽³⁾	28,9 %	29,6 %

(1) Dont en 2017, 0,8 % correspondant à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) française.

(2) Dont en 2017, - 2,5 % correspondant à la réforme fiscale américaine (0,3 % sur la réestimation des impôts différés ; et - 2,8 % sur la comptabilisation de crédits Alternative Minimum Taxation antérieurement non reconnus) ; - 2,7 % correspondant au remboursement par l'État français de la Contribution de 3,0 % sur les dividendes au titre des exercices 2013 à 2016 ; et 5,6 % correspondant notamment à des ajustements d'impôts différés.

(3) Dont en 2017, 28,9 % = 164,6 millions d'euros (impôts sur le résultat opérationnel courant et résultat financier) / [648,1 millions d'euros (résultat opérationnel courant) - 79,2 millions d'euros (résultat financier)].

Preuve d'impôt avec éléments non récurrents

	2017	2016
Taux d'impôt légal en France	34,4 %	34,4 %
Différences de taux liées aux pays d'implantation	(7,6) %	(6,7) %
Europe	(3,9) %	(4,1) %
Amérique du Nord	(2,7) %	(2,5) %
Asie – Océanie	(1,3) %	(0,7) %
Autres pays	0,3 %	0,6 %
Différences permanentes	0,9 %	1,5 %
Contribution de 3,0 % sur le dividende d'Imerys SA	-	0,9 %
Effet des pertes fiscales	(0,9) %	0,6 %
Impôts sur le résultat à taux et bases différents ⁽¹⁾	2,0 %	1,4 %
Effet des participations mises en équivalence	(0,4) %	(0,1) %
Autres (crédits d'impôts, redressements et provisions fiscales, ajustements en bases et en taux des impôts différés, etc.) ⁽²⁾	-	0,5 %
Taux effectif d'impôts sur résultat opérationnel et financier ⁽³⁾	28,4 %	32,5 %

(1) Dont en 2017, 0,8 % correspondant à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) française.

(2) Dont en 2017, - 3,2 % correspondant à la réforme fiscale américaine (- 0,1 % sur la réestimation des impôts différés ; et - 3,1 % sur la comptabilisation de crédits Alternative Minimum Taxation antérieurement non reconnus) ; et - 3,0 % correspondant au remboursement par l'État français de la Contribution de 3,0 % sur les dividendes au titre des exercices 2013 à 2016 ; et 6,2 % correspondant notamment à des ajustements d'impôts différés.

(3) Dont en 2017, 28,4 % = 146,2 millions d'euros (impôts sur le résultat) / [594,5 millions d'euros (résultat opérationnel) - 79,2 millions d'euros (résultat financier)].

Variation des impôts différés

Au 31 décembre 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2017	Résultat	Périmètre, capitaux propres et autres	31/12/2017
Impôts différés actif	94,3	(30,0)	21,2	85,5
Impôts différés passif	(72,7)	9,0	(71,0)	(134,7)
Position fiscale latente nette	21,6	(21,0)	(49,8)	(49,2)

Au 31 décembre 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2016	Résultat	Périmètre, capitaux propres et autres	31/12/2016
Impôts différés actif	104,5	(6,2)	(4,0)	94,3
Impôts différés passif	(52,8)	(16,4)	(3,5)	(72,7)
Position fiscale latente nette	51,7	(22,6)	(7,5)	21,6

Analyse des impôts différés par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	Résultat	Périmètre, capitaux propres et autres	2017
Impôts différés actif	281,6	(19,5)	21,7	283,8
Provisions pour avantages du personnel	54,1	1,1	4,6	59,8
Autres provisions	42,5	(5,9)	1,5	38,1
Immobilisations incorporelles	28,5	(0,8)	(3,1)	24,6
Immobilisations corporelles	63,7	4,6	3,2	71,5
Immobilisations financières	(9,0)	0,2	10,5	1,7
Actifs et passifs courants	41,8	(1,6)	1,5	41,7
Pertes fiscales reportables	22,4	(6,4)	0,5	16,5
Autres	37,6	(10,7)	3,0	29,9
Impôts différés passif	(260,0)	(1,5)	(71,5)	(333,0)
Immobilisations incorporelles	(8,5)	0,6	(57,9)	(65,8)
Immobilisations corporelles	(205,4)	(6,5)	(10,0)	(221,9)
Immobilisations financières	(13,2)	(5,3)	0,1	(18,4)
Actifs et passifs courants	(1,4)	(0,1)	0,1	(1,4)
Autres	(31,5)	9,8	(3,8)	(25,5)
Position fiscale latente nette	21,6	(21,0)	(49,8)	(49,2)

NOTE 14 RÉSULTAT COURANT NET ET RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Résultat opérationnel courant	648,1	582,1
Résultat financier	(79,2)	(56,4)
Impôts sur résultat opérationnel courant et résultat financier	(164,6)	(155,4)
Liquidation non récurrente du régime fermé Imerys UK ⁽¹⁾	-	(7,5)
Impôts sur le résultat sur la liquidation non récurrente du régime fermé Imerys UK ⁽¹⁾	-	1,2
Intérêts sans contrôle	(0,9)	(1,9)
Résultat courant net, part du Groupe	403,4	362,1
Autres produits et charges opérationnels bruts	(53,6)	(88,8)
Impôts sur autres produits et charges opérationnels	18,4	13,2
Liquidation non récurrente du régime fermé Imerys UK ⁽¹⁾	-	7,5
Impôts sur le résultat sur la liquidation non récurrente du régime fermé Imerys UK ⁽¹⁾	-	(1,2)
Résultat net, part du Groupe	368,2	292,8

(1) Depuis la fermeture du régime de retraite Imerys UK le 1^{er} avril 2015, la variation nette de sa provision est classée en résultat financier (note 23.1 – Méthode comptable), y compris ce gain de liquidation comptabilisé au quatrième trimestre 2016 suite à une offre faite à ses bénéficiaires (note 23.1 – Tableaux de variation). Dans l'indicateur de communication financière "Résultat courant net, part du Groupe", ce gain est reclassé en "Autres produits et charges opérationnels nets, part du Groupe" afin d'en souligner le caractère non récurrent et significatif.

NOTE 15 RÉSULTAT PAR ACTION

Méthode comptable

Imerys présente dans ses états financiers un résultat de base par action et un résultat dilué par action. Le résultat de base par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, c'est-à-dire hors actions propres (note 22). Le résultat de base par action est décliné en un résultat de base courant net par action et un résultat de base net par action. Le résultat dilué par action simule l'effet dilutif des actions gratuites et options de souscription d'actions (note 8). Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires précédemment défini est ainsi augmenté de la moyenne, entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, des actions ordinaires qui seraient émises si toutes les options dilutives étaient exercées à la date de clôture. Le nombre d'actions dilutives est calculé par différence entre d'une part, le nombre d'actions à émettre au titre des actions gratuites et options

et d'autre part, le nombre d'actions qui seraient émises au cours moyen de l'exercice pour une émission de même montant. Lors du calcul du montant de cette émission, chaque action résultant de l'exercice d'options est réputée émise au prix d'exercice de l'option augmenté de la juste valeur des services à rendre (note 8), tandis que chaque action gratuite est réputée émise à la seule juste valeur des services à rendre, son prix d'exercice étant nul. L'excédent du nombre d'actions à émettre au titre des actions gratuites et options sur le nombre d'actions émises à des conditions de marché constitue le nombre d'actions dilutives. Les actions à émettre au titre des options ne sont toutefois prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action que si les options sont dans la monnaie, c'est-à-dire que leur prix d'exercice augmenté de la juste valeur des services à rendre est inférieur au cours moyen annuel de l'action Imerys.

Résultat par action

Le nombre d'actions ordinaires potentielles considéré dans le calcul du résultat dilué par action exclut les options de souscription d'actions hors de la monnaie, c'est-à-dire celles dont le prix d'exercice augmenté de la juste valeur des services à rendre est supérieur au cours moyen annuel de l'action Imerys (76,60 euros en 2017 et 62,00 euros en 2016). Les options potentiellement dilutives du plan de mai 2007 (276 564 options au prix d'exercice

de 65,61 euros) sont ainsi exclues du calcul du résultat dilué par action au 31 décembre 2017. Aucune opération significative n'a affecté le nombre d'actions ordinaires et d'actions ordinaires potentielles entre le 31 décembre 2017 et le 14 février 2018, date d'autorisation de publication des états financiers par le Conseil d'Administration.

(en millions d'euros)	2017	2016
Numérateur		
Résultat net, part du Groupe	368,2	292,8
Résultat courant net, part du Groupe	403,4	362,1
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions entrant dans le calcul du résultat de base par action	79 015 367	78 714 966
Incidence de la conversion des options de souscription d'actions	1 255 765	1 169 276
Nombre moyen pondéré d'actions entrant dans le calcul du résultat dilué par action	80 271 132	79 884 242
Résultat de base par action, part du Groupe (en euros)		
Résultat net de base par action	4,66	3,72
Résultat courant net de base par action	5,11	4,60
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euros)		
Résultat net dilué par action	4,59	3,66
Résultat courant net dilué par action	5,03	4,53

NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Méthode comptable

Les actifs et passifs comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée sont regroupés par natures selon le principe d'importance relative et classés par ordre croissant de liquidité et d'exigibilité en distinguant les éléments non courants et courants, selon que leur réalisation ou exigibilité est à plus ou moins 12 mois après la date de clôture. Ils ne sont compensés ou incorporent

dans leur coût des produits et des charges qu'en application d'une norme ou interprétation. Une information comparative est fournie au titre de l'exercice N-1, l'information comparative au titre de l'exercice N-2 étant incorporée par référence ([section 9.4 du chapitre 9 du Document de Référence](#)).

NOTE 16 GOODWILL

Méthode comptable

Le goodwill est l'excédent du prix d'acquisition d'une activité et du montant des intérêts sans contrôle sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Le goodwill est comptabilisé à la date de prise de contrôle. Les coûts de transaction sont comptabilisés à mesure qu'ils sont encourus en résultat en autres produits et charges opérationnels ([note 10](#)). Tout excédent de l'actif net identifiable de l'activité acquise sur son prix d'acquisition (goodwill négatif) est crédité au résultat de l'acquéreur sur l'exercice d'acquisition en autres produits et charges opérationnels ([note 10](#)). L'évaluation du goodwill est finalisée dans les 12 mois suivant la date de prise de contrôle. Le goodwill d'une

activité à l'étranger est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'activité et converti selon les règles applicables à la conversion des états financiers des activités à l'étranger. Le goodwill n'est pas amortissable. Il est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie ([note 19](#)) qui bénéficient des synergies résultant de l'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un premier test de perte de valeur avant la date de clôture de l'exercice d'acquisition, puis de tests annuels ou plus fréquents en cas d'indice de perte de valeur. Toute perte de valeur du goodwill est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels ([note 10](#)) et est irréversible.

Estimations

Les valeurs des actifs et passifs d'une activité acquise sont établies sur la base d'hypothèses qui constituent des estimations de la Direction Générale. Ces actifs et passifs sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition à l'exception de certains éléments évalués selon des règles spécifiques, par exemple les impôts sur le résultat selon les principes de la [note 13](#), ou les avantages du

personnel selon les principes de la [note 23.1](#). À l'occasion de cet exercice d'estimation, la Direction Générale peut être amenée à consulter des experts externes, notamment pour estimer les valeurs de certains actifs et passifs significatifs ou nécessitant des techniques d'évaluation complexes.

Tableau de variation

Le goodwill comptabilisé lors des acquisitions représente principalement les perspectives de développement des activités acquises au sein d'Imerys. Les pertes de valeur du goodwill sont traitées dans la [note 19](#). Lorsqu'un goodwill subit une perte de valeur, celle-ci n'est maintenue dans l'état de la situation financière

qu'en cas de dépréciation partielle, ainsi que présenté dans le tableau ci-dessous. En cas de perte de valeur totale, la valeur brute et la perte de valeur sont sorties de l'état de la situation financière et ne figurent plus dans le tableau ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Valeur comptable à l'ouverture	1 674,7	1 631,3
Valeur brute	1 744,5	1 702,8
Pertes de valeur	(69,8)	(71,5)
Entrées de périmètre	518,3	45,7
Sorties de périmètre	-	(1,1)
Pertes de valeur	-	(0,5)
Différences de change	(57,5)	(0,7)
Valeur comptable à la clôture	2 135,5	1 674,7
Valeur brute	2 212,6	1 744,5
Pertes de valeur	(77,1)	(69,8)

Le tableau suivant analyse les lignes "Acquisitions de titres d'entités consolidées" de l'état des flux de trésorerie consolidés.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Trésorerie versée	(338,0)	(51,3)
Coût des titres acquis	(329,0)	(42,8)
Dettes sur acquisitions de titres	(9,0)	(8,5)
Trésorerie acquise	25,9	6,8
Total	(312,1)	(44,6)
Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie acquise	(311,9)	(44,5)
Acquisitions de titres d'entités consolidées auprès des intérêts sans contrôle	(0,2)	(0,1)
Entrées de périmètre de l'exercice – Règlement en trésorerie	(327,1)	(44,4)
Entrées de périmètre de l'exercice – Trésorerie acquise	25,9	6,4
Entrées de périmètre de l'exercice – Dette sur acquisitions de titres	1,3	1,7
Entrées de périmètre d'exercices antérieurs	(12,0)	(8,3)

Comptabilités d'acquisition finalisées en 2017

Alteo. Le 31 décembre 2016, Imerys a acquis auprès du fonds d'investissement HIG Europe 100,00 % des droits de vote d'une activité correspondant à trois sites industriels de l'activité aluminés de spécialités du groupe français Alteo situés en Allemagne et en France. Cette activité sert principalement les marchés des réfractaires, des abrasifs et des céramiques. Le prix d'acquisition de 34,3 millions d'euros a été réglé en trésorerie à la date de prise de contrôle. Les immobilisations incorporelles et corporelles, les provisions pour avantages du personnel, les provisions pour

démantèlement, les autres provisions et les impôts différés ont été ré-estimés. Le goodwill définitif ressort à 4,0 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Damolin. Le 4 janvier 2017, Imerys a acquis 100,00 % des droits de vote du groupe danois Damolin spécialisé notamment dans les absorbants d'hydrocarbures et de produits chimiques et présent au Danemark, en Allemagne et en France. Le prix d'acquisition de 62,2 millions d'euros a été réglé en trésorerie au vendeur, le

fonds d'investissement danois Erhvervsinvest, à la date de prise de contrôle. Les immobilisations incorporelles et corporelles, les provisions pour avantages du personnel, les provisions pour démantèlement, les autres provisions et les impôts différés ont été ré-estimés. Le goodwill définitif ressort à 51,9 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Autres. Par ailleurs, le Groupe a réalisé d'autres acquisitions peu significatives dont les comptabilités d'acquisition ont été finalisées en 2017. Ces acquisitions, réglées en trésorerie pour un montant de 40,9 millions d'euros génèrent un goodwill définitif de 30,8 millions d'euros.

Les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels des activités dont la comptabilité d'acquisition est définitive au 31 décembre 2017 présentent les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Alteo	Damolin	Autres	Total
Participation du Groupe	34,3	62,2	40,9	137,4
Trésorerie remise au vendeur pour la prise de contrôle	34,3	62,2	40,9	137,4
Participation des intérêts sans contrôle	-	-	18,0	18,0
Participation des actionnaires	34,3	62,2	58,9	155,4
Actif non courant	19,8	15,5	24,2	59,5
Immobilisations incorporelles	-	-	4,7	4,7
Immobilisations corporelles	17,6	13,4	18,8	49,8
Autres créances	0,7	-	0,7	1,4
Impôts différés actif	1,5	2,1	-	3,6
Actif courant	38,5	17,0	11,3	66,8
Stocks	24,5	5,4	2,5	32,4
Créances clients	8,4	7,2	2,6	18,2
Autres créances	3,9	3,9	0,6	8,4
Autres actifs financiers	-	-	0,9	0,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,7	0,5	4,7	6,9
Passif non courant	(12,1)	(11,6)	(4,1)	(27,8)
Provisions pour avantages du personnel	(4,9)	(0,1)	-	(5,0)
Autres provisions	(4,7)	(5,4)	(0,1)	(10,2)
Emprunts et dettes financières	-	(4,8)	(3,9)	(8,7)
Autres dettes	(0,1)	-	-	(0,1)
Impôts différés passif	(2,4)	(1,3)	(0,1)	(3,8)
Passif courant	(15,9)	(10,6)	(3,3)	(29,8)
Autres provisions	-	(0,2)	(0,3)	(0,5)
Dettes fournisseurs	(9,1)	(4,3)	(0,9)	(14,3)
Impôts exigibles sur le résultat	-	(3,0)	(0,3)	(3,3)
Autres dettes	(5,8)	(2,6)	(1,5)	(9,9)
Emprunts et dettes financières	(1,0)	(0,5)	(0,3)	(1,8)
Actif net identifiable	30,3	10,3	28,1	68,7
Goodwill	4,0	51,9	30,8	86,7
Goodwill, part du Groupe	4,0	51,9	30,8	86,7

Comptabilités d'acquisition provisoires au 31 décembre 2017

Kerneos. Le 18 juillet 2017, Imerys a acquis auprès du fonds d'investissement Astorg Partners 100,00 % des droits de vote du groupe français Kerneos, leader mondial des liants de haute performance à base d'aluminate de calcium (chiffre d'affaires de 417,0 millions d'euros en 2016). Le prix d'acquisition s'élève à 206,1 millions d'euros. L'évaluation à la juste valeur de la plupart des actifs et passifs identifiables à la date de prise de contrôle a été confiée à des experts indépendants. Au 31 décembre 2017, les immobilisations incorporelles et les provisions pour avantages du personnel ont été ré-estimées, tandis que les autres actifs et passifs de l'activité ont été provisoirement maintenus à leurs valeurs historiques dans l'attente des résultats de travaux de comptabilité

d'acquisition. Le goodwill qui résulte de l'écart entre cet actif net partiellement ré-estimé et la valeur de la participation ressort donc à un montant provisoire de 441,0 millions d'euros au 31 décembre 2017. Depuis son acquisition, le groupe Kerneos a généré une contribution de 196,1 millions d'euros aux produits des activités ordinaires et de 1,4 millions d'euros de résultat net. Si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2017, la contribution aux produits des activités ordinaires aurait été de 445,0 millions d'euros et de - 3,2 millions d'euros au résultat net dont, - 5,1 millions d'euros de charges non récurrentes encourues par Kerneos du fait de son acquisition par Imerys.

Autres. Par ailleurs, le Groupe a réalisé d'autres acquisitions peu significatives en 2017. Ces acquisitions, réglées en trésorerie pour un montant de 58,6 millions d'euros génèrent un goodwill provisoire de 34,1 millions d'euros.

Les valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels des activités dont la comptabilité d'acquisition est provisoire au 31 décembre 2017 présentent les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Kerneos	Autres	Total
Participation du Groupe	206,1	58,6	264,7
Trésorerie remise au vendeur pour la prise de contrôle	206,1	58,6	264,7
Participation des actionnaires	206,1	58,6	264,7
Actif non courant	1 104,7	26,2	1 130,9
Immobilisations incorporelles	208,4	2,0	210,4
Immobilisations corporelles	275,8	22,4	298,2
Autres créances	587,3	0,2	587,5
Impôts différés actif	33,2	1,6	34,8
Actif courant	204,2	37,0	241,2
Stocks	111,3	11,6	122,9
Créances clients	53,3	14,8	68,1
Autres créances	22,1	0,6	22,7
Autres actifs financiers	0,2	2,1	2,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17,3	7,9	25,2
Passif non courant	(1 447,3)	(8,1)	(1 455,4)
Provisions pour avantages du personnel	(31,9)	(0,1)	(32,0)
Autres provisions	(11,4)	(1,6)	(13,0)
Emprunts et dettes financières	(1 311,7)	(5,4)	(1 317,1)
Autres dettes	(6,3)	-	(6,3)
Impôts différés passif	(86,0)	(1,0)	(87,0)
Passif courant	(96,5)	(30,6)	(127,1)
Autres provisions	(3,3)	(0,2)	(3,5)
Dettes fournisseurs	(38,5)	(13,7)	(52,2)
Impôts exigibles sur le résultat	0,4	(1,0)	(0,6)
Autres dettes	(54,5)	(9,3)	(63,8)
Emprunts et dettes financières	(0,6)	(6,4)	(7,0)
Actif net identifiable	(234,9)	24,5	(210,4)
Goodwill	441,0	34,1	475,1
Goodwill, part du Groupe	441,0	34,1	475,1

NOTE 17 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles contrôlées par Imerys sont comptabilisées à l'actif sur leur durée d'utilité. Elles sont évaluées au coût d'acquisition diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les dépenses encourues par les équipes de recherche d'Imerys pour améliorer la qualité et les fonctionnalités des produits répondent en général à des demandes spécifiques de clients et sont donc immédiatement comptabilisées en charges en résultat opérationnel courant. Elles ne sont capitalisées que si elles correspondent à un procédé industriel nouveau ou amélioré, techniquement réalisable et porteur d'avantages économiques futurs. En l'absence de norme ou interprétation applicable, la Direction Générale considère les droits d'émission de gaz à effet de serre comme des immobilisations

incorporelles. Imerys détient ces droits à la seule fin de justifier du volume de ses émissions et ne réalise pas de transactions de négoce telles que des achats ou ventes à terme. Les droits reçus à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle et les droits acquis sur le marché sont comptabilisés au coût d'acquisition. Si à la date de clôture les droits détenus sont inférieurs aux émissions réelles, une provision est comptabilisée en résultat opérationnel courant pour la valeur des droits à acquérir, évalués à la valeur de marché (méthode du passif net). Les cessions ne portent que sur des droits excédentaires et sont comptabilisées en résultat opérationnel courant en tant que cessions d'actifs (*note 9*). Les méthodes d'amortissement des immobilisations incorporelles constituent une estimation de la Direction Générale.

Estimations

Dans le cadre de ses activités ordinaires, Imerys utilise des immobilisations incorporelles dont l'amortissement représente la consommation. La Direction Générale estime que la meilleure estimation de cette consommation est traduite par le mode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

- logiciels : 1 à 5 ans ;
- marques, brevets et licences : 5 à 40 ans ;
- procédés industriels et autres : maximum 10 ans.

Les droits détenus pour justifier les émissions de gaz à effet de serre du Groupe ne sont pas amortissables.

Droits d'émission

Imerys est concerné, pour 21 sites en Europe et un site aux États-Unis, par des systèmes d'autorisations d'émission de gaz à effet de serre. En 2017, Imerys a utilisé 88,0 % des quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués aux sites éligibles (86,0 % en 2016). Les émissions réelles du Groupe étant inférieures au niveau autorisé, aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2017.

Tableau de variation

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Marques, brevets et licences	Procédés industriels et autres	Total
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2016	20,6	29,8	54,7	105,1
Valeur brute	84,3	48,1	123,6	256,0
Amortissement et pertes de valeur	(63,7)	(18,3)	(68,9)	(150,9)
Entrées de périmètre	-	(0,3)	3,8	3,5
Sorties de périmètre	-	-	(0,1)	(0,1)
Acquisitions	2,8	0,7	6,0	9,5
Cessions	(0,1)	-	(13,5)	(13,6)
Dotations aux amortissements	(6,3)	(1,3)	(1,9)	(9,5)
Pertes de valeur	(0,1)	-	(0,6)	(0,7)
Reclassements et autres	1,9	0,5	(15,4)	(13,0)
Différences de change	0,4	0,4	(0,4)	0,4
Valeur comptable au 31 décembre 2016	19,2	29,8	32,6	81,6
Valeur brute	78,2	48,5	100,4	227,1
Amortissement et pertes de valeur	(59,0)	(18,7)	(67,8)	(145,5)
Entrées de périmètre	2,3	153,0	53,1	208,4
Sorties de périmètre	-	-	(0,1)	(0,1)
Acquisitions	2,6	0,5	19,7	22,8
Cessions	-	(0,1)	(0,4)	(0,5)
Dotations aux amortissements	(7,2)	(1,5)	(5,0)	(13,7)
Reclassements et autres	3,7	0,8	8,0	12,5
Différences de change	(1,5)	(1,7)	(2,3)	(5,5)
Valeur comptable au 31 décembre 2017	19,1	180,8	105,6	305,5
Valeur brute	94,2	201,0	171,8	467,0
Amortissement et pertes de valeur	(75,1)	(20,3)	(66,1)	(161,5)

NOTE 18 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Méthode comptable

Immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif si elles sont contrôlées en vertu d'un titre de propriété ou d'un contrat de location financement qui transfère les risques et avantages inhérents à la propriété. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût d'acquisition ou de production. Le coût initial des immobilisations corporelles en location financement est le plus faible entre la juste valeur de l'actif et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Le coût des immobilisations corporelles incorpore le coût des emprunts finançant leur construction ou production lorsqu'elles nécessitent une durée d'élaboration prolongée. Le coût des immobilisations corporelles est diminué, le cas échéant, du montant des subventions publiques finançant leur acquisition ou construction. Les dépenses d'entretien et de réparation sont immédiatement comptabilisées en charges en résultat opérationnel courant. Le coût des immobilisations corporelles intègre, notamment pour les installations industrielles satellites construites sur les terrains de clients, la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation ou démantèlement, lorsqu'une obligation actuelle existe (*note 23.2*). Les immobilisations corporelles sont ultérieurement évaluées au coût, diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles constituent une estimation de la Direction Générale.

Actifs miniers. En l'absence de norme ou interprétation spécifique applicable, la Direction Générale a défini les méthodes de comptabilisation et d'évaluation suivantes sur les actifs miniers. Les dépenses de prospection, c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant. Les réserves minières constituent des immobilisations corporelles et sont initialement évaluées au coût d'acquisition hors tréfonds augmenté des dépenses encourues pour préciser le tonnage de minerai présent dans le gisement. Les travaux de découverte, c'est-à-dire de décapage de la partie superficielle du sol pour assurer l'accès au gisement, constituent un composant de l'actif de réserve minière. Leur évaluation initiale intègre leur coût de production et la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation résultant des dégradations causées par leur construction. Les réserves minières et les actifs de découverte forment le poste "Actifs miniers" du tableau de variation présenté ci-après. Les actifs miniers sont ultérieurement évalués au coût diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les méthodes d'amortissement des actifs miniers constituent une estimation de la Direction Générale présentée ci-après. Les actifs miniers sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (*note 19*) comme les autres actifs du Groupe et sont soumis aux mêmes tests de perte de valeur.

Estimations

Dans le cadre de ses activités ordinaires, Imerys utilise des immobilisations corporelles dont l'amortissement représente la consommation. La Direction Générale estime que pour la plupart de ces actifs, la meilleure estimation de cette consommation est traduite par le mode linéaire sur les durées d'utilité suivantes, tenant compte le cas échéant des durées d'utilité des composants :

- immeubles : 10 à 50 ans ;
- constructions industrielles : 10 à 30 ans ;
- agencements et aménagements des immeubles et constructions : 5 à 15 ans ;
- matériels, outillages, installations et équipements : 5 à 20 ans ;
- véhicules : 2 à 5 ans.

En revanche, la Direction Générale considère que l'amortissement linéaire est impropre à traduire la consommation des immobilisations corporelles liées à l'activité minière telles que les réserves minières (447,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 483,1 millions d'euros au 31 décembre 2016) et les actifs de découverte (145,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 102,3 millions d'euros au 31 décembre 2016), ainsi que de certains actifs industriels d'utilisation discontinuée. Leur amortissement est donc estimé en unités de production sur la base de l'extraction réelle pour les actifs miniers ou, pour ces actifs industriels, d'unités de suivi opérationnel telles que la production ou les heures d'utilisation. Une réserve minière est amortie sur une quantité égale à l'inventaire géologique du gisement diminué d'abattements représentatifs de l'incertitude géologique propre aux ressources. Les actifs de découverte, qui constituent un composant de l'actif de réserve minière, sont amortis sur la quantité de réserve auxquels ils donnent spécifiquement accès. Le tréfonds, c'est-à-dire la surface d'un terrain hors gisement, n'est pas amorti car il n'est pas consommé par l'activité minière.

Locations d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles contrôlées en location financement figurent à l'actif pour un montant de 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 (2,1 millions d'euros au 31 décembre 2016). Il s'agit essentiellement de matériel de transport. Au 31 décembre 2017, la dette financière comptabilisée au titre des locations financement s'élève à 2,1 millions d'euros (2,1 millions d'euros au 31 décembre 2016), dont 0,4 million d'euros pour 2018, 0,8 million d'euros pour la période 2019 à 2022 et 0,9 million d'euros au-delà. Par ailleurs, le Groupe a recours à des contrats de location simple qui véhiculent le droit d'usage, mais non le contrôle d'immobilisations corporelles. Les éléments correspondants ne figurent donc pas à l'actif. Les redevances sont comptabilisées en résultat dans le poste "Locations simples" (*note 7*) et les engagements de paiement de loyers futurs constituent des engagements hors bilan (*note 28 – Engagements donnés*).

Tableau de variation

(en millions d'euros)

	Actifs miniers	Terrains et constructions	Installations techniques et matériels	Acomptes et immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2016	552,3	321,9	1 020,9	184,1	62,7	2 141,9
Valeur brute	891,3	598,1	3 573,5	186,7	276,9	5 526,5
Amortissement et pertes de valeur	(339,0)	(276,2)	(2 552,6)	(2,6)	(214,2)	(3 384,6)
Entrées de périmètre	12,4	14,4	18,9	0,9	2,0	48,6
Sorties de périmètre	(0,1)	(2,3)	(5,1)	-	(0,3)	(7,8)
Acquisitions	50,7	5,5	59,8	154,1	8,9	279,0
Cessions	-	(1,2)	(6,1)	(0,2)	8,0	0,5
Dotations aux amortissements	(51,8)	(15,4)	(140,2)	(0,2)	(15,9)	(223,5)
Pertes de valeur	(1,1)	(2,2)	(20,8)	(0,9)	(0,2)	(25,2)
Reprises de pertes de valeur	0,1	0,7	2,7	-	-	3,5
Reclassements et autres	5,9	21,2	130,3	(159,5)	1,7	(0,4)
Différences de change	17,0	8,3	21,4	7,5	1,1	55,3
Valeur comptable au 31 décembre 2016	585,4	350,9	1 081,8	185,8	68,0	2 271,9
Valeur brute	935,2	642,5	3 640,7	188,9	282,1	5 689,4
Amortissement et pertes de valeur	(349,8)	(291,6)	(2 558,9)	(3,1)	(214,1)	(3 417,5)
Entrées de périmètre	48,9	43,6	181,2	37,8	7,8	319,3
Sorties de périmètre	-	(1,6)	5,3	(0,9)	(9,0)	(6,2)
Acquisitions	62,2	9,8	54,9	195,1	12,4	334,4
Cessions	-	(9,9)	(3,3)	(0,7)	(1,0)	(14,9)
Dotations aux amortissements	(64,6)	(14,4)	(148,9)	(0,1)	(24,7)	(252,7)
Pertes de valeur	-	(1,8)	(14,2)	(0,8)	-	(16,8)
Reprises de pertes de valeur	-	-	2,7	-	0,1	2,8
Reclassements et autres	6,6	38,6	124,7	(178,8)	26,7	17,8
Différences de change	(45,9)	(20,6)	(80,6)	(15,6)	(4,3)	(167,0)
Valeur comptable au 31 décembre 2017	592,6	394,6	1 203,6	221,8	76,0	2 488,6
Valeur brute	968,3	665,2	4 059,4	225,4	323,1	6 241,4
Amortissement et pertes de valeur	(375,6)	(270,6)	(2 855,8)	(3,6)	(247,2)	(3 752,8)

NOTE 19 TESTS DE PERTE DE VALEUR

Méthode comptable

Un test de perte de valeur est réalisé tous les 12 mois sur toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) en fin d'exercice. Un test de perte de valeur consiste à rapprocher la valeur comptable de ces actifs de leur valeur recouvrable. Celle-ci est la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la valeur de cession. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue des actifs et à terme, par leur cession. La valeur recouvrable d'une UGT ne saurait donc être considérée comme un indicateur du prix auquel cette UGT pourrait être cédée. Outre ce test annuel, des indices de perte de valeur sont susceptibles de déclencher immédiatement un test en cas d'évolution défavorable. Par ailleurs, chaque responsable d'activité, sous la supervision des contrôleurs des branches, s'assure qu'aucun actif individuel à l'intérieur d'une UGT ne présente de problème de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel devient inférieure à sa valeur comptable. Toute augmentation de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel conduit à une reprise de la perte de valeur antérieurement comptabilisée dans la limite de la valeur comptable qui aurait été obtenue en l'absence de perte de valeur. Les pertes de valeur du goodwill sont irréversibles. Les définitions des UGT et des indices de perte de valeur constituent des jugements de la Direction Générale. La durée et le montant des flux de trésorerie prévisionnels ainsi que les taux d'actualisation intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT constituent des estimations de la Direction Générale.

Jugements

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). La définition des UGT constitue un jugement de la Direction Générale reposant sur la réunion, au niveau du plus petit ensemble d'actifs possible, des trois critères suivants :

- un processus de production homogène en termes de portefeuille de minéraux, de procédés de transformation et d'applications ;
- un marché actif présentant des caractéristiques macro-économiques homogènes ; et
- un niveau de pouvoir opérationnel en termes de poursuite, restructuration ou arrêt d'activité minière, industrielle et / ou commerciale.

La validation de ces trois critères pour chaque UGT garantit l'indépendance de leurs flux de trésorerie respectifs. Les UGT sont directement issues de la structure d'analyse suivie chaque mois par la Direction Générale dans le cadre de son reporting de gestion. Tous les actifs du Groupe, y compris les actifs miniers et le goodwill, sont affectés aux UGT. Le regroupement des UGT forme les secteurs à présenter (*Information par secteurs*).

Indices de perte de valeur. Les événements déclencheurs d'un test de perte de valeur constituent des jugements de la Direction Générale. Il s'agit principalement des changements significatifs d'activité, de taux d'intérêts, de niveau technologique, de l'obsolescence et du niveau de rendement des actifs. L'évolution défavorable de l'un de ces indices nécessite la réalisation immédiate d'un test de perte de valeur, soit sur une UGT, soit sur un actif individuel.

Estimations

Valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité. En pratique, la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable que pour des actifs individuels et correspond alors à des prix de transactions récentes sur des cessions d'actifs similaires. La valeur d'utilité constitue la base d'évaluation la plus utilisée, tant pour les UGT que les actifs individuels.

Flux de trésorerie prévisionnels. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés pour estimer la valeur d'utilité sont issus du budget 2018 et du plan pour les années 2019 à 2021. L'hypothèse clé qui sous-tend ces projections est en premier lieu le niveau de croissance organique. Pour la valeur terminale, Imerys utilise le modèle de croissance perpétuelle de Gordon et Shapiro. Les flux de trésorerie retenus correspondent au cash flow libre opérationnel courant (*note 24.2 – Réconciliation de la dette financière nette*) ajusté de la "Variation des autres postes du besoin en fonds de roulement" (*note 24.2 – Réconciliation de la dette financière nette*).

Taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur d'utilité est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital de groupes comparables à Imerys dans le secteur des minéraux industriels. Ce taux, de 6,50 % en 2017 (6,50 % en 2016) est ajusté selon les UGT ou actifs individuels testés d'une prime de risque pays-marché de 0 à + 230 points de base (0 à + 170 points de base en 2016). Le taux d'actualisation moyen après impôts sur le résultat s'élève à 7,01 % en 2017 (6,78 % en 2016). Les calculs après impôts sur le résultat sont identiques à ceux qui seraient réalisés avec des flux et des taux avant impôts sur le résultat, tel que requis par les normes applicables. Dans le tableau suivant, les taux d'actualisation et de croissance perpétuelle entrant dans le calcul de la valeur d'utilité sont pondérés des flux de trésorerie prévisionnels de chaque UGT et présentés par groupes d'UGT :

	2017		2016	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle
Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS)	7,15 %	1,48 %	6,78 %	1,94 %
Filtration & Additifs de Performance (F&PA)	7,11 %	2,27 %	6,70 %	2,00 %
Matériaux Céramiques (CM)	6,75 %	1,78 %	6,77 %	1,56 %
Minéraux de Haute Résistance (HRM)	6,99 %	2,00 %	7,01 %	2,00 %
Total	7,01 %	1,93 %	6,78 %	1,86 %

Parmi ces estimations, celles dont la variation a l'incidence la plus significative sur les états financiers du Groupe sont les flux de trésorerie prévisionnels, le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuelle. Le tableau suivant présente les pertes de valeur par UGT qui seraient comptabilisées en cas de variations défavorables par rapport aux hypothèses retenues dans les états financiers au 31 décembre 2017 :

(en millions d'euros)	Variations défavorables
Flux de trésorerie prévisionnels	(5,0) %
Perte de valeur	Néant
Taux d'actualisation	+ 1,0 %
Perte de valeur sur l'outil industriel de l'UGT Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (ESS)	Non significatif
Taux de croissance perpétuelle	(1,0) %
Perte de valeur sur l'outil industriel de l'UGT Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (ESS)	Non significatif

Test annuel des UGT

La réalisation systématique de ce test annuel sur chacune des UGT est rendue obligatoire par la présence du goodwill dans toutes les UGT. Ce test n'a nécessité la comptabilisation d'aucune perte de valeur en 2016 et en 2017. Dans le tableau suivant, la valeur comptable et la perte de valeur du goodwill comptabilisée sur l'exercice sont présentées par groupes d'UGT (ESS, F&PA, CM et HRM) :

(en millions d'euros)	2017		2016	
	Valeur comptable	Perte de valeur de l'exercice	Valeur comptable	Perte de valeur de l'exercice
Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS)	318,5	-	313,2	-
Filtration & Additifs de Performance (F&PA)	839,2	-	794,4	-
Matériaux Céramiques (CM)	262,5	-	274,8	(0,5)
Minéraux de Haute Résistance (HRM)	714,5	-	291,5	-
Goodwill des UGT	2 134,7	0,0	1 673,9	(0,5)
Holdings	0,8	-	0,8	-
Total	2 135,5	0,0	1 674,7	(0,5)

Tests des actifs individuels

Des indices de perte de valeur sont susceptibles de déclencher ce test en cas d'évolution défavorable, en plus du test réalisé sur les UGT. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre en 2017 s'élèvent à 16,7 millions d'euros, dont 2,2 millions d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités, 8,9 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques et 5,6 millions d'euros dans la branche Minéraux de Haute Résistance. Ces pertes de valeur, comptabilisées en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10), affectent l'outil de production industriel de ces branches. Les reprises de perte de valeur comptabilisées en 2017 s'élèvent à 2,8 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques. Ces pertes de valeur, nettes de reprises ressortent ainsi à 13,9 millions d'euros comptabilisés en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10). En 2016, les tests des actifs individuels

avaient nécessité la comptabilisation de pertes de valeur pour un montant de 24,5 millions d'euros, dont 1,8 million d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités, 1,0 million d'euros dans la branche Filtration & Additifs de Performance, 6,5 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques et 15,2 millions d'euros dans la branche Minéraux de Haute Résistance. Ces pertes de valeur, comptabilisées en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10), avaient affecté l'outil de production industriel de ces branches pour 24,0 millions d'euros et le goodwill pour 0,5 million d'euro. Les reprises de perte de valeur comptabilisées en 2016 s'étaient élevées à 1,6 million d'euros dans la branche Matériaux Céramiques. Ces pertes de valeur, nettes de reprises étaient ainsi ressorties à 22,4 millions d'euros comptabilisés en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10).

NOTE 20 STOCKS

Méthode comptable

Les stocks sont comptabilisés en tant qu'actifs à la date à laquelle les risques, avantages et le contrôle sont transférés à Imerys. Lors de la vente, les stocks sont comptabilisés en charge en résultat opérationnel courant à la même date que le produit correspondant. Les stocks sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Lorsque la production est inférieure à la capacité normale, les charges fixes incorporables excluent

spécifiquement la quote-part correspondant à la sous-activité. Les stocks présentant des caractéristiques similaires sont évalués selon la même méthode. Les méthodes utilisées dans le Groupe sont le "Premier entré – Premier sorti" (FIFO : First-In, First-Out) et le coût unitaire moyen pondéré. Lorsque le coût de production n'est pas recouvrable, il est ramené à la valeur nette de réalisation selon les conditions existant à la date de clôture.

Valeur brute et dépréciation des stocks

<i>(en millions d'euros)</i>	2017			2016		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable
Matières premières	404,4	(31,0)	373,4	320,1	(29,3)	290,8
En-cours	75,7	(1,5)	74,2	76,3	(1,3)	75,0
Produits finis	350,6	(12,9)	337,7	316,3	(21,1)	295,2
Marchandises	57,0	(2,1)	54,9	53,8	(2,3)	51,5
Total	887,7	(47,5)	840,2	766,5	(54,0)	712,5

NOTE 21 ACTIFS FINANCIERS

21.1 CATÉGORIES D'ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier l'importance des instruments financiers au regard de l'actif consolidé. Les catégories utilisées pour présenter les valeurs comptables des instruments financiers sont expliquées à la [note 11](#). Ces valeurs comptables sont représentatives de la juste valeur, dans la mesure où elles correspondent aux montants de trésorerie à recevoir.

Au 31 décembre 2017

	Juste valeur par le résultat				Dérivés de couverture				Total
	Actifs financiers disponibles à la vente	Non dérivés	Dérivés hors couverture	Prêts et créances	Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net dans une activité à l'étranger	Hors IAS 39	
<i>(en millions d'euros)</i>									
Actif non courant									
Autres actifs financiers	12,0	-	-	33,6	-	-	-	6,5	52,1
Autres créances	-	-	-	28,6	-	-	-	17,7	46,3
Instruments dérivés actif	-	-	15,0	-	-	-	7,5	-	22,5
Actif courant									
Créances clients	-	-	-	676,1	-	-	-	-	676,1
Autres créances	-	-	-	139,8	-	-	-	162,6	302,4
Instruments dérivés actif	-	-	0,7	-	-	6,3	-	-	7,0
Autres actifs financiers	-	8,8	-	-	-	-	-	-	8,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	381,9	-	-	-	-	381,9
Total actifs financiers	12,0	8,8	15,7	1 260,0	0,0	6,3	7,5	-	-

Au 31 décembre 2016

	Juste valeur par le résultat				Dérivés de couverture				Total
	Actifs financiers disponibles à la vente	Non dérivés	Dérivés hors couverture	Prêts et créances	Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net dans une activité à l'étranger	Hors IAS 39	
<i>(en millions d'euros)</i>									
Actif non courant									
Autres actifs financiers	8,1	-	-	24,5	-	-	-	7,4	40,0
Autres créances	-	-	-	37,4	-	-	-	3,1	40,5
Instruments dérivés actif	-	-	17,3	-	-	-	0,5	-	17,8
Actif courant									
Créances clients	-	-	-	608,1	-	-	-	-	608,1
Autres créances	-	-	-	113,0	-	-	-	121,4	234,4
Instruments dérivés actif	-	-	0,5	-	-	14,4	-	-	14,9
Autres actifs financiers	-	9,6	-	-	-	-	-	-	9,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	809,6	-	-	-	-	809,6
Total actifs financiers	8,1	9,6	17,8	1 592,6	0,0	14,4	0,5	-	-

21.2 CRÉANCES CLIENTS, AUTRES CRÉANCES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Méthode comptable

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les créances clients sont évaluées au coût amorti. Lorsque la survenance d'un événement de crédit rend la valeur comptable d'une créance client partiellement ou totalement irrécouvrable, elle est individuellement ramenée à sa valeur recouvrable au moyen d'une dépréciation selon les conditions existant à la date de clôture (*note 21.3*). Une créance cédée à un établissement bancaire à des fins de financement n'est décomptabilisée que si le contrat d'affacturage transfère également au factor l'ensemble des risques et avantages liés à la créance.

Tableau de variation

Au 31 décembre 2017, les autres actifs financiers non courants correspondent à des prêts aux coentreprises et entreprises associées pour 15,1 millions d'euros (11,1 millions d'euros au 31 décembre 2016), à des prêts et cautionnements pour 18,4 millions d'euros (13,3 millions d'euros au 31 décembre 2016), aux actifs liés aux avantages du personnel pour 6,5 millions d'euros (7,4 millions d'euros au 31 décembre 2016) (*note 23.1*) et aux actifs financiers disponibles à la vente pour 12,0 millions d'euros (8,1 millions d'euros au 31 décembre 2016). L'essentiel des autres créances non courantes et des dépréciations correspondantes est constitué de créances fiscales hors impôts sur le résultat au Brésil. Les autres créances courantes correspondent également en majorité à des créances fiscales hors impôts sur le résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	Autres actifs financiers non courants	Autres créances non courantes	Créances clients	Autres créances courantes	Total
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2016	31,6	33,5	578,1	223,6	866,8
Valeur brute	42,7	68,8	611,9	224,9	948,3
Dépréciation	(11,1)	(35,3)	(33,8)	(1,3)	(81,5)
Variations de périmètre	(5,2)	-	7,4	4,2	6,4
Variation nette	16,0	1,7	24,5	3,2	45,4
Dépréciations	(4,6)	0,6	(2,2)	(0,6)	(6,8)
Autres	1,5	0,4	0,3	(3,4)	(1,2)
Différences de change	0,6	4,3	-	7,5	12,4
Valeur comptable au 31 décembre 2016	39,9	40,5	608,1	234,5	923,0
Valeur brute	55,7	83,4	644,7	235,9	1 019,7
Dépréciation	(15,8)	(42,9)	(36,6)	(1,4)	(96,7)
Variations de périmètre	(5,8)	0,2	70,6	26,5	91,5
Variation nette	15,1	(6,5)	25,5	85,3	119,4
Dépréciations	1,8	1,2	7,2	(1,9)	8,3
Autres	3,1	16,9	(0,9)	(24,4)	(5,3)
Différences de change	(2,0)	(6,0)	(34,4)	(17,7)	(60,1)
Valeur comptable au 31 décembre 2017	52,1	46,3	676,1	302,3	1 076,8
Valeur brute	65,1	82,4	707,2	309,7	1 164,4
Dépréciation	(13,0)	(36,1)	(31,1)	(7,4)	(87,6)

Le tableau suivant présente les caractéristiques des principaux contrats d'affacturage souscrits par le Groupe ainsi que les montants décomptabilisés à la date de clôture.

<i>(en millions d'euros)</i>	ESS	CM	
	09/2009	09/2009	07/2013
Date d'effet du contrat en vigueur	Non	Non	Non
Recours possible du factor auprès d'Imerys sur les créances décomptabilisés	20,0	20,0	25,7
Depuis 90 jours ou plus	Illimitée	Illimitée	Illimitée
Durée contractuelle	21,0	21,0	125,0
Encours maximum autorisé toutes taxes comprises (en millions d'euros)	Oui	Oui	Oui
Identification préalable des créances décomptabilisées	Oui	Oui	Oui
Transfert au factor de tous les risques et avantages, y compris risques de défaut et de retard de paiement	4,7	5,0	42,3
Valeur comptable des créances décomptabilisées au 31 décembre 2017	4,9	7,4	41,5
Valeur comptable des créances décomptabilisées au 31 décembre 2016			

21.3 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS FINANCIERS

Risque de crédit

Description du risque. Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur d'Imerys ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque affecte principalement la catégorie des prêts et créances.

Gestion du risque. Le risque de crédit est suivi au niveau de chaque entité. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude de solvabilité plus approfondie. Les entités du Groupe peuvent être conduites à couvrir le risque de crédit par la souscription de contrats d'assurance-crédit ou l'obtention des garanties (*note 28 – Engagements reçus*). À la date de clôture, les prêts et créances sont ramenés à leur valeur recouvrable par une

dépréciation individuelle. Au 31 décembre 2017, l'exposition maximale d'Imerys au risque de crédit avant assurance-crédit et garanties, c'est-à-dire la valeur brute des créances nette de dépréciations, ressort à 1 064,8 millions d'euros (914,9 millions d'euros au 31 décembre 2016). Le tableau ci-après synthétise le total des dépréciations des prêts et créances (79,0 millions d'euros au 31 décembre 2017 ; 90,0 millions d'euros au 31 décembre 2016) et des dépréciations des actifs financiers disponibles à la vente (8,6 millions d'euros au 31 décembre 2017 ; 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2016) :

(en millions d'euros)	Autres actifs financiers non courants	Autres créances non courantes	Créances clients	Autres créances courantes	Total
Solde au 1^{er} janvier 2016	(11,1)	(35,3)	(33,8)	(1,3)	(81,5)
Variations de périmètre	-	-	(0,8)	-	(0,8)
Dotations	(5,3)	-	(9,1)	(0,7)	(15,1)
Utilisations	0,6	0,5	6,9	0,1	8,1
Autres	-	-	-	0,5	0,5
Différences de change	-	(8,1)	0,2	-	(7,9)
Solde au 31 décembre 2016	(15,8)	(42,9)	(36,6)	(1,4)	(96,7)
Variations de périmètre	(1,8)	-	(4,0)	1,0	(4,8)
Dotations	(0,1)	-	(4,5)	(2,1)	(6,7)
Utilisations	1,9	1,2	11,6	0,2	14,9
Autres	2,8	-	1,1	(5,3)	(1,4)
Différences de change	-	5,6	1,3	0,2	7,1
Solde au 31 décembre 2017	(13,0)	(36,1)	(31,1)	(7,4)	(87,6)

Les créances clients ne portent pas intérêt et ont en général une échéance de 30 à 90 jours. Certaines créances clients peuvent être échues sans être dépréciées, par exemple lorsqu'elles sont couvertes par un contrat d'assurance-crédit ou une garantie.

(en millions d'euros)	2017	2016
Créances clients échues non dépréciées	115,5	126,7
Depuis moins de 30 jours	73,7	74,0
Depuis 30 à 89 jours	21,8	27,0
Depuis 90 jours ou plus	20,0	25,7
Créances clients non échues et créances clients échues et dépréciées	560,6	481,4
Total	676,1	608,1

Risque de change transactionnel

Description du risque. Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle. À l'actif, le risque de change transactionnel affecte principalement les créances clients.

Gestion du risque. À l'actif, le risque de change transactionnel est géré selon les mêmes principes que le risque de change transactionnel lié aux passifs financiers (*note 24.5 – Risque de change transactionnel*).

NOTE 22 CAPITAUX PROPRES

Principes de gestion du capital

La gestion du capital présente trois domaines principaux : les capitaux propres consolidés, les paiements en actions et les rachats d'actions. La gestion des capitaux propres consolidés a pour objectif de maintenir une structure financière stable afin de générer des dividendes pour les actionnaires au travers d'une croissance régulière et soutenue des résultats. Les options de souscription d'actions et les actions gratuites accordées à certains membres clés du personnel sont destinées à les fidéliser en vue d'atteindre cet objectif (*note 8*). Les rachats d'actions ont pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Imerys, de réaliser certains paiements en actions et de procéder aux annulations destinées à compenser l'impact dilutif pour les actionnaires des options de souscription d'actions exercées et des actions gratuites définitivement acquises.

Les capitaux propres consolidés correspondent au capital et primes d'Imerys SA ainsi qu'au résultat et réserves consolidés. Il n'existe pas d'instruments hybrides combinant des caractéristiques d'instruments de dettes et de capitaux propres. Au 31 décembre 2017 :

- les capitaux propres consolidés s'élèvent à 2 878,2 millions d'euros (2 914,2 millions d'euros au 31 décembre 2016) sur la base desquels le Conseil d'Administration propose un dividende par action de 2,075 euro (1,870 euro en 2016) ;

- les 406 037 options de souscription d'actions et 1 046 108 actions gratuites conditionnelles non exercées ou non acquises représentent 1,79 % du capital d'Imerys SA après dilution (2,37 % du capital après dilution au 31 décembre 2016) ;
- Imerys SA détient, au terme des transactions d'achat, de vente, d'annulation et de transfert de l'exercice, 632 227 titres Imerys (932 821 au 31 décembre 2016).

Le capital d'Imerys SA est soumis à plusieurs dispositions obligatoires du Code de commerce français. Ces dispositions n'ont pas de conséquence significative sur les états financiers. Toutefois, leur conformité fait l'objet de vérifications par les Commissaires aux comptes. Par ailleurs, une partie du financement du Groupe est assurée au moyen d'instruments de dettes dont les conditions d'émission imposent le respect de ratios, dont certains relatifs au montant des capitaux propres consolidés. Ces ratios ainsi que leurs montants à la date de clôture sont présentés dans la *note 24.5 – Risque de liquidité de l'emprunteur*.

Méthode comptable

Le rachat par Imerys SA de ses propres actions est comptabilisé au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat dégagé lors d'une éventuelle cession ultérieure est directement comptabilisé en capitaux propres.

Activité de l'exercice

	2017			2016		
	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
<i>(nombre d'actions)</i>						
Nombre d'actions à l'ouverture	79 567 874	(932 821)	78 635 053	79 572 491	(229 423)	79 343 068
Augmentations de capital	436 411	-	436 411	295 383	-	295 383
Réductions de capital	(400 000)	400 000	0	(300 000)	300 000	0
Transactions sur actions propres	-	(99 406)	(99 406)	-	(1 003 398)	(1 003 398)
Nombre d'actions à la clôture	79 604 285	(632 227)	78 972 058	79 567 874	(932 821)	78 635 053

Le 13 décembre 2017, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales des 4 mai 2016 et 3 mai 2017, et conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2017, procédé à l'annulation de 400 000 actions propres, acquises sur le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement. Cette annulation d'actions a conduit à une réduction du capital d'un montant nominal de 800 000 euros.

Le 5 janvier 2018, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration le 13 décembre 2017, a constaté que le 31 décembre 2017 le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 872 822 euros suite à la levée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, de 436 411 options de souscription d'actions, et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

En conséquence de ces opérations, le capital souscrit et entièrement libéré d'Imerys s'élevait au 31 décembre 2017 à 159 208 570 euros ; il était divisé en 79 604 285 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, parmi lesquelles 47 415 689 bénéficiaient, en vertu de l'article 22 des statuts d'Imerys, d'un droit de vote double. Le nombre total des droits de vote théoriques attachés aux actions existantes s'élevait à 127 019 974. Compte tenu des 632 227 actions propres détenues au 31 décembre 2017, le nombre total de droits de vote net attachés aux actions en circulation s'élevait à cette date à 126 387 747. Il est précisé qu'aucune action inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement. Le capital social n'a pas varié et le nombre de droits de vote n'a pas connu de variation significative, entre le 31 décembre 2017 et le 14 février 2018, date à laquelle les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

NOTE 23 PROVISIONS

23.1 PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL

Imerys participe, selon la réglementation et la pratique des entreprises de chaque pays, à la constitution d'avantages de retraite pour son personnel. Les avantages accordés prennent ainsi la forme, soit de régimes à cotisations définies dont le niveau futur n'est pas garanti par Imerys (*note 8*), soit de régimes à prestations définies dont Imerys garantit le niveau futur par les provisions analysées dans cette note.

(en millions d'euros)	2017	2016
Régimes de retraite	268,5	250,3
Régimes médicaux	26,6	17,4
Autres avantages à long terme	13,7	13,5
Indemnités de fin de contrat de travail	12,5	14,2
Total	321,3	295,4

Méthode comptable

Régimes à cotisations définies. Imerys participe, selon la réglementation et la pratique des entreprises de chaque pays, à la constitution d'avantages de retraite pour son personnel en versant, sur une base obligatoire ou facultative, des cotisations à des organismes extérieurs tels que des caisses de retraite, des compagnies d'assurance ou des établissements financiers. Ces régimes, dits à cotisations définies, n'offrent aucune garantie aux bénéficiaires sur le niveau de l'avantage qui sera versé dans le futur. Les cotisations à ces régimes sont comptabilisées en "Charges de personnel" (*note 8*).

Régimes à prestations définies. A contrario, Imerys garantit aux bénéficiaires des régimes à prestations définies le niveau de l'avantage qui sera versé dans le futur. Les engagements correspondants sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées au moyen d'hypothèses actuarielles financières et démographiques. Celles-ci sont utilisées pour valoriser les droits acquis par les bénéficiaires sur la base d'une estimation du salaire de fin de carrière. Les provisions ou actifs comptabilisés correspondent à la valeur actualisée de l'engagement, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, limitée le cas échéant par un plafonnement. Les taux utilisés pour actualiser les engagements et calculer le rendement normatif des actifs en résultat sont arrêtés par référence aux taux des emprunts obligataires émis par des sociétés notées AA (haute qualité) au sein des principaux indices iBoxx Corporate AA GBP et USD. Les hypothèses

actuarielles constituent des estimations de la Direction Générale. Les cotisations aux fonds et paiements directs aux bénéficiaires sont comptabilisés en résultat opérationnel courant (*note 8*) à l'exception des cotisations et paiements liés aux restructurations qui sont comptabilisés en autres produits et charges opérationnels (*note 10*) et des cotisations aux régimes fermés déficitaires à financement obligatoire qui sont comptabilisées en résultat financier (*note 12*). L'effet résultat de ces cotisations est neutralisé par des reprises de provisions comptabilisées dans chacun de ces trois niveaux de résultat. Les autres éléments de la variation des régimes postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en résultat opérationnel courant (*note 8*), à l'exception des amendements, réductions et liquidations de régimes liés à une restructuration qui sont comptabilisés en autres produits et charges opérationnels (*note 10*) et de la désactualisation des engagements et du rendement normatif des actifs qui sont comptabilisés en résultat financier (*note 12*). Les frais administratifs sont comptabilisés en résultat opérationnel courant (*note 8*) à l'exception des frais administratifs des régimes fermés déficitaires à financement obligatoire qui sont comptabilisés en résultat financier (*note 12*). Les amendements, réductions et liquidations de régimes sont immédiatement comptabilisés en résultat. Les différences actuarielles et plafonnements des actifs des régimes postérieurs à l'emploi sont intégralement comptabilisés en capitaux propres, nets des frais de gestion des actifs, sans reclassement ultérieur en résultat.

Caractéristiques des régimes à prestations définies

Au 31 décembre 2017, l'engagement d'avantages du personnel à prestations définies d'Imerys s'élève à 1 500,3 millions d'euros (1 494,8 millions d'euros au 31 décembre 2016). Cet engagement est constitué d'indemnités de retraite, de prestations médicales

post-retraite et d'autres avantages pré-retraite tels que les médailles du travail. Les principaux engagements, dont les montants sont indiqués en valeurs négatives dans le tableau suivant, sont situés au Royaume-Uni et aux États-Unis :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017				2016			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
Indemnités de retraite	(923,2)	(276,0)	(260,6)	(1 459,8)	(933,4)	(281,5)	(248,8)	(1 463,7)
Prestations médicales post-retraite	-	(17,8)	(8,8)	(26,6)	-	(9,7)	(7,7)	(17,4)
Autres avantages pré-retraite	-	-	(13,9)	(13,9)	-	-	(13,7)	(13,7)
Total	(923,2)	(293,8)	(283,3)	(1 500,3)	(933,4)	(291,2)	(270,2)	(1 494,8)

Au 31 décembre 2017, ces engagements concernent 27 607 bénéficiaires (24 980 bénéficiaires au 31 décembre 2016) constitués des membres du personnel qui acquièrent des droits en contrepartie des services rendus dans le Groupe (bénéficiaires actifs), des membres du personnel qui n'acquièrent plus de droits en

contrepartie des services rendus dans le Groupe ainsi que des anciens membres du personnel en activité à l'extérieur du Groupe (bénéficiaires différés) et des anciens membres du personnel retraités (bénéficiaires retraités). Le tableau suivant présente les principales caractéristiques de ces bénéficiaires :

	2017				2016			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
Effectifs								
Nombre de bénéficiaires actifs	585	1 338	14 988	16 911	609	1 291	12 388	14 288
Nombre de bénéficiaires différés	1 679	1 451	391	3 521	1 804	1 448	378	3 630
Nombre de bénéficiaires retraités	4 102	2 287	786	7 175	4 161	2 181	720	7 062
Total	6 366	5 076	16 165	27 607	6 574	4 920	13 486	24 980
Âge								
Âge moyen des bénéficiaires actifs	54	51	45	45	53	50	44	45
Âge moyen des bénéficiaires différés	54	53	49	53	53	53	49	53
Âge moyen des bénéficiaires retraités	75	64	74	71	75	65	74	72
Ancienneté								
Nombre d'années de service passé des actifs	28	19	15	16	27	19	16	17

Deux régimes représentent 69,9 % de l'engagement total du Groupe au 31 décembre 2017 (71,9 % au 31 décembre 2016). Il s'agit du régime britannique Imerys UK Pension Scheme (Imerys UK) et du régime américain Imerys USA Retirement Growth Account Plan (Imerys USA). Le tableau suivant présente leurs principales caractéristiques :

	2017		2016	
	Imerys UK	Imerys USA	Imerys UK	Imerys USA
Engagement par catégories de bénéficiaires (en millions d'euros)				
Bénéficiaires actifs	(175,0)	(36,2)	(163,9)	(41,0)
Bénéficiaires différés	(188,1)	(33,5)	(181,0)	(37,4)
Bénéficiaires retraités	(560,0)	(56,5)	(588,5)	(62,9)
Total	(923,2)	(126,2)	(933,4)	(141,3)
Âge				
Âge moyen des bénéficiaires actifs	54	53	53	52
Âge moyen des bénéficiaires différés	54	55	53	54
Âge moyen des bénéficiaires retraités	75	71	75	70
Éligibilité				
Date limite d'embauche	31/12/04	31/03/10	31/12/04	31/03/10
Âge de la retraite	65	65	65	65
Description de l'avantage				
Modalité de paiement	Rente ⁽¹⁾	Capital ⁽²⁾	Rente ⁽¹⁾	Capital ⁽²⁾
Revalorisation selon l'indice des prix à la consommation	Oui	Non	Oui	Non
Date de fin d'accumulation des droits	31/03/15	31/12/14	31/03/15	31/12/14
Cadre réglementaire				
Obligation de financement minimum par l'employeur	Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾
Obligation de cotisation minimum par le bénéficiaire	Oui	Non	Oui	Non
Gouvernance				
Fiduciaires représentant l'employeur	Oui	Oui	Oui	Oui
Fiduciaires représentant les bénéficiaires	Oui	Non	Oui	Non
Fiduciaires indépendants	Oui	Non	Oui	Non
Responsabilité des fiduciaires				
Définition de la stratégie de placement	Oui	Oui	Oui	Oui
Négociation du refinancement des déficits avec l'employeur	Oui	-	Oui	-
Gestion administrative du paiement de l'avantage	Oui	Oui	Oui	Oui

(1) Rente calculée sur la base du nombre d'années de service rendues, du salaire annuel à la date de retraite et de la moyenne des trois derniers salaires annuels.

(2) Capital à taux d'intérêt garanti (Cash Balance Plan).

(3) L'employeur est tenu de financer chaque unité de service rendu à hauteur de 100,0 % sur la base d'une évaluation de financement.

Gestion des risques liés aux avantages du personnel

Description des risques. Le principal enjeu de la gestion financière des avantages du personnel réside dans la maîtrise du taux de financement des engagements, c'est-à-dire du rapport entre la valeur des actifs de couverture et la valeur des engagements. Ainsi, le taux de financement des engagements est susceptible d'être détérioré par une décorrélation entre l'évolution (notamment à la baisse) des actifs de couverture et l'évolution (notamment à la hausse) des engagements. La valeur des actifs de couverture peut être minorée par une dégradation de la juste valeur des placements. La valeur des engagements peut être majorée d'une part pour l'ensemble des régimes sous l'effet d'une baisse des taux d'actualisation et d'autre part pour les avantages versés sous forme de rentes viagères, soit du fait d'une hausse des taux d'inflation utilisés pour revaloriser les engagements de certains de ces régimes, soit du fait de l'allongement de la durée de vie des bénéficiaires.

Gestion des risques. La stratégie de maîtrise du taux de financement des engagements consiste en premier lieu à optimiser la valeur des actifs de couverture. Les politiques de placement ont ainsi pour objectif de délivrer un rendement régulier tout en prenant avantage d'opportunités présentant des niveaux de risque limités ou modérés. Le choix des placements est spécifique à chaque régime et sa détermination tient compte de la durée du régime et des contraintes réglementaires en matière de financement minimum. Au Royaume-Uni en particulier, Imerys applique depuis 2011 une stratégie spécifique de maîtrise du taux de financement des engagements consistant à définir le placement des actifs de couverture par adossement à l'engagement. Ce dispositif qualifié de

LDI (Liability Driven Investment) a pour objectif de maîtriser le taux de financement de l'obligation en corrélant les entrées et sorties de trésorerie sur la durée de l'engagement. En pratique, cette stratégie consiste à structurer le portefeuille d'actifs de couverture pour que les entrées de trésorerie générées par le rendement des placements neutralisent les sorties de trésorerie générées par le paiement des prestations. Dans le cadre de ce dispositif, la politique de couverture du risque d'augmentation de l'engagement lié à la baisse des taux d'actualisation (respectivement à la hausse des taux d'inflation) couvre au minimum 95,0 % (respectivement 98,7 %) de la valeur de l'engagement au 31 décembre 2017.

Financement des avantages du personnel

Imerys finance l'essentiel des avantages du personnel par des placements insaisissables par les tiers dans des sociétés fiduciaires ou des contrats d'assurance juridiquement distincts du Groupe. Ces placements qualifiés d'actifs du régime s'élèvent à 1 191,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 (1 214,9 millions d'euros au 31 décembre 2016). Imerys détient également des droits à remboursement, c'est-à-dire des placements détenus en direct par le Groupe et qui s'élèvent à 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 (6,1 millions d'euros au 31 décembre 2016). Le taux de financement des engagements ressort ainsi à 79,9 % au 31 décembre 2017 (81,7 % au 31 décembre 2016). Le déficit total ressort à 302,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 (273,8 millions d'euros au 31 décembre 2016), ainsi que le montre le tableau suivant :

	2017				2016			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Engagements financés par actifs du régime	(923,2)	(274,6)	(133,1)	(1 330,9)	(933,4)	(279,9)	(129,9)	(1 343,2)
Engagements financés par droits à remboursement	-	-	(30,1)	(30,1)	-	-	(29,4)	(29,4)
Actifs du régime	900,5	214,4	76,8	1 191,7	923,3	212,6	79,0	1 214,9
Droits à remboursement	-	-	6,3	6,3	-	-	6,1	6,1
Excédent (déficit) des régimes financés	(22,7)	(60,2)	(80,1)	(163,0)	(10,1)	(67,3)	(74,2)	(151,6)
Engagements non financés	-	(19,2)	(120,1)	(139,3)	-	(11,3)	(110,9)	(122,2)
Excédent (déficit) total	(22,7)	(79,4)	(200,2)	(302,3)	(10,1)	(78,6)	(185,1)	(273,8)

Le tableau suivant présente les cotisations versées aux fonds par niveau de résultat en 2016 et 2017 ainsi qu'une estimation pour 2018. Les cotisations sont généralement comptabilisées en résultat opérationnel courant. Elles sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnelles lorsqu'elles sont liées à une restructuration. Les cotisations comptabilisées en résultat financier sont destinées à combler le déficit de régimes fermés

(absence de services rendus) à financement obligatoire. À ce titre, chaque euro de service rendu avant la fermeture du régime a été financé par une cotisation de même montant en résultat opérationnel courant. Toutefois, la baisse des taux d'actualisation, la hausse des taux d'inflation et la dégradation de la juste valeur des placements a rompu cet équilibre initial, nécessitant l'appel de cotisations supplémentaires pour le restaurer.

(en millions d'euros)

	2018 (estimation)	2017	2016
Cotisations en résultat opérationnel courant	(13,8)	(8,9)	(7,8)
Cotisations en autres produits et charges opérationnels	-	(0,9)	-
Cotisations en résultat financier (régimes fermés)	(6,4)	(11,3)	(11,6)
Cotisations de l'employeur	(20,2)	(21,1)	(19,4)

Les actifs du régime sont essentiellement investis en placements dont les valeurs de marché sont cotées sur un marché actif :

	2017				2016			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
Actifs cotés	100,0 %	100,0 %	75,0 %	98,4 %	100,0 %	100,0 %	59,3 %	97,4 %
Actions	14,4 %	52,1 %	8,7 %	20,8 %	37,0 %	50,0 %	7,8 %	37,4 %
Obligations	78,2 %	47,6 %	7,8 %	10,3 %	56,7 %	50,0 %	5,2 %	52,2 %
Immobilier	5,4 %	-	-	4,1 %	6,1 %	-	-	4,6 %
Monétaire	2,1 %	0,3 %	58,5 %	63,3 %	0,2 %	-	46,3 %	3,2 %
Actifs non cotés	0,0 %	0,0 %	25,0 %	1,6 %	0,0 %	0,0 %	40,7 %	2,6 %
Actions	-	-	-	0,0 %	-	-	-	0,0 %
Obligations	-	-	-	0,0 %	-	-	-	0,0 %
Immobilier	-	-	-	0,0 %	-	-	-	0,0 %
Monétaire	-	-	25,0 %	1,6 %	-	-	40,7 %	2,6 %
Total	100,0 %							

Les actifs détenus par Imerys pour financer les avantages du personnel génèrent un intérêt réel de 71,5 millions d'euros en 2017 (179,2 millions d'euros en 2016), soit un taux de rendement réel, y compris les effets des variations des cours des monnaies étrangères, de 6,3 % en 2017 (16,4 % en 2016), ainsi que présenté dans le tableau ci-dessous. Conformément aux textes en vigueur,

ce rendement n'est crédité en résultat financier que pour une part normative de 32,8 millions d'euros en 2017 (40,1 millions d'euros en 2016) calculée sur la base du taux sans risque utilisé pour actualiser les engagements. L'excédent du rendement réel au-delà du rendement normatif est crédité en capitaux propres pour 38,7 millions d'euros en 2017 (139,1 millions d'euros en 2016).

(en millions d'euros)

	2017				2016			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
Actifs à l'ouverture	923,3	212,6	85,1	1 221,0	935,8	213,5	79,4	1 228,7
Variations de périmètre	-	15,6	1,8	17,4	-	(0,6)	(0,1)	(0,7)
Cotisations	6,9	7,8	7,8	22,5	7,4	7,0	6,3	20,7
Paiement aux bénéficiaires	(40,2)	(20,1)	(8,7)	(69,0)	(49,3)	(21,8)	(4,3)	(75,4)
Reclassements	-	-	(2,3)	(2,3)	-	-	-	0,0
Différences de change	(32,5)	(26,8)	(3,8)	(63,1)	(138,9)	6,6	0,8	(131,5)
Rendement réel des actifs	43,0	25,3	3,2	71,5	168,3	7,9	3,0	179,2
Rendement normatif (résultat financier)	23,9	7,8	1,1	32,8	30,8	8,1	1,2	40,1
Ajustement au rendement réel (capitaux propres)	19,1	17,5	2,1	38,7	137,5	(0,2)	1,8	139,1
Actifs à la clôture	900,5	214,4	83,1	1 198,0	923,3	212,6	85,1	1 221,0
Taux de rendement réel	5,0 %	13,5 %	3,9 %	6,3 %	20,7 %	3,9 %	3,8 %	16,4 %

Estimations

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les régimes à prestations définies constituent des estimations de la Direction Générale. Les hypothèses ci-après sont pondérées des montants des obligations ou des actifs, selon l'élément auquel elles s'appliquent.

	2017				2016			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
Taux d'actualisation	2,40 %	3,41 %	1,41 %	2,41 %	2,70 %	3,90 %	1,60 %	2,70 %
Indice général des prix à la consommation	2,10 %	-	-	2,10 %	2,20 %	-	-	2,20 %
Taux d'augmentation des salaires	2,35 %	-	2,56 %	2,39 %	2,20 %	-	2,40 %	2,20 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	-	-	7,17 %	7,17 %	-	-	7,30 %	7,30 %
Duration (années)	15	12	12	14	14	11	11	13

Parmi ces estimations, le taux d'actualisation est celle dont la variation a l'incidence la plus significative sur les états financiers du Groupe. Le tableau suivant présente l'impact d'une variation raisonnablement possible des taux d'actualisation à la baisse (simulation basse) et à la hausse (simulation haute) autour de l'hypothèse retenue dans les états financiers au 31 décembre 2017 (réel 2017). L'impact de ces variations est mesuré sur trois agrégats

(engagement, intérêt net, coût des services rendus) dans les deux zones monétaires où sont situés les engagements les plus significatifs (Royaume-Uni et États-Unis). L'ampleur de la variation raisonnablement possible des taux d'actualisation est estimée à 50 points de base au regard de la variation moyenne pondérée des taux d'actualisation au Royaume-Uni et aux États-Unis sur les cinq derniers exercices.

(en millions d'euros)	Simulation basse	Réel 2017	Simulation haute
Royaume-Uni			
Taux d'actualisation	1,9 %	2,4 %	2,9 %
Engagement à la date de clôture	(998,7)	(923,2)	(853,7)
Intérêt net dans le résultat 2018 ⁽¹⁾	(1,9)	(0,5)	1,4
Coût des services rendus dans le résultat 2018 ⁽²⁾	-	-	-
États-Unis			
Taux d'actualisation	2,9 %	3,4 %	3,9 %
Engagement à la date de clôture	(309,1)	(293,8)	(279,9)
Intérêt net dans le résultat 2018 ⁽¹⁾	(2,6)	(2,6)	(2,4)
Coût des services rendus dans le résultat 2018	(3,1)	(2,8)	(2,6)

(1) Désactualisation de l'engagement, nette du rendement normatif des actifs.

(2) Régime fermé-gelé à partir du 1^{er} avril 2015.

Tableaux de variation

Au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)

	Engagements	Actifs	Actif (provision)
Solde au 1^{er} janvier 2017	(1 494,8)	1 221,0	(273,8)
Actifs du régime			1,3
Droits à remboursement			6,1
Provisions			(281,2)
Désactualisation	(38,9)	-	(38,9)
Coût des services rendus	(16,3)	-	(16,3)
Liquidations	(0,7)	-	(0,7)
Gains et (pertes) actuariels des autres avantages du personnel	0,4	-	0,4
Rendement normatif des actifs du régime	-	32,7	32,7
Rendement normatif des droits à remboursement	-	0,1	0,1
Variations comptabilisées en résultat			(22,7)
Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif	-	38,7	38,7
Gains et (pertes) actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sur			
■ changements d'hypothèses financières	(63,6)	-	(63,6)
■ ajustements d'expérience	5,3	-	5,3
Variations comptabilisées en capitaux propres			(19,6)
Entrées de périmètre	(49,4)	17,4	(32,0)
Sorties de périmètre	3,0	-	3,0
Paiements récurrents	78,5	(69,0)	9,5
Paiements sur liquidations	0,3	-	0,3
Cotisations de l'employeur	-	21,1	21,1
Cotisations du personnel	(1,4)	1,4	0,0
Reclassements	2,0	(2,3)	(0,3)
Différences de change	75,3	(63,1)	12,2
Solde au 31 décembre 2017	(1 500,3)	1 198,0	(302,3)
Actifs du régime			0,2
Droits à remboursement			6,3
Provisions			(308,8)

La ligne "Variations comptabilisées en résultat" du tableau ci-dessus s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)

	Actif (provision)
Résultat opérationnel courant	(13,6)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	5,1
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(18,7)
Autres produits et charges opérationnels	(0,9)
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(0,9)
Résultat financier	(8,2)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel – Régimes fermés	9,2
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies – Régimes fermés	(11,3)
Rendement normatif des actifs des régimes à prestations définies	32,8
Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies	(38,9)
Variations comptabilisées en résultat	(22,7)

Au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)

	Engagements	Actifs	Actif (provision)
Solde au 1^{er} janvier 2016	(1 530,0)	1 228,7	(301,3)
Actifs du régime			0,6
Droits à remboursement			6,2
Provisions			(308,1)
Désactualisation	(46,3)	-	(46,3)
Coût des services rendus	(14,4)	-	(14,4)
Amendements au régime	0,3	-	0,3
Réductions	2,3	-	2,3
Liquidations	(0,5)	-	(0,5)
Liquidation non récurrente du régime fermé Imerys UK ⁽¹⁾	7,5	-	7,5
Gains et (pertes) actuariels des autres avantages du personnel	(0,2)	-	(0,2)
Rendement normatif des actifs du régime	-	40,0	40,0
Rendement normatif des droits à remboursement	-	0,1	0,1
Variations comptabilisées en résultat			(11,2)
Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif	-	139,1	139,1
Gains et (pertes) actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sur			
▪ changements d'hypothèses démographiques	(3,1)	-	(3,1)
▪ changements d'hypothèses financières	(142,0)	-	(142,0)
▪ ajustements d'expérience	18,8	-	18,8
Variations comptabilisées en capitaux propres			12,8
Entrées de périmètre	(5,0)	(0,1)	(5,1)
Sorties de périmètre	1,0	(0,6)	0,4
Paiements récurrents	72,8	(64,4)	8,4
Paiements sur liquidations	11,2	(11,0)	0,2
Cotisations de l'employeur	-	19,4	19,4
Cotisations du personnel	(1,3)	1,3	0,0
Différences de change	134,1	(131,5)	2,6
Solde au 31 décembre 2016	(1 494,8)	1 221,0	(273,8)
Actifs du régime			1,3
Droits à remboursement			6,1
Provisions			(281,2)

(1) Au second semestre de 2016, Imerys a proposé aux bénéficiaires du régime de retraite Imerys UK de passer d'une prestation indexée sur l'inflation à une prestation fixe. L'acceptation de cette offre par les bénéficiaires s'est traduite par un gain de liquidation de 7,5 millions d'euros. Le régime de retraite Imerys UK étant fermé depuis le 1^{er} avril 2015, ce gain de liquidation est crédité en résultat financier (note 23.1 – Méthode comptable). Toutefois, dans l'indicateur de communication financière "Résultat courant net, part du Groupe", ce gain est reclassé en "Autres produits et charges opérationnels nets, part du Groupe" afin d'en souligner le caractère non récurrent et significatif (note 14).

La ligne "Variations comptabilisées en résultat" du tableau ci-dessus s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)

	Actif (provision)
Résultat opérationnel courant	(11,5)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	3,5
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(15,0)
Autres produits et charges opérationnels	(0,3)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	1,1
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(1,4)
Résultat financier	0,6
Variation nette des provisions pour avantages du personnel – Régimes fermés	18,4
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies – Régimes fermés	(11,6)
Rendement normatif des actifs des régimes à prestations définies	40,1
Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies	(46,3)
Variations comptabilisées en résultat	(11,2)

Variations comptabilisées en capitaux propres

	2017				2016			
	Gains et (pertes) actuariels	Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat	Plafonnement des actifs	Total	Gains et (pertes) actuariels	Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat	Plafonnement des actifs	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde à l'ouverture	(581,1)	357,6	2,5	(221,0)	(473,4)	230,0	2,5	(240,9)
Variations liées aux engagements	(58,3)	-	-	(58,3)	(126,3)	-	-	(126,3)
Variations liées aux actifs	-	38,7	-	38,7	-	139,1	-	139,1
Variations comptabilisées en capitaux propres	(58,3)	38,7	0,0	(19,6)	(126,3)	139,1	-	12,8
Sorties de périmètre	0,2	-	-	0,2	-	-	-	0,0
Différences de change	40,9	(25,4)	(0,2)	15,4	18,6	(11,5)	-	7,1
Solde à la clôture	(598,3)	370,9	2,3	(225,0)	(581,1)	357,6	2,5	(221,0)

23.2 AUTRES PROVISIONS

	2017	2016
<i>(en millions d'euros)</i>		
Autres provisions non courantes	394,6	343,8
Autres provisions courantes	27,1	22,6
Total	421,7	366,4

Méthode comptable

Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle va requérir un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. Les provisions sont comptabilisées en contrepartie du résultat, à l'exception des provisions pour démantèlement et de certaines provisions pour réhabilitation dont la contrepartie est incorporée dans le coût des actifs dont la construction a créé l'obligation. Ce traitement s'applique notamment à certaines installations industrielles et actifs de découverte miniers. L'évaluation des provisions correspond à la meilleure estimation du règlement nécessaire à l'extinction de l'obligation. Les provisions dont le règlement est prévu dans les 12 mois après la date de clôture ou dont le règlement peut survenir à tout instant ne sont pas actualisées. Les provisions dont le règlement est prévu à plus de 12 mois après la date de clôture sont actualisées. Ce traitement s'applique en particulier aux provisions constituées au titre d'obligations environnementales de remédier à des pollutions, d'obligations de démantèlement d'usines et d'obligation de réhabiliter les sites miniers au terme de leur exploitation. Les changements des provisions actualisées dus à une révision du montant de l'obligation, de son échéancier ou de son taux d'actualisation sont comptabilisés en résultat ou, pour les provisions comptabilisées en contrepartie d'éléments d'actifs, en ajustement du coût de ces derniers. La désactualisation est comptabilisée au débit des autres produits et charges financiers (note 12). L'appréciation de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs et des taux d'actualisation constituent des estimations de la Direction Générale.

Estimations

Probabilité de règlement et montant de l'obligation. Les probabilités de règlement et les montants des obligations sont estimés par la Direction Générale, qui s'appuie généralement sur des experts internes pour valider les principales hypothèses, en tenant compte des effets attendus, le cas échéant, des évolutions réglementaires et sur des conseils externes pour les litiges et réclamations significatifs. Ceux-ci ont trait à des allégations de préjudices personnels ou financiers mettant en cause la responsabilité civile d'Imerys et l'éventuelle violation d'obligations contractuelles ou de dispositions réglementaires en matière sociale, immobilière ou environnementale. Les provisions qui ont été constituées afin de faire face à ces risques sont incluses dans les 173,1 millions d'euros de provisions pour risques juridiques, sociaux et réglementaires présentés dans le tableau de variation de la note 23.2. Dans son estimation du niveau de risque, la Direction Générale intègre notamment les éléments suivants : (i) transfert possible à des tiers de tout ou partie des risques concernés (assurances, garanties contractuelles de tiers) ; (ii) voies de recours disponibles pour contester la matérialisation ou le montant de tout ou partie des risques concernés ; et (iii) spécificités des environnements juridiques nationaux et notamment celles des États-Unis en matière contentieuse (procédures d'actions collectives, montant élevé des frais de défense, imprévisibilité des verdicts rendus par des jurys populaires, médiatisation de certaines décisions de justice).

Échéancier attendu des paiements futurs. Le tableau suivant présente la valeur actualisée des sorties futures de trésorerie destinées à éteindre les obligations du poste "Autres provisions" :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018 - 2022	2023 - 2032	2033 et +	Total
Garanties produits	30,2	-	-	30,2
Obligations environnementales et de démantèlement	26,6	42,2	26,3	95,1
Réhabilitation des sites miniers	33,6	67,2	22,5	123,3
Risques juridiques, sociaux et réglementaires	173,1	-	-	173,1
Autres provisions	263,5	109,4	48,8	421,7

Taux d'actualisation. Ces taux intègrent la valeur temps de l'argent et l'inflation monétaire à l'horizon des paiements futurs. Pour la principale provision actualisée (réhabilitation des sites miniers), les hypothèses des zones monétaires majeures sont les suivantes :

	2017			2016		
	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis
Valeur temps de l'argent	0,8 %	1,5 %	3,2 %	0,8 %	1,6 %	3,3 %
Inflation monétaire	1,3 %	2,9 %	2,1 %	0,8 %	1,6 %	2,2 %

Tableau de variation

<i>(en millions d'euros)</i>	Garanties produits	Obligations environnementales et de démantèlement	Réhabilitation des sites miniers	Risques juridiques, sociaux et réglementaires	Total
Solde au 1^{er} janvier 2016	27,4	63,0	120,3	112,7	323,4
Variations de périmètre	-	14,6	0,6	7,9	23,1
Dotations	7,5	9,9	1,0	43,6	62,0
Utilisations	(2,2)	(4,1)	(4,3)	(14,3)	(24,9)
Reprises non utilisées	(1,8)	(0,4)	-	(20,6)	(22,8)
Désactualisation financière	-	1,0	2,7	-	3,7
Reclassements et autres	(0,2)	(3,5)	3,5	0,2	0,0
Différences de change	-	(0,9)	(0,8)	3,6	1,9
Solde au 31 décembre 2016	30,7	79,6	123,0	133,1	366,4
Variations de périmètre	0,1	(7,1)	8,6	8,6	10,2
Dotations	4,1	8,1	3,6	70,9	86,7
Utilisations	(2,5)	(6,1)	(5,1)	(17,3)	(31,0)
Reprises non utilisées	(2,1)	(5,9)	-	(14,3)	(22,3)
Désactualisation financière	-	0,9	2,8	0,2	3,9
Reclassements et autres	0,1	29,4	0,2	(0,1)	29,6
Différences de change	(0,2)	(3,8)	(9,8)	(8,0)	(21,8)
Solde au 31 décembre 2017	30,2	95,1	123,3	173,1	421,7

NOTE 24 PASSIFS FINANCIERS

24.1 CATÉGORIES DE PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier l'importance des instruments financiers au regard du passif consolidé. Les catégories utilisées pour présenter les valeurs comptables des instruments financiers sont expliquées à la *note 11*. Dans la mesure où elles correspondent aux montants de trésorerie exigibles, ces valeurs comptables sont représentatives de la juste valeur pour tous les instruments à l'exception des emprunts obligataires. Les tableaux ci-après sont complétés par une analyse des écarts entre valeur

comptable et juste valeur. Pour les emprunts obligataires cotés, la juste valeur constitue une donnée directement observable car elle correspond à la valeur de marché à la date de clôture (juste valeur de niveau 1). Pour les emprunts obligataires non cotés, la juste valeur incluant les coupons courus est issue d'un modèle utilisant des données observables, c'est-à-dire une réévaluation des flux contractuels futurs actualisés (juste valeur de niveau 2).

Au 31 décembre 2017

	Passifs financiers au coût amorti		Dérivés hors couverture	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
	Hors couverture	Investissement net dans une activité à l'étranger	Juste valeur par le résultat	Juste valeur	Flux de trésorerie		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Passif non courant							
Emprunts et dettes financières	1 969,9	-	(0,2)	14,9	-	1,7	1 986,3
Autres dettes	4,6	-	-	-	-	15,6	20,2
Instruments dérivés passif	-	2,7	(0,1)	-	0,1	-	2,7
Passif courant							
Dettes fournisseurs	510,9	-	-	-	-	-	510,9
Autres dettes	176,4	-	-	-	-	240,8	417,2
Instruments dérivés passif	-	-	3,5	-	2,5	-	6,0
Emprunts et dettes financières	667,5	-	(3,0)	-	-	0,4	664,9
Concours bancaires	2,9	-	-	-	-	-	2,9
Total passifs financiers	3 332,2	2,7	0,2	14,9	2,6	-	-

La juste valeur des emprunts obligataires à taux fixes inclus en "Emprunts et dettes financières" est supérieure à la valeur comptable de 101,0 millions d'euros :

Montant nominal <i>(en millions)</i>	Échéance	Cotation	Taux d'intérêt		Valeur comptable	Juste valeur	Différence
			Nominal	Effectif			
7 000,0 JPY	16/09/2033	Non coté	3,40 %	3,47 %	67,0	75,4	8,4
30,0 USD	06/08/2018	Non coté	5,28 %	5,38 %	25,5	26,1	0,6
167,6 EUR	26/11/2020	Coté	2,50 %	2,60 %	169,1	178,6	9,5
55,9 EUR	26/11/2020	Coté	2,50 %	1,31 %	55,9	59,5	3,6
300,0 EUR	31/03/2022	Coté	0,88 %	0,96 %	300,2	307,4	7,2
300,0 EUR	31/03/2028	Coté	1,88 %	1,92 %	302,1	316,3	14,2
500,0 EUR	10/12/2024	Coté	2,00 %	2,13 %	495,3	533,9	38,6
600,0 EUR	15/01/2027	Coté	1,50 %	1,63 %	598,9	617,8	18,9
Total au 31 décembre 2017 <i>(en millions d'euros)</i>					2 014,0	2 115,0	101,0

Au 31 décembre 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Passifs financiers au coût amorti		Dérivés hors couverture	Dérivés de couverture			Total
	Hors couverture	Investissement net dans une activité à l'étranger	Juste valeur par le résultat	Juste valeur	Flux de trésorerie	Hors IAS 39	
Passif non courant							
Emprunts et dettes financières	1 583,3	-	(0,6)	17,3	-	1,7	1 601,7
Autres dettes	30,1	-	-	-	-	8,4	38,5
Instruments dérivés passif	-	4,6	(0,1)	-	0,1	-	4,6
Passif courant							
Dettes fournisseurs	422,7	-	-	-	-	-	422,7
Autres dettes	124,6	-	-	-	-	211,9	336,5
Instruments dérivés passif	-	-	2,3	-	2,9	-	5,2
Emprunts et dettes financières	585,8	-	(2,2)	-	-	0,4	584,0
Concours bancaires	11,4	-	-	-	-	-	11,4
Total passifs financiers	2 757,9	4,6	(0,6)	17,3	3,0	-	-

La juste valeur des emprunts obligataires à taux fixes inclus en "Emprunts et dettes financières" est supérieure à la valeur comptable de 81,9 millions d'euros :

<i>(en millions)</i>	Taux d'intérêt				Valeur comptable	Juste valeur	Différence
	Échéance	Cotation	Nominal	Effectif			
7 000,0 JPY	16/09/2033	Non coté	3,40 %	3,47 %	73,8	84,0	10,2
30,0 USD	06/08/2018	Non coté	5,28 %	5,38 %	29,1	30,8	1,7
500,0 EUR	18/04/2017	Coté	5,00 %	5,09 %	517,6	524,9	7,3
300,0 EUR	26/11/2020	Coté	2,50 %	2,60 %	303,3	324,2	20,9
100,0 EUR	26/11/2020	Coté	2,50 %	1,31 %	99,9	108,1	8,2
300,0 EUR	31/03/2022	Coté	0,88 %	0,96 %	299,8	305,5	5,7
300,0 EUR	31/03/2028	Coté	1,88 %	1,92 %	301,8	314,5	12,7
500,0 EUR	10/12/2024	Coté	2,00 %	2,13 %	494,6	509,8	15,2
Total au 31 décembre 2016 <i>(en millions d'euros)</i>					2 119,9	2 201,8	81,9

24.2 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX PASSIFS FINANCIERS

Variation des dettes liées aux activités de financement

L'État des flux de trésorerie consolidés analyse la variation du poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" au travers de trois destinations : activités opérationnelles, activités d'investissement et activités de financement. Dans les tableaux ci-après, le "Flux de trésorerie provenant des activités de financement" est présenté dans la colonne "Variations en trésorerie", en fonction de leurs postes d'origine dans l'état de la situation financière consolidée.

En 2017, les "Flux de trésorerie provenant des activités de financement" correspondent à une sortie nette de trésorerie de - 229,8 millions d'euros, dont une entrée de trésorerie de + 604,2 millions d'euros au titre des émissions d'emprunts (constituée principalement d'une émission obligataire de + 600,0 millions d'euros dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes

(EMTN) (note 24.5 – Risque de liquidité de l'emprunteur)), une sortie de trésorerie de - 1 136,9 millions d'euros au titre des remboursements d'emprunts (constituée principalement d'un remboursement d'émission obligataire échue de - 500,0 millions d'euros, du rachat partiel d'une émission obligataire de maturité novembre 2020 de - 176,5 millions d'euros et d'un remboursement anticipé de - 415,3 millions d'euros de financements de Kerneos) et une entrée nette de trésorerie de + 302,9 millions d'euros au titre de la variation nette des autres dettes (constituée principalement d'une variation nette de titres de créance négociables à court terme de + 589,0 millions d'euros (note 24.5 – Risque de liquidité de l'emprunteur) et d'un remboursement anticipé de - 298,8 millions d'euros des financements de Kerneos).

(en millions d'euros)	Variations hors trésorerie							31/12/2017
	01/01/2017	Variations en trésorerie	Variations de périmètre	Intérêts courus	Juste valeur	Reclas- sements	Différences de change	
Actif non courant	(17,8)	0,0	0,0	0,0	0,0	(4,7)	0,0	(22,5)
Instruments dérivés actif	(17,8)	-	-	-	-	(4,7)	-	(22,5)
Actif courant	(24,5)	(2,6)	(0,9)	4,0	3,2	4,7	0,3	(15,8)
Instruments dérivés actif	(14,9)	0,2	(0,2)	-	3,2	4,7	-	(7,0)
Autres actifs financiers	(9,6)	(2,8)	(0,7)	4,0	-	-	0,3	(8,8)
Passif non courant	1 606,3	(260,6)	738,3	1,2	(1,9)	(29,9)	(64,4)	1 989,0
Emprunts et dettes financières	1 601,7	(260,6)	738,3	1,2	(1,9)	(28,0)	(64,4)	1 986,3
Instruments dérivés passif	4,6	-	-	-	-	(1,9)	-	2,7
Passif courant	589,2	33,4	7,9	(18,0)	7,0	29,9	21,5	670,9
Instruments de couverture – passif	5,2	(0,1)	0,1	-	(1,1)	1,9	-	6,0
Emprunts et dettes financières	584,0	33,5	7,8	(18,0)	8,1	28,0	21,5	664,9
Total	2 153,2	(229,8)	745,3	(12,8)	8,3	0,0	(42,6)	2 621,6
Émissions d'emprunts	-	604,2	-	-	-	-	-	-
Remboursements d'emprunts	-	(1 136,9)	-	-	-	-	-	-
Variation nette des autres dettes	-	302,9	-	-	-	-	-	-

En 2016, les "Flux de trésorerie provenant des activités de financement" correspondaient à une entrée nette de trésorerie de + 195,6 millions d'euros, dont une entrée de trésorerie de + 604,0 millions d'euros au titre des émissions d'emprunts (constituée principalement d'une émission obligataire de + 600,0 millions d'euros dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes (EMTN) (note 24.5 – Risque de liquidité de

l'emprunteur)), une sortie de trésorerie de - 4,1 millions d'euros au titre des remboursements d'emprunts et une sortie de trésorerie de - 404,3 millions d'euros au titre de la variation nette des autres dettes (constituée principalement d'une émission de titres de créance négociables à court terme de - 347,6 millions d'euros (note 24.5 – Risque de liquidité de l'emprunteur)).

<i>(en millions d'euros)</i>	Variations hors trésorerie							31/12/2016
	01/01/2016	Variations en trésorerie	Variations de périmètre	Intérêts courus	Juste valeur	Reclas- sements	Différences de change	
Actif non courant	(15,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	(2,8)	0,0	(17,8)
Instruments dérivés actif	(15,0)	-	-	-	-	(2,8)	-	(17,8)
Actif courant	(24,6)	11,6	0,0	0,1	(14,9)	3,2	0,1	(24,5)
Instruments dérivés actif	(5,0)	2,2	-	-	(14,9)	2,8	-	(14,9)
Autres actifs financiers	(19,6)	9,4	-	0,1	-	0,4	0,1	(9,6)
Passif non courant	1 501,9	535,5	32,5	1,0	4,9	(495,9)	26,4	1 606,3
Emprunts et dettes financières	1 500,0	535,5	32,5	1,0	4,9	(498,6)	26,4	1 601,7
Instruments dérivés passif	1,9	-	-	-	-	2,7	-	4,6
Passif courant	443,0	(351,5)	1,5	9,1	(17,7)	495,5	9,3	589,2
Instruments de couverture – passif	19,2	(0,1)	-	-	(11,2)	(2,7)	-	5,2
Emprunts et dettes financières	423,8	(351,4)	1,5	9,1	(6,5)	498,2	9,3	584,0
Total	1 905,3	195,6	34,0	10,2	(27,7)	0,0	35,8	2 153,2
Émissions d'emprunts	-	604,0	-	-	-	-	-	-
Remboursements d'emprunts	-	(4,1)	-	-	-	-	-	-
Variation nette des autres dettes	-	(404,3)	-	-	-	-	-	-

Réconciliation de la dette financière nette

La dette financière nette est la position nette d'Imerys vis-à-vis du marché et des établissements financiers. Elle est utilisée dans le cadre de la gestion des ressources financières du Groupe. Cet indicateur intervient notamment dans le calcul de ratios financiers qu'Imerys est tenu de respecter dans le cadre d'accords de financement auprès des marchés financiers (*note 24.5 – Risque de liquidité de l'emprunteur*).

La dette financière nette est constituée du total des passifs de financement souscrits auprès du marché et des établissements financiers sous forme d'emprunts obligataires, de crédits bancaires, de crédits de locations financement et de concours bancaires, diminués de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers courants. Les découverts et excédents de trésorerie, compensés dans le calcul de la dette financière nette, sont présentés de manière distincte dans l'état de la situation financière, soit sous forme de découverts bancaires, soit sous forme de trésorerie, conformément aux accords signés entre Imerys et ses contreparties bancaires. La plupart de ces accords prévoient que les différents comptes ouverts auprès d'une contrepartie bancaire restent débiteurs ou créditeurs, sans compensation. Toutefois,

il existe dans le Groupe des accords de compensation destinés à établir, sur un certain périmètre, une position unique vis-à-vis de certaines contreparties bancaires. Cette position unique est organisée par l'entité tête du périmètre de compensation, soit directement au moyen de son propre compte bancaire, soit indirectement au moyen d'un placement qu'elle réalise auprès de la contrepartie bancaire et que celle-ci restitue sous forme de prêts aux entités du périmètre. La compensation directe correspond à des accords en vigueur en Europe et aux États-Unis, tandis que la compensation indirecte est pratiquée en Chine.

Le tableau suivant présente le lien entre la dette financière nette et l'état de la situation financière consolidée en distinguant entre instruments financiers non dérivés et dérivés. Les instruments financiers dérivés inclus dans le calcul de la dette financière nette correspondent aux instruments de couverture de financement actif et passif car ils font partie des sorties futures de trésorerie de cet agrégat (*note 24.5 – Risque de liquidité de l'emprunteur*). Les instruments de couverture opérationnels (*note 24.4 – Instruments dérivés dans les états financiers*) ne sont pas inclus dans le calcul de la dette financière nette.

(en millions d'euros)	Notes	2017	2016
Passifs financiers non dérivés		2 654,1	2 197,1
Emprunts et dettes financières non courants		1 986,3	1 601,7
Emprunts et dettes financières courants		664,9	584,0
Concours bancaires		2,9	11,4
Actifs financiers non dérivés		(390,7)	(819,2)
Autres actifs financiers		(8,8)	(9,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		(381,9)	(809,6)
Dérivés de couverture		(17,0)	(11,4)
Instruments de couverture de financement – passif	24.4	6,2	6,9
Instruments de couverture de financement – actif	24.4	(23,2)	(18,3)
Dettes financières nettes		2 246,4	1 366,5

En 2017, la variation de la dette financière nette correspond à une entrée nette de trésorerie de 901,3 millions d'euros (sortie nette de trésorerie de 123,8 millions d'euros en 2016) tel que présenté dans le tableau ci-après.

(en millions d'euros)	2017	2016
Dettes financières nettes à l'ouverture	(1 366,5)	(1 480,4)
Variation de la dette financière nette	(901,3)	123,8
Incidence de la variation des taux de change	21,4	(9,9)
Dettes financières nettes à la clôture	(2 246,4)	(1 366,5)

Les développements ci-après analysent la variation de la dette financière nette en deux étapes : dans un premier temps, les flux de trésorerie liés aux transactions opérationnelles récurrentes (cash flow libre opérationnel courant) ; et dans un second temps, les flux de trésorerie liés aux transactions non liées à l'activité opérationnelle récurrente.

Le cash flow libre opérationnel courant est le flux de trésorerie résiduel provenant de l'activité opérationnelle récurrente et subsistant après décaissement des impôts sur le résultat opérationnel courant

et des investissements opérationnels, encaissement des produits de cession d'actifs opérationnels et prise en compte des variations de trésorerie du besoin en fonds de roulement opérationnel. Par comparaison avec les flux de trésorerie présentés dans l'*État des flux de trésorerie consolidés* le cash flow libre opérationnel courant correspond à la portion récurrente du "Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles" ajusté des acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles du "Flux de trésorerie provenant d'investissement" après impôts sur le résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Résultat opérationnel courant	648,1	582,1
Amortissements et pertes de valeur d'exploitation ⁽¹⁾	265,6	225,8
Variation nette des provisions d'exploitation	(23,9)	7,0
Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées	(6,0)	(1,7)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées	5,8	5,6
Capacité d'autofinancement d'exploitation avant impôts (EBITDA courant)	889,6	818,8
Impôts notionnels sur le résultat opérationnel courant ⁽²⁾	(187,5)	(173,1)
Cash flow opérationnel courant net	702,1	645,7
Investissements payés ^{(3) & (4)}	(340,9)	(278,5)
Immobilisations incorporelles	(22,8)	(9,5)
Immobilisations corporelles	(276,3)	(230,1)
Actifs miniers de découverte ⁽⁵⁾	(58,0)	(48,9)
Dettes sur acquisitions	16,2	10,0
Valeur comptable des cessions courantes d'actifs	8,9	13,0
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	(11,7)	14,4
Stocks	(52,9)	58,5
Clients, avances et acomptes reçus	(18,9)	(25,5)
Fournisseurs, avances et acomptes versés	60,1	(18,6)
Cash flow libre opérationnel courant	358,4	394,6
<i>(1) Amortissement et pertes de valeur d'exploitation</i>	265,6	225,8
<i>Dotations nettes opérationnelles aux amortissements (Annexe 1 de l'état des flux de trésorerie consolidés)</i>	265,5	225,6
<i>Amortissements des locations financement (Annexe 3 de l'état des flux de trésorerie consolidés)</i>	0,1	0,2
<i>(2) Taux effectif d'impôt sur le résultat courant</i>	28,9 %	29,7 %
<i>(3) Investissements payés</i>	(340,9)	(278,5)
<i>Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (État des flux de trésorerie consolidés)</i>	(340,7)	(278,4)
<i>Acquisitions en location financement (Annexe 3 de l'état des flux de trésorerie consolidés)</i>	(0,2)	(0,1)
<i>(4) Ratio de couverture des investissements comptabilisés</i>	134,5 %	127,8 %
<i>Le ratio de couverture des investissements comptabilisés est égal aux investissements payés (à l'exception des dettes sur acquisitions) divisé par les dotations aux amortissements</i>		
<i>Dotations aux amortissements d'immobilisations</i>	265,6	225,8
<i>(5) Actifs miniers de découverte</i>	(58,0)	(48,9)
<i>Actifs miniers de découverte – investissements</i>	(58,0)	(48,9)

Le tableau ci-après présente les flux de trésorerie liés aux transactions non liées à l'activité opérationnelle récurrente, c'est-à-dire principalement aux transactions opérationnelles non récurrentes, aux variations de périmètre, aux transactions de financement et aux transactions avec les actionnaires. Ces flux de trésorerie, ajoutés à ceux du cash flow libre opérationnel courant du tableau précédent, permettent d'obtenir la variation totale de la dette financière nette.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Cash flow libre opérationnel courant	358,4	394,6
Résultat financier	(79,2)	(56,4)
Pertes de valeur financières et désactualisation	(1,2)	(2,5)
Impôts sur résultat financier	22,9	19,0
Variation de la dette d'impôts sur le résultat	5,0	30,1
Variation des impôts différés sur le résultat opérationnel courant	26,8	22,1
Variation des autres postes du besoin en fonds de roulement	(21,2)	10,7
Charge de paiements en actions	13,4	10,5
Variation de juste valeur des instruments de couverture opérationnels	2,1	0,9
Variation des dividendes à recevoir des actifs financiers disponibles à la vente	(0,8)	(0,2)
Cash flow libre courant	326,2	428,8
Croissance externe	(1 060,1)	(84,6)
Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la dette nette acquise	(1 056,9)	(78,5)
Acquisitions de titres d'entités consolidées auprès des intérêts sans contrôle	(0,2)	(0,1)
Acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente	(3,0)	(6,0)
Cessions	10,2	28,5
Cessions de titres d'entités consolidées sous déduction de la dette nette cédée	4,8	27,5
Cessions non récurrentes d'immobilisations incorporelles et corporelles	5,4	1,0
Coûts de transaction	(19,3)	(13,5)
Changements d'estimation de la rémunération conditionnelle du vendeur	9,5	-
Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels	(13,6)	(41,9)
Dividendes versés aux actionnaires et aux intérêts sans contrôle	(149,6)	(139,4)
Besoin de financement	(896,7)	177,9
Opérations sur capitaux propres	(0,5)	(49,8)
Variation nette des immobilisations financières	(4,1)	(4,3)
Variation de la dette financière nette	(901,3)	123,8

24.3 AUTRES DETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Passif non courant		
Impôts exigibles sur le résultat	0,6	0,6
Dettes sur immobilisations	2,6	27,4
Dettes fiscales	0,6	0,1
Dettes sociales	13,1	5,5
Autres	3,3	4,9
Total	20,2	38,5
Passif courant		
Dettes sur immobilisations	98,9	66,6
Dettes fiscales	34,8	36,3
Dettes sociales	203,2	172,8
Autres	80,3	60,8
Total	417,2	336,5

Au 31 décembre 2017, les dettes sur immobilisations courantes comprennent 15,5 millions d'euros relatifs à l'acquisition du groupe S&B, dont 4,0 millions d'euros à régler en actions Imerys et 11,5 millions d'euros à régler en trésorerie à titre de complément de prix lié aux performances. L'évaluation de ce dernier a fait l'objet d'un avenant au contrat d'acquisition entre Imerys et le vendeur, conclu le 21 décembre 2017 (*paragraphes 2.2.3 du chapitre 2 et 8.1.2 du chapitre 8 du Document de Référence 2017*). L'ajustement de 9,5 millions d'euros résultant de cet avenant a été crédité en autres produits et charges opérationnels (*note 10*).

24.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Principes de gestion des instruments dérivés

L'utilisation d'instruments dérivés est encadrée par une politique définie et mise en œuvre par le Département Trésorerie du Groupe et présentée périodiquement au Conseil d'Administration. Conformément à cette politique, les instruments dérivés sont exclusivement utilisés pour couvrir des risques liés aux transactions opérationnelles (risques de change transactionnel et de prix énergétique), aux investissements à l'étranger (risque de conversion des états financiers) et aux financements (risques de change transactionnel et de taux d'intérêt). Imerys ne prend aucune position spéculative. Les instruments dérivés sont négociés de manière centralisée par le Département Trésorerie du Groupe sur des marchés de gré à gré avec des établissements bancaires de premier rang. Imerys interdit à ses entités de souscrire des instruments dérivés directement à l'extérieur du Groupe. L'application de cette politique aux risques de change (transactionnel et de conversion des états financiers), de taux d'intérêt et de prix énergétique est développée dans la *note 24.5*.

Méthode comptable

Les dérivés sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire de souscription du contrat de couverture et classés en actifs et passifs non courants et courants selon leur maturité et celle des transactions sous-jacentes. Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur et ultérieurement réévalués à chaque date de clôture par référence aux conditions de marché. La juste valeur incluant les coupons courus des dérivés est issue d'un modèle utilisant des données observables, c'est-à-dire des cotations à la date de clôture fournies par des tiers intervenant sur les marchés financiers (juste valeur de niveau 2). Ces valorisations sont ajustées

du risque de crédit des contreparties et du risque de crédit propre d'Imerys. Ainsi, lorsque la valeur de marché du dérivé est positive (dérivé actif), sa juste valeur intègre la probabilité de défaut de la contrepartie (Credit Value Adjustment ou CVA). Lorsque la valeur de marché du dérivé est négative (dérivé passif), sa juste valeur prend en compte la probabilité de défaut d'Imerys (Debit Value Adjustment ou DVA). Ces ajustements sont évalués à partir des spreads des obligations en circulation sur le marché secondaire, telles qu'é émises par Imerys et ses contreparties (juste valeur de niveau 2). Ces instruments ont pour finalité exclusive de couvrir des risques économiques auxquels le Groupe est exposé. Toutefois, seuls ceux qui satisfont les critères de la comptabilité de couverture font l'objet des traitements comptables décrits ci-après. Toute opération qualifiée de couverture est ainsi documentée par référence à la stratégie de couverture en identifiant le risque couvert, l'élément couvert, l'élément de couverture, la relation de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. L'évaluation de l'efficacité de couverture est mise à jour à chaque date de clôture. La comptabilisation des dérivés de couverture varie selon qu'ils sont désignés de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissements nets dans des entités étrangères (*notes 11, 12 et 24.5*). Tout dérivé non éligible à la comptabilité de couverture est comptabilisé en résultat financier.

Couverture de juste valeur. Lorsque les variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé sont susceptibles d'affecter le résultat, ces variations peuvent être couvertes par une couverture de juste valeur. L'élément couvert et l'instrument de couverture sont réévalués symétriquement en contrepartie du résultat à chaque date de

clôture. L'incidence en résultat est limitée à la part inefficace de la couverture (note 11).

Couverture de flux de trésorerie. Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations défavorables de flux de trésorerie liés à un actif ou passif comptabilisé ou une transaction future hautement probable, quand ces variations sont susceptibles d'affecter le résultat. À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part inefficace en résultat. Lorsque la transaction est comptabilisée, la part efficace en capitaux propres est reclassée en résultat simultanément à la comptabilisation de l'élément couvert (note 11). En cas de déqualification d'un dérivé, c'est-à-dire d'interruption de la comptabilité de couverture, la part efficace de la couverture antérieurement comptabilisée en capitaux propres est amortie en résultat opérationnel ou financier, selon la nature de l'élément couvert.

Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger. Les variations de change générées par les actifs nets détenus par le Groupe en monnaies étrangères peuvent faire l'objet d'une couverture (note 24.5 – Risque de conversion des états financiers). À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part inefficace en résultat. La part efficace en capitaux propres n'est reclassée en autres

produits et charges opérationnels qu'en cas de perte de contrôle sur une activité consolidée ou de réduction d'intérêt dans une activité sous influence notable.

La part inefficace des instruments de couverture opérationnels est comptabilisée en résultat opérationnel courant. La part inefficace des instruments de couverture de financement est comptabilisée en résultat financier. Les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture sont immédiatement comptabilisées en autres produits et charges financiers (note 11). Dans l'état des flux de trésorerie consolidés, les flux de trésorerie des dérivés sont présentés dans le même niveau que les flux de trésorerie des transactions sous-jacentes.

Instruments dérivés dans les états financiers

Actif et passif. Le tableau suivant présente les instruments dérivés comptabilisés à l'actif et au passif selon les risques couverts : risques de change, de taux d'intérêt, de prix énergétique et de conversion des états financiers. Le total de ce tableau distingue d'une part, les éléments non courants et courants et d'autre part, les instruments de couverture opérationnels (couverture du risque de change d'exploitation et du risque de prix énergétique) et de financement (couverture du risque de change de financement, du risque de taux d'intérêt et de conversion des états financiers).

(en millions d'euros)	2017			2016		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Risque de change	3,6	5,1	(1,5)	8,1	5,2	2,9
Instruments dérivés fermes	3,6	4,9	(1,3)	8,1	5,2	2,9
Instruments dérivés optionnels	-	0,2	(0,2)	-	-	0,0
Risque de taux d'intérêt	15,0	0,0	15,0	17,3	0,0	17,3
Instruments dérivés fermes	15,0	-	15,0	17,3	-	17,3
Instruments dérivés optionnels	-	-	0,0	-	-	0,0
Risque de prix énergétique	3,4	0,9	2,5	6,8	0,0	6,8
Instruments dérivés fermes	3,4	0,9	2,5	6,8	-	6,8
Instruments dérivés optionnels	-	-	0,0	-	-	0,0
Risque de conversion des états financiers	7,5	2,7	4,8	0,5	4,6	(4,1)
Instruments dérivés fermes	7,5	2,7	4,8	0,5	4,6	(4,1)
Instruments dérivés optionnels	-	-	0,0	-	-	0,0
Total	29,5	8,7	20,8	32,7	9,8	22,9
Non courant	22,5	2,7	19,8	17,8	4,6	13,2
Courant	7,0	6,0	1,0	14,9	5,2	9,7
Instruments de couverture opérationnels	6,3	2,5	3,8	14,4	2,9	11,5
Instruments de couverture de financement	23,2	6,2	17,0	18,3	6,9	11,4

Au 31 décembre 2017, il n'existe aucun droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ci-dessus et Imerys n'a l'intention, ni de régler le montant net, ni de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Toutefois, conformément aux accords-cadres en vigueur, tout défaut d'Imerys ou d'une

de ses contreparties solderait leurs transactions en cours sur la base d'une position nette. Le total de toutes les positions qui seraient soldées en cas de défaut réduirait le total des instruments dérivés actif et passif de 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 (4,1 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Capitaux propres. Dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique, Imerys détient des instruments dérivés destinés à couvrir certains achats et ventes futurs en monnaies étrangères, une partie de son financement à taux variable et une partie de ses consommations futures d'énergie aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France. Ces positions sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat. Le détail de ces reclassements en regard des produits et charges sous-jacents est présenté dans la [note 11](#). Ces couvertures de flux de trésorerie sont replacées dans le contexte de la gestion des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique dans la [note 24.5](#).

<i>(en millions d'euros)</i>	Risque de change	Risque de taux d'intérêt	Risque de prix énergétique	Total
Solde au 1^{er} janvier 2016	(9,7)	0,0	(7,3)	(17,0)
Comptabilisation en capitaux propres	12,4	-	6,7	19,1
Reclassement en résultat	(0,7)	-	7,4	6,7
Solde au 31 décembre 2016	2,0	0,0	6,8	8,8
Comptabilisation en capitaux propres	13,7	-	(2,5)	11,2
Reclassement en résultat	(15,1)	-	(1,8)	(16,9)
Solde au 31 décembre 2017	0,6	0,0	2,5	3,1
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	0,6	-	2,5	3,1

24.5 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX PASSIFS FINANCIERS

Risque de change transactionnel

Description du risque. Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle.

Gestion du risque. Les transactions réalisées par les entités d'Imerys sont souscrites, dans la mesure du possible, dans la monnaie fonctionnelle de l'entité qui entreprend la transaction.

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des taux de change des monnaies étrangères sur les éléments sous-jacents de la dette financière nette, c'est-à-dire avant instruments dérivés de change au 31 décembre 2017. Cette simulation consiste d'une part en une baisse (simulation basse) et d'autre part en une hausse (simulation haute) autour des taux de change des monnaies étrangères 2017 ([note 26](#)) (réel 2017).

<i>(en millions d'euros)</i>	Simulation basse	Réal 2017	Simulation haute
Taux de change des monnaies étrangères	(10,0) %	-	10,0 %
Dette financière nette	2 264,2	2 246,4	2 228,6

Lorsqu'il n'est pas possible de souscrire une transaction dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, le risque de change transactionnel peut être ponctuellement couvert par des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et des options de change. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux budgétaires

hautement probables. Les couvertures correspondantes sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres dans la réserve de conversion ainsi que les reclassements en résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Solde à l'ouverture	2,0	(9,7)
Comptabilisation en capitaux propres	13,7	12,4
Reclassement en résultat	(15,1)	(0,7)
Solde à la clôture	0,6	2,0
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	0,6	2,0

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des taux de change des monnaies étrangères sur le portefeuille d'instruments dérivés détenus au 31 décembre 2017 au titre de transactions futures hautement probables d'achats et de ventes en monnaies étrangères. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des taux de change des monnaies étrangères 2017 ([note 26](#)) (réel 2017).

L'impact de ces variations est mesuré d'une part sur les capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

(en millions d'euros)

	Simulation basse	Réel 2017	Simulation haute
Taux de change des monnaies étrangères	(10,0) %	-	10,0 %
Part efficace en capitaux propres à la date de clôture	5,3	0,6	(3,0)
Part inefficace en résultat de l'exercice	(0,1)	0,7	(0,3)

Risque de taux d'intérêt

Description du risque. Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel le flux d'intérêt de la dette financière est susceptible d'être détérioré par une hausse des taux d'intérêt du marché.

Gestion du risque. L'objectif de gestion du risque de taux d'intérêt de la dette financière nette consiste à garantir son coût à moyen terme. La dette financière nette est connue au travers d'un reporting qui décrit la dette financière de chaque entité en précisant ses composantes et caractéristiques. Ce reporting, revu mensuellement par la Direction Financière et trimestriellement par le Conseil d'Administration, permet de suivre la situation et, le cas échéant, d'adapter la politique de gestion. La politique de gestion est établie par le Département Trésorerie du Groupe et approuvée tous les ans par la Direction Financière et le Conseil d'Administration. Dans ce cadre, le Département Trésorerie du

Groupe intervient auprès d'établissements bancaires de premier rang et utilise des prestataires d'information financière et de cotation. Imerys a pour politique de se financer principalement en euro, ressource financière la plus accessible et à taux fixe. Les émissions obligataires à moyen terme à taux fixe sont transformées à taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt. Compte tenu de l'évolution anticipée en 2017 pour les taux d'intérêt, le Groupe a été amené à fixer le taux d'intérêt d'une partie de sa dette financière future sur des échéances diverses. Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la charge d'intérêt générée par les éléments sous-jacents de la dette financière nette, c'est-à-dire avant instruments dérivés de taux d'intérêt au 31 décembre 2017. Cette simulation consiste d'une part en une baisse (simulation basse) et d'autre part en une hausse (simulation haute) autour des taux d'intérêt 2017 (réel 2017).

(en millions d'euros)

	Simulation basse	Réel 2017	Simulation haute
Taux d'intérêt	(0,5) %	-	0,5 %
Charge d'endettement financier net	(45,1)	(46,5)	(47,9)

Imerys détient usuellement un certain nombre d'instruments dérivés destinés à couvrir une partie de son endettement à taux variable. Figurent parmi ces instruments des swaps de taux, des options – y compris des caps, des floors, des swaptions et des

contrats à terme. Ces instruments sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

(en millions d'euros)

	2017	2016
Solde à l'ouverture	0,0	0,0
Comptabilisation en capitaux propres	-	-
Reclassement en résultat	-	-
Solde à la clôture	0,0	0,0
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	-	-

Par ailleurs, Imerys détient au 31 décembre 2017 un swap de taux d'intérêt destiné à couvrir l'exposition aux variations de juste valeur d'un emprunt. Cet instrument est qualifié de couverture de juste valeur. Il couvre le risque de variation du taux d'intérêt

sans risque et non le différentiel de taux correspondant au risque de crédit du Groupe. L'emprunt couvert et l'instrument dérivé présentent les mêmes caractéristiques.

Monnaie	Montant notionnel (en millions)	Taux fixe reçu	Taux variable payé
JPY	7 000	2,39 %	Libor Yen 6 mois

Le tableau ci-après présente une répartition de la dette financière nette entre taux fixe et taux variable par monnaie au 31 décembre 2017 :

<i>(en millions d'euros)</i>	EUR	USD	JPY	Autres monnaies étrangères	Total
Dette à taux fixe	2 509,7	25,2	0,5	0,0	2 535,4
Dette à taux fixe à l'émission	2 509,7	25,2	52,3	-	2 587,2
Swap taux fixe en taux variable	-	-	(51,8)	-	(51,8)
Dette à taux variable	(219,8)	201,3	25,5	(296,0)	(289,0)
Dette à taux variable à l'émission	21,0	(0,1)	(0,5)	26,6	47,0
Trésorerie nette et valeurs mobilières de placement	(106,5)	(36,3)	(15,4)	(229,6)	(387,8)
Swap taux fixe en taux variable	-	-	51,8	-	51,8
Swap de change	(134,3)	237,7	(10,4)	(93,0)	0,0
Dette financière nette au 31 décembre 2017	2 289,9	226,5	26,0	(296,0)	2 246,4

Le tableau ci-après présente une répartition des transactions de couverture de taux par monnaie étrangère au 31 décembre 2017 :

<i>(en millions d'euros)</i>	EUR	USD	JPY	Autres monnaies étrangères	Total
Positions à taux variable avant couvertures	(219,8)	201,3	25,5	(296,0)	(289,0)
Couvertures à taux fixes	-	-	-	-	-
Swap au taux moyen de	-	-	-	-	-
Couvertures à taux capés	-	-	-	-	-
Cap au taux moyen de	-	-	-	-	-
Positions à taux variable après couvertures	(219,8)	201,3	25,5	(296,0)	(289,0)

Le tableau ci-après présente une évolution des transactions de couverture de taux au 31 décembre 2017 et au-delà par échéance :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2018 - 2022	2023 et +
Position totale avant couvertures	(289,0)	(289,0)	(289,0)
Couvertures à taux fixes	-	-	-
Swap au taux moyen de	-	-	-
Couvertures à taux capés	-	-	-
Cap au taux moyen de	-	-	-
Position totale après couvertures	(289,0)	(289,0)	(289,0)

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la dette financière nette après instruments dérivés de taux d'intérêt au 31 décembre 2017. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des taux d'intérêt 2017 (réel 2017). L'impact de ces variations est mesuré d'une part sur les

capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

<i>(en millions d'euros)</i>	Simulation basse	Réal 2017	Simulation haute
Taux d'intérêt	(0,5) %	-	0,5 %
Part efficace en capitaux propres à la date de clôture	-	-	-
Part inefficace en résultat de l'exercice	0,2	0,1	-

Risque de prix énergétique

Description du risque. Le risque de prix énergétique est le risque par lequel le flux de trésorerie exigible au titre d'un achat d'énergie est susceptible d'être détérioré par une hausse de son prix de marché. Imerys est exposé au risque de prix des énergies entrant dans le cycle de production de ses activités, principalement le gaz naturel, l'électricité et le charbon dans une moindre mesure.

Gestion du risque. Face au risque de prix énergétique, Imerys est diversifié en termes d'implantations géographiques et de sources d'approvisionnement. Le Groupe s'efforce de répercuter la hausse de l'énergie dans le prix de vente de ses produits. Par ailleurs, la gestion du risque de prix du gaz naturel, tant en Europe qu'aux États-Unis, est centralisée, le Département Trésorerie du Groupe étant chargé de mettre en œuvre le cadre et

les moyens nécessaires à l'application d'une politique commune de gestion incluant notamment le recours approprié aux instruments financiers disponibles sur ces marchés. Depuis 2006, le Groupe a renforcé ses programmes de recherche de sources d'énergie alternatives ainsi que ses projets de réduction de consommation d'énergie sous la supervision d'un Responsable Énergie Groupe. Depuis 2008, des responsables énergie sont désignés dans l'ensemble du Groupe. Le risque de prix énergétique est couvert par des contrats à terme ainsi que par des instruments optionnels. Ces instruments sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

(en millions d'euros)	2017	2016
Solde à l'ouverture	6,8	(7,3)
Comptabilisation en capitaux propres	(2,5)	6,7
Reclassement en résultat	(1,8)	7,4
Solde à la clôture	2,5	6,8
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	2,5	6,8

Le tableau ci-dessous résume les principales positions prises au 31 décembre 2017 en couverture du risque de prix énergétique.

	Montants notionnels nets (en MWh)	Échéances
Position sous-jacente	6 094 130	<24 mois
Opérations de gestion	2 168 279	<24 mois

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des prix du gaz naturel et du Brent sur le portefeuille d'instruments dérivés détenus au 31 décembre 2017 au titre de transactions futures hautement probables d'achats de gaz naturel et de Brent. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des prix du gaz naturel et du Brent

2017 (réel 2017). L'impact de ces variations est mesuré d'une part sur les capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

(en millions d'euros)	Simulation basse	Réel 2017	Simulation haute
Prix du gaz naturel et du Brent	(10,0) %	-	10,0 %
Part efficace en capitaux propres à la date de clôture	(4,6)	2,5	4,6
Part inefficace en résultat de l'exercice	-	-	-

Risque de liquidité de l'emprunteur

Description du risque. Le risque de liquidité de l'emprunteur est le risque par lequel Imerys ne serait pas en mesure d'honorer les échéances de remboursement de ses passifs financiers. L'échéancier à l'émission au 31 décembre 2017 présenté ci-après permet d'apprécier l'exposition du Groupe à ce risque.

<i>(en millions d'euros)</i>	2018		2019 - 2023		2024 et +		Total
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	
Passifs financiers non dérivés	659,6	27,0	523,5	108,6	1 451,8	55,8	2 826,3
Eurobond / EMTN	3,0	23,9	523,5	99,8	1 400,0	38,1	2 088,3
Placements privés	25,0	3,1	-	8,8	51,8	17,7	106,4
Émissions de titres de créances négociables à court terme	589,0	-	-	-	-	-	589,0
Lignes bilatérales	-	-	-	-	-	-	0,0
Facilités à moins d'un an	42,6	-	-	-	-	-	42,6
Dérivés de couverture	(17,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(17,0)
Instruments de couverture de financement – passif	6,2	-	-	-	-	-	6,2
Instruments de couverture de financement – actif	(23,2)	-	-	-	-	-	(23,2)
Sorties futures de trésorerie au titre de la dette financière brute	642,6	27,0	523,5	108,6	1 451,8	55,8	2 809,3
Passifs financiers non dérivés	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,9
Concours bancaires	2,9	-	-	-	-	-	2,9
Actifs financiers non dérivés	(390,7)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(390,7)
Autres actifs financiers courants	(8,8)	-	-	-	-	-	(8,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(381,9)	-	-	-	-	-	(381,9)
Sorties futures de trésorerie au titre de la dette financière nette	254,8	27,0	523,5	108,6	1 451,8	55,8	2 421,5
dont éléments comptabilisés au 31 décembre 2017 (dette financière nette)	254,8	16,3	523,5	-	1 451,8	-	2 246,4
Passifs financiers non dérivés	928,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	928,1
Dettes fournisseurs	510,9	-	-	-	-	-	510,9
Autres dettes	417,2	-	-	-	-	-	417,2
Dérivés de couverture	(3,8)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(3,8)
Instruments de couverture opérationnels – passif	2,5	-	-	-	-	-	2,5
Instruments de couverture opérationnels – actif	(6,3)	-	-	-	-	-	(6,3)
Sorties futures de trésorerie	1 179,1	27,0	523,5	108,6	1 451,8	55,8	3 345,8

Par ailleurs, une grande part de la dette à taux fixe à l'émission étant swapée en taux variable, l'échéancier de la dette financière nette après swap de taux s'établit de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2019 - 2023	2024 et +	Total
Dette à taux fixe	612,1	523,5	1 400,0	2 535,6
Dette à taux fixe à l'émission	612,1	523,5	1 451,8	2 587,4
Swap taux fixe en taux variable	-	-	(51,8)	(51,8)
Dette à taux variable	(341,0)	0,0	51,8	(289,2)
Dette à taux variable à l'émission	46,8	-	-	46,8
Trésorerie nette et autres actifs financiers courants	(387,8)	-	-	(387,8)
Swap taux fixe en taux variable	-	-	51,8	51,8
Dette financière nette	271,1	523,5	1 451,8	2 246,4

Gestion du risque. Imerys est tenu de respecter, pour une partie de ses financements, plusieurs ratios financiers. Les principaux termes et conditions restrictifs attachés à certaines lignes bilatérales et à une partie des émissions obligataires sous placements privés sont les suivants :

- objectifs assignés : financement des besoins généraux d'Imerys ;
- obligations en termes de respect de ratios financiers :
 - le ratio dette financière nette consolidée / capitaux propres consolidés doit, suivant les contrats de financement concernés, être inférieur ou égal à 1,50 ou 1,60 à chaque clôture semestrielle ou annuelle des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2017, le ratio s'établit à 0,78 (0,47 au 31 décembre 2016),
 - le ratio dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé des 12 derniers mois doit, suivant les contrats de financement concernés, être inférieur ou égal à 3,75 à chaque clôture semestrielle ou annuelle des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2017, le ratio s'établit à 2,53 (1,67 au 31 décembre 2016) ;
- absence de toute sûreté réelle au bénéfice des prêteurs.

Le non-respect des obligations précitées au titre d'un des contrats de financement concernés pourrait entraîner l'annulation de son montant disponible et, à la demande du ou des prêteurs concernés, l'exigibilité immédiate du montant de la dette financière correspondante. À deux seules exceptions, les contrats de financement du Groupe ne prévoient pas de défaut croisé entre eux en cas de non-respect d'un ratio financier obligatoire applicable à l'un de ces contrats. Au 31 décembre 2017, Imerys dispose d'une notation long terme Baa2 perspective Stable délivrée par Moody's (Baa2 perspective Stable au 31 décembre 2016) et d'une notation BBB perspective Stable délivrée par S&P (BBB perspective Stable au 31 décembre 2016).

Le 9 juin 2017, Imerys a mis à jour son programme Euro Medium Term Notes (EMTN) auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (Luxembourg). Le montant du programme s'élève à 3,0 milliards d'euros et autorise l'émission de titres

assimilables à des obligations ordinaires d'une durée d'un mois à trente ans. Au 31 décembre 2017, l'encours des titres émis s'élève à 1 975,3 millions d'euros (1 556,7 millions d'euros au 31 décembre 2016), dont 600,0 millions assortis d'un coupon de 1,50 % placés en janvier 2017 et un rachat de 176,5 millions d'euros. Imerys dispose également d'un programme de billets de trésorerie d'un plafond de 1 000,0 millions d'euros (1 000,0 millions d'euros au 31 décembre 2016) noté P-2 par Moody's (P-2 au 31 décembre 2016). Au 31 décembre 2017, l'encours des billets émis est de 589,0 millions d'euros (nul au 31 décembre 2016). Imerys dispose au 31 décembre 2017 d'un montant de lignes bilatérales disponibles de 1 330,0 millions d'euros (1 855,0 millions d'euros au 31 décembre 2016) dont une partie sécurise les billets de trésorerie émis, conformément à la politique financière du Groupe.

Risque de liquidité du marché

Description du risque. Le risque de liquidité du marché est le risque par lequel une ressource financière non confirmée (billet de trésorerie, crédit bancaire et intérêts courus, autre dette et disponibilités) ne serait pas renouvelée.

Gestion du risque. Les ressources financières constituent la principale variable d'ajustement des capacités de financement dont Imerys dispose. Ces capacités existent soit sous forme de dette financière mobilisée, soit sous forme d'engagements de financement accordés par des établissements bancaires de premier rang. Les ressources financières à moyen terme fournies par les lignes bilatérales peuvent être utilisées sur des périodes de tirage très courtes (de 1 à 12 mois) tout en restant disponibles sur des maturités plus longues (5 ans). Les ressources financières du Groupe s'établissent à 3 333,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 (3 943,2 millions au 31 décembre 2016). Imerys gère le montant de ses ressources financières en le comparant régulièrement au montant de ses utilisations afin de mesurer par différence les disponibilités financières auxquelles le Groupe peut avoir accès.

L'appréciation de la solidité des ressources financières est mesurée par leur montant et leur maturité moyenne, telle qu'analysée ci-après :

	2017	2016
Ressources financières par échéance (en millions d'euros)		
Échéance à moins de un an	28,0	500,0
Échéance de un à cinq ans ⁽¹⁾	1 853,5	2 286,5
Échéance supérieure à cinq ans	1 451,8	1 156,7
Total	3 333,3	3 943,2
Ressources financières par nature (en millions d'euros)		
Ressources obligataires		
Eurobond / EMTN	1 926,5	2 003,0
Placements privés	76,8	85,2
Ressources bancaires		
Crédit syndiqué d'acquisition ⁽¹⁾	-	500,0
Diverses lignes bilatérales	1 330,0	1 355,0
Total	3 333,3	3 943,2
Durée de vie moyenne des ressources financières (en années)		
Ressources obligataires	7,4	5,6
Ressources bancaires	3,5	3,4
Total	5,8	4,5

(1) Dont en 2016, un crédit syndiqué d'acquisition de 500,0 millions d'euros de maturité initiale 11 décembre 2017 prorogeable d'un an, annulé le 25 janvier 2017.

Le tableau ci-après évalue les ressources financières disponibles après remboursement des financements issus de ressources non confirmées. Il mesure l'exposition réelle d'Imerys à une crise d'illiquidité des marchés financiers et bancaires. Au 31 décembre 2017, le

montant des ressources financières disponibles, après remboursement des ressources non confirmées, s'élève ainsi à 699,1 millions d'euros (1 768,9 millions d'euros au 31 décembre 2016) donnant au Groupe une large flexibilité et un gage de solidité financière.

(en millions d'euros)	2017			2016		
	Ressources	Utilisation	Disponible	Ressources	Utilisation	Disponible
Emprunts obligataires	2 003,3	2 003,3	0,0	2 088,2	2 088,2	0,0
Billets de trésorerie	-	589,0	(589,0)	-	-	0,0
Crédits bancaires confirmés	1 330,0	-	1 330,0	1 855,0	-	1 855,0
Crédits bancaires et intérêts courus	-	16,3	(16,3)	-	32,0	(32,0)
Autres dettes et disponibilités	-	25,6	(25,6)	-	54,1	(54,1)
Total	3 333,3	2 634,2	699,1	3 943,2	2 174,3	1 768,9

Risque de conversion des états financiers

Description du risque. Le risque de conversion des états financiers est une forme de risque de change par laquelle la valeur en euro des états financiers d'une activité à l'étranger est susceptible de se détériorer du fait d'une évolution défavorable du taux de change de la monnaie fonctionnelle de cette activité.

Gestion du risque. Imerys couvre une partie de ses investissements nets dans ses activités à l'étranger par des prêts spécifiquement affectés à leur financement à long terme et par la proportion de son endettement financier libellée en monnaies étrangères. Les différences de change générées par ces prêts et emprunts qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des activités à

l'étranger, sont comptabilisées en capitaux propres afin de neutraliser, dans une certaine mesure, les gains ou pertes de conversion des investissements nets couverts. Au 31 décembre 2017, les emprunts et swaps de change couvrant des investissements nets dans les entités étrangères sont les suivants : 467,3 millions de dollars américains, 47,5 millions de francs suisses, 8,2 millions de livres sterling, 503,6 millions de rands sud-africains et 5,5 millions de dollars Singapour (447,2 millions de dollars américains, 47,5 millions de francs suisses, 2,2 millions de livres sterling, 558,6 millions de rands sud-africains et 5,5 millions de dollars Singapour au 31 décembre 2016).

Le tableau ci-après décrit la dette financière avant et après impact des swaps de change de monnaies étrangères.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017			2016		
	Avant swap de change	Swap de change	Après swap de change	Avant swap de change	Swap de change	Après swap de change
EUR	2 530,7	(134,3)	2 396,4	2 019,8	(219,6)	1 800,2
USD	25,1	237,7	262,8	57,7	313,2	370,9
JPY	51,8	(10,4)	41,4	56,9	-	56,9
Autres monnaies étrangères	26,6	(93,0)	(66,4)	39,9	(93,6)	(53,7)
Total	2 634,2	0,0	2 634,2	2 174,3	0,0	2 174,3

Au 31 décembre 2017, la proportion de la dette financière dans chaque monnaie étrangère, après swap, s'établit de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	EUR	USD	JPY	Autres monnaies étrangères	Total
Dette financière brute	2 396,4	262,8	41,4	(66,4)	2 634,2
Trésorerie nette et valeurs mobilières de placement	(106,5)	(36,3)	(15,4)	(229,6)	(387,8)
Dette financière nette au 31 décembre 2017	2 289,9	226,5	26,0	(296,0)	2 246,4

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des taux de change des monnaies étrangères sur le portefeuille de swaps de change détenus au 31 décembre 2017 au titre de la couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des taux de change des monnaies étrangères 2017 (*note 26*) (réel 2017).

L'impact de ces variations est mesuré d'une part sur les capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

<i>(en millions d'euros)</i>	Simulation basse	Réel 2017	Simulation haute
Taux de change des monnaies étrangères	(10,0) %	-	10,0 %
Part efficace en capitaux propres à la date de clôture	(228,9)	(167,0)	(125,1)
Part inefficace en résultat de l'exercice	-	-	-

■ AUTRES INFORMATIONS

NOTE 25 PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Méthode comptable

Les entités contrôlées par Imerys, c'est-à-dire celles dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, sont consolidées. Leurs actifs, passifs, produits et charges contribuent ainsi aux différents postes des états financiers consolidés. Les transactions intra-groupe sont éliminées. Les pertes d'une entité sont allouées aux intérêts sans contrôle proportionnellement à leur intérêt, même s'ils présentent finalement un solde négatif. Les variations d'intérêt sans incidence sur le contrôle sont comptabilisées en capitaux propres. En l'absence de précision suffisante des normes et interprétations existantes, la Direction Générale considère que tout engagement souscrit par Imerys dans l'intention d'acquérir des titres auprès des intérêts sans contrôle donne lieu à la comptabilisation d'une dette évaluée à la juste valeur de l'engagement en contrepartie d'une décomptabilisation de ces intérêts. Tout écart entre la juste valeur de la dette et la valeur comptable des intérêts sans contrôle est comptabilisé en capitaux propres. Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an. Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts des états financiers. Ils cessent d'être amortis et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente. Les actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être fermés et non cédés constituent des actifs non courants destinés à être mis au rebut et non détenus en vue de la vente. Lorsque des actifs non courants faisant l'objet d'une cession ou détenus en vue de la vente ou destinés à être mis au rebut correspondent à une ou plusieurs UGT et doivent être abandonnés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées et les flux qui leur sont relatifs font l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat et dans l'état des flux de trésorerie.

Évolution du périmètre de consolidation

Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS). La précédente évolution significative du périmètre de consolidation de la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités correspond à l'acquisition, le 30 octobre 2015, de l'activité PCC (Precipitated Calcium Carbonate) du groupe belge Solvay, leader sur le marché européen des produits fins et ultra-fins de PCC.

Filtration & Additifs de Performance (F&PA). Le 4 janvier 2017, la branche Filtration & Additifs de Performance a acquis le groupe danois Damolin spécialisé notamment dans les absorbants d'hydrocarbures et de produits chimiques (*note 16*). La précédente acquisition significative de la branche était constituée par la prise de contrôle, le 26 février 2015, des activités bentonite, fondants pour la coulée continue de l'acier, wollastonite et perlite du groupe S&B.

Matériaux Céramiques (CM). La dernière évolution de périmètre significative de la branche Matériaux Céramiques correspond à la cession au groupe Bouyer Leroux de l'activité briques, cloisons et conduits de cheminées en terre cuite le 30 septembre 2013.

Minéraux de Haute Résistance (HRM). Le 18 juillet 2017, la branche Minéraux de Haute Résistance a acquis le groupe français Kerneos, leader mondial des liants de haute performance à base d'aluminate de calcium (*note 16*). Le 31 décembre 2016, la branche avait pris le contrôle de trois sites industriels de l'activité aluminés de spécialités du groupe français Alteo situés en Allemagne et en France et présents sur les marchés des réfractaires, des abrasifs et des céramiques (*note 16*).

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Le tableau suivant présente les principales entités consolidées au 31 décembre 2017. Les pourcentages d'intérêt sont identiques aux pourcentages de contrôle, sauf indication contraire. Le Groupe ne détient aucune entité structurée non consolidée.

Pays		%			%
Entités	Branches	d'intérêt	Entités	Branches	d'intérêt
France					
ARC Fused Alumina	HRM	100,00	Imerys Refractory Minerals International Sales	HRM	100,00
Calderys France	ESS	100,00	Imerys SA	Holding	Mère
Damolin Etrechy	F&PA	100,00	Imerys Services	Holding	100,00
Imerys Ceramics France	F&PA/CM	99,99	Imerys Tableware France	CM	100,00
Imerys Filtration France	F&PA	100,00	Imerys Talc Luzenac France	F&PA	100,00
Imerys Fused Minerals Beyrede	HRM	100,00	Imerys TC	CM	100,00
Imerys Metalcasting France	F&PA	100,00	Kerneos SA	HRM	100,00
Imerys PCC France	ESS	100,00	Mircal	Holding	100,00
Imerys Refractory Minerals Clérac	HRM	100,00	Mircal Europe	Holding	100,00
Imerys Refractory Minerals Glomel	HRM	100,00	Profimo	CM	85,00 ⁽¹⁾
Europe					
Allemagne					
Calderys Deutschland	ESS	100,00	Imerys Metalcasting Germany	F&PA/HRM	100,00
Imerys Fused Minerals Laufenburg	HRM	100,00	Imerys Minerals	ESS	99,99 ⁽¹⁾
Imerys Fused Minerals Murg	HRM	100,00	Imerys Tableware Deutschland	CM	100,00
Imerys Fused Minerals Teusenthal	HRM	100,00	Kerneos GmbH	HRM	100,00
Imerys Fused Minerals Zschornowitz	HRM	100,00			
Autriche					
Imerys Fused Minerals Villach	HRM	100,00	Imerys Talc Austria	F&PA	100,00
Belgique					
Imerys Graphite & Carbon Belgium	ESS	100,00	Imerys Minéraux Belgique	ESS/CM	100,00
Imerys Kaolin Belgium	CM	100,00	Imerys Talc Belgium	F&PA	100,00
Danemark					
Imerys Industrial Minerals Denmark	F&PA	100,00			
Espagne					
Imerys Diatomita Alicante	F&PA	100,00	Imerys Perlita Barcelona	F&PA	100,00
Finlande					
Calderys Finland	ESS	100,00	Imerys Minerals OY	CM	100,00
Grèce					
Imerys Industrial Minerals Greece	F&PA	100,00			
Hongrie					
Imerys Kiln Furniture Hungary	CM	100,00			
Italie					
Calderys Italia	ESS	100,00	Imerys Fused Minerals Domodossola	ESS/HRM	100,00
Elmin Bauxites	HRM	100,00	Imerys Minerali	ESS/CM	100,00
Imerys Bentonite Italy	F&PA	100,00	Imerys Talc Italy	F&PA	99,66
Luxembourg					
Imerys Minerals International Sales	F&PA/HRM	100,00			
Pays-Bas					
Calderys The Netherlands	ESS	100,00			
Royaume-Uni					
Imerplast UK	F&PA	100,00	Imerys PCC UK	ESS	100,00
Imerys Fused Minerals Hull	HRM	100,00	Imerys UK	Holding	100,00
Imerys Minerals Ltd	ESS/F&PA/CM/HRM/Holding	100,00	Kerneos Ltd	HRM	100,00
Russie					
Calderys	ESS	100,00			
Slovénie					
Imerys Fused Minerals Ruse	HRM	100,00			
Suède					
Calderys Nordic	ESS	100,00	Imerys Mineral AB	ESS/CM	100,00
Suisse					
Imerys Graphite & Carbon Switzerland	ESS	100,00			
Ukraine					
Vatutinsky Kombinat Vognetryviv	HRM	89,34			

(1) Pourcentage de contrôle : 100,00 %.

Pays			%		%
Entités	Branches	d'intérêt	Entités	Branches	d'intérêt
États-Unis					
Advanced Minerals Corporation	F&PA	100,00	Imerys Perlite USA	F&PA	100,00
Americarb	ESS	100,00	Imerys Refractory Minerals USA	HRM	100,00
Calderys USA	ESS	100,00	Imerys Steelcasting USA	F&PA	100,00
Imerys Carbonates USA	ESS	100,00	Imerys Talc America	F&PA	100,00
Imerys Clays	CM/Holding	100,00	Imerys USA	Holding	100,00
Imerys Fused Minerals Greeneville	HRM	100,00	Kentucky Tennessee Clay Company	CM	100,00
Imerys Fused Minerals Niagara Falls	HRM	100,00	Kerneos Inc	HRM	100,00
Imerys Minerals California	F&PA	100,00	NYCO Minerals	F&PA	100,00
Imerys Minerals USA	F&PA	100,00	Pyramax Ceramics Southeast	ESS	100,00
Imerys Oilfield Minerals	ESS	100,00			
Reste Du Monde					
Afrique du Sud					
Calderys South Africa	ESS	73,95 ⁽¹⁾	Imerys Refractory Minerals South Africa	HRM	73,95 ⁽¹⁾
Australie					
Imerys Talc Australia	F&PA	100,00			
Bahreïn					
Imerys Al Zayani Fused Minerals	HRM	70,00			
Brésil					
Imerys Do Brasil Comercio	ESS/F&PA/CM	100,00	L-Imerys Industria e Comercio de Cal	ESS	100,00
Imerys Fused Minerals Salto	HRM	100,00	Micron-Ita Industria e Comercio de Minerais	ESS	100,00
Imerys Itatex Solucoes Minerais	F&PA	100,00	Pará Pigmentos SA	CM	100,00
Imerys Rio Capim Caulim	CM	100,00			
Canada					
Imerys Canada	CM	100,00	Imerys Mica Suzorite	F&PA	100,00
Imerys Graphite & Carbon Canada	ESS	100,00	Imerys Talc Canada	F&PA	100,00
Chili					
Imerys Minerales Chile	F&PA	100,00			
Chine					
Calderys China	ESS	100,00	Kerneos China Aluminate Technologies	HRM	100,00
Imerys Fused Minerals Yingkou	HRM	100,00	Linjiang Imerys Diatomite	F&PA	100,00
Imerys Shanghai Investment Management	ESS/F&PA/CM/HRM/Holding	100,00	S&B Bentonite Chaoyang	F&PA	50,00
Imerys Zhejiang Zirconia	HRM	99,00	Zhengzhou Jianai Special Aluminates	HRM	90,00
Corée du Sud					
Imerys Minerals Korea	F&PA	100,00			
Inde					
Calderys India Refractories	ESS	100,00	Imerys Minerals India	ESS	100,00
Imerys Ceramics India	CM	100,00	Imerys Steelcasting India	F&PA	100,00
Indonésie					
PT ECC	ESS	51,00	PT Indoporlen	ESS	70,00
Japon					
Calderys Japan	ESS	100,00	Imerys Specialities Japan	F&PA	100,00
Imerys High Resistance Minerals Japan	HRM	100,00	Niigata GCC	ESS	60,00
Imerys Minerals Japan	ESS/CM	100,00			
Malaisie					
Imerys Minerals Malaysia	ESS	100,00			
Mexique					
Imerys Diatomita Mexico	F&PA	100,00	Minera Roca Rodando	F&PA	100,00
KT Clay de Mexico	CM	100,00			
Singapour					
Imerys Asia Pacific	ESS/CM	100,00	Kerneos Asia Pacific	HRM	100,00
Thaïlande					
MRD ECC	CM	68,89			
Taiwan					
Calderys Taiwan	ESS	100,00			

(1) Pourcentage de contrôle : 100,00 %.

6

NOTE 26 CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Méthode comptable

Les états financiers consolidés d'Imerys sont présentés en euro. Les monnaies fonctionnelles des principales entités consolidées (note 25) correspondent aux monnaies locales. L'incidence cumulée de la conversion des états financiers des activités à l'étranger est comptabilisée en capitaux propres dans la réserve de conversion. Les actifs et passifs des activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture et leurs produits et charges au taux moyen de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires issus de transactions en monnaies étrangères sont évalués au taux du jour ou au taux moyen du mois de la transaction. À l'exception des instruments financiers dérivés, les actifs et passifs monétaires

issus de transactions en monnaies étrangères sont évalués au taux de clôture. Les différences de change correspondantes sont comptabilisées en autres produits et charges financiers (note 12) à l'exception de celles générées par les actifs et passifs monétaires des investissements nets dans des activités à l'étranger et par leurs couvertures qui sont comptabilisées en capitaux propres dans la réserve de conversion (note 24.5 – *Risque de conversion des états financiers*). Lors de la cession d'une activité à l'étranger, l'incidence cumulée de la conversion de ses états financiers et couvertures est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels avec le résultat de cession de l'activité (note 10).

Taux de change

Le tableau suivant présente les taux de change utilisés pour la conversion des états financiers des principales entités consolidées au 31 décembre 2017 (note 25).

(1 € =)	Monnaies étrangères	2017		2016	
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Afrique du Sud	ZAR	14,8054	15,0492	14,4570	16,2645
Australie	AUD	1,5346	1,4732	1,4596	1,4883
Bahreïn	BHD	0,4527	0,4263	0,3964	0,4175
Brésil	BRL	3,9673	3,6071	3,4354	3,8558
Canada	CAD	1,5039	1,4647	1,4188	1,4659
Chili	CLP (100)	7,3783	7,3268	7,0339	7,4878
Chine	CNY	7,8365	7,6225	7,3123	7,3417
Corée du Sud	KRW (100)	12,8493	12,7693	12,7388	12,8361
Danemark	DKK	7,4449	7,4386	7,4344	7,4452
États-Unis	USD	1,1993	1,1297	1,0541	1,1069
Hongrie	HUF (100)	3,1033	3,0919	3,0983	3,1144
Inde	INR	76,6680	73,5441	71,6310	74,3699
Indonésie	IDR (100)	162,3912	151,1795	141,7343	147,2083
Japon	JPY (100)	1,3501	1,2671	1,2340	1,2020
Malaisie	MYR	4,8698	4,8533	4,7280	4,5835
Mexique	MXN	23,6612	21,3298	21,7719	20,6673
Royaume-Uni	GBP	0,8872	0,8767	0,8562	0,8195
Russie	RUB	69,3920	65,9379	64,3000	74,1446
Singapour	SGD	1,6024	1,5588	1,5234	1,5275
Suède	SEK	9,8438	9,6351	9,5525	9,4689
Suisse	CHF	1,1702	1,1117	1,0739	1,0902
Taiwan	TWD	35,5340	34,3654	34,0200	35,6981
Thaïlande	THB	39,1210	38,2958	37,7260	39,0428
Ukraine	UAH	33,6798	30,0459	28,5428	28,2892

Réserve de conversion

Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres dans la réserve de conversion au titre de la conversion des états financiers des entités dans les principales monnaies étrangères.

<i>(en millions d'euros)</i>	BRL	GBP	INR	SGD	TRY	USD	Autres monnaies étrangères	Total
Solde au 1^{er} janvier 2016	(253,5)	29,7	(59,7)	116,2	(26,3)	(25,8)	(64,5)	(283,9)
Comptabilisation en capitaux propres	92,2	(88,5)	(0,1)	5,7	(5,5)	61,6	2,5	67,9
Reclassement en résultat	-	0,1	-	-	-	-	0,9	1,0
Solde au 31 décembre 2016	(161,3)	(58,7)	(59,8)	121,9	(31,8)	35,8	(61,1)	(215,0)
Comptabilisation en capitaux propres	(55,7)	(18,9)	(3,4)	(24,9)	(5,6)	(100,2)	(29,7)	(238,4)
Reclassement en résultat	-	(0,3)	-	-	-	-	-	(0,3)
Solde au 31 décembre 2017	(217,0)	(77,9)	(63,2)	97,0	(37,4)	(64,4)	(90,8)	(453,7)

NOTE 27 PARTIES LIÉES

Parties liées externes à Imerys

Imerys a pour parties liées le groupe canadien Power et le groupe belge Frère-CNP. Ces groupes constituent pour Imerys les ultimes têtes de groupe. Au travers de leur coentreprise Parjointco, ils exercent un contrôle conjoint sur le groupe suisse Pargesa qui contrôle Imerys au travers d'une participation directe dans le groupe belge GBL. Pargesa et GBL sont à ce titre des parties liées d'Imerys. Aucun contrat ne lie Imerys et ses parties liées externes.

Dirigeants d'Imerys

Les dirigeants constituant des parties liées au 31 décembre 2017 sont les 17 membres du Conseil d'Administration, y compris le Président-Directeur Général (17 membres au 31 décembre 2016) et les 10 membres du Comité Exécutif, y compris le Président-Directeur Général (10 membres au 31 décembre 2016). Le 21 décembre 2017, Imerys a conclu avec Blue Crest Holding SA, détenteur de 6,37 % des droits de vote d'Imerys, un avenant au contrat d'acquisition du groupe S&B. Imerys et Blue Crest Holding SA ayant un administrateur commun, cet avenant constitue une transaction entre parties liées (*notes 10 et 24.3, paragraphes 2.2.3 du chapitre 2 et 8.1.2 du chapitre 8 du Document de Référence 2017*).

Les rémunérations et avantages assimilés accordés à ces parties liées sont indiqués dans le tableau ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017		2016	
		Charge	Dette	Charge	Dette
Avantages à court terme	1	(7,4)	3,3	(7,4)	3,2
Avantages à long terme		-	-	-	-
Jetons de présence	2	(0,8)	0,4	(0,9)	0,5
Avantages postérieurs à l'emploi	3	(1,5)	11,3	(1,9)	11,5
Cotisations aux régimes à cotisations définies		(0,8)	-	(1,1)	-
Indemnités de fin de contrat de travail		-	-	(0,7)	-
Paiements en actions	4	(4,9)	-	(3,8)	-
Total		(15,4)	15,0	(15,8)	15,2

Note 1. Avantages à court terme. Ces montants incluent la partie fixe des rémunérations versée au titre de l'exercice et la partie variable due au titre de ce même exercice, mais versée sur l'exercice suivant.

Note 2. Jetons de présence. Ces montants correspondent aux jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration.

Note 3. Avantages postérieurs à l'emploi. Ces montants correspondent principalement aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi prévus pour les principaux cadres dirigeants des sociétés françaises du Groupe qui remplissent les conditions d'éligibilité requises. Ces montants sont comptabilisés pour les bénéficiaires constituant des parties liées, parmi lesquels certains des principaux cadres dirigeants mentionnés ci-dessus (un en 2017, trois en 2016). Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ces régimes à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir une rente viagère :

- d'un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires) de 60,0 % de leur salaire de référence, ce salaire de référence étant limité à 30 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale française au 31 décembre 2017 (30 fois au 31 décembre 2016) ;
- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25,0 % dudit salaire de référence des 12 derniers mois civils précédant la radiation des effectifs du Groupe.

Note 4. Paiements en actions. Ce montant correspond à la charge comptabilisée au titre des options de souscription d'actions Imerys et des actions gratuites attribuées aux parties liées.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des membres du personnel d'Imerys

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des membres du personnel d'Imerys constituent des parties liées. Le montant des cotisations à des fonds externes comptabilisé en charges en 2017 s'élève à 21,1 millions d'euros (19,4 millions d'euros en 2016), dont principalement 6,9 millions d'euros à Imerys UK Pension Fund Trustees Ltd., Royaume-Uni (7,4 millions d'euros en 2016) et 5,8 millions d'euros à Comerica, États-Unis (5,4 millions d'euros en 2016).

FCPE Imerys Actions

Le FCPE Imerys Actions est géré par BNP Paribas Asset Management SAS. Sa gestion est contrôlée par un Conseil de Surveillance de 8 membres composé à parité égale de représentants de porteurs de parts et de représentants d'Imerys. Imerys exerçant, avec la communauté des porteurs de parts, un contrôle conjoint sur le FCPE Imerys Actions, le FCPE Imerys Actions constitue une partie liée. Les montants comptabilisés en 2017 (et 2016) au titre du FCPE Imerys Actions sont non significatifs.

NOTE 28 ENGAGEMENTS

Dans le cadre de ses activités, Imerys est tenu vis-à-vis des tiers à des obligations, souvent subordonnées à des conditions ou événements ultérieurs, qui ne remplissent pas (ou partiellement) les critères de comptabilisation de passifs, mais pourront avoir une incidence sur sa situation financière future. La partie non comptabilisée de l'obligation est désignée ci-après par le terme d'engagement. Recensés conformément aux normes comptables en vigueur, les engagements significatifs du Groupe, donnés et reçus, sont présentés ci-après.

Engagements donnés

(en millions d'euros)	Notes	2017	2016
Location simple	1	250,1	201,2
Réhabilitation des sites	2	45,2	31,6
Engagements liés aux activités opérationnelles	3	236,8	325,7
Engagements liés à la trésorerie	4	63,1	57,2
Autres engagements	5	30,5	29,3
Total		625,7	645,0

Note 1. Location simple. Les engagements de location simple correspondent à des engagements de paiement de loyers futurs dans le cadre de contrats de location de biens immobiliers, de biens d'équipement, de wagons, de camions et de véhicules, dans lesquels Imerys est preneur. La valeur non actualisée de ces engagements s'élève à 250,1 millions d'euros, dont 44,1 millions d'euros pour 2018, 123,9 millions d'euros pour la période 2019 à 2022 et 82,1 millions d'euros au-delà.

Note 2. Réhabilitation des sites. Ces montants correspondent aux cautions et garanties obtenues auprès d'établissements financiers conformément aux exigences légales, diminuées des provisions comptabilisées (note 23.2). Ces cautions et garanties sont généralement souscrites au profit d'agences gouvernementales afin de sécuriser la capacité financière d'Imerys à faire face à ses obligations environnementales.

Note 3. Engagements liés aux activités opérationnelles.

Ces engagements correspondent à des engagements d'achat ferme pris par Imerys dans le cadre de contrats d'achat de biens, de services, d'énergie et de transport. Ces engagements comprennent notamment deux engagements d'achat de prestations de services dont l'objectif est de garantir la logistique du Groupe jusqu'en 2022 (contrats d'affrètement maritime souscrit auprès d'une entité sous influence notable, dont les principales caractéristiques sont décrites en note 9 et contrat de stockage et manutention souscrit auprès d'un tiers) pour un montant total de 122,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 (172,9 millions d'euros au 31 décembre 2016). Les engagements au titre de la fourniture d'énergie (électricité et gaz essentiellement) s'élèvent à 51,0 millions d'euros au 31 décembre 2017 (35,6 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Note 4. Engagements liés à la trésorerie. Ces engagements correspondent aux lettres de crédit ainsi qu'aux cautions, garanties, hypothèques et nantissements obtenus par Imerys auprès d'établissements financiers afin de garantir des besoins de trésorerie opérationnelle en faveur de ses clients.

Note 5. Autres engagements. Cette rubrique regroupe l'ensemble des engagements donnés non mentionnés ci-dessus, parmi lesquels les garanties de passifs et les clauses de révision de prix données par le Groupe lors de cessions d'activités.

Engagements reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017	2016
Location simple	1	19,8	19,0
Engagements liés aux activités opérationnelles	2	45,3	64,3
Engagements liés à la trésorerie	3	0,1	0,5
Ressources financières disponibles	4	1 330,0	1 855,0
Autres engagements	5	149,0	131,8
Total		1 544,2	2 070,6

Note 1. Location simple. Les engagements de location simple correspondent à des engagements de paiement de loyers futurs dans le cadre de contrats de location dans lesquels Imerys est bailleur.

Note 2. Engagements liés aux activités opérationnelles. Ces engagements correspondent à des engagements d'achat ferme pris par des clients en faveur d'Imerys dans le cadre de contrats de vente de biens et de prestations de service.

Note 3. Engagements liés à la trésorerie. Ces engagements correspondent aux lettres de crédit ainsi qu'aux cautions, garanties, hypothèques et nantissements obtenus par certains fournisseurs auprès de leurs établissements financiers afin de garantir leurs besoins de trésorerie opérationnelle en faveur d'Imerys.

Note 4. Ressources financières disponibles. Ces engagements correspondent au montant des ressources financières disponibles, après remboursement des financements issus des ressources non confirmées (*note 24.5 – Risque de liquidité du marché*).

Note 5. Autres engagements. Cette rubrique regroupe l'ensemble des engagements reçus non mentionnés ci-dessus, dont 63,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 (67,7 millions d'euros au 31 décembre 2016) au titre de garanties de passifs et clauses de révision de prix en faveur du Groupe lors d'acquisitions d'activités.

NOTE 29 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Méthode comptable

Les événements survenant entre la date de clôture et l'autorisation de leur publication par le Conseil d'Administration ne donnent lieu à ajustement que s'ils révèlent, précisent ou confirment des situations existant à la date de clôture.

Événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 février 2018. Aucun événement significatif n'est à reporter entre la date de clôture et celle du Conseil d'Administration.

NOTE 30 HONORAIRES D'AUDIT

Organisation de l'audit des filiales d'Imerys

Depuis de nombreuses années, le Groupe a demandé en priorité et de manière équilibrée aux réseaux des deux Commissaires aux comptes de la société Imerys de procéder à l'audit des filiales

du Groupe à travers le monde. Cependant, pour des raisons pratiques ou historiques, d'autres réseaux d'audit interviennent ; les éléments quantitatifs sont les suivants :

Exercices	2017	2016
Honoraires d'audit des comptes <i>(en millions d'euros)</i>	7,4	7,3
Répartition des honoraires		
ERNST & YOUNG et Autres	54 %	54 %
Deloitte & Associés	40 %	42 %
Autres cabinets	6 %	4 %

Honoraires au 31 décembre 2017

L'inventaire complet des honoraires versés en 2017 aux deux Commissaires aux comptes du Groupe Imerys, ERNST & YOUNG et Autres (EY) et Deloitte & Associés (DA) se présente de la manière suivante :

	2017				2016			
	EY		DA		EY		DA	
	(M€)	(%)	(M€)	(%)	(M€)	(%)	(M€)	(%)
Commissariat aux comptes, certifications des comptes individuels et consolidés	4,0	90,9 %	2,9	63,0 %	4,0	83,3 %	3,0	65,2 %
Imerys SA	0,6		0,6		0,8		0,8	
Filiales intégrées globalement	3,4		2,3		3,2		2,2	
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	0,4	9,1 %	1,7	37,0 %	0,8	16,7 %	1,6	34,8 %
Imerys SA	0,0		1,6		0,4		1,2	
Filiales intégrées globalement	0,4		0,1		0,4		0,4	
Total	4,4	100,0 %	4,6	100,0 %	4,8	100,0 %	4,6	100,0 %

(1) Les prestations fournies couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande de l'entité. Elles correspondent principalement à des prestations de due diligence pour un montant de 0,6 million d'euros en 2017 (1,0 million d'euros en 2016) et d'audits contractuels pour un montant de 0,8 million d'euros, divers services fiscaux fournis par le réseau à des filiales consolidées, des prestations de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées de la société.

6.2 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

6.2.1 ÉTATS FINANCIERS

■ COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

	Notes	2017	2016
Produits d'exploitation		55 722	31 051
Prestations de services		51 615	30 521
Autres produits et reprises de provisions		4 107	530
Charges d'exploitation		(140 982)	(97 311)
Achats et services extérieurs		(79 245)	(47 400)
Impôts et taxes		(1 304)	(1 377)
Charges de personnel		(54 848)	(43 840)
Amortissements, dépréciations et provisions		(3 707)	(3 598)
Autres charges		(1 878)	(1 096)
Résultat d'exploitation	10	(85 260)	(66 260)
Résultat financier	11	411 250	134 411
Produits des participations		465 228	187 230
Charges financières nettes		(58 052)	(52 852)
Dotations et reprises de dépréciations et provisions		(31 985)	3 663
Gains et pertes de change		36 059	(3 630)
Résultat courant		325 990	68 151
Résultat exceptionnel	12	(3 841)	3 454
Produits exceptionnels		58 597	26 318
Charges exceptionnelles		(62 438)	(22 864)
Impôts sur les bénéfices	13	51 282	33 969
Résultat net		373 431	105 574

■ BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	2017	2016
Immobilisations incorporelles nettes		10 025	2 850
Immobilisations incorporelles	14	21 708	14 754
Amortissements cumulés	14	(11 683)	(11 904)
Immobilisations corporelles nettes		7 565	844
Immobilisations corporelles	14	11 046	8 896
Amortissements cumulés	14	(3 481)	(8 052)
Participations nettes		4 069 328	4 016 123
Participations	15	4 072 331	4 019 126
Dépréciations	15	(3 003)	(3 003)
Créances rattachées à des participations directes et autres filiales – valeur nette	16	2 185 207	1 152 362
Créances rattachées à des participations directes et autres filiales		2 185 265	1 152 433
Dépréciations		(58)	(71)
Autres immobilisations financières	17	27 206	36 911
Actif immobilisé		6 299 331	5 209 090
Autres créances	16	67 318	30 200
Instruments financiers		0	39
Valeurs mobilières de placement	18	18 707	19 939
Trésorerie et équivalents de trésorerie		100 636	425 752
Actif circulant		186 661	475 930
Comptes de régularisation	16	45 189	11 994
Actif		6 531 181	5 697 014
Capital social		159 209	159 136
Primes d'émission, de fusion, d'apport		529 149	529 772
Réserves		959 939	959 939
Report à nouveau		187 807	230 459
Résultat net de l'exercice		373 431	105 574
Capitaux propres	19	2 209 535	1 984 880
Provisions pour risques et charges	20	96 722	55 311
Dettes financières	21	4 109 513	3 575 917
Dettes diverses	21	60 235	61 864
Instruments financiers	21	0	0
Dettes		4 169 748	3 637 781
Comptes de régularisation	21	55 176	19 042
Capitaux propres et passifs		6 531 181	5 697 014

6.2.2 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES 242		NOTES SUR LE BILAN 247	
Note 1	Immobilisations incorporelles et corporelles 242	Note 14	Variations des immobilisations incorporelles et corporelles 247
Note 2	Immobilisations financières 242	Note 15	Variations du poste titres de participation 247
Note 3	Créances et dettes en monnaies étrangères 242	Note 16	Créances et comptes de régularisation 247
Note 4	Valeurs mobilières de placement 242	Note 17	Autres immobilisations financières 247
Note 5	Provisions 243	Note 18	Valeurs mobilières de placement 248
Note 6	Dettes financières 243	Note 19	Variation des capitaux propres 248
Note 7	Instruments dérivés 243	Note 20	Dépréciations et provisions 250
Note 8	Intégration fiscale 244	Note 21	Dettes et comptes de régularisation 252
Note 9	Transferts de charges 245	Note 22	Produits à recevoir et charges à payer 253
NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT 245		AUTRES INFORMATIONS 253	
Note 10	Résultat d'exploitation 245	Note 23	Engagements hors bilan 253
Note 11	Résultat financier 245	Note 24	Éléments relevant de plusieurs postes du bilan (valeur nette) 254
Note 12	Résultat exceptionnel 246	Note 25	Principaux actionnaires 255
Note 13	Impôts sur les bénéfices 246	Note 26	Effectif moyen 2017 255
		Note 27	Rémunérations allouées aux membres des organes sociaux 255
		Note 28	Événements postérieurs à la date de clôture 255
		Note 29	Affectation du résultat 255
		Note 30	Tableau de renseignements concernant les filiales et participations 256

■ PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Imerys SA présente ses comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 et complété des règlements subséquents. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode normalement retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité. Les états financiers sociaux sont présentés avec une période comparative au titre de l'exercice N-1. L'information comparative au titre de l'exercice N-2 est incorporée par référence aux états financiers inclus dans le document de référence de l'exercice N-2 (*section 9.4 du chapitre 9 du Document de Référence*).

Le 1^{er} janvier 2017, Imerys SA a appliqué le règlement n° 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et opérations de couverture. Les modifications introduites par le règlement constituent un changement de méthode comptable (*note 7*). Ces modifications portent notamment sur les modalités de calcul de la provision pour risque de change. Si ces nouvelles modalités avaient été appliquées au 31 décembre 2016, le montant de la provision pour risque de change aurait été de 27,6 millions d'euros au lieu de 6,4 millions d'euros (*note 20*). La première application du règlement est limitée aux seules opérations existant au 1^{er} janvier 2017 et n'a pas d'incidence sur les capitaux propres à cette date. L'information comparative au titre de l'exercice 2016 n'a pas été retraitée.

NOTE 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les logiciels sont amortis sur 3 ans selon le mode linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements pratiqués sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les modes et les durées d'amortissement sont les suivants :

- matériel et outillage : mode linéaire, sur 10 ans ;
- installations et mobilier de bureau : mode linéaire, de 5 à 10 ans ;
- matériel de bureau : mode linéaire, sur 5 ans ;
- matériel informatique : mode linéaire, de 3 à 5 ans.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont enregistrées au coût d'acquisition, hors frais accessoires. Les titres et autres immobilisations financières sont estimés à leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité s'apprécie sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Lorsque cette valeur est supérieure à la valeur comptable enregistrée au bilan, cette dernière n'est pas modifiée. Dans le cas contraire, une provision

pour dépréciation des titres est enregistrée. Les titres et autres immobilisations financières en monnaies étrangères ne sont pas réestimés au cours de clôture. Les pertes latentes générées par les fluctuations des monnaies étrangères dans lesquelles sont libellés les titres détenus de façon durable n'ont pas vocation à se réaliser. En conséquence, les pertes de change latentes ne constituent pas un critère suffisant pour justifier de manière systématique une provision pour dépréciation.

NOTE 3 CRÉANCES ET DETTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture.

NOTE 4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Leur valeur d'usage est déterminée au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, au dernier prix de rachat connu pour les SICAV et à la dernière valeur liquidative pour les parts de fonds communs de placement. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

NOTE 5 PROVISIONS

Provisions pour risques

Les provisions pour risques couvrent des risques identifiés. Elles sont déterminées de la manière suivante :

- les provisions pour risques de gestion comprennent notamment les litiges en cours liés aux activités courantes ;
- les provisions pour restructurations concernent des plans de réorganisation officiellement décidés et engagés avant la clôture de l'exercice ;
- les provisions pour risques relatifs à l'évolution financière de certaines participations sont déterminées en fonction des derniers éléments financiers disponibles et des perspectives d'évolution ;
- les provisions pour risques relatifs aux attributions d'actions gratuites sont déterminées en fonction de leur maturité, sur la base du cours d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan ou, lorsque les actions ne sont pas acquises à la clôture, au cours de l'action Imerys à cette date, conformément à la recommandation CNC 2008-17. Le calcul des provisions pour risques relatifs aux attributions d'actions gratuites tient compte

de l'appréciation de l'atteinte d'objectifs de performance économique et/ou financière auxquels ces actions sont conditionnées et proportionnées. Les dotations, reprises et charges sur cotisations patronales sont présentées dans les charges de personnel.

Provisions pour charges

Elles comprennent essentiellement :

- les provisions pour remise en état du siège ;
- les provisions pour les régimes complémentaires de retraite et pensions à verser aux anciens salariés ;
- la charge correspondant aux indemnités de départ à la retraite, calculée selon la méthode des unités de crédit projetées. Imerys applique la recommandation ANC 2013-R02 en matière de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires. Les écarts actuels sont comptabilisés selon la méthode du corridor.

NOTE 6 DETTES FINANCIÈRES

Elles comprennent :

- les commissions et frais externes supportés à l'occasion de l'émission d'emprunts qui sont comptabilisés en "Charges à répartir sur plusieurs exercices" et font l'objet d'un étalement linéaire sur la durée de vie des emprunts ;
- les primes de remboursement des obligations qui sont amorties linéairement sur la durée de chaque emprunt obligataire.

NOTE 7 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Principes de gestion

En qualité de société holding du Groupe Imerys, Imerys SA met en œuvre la politique de gestion des risques relatifs aux marchés financiers identifiés au sein du Groupe : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix énergétique. Les dérivés souscrits par Imerys SA ont pour finalité exclusive de couvrir des risques économiques auxquels le Groupe est exposé. Les instruments dérivés sont négociés de manière centralisée par le Département Trésorerie du Groupe sur des marchés de gré à gré avec des établissements bancaires de premier rang. Imerys interdit à ses entités de souscrire des instruments dérivés directement à l'extérieur du Groupe.

Méthode comptable

Les instruments dérivés sont comptabilisés conformément au règlement n° 2015-05 du 2 juillet 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

Couverture simple. Un instrument dérivé est qualifié de couverture simple s'il fait l'objet d'une documentation identifiant l'élément couvert, la nature de l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, la relation de couverture et la méthode permettant d'évaluer son efficacité. Cette qualification de couverture simple

n'est vérifiée que pour le swap souscrit pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'un emprunt en yen. Lors de la souscription, la valeur nominale de l'instrument dérivé est inscrite en engagements hors bilan (*note 23 – Engagements sur risque de taux d'intérêt*). Les coupons d'intérêt réalisés et latents sont comptabilisés en résultat de manière symétrique à l'élément couvert.

Position ouverte isolée. Tout instrument dérivé ne satisfaisant pas aux critères de documentation d'une couverture simple constitue une position ouverte isolée. Cette qualification s'applique en particulier aux instruments dérivés souscrits pour couvrir le risque de change (swaps, forwards et options) et le risque de prix énergétique (swaps et options). Lors de la souscription, la valeur nominale de l'instrument dérivé est inscrite en engagements hors bilan (*note 23 – Engagements sur risque de change / Engagements sur risque de prix énergétique*). Postérieurement à la date de souscription, la juste valeur des instruments dérivés est évaluée de la manière suivante. Pour le risque de change, la valeur des instruments dérivés valorisés au cours de clôture est agrégée avec celle des sous-jacents (prêts et emprunts en monnaies étrangères) dans une position globale de change. Celle-ci est calculée par devises ou devises fortement corrélées. Les pertes et gains de

change latents qui en résultent sont comptabilisés séparément en comptes de régularisation : à l'actif pour les pertes de change latentes (*note 16*) et au passif pour les gains de change latents (*note 21*). Les pertes de change latentes sont intégralement provisionnées (*note 20*). Pour le risque de prix énergétique, la

valeur des instruments dérivés valorisés au prix de clôture est agrégée dans une position globale de matières premières calculée globalement pour toutes les sources d'énergie. Les pertes latentes sont intégralement provisionnées (*note 20*).

Juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments dérivés détenus par Imerys SA à la date de clôture au titre du risque de taux d'intérêt (couverture simple) et des risques de change et de prix énergétique (positions ouvertes isolées).

(en millions d'euros)	2017				
	Dérivés actif		Dérivés passif		Net
	Externes	Internes	Externes	Internes	
Risque de change (forwards, swaps, options)	3,6	9,0	5,1	4,3	3,2
Instruments dérivés fermes	3,6	8,8	4,9	4,3	3,2
Instruments dérivés optionnels	-	0,2	0,2	-	0,0
Risque de taux d'intérêt (swaps)	15,0	0,0	0,0	0,0	15,0
Instruments dérivés fermes	15,0	-	-	-	15,0
Instruments dérivés optionnels	-	-	-	-	0,0
Risque de prix énergétique (swaps, options)	3,4	0,6	0,9	2,8	2,5
Instruments dérivés fermes	3,4	0,6	0,9	2,8	2,5
Instruments dérivés optionnels	-	-	-	-	0,0
Total	22,0	9,6	6,0	7,1	20,7

NOTE 8 INTÉGRATION FISCALE

Depuis 1993, Imerys SA et certaines de ses filiales françaises sont imposées selon l'article 223-A du Code général des impôts relatif à la fiscalité de groupe. Le périmètre de l'intégration fiscale enregistre en 2017 deux sorties : PLR SASU et ARC Fused Alumina. Il est composé au 31 décembre 2017 des 25 sociétés mentionnées ci-dessous :

■ Ardoise et Jardin	■ Imerys Refractory Minerals Glomel
■ Ardoisières d'Angers	■ Imerys Services
■ Calderys France	■ Imerys Metalcasting France Sarl
■ Captelia	■ Imerys Tableware France
■ Imertech	■ Imerys TC
■ Imerys	■ Imerys Talc Europe SAS
■ Imerys Ceramics France	■ Imerys Talc Luzenac France
■ Imerys Filtration France	■ La Française des Tuiles et Briques
■ Imerys Fused Minerals Beyrede SAS	■ Mircal
■ Imerys PCC France	■ Mircal Brésil
■ Imerys Refractory Minerals International Sales	■ Mircal Europe
■ Imerys Minéraux France	■ Parimetal
■ Imerys Refractory Minerals Clerac	

Au sein du groupe fiscal dont Imerys SA est la tête de groupe, les relations sont régies par une convention dont les principes sont résumés ci-dessous :

- les sociétés intégrées fiscalement bénéficient d'une situation identique à celle qui aurait été la leur, en l'absence d'intégration ;
- toutes les charges complémentaires sont enregistrées chez Imerys SA qui bénéficie en contrepartie des économies éventuelles engendrées par ce régime.

NOTE 9 TRANSFERTS DE CHARGES

Les postes "transferts de charges" correspondent principalement à :

- des transferts de charges à des comptes de bilan (frais d'émission des emprunts, frais sur augmentation de capital) ;
- des transferts d'une catégorie de charges à une autre catégorie de charges (charges d'exploitation transférées en charges exceptionnelles ou financières et réciproquement).

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 10 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'élèvent à 55,7 millions d'euros (31,1 millions d'euros en 2016), soit une augmentation de 24,6 millions d'euros attribuable à la hausse des refacturations des services rendus par la holding à ses filiales. Les achats et services extérieurs s'élèvent à 79,2 millions d'euros (47,4 millions d'euros en 2016), soit une augmentation de 31,8 millions d'euros

attribuable aux charges soutenues de croissance. Les charges de personnel augmentent de 11,0 millions d'euros, notamment en raison des attributions d'actions gratuites. La provision pour remise en état des locaux dotée en 2016 a été reprise pour 1,1 million d'euros. Une provision pour démantèlement du nouveau siège social a été dotée pour 1,5 million d'euros (note 20).

NOTE 11 RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2017	2016
Produits financiers	662 024	357 800
Produits des participations ⁽¹⁾	465 228	187 230
Produits nets des placements ⁽¹⁾	26 191	27 941
Reprises de provisions et transferts de charges	9 176	12 503
Gains de change	161 429	130 126
Charges financières	250 774	223 389
Intérêts financiers et charges sur instruments financiers ⁽²⁾	84 243	80 793
Dotations aux amortissements et provisions financiers	41 161	8 840
Pertes de change	125 370	133 756
Résultat financier	411 250	134 411
(1) Dont produits concernant des entreprises liées	478 529	207 360
(2) Dont charges concernant des entreprises liées	8 505	3 720

Les produits des participations s'élèvent à 465,2 millions d'euros, soit une augmentation de 278,0 millions d'euros par rapport à 2016. Imerys SA gère le risque de change lié à l'évolution des actifs nets détenus directement et indirectement à l'étranger, ainsi que celui généré par les prêts et avances accordés aux filiales et entreprises liées dans le cadre des conventions de trésorerie, en ajustant les proportions de son endettement libellé en monnaies étrangères. En 2017, Imerys SA a comptabilisé à ce titre un gain de change nette de 36,1 millions d'euros (- 3,6 millions en 2016). Les dotations et reprises aux provisions financières sont présentées en note 20.

Les charges financières nettes incluses dans le poste "Intérêts financiers et charges sur instruments financiers", augmentent de 3,3 millions d'euros, suite au placement en janvier 2017 d'une émission obligataire de 600,0 millions d'euros à échéance 2027 assortie d'un coupon annuel de 1,5 %, au remboursement d'une émission obligataire de 500,0 millions d'euros arrivant à échéance en avril 2017 (coupon annuel de 5,0 %), et au rachat partiel d'une émission obligataire à échéance 2020 pour un montant de 176,5 millions d'euros (coupon annuel de 2,5 %).

NOTE 12 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	252	(390)
Autres produits exceptionnels	24	222
Reprises de provisions et transferts de charges	7	10 615
Dotations aux provisions	(4 059)	(6 973)
Autres charges exceptionnelles	(65)	(20)
Résultat exceptionnel	(3 841)	3 454

Une provision pour risques de gestion de 4,0 millions d'euros et une provision pour risques liés au personnel de 0,1 million d'euros ont été dotées en 2017.

NOTE 13 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Impôts sur les plus-values à long terme	-	-
Impôts sur les bénéfices	51 282	33 969
Total	51 282	33 969

Répartition de la charge d'impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	325 990	-	325 990
Résultat exceptionnel	(3 841)	-	(3 841)
Incidence de l'intégration fiscale	-	51 282	51 282
Total	322 149	51 282	373 431

En application des termes des conventions d'intégration fiscale signées par chacune des sociétés françaises du groupe Imerys, la charge ou le produit d'impôt enregistré dans les comptes d'Imerys SA est constitué par la charge d'impôt d'Imerys SA, calculée comme si elle n'était pas intégrée fiscalement ; et par le montant net des charges et produits complémentaires résultant de l'intégration. À ce titre, Imerys SA a comptabilisé un produit de 51,3 millions d'euros en 2017 (34,0 millions d'euros en 2016).

Imerys SA enregistre à titre individuel un déficit de 63,1 millions d'euros en 2017. Le montant cumulé des déficits reportables propres à Imerys SA s'élève ainsi à 1 192,0 millions d'euros au 31 décembre 2017 (1 134,3 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Situation fiscale latente

La situation fiscale latente correspond aux décalages temporels dans le traitement de certains éléments de produits et charges entre règles fiscales et règles comptables. Conformément aux règles comptables françaises, les allègements et accroissements de la charge future d'impôt qui résultent de ces décalages ne sont pas comptabilisés, mais font l'objet de l'information suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Impôts différés actif (allègement de la charge future d'impôt)	35 756	27 000
Impôts différés passif (accroissement de la charge future d'impôt)	12 830	2 219

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 14 VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Montant brut 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	14 754	8 528	1 574	21 708
Immobilisations corporelles	8 896	7 575	5 425	11 046
Total immobilisations brutes	23 650	16 103	6 999	32 754

Au 31 décembre 2017, les variations d'immobilisations incorporelles et corporelles sont attribuables pour un montant de 2,2 millions d'euros au changement de siège sociale et pour un montant de 6,9 millions d'euros à des projets d'évolution informatique.

(en milliers d'euros)	Amortissements 31/12/2016	Dotations	Reprises	Amortissements 31/12/2017
Amortissements des immobilisations incorporelles	11 904	1 341	1 562	11 683
Amortissements des immobilisations corporelles	8 052	486	5 057	3 481
Total amortissements des immobilisations	19 956	1 827	6 619	15 164

NOTE 15 VARIATIONS DU POSTE TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute des titres de participation augmente de 53,2 millions d'euros en 2017 suite à l'apport à la société Imerys USA des titres de la société Kerneos Holding North America pour un montant de 57,9 millions d'euros, à l'augmentation de capital de la société Imertech pour un montant de 5,0 millions d'euros et à l'ajustement de prix des titres S&B Minerals Finance reçu pour un montant de 9,7 millions d'euros. Les provisions pour dépréciation des titres s'élèvent à 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2017.

NOTE 16 CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance à moins de 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Créances rattachées à des participations	2 185 207	1 713 855	220 805	250 547
Créances rattachées à des participations directes	1 571 732	1 389 603	182 129	-
Créances rattachées aux autres filiales du Groupe	613 475	324 252	38 676	250 547
Autres créances	67 318	57 381	5 402	4 535
Créances d'exploitation	56 235	56 235	-	-
Prime d'émission des obligations	11 083	1 146	5 402	4 535
Comptes de régularisation	45 189	38 974	3 672	2 543
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	796	707	89	-
Frais d'émission des emprunts obligataires	7 128	1 002	3 583	2 543
Écarts de conversion actif ⁽²⁾	37 265	37 265	-	-
Total	2 297 714	1 810 210	229 879	257 625

(1) Les charges constatées d'avance sont constituées essentiellement des achats de services extérieurs.

(2) Les écarts de conversion proviennent de la réévaluation à la clôture des créances et prêts en devises étrangères.

La valeur brute des créances rattachées à des participations augmente de 1 032,8 millions d'euros. Les créances rattachées à des participations sont régies par des contrats de prêts et des conventions de crédit intra-groupe destinées à optimiser la gestion de trésorerie. Les provisions pour dépréciation des prêts s'élèvent à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2017.

NOTE 17 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2017, les autres immobilisations financières s'élèvent à 27,2 millions d'euros et sont essentiellement constituées des actions propres en voie d'annulation.

6

NOTE 18 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Valeurs nettes

(en milliers d'euros)	2017	2016
SICAV et Fonds Communs de Placements	81	81
Certificats de dépôt	-	19
Actions propres	18 626	19 839
Total	18 707	19 939

Au 31 décembre 2017, la valeur brute des valeurs mobilières de placement s'élève à 18,7 millions d'euros. La valeur des actions propres comprend 4,2 millions d'euros d'actions Imerys SA affectées au paiement différé de l'acquisition des titres S&B.

Valorisation des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2017

Nature	Quantité	Prix de revient unitaire moyen (en euros)	Cours d'inventaire décembre 2017 (en euros)
SICAV BNP	1	57 261,81	56 951,98
SICAV SG	1	23 895,95	23 848,43
Actions propres	261 827	71,14	78,54

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾			Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
			légal	réglementées	autres			
Capitaux propres au 01/01/2016 avant affectation du résultat net	159 145	530 235	15 986	273 471	670 482	27 816	340 119	2 017 254
Affectation du résultat 2015	-	-	-	-	-	202 643	(340 119)	(137 476)
Mouvements de l'exercice 2016								
Annulation de 300 000 actions de 2 €	(600)	(16 046)	-	-	-	-	-	(16 646)
Souscription de 295 383 actions par exercice d'options	591	15 583	-	-	-	-	-	16 174
Résultat 31/12/2016	-	-	-	-	-	-	105 574	105 574
Capitaux propres au 01/01/2017 avant affectation du résultat net	159 136	529 772	15 986	273 471	670 482	230 459	105 574	1 984 880
Affectation du résultat 2016	-	-	-	-	-	(42 652)	(105 574)	(148 226)
Mouvements de l'exercice 2017								
Annulation de 400 000 actions de 2 €	(800)	(23 041)	-	-	-	-	-	(23 841)
Souscription de 436 411 actions par exercice d'options	873	22 418	-	-	-	-	-	23 291
Résultat 31/12/2017	-	-	-	-	-	-	373 431	373 431
Capitaux propres au 01/01/2018 avant affectation du résultat net	159 209	529 149	15 986	273 471	670 482	187 807	373 431	2 209 535
Proposition d'affectation du résultat ⁽²⁾	-	-	-	-	-	208 252	(373 431)	(165 179)
Capitaux propres au 01/01/2018 avec proposition d'affectation du résultat	159 209	529 149	15 986	273 471	670 482	396 059	0	2 044 356

(1) Les capitaux propres d'Imerys ne comprennent pas d'écarts de réévaluation.

(2) Soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2018.

Nombre d'actions

	2017	2016
Nombre d'actions en circulation à l'ouverture	79 567 874	79 572 491
Augmentation de capital	436 411	295 383
Réduction de capital	(400 000)	(300 000)
Nombre d'actions en circulation à la clôture	79 604 285	79 567 874

Au titre de l'exercice 2017, les mouvements sur le capital se présentent comme suit :

- Le 13 décembre 2017, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales des 4 mai 2016 et 3 mai 2017, et conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2017, procédé à l'annulation de 400 000 actions autodétenues, acquises sur le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement (pour plus de détails, voir paragraphe 7.2.4 du chapitre 7 du Document de Référence). Cette annulation d'actions a conduit à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 800 000 euros.
- Le 5 janvier 2018, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration le 13 décembre 2017, a constaté que le 31 décembre 2017, le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 872 822 euros suite à la levée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 de 436 411 options de souscription d'actions, et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

- En conséquence de ces opérations, le capital souscrit et entièrement libéré d'Imerys s'élevait au 31 décembre 2017 à 159 208 570 euros ; il était divisé en 79 604 285 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, parmi lesquelles 47 415 689 bénéficiaient, en vertu de l'article 22 des statuts d'Imerys, d'un droit de vote double. Le nombre total des droits de vote théoriques attachés aux actions existantes s'élevait à 127 019 974. Compte tenu des 632 227 actions autodétenues par la Société au 31 décembre 2017 (voir paragraphe 7.2.4 du chapitre 7 du Document de Référence), le nombre total de droits de vote net attachés aux actions en circulation s'élevait à cette date à 126 387 747. Compte tenu des 406 037 options de souscription d'actions et des 1 046 108 actions gratuites attribuées à certains salariés et dirigeants mandataires sociaux, et non encore exercées ou non encore acquises au 31 décembre 2017, la dilution potentielle maximale du capital de la Société à cette date était de 1,79 % (soit un montant nominal de 162 112 860 euros). Le capital social d'Imerys n'a pas varié depuis cette date. Il est précisé qu'aucune action inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement de la part de la Société.

Les informations détaillées relatives au capital social sont données au paragraphe 7.2.1 du chapitre 7 du Document de Référence.

Variation des actions propres

(en milliers d'euros)

	2017	2016
Valeur brute des actions propres au 1^{er} janvier	56 679	14 290
Cessions (acquisitions) d'actions propres	26 799	66 350
Transfert d'actions propres (actions gratuites)	(15 277)	(7 315)
Réduction de capital par annulation d'actions propres	(23 841)	(16 646)
Valeur brute des actions propres au 31 décembre ⁽¹⁾	44 360	56 679

(1) Au 31 décembre 2017, les actions propres sont classées en valeurs mobilières de placement pour 18,6 millions d'euros et en autres immobilisations financières pour 25,7 millions d'euros.

NOTE 20 DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations			Diminutions ⁽¹⁾			Montant à la fin de l'exercice
		Exploitation	Financières	Exceptionnelles	Exploitation	Financières	Exceptionnelles	
Dépréciations								
Participations	3 003	-	-	-	-	-	-	3 003
Créances clients	-	-	-	-	-	-	-	0
Créances rattachées à des participations	71	-	-	-	-	(13)	-	58
Titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	0
Prime d'émission des obligations ⁽²⁾	1 320	-	2 280	-	-	(2 584)	-	1 016
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-	-	-	0
Total actif	4 394	0	2 280	0	0	(2 597)	0	4 077
Provisions								
Provisions pour risques	47 099	37 489	37 265	4 058	(30 287)	(6 471)	(7)	89 146
Risques de gestion	39 236	37 489	-	3 968	(30 287)	(25)	(7)	50 374
Provisions pour pertes de change	6 446	-	37 265	-	-	(6 446)	-	37 265
Risques liés au personnel	600	-	-	90	-	-	-	690
Instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	0
Risques sur filiales et participations	817	-	-	-	-	-	-	817
Provisions pour charges	8 212	3 330	151	0	(4 011)	(105)	0	7 577
Remise en état des locaux	1 120	1 496	-	-	(1 120)	-	-	1 496
Avantages futurs du personnel	7 092	1 834	151	-	(2 891)	(105)	-	6 081
Total passif	55 311	40 819	37 416	4 058	(34 298)	(6 576)	(7)	96 723
Total général	59 705	40 819	39 696	4 058	(34 298)	(9 173)	(7)	100 800

(1) Provisions reprises à concurrence des montants utilisés pour 15 808 milliers d'euros.

(2) Les amortissements sur la prime d'émission des obligations ont été augmentés des primes sur les nouveaux emprunts obligataires pour 6 978 milliers d'euros.

Au titre de son activité de société tête de groupe, Imerys SA comptabilise des provisions pour risques de gestion, notamment liées aux attributions futures d'actions gratuites conditionnelles, ainsi que des provisions pour environnement. En 2017, une provision pour risques a été dotée pour un montant de 37,4 millions d'euros en vue de futures attributions conditionnelles, d'une part au titre de 192 658 actions détenues à la date de clôture et d'autre part, pour les actions non encore acquises. La provision pour

risques dotée en 2016 pour un montant de 30,2 millions d'euros est entièrement reprise en 2017 du fait de l'attribution au cours de l'exercice de 195 763 actions propres et de nouveaux plans attribués en 2017. Dans le cadre du projet de déménagement du siège social, la provision pour remise en état des anciens locaux a été reprise pour un montant de 1,1 million d'euros. Une provision pour remise en état des locaux du nouveau siège social a été dotée pour un montant de 1,5 million d'euros.

Avantages futurs du personnel

Les régimes à prestations définies correspondent pour une part à des indemnités de départ en retraite prévues par la convention collective de la métallurgie et pour une autre part à des régimes de retraite supplémentaires, dont le régime français des dirigeants. La provision pour avantages futurs au personnel est calculée sur la base des hypothèses suivantes :

	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
Taux d'actualisation	0,7 %	0,6 %
Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,6 %	-
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,5 %	2,5 %
Taux annuels de rotation :		
■ Cadres et non cadres avant 30 ans	20,0 %	20,0 %
■ Cadres et non cadres entre 30 et 40 ans	15,0 %	15,0 %
■ Cadres et non cadres entre 40 et 50 ans	10,0 %	10,0 %
■ Cadres et non cadres entre 50 et 55 ans	5,0 %	5,0 %
■ Cadres et non cadres après 55 ans	-	-

Changements de la valeur actualisée des engagements

(en milliers d'euros)	2017			2016		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Engagements à l'ouverture	(20 976)	(880)	(21 856)	(20 158)	(767)	(20 925)
Coût financier	(116)	(8)	(124)	(230)	(12)	(242)
Coût des services rendus	(1 235)	(70)	(1 305)	355	(66)	289
Paiements aux bénéficiaires	4 962	57	5 019	499	20	519
Réductions et liquidations	-	-	0	-	-	0
Gains et (pertes) actuariels	(1 506)	189	(1 317)	(1 442)	(55)	(1 497)
Engagements à la clôture ⁽¹⁾	(18 871)	(712)	(19 583)	(20 976)	(880)	(21 856)
Financés par des actifs du régime	(17 553)	-	(17 553)	(19 580)	-	(19 580)
Non financés	(1 318)	(712)	(2 030)	(1 396)	(880)	(2 276)

(1) Dont un engagement de retraite contracté au profit du Président-Directeur Général : 6 478 milliers d'euros en 2017, contre 5 609 milliers d'euros en 2016.

Changement de la juste valeur des actifs du régime

(en milliers d'euros)	2017			2016		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Actifs à l'ouverture	9 540	0	9 540	9 098	0	9 098
Rendement attendu des actifs	75	-	75	116	-	116
Paiements aux bénéficiaires	(4 726)	-	(4 726)	(423)	-	(423)
Cotisations de l'employeur	2 480	-	2 480	-	-	0
Gains et (pertes) actuariels	(42)	-	(42)	749	-	749
Actifs à la clôture	7 327	0	7 327	9 540	0	9 540

Actif / Passif au bilan

(en milliers d'euros)	2017			2016		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Engagements financés	(17 553)	-	(17 553)	(19 580)	-	(19 580)
Juste valeur des actifs	7 327	-	7 327	9 540	-	9 540
Position financée	(10 226)	0	(10 226)	(10 040)	0	(10 040)
Engagements non financés	(1 318)	(712)	(2 030)	(1 396)	(880)	(2 276)
Coût des services passés non comptabilisés	971	-	971	1 124	-	1 124
Écarts actuariels nets non comptabilisés	5 205	-	5 205	4 101	-	4 101
Actifs (provisions) au bilan	(5 368)	(712)	(6 080)	(6 211)	(880)	(7 091)
Provisions pour pensions	-	-	0	-	-	0
Provisions pour avantages futurs du personnel	(5 368)	(712)	(6 080)	(6 211)	(880)	(7 091)

Variation des actifs (provisions) au bilan

(en milliers d'euros)	2017			2016		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Actifs (provisions) à l'ouverture	(6 211)	(880)	(7 091)	(5 067)	(767)	(5 834)
Coût périodique net après réductions / liquidations	(1 873)	111	(1 762)	(1 220)	(133)	(1 353)
Cotisations	2 716	57	2 773	76	20	96
Actifs (provisions) à la clôture	(5 368)	(712)	(6 080)	(6 211)	(880)	(7 091)

NOTE 21 DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	Montant	Échéance	
		à moins de 1 an	de 1 à 5 ans
Dettes financières	4 109 513	2 134 165	523 500
Autres dettes ⁽¹⁾	60 235	60 235	-
Produits constatés d'avance	0	-	-
Écarts de conversion passif	55 176	55 176	-
Total	4 224 924	2 249 576	523 500

(1) Dont complément de prix au titre de l'acquisition de titres S&B de 15,5 millions d'euros suite au versement de 4,0 millions d'euros sur l'exercice 2017 et à un ajustement sur le prix initial de 9,5 millions d'euros.

Les diverses facilités de crédit bancaire bilatérales ne comportent aucune garantie personnelle ou sûreté réelle au bénéfice des banques prêteuses. La répartition des dettes financières par monnaies étrangères est la suivante :

(en milliers d'euros)	Montant
EUR	3 469 402
USD	314 679
GBP	86 011
JPY	48 035
Autres monnaies étrangères	191 386
Total	4 109 513

L'analyse des dettes financières par nature et par échéance est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Emprunts obligataires	2 003 344	27 996	523 500	1 451 848
Billets de trésorerie	589 000	589 000	-	-
Emprunts bancaires	0	-	-	-
Emprunts filiales	8 500	8 500	-	-
Comptes courants financiers Groupe	1 492 663	1 492 663	-	-
Découverts bancaires et intérêts courus	16 006	16 006	-	-
Total	4 109 513	2 134 165	523 500	1 451 848

Des tirages sur les lignes bilatérales confirmées, non utilisées et disponibles peuvent se substituer aux dettes à moins d'un an si nécessaire. Le montant des lignes bilatérales confirmées et disponibles au 31 décembre 2017 est présenté en [note 23](#).

NOTE 22 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	Produits à recevoir	Charges à payer
Exploitation	-	6 068
Financier	735 ⁽¹⁾	1 020
Total	735	7 088

(1) Les produits à recevoir sont constitués essentiellement d'intérêts courus sur instruments financiers.

■ AUTRES INFORMATIONS

NOTE 23 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Avais, cautions, garanties

Au 31 décembre 2017, le montant des lignes bilatérales multi-monnaies confirmées, non-utilisées et disponibles au profit d'Imerys, à échéance 2018 à 2022, s'élève à 1 330,0 millions d'euros.

Engagements donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au profit de				Total
	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	
Avais, cautions, garanties	-	96 408	169 647	50 938	316 993

Engagements reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	Reçus de				Total
	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	
Avais, cautions, garanties	-	-	-	41 800	41 800

Engagements sur risque de change

Au 31 décembre 2017, les engagements nets en matière d'achats et ventes à terme contre euros sont répartis par monnaies étrangères de la manière suivante :

	<i>(en milliers de monnaies étrangères)</i>		<i>(en milliers d'euros)</i>	
	Achats à terme	Ventes à terme	Achats à terme	Ventes à terme
AUD	29 782	-	19 407	-
BRL	38 263	-	9 644	-
CAD	15 871	2 455	10 553	1 632
CHF	-	66 884	-	57 156
CLP	2 346 207	-	3 180	-
CNY	4 762	254 695	608	32 501
CZK	-	4 877	-	190
DKK	-	462 491	-	62 121
GBP	101 537	26 118	114 443	29 437
INR	-	530 154	-	6 915
JPY	1 555 762	167 657	11 523	1 242
MXN	1 031 359	210 618	43 589	8 901
MYR	23 353	-	4 795	-
NZD	963	-	571	-
PLN	3 162	-	757	-
SGD	193 451	5 490	120 726	3 426
THB	-	378 580	-	9 677
TRY	8 879	12 516	1 953	2 753
USD	178 122	486 254	148 522	405 448
ZAR	171 445	900 271	11 580	60 807
Total			501 851	682 206

Ces transactions ont été conclues en vue de couvrir le risque de change généré par des financements et placements intra-groupe en monnaies étrangères. Elles incluent également des positions nettes entre les dérivés internes et externes sur des opérations prises dans le cadre de la gestion du risque de change du Groupe.

Engagements sur risque de taux d'intérêt

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt, Imerys SA détient, au 31 décembre 2017, un swap de taux dont le montant nominal s'élève à 7 000,0 millions de yens.

Engagements sur risque de prix énergétique

Le tableau ci-dessous résume les positions prises au 31 décembre 2017 en couverture du risque de prix énergétique :

	Montants notionnels nets en MWh	Échéances
Position sous-jacente	6 094 130	< 24 mois
Opérations de gestion	2 168 279	< 24 mois

NOTE 24 ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN (VALEUR NETTE)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Dont entreprises liées ⁽¹⁾
Titres de participations	4 069 328	4 064 108
Créances rattachées à des participations directes et autres filiales	2 185 207	2 184 390
Autres immobilisations financières	27 206	-
Créances d'exploitation	56 234	20 143
Dettes financières	4 109 513	1 500 153
Autres dettes	60 235	17 988

(1) Les entreprises liées sont les sociétés consolidées par intégration globale dans un même ensemble.

NOTE 25 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

	Nombre d'actions	% d'intérêt	% des droits de vote ⁽¹⁾
Belgian Securities BV ⁽²⁾	42 851 473	53,83 %	67,47 %
Blue Crest Holding SA	4 116 981	5,17 %	6,37 %
Salariés du Groupe	604 757	0,76 %	0,84 %
Auto-détention	632 227	0,80 %	0,50 %
Public	31 398 847	39,44 %	24,82 %
Total au 31 décembre 2017	79 604 285	100,00 %	100,00 %

(1) Total des droits de vote théoriques : 127 019 974.

(2) Filiale à 100 % de la société Groupe Bruxelles Lambert.

Les comptes consolidés d'Imerys sont inclus dans le périmètre de consolidation du groupe belge GBL.

NOTE 26 EFFECTIF MOYEN 2017

	ETAM	Cadres	Total
Temps complet	13	182	195
Temps partiel	1	3	4
Total des membres du personnel de l'entité	14	185	199

NOTE 27 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX

(en milliers d'euros)	2017	2016
Conseil d'Administration ⁽¹⁾	825	931
Direction Générale	1 818	1 688
Total	2 643	2 619

(1) Jetons de présence.

Le montant global des engagements de retraite contractés au profit de membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale est présenté dans la [note 20](#).

NOTE 28 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les états financiers sociaux annuels au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 février 2018.

NOTE 29 AFFECTATION DU RÉSULTAT

Proposition d'affectation du résultat en application des dispositions de l'article L. 232-7 du Code de commerce ⁽¹⁾.

(en euros)	
Résultat de l'exercice	373 430 724,39
Dotation à la réserve légale pour la porter à 10 % du capital social	-
Report à nouveau	187 806 848,87
Bénéfice distribuable	561 237 573,26
Dividende de 2,075 euros à chacune des 79 604 285 actions existantes au 1 ^{er} janvier 2018	(165 178 891,38)
Report à nouveau	396 058 681,89

(1) Qui sera proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2018.

NOTE 30 TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Pays	Numéro de SIREN	(en milliers d'unités locales)		Capitaux propres autres que capital	Nombre de titres détenus par Imerys	Nature des titres			
		Capital							
Filiales (au moins 50 % du capital détenu par Imerys)									
Imerys TC	France	449 354 224	161 228	279 591	80 613 850	actions de 2 EUR			
Mircal	France	333 160 620	1 034 982	368 543	68 998 786	actions de 15 EUR			
Imerys USA	États-Unis	-	594 700	602 823	1 000	actions de 1 USD			
Imerys Services	France	320 750 730	371	646	24 700	actions de 15 EUR			
Mircal Europe	France	444 384 234	56 365	592 309	56 365 195	actions de 1 EUR			
S&B Minerals Finance	Luxembourg	-	121 505	259 634	12 150 505 599	actions de 0,01 EUR			
Imertech	France	509 434 296	5 037	(29)	503 700	actions de 10 EUR			
Imerys (SHANGHAI) Investment Management Company Limited	Chine	-	14 404	48 258	1	action de 14 404 000 CNY			
(en milliers d'euros)									
	% d'intérêt détenu par Imerys	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par Imerys et non remboursés	Emprunts contractés par Imerys et non remboursés	Cautions, avals donnés par Imerys	Dividendes encaissés par Imerys en 2017	Chiffre d'affaires 2017	Bénéfice ou perte nette de l'exercice 2017
Filiales (au moins 50 % du capital détenu par Imerys)									
Imerys TC	100,00	758 369	758 369	120 000	4 801	-	236 103	275 665	62 741
Mircal	100,00	1 304 557	1 304 557	710 124	-	-	125 578	-	70 273
Imerys USA	100,00	721 734	721 734	15 540	244 343	95 889	-	-	(3 759)
Imerys Services	100,00	1 043	1 043	-	1 676	-	-	20 784	94
Mircal Europe	100,00	565 483	565 483	273 490	-	-	53 547	-	65 417
S&B Minerals Finance	100,00	711 319	711 319	451 761	8 025	-	50 000	-	853
Imertech	100,00	5 037	5 037	-	5 000	-	-	-	(4)
Imerys (SHANGHAI) Investment Management Company Limited	100,00	1 359	1 359	-	-	-	-	34 738	6 541
Participations									
10 à 50 % du capital détenu par Imerys		-	-	-	-	-	-	-	-
Diverses participations									
Entités françaises non significatives ⁽¹⁾		3 431	428	817	528	519	-	-	-
Total		4 072 332	4 069 329	1 571 732	264 373	96 408	465 228	331 187	202 156

(1) Incluant les sociétés Parnasse 32 et Parnasse 33 constituées en 2017 et détenues à 100,00 % par Imerys SA.

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

7.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT IMERYS	258	7.4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	270
7.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL	261	7.5 MARCHÉ DES TITRES IMERYS	270
7.2.1 Montant du capital social	261	7.5.1 Cours extrêmes de 2013 à 2017	271
7.2.2 Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices	262	7.5.2 Transactions depuis janvier 2016	271
7.2.3 Autorisations financières	263	7.6 DIVIDENDES	272
7.2.4 Rachat d'actions	266	7.7 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	272
7.2.5 Actionnariat salarié	267	7.8 ORGANISATION MÈRE/FILIALES	273
7.3 ACTIONNARIAT	267		
7.3.1 Répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices	267		
7.3.2 Franchissements de seuil	267		
7.3.3 Contrôle de la Société et pacte d'actionnaires	268		
7.3.4 Identification des actionnaires au porteur	268		
7.3.5 Structure de l'actionnariat du Groupe	269		

7.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT IMERYS

■ DÉNOMINATION SOCIALE

Imerys.

■ SIÈGE SOCIAL

43, quai de Grenelle, 75015 Paris (France).

Téléphone : + 33 (0) 1 49 55 63 00.

■ DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

Imerys a été constitué le 22 avril 1880.

La durée de la Société a été prorogée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017 jusqu'au 3 mai 2116 (article 5 des statuts).

■ IMMATRICULATION

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 008 151. Son code NAF est le 7010Z.

■ FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Imerys est une société anonyme à Conseil d'Administration, soumise à la législation française.

■ HISTORIQUE – DATES CLÉS

Le Groupe puise ses origines dans les métiers de la mine et de la métallurgie. À sa création, le cœur de son activité repose sur l'extraction et la transformation de métaux non ferreux. Les différentes acquisitions permettront au Groupe de se désengager de la métallurgie des non ferreux pour se concentrer sur les minéraux industriels.

Au début des années 1970, le Groupe, fédéré sous le nom d'Imetal, procède au rachat de la société Huguenot Fenal (France) faisant ainsi son entrée sur le marché de la tuile en terre cuite, puis à celui de Copperweld (États-Unis), société spécialisée dans la production d'acier et la transformation des métaux.

En 1985, l'acquisition de Damrec (France) représente le premier investissement significatif dans les minéraux réfractaires et céramiques. Le Groupe se structure ensuite en trois pôles d'activités, regroupant les Matériaux de Construction, les Minéraux Industriels et la Transformation des Métaux. Cette réorganisation s'inscrit dans le cadre du désengagement futur du Groupe de la métallurgie des non-ferreux.

À partir de 1990, l'accent est mis sur le développement des minéraux industriels⁽¹⁾ : le Groupe prend position dans le secteur du kaolin (Dry Branch Kaolin Company, États-Unis), du carbonate de calcium (Georgia Marble, États-Unis), des minéraux réfractaires (C-E Minerals, États-Unis), des réfractaires monolithiques (Plibrico, Luxembourg), des argiles (Ceratera, France), des pâtes céramiques (KPCL, France), du graphite (Stratmin Graphite, Canada et Timcal, Suisse) et des céramiques techniques (Imerys Kiln Furniture,

France). Grâce à sa filiale Timcal (Amérique du Nord, Europe, Asie), acquise en 1994, Imerys devient leader mondial des applications techniques du graphite de haute performance.

En 1999, le Groupe devient l'un des leaders mondiaux⁽²⁾ du secteur des pigments blancs avec l'acquisition d'English China Clays Plc (ECC, Royaume-Uni), spécialiste des minéraux industriels. Puis, le Groupe renforce ses ressources en kaolin avec l'acquisition de Rio Capim Caulim S.A. (Brésil) tout en poursuivant l'élargissement de sa base industrielle dans les minéraux réfractaires grâce au rachat de Transtech et Napco (États-Unis) et de Rhino Minerals (Afrique du Sud). Avec l'acquisition d'ECC et, corrélativement, la cession de Copperweld et de l'activité Chimie de spécialités d'ECC (Calgon, États-Unis), le Groupe se concentre sur la valorisation des minéraux industriels. Afin de traduire cette évolution, Imetal change de nom et devient Imerys.

Depuis lors, Imerys ne cesse de poursuivre son développement en élargissant continuellement sa gamme de produits, en étendant son maillage géographique sur des zones à forte croissance et en pénétrant de nouveaux marchés.

De 2000 à 2002, de nouveaux minéraux intègrent le portefeuille du Groupe : l'halloysite (New Zealand China Clays, Nouvelle-Zélande), des argiles et du feldspath (K-T Clay aux États-Unis et au Mexique). Imerys étend ses ressources de carbonate en Amérique du Sud (Quimbarra, Brésil), en Asie (Honaik, Malaisie) et en France (activités carbonates d'AGS-BMP). Le Groupe prend également le contrôle du premier producteur mondial de corindons (alumine et bauxite fondues) : Treibacher Schleifmittel (Autriche), suivi par d'autres acquisitions dans ce domaine en République tchèque, en Allemagne, au Brésil et en Chine. L'acquisition de MRD-ECC (Thaïlande), producteur local de kaolin, permet au Groupe d'accroître sa présence en Asie pour les applications destinées principalement à l'industrie du sanitaire.

Au début 2005, l'acquisition de Lafarge Réfractaires Monolithiques permet au Groupe de devenir le leader européen des réfractaires monolithiques. La fusion avec le groupe Plibrico acquis quelques années auparavant donne naissance à un nouvel ensemble : Calderys. En juillet, Imerys acquiert le groupe World Minerals (États-Unis), leader mondial des Minéraux pour Filtration, apportant au Groupe de nouveaux minéraux : diatomite et perlite. L'année 2005 s'achève par l'acquisition de Denain Anzin Minéraux qui apporte au Groupe des gisements de feldspath, du mica, du quartz et du kaolin en Europe.

De 2006 à 2008, le Groupe poursuit son développement. Il acquiert ainsi les spécialistes des argiles calcinées, AGS (France) et Vatutinsky (Ukraine), d'importantes réserves de marbre blanc de haute qualité en Malaisie, en Chine, au Vietnam et en Europe et plusieurs carrières de feldspath à travers le monde : Jumbo Mining (Inde), The Feldspar Corporation (États-Unis) ainsi qu'en Turquie. L'acquisition de ACE, leader indien des réfractaires monolithiques, confère à Calderys une nouvelle dimension, renforcée par celles de B&B (Afrique du Sud) et Svenska SilikaVerken AB (Suède). Imerys ajoute à son portefeuille le zircon fondu, minéral destiné aux marchés des réfractaires, des céramiques techniques et de

(1) Minéraux industriels : roches ou minéraux non métalliques et non combustibles, extraits et transformés à des fins industrielles.

(2) Dans l'ensemble du Document de Référence, les positions concurrentielles communiquées correspondent à des évaluations faites par Imerys sur la base de ses connaissances du marché ou d'informations issues de publications professionnelles, telles que Roskill ou Industrial Minerals.

l'automobile ; grâce aux acquisitions successives d'UCM Group Plc (Royaume-Uni) et d'Astron China, le Groupe devient le leader mondial sur ce marché. Les activités de perlite sont également renforcées en Amérique du Sud, avec l'acquisition de Perfiltra (Argentine). Les acquisitions de Kings Mountain Minerals, Inc. (Caroline du Nord, États-Unis) et Suzorite Mining, Inc. (Québec, Canada) complètent le portefeuille de minéraux du Groupe avec un mica de haute qualité.

En 2010, la mise en service d'une nouvelle usine permet d'augmenter les capacités de production d'andalousite en Chine et l'acquisition de Pará Pigmentos S.A. accroît les ressources de kaolin du Groupe au Brésil.

En 2011, Imerys acquiert le groupe Talc de Luzenac et devient le leader mondial de la transformation du talc. L'unité de fabrication de proppants céramiques, utilisés comme agents de soutènement de la roche pour l'exploitation de gaz non conventionnels est inaugurée à Andersonville (Géorgie, États-Unis). Le Groupe s'associe également avec le groupe norvégien Norsk Mineral AS pour constituer la joint-venture The Quartz Corp. SAS, permettant ainsi d'accompagner la demande croissante de quartz de haute pureté destiné aux segments des semi-conducteurs et de l'industrie photovoltaïque. La même année, le Groupe étend la capacité de production de son usine de carbonates de calcium en Malaisie, et, pour répondre à la demande de son principal client, augmente la capacité de l'usine de Miyagi au Japon, reconstruite après le tsunami.

En 2012, le Groupe renforce ses activités au Brésil avec l'acquisition de la société Itatex, élargissant son offre de produits destinés aux marchés des peintures, des polymères et des caoutchoucs et d'un gisement de bauxite réfractaire auprès du groupe Vale.

En 2013, plusieurs acquisitions sont réalisées dans les différentes activités du Groupe : PyraMax Ceramics, LLC. (États-Unis) et son usine de fabrication de proppants céramiques, Goonvean (Royaume-Uni) et ses réserves de kaolin en Cornouailles, et Ceraminas (Thailand) Co. Ltd, producteur local de feldspath. La capacité de l'usine de noir de carbone de Willebroek (Belgique) est également doublée pour répondre à la forte augmentation des besoins dans les segments de l'énergie mobile. La construction du site de production de chaux à Dorésopolis (Brésil) est achevée et l'usine mise en production. Les sociétés Arefcon B.V. (Pays-Bas), Indoporlen (Indonésie) et Tokai (Japon) intègrent le périmètre de l'activité Réfractaires Monolithiques du Groupe. La cession de l'activité Imerys Structure (briques de murs et de cloisons, et conduits de fumée) au groupe Bouyer-Leroux (France) est finalisée.

En 2014, l'acquisition de Termorak (Finlande) permet au Groupe de se renforcer dans la conception et l'installation de matériaux réfractaires pour les secteurs de la pétrochimie et des industries thermiques. Le Groupe étend également sa couverture géographique de carbonate de calcium naturel avec l'intégration de Kinta Powdertec Sdn Bhd (Malaisie). Un centre de R&D appliquée est ouvert au Japon pour accompagner les clients locaux des activités graphite et noir de carbone du Groupe. L'usine de production d'alumine fondue à Bahreïn, dont la construction avait été initiée en 2012, est mise en production. Cette nouvelle installation résulte d'une joint-venture avec le groupe Al Zayani Investments et constitue la première implantation industrielle d'Imerys au Moyen-Orient, élargissant ainsi son empreinte géographique. Parallèlement, le Groupe cède quatre usines de carbonate de

calcium pour papier en Europe et aux États-Unis ainsi qu'une unité de production en Tunisie et le site des Ardoisières d'Angers (France) est définitivement fermé.

En 2015, Imerys acquiert le groupe S&B, leader mondial des fondants pour la coulée continue de l'acier, de la wollastonite, des solutions à base de perlite, et leader européen de la bentonite. Le Groupe procède également à l'acquisition de la division Carbonate de Calcium Précipité (France, Autriche, Allemagne et Royaume-Uni) du groupe Solvay, leader européen du PCC fin et ultra fin, utilisé comme additif fonctionnel dans les applications de spécialités (polymers, peintures, hygiène, santé et beauté), et du groupe Matisco Développement (France), société spécialisée dans la fabrication de profilés métalliques.

En 2016, Imerys a franchi une nouvelle étape dans sa stratégie de développement avec la signature d'un accord portant sur l'acquisition du groupe Kerneos, leader mondial des liants de haute performance à base d'aluminates de calcium. Le Groupe a également acquis auprès du groupe Alteo une activité d'aluminés de spécialités (France, Allemagne), et a complété son positionnement géographique pour les réfractaires monolithiques, d'une part en se portant acquéreur du site industriel de production SPAR (États-Unis), et d'autre part en développant son offre de services grâce à l'acquisition de Fagersta Eldfasta (Suède).

Les opérations menées en 2017 font l'objet d'une présentation détaillée aux [paragraphes 1.4.2 du chapitre 1 et 2.1.1 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

■ OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

Imerys est la société de tête d'un groupe industriel et commercial, leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie.

Aux termes de l'article 3 des statuts, "La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation et l'exploitation de toutes mines et carrières, de quelque nature que ce soit ;
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, métaux, matériaux organiques et non organiques et substances minérales, ainsi que de leurs sous-produits et alliages ;
- la fabrication de tous produits ouvrés dans lesquels des minerais, métaux, matériaux organiques et non organiques et substances minérales, sont employés ;
- l'achat, l'obtention, l'exploitation, la concession, la vente, la cession totale ou partielle, temporaire ou définitive de tous brevets, certificats ou licences se rapportant aux objets ci-dessus ;
- la création, l'acquisition, la vente, la concession de tous immeubles et usines, de tous moyens de transports et de toutes sources d'énergie ;
- la participation en tous pays dans toutes entreprises et opérations minières, de carrières, commerciales, industrielles et maritimes de nature à favoriser ou développer les propres industries et commerces de la Société, par voie de création de sociétés nouvelles, alliances, sociétés en participation ou autrement ; et, généralement, toutes opérations minières, de carrières, commerciales, industrielles, maritimes, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie, à l'un des objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires ou connexes."

■ EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 28 DES STATUTS)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES 12 ET 13 DES STATUTS)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogations prévues par la loi.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui peut les révoquer à tout moment. La durée des fonctions des Administrateurs est de trois années. Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Nul ne peut exercer les fonctions d'Administrateur après avoir atteint l'âge de soixante-dix (70) ans. Dans le cas où un Administrateur viendrait à atteindre cet âge, il serait réputé démissionnaire d'office le jour de l'Assemblée Générale suivant la date à laquelle il aurait atteint cet âge.

Le Conseil d'Administration comprend en outre un (1) Administrateur représentant les salariés désigné par le Comité d'Entreprise Européen. Lorsque le nombre des Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale dépasse douze (12), un deuxième Administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité de Groupe France.

✓ Pour plus d'informations concernant les pouvoirs, la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration, voir [section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

Par ailleurs, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2018 de modifier les dispositions des statuts de la Société relatives, d'une part, à l'âge limite d'exercice du mandat d'Administrateur et, d'autre part, au fonctionnement du Conseil d'Administration afin d'offrir à ce dernier la possibilité de désigner des censeurs (pour plus d'information, voir [paragraphe 8.1.10 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence](#)).

■ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLES 21 ET 22 DES STATUTS)

Convocations

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la législation en vigueur et se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales – personnellement, par mandataire ou par correspondance – sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit de la transmission d'une attestation de participation justifiant l'inscription en compte des actions détenues au porteur. Les formalités d'inscription ou de transmission doivent être accomplies au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la tenue de l'Assemblée. Tout actionnaire peut

également, sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de convocation, participer aux Assemblées et prendre part au vote par télétransmission et/ou tout autre moyen de télécommunication dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Conditions d'exercice du droit de vote

L'ensemble des documents, prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, y inclus un formulaire de vote par correspondance ou de procuration, est adressé aux actionnaires à leur demande. Ce formulaire ne peut être valablement pris en compte que s'il est complété conformément à la législation en vigueur et retourné au siège social ou à l'adresse indiquée sur la convocation de l'Assemblée. Tout actionnaire peut, en outre, sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de convocation, obtenir et retourner le formulaire de vote par correspondance ou de procuration, par télétransmission ou tout autre moyen de télécommunication, dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Droit de vote double

Les actions inscrites en compte nominatif, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double. Ce droit de vote double prévu par l'article 22 des statuts, vise à récompenser la fidélité des actionnaires de la Société. Le droit de vote double est également accordé aux actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires dans le cadre d'une augmentation de capital en raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou transférée, hormis les cas de transfert en garantie, en usufruit ou par succession ou donation familiale. Le droit de vote double peut enfin être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire sur autorisation préalable de l'Assemblée Spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Néant.

■ RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

Le résultat de chaque exercice est déterminé conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur :

- sur le bénéfice net de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ;
- le bénéfice de l'exercice, diminué comme il vient d'être dit et augmenté du report bénéficiaire, sous déduction des sommes reportées à nouveau par l'Assemblée Générale ou portées par elle à un ou plusieurs fonds de réserve, est réparti aux actions sans distinction ;
- l'Assemblée Générale peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

■ TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (ARTICLE 9 DES STATUTS)

La Société est autorisée à demander à Euroclear France, dans les conditions prévues par la législation en vigueur, les renseignements nécessaires à l'identification des titulaires de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité d'actions ou de valeurs mobilières détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

■ DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Les statuts d'Imerys ne contiennent aucune clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil autre que celle résultant de la loi.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à franchir, à la hausse ou à la baisse, l'un des seuils de détention du capital

de la Société et/ou des droits de vote prévus par la législation en vigueur, devra se conformer aux dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce et, notamment, en informer la Société (ou, le cas échéant, toute personne qu'elle aura désignée à cet effet) ainsi que l'Autorité des marchés financiers (AMF) au plus tard le quatrième jour de négociation suivant le franchissement de seuil concerné conformément aux dispositions de l'article 223-14 du règlement général de l'AMF. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

■ DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, comptes sociaux et consolidés, Rapports des Commissaires aux comptes, ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires, peuvent être consultés au siège social ou sur le site Internet de la Société (www.imerys.com – rubrique Média Center – Information Réglementée et Publications).

7.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL

7.2.1 MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Le 13 décembre 2017, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales des 4 mai 2016 et 3 mai 2017, et conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2017, procédé à l'annulation de 400 000 actions autodétenues, acquises sur le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement (pour plus de détails, voir [paragraphe 7.2.4 du présent chapitre](#)). Cette annulation d'actions a conduit à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 800 000 euros.

Le 5 janvier 2018, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration le 13 décembre 2017, a constaté que le 31 décembre 2017, le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 872 822 euros suite à la levée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 de 436 411 options de souscription d'actions, et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

En conséquence de ces opérations, le capital souscrit et entièrement libéré d'Imerys s'élevait au 31 décembre 2017 à 159 208 570 euros ; il était divisé en 79 604 285 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, parmi lesquelles 47 415 689 bénéficiaient, en vertu de l'article 22 des statuts d'Imerys, d'un droit de vote double. Le nombre total des droits de vote théoriques attachés aux actions existantes s'élevait à 127 019 974. Compte tenu des 632 227 actions autodétenues par la Société au 31 décembre 2017 (voir [paragraphe 7.2.4 du présent chapitre](#)), le nombre total de droits de vote net attachés aux actions en circulation s'élevait à cette date à 126 387 747.

Compte tenu des 406 037 options de souscription d'actions et des 1 046 108 actions gratuites attribuées à certains salariés et dirigeants mandataires sociaux, et non encore exercées ou non encore acquises au 31 décembre 2017, la dilution potentielle maximale du capital de la Société à cette date était de 1,79 % (soit un montant nominal de 162 112 860 euros). Le capital social d'Imerys n'a pas varié depuis cette date.

Il est précisé qu'aucune action inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement de la part de la Société.

7.2.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

L'évolution du nombre d'actions et du capital social de la Société au cours des cinq derniers exercices a été la suivante :

Année	Opérations	Montant nominal des variations de capital (en euros)	Prime d'émission/ Prime d'apport (en euros)	Nombre de titres créés	Nominal des titres (en euros)	Montants successifs du capital de la Société (en euros)	Nombre de titres constituant le capital
2013	Annulation d'actions	(87 448)	(1 963 193)	(43 724)	2	150 649 644	75 324 822
	Levées d'options de souscription d'actions	1 826 884	38 078 652	913 442	2	152 476 528	76 238 264*
2014	Annulation d'actions	(1 836 630)	(54 236 971)	(918 315)	2	150 639 898	75 319 949
	Levées d'options de souscription d'actions	1 131 284	26 244 140	565 642	2	151 771 182	75 885 591*
2015	Levées d'options de souscription d'actions	626 748	15 747 996	313 374	2	152 397 930	76 198 965
	Augmentation de capital en rémunération d'un apport de titres	7 456 616	206 943 483	3 728 308	2	159 854 546	79 927 273
	Annulation d'actions	(2 000 000)	(60 381 827)	(1 000 000)	2	157 854 546	78 927 273
	Levées d'options de souscription d'actions	1 290 436	34 552 929	645 218	2	159 144 982	79 572 491*
2016	Annulation d'actions	(600 000)	(16 046 322)	(300 000)	2	158 544 982	79 272 491
	Levées d'options de souscription d'actions	590 766	15 582 577	295 383	2	159 135 748	79 567 874*
2017	Annulation d'actions	(800 000)	(23 841 188)	(400 000)	2	158 335 748	79 167 874
	Levées d'options de souscription d'actions	872 822	22 418 675	436 411	2	159 208 570	79 604 285*

* Au 31 décembre.

7.2.3 AUTORISATIONS FINANCIÈRES

En application des nouvelles dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-37-2 du Code de commerce introduites par l'ordonnance du 12 juillet 2017, les autorisations et délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires, en vigueur à la date du présent Document de Référence et présentées dans le tableau ci-après, font partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, objet de la [section 2.2 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

■ TABLEAU RÉSUMÉ DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES ET DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE EXISTANTES

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé	Utilisation en 2017
Émission de titres de capital			
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du DPS ^{(1) (2)} (AGM 3 mai 2017, 13 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	Capital : 75 M€ Titres de créance : 1 Md€	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS, et, le cas échéant, octroi d'un délai de priorité par le Conseil d'Administration ⁽³⁾ (AGM 3 mai 2017, 14 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	Capital : 15 M€ Titres de créance : 1 Md€	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs et suppression du DPS ⁽⁴⁾ (AGM 3 mai 2017, 15 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	10 % du capital au jour de l'émission, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 14 ^e résolution de l'AGM du 3 mai 2017	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire dans le cadre d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du DPS ⁽⁵⁾ (AGM 3 mai 2017, 16 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	10 % du capital au jour de l'émission, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond des 13 ^e , 14 ^e et 15 ^e résolutions de l'AGM du 3 mai 2017	Néant
Autorisation à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du DPS ⁽⁶⁾ (AGM 3 mai 2017, 17 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond des 14 ^e et 15 ^e résolutions de l'AGM du 3 mai 2017	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS ⁽⁷⁾ (AGM 3 mai 2017, 18 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond de la 14 ^e résolution de l'AGM du 3 mai 2017	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou d'apport ⁽⁸⁾ (AGM 3 mai 2017, 19 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	75 M€, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 13 ^e résolution de l'AGM du 3 mai 2017	Néant
Plafond global des augmentations de capital avec maintien ou suppression du DPS (AGM 3 mai 2017, 20 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	Capital : 75 M€ Titres de créance : 1 Md€	Néant

(1) DPS : droit préférentiel de souscription des actionnaires.

(2) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(3) En application des articles L. 225-129 et s., L. 225-135 et s., L. 225-136 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(4) En application des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et s. du Code de commerce et L. 411-2 du Code monétaire et financier.

(5) En application de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce.

(6) En application des articles L. 225-129-2 et L. 225-136-1^o alinéa 2 du Code de commerce.

(7) En application des articles L. 225-147 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(8) En application des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et s. et L. 225-130 du Code de commerce.

7 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé	Utilisation en 2017
Rachat et annulation d'actions			
Achat par la Société de ses propres actions ⁽⁹⁾ (AGM 3 mai 2017, 12 ^e résolution)	2 novembre 2018 (18 mois)	10 % des actions existantes au 1 ^{er} janvier 2017	1 019 372 actions acquises
Réduction du capital social par annulation d'actions autodétenues (AGM 3 mai 2017, 22 ^e résolution)	2 mai 2019 (24 mois)	10 % du capital par période de 24 mois	400 000 actions annulées
Émissions réservées aux salariés et dirigeants			
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise de la Société ou de son Groupe ⁽¹⁰⁾ (AGM 3 mai 2017, 21 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	1,6 M€	Néant
Octroi d'option de souscription ou d'achat d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux ⁽¹¹⁾ (AGM 3 mai 2017, 23 ^e résolution)	2 juillet 2020 (38 mois)		Néant ⁽¹²⁾
Attribution gratuite d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux ⁽¹³⁾ (AGM 3 mai 2017, 24 ^e résolution)	2 juillet 2020 (36 mois en raison de l'entrée en vigueur de l'autorisation fixée au 3 juillet 2017)	Plafond commun : 3 % du capital au jour de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites Sous-plafond d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur des dirigeants mandataires sociaux : 0,5 % du capital au jour de l'attribution	293 400 actions gratuites conditionnelles ont été attribuées en 2017, en vertu de l'autorisation précédente conférée par l'AGM du 4 mai 2016, soit 0,37 % du capital ⁽¹⁴⁾

(9) En application des articles L. 225-209 et s. du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF.

(10) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et s. du Code du travail.

(11) En application des articles L. 225-177 et s. du Code de commerce.

(12) Pour plus de détails concernant les attributions d'options de souscription d'actions au cours d'exercices antérieurs, voir section 3.4 du chapitre 3 du Document de Référence.

(13) En application des articles L. 225-197-1 et s. du Code de commerce.

(14) Pour plus de détails concernant les attributions d'actions gratuites conditionnelles, voir section 3.5 du chapitre 3 du Document de Référence.

Le tableau ci-après présente les autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2018.

✓ Pour plus de détails, voir paragraphes 8.1.8 et 8.1.9 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence.

■ **TABLEAU RÉSUMÉ DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES DONT LE RENOUELEMENT EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 4 MAI 2018**

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum
Rachats d'actions		
Achat par la Société de ses propres actions ⁽¹⁾ (AGM 4 mai 2018, 13 ^e résolution)	3 novembre 2019 (18 mois)	5 % des actions existantes au 1 ^{er} janvier 2018 (soit 3 980 214 actions)
Émissions réservées aux salariés et dirigeants		
Attribution gratuite d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux ⁽²⁾ (AGM 4 mai 2018, 14 ^e résolution)	2 juillet 2020 (26 mois en raison de l'alignement de la durée de cette autorisation avec celle portant sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions approuvée par l'AGM du 3 mai 2017)	Plafond commun avec l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions approuvée par l'AGM du 3 mai 2017 (23 ^e résolution) : 3 % du capital au jour de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites Sous-plafond d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur des dirigeants mandataires sociaux également commun : 0,5 % du capital au jour de l'attribution

(1) En application des articles L. 225-209 et s. du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF.

(2) En application des articles L. 225-197-1 et s. du Code de commerce.

■ **AUTRES TITRES**

La décision d'émettre des obligations ordinaires relevant de la compétence du Conseil d'Administration, ce dernier a, le 3 mai 2017, conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce, délégué au Président-Directeur Général tous pouvoirs aux fins de réaliser de telles émissions et d'en arrêter les modalités, dans un délai d'un an, dans la limite d'un montant nominal maximum annuel de 1,5 milliard d'euros et d'un montant nominal maximum par opération de 350 millions d'euros.

Suivant l'autorisation spécialement consentie par le Conseil d'Administration le 15 décembre 2016, la Société a procédé le 10 janvier 2017, dans le cadre du programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN), à une émission obligataire d'un montant de 600 millions d'euros d'une maturité de 10 ans, assortie d'un coupon annuel de 1,50 % correspondant à une marge de + 92 bps au-dessus du taux de "mid-swap". Cette émission a fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Société le 10 janvier 2017.

7.2.4 RACHAT D' ACTIONS

■ CADRE JURIDIQUE DES PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS MIS EN ŒUVRE EN 2017

L'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017 a renouvelé au profit du Conseil d'Administration pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 2 novembre 2018, l'autorisation précédemment consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016 afin de permettre à la Société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du nombre d'actions émises et en circulation au 1^{er} janvier 2017, soit 7 956 787 actions et dans la limite d'un montant global d'investissement de 716 millions d'euros. Cette même Assemblée a par ailleurs décidé que le nombre d'actions susceptibles d'être détenues, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourrait dépasser 10 % des actions composant le capital. Enfin, le prix maximum d'achat a été fixé à 90 euros par action.

En application de l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a délégué le 3 mai 2017 au Président-Directeur Général tous pouvoirs aux fins de procéder à l'achat des actions de la Société, aux conditions et dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

■ OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2017 ⁽¹⁾

En application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, les opérations réalisées en 2017 dans le cadre des programmes de rachat d'actions de la Société en vigueur au cours de l'exercice sont décrites ci-après.

Opérations réalisées du 1^{er} janvier au 2 mai 2017 au titre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016

Dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par décision de l'Autorité des marchés financiers du 21 mars 2011, conclu par la Société avec Rothschild & Cie Banque le 16 février 2017 :

- 307 479 actions ont été rachetées sur le marché à un cours moyen pondéré de 77,76 euros ; et
- 307 479 actions ont été vendues sur le marché à un cours moyen pondéré de 77,87 euros.

Opérations réalisées du 3 mai au 31 décembre 2017 dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur, autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017

Dans le cadre du renouvellement le 1^{er} juin 2017 du mandat d'acquisition de titres conclu le 1^{er} juin 2016 avec un prestataire de services d'investissement ("PSI"), conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003, des articles 241-1 et suivants et 631-5 et suivants du Règlement général de l'AMF et de la Position de l'AMF relative à la mise en œuvre du régime de rachat d'actions, 350 000 actions ont été rachetées sur le marché à un cours moyen pondéré de 76,57 euros.

Parmi ces actions, 192 658 ont été affectées à l'objectif d'attribution d'actions gratuites conditionnelles à certains salariés et mandataires sociaux et 157 342 ont été affectées à l'objectif d'annulation ultérieure.

Par ailleurs, 5 888 actions initialement affectées à l'objectif d'attribution d'actions gratuites conditionnelles à certains salariés et mandataires sociaux ont été réaffectées en 2017 à l'objectif d'annulation ultérieure.

Enfin, dans le cadre du contrat de liquidité mentionné ci-avant, 695 563 actions ont fait l'objet d'opérations d'achat et de revente à cours moyen pondéré respectif de 76,88 euros et 76,99 euros. Il est précisé que la conclusion des mandats d'acquisition et du contrat de liquidité ont fait l'objet de publications sur le site Internet de la Société les 1^{er} juin 2016, 16 février 2017 et 2 juin 2017.

Nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2017

Compte tenu :

- du solde des actions autodétenues au 1^{er} janvier 2017, soit 932 821 ;
- des 350 000 actions acquises en 2017 dans le cadre du mandat d'acquisition confié par la Société à un PSI ;
- de la livraison, au cours de l'exercice, de 54 831 actions dans le cadre du deuxième complément de prix d'acquisition du groupe S&B et de 195 763 actions aux bénéficiaires d'actions gratuites conditionnelles définitivement acquises (pour plus de détails, voir [paragraphe 3.5.1 du chapitre 3 du Document de Référence](#)) ;
- et de l'annulation de 400 000 actions décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 13 décembre 2017,

le solde des actions autodétenues par la Société à la clôture de l'exercice, s'élevait à 632 227. Ces actions, d'une valeur nominale de 2 euros, acquises à un prix moyen pondéré de 70,17 euros, représentaient 0,79 % du capital social au 31 décembre 2017.

Il est précisé que :

- les opérations effectuées en 2017 par la Société dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions ont été réalisées au comptant et sans qu'aucune position ouverte à l'achat ou à la vente n'ait été prise ;
- la Société n'utilise pas de produits dérivés dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions ;
- les frais de négociation relatifs aux opérations de rachat d'actions Imerys réalisées sur le marché au cours de l'exercice 2017 se sont élevés à 13 399 euros. La taxe sur les transactions financières s'est quant à elle élevée à 80 398 euros.

(1) Tous les cours et montants sont exprimés hors frais et commissions.

■ RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017 expirant le 2 novembre 2018, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2018 de la renouveler en faveur du Conseil d'Administration, pour une nouvelle période de 18 mois, soit jusqu'au 3 novembre 2019 (voir paragraphe 8.1.8 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence).

Le descriptif de ce nouveau programme, établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 242-6 du Règlement général de l'AMF, sera adressé à l'AMF et disponible sur le site Internet de la Société (www.imerys.com – rubrique Média Center – Information Réglementée). Une copie de ce descriptif pourra également être obtenue, sur simple demande, au siège de la Société.

7.2.5 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au 31 décembre 2017, les salariés du Groupe détenaient, notamment dans le cadre des opérations d'actionnariat salarié mises en place par la Société, 0,76 % du capital et 0,84 % des droits de vote de la Société.

7.3 ACTIONNARIAT

7.3.1 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

L'évolution de la répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices a été la suivante :

	Au 31 décembre 2015				Au 31 décembre 2016				Au 31 décembre 2017			
	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Droits de vote attachés ⁽¹⁾	% des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Droits de vote attachés ⁽¹⁾	% des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Droits de vote attachés ⁽¹⁾	% des droits de vote ⁽²⁾
Belgian Securities BV	42 851 473	53,85	85 602 946	69,70	42 851 473	53,86	85 602 946	69,67	42 851 473	53,83	85 702 946	67,47
Blue Crest Holding SA	4 052 784	5,09	4 052 784	3,30	4 122 150	5,18	4 122 150	3,35	4 116 981	5,17	8 089 765	6,37
Salariés du Groupe	146 238	0,18	292 158	0,24	390 457	0,49	686 619	0,56	604 757	0,76	1 068 091	0,84
Autodétention	229 423	0,29	229 423 ⁽³⁾	0,19	932 821	1,17	932 821 ⁽³⁾	0,76	632 227	0,79	632 227 ⁽³⁾	0,50
Public	32 292 573	40,59	32 634 727	26,57	31 270 973	39,30	31 530 689	25,66	31 398 847	39,44	31 526 945	24,82
Total	79 572 491	100	122 812 038	100	79 567 874	100	122 875 225	100	79 604 285	100	127 019 974	100

(1) Conformément à l'article 22 des statuts, les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

(2) Les pourcentages sont calculés sur la base du nombre de droits de vote théoriques existant au 31 décembre de chaque année.

(3) Il s'agit de droits de vote théoriques, les actions autodétenues ne bénéficiant pas du droit de vote en Assemblée Générale.

7.3.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Le 3 mars 2017, la société Blue Crest Holding SA a déclaré à titre de régularisation à l'AMF avoir franchi à la hausse le 26 février 2017 le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir à cette date 4 102 150 actions représentant 6 630 458 droits de vote, soit 5,15 % du capital et 5,28 % des droits de vote d'Imerys à cette date (Décision et Information de l'AMF n° 217C 0590 du 3 mars 2017).

Aucune autre déclaration de franchissement de seuil n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2017 et jusqu'à la date du présent Document de Référence.

À la connaissance d'Imerys, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés au [paragraphe 7.3.1 du présent chapitre](#) ne détient, directement ou indirectement, à la date du présent Document de Référence, plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.



7.3.3 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ ET PACTE D'ACTIONNAIRES

■ CONTRÔLE

En raison du nombre de droits de vote détenus par la société Belgian Securities BV, contrôlée directement par la société Groupe Bruxelles Lambert et indirectement par la société Pargesa Holding SA (pour plus de détails, voir l'organigramme présenté au paragraphe 7.3.5 du présent chapitre), le concert Pargesa-GBL exerce un contrôle de droit sur la Société. Cette dernière estime néanmoins qu'il n'y a pas de risque que ce contrôle soit exercé de manière abusive. En effet, la Société et son Conseil d'Administration ont toujours veillé avec une grande attention au respect des intérêts de l'ensemble des actionnaires et se sont toujours appliqués à se conformer aux meilleures règles et pratiques de Gouvernance en la matière comme en atteste, notamment, le nombre d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations (pour plus d'informations concernant la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités, voir paragraphe 3.1.2 du chapitre 3 du Document de Référence).

■ PACTE D'ACTIONNAIRES

Le 5 novembre 2014, les sociétés Groupe Bruxelles Lambert, Belgian Securities B.V., Blue Crest Holding S.A. et S&B Minerals S.A ont conclu un pacte d'actionnaires au titre de leur participation, directe ou indirecte, dans le capital de la Société. Ce pacte, soumis au droit luxembourgeois, d'une durée de sept ans renouvelable et entré en vigueur le 26 février 2015, prévoit notamment :

- un engagement de conservation d'une durée de trois ans ⁽¹⁾ des 3 728 308 actions créées en rémunération de l'apport de titres réalisé par S&B Minerals S.A au profit d'Imerys et détenus depuis le 26 février 2015 par Blue Crest Holding SA (ainsi que les actions Imerys que cette dernière viendrait à recevoir à titre de complément de prix en vertu du contrat d'acquisition en date du 5 novembre 2014) ;
- un droit de sortie conjointe consenti pour une durée de trois ans par Groupe Bruxelles Lambert à Blue Crest Holding SA, en cas de transfert d'actions Imerys par Groupe Bruxelles Lambert à

un tiers ayant pour effet de réduire la participation de Groupe Bruxelles Lambert à moins de 40 % du capital d'Imerys ;

- un droit de première offre au bénéfice de Groupe Bruxelles Lambert, Blue Crest Holding SA s'étant engagée, après expiration de son engagement de conservation, à conférer à Groupe Bruxelles Lambert un droit de première offre sur les actions Imerys que Blue Crest Holding SA souhaiterait, le cas échéant, céder ;
- un droit de représentation de Blue Crest Holding SA au sein du Conseil d'Administration et du Comité Stratégique de la Société, tant que Blue Crest Holding SA détiendra au moins 3 % des actions Imerys.

Ce pacte d'actionnaires prévoit également qu'il pourrait être résilié par anticipation en cas de survenance d'un des événements suivants :

- dans le cas où Blue Crest Holding SA viendrait à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions Imerys inférieur à 50 % des 3 728 308 actions créées en rémunération de l'apport de titres réalisé le 26 février 2015 ;
- en cas de résiliation par Groupe Bruxelles Lambert, ce qu'elle serait autorisée à faire si les actionnaires actuels de Blue Crest Holding SA cessaient de contrôler Blue Crest Holding SA ou cessaient de détenir, directement ou indirectement, 100 % du capital de Blue Crest Holding SA ;
- si la participation, directe ou indirecte, de Groupe Bruxelles Lambert devenait inférieure à 40 % du capital d'Imerys.

Il est précisé que ce pacte d'actionnaires n'est pas constitutif d'un concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce. Il a été communiqué à l'AMF et à la Société le 5 mars 2015 (Décision et Information de l'AMF n° 215C0360 du 27 mars 2015 disponible sur le site internet de l'AMF, www.amf-france.org).

À la date du présent Document de Référence, il n'a été fait part à la Société d'aucun autre pacte entre ses actionnaires ni d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

7.3.4 IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES AU PORTEUR

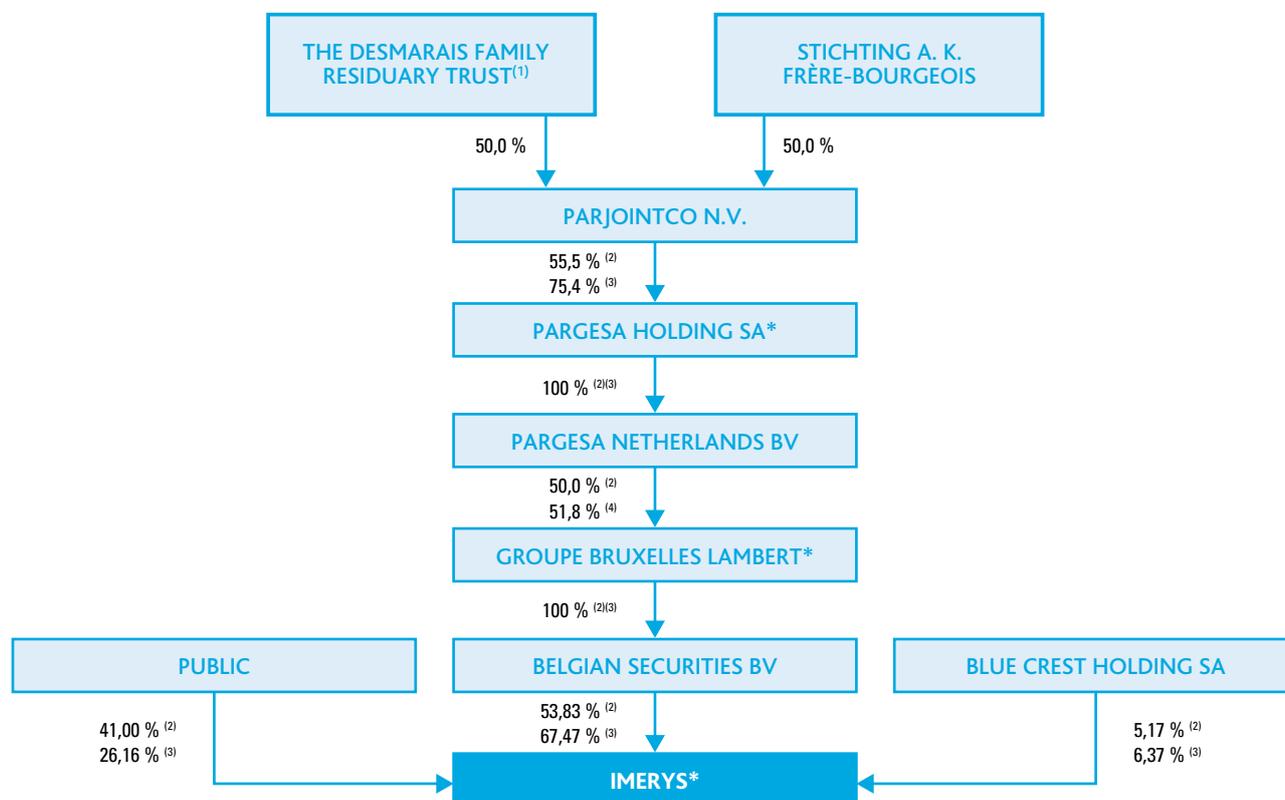
Imerys a demandé à la société Euroclear France de procéder à une enquête de Titres au Porteur Identifiables sur son capital auprès des intermédiaires financiers dont le seuil de conservation d'actions était supérieur à 30 000. Hors actionnaire de contrôle (Belgian

Securities BV), cette enquête a permis d'identifier 3 392 actionnaires détenant chacun plus de 200 titres et représentant 38,3 % du capital social au 31 décembre 2017 (dont 352 investisseurs institutionnels détenant 35,67 % du capital social).

(1) Ladite durée de trois ans ayant expiré le 26 février 2018.

7.3.5 STRUCTURE DE L’ACTIONNARIAT DU GROUPE

L’organigramme faisant apparaître les rattachements actionnariaux d’Imerys en capital et en droits de vote existant au 31 décembre 2017 est le suivant :



* Société cotée.

(1) À savoir Jacqueline Desmarais (†), Paul Desmarais Jr. et André Desmarais.

(2) Participation en capital.

(3) Participation en droits de vote.

(4) Compte tenu des droits de vote suspendus des actions détenues en auto-contrôle.

Parjointco est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Veerkade 5, 3016 DE-Rotterdam (Pays-Bas). Elle est détenue à parité et contrôlée conjointement par The Desmarais Family Residuary Trust détenu par la famille Desmarais (Canada) et par Stichting A.K. Frère Bourgeois, contrôlé par Albert Frère (Belgique).

Pargesa Holding SA est une société de droit suisse dont le siège social est situé 11, Grand-Rue, CH-1204 Genève (Suisse). Pargesa Netherlands BV est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam (Pays-Bas).

Groupe Bruxelles Lambert (GBL) est une société de droit belge, dont le siège social est situé Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles (Belgique). Belgian Securities BV est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Herengracht 555, 1017 BW Amsterdam (Pays-Bas).

Le rattachement direct d’Imerys à l’ensemble Pargesa-GBL résulte de la fusion-absorption de Parfinance par la Société, réalisée le 30 juin 1998. Parfinance était alors, et depuis déjà plusieurs années, l’actionnaire de contrôle de la Société.

Blue Crest Holding SA est une société de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Luxembourg). Elle est détenue et contrôlée par la famille Kyriacopoulos (Grèce).

7.4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application des nouvelles dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-37-2 du Code de commerce introduites par l'ordonnance du 12 juillet 2017, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société présentés ci-après font partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, objet de la [section 2.2 du chapitre 2 du Document de Référence](#). Il est précisé qu'aucun dispositif spécifique n'a été mis en place par la Société.

Structure du capital – participations directes ou indirectes dans le capital – accords entre actionnaires

Les informations concernant l'actionariat de la Société (structure du capital, franchissements de seuil et contrôle de la Société) figurent à la [section 7.3 du présent chapitre](#).

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la Société

[Voir paragraphe 7.3.3 du présent chapitre](#).

Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux

Les statuts de la Société prévoient que les actions détenues sous la forme nominative, par le même actionnaire, depuis deux ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double ([voir section 7.1 du présent chapitre](#)).

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel

Néant.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

[Voir paragraphe 7.3.3 du présent chapitre](#).

Règles spécifiques applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs et à la modification des statuts

Néant.

Pouvoirs du Conseil d'Administration, notamment en matière d'émission ou de rachat d'actions

Les conditions et modalités du rachat par la Société de ses propres actions figurent aux [paragraphes 7.2.3 et 7.2.4 du présent chapitre](#).

Il est précisé que la possibilité pour le Conseil d'Administration de procéder à des rachats d'actions ou de faire usage des délégations de compétence qui lui sont conférées en périodes d'offre publique visant les titres de la Société a été exclue par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017 lors du renouvellement des autorisations financières et délégations de compétence qui arrivaient à échéance.

Accords susceptibles d'être modifiés ou rompus en cas de changement de contrôle de la Société

Parmi les principaux contrats de financement de la Société ([voir note 24.5 aux états financiers consolidés](#)), certains d'entre eux contiennent une clause prévoyant, sous certaines conditions, leur remboursement anticipé en cas de changement de contrôle, ce remboursement anticipé restant néanmoins à l'initiative de la Société.

Les accords de joint-venture conclus par les filiales de la Société prévoient généralement une clause de sortie en cas de changement de contrôle desdites filiales.

Accords prévoyant des indemnités à verser à des membres du Conseil d'Administration ou des salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ni sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les conditions et modalités de versement des indemnités susceptibles d'être dues aux membres de la Direction Générale en cas de cessation de leurs fonctions sont détaillées au [paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

7.5 MARCHÉ DES TITRES IMERYS

L'action Imerys est cotée à Euronext Paris et est éligible au Service à Règlement Différé (SRD) (code ISIN FR 0000120859-Mnemo NK). Imerys fait partie de l'indice CAC MD (Mid-60) au sein du SBF 120 représentant les 120 valeurs les plus importantes cotées à Paris (en termes de capitalisation boursière, de flottant et de capitaux échangés), ainsi que de l'indice CAC Matériaux de Base. L'action Imerys est également intégrée dans l'indice européen "Dow Jones Euro Stoxx", indice de référence global de la zone euro. Au sein du SBF 120 et du Dow Jones Euro Stoxx 600, l'action Imerys fait partie, depuis le 2 novembre 2009, du secteur général des

mines ("1 775 Activités minières générales" selon la classification ICB) et le titre est également présent dans plus de 60 indices internationaux.

Le Groupe reste par ailleurs attentif aux notations des agences d'analyse extra-financière ([voir section 5.2 du chapitre 5 du Document de Référence](#)).

Aucun titre d'une filiale d'Imerys n'est admis aux négociations d'une bourse de valeurs.

7.5.1 COURS EXTRÊMES DE 2013 À 2017

Année	Cours le plus haut* (en euros)	Cours le plus bas* (en euros)	Dernier cours de clôture de l'année (en euros)
2013	64,00	45,31	63,21
2014	68,10	50,45	61,01
2015	73,93	56,85	64,42
2016	72,24	50,38	72,07
2017	81,54	71,40	78,54

* Cours constatés en cours de séance (Sources : Bloomberg et Euronext).

7.5.2 TRANSACTIONS DEPUIS JANVIER 2016

	Cours le plus haut* (en euros)	Cours le plus bas* (en euros)	Volume total des transactions mensuelles		Moyenne par séance de bourse		
			En nombre de titres	En capitaux (en millions d'euros)	En nombre de titres	En capitaux (en millions d'euros)	En nombre de transactions
2016							
Janvier	63,24	55,30	1 818 197	105,60	90 910	5,28	1 351
Février	58,00	50,38	2 417 562	131,52	115 122	6,26	1 764
Mars	61,80	55,61	1 948 675	114,56	92 794	5,46	1 596
Avril	64,95	59,26	1 869 899	116,98	89 043	5,57	1 503
Mai	65,00	59,99	1 545 870	96,37	70 267	4,38	1 137
Juin	65,00	54,86	1 867 363	112,54	84 880	5,12	1 341
Juillet	64,29	55,12	1 288 995	75,97	61 381	3,62	1 056
Août	64,91	61,86	980 698	62,20	42 639	2,70	773
Septembre	65,55	61,91	1 007 150	64,17	45 780	2,92	793
Octobre	68,75	56,75	1 546 424	100,94	73 639	4,81	1 402
Novembre	68,00	61,72	1 417 830	91,69	64 447	4,17	1 278
Décembre	72,24	64,88	1 609 548	112,99	76 645	5,38	1 395
Total 2016			19 318 211	1 185,53			
2017							
Janvier	77,30	71,40	1 720 370	127,03	78 199	5,77	1 420
Février	78,66	72,66	1 887 300	142,43	94 365	7,12	1 776
Mars	80,11	73,65	2 201 228	167,03	95 706	7,26	1 635
Avril	81,54	76,70	1 697 489	134,30	94 305	7,46	1 835
Mai	79,43	75,43	2 015 028	156,19	91 592	7,10	1 712
Juin	79,44	75,46	2 337 091	181,38	106 231	8,24	1 551
Juillet	81,48	72,52	2 257 272	174,71	107 489	8,32	2 036
Août	74,62	71,75	1 629 444	119,79	70 845	5,21	1 492
Septembre	78,10	73,15	1 713 352	129,65	81 588	6,17	1 455
Octobre	79,63	75,47	1 587 711	122,07	72 169	5,55	1 413
Novembre	80,96	74,54	1 587 674	123,37	72 167	5,61	1 433
Décembre	79,81	75,60	1 251 465	97,54	65 867	5,13	1 177
Total 2017			21 885 424	1 675,51			

* Cours constatés en cours de séance (Sources : Bloomberg et Euronext).



7.6 DIVIDENDES

La politique d'Imerys en matière de distribution de dividendes est fonction du résultat courant net consolidé dégagé au cours de l'exercice considéré. Il est précisé que la pratique historique de distribution s'établit à environ 37 % de ce résultat.

En application des dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat courant net par action	4,60 €	4,31 €	4,15 €
Dividende net par action	1,87 €	1,75 €	1,65 €
Dividende brut par action	1,87 €	1,75 €	1,65 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	79 265 238	78 557 578	80 298 521
Distribution nette totale	148,2 M€	137,5 M€	132,5 M€

Imerys ne procède généralement pas à la distribution d'acompte sur dividende. Les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé.

Le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement. Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les 20 premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription.

7.7 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Imerys porte une attention particulière à ses actionnaires en veillant à les informer régulièrement de l'évolution de ses activités, de sa stratégie, de ses investissements, de ses résultats et de ses perspectives. Cette volonté se traduit par la mise à disposition et la diffusion de différents outils de communication associant les actionnaires à la vie du Groupe :

- le site Internet www.imerys.com permet de suivre en temps réel l'évolution du Groupe, le cours de l'action ; sa rubrique dédiée aux actionnaires individuels donne accès au "Guide de l'actionnaire Imerys" ;
- une Lettre aux actionnaires publiée plusieurs fois par an présente l'actualité du Groupe, ses résultats et perspectives ;
- le Rapport d'Activité Annuel ;
- le Document de Référence incluant le Rapport Financier Annuel est complété par un rapport financier semestriel ;
- le Rapport Développement Durable ;
- une ligne téléphonique et une adresse e-mail dédiées.

Édités en français et en anglais, les documents sont adressés à chaque actionnaire nominatif ainsi qu'aux actionnaires au porteur ayant souhaité les recevoir régulièrement.

L'information de la communauté financière et des actionnaires individuels sur la marche du Groupe est également réalisée par le biais d'annonces financières publiées dans la presse (supports papier et Internet), à chaque échéance de résultats et à l'occasion de la convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale annuelle.

Imerys, par l'intermédiaire de CACEIS Corporate Trust assurant son service-titres, met à la disposition des actionnaires ayant choisi d'inscrire leurs titres au nominatif pur, un outil sécurisé de gestion de leur portefeuille d'actions via le site Internet sécurisé www.nomi.olisnet.com. Ce site leur donne notamment accès aux caractéristiques et cours de leurs valeurs en portefeuille, aux derniers mouvements et à la disponibilité de leurs actions et aux droits de vote qui y sont attachés. L'ensemble de la documentation concernant l'Assemblée Générale annuelle de la Société est disponible sur ce site, qui permet également le vote en ligne préalablement à l'Assemblée.

Imerys entretient des contacts réguliers, ouverts et transparents avec l'ensemble de la communauté financière, institutionnelle et socialement responsable au cours de rendez-vous individuels, conférences sectorielles et entretiens téléphoniques. Près de 400 investisseurs actions, obligataires et développement durable ont été rencontrés tout au long de l'année 2017 par la Direction Générale et l'équipe Relations Investisseurs aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni, mais également en Allemagne, en Belgique, en Italie et en Suisse. Les "road shows" dans les places financières de second rang se sont poursuivis et diversifiés en 2017, afin d'élargir et de diversifier la base actionnariale d'Imerys dans des pays tels que la Finlande, l'Irlande et le Luxembourg.

La Communication Financière est rattachée à la Direction Financière du Groupe :

- Téléphone : + 33 (0) 1 49 55 64 01
- Télécopie : + 33 (0) 1 49 55 63 16
- e-mail : finance@imerys.com

Le service des titres d'Imerys est assuré par la banque :

- CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget-de-Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9
 - Téléphone : + 33 (0) 1 57 78 34 44
 - Télécopie : + 33 (0) 1 49 08 05 80
 - e-mail : ct-contact@caceis.com

CACEIS Corporate Trust est plus particulièrement à la disposition des actionnaires nominatifs pour ce qui concerne la gestion de leurs actions Imerys.

7.8 ORGANISATION MÈRE/FILIALES

Au 31 décembre 2017, le Groupe était composé de 371 entités juridiques réparties dans 59 pays (la liste des principales entités consolidées du Groupe est présentée à la [note 25 aux états financiers consolidés](#)). L'organisation opérationnelle du Groupe repose sur quatre branches d'activités décrites au [paragraphe 1.2.6 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

Imerys est la société holding du Groupe ; à ce titre, elle n'exerce pas, directement, d'activité industrielle ou commerciale. Les actifs de la Société sont principalement constitués des titres de participation qu'elle détient directement dans certaines filiales du Groupe. Pour plus d'informations concernant les filiales détenues directement par la Société, [voir la note 30 aux états financiers sociaux](#).

Imerys ainsi que certains de ses holdings locaux (Belgique, Brésil, Chine, États-Unis, Royaume-Uni, Singapour) mettent à la disposition de l'ensemble des filiales du Groupe une assistance générale ainsi qu'une expertise, en particulier dans les domaines suivants :

- Achats ;
- Assurances ;
- Audit ;
- Communication ;
- Comptabilité & Contrôle de Gestion ;
- Environnement, Hygiène & Sécurité ;
- Fiscalité ;

- Informatique ;
- Innovation, Recherche & Développement ;
- Juridique ;
- Propriété Intellectuelle ;
- Ressources Humaines ;
- Stratégie ;
- Trésorerie.

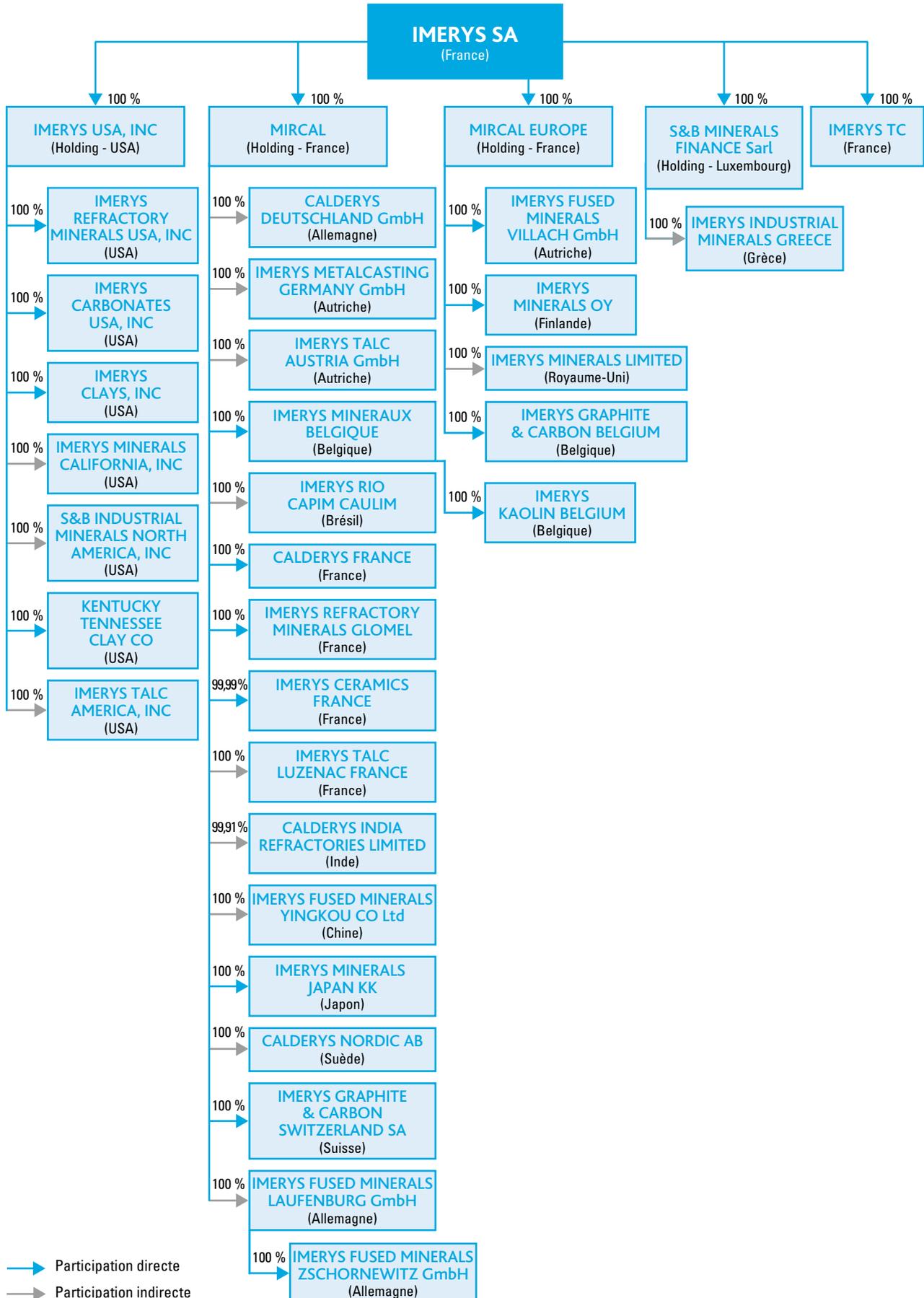
Ces prestations de services comprennent notamment : l'assistance et le conseil en réponse à des demandes ponctuelles des filiales ainsi que des études et analyses plus générales, ou encore des recommandations ou propositions d'actions à titre de prévention.

La rémunération de ces services est déterminée sur la base des coûts engagés dans ce cadre par Imerys et ses holdings locaux et répartis entre les filiales bénéficiaires des prestations, soit au prorata de leur chiffre d'affaires rapporté au chiffre d'affaires global de leur activité opérationnelle d'appartenance, soit au prorata des effectifs. En outre, les coûts externes engagés spécifiquement pour le compte d'une filiale ainsi que les coûts des salariés détachés dans une filiale sont affectés distinctement à ladite filiale. La Société a facturé au cours de l'exercice 2017, au titre des services rendus directement à ses filiales, un montant global net de 47,3 millions d'euros. Imerys est également la société tête de groupe de l'intégration fiscale des sociétés françaises du Groupe dont le capital social est détenu à plus de 95 % par Imerys ([voir note 8 aux états financiers sociaux](#)).

7 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

ORGANISATION MÈRE/FILIALES

L'organigramme simplifié présenté ci-après fait apparaître les principales filiales opérationnelles du Groupe dont le chiffre d'affaires brut était, au 31 décembre 2017, supérieur à 50 millions d'euros.



8

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2018

8.1 PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 276

8.1.1	Exercice 2017 – Comptes annuels et affectation du résultat	276
8.1.2	Conventions et engagements réglementés	276
8.1.3	Principes et critères de détermination des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	277
8.1.4	Éléments de rémunération due ou attribuée en 2017 au Président-Directeur Général	278
8.1.5	Composition du Conseil d'Administration	280
8.1.6	Ratification du transfert du siège social	281
8.1.7	Jetons de présence	281
8.1.8	Programme de rachat d'actions	282
8.1.9	Autorisation d'attribuer des actions gratuites de la société à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe	282
8.1.10	Modifications statutaires	283
8.1.11	Pouvoirs	283

8.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 284

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	284
---	-----

8.3 ORDRE DU JOUR 285

Partie ordinaire	285
Partie extraordinaire	285

8.4 PROJETS DE RÉSOLUTION 286

Partie ordinaire	286
Partie extraordinaire	289

8.1 PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les résolutions arrêtées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 mars 2018 et qu'il vous est proposé d'adopter, relèvent pour les résolutions 1 à 13 et 16 de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire, et pour les résolutions 14 et 15 de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En application des nouvelles dispositions des articles L. 225-37, L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce introduites par l'ordonnance du 12 juillet 2017, les [paragraphes 8.1.3, 8.1.4 et la section 8.4 du présent chapitre](#) font partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, visé à la [section 2.2 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

8.1.1 EXERCICE 2017 – COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

(Trois résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Nous soumettons en premier lieu à votre approbation les comptes annuels de la Société (**première résolution**) ainsi que les comptes consolidés du Groupe (**deuxième résolution**) pour l'exercice 2017.

La présentation de ces comptes, l'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats du Groupe et de la Société au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les diverses informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, figurent aux [chapitres 2 et 6 du Document de Référence](#).

Vous êtes ensuite appelés à statuer sur l'affectation du résultat de la Société pour l'exercice 2017 (**troisième résolution**). Le résultat net de la Société de cet exercice s'élève à 373 430 724 euros, auquel s'ajoute le montant du report à nouveau figurant au bilan de 187 806 849 euros, formant ainsi un total distribuable de 561 237 573 euros. Le Conseil d'Administration vous propose de verser un dividende de 2,075 euros par action, soit une hausse de 11 % par rapport à celui versé en 2017 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que le montant total du dividende distribué serait ajusté en fonction du nombre d'actions émises depuis le 1^{er} janvier 2018 à la suite de levées d'options de souscription d'actions, ayant droit au dividende de l'exercice 2017 à la date de paiement de ce dividende. Le montant affecté au report à nouveau serait en conséquence arrêté sur la base du montant total du dividende effectivement mis en paiement. Par ailleurs, si la Société était appelée à détenir certaines de ses propres actions au jour de la mise en paiement du dividende, les sommes correspondant aux dividendes qui n'auraient pas été distribuées de ce fait, seraient affectées au report à nouveau.

Le dividende serait mis en paiement à compter du 15 mai 2018.

En application des dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, la totalité du dividende proposé au titre de l'exercice 2017 sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sous réserve que le contribuable ait exercé l'option pour l'imposition des dividendes au barème de l'impôt sur le revenu, prévue à l'article 200-A-2 dudit Code.

Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le :	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Dividende net par action	1,87 €	1,75 €	1,65 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	79 265 238	78 557 578	80 298 521
Distribution nette totale	148,2 M€	137,5 M€	132,5 M€

8.1.2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Convention avec une partie liée

En application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes portant sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (**quatrième résolution**), reproduit au [paragraphe 2.3.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

Lors de sa séance du 13 décembre 2017, le Conseil d'Administration a examiné les termes d'un avenant au contrat d'acquisition du groupe S&B conclu le 5 novembre 2014 entre la Société et les sociétés S&B Minerals S.A., S&B Minerals Finance GP S.à r.l., S&B Minerals Holdings S.à r.l. et Blue Crest Holding S.A., portant sur la révision des modalités pratiques de calcul du complément de prix d'acquisition prévu par ledit contrat. Considérant que cet avenant permettrait à la Société d'éviter l'incertitude et le coût d'un recours à des tiers experts pour la détermination

des détails méthodologiques de calcul à appliquer et d'aboutir rapidement à un accord amiable et équilibré entre les parties, le Conseil a autorisé la conclusion de cet avenant dont la signature est intervenue le 22 décembre 2017. Ulysses Kyriacopoulos, Administrateur de votre Société exerçant également un mandat d'Administrateur au sein de Blue Crest Holding S.A., vous êtes appelés, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce relatives à la procédure des conventions réglementées, à approuver l'avenant ainsi conclu.

Nous vous informons qu'aucune autre convention nouvelle ni aucun engagement nouveau soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclu au cours de l'exercice 2017 et que celles et ceux approuvés au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivis sans modification.

Engagements pris au bénéfice de Gilles Michel

Lors de sa séance du 8 mars 2018, le Conseil d'Administration a, conformément aux dispositions légales, réexaminé l'ensemble des autres conventions et engagements réglementés autorisés et

conclus par la Société au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivis en 2017, pris en faveur de Gilles Michel (régimes de retraite supplémentaire, indemnité éventuelle de rupture du mandat social et garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise). Compte tenu de l'intention exprimée par Gilles Michel de faire valoir ses droits à la retraite suivant la cessation de ses fonctions de Directeur Général (pour plus d'information, voir [section 3.2 du chapitre 3 et paragraphe 8.1.5 du présent chapitre](#)), le Conseil a constaté que les engagements relatifs à l'indemnité éventuelle de rupture de son contrat et à la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise deviendront sans objet, Gilles Michel demeurant éligible aux régimes de retraite supplémentaire décrits au [paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

L'ensemble des conventions et engagements réglementés conclus par la Société fait l'objet d'une présentation détaillée dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes reproduit au [paragraphe 2.3.3 du chapitre 2](#) ainsi qu'au [paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

8.1.3 PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

En application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, vous êtes appelés à approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux (**cinquième résolution**). Ces éléments pour 2018 comprennent ceux retenus en 2017, dont la présentation détaillée figure au [paragraphe 3.3.2 et aux sections 3.5 et 3.6 du chapitre 3 du Document de Référence](#), complétés des éléments additionnels suivants, que le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 mars 2018, sur proposition du Comité des Rémunérations, a décidé de soumettre à votre approbation, à savoir l'attribution éventuelle à tout dirigeant mandataire social :

- d'une **rémunération variable pluriannuelle** soumise à la réalisation de critères quantitatifs et/ou qualitatifs ;

- d'une **rémunération exceptionnelle** ainsi qu'une **indemnité de prise de fonction** si les circonstances le justifient ;
- d'une "**prime d'impatriation**" annuelle, égale à 30 % de la rémunération fixe et variable versée au titre de chaque exercice considéré. Son versement donnerait lieu à un acompte mensuel et à une régularisation de son montant définitif au moment du règlement de la rémunération variable annuelle considérée.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels serait conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ("vote ex post").

Par ailleurs, le Conseil peut, sur proposition du Comité des Rémunérations, convenir avec tout dirigeant mandataire social d'un **engagement de non-concurrence** prévoyant le cas échéant, le versement d'une indemnité.

8.1.4 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE EN 2017 AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

En application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, vous êtes appelés à vous prononcer, pour la première fois cette année, sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Gilles Michel en sa qualité de Président-Directeur Général (**sixième résolution**).

Les éléments présentés ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3, font partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, visé à la [section 2 du chapitre 2 du Document de Référence](#) (pour plus d'informations sur la politique et les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, [voir paragraphe 3.3.2 et sections 3.5 et 3.6 du chapitre 3 du Document de Référence](#)). Il est précisé que le versement des éléments de rémunération variable dus à Gilles Michel au titre de l'exercice 2017 est conditionné à votre approbation.

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	800 000 €	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil d'Administration le 15 février 2017, inchangée depuis 2010.
Rémunération variable annuelle	996 864 € attribué en 2018 au titre de l'exercice 2017	<p>Le Conseil d'Administration a apprécié, lors de sa réunion du 8 mars 2018, et sur les recommandations du Comité des Rémunérations, l'atteinte par Gilles Michel des critères quantitatifs et qualitatifs qui lui avaient été fixés pour 2017 en vue de déterminer le montant de sa rémunération variable au titre de cet exercice. Les critères quantitatifs retenus pour 2017 étaient liés à l'atteinte d'un objectif de résultat courant net, de cash flow libre opérationnel et de retour sur capitaux employés du Groupe, à hauteur, respectivement, de 50 %, 30 % et 20 %, identiques à ceux retenus pour 2016. Les critères qualitatifs étaient liés notamment à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, sa croissance organique et externe, ses programmes de transformation interne ; le caractère confidentiel de ces critères n'en permettait pas la publication intégrale. Pour 2017, le Conseil avait arrêté un objectif spécifique lié à la sécurité au travail, commun à tous les cadres dirigeants du Groupe, entrant à hauteur de 3 % dans le pourcentage global d'atteinte des critères quantitatifs.</p> <p>Le montant de la rémunération variable de Gilles Michel au titre de l'exercice 2017 s'élève en conséquence à 996 864 euros, correspondant à un pourcentage de 124,61 % de sa rémunération fixe au titre de l'exercice 2017. Cette somme résulte de l'atteinte à 96,9 % des critères quantitatifs et à 100 % des critères qualitatifs et reflète la qualité de réalisation des objectifs particuliers qui avaient été fixés à Gilles Michel, compte tenu du retrait de 3 % au titre de l'objectif spécifique en matière de sécurité au travail.</p> <p>Ce montant sera versé, en 2018, à Gilles Michel, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 4 mai 2018.</p> <p>Pour plus d'informations, voir paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence.</p>
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	N/A	Le Président-Directeur Général n'a perçu aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Le Président-Directeur Général n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2018

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Options de souscription d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options : N/A Actions de performance 1 854 786 € (valorisation comptable)	Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée par la Société en 2017 à son Président-Directeur Général. Le Conseil lors de sa séance du 3 mai 2017 a, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, décidé d'attribuer à Gilles Michel, Président-Directeur Général, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016 (17 ^e résolution), 35 000 actions de performance Imerys, représentant 0,04 % du capital social à cette date. L'ensemble des actions ainsi attribuées ont été conditionnées à l'atteinte des mêmes critères quantitatifs que ceux prévus dans le cadre du plan général d'attribution d'actions de performance 2017 destinés aux autres cadres dirigeants du Groupe : progression du Résultat Courant Net par action et du Retour sur Capitaux Employés du Groupe au cours de la période 2017-2019. Le poids accordé respectivement à chacun de ces critères quantitatifs est identique (50 %). L'attribution de ces 35 000 actions de performance s'inscrit dans une limite de valorisation en IFRS 2 des actions de performance attribuables au Président-Directeur Général fixée à une année de sa rémunération annuelle brute (part fixe + maximum de la part variable). Pour plus d'informations, voir section 3.5 du chapitre 3 du Document de Référence .
Jetons de présence	N/A	Le Président-Directeur Général ne perçoit pas de jetons de présence.
Avantages de toute nature	18 354 € (valorisation comptable)	Les avantages en nature dont bénéficie le Président-Directeur Général comprennent la mise à disposition d'une voiture de fonction avec chauffeur ainsi que les cotisations au régime Garantie Sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.
Indemnité de départ	0 €	Une indemnité de rupture de son mandat social serait due à Gilles Michel, Président-Directeur Général, en cas de départ contraint, lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci. Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire ou, si le Président-Directeur Général avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite, après ses 63 ans. Le montant de l'indemnité de rupture serait calculé sur la base de deux années maximum de rémunération (fixe + variable). Son versement serait soumis, et proportionné, à une condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls critères quantitatifs des trois derniers exercices, tels que fixés par le Conseil d'Administration pour la détermination de la rémunération variable du Président-Directeur Général au titre de chacun des exercices considérés. Pour plus d'informations, voir paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence .
Indemnité de non-concurrence	N/A	Le Président-Directeur Général n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	0 €	<p>Le Président-Directeur Général figure, depuis le 28 avril 2011, parmi les bénéficiaires potentiels du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies mis en place par la Société pour les principaux cadres dirigeants d'Imerys qui remplissent des conditions restrictives et objectives d'éligibilité. Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ce régime à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires, y inclus le régime de retraite à cotisations définies décrit ci-dessous) de 60 % de leur salaire de référence (moyenne des deux dernières années de rémunération – fixe et variable – du bénéficiaire) ; ce salaire est limité à 30 fois le plafond Annuel de la Sécurité Sociale française (PASS) ; ■ sous réserve d'un plafond de versement égal à 25 % dudit salaire de référence. <p>L'ancienneté requise pour bénéficier du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies (huit années dans le Groupe dont quatre en tant que membre du Comité Exécutif) est appréciée au 1^{er} janvier de chaque année dans le Groupe.</p> <p>La Société a également mis en place un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies bénéficiant à certains cadres dirigeants d'Imerys, dont le Président-Directeur Général. Ce régime, qui prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des salariés éligibles plafonnée à huit PASS, est alimenté conjointement par le salarié (à hauteur de 3 %) et par la Société (à hauteur de 5 %).</p> <p>Pour plus d'informations, voir paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence.</p>

8.1.5 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Quatre résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée les mandats d'Administrateur de Giovanna Kampouri, Katherine Taaffe Richard et Marie-Françoise Walbaum ainsi que ceux de Xavier Le Clef, Gilles Michel et Ulysses Kyriacopoulos.

Lors de sa séance du 8 mars 2018, après examen et avis rendu par le Comité des Nominations, le Conseil d'Administration :

- a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2018 :
 - de renouveler les mandats d'Administrateurs de Gilles Michel, Ulysses Kyriacopoulos et Marie-Françoise Walbaum (**septième à neuvième résolutions**), et
 - de nommer Conrad Keijzer en qualité de nouvel Administrateur (**dixième résolution**),

pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2021 à statuer sur les comptes de l'exercice 2020 ; et

- a pris acte, dans le cadre du mouvement de resserrement dans sa composition, des souhaits exprimés par Giovanna Kampouri Monnas, Katherine Taaffe Richard et Xavier Le Clef de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat arrivant à échéance, ainsi que celui d'Arnaud Vial de démissionner de ses fonctions le 4 mai 2018.

Par ailleurs, Gilles Michel, Président-Directeur Général, ayant exprimé le souhait de pouvoir disposer pour des raisons personnelles de plus de temps pour son entourage familial proche, le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Nominations, a décidé, à compter du 4 mai 2018, de :

- dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général du Groupe ;
- reconduire Gilles Michel dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, sous réserve du renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'Assemblée Générale ;
- nommer Conrad Keijzer, désigné le 8 mars 2018 en qualité de Directeur Général Délégué, comme Directeur Général du Groupe.

Enfin, lors de cette même séance, le Conseil a exprimé sa volonté de coopter, lors de sa réunion du 4 mai prochain, une nouvelle Administratrice indépendante, actuellement en cours de sélection, et a invité Laurent Raets à continuer à participer à ses travaux non plus en tant qu'Administrateur mais comme Censeur, avec simple voix consultative, sous réserve que la quinzième résolution relative à la modification des statuts et soumise au vote de l'Assemblée Générale du 4 mai 2018 soit approuvée.

Nous vous informons que les informations et renseignements professionnels concernant Gilles Michel, Ulysses Kyriacopoulos ainsi que Marie-Françoise Walbaum figurent au [paragraphe 3.1.3 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

Les renseignements concernant Conrad Keijzer, dont la nomination vous est proposée, sont présentés ci-après.

Informations professionnelles concernant Conrad Keijzer (49 ans, de nationalité néerlandaise)

Titulaire d'une maîtrise en "Technical Management Science and industrial engineering" de la Twente University of Technology (Pays-Bas – 1993), Conrad Keijzer débute sa carrière chez Akzo Nobel en 1994 comme Market Development Manager pour l'activité Industrial Chemicals. Il a ensuite assumé diverses responsabilités de direction au sein de la branche Performance Coatings and

Specialty Chemicals. À ce titre, il a été Global Director de l'activité Automotive Plastic Coatings, puis a pris la direction générale des activités de Packaging Coatings et Industrial Coatings.

Conrad Keijzer a siégé au comité de direction d'Akzo Nobel NV jusqu'en 2017 en qualité de responsable de la division Performance Coatings. Il est Directeur Général Délégué d'Imerys depuis le 8 mars 2018.

Conformément aux principes retenus par la Société quant à la qualification d'indépendance de ses Administrateurs, et après examen individuel de leur situation personnelle, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations, a reconnu cette qualité à Marie-Françoise Walbaum mais ne l'a pas reconnue à Gilles Michel, Ulysses Kyriacopoulos et Conrad Keijzer (pour plus de détails, voir [paragraphe 3.1.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#)).

En conséquence, à l'issue de l'Assemblée Générale du 4 mai 2018, et sous réserve de l'approbation des propositions ci-avant, le Conseil d'Administration sera composé des 14 membres suivants :

Année de fin de mandat	Nom	Membre indépendant
2019	Odile Desforges	Oui
	Ian Gallienne	Non
	Nouvelle Administratrice*	Oui
2020	Aldo Cardoso	Oui
	Paul Desmarais III	Non
	Marion Guillou	Oui
	Colin Hall	Non
	Martina Merz	Oui
	Éliane Augelet-Petit, Administrateur représentant les salariés Éric d'Ortona, Administrateur représentant les salariés	N/A N/A
2021	Conrad Keijzer	Non
	Ulysses Kyriacopoulos	Non
	Gilles Michel	Non
	Marie-Françoise Walbaum	Oui

* Cooptation par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 4 mai 2018 d'une nouvelle Administratrice indépendante en cours de sélection à la date du présent Document de Référence.

8.1.6 RATIFICATION DU TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

En raison notamment du manque de surface disponible des anciens locaux pour répondre aux besoins liés à l'accroissement de la taille du Groupe et de ses effectifs, à l'éclatement géographique des équipes, ainsi qu'à la vétusté des locaux, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège de la Société précédemment

situé 154, rue de l'Université, Paris 7^e, au 43, quai de Grenelle, Paris 15^e. Ce transfert est devenu effectif le 20 novembre 2017.

En conséquence et conformément aux dispositions statutaires, il vous est demandé de bien vouloir ratifier ce transfert du siège de la Société (**onzième résolution**).

8.1.7 JETONS DE PRÉSENCE

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Nous vous rappelons que le montant maximum des jetons de présence pouvant être alloués au titre d'une année aux membres du Conseil d'Administration, s'élève, depuis 2014, à 1 000 000 d'euros. Lors de sa réunion du 14 février 2018, à l'occasion de son autoévaluation, le Conseil a décidé que le barème de répartition des jetons de présence ferait l'objet d'une revue spécifique lors de sa séance du 4 mai 2018, et serait, le cas échéant, amendé. À cet effet, et afin de permettre au Conseil de disposer d'une plus

grande flexibilité pour tenir compte notamment de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il vous est proposé de porter le montant maximum annuel des jetons de présence à 1 200 000 euros (**douzième résolution**). Cette nouvelle enveloppe serait applicable aux jetons dus à compter du 1^{er} janvier 2018 (pour plus d'informations, voir [paragraphe 3.3.1 du chapitre 3 du Document de Référence](#)).



8.1.8 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

L'autorisation de racheter sur le marché des actions de la Société, donnée au Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit mois par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017, expirera le 2 novembre 2018 ; il vous est donc proposé de la renouveler dès à présent conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") (**treizième résolution**).

✓ Pour plus d'informations concernant la mise en œuvre par la Société de ses programmes de rachat d'actions en 2017, voir [paragraphe 7.2.4 du chapitre 7 du Document de Référence](#).

Cette autorisation permettrait au Conseil d'Administration de racheter un nombre maximum d'actions de la Société représentant 5 % du nombre d'actions en circulation au 1^{er} janvier 2018 (soit 3 980 214 actions), en vue principalement :

- de procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que toutes allocations d'actions au titre de plans d'actionnariat mis en place par la Société (ou plans assimilés) ou au titre de la participation à ses résultats, à des salariés, anciens salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées en application des articles L. 225-180 et L. 233-16 du Code de commerce, dans le cadre des régimes légaux en vigueur ou de plans *ad hoc* mis en place par la Société ;

- de remettre ou échanger les actions achetées à l'occasion, notamment, de l'exercice de droits ou de l'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions ;
- d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'AMF ;
- et, plus généralement, d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi, et/ou mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF.

Le nombre d'actions susceptible d'être détenu, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourrait dépasser 5 % des actions composant le capital. Enfin, le prix maximum d'achat serait de 95 euros par action, représentant ainsi un montant d'investissement maximum de 378 millions d'euros.

Les acquisitions seraient effectuées par tous moyens, y compris par transfert de blocs ou l'utilisation de produits dérivés et à tous moments à l'exclusion des périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

Le descriptif de ce nouveau programme, établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 242-6 du règlement général de l'AMF, sera disponible sur le site Internet de la Société (www.imerys.com – rubrique Média Center – Information Réglementée) préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale du 4 mai 2018 et pourra également être obtenu, sur simple demande, au siège de la Société.

8.1.9 AUTORISATION D'ATTRIBUER DES ACTIONS GRATUITES DE LA SOCIÉTÉ À DES SALARIÉS ET/OU MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE

(Une résolution relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)

Conformément aux dispositions des lois françaises de finances et de financement de la Sécurité Sociale pour 2018, promulguées le 30 décembre 2017, les modalités d'imposition des actions gratuites attribuées par les sociétés françaises à leurs salariés et/ou mandataires sociaux ont été simplifiées et allégées : taux de contribution patronale ramené à 20 %, création d'un prélèvement forfaitaire unique sur le gain de cession des actions acquises et nouveau régime d'imposition du gain d'acquisition.

Afin de pouvoir bénéficier de ce nouveau dispositif législatif dans la poursuite de la politique de fidélisation des cadres à haut potentiel du Groupe, décrite à la [section 3.5 du chapitre 3 du Document de Référence](#), une nouvelle autorisation à conférer au Conseil d'Administration visant l'attribution d'actions gratuites aux salariés et/ou aux mandataires sociaux du Groupe est soumise à votre vote (**quatorzième résolution**). Elle viendrait se substituer ainsi à celle précédemment approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017. Les conditions et modalités d'attribution prévues par cette nouvelle autorisation, identiques à l'autorisation actuellement en vigueur, seraient les suivantes :

- l'acquisition d'actions gratuites pourrait être conditionnée à l'atteinte d'un ou plusieurs critères de performance déterminé(s) par le Conseil d'Administration au jour de l'attribution, et le serait en tout état de cause, nécessairement, pour les attributions effectuées au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux ;
- le nombre maximum global d'actions gratuites conditionnelles qui seraient consenties aux dirigeants mandataires sociaux dans le cadre de cette autorisation ne pourraient excéder 0,5 % du capital social au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration ;
- les actions existantes ou qui seraient émises en vertu de cette autorisation ne pourraient représenter plus de 3 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'attribuer les actions ;
- les plafonds de 0,5 % et 3 % mentionnés ci-avant seraient communs avec ceux fixés pour l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions, objet de la vingt-troisième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017 ;

- la période minimale au-delà de laquelle lesdites actions seraient définitivement acquises par les bénéficiaires, ainsi que leur durée minimale de conservation, seraient déterminées par le Conseil d'Administration en fonction de la réglementation en vigueur au jour de leur attribution ;
- enfin, dans un souci d'homogénéisation des autorisations spécifiques conférées au Conseil d'Administration en faveur des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, la durée de cette autorisation, qui se substituerait à celle précédemment donnée pour la partie non utilisée, serait de 26 mois et expirerait ainsi le 2 juillet 2020.

8.1.10 MODIFICATIONS STATUTAIRES

(Une résolution relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)

En vertu des dispositions statutaires actuelles, les fonctions d'Administrateur prennent fin de plein droit le jour de l'Assemblée Générale suivant la date à laquelle le titulaire a atteint l'âge de 70 ans ; celles de Président et de Vice-Président(s) prennent fin de plein droit à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration suivant le dépassement de l'âge de 70 ans. Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 8 mars 2018, a décidé, suivant la recommandation du Comité des Nominations, de soumettre à l'Assemblée Générale du 4 mai 2018 la suppression de cette limitation statutaire, plus restrictive que celle prévue par la loi, afin de se laisser une plus grande souplesse dans la composition du Conseil.

Nous vous proposons par ailleurs de compléter les statuts actuels de la Société afin d'offrir au Conseil d'Administration la possibilité de nommer un ou plusieurs censeurs pour assister le Conseil d'Administration dans l'exécution de ses missions et participer avec voix consultative à ses délibérations. Ils pourraient, suivant décision du Conseil, faire partie de l'un des Comités Spécialisés du Conseil d'Administration et percevoir une rémunération dont le montant serait prélevé sur l'enveloppe annuelle de jetons de présence proposée au vote de l'Assemblée dans le cadre de la douzième résolution.

Sous réserve de votre approbation, nous vous proposons ainsi, dans le cadre de la **quinzième résolution**, de modifier les statuts de la Société comme suit :

- le septième paragraphe de l'**article 12** "Composition du Conseil d'Administration" serait désormais rédigé comme suit :
"Conformément aux dispositions légales, le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut être supérieur au tiers des Administrateurs en fonction. Dans le cas où cette limitation serait dépassée, l'Administrateur le plus âgé sera réputé démissionnaire d'office."

- Le deuxième paragraphe de l'**article 14** "Organisation du Conseil d'Administration" serait désormais rédigé comme suit :
"Nul ne peut être nommé Président ou Vice-Président, s'il est âgé de plus de quatre-vingts (80) ans".
- Le cinquième paragraphe de l'**article 14** "Organisation du Conseil d'Administration" serait désormais rédigé comme suit :
"Quelle que soit la durée pour laquelle elles sont conférées, les fonctions du Président et celles du(es) Vice-Président(s) du Conseil d'Administration prennent fin de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel il(s) a (ont) atteint l'âge de quatre-vingts (80) ans."
- Un nouveau paragraphe serait ajouté à la fin de l'**article 14** "Organisation du Conseil d'Administration" et serait rédigé comme suit :

"Le Conseil d'Administration peut nommer un ou des censeur(s), choisi(s) parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, dont le nombre ne peut excéder deux (2). Tout censeur est nommé pour une durée de trois (3) ans renouvelable ; il peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration. Tout censeur venant à atteindre l'âge de quatre-vingts (80) ans est réputé démissionnaire d'office."

Le ou les censeur(s) assiste(nt) aux réunions du Conseil d'Administration et prend/prennent part aux délibérations avec voix consultative. Le Conseil d'Administration peut également le(s) désigner comme membre(s) de Comités Spécialisés."

Le Conseil d'Administration arrête les modalités de la rémunération du ou des censeur(s) à prélever sur le montant des jetons de présence allouée par l'Assemblée Générale aux Administrateurs."

Le reste des articles 12 et 14 demeurerait inchangé.

8.1.11 POUVOIRS

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

La **seizième et dernière résolution** a pour objet de conférer, comme habituellement, les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales consécutives à la présente Assemblée.

8.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1 723 040
Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE

Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2018

Quatorzième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre Société, et, le cas échéant, des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou à certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Les actions existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront représenter plus de 3 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'attribuer les actions ; par ailleurs, les actions existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation à des dirigeants mandataires sociaux ne pourront représenter plus de 0,5 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'attribuer les actions. Ces plafonds sont commun à la présente résolution et à la vingt-troisième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Sébastien HUET

DELOITTE & ASSOCIÉS

Frédéric GOURD

8.3 ORDRE DU JOUR

PARTIE ORDINAIRE

1. Approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et approbation, en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, d'une nouvelle convention réglementée ;
5. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux ;
6. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature de Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
7. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Gilles Michel ;
8. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Ulysses Kyriacopoulos ;
9. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum ;
10. Nomination en qualité de nouvel Administrateur de Monsieur Conrad Keijzer ;
11. Ratification du transfert du siège social ;
12. Fixation du montant global des jetons de présence ;
13. Achat par la Société de ses propres actions ;

PARTIE EXTRAORDINAIRE

14. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions de la Société ;
15. Modifications statutaires ;
16. Pouvoirs.

8.4 PROJETS DE RÉSOLUTION

PARTIE ORDINAIRE

■ PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

■ TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat – Détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration :

• constate que le bénéfice de la Société pour l'exercice écoulé s'élève à :	373 430 724,39 euros
• auquel s'ajoute le report à nouveau d'un montant de :	187 806 848,87 euros
• formant ainsi un total distribuable de :	561 237 573,26 euros
• décide de verser, au titre de l'exercice 2017, un dividende de 2,075 euros à chacune des 79 604 285 actions composant le capital social au 31 décembre 2017, représentant une distribution de :	(165 178 891,375) euros
• et affecte le solde au report à nouveau qui s'élève désormais à :	396 058 681,885 euros

L'Assemblée Générale décide que le montant total du dividende versé sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises depuis le 1^{er} janvier 2018 à la suite de levées d'options de souscription d'actions ayant droit au dividende de l'exercice 2017 à la date de paiement de ce dividende. Le montant affecté au report à nouveau sera déterminé sur la base du montant total du dividende effectivement mis en paiement. Par ailleurs, dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions ne sera pas versé et sera affecté au report à nouveau.

■ DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

L'Assemblée Générale décide que le dividende sera mis en paiement à compter du 15 mai 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, il est précisé que le dividende ouvre droit pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sous réserve que ces personnes aient exercé l'option pour l'imposition des dividendes au barème de l'impôt sur le revenu, prévue à l'article 200-A-2 dudit Code.

L'Assemblée Générale prend acte que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercice clos le :	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Dividende net par action	1,87 €	1,75 €	1,65 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	79 265 238	78 557 578	80 298 521
Distribution nette totale	148,2 M€	137,5 M€	132,5 M€

■ QUATRIÈME RÉSOLUTION

Rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et approbation, en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, d'une nouvelle convention réglementée

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et statuant sur le Rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, approuve conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 dudit Code, la nouvelle convention réglementée conclue par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. L'Assemblée Générale prend acte que les autres conventions et engagements réglementés conclus et approuvés au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivis sans modification.

■ CINQUIÈME RÉSOLUTION

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 dudit Code, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables à tout dirigeant mandataire social de la Société.

■ SIXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature de Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général, versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce approuve, en application des dispositions des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 dudit Code, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Gilles Michel, en raison de son mandat de Président-Directeur Général, tels que reportés dans la présentation des résolutions par le Conseil d'Administration figurant au chapitre 8 du Document de Référence 2017 de la Société et faisant partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

■ SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Gilles Michel

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après

avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Gilles Michel vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2021, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2020.

■ HUITIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Ulysses Kyriacopoulos

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Ulysses Kyriacopoulos vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2021, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2020.

■ NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2021, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2020.

■ DIXIÈME RÉSOLUTION

Nomination de Monsieur Conrad Keijzer en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Conrad Keijzer en qualité de nouvel Administrateur de la Société, pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2021, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2020.

■ ONZIÈME RÉSOLUTION

Ratification du transfert du siège social

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, ratifie, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de la Société, la décision prise par le Conseil d'Administration en sa séance du 26 juillet 2017 de transférer le siège social, et prend acte que ledit article dispose désormais : "le siège social est 43, quai de Grenelle, Paris 15^e".

■ DOUZIÈME RÉSOLUTION

Fixation du montant global des jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant global maximum annuel des jetons de présence pouvant être alloué aux Administrateurs à compter du 1^{er} janvier 2018, à la somme d'un million deux cents mille euros (1 200 000 €).

■ TREIZIÈME RÉSOLUTION

Achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") :

- 1) autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à procéder à l'achat des actions de la Société en vue :
 - de procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société,
 - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que toutes allocations d'actions au titre de plans d'actionariat mis en place par la Société (ou plans assimilés) ou au titre de la participation à ses résultats, à des salariés, anciens salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées en application des articles L. 225-180 et L. 233-16 du Code de commerce, dans le cadre des régimes légaux en vigueur ou de plans *ad hoc* mis en place par la Société,
 - de remettre ou échanger les actions achetées à l'occasion, notamment, de l'exercice de droits ou de l'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions,
 - d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'AMF,
 - et, plus généralement, d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi, et/ou mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.
- L'acquisition, la cession, le transfert et l'échange des actions pourront être effectués à tous moments, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou de gré à gré, par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier et produit dérivé ;
- 2) fixe les limites suivantes à l'utilisation de la présente autorisation par le Conseil d'Administration :
 - le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourra excéder 5 % du nombre total d'actions émises et en circulation au 1^{er} janvier 2018, soit 3 980 214 actions,
 - le nombre d'actions que la Société détiendra, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourra dépasser 5 % des actions composant le capital de la Société,
 - le prix maximum d'achat des actions ne pourra être supérieur à 95 euros,
 - le montant maximal susceptible d'être ainsi consacré par la Société à ces acquisitions ne pourra être supérieur à 378 millions d'euros ;
 - 3) décide que, en cas de modification du nominal des actions, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, le montant maximal consacré à ces acquisitions et le nombre maximal de titres à acquérir indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération ;
 - 4) fixe à dix-huit mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation, qui prive ainsi d'effet, pour la partie non utilisée, toute délégation antérieure accordée au Conseil d'Administration relative à l'acquisition par la Société de ses propres actions ;
 - 5) confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre cette autorisation et, notamment, pour passer tous ordres de Bourse, signer tous actes d'achat, de cession, d'échange ou de transfert, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, procéder aux ajustements prévus ci-dessus, remplir toutes formalités et, en général, faire le nécessaire.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

■ QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial du Commissaire aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'Administration à procéder, selon ce qu'il jugera approprié, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou à certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société ;
- 2) décide que les actions existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront représenter plus de 3 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'attribuer les actions, étant précisé que ce plafond est commun à la présente résolution et à la vingt-troisième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017 et qu'il est fixé compte non tenu du nombre d'actions à émettre, le cas échéant, pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;
- 3) décide que les actions existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation à des dirigeants mandataires sociaux ne pourront représenter plus de 0,5 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'attribuer les actions, étant précisé que ce sous-plafond est commun à la présente résolution et à la vingt-troisième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017 ;
- 4) décide que l'acquisition des actions gratuites attribuée pourra, à l'exception de celles l'étant dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié mises en œuvre par la Société, être conditionnée à l'atteinte d'un ou plusieurs critères de performance économique déterminé(s) par le Conseil d'Administration au jour de l'attribution et le sera nécessairement pour les attributions effectuées au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux ;
- 5) décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme de la période d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration sans qu'elle puisse être inférieure à celle prévue par la réglementation en vigueur au jour de l'attribution ;
- 6) décide que la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires sera celle fixée par le Conseil d'Administration sans qu'elle puisse être inférieure à celle prévue par la réglementation en vigueur au jour de l'attribution des actions ;
- 7) prend acte de ce que, en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, la présente décision emporte de plein droit au profit des bénéficiaires, renonciation des actionnaires à tout droit sur les actions nouvelles attribuées gratuitement, et à la partie des réserves, bénéfiques ou primes qui sera incorporée au capital au titre de cette attribution ;
- 8) indique que les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la treizième résolution soumise à la présente Assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions mis en œuvre antérieurement ou postérieurement à l'adoption de la présente résolution ;
- 9) confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, afin de mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, à l'effet de :
 - déterminer les catégories des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions, notamment de performance économique et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions gratuites,
 - fixer les délais d'attribution définitive et de conservation des actions dans le respect des délais minimums prévus par la réglementation en vigueur,
 - fixer et arrêter les conditions d'émission des actions qui pourront être émises dans le cadre de la présente autorisation,
 - procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,
 - constater, le cas échéant, l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation, modifier corrélativement les statuts, et accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives ces augmentations de capital,
 - et, d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire ;
- 10) fixe à 26 mois la durée de validité de la présente autorisation qui prive ainsi d'effet, le cas échéant, pour la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

■ QUINZIÈME RÉSOLUTION

Modification des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration :

- 1) décide de modifier les dispositions statutaires relatives à l'âge limite pour exercer un mandat d'Administrateur au sein de la Société et de modifier en conséquence :
 - le septième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société "Composition du Conseil d'Administration" qui est désormais rédigé comme suit :

"Conformément aux dispositions légales, le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des Administrateurs en fonction. Dans le cas où cette limitation serait dépassée, l'Administrateur le plus âgé sera réputé démissionnaire d'office."
 - le deuxième paragraphe de l'article 14 "Organisation du Conseil d'Administration" qui est désormais rédigé comme suit :

"Nul ne peut être nommé Président, ou Vice-Président, s'il est âgé de plus de quatre-vingts (80) ans."
 - le cinquième paragraphe de l'article 14 "Organisation du Conseil d'Administration" qui est désormais rédigé comme suit :

"Quelle que soit la durée pour laquelle elles sont conférées, les fonctions du Président et celles du(es) Vice-Président(s) du Conseil d'Administration prennent fin de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel il(s) a (ont) atteint l'âge de quatre-vingts (80) ans." ;

- 2) approuve la possibilité pour le Conseil d'Administration de désigner des censeurs et décide en conséquence d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 14 "Organisation du Conseil d'Administration" qui est rédigé comme suit :

"Le Conseil d'Administration peut nommer un ou des censeur(s), choisi(s) parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, dont le nombre ne peut excéder deux (2). Tout censeur est nommé pour une durée de trois (3) ans renouvelable ; il peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration. Tout censeur venant à atteindre l'âge de quatre-vingts (80) ans est réputé démissionnaire d'office."

Le ou les censeur(s) assiste(nt) aux réunions du Conseil d'Administration et prend/prennent part aux délibérations avec voix consultative. Le Conseil d'Administration peut également le(s) désigner comme membre(s) de Comités Spécialisés."

Le Conseil d'Administration arrête les modalités de la rémunération du ou des censeur(s) à prélever sur le montant des jetons de présence allouée par l'Assemblée Générale aux Administrateurs"

L'Assemblée Générale prend acte que le reste des articles 12 et 14 des statuts demeure inchangé.

■ SEIZIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités de dépôt ou de publicité.

9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

9.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE 292

9.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 292

9.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES 293

9.4 INFORMATIONS
INCLUSES PAR RÉFÉRENCE
DANS LE DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE 293

9.5 RESPONSABLE DE
L'INFORMATION FINANCIÈRE 293

9.6 TABLE DE CONCORDANCE 294

9.7 TABLE DE RÉCONCILIATION
AVEC LE RAPPORT
FINANCIER ANNUEL 298

9.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Gilles Michel, Président-Directeur Général

9.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion figurant en pages 38 à 49 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce Document.

Paris, le 20 mars 2018

Gilles Michel

Président-Directeur Général

9.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES

■ COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés

représenté par Frédéric Gourd
185, avenue Charles-de-Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

nommé pour la première fois
par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003
et renouvelé pour la dernière fois
par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016

Ernst & Young et Autres

représenté par Sébastien Huet
1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1

nommé pour la première fois
par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010
en remplacement d'Ernst & Young Audit et renouvelé
par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016

Deloitte & Associés et Ernst & Young et Autres sont membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

■ COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BEAS

7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine-Cedex
appartenant au réseau Deloitte

nommé pour la première fois
par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003
et pour la dernière fois
par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016

Auditex

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris La Défense 1
appartenant au réseau Ernst & Young

nommé pour la première fois
par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010
en remplacement de M. Jean-Marc Montserrat et renouvelé
par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016

9.4 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les comptes consolidés, les comptes annuels, les Rapports des Commissaires aux comptes y afférents ainsi que leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés et le Rapport de Gestion figurant respectivement aux pages 152 à 226, 227 à 244, 45 à 48, 49 à 50 et 34 à 44 du Document de Référence 2016 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2017 sous le n° D. 17-0190 ;

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les comptes consolidés, les comptes annuels, les Rapports des Commissaires aux comptes y afférents ainsi que leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés et le Rapport de Gestion figurant respectivement aux pages 146 à 220, 221 à 240, 49 à 50, 51 à 52 et 38 à 48 du Document de Référence 2015 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 mars 2016 sous le n° D. 16-0153.

Les informations desdits Documents de Référence non incluses dans le présent Document sont, soit sans objet pour les investisseurs, soit mentionnées dans une autre partie du Document de Référence.

9.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Olivier Pirotte, Directeur Financier Groupe

9.6 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le tableau thématique ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004		Références	Pages
1	Personnes responsables	Chapitre 9	
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	9	292-293
1.2	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	9	292
2	Contrôleurs légaux des comptes	Chapitre 9	
2.1	Nom et adresse des Contrôleurs légaux des comptes	9	293
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	n.a.	
3	Informations financières sélectionnées	Chapitre 1	
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	1	293
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	n.a.	
4	Facteurs de risque	Chapitre 4	
5	Informations concernant la Société	Chapitres 2 ; 6 ; 7	
5.1	Histoire et évolution de la Société	2 ; 7	42-44 ; 258-259
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	7	258
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	7	258
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de la Société	7	258
5.1.4	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités de la Société	7	258
5.1.5	Événements importants dans le développement de l'activité de la Société	2	38 ; 42-44
5.2	Investissements	1 ; 2 ; 6	
5.2.1	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement	1 ; 2 ; 6	3 ; 7 ; 15-17 ; 38-44 ; 82 ; 191-193 ; 216 ; 221 ; 231 ; 259
5.2.2	Principaux investissements de la Société qui sont en cours	1	15-17
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser la Société	n.a.	
6	Aperçu des activités	Chapitres 1 ; 2 ; 4	
6.1	Principales activités	1 ; 2	4-36 ; 42-44
6.1.1	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	1 ; 2	4-36 ; 42-44
6.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	1	15-16 ; 38
6.2	Principaux marchés	1	9-10 ; 14 ; 19 ; 24 ; 27 ; 30
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	n.a.	
6.4	Dépendance éventuelle de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1 ; 4	15 ; 112-113
6.5	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1	9 ; 10 ; 14 ; 19 ; 24 ; 27 ; 30

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

TABLE DE CONCORDANCE

Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004	Références	Pages
■ 7 Organigramme	Chapitres 6 ; 7	
7.1 Description du Groupe et de la place occupée par la Société	7	267 ; 269
7.2 Liste des filiales importantes de la Société	6 ; 7	232-233 ; 256 ; 274
■ 8 Propriétés immobilières, usines et équipements	Chapitre 4 ; 6	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	6	195-196
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	4	111-112
■ 9 Examen de la situation financière et du résultat	Chapitres 1 ; 2 ; 4 ; 6	
9.1 Situation financière de la Société, évolution et résultat des opérations	6	160-165
9.2 Résultat d'exploitation	1 ; 2 ; 6	4 ; 38-41 ; 45 ; 160-161 ; 174-175 ; 245
9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	4	108-114
9.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	2	34-37
9.2.3 Stratégie et facteurs externes	1	14-17
■ 10 Trésorerie et capitaux	Chapitres 1 ; 2 ; 4 ; 6	
10.1 Information sur les capitaux de la Société	6	203 ; 223
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie	6	164-166
10.3 Conditions d'emprunt et structure financière	1 ; 2 ; 6	7 ; 41 ; 214-230
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	6	228
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	1 ; 2 ; 4 ; 6	7 ; 41 ; 113-181 ; 214-218 ; 227
■ 11 Recherche et développement, brevets et licences	Chapitre 1	15-16
■ 12 Information sur les tendances	Chapitre 2	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente	2	38-45
12.2 Tendances raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	2	44
■ 13 Prévision ou estimation du bénéfice	n.a.	
13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	n.a.	
13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	n.a.	
13.3 Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	n.a.	
13.4 Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	n.a.	
■ 14 Organes d'administration et de direction	Chapitres 1 ; 3 ; 6 ; 8	
14.1 Nom, adresse professionnelle, fonction et principales activités, exercées en dehors de la Société des membres des organes d'administration et de direction ; nature d'éventuels liens familiaux ; information sur leur expertise en matière de gestion ; condamnations, faillites, mises sous séquestre ou liquidation, incriminations et/ou sanction publique ; empêchement	1 ; 3	12-13 ; 69-78 ; 88-89
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction, ainsi que tout accord conclu	3 ; 6 ; 8	68 ; 78 ; 235 ; 276-277

Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004	Références	Pages
■ 15 Rémunération et avantages	Chapitres 3 ; 6	
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	3 ; 6	90-97 ; 235
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	3 ; 6	93-95 ; 235-236
■ 16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	Chapitre 3	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels et période durant laquelle la personne est restée en fonction	3	66 ; 87
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la Société ou à l'une de ses filiales	3	78
16.3 Comité d'Audit et Comité des Rémunérations de l'émetteur	3	83-87
16.4 Déclaration indiquant que la Société se conforme au régime de Gouvernement d'Entreprise en vigueur	3	64
■ 17 Salariés	Chapitres 1 ; 3 ; 5 ; 6 ; 7	
17.1 Nombre de salariés	1 ; 5	4 ; 133-134
17.2 Participations et stock-options ; Indication des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux	3 ; 7	66 ; 98-102
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	6 ; 7	236 ; 267
■ 18 Principaux actionnaires	Chapitre 7	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7	267
18.2 Droits de vote différents	7	260
18.3 Détention ou contrôle, direct ou indirect, de la Société	7	267-269
18.4 Accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	7	268-270
■ 19 Opérations avec des apparentés	Chapitre 6	
■ 20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	Chapitres 1 ; 2 ; 4 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9	
20.1 Informations financières historiques	1 ; 9	4-7 ; 293
20.2 Informations financières pro forma	1	44-45
20.3 États financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)	6	160-256
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	2 ; 9	50-58 ; 293
20.4.1 Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	9	292
20.4.2 Autres informations contenues dans le Document de Référence vérifiées par les contrôleurs légaux	2	59-61
20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le Document de Référence ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	n.a.	
20.5 Date des dernières informations financières vérifiées	2 ; 9	50-58 ; 293
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	n.a.	
20.7 Politique de distribution des dividendes	7	272
20.7.1 Dividende par action	1 ; 2 ; 6 ; 7 ; 8	6 ; 38 ; 163 ; 248 ; 255 ; 276 ; 286
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	4 ; 6	112-113 ; 212-213
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	2	38

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

TABLE DE CONCORDANCE

Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004		Références	Pages
■ 21	Informations complémentaires	Chapitres 3 ; 6 ; 7	
21.1	Capital social	6 ; 7	240 ; 249 ; 255 ; 261-265
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, ou non, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	7	240 ; 249 ; 255 ; 261-265
21.1.2	Actions non représentatives du capital	n.a.	
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, ou par ses filiales	6 ; 7	266-267 ; 249
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7	263-265
21.1.5	Droits d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré	n.a.	
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	n.a.	
21.1.7	Historique du capital	7	262
21.2	Acte constitutif et statuts	7	258-261
21.2.1	Objet social	7	258
21.2.2	Membres des organes d'administration et de direction	1 ; 3	12-13 ; 66 ; 88-89
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	7	260
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	7	260
21.2.5	Assemblées Générales : convocation et conditions d'admission	7	260
21.2.6	Changement de contrôle	7	270
21.2.7	Franchissement de seuil	7	267
21.2.8	Conditions régissant les modifications du capital	7	263-264
■ 22	Contrats importants	Chapitre 4	113
■ 23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Chapitre 5	
23.1	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	5	154-156
23.2	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	5	154-156
■ 24	Documents accessibles au public	Chapitre 7	261
■ 25	Informations sur les participations	Chapitre 6	231-233 ; 256

9.7 TABLE DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de Référence intègre tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Le tableau ci-après présente les références aux extraits du Document de Référence correspondant aux différents éléments constitutifs du Rapport Financier Annuel.

Rubriques	Pages
Comptes annuels de la Société	239-256
Comptes consolidés du Groupe	160-238
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	55-58
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	50-54
Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	38-49
Attestation du Responsable du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	292
Honoraires des Commissaires aux comptes	237-238
Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise	49

■ CONTACT IMERYS

Communication Financière

Par téléphone au + 33 (0)1 49 55 66 55

Par télécopie au + 33 (0)1 49 55 63 98

Par e-mail à : actionnaires@imerys.com

Par courrier : Imerys

Communication Financière

43 quai de Grenelle

75015 Paris

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié PEFC®
sur un papier certifié PEFC® mixte et contenant des pigments Imerys.
Crédits photographiques : Photothèque Imerys, iStock, Gettyimages/Jasmin Merdan

Conception et réalisation : **côté**corp. Tél. : + 33 (0)1 55 32 29 74

43 quai de Grenelle, F - 75015 Paris
Téléphone : + 33 (0)1 49 55 63 00
Télécopie : + 33 (0)1 49 55 63 01

www.imerys.com

TRANSFORM TO PERFORM
Transformer pour valoriser

Imerys - Société anonyme
au capital social de 159 208 570 euros
RCS Paris 562 008 151

